

МІНІСТЕРСТВО ОСВІТИ І НАУКИ, МОЛОДІ ТА СПОРТУ УКРАЇНИ
НАЦІОНАЛЬНИЙ УНІВЕРСИТЕТ «ЮРИДИЧНА АКАДЕМІЯ УКРАЇНИ
імені ЯРОСЛАВА МУДРОГО»

Л. В. Чурсіна, О. Ю. Осмолівська

LE FRANÇAIS POUR LES JURISTES

Навчальний посібник з французької мови
для студентів-юристів

За редакцією доцента,
кандидата філологічних наук *І. П. Липко*

Харків
«Право»
2012

УДК 340=133
ББК 67.0+81.2ФРА
Ч93

Рекомендовано до опублікування редакційно-видавничою радою Національного університету «Юридична академія України імені Ярослава Мудрого» (протокол № 5 від 27.07.2012 р.)

Рецензенти:

В. Г. Пасинок, доктор педагогічних наук, професор, декан факультету іноземної філології Харківського національного університету імені В. Н. Каразіна;

В. І. Круківський, кандидат філологічних наук, доцент Київського національного університету імені Вадима Гетьмана

Керівник проекту:

В. В. Комаров, професор Національного університету «Юридична академія України імені Ярослава Мудрого»

Автори:

Л. В. Чурсіна, доцент, кандидат філологічних наук – частини I–V; частина VI (Unités 1, 2, 5); частина VII;

О. Ю. Осмоловська, викладач, кандидат філологічних наук – частина VI (Unités 3–4); частина VIII

Чурсіна Л. В.

Ч93 Le français pour les juristes : навч. посіб. з фр. мови для студентів-юристів / Л. В. Чурсіна, О. Ю. Осмоловська ; за ред. І. П. Липко. – Х. : Право, 2012. – 568 с.

ISBN 978-966-458-408-8

Навчальний посібник призначений для студентів юридичних факультетів, що вивчають французьку мову в рамках бакалаврату, і спрямований на розвиток умінь і навичок усного і писемного професійного спілкування майбутніх юристів. Структура посібника відповідає тематиці основних правничих дисциплін, які включені до фахової підготовки спеціалістів у галузі права. При укладанні навчального посібника використовувалися оригінальні матеріали з французькомовних джерел.

Для студентів, аспірантів та викладачів вищих навчальних юридичних закладів освіти.

УДК 340=133

ББК 67.0+81.2ФРА

ISBN 978-966-458-408-8

© Чурсіна Л. В., Осмоловська О. Ю., 2012
© «Право», 2012

TABLE DES MATIÈRES

Передмова.....	7
----------------	---

PARTIE I

LES CADRES DE LA VIE JURIDIQUE DANS LA SOCIÉTÉ

UNITÉ 1. LE DROIT ET LES VALEURS MORALES.....	9
Section 1.1. La notion du droit et la morale.....	9
Section 1.2. Les libertés individuelles et publiques.....	15
UNITÉ 2. LES DIFFÉRENTES TRADITIONS DE JUSTICE.....	22
Section 2.1. Le droit de common law.....	22
Section 2.2. Le droit romano-germaniste.....	29
UNITÉ 3. LES FONDEMENTS DE LA JUSTICE.....	37
Section 3.1. Les origines du système judiciaire.....	37
Section 3.2. Les grands principes de la Justice.....	42

PARTIE II

LES BRANCHES DU DROIT ET LES ACTEURS DE LA JUSTICE

UNITÉ 1. LES MÉTIERS DU DROIT ET LES DIVISIONS DU DROIT.....	52
Section 1.1. Les domaines du droit.....	52
Section 1.2. Les métiers du droit et les acteurs de la justice.....	59
UNITÉ 2. FORMATION JURIDIQUE.....	74
Section 2.1. Les études de droit en Ukraine.....	74
Section 2.2. Les études de droit en France.....	82
UNITÉ 3. L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOI.....	96
Section 3.1. Le dossier: CV.....	96
Section 3.2. Le dossier: lettre de motivation.....	104

PARTIE III

LE DROIT ÉTATIQUE

UNITÉ 1. LE DROIT CONSTITUTIONNEL.....	117
Section 1.1. Le cadre constitutionnel de l'Ukraine.....	117
Section 1.2. Le cadre constitutionnel de la France.....	126
UNITÉ 2. LE DROIT DE VOTE.....	136
Section 2.1. Le système électoral.....	136
Section 2.2. Les partis politiques.....	142
UNITÉ 3. CONSTITUTIONS ET RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES.....	149
Section 3.1. La révision de la constitution et le référendum.....	149
Section 3.2. Le Conseil constitutionnel.....	155

PARTIE IV
LE DROIT ADMINISTRATIF

UNITÉ 1. LE DROIT ADMINISTRATIF	160
Section 1.1. Les caractères généraux du droit administratif	160
Section 1.2. L'action administrative en France	169
UNITÉ 2. LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE	176
Section 2.1. Les juridictions administratives et le contentieux administratif	176
Section 2.2. Le droit douanier	186
UNITÉ 3. LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ADMINISTRATIVES	195
Section 3.1. Les pouvoirs régionaux de l'Ukraine	195
Section 3.2. Les pouvoirs régionaux de la France	203

PARTIE V
LA JUSTICE

UNITÉ 1. L'ORGANISATION JUDICIAIRE	208
Section 1.1. Le judiciaire de l'Ukraine	208
Section 1.2. Le judiciaire de la France	217
UNITÉ 2. LA PROCÉDURE JUDICIAIRE	230
Section 2.1. La procédure judiciaire en France	230
Section 2.2. L'activité du juge	237
UNITÉ 3. LE BARREAU DES AVOCATS	247
Section 3.1. L'ordre des avocats	247
Section 3.2. Le nouveau champ d'activité de l'avocat	254
UNITÉ 4. LE MINISTÈRE PUBLIC	261
Section 4.1. La Prokuratura de l'Ukraine	261
Section 4.2. Le Parquet de la France	270
UNITÉ 5. LA JUSTICE ET L'ORDRE ÉTATIQUE	279
Section 5.1. L'organisation de la milice ukrainienne	279
Section 5.2. La police et la gendarmerie françaises	289

PARTIE VI
LE DROIT PÉNAL ET LA PROCÉDURE PÉNALE

UNITÉ 1. LE DROIT PÉNAL	297
Section 1.1. La notion du droit pénal	297
Section 1.2. Les subdivisions du droit pénal français	304
UNITÉ 2. INFRACTIONS ET SANCTIONS	313
Section 2.1. Contravention – délit – crime	313
Section 2.2. Peines encourues	322

UNITÉ 3. LES PHASES DE PROCÉDURE PÉNALE	329
Section 3.1. Le système de procédure pénale français.....	329
Section 3.2. Enquête et instruction criminelles.....	338
UNITÉ 4. LA JUSTICE PÉNALE.....	345
Section 4.1. Les juridictions pénales en France.....	345
Section 4.2. Délinquance des mineurs	351
UNITÉ 5. LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.....	358
Section 5.1. La punition carcérale.....	358
Section 5.2. Le statut d'une personne détenue et sa réinsertion sociale	369

PARTIE VII LE DROIT PRIVÉ

UNITÉ 1. LE DROIT CIVIL FRANÇAIS	382
Section 1.1. Le droit civil et le Code civil	382
Section 1.2. La personnalité juridique et les deux catégories de personnes juridiques	392
UNITÉ 2. LE DROIT DES AFFAIRES.....	402
Section 2.1. Le droit commercial	402
Section 2.2. Les types de sociétés	412
UNITÉ 3. LE DROIT DU TRAVAIL	428
Section 3.1. Les rapports d'emploi et leur réglementation	428
Section 3.2. La sécurité sociale.....	438
UNITÉ 4. LE DROIT DE LA FAMILLE	449
Section 4.1. Le droit de la famille en Ukraine et en France.....	449
Section 4.2. Le droit de succession.....	460
UNITÉ 5. LE NOTARIAT	469
Section 5.1. Le système notarial de l'Ukraine	469
Section 5.2. Le système notarial de la France.....	477

PARTIE VIII LE DROIT INTERNATIONAL ET LE DROIT EUROPÉEN

UNITÉ 1. LE DROIT INTERNATIONAL.....	484
Section 1.1. Les sources du droit international.....	484
Section 1.2. Les sujets du droit international	492
UNITÉ 2. LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES DROITS DE L'HOMME	501
Section 2.1. Traités – conventions -pactes.....	501
Section 2.2. Les organisations internationales.....	509

UNITÉ 3. LE DROIT EUROPÉEN.....	518
Section 3.1. Le droit européen et le droit national français	518
Section 3.2. La Cour de justice de l'Union européenne	523
UNITÉ 4. L'UNION EUROPÉENNE.....	531
Section 4.1. L'Union européenne et ses valeurs	531
Section 4.2. Les institutions de l'Union européenne	537
UNITÉ 5. LA JUSTICE INTERNATIONALE	547
Section 5.1. La Cour européenne des droits de l'homme	547
Section 5.2. Saisine de la Cour	553
BIBLIOGRAPHIE.....	565

ПЕРЕДМОВА

Навчальний посібник «LE FRANÇAIS POUR LES JURISTES» призначений для студентів юридичних факультетів вищих навчальних закладів, що вивчають французьку мову у професійно зорієнтованому контексті. Він укладений з метою формування у студентів професійно-комунікативних, мовленнєвих та соціокультурних компетенцій, а також спрямований на розвиток навичок самостійної роботи з французькомовною літературою та документами за фахом. У посібнику поставлено за мету навчити студентів читати, розуміти прочитане і перекладати літературу за фахом, сприяти розвитку загальних навичок спілкування, розвитку вмінь вирішення професійних проблем, а також оволодінню необхідними навичками професійного письмового спілкування.

Навчальний посібник побудований на автентичному матеріалі, що відповідає тематиці основних правничих дисциплін, включених до фахової підготовки спеціалістів у галузі права. Матеріал дібрано таким чином, щоб мати можливість проводити в межах відповідної іншомовної компетенції студентів зіставлення національної системи права з французькою і європейською системами права, спираючись при цьому на вже здобуті ними знання з інших дисциплін, що вивчаються.

Цей посібник відповідає цілям, викладеним у Загальноєвропейських Рекомендаціях з мовної освіти, та кваліфікаційним стандартам України. Рівень B-2 згідно із Загальноєвропейськими Рекомендаціями є стандартом для ступеня бакалавра. Він передбачає, що студент може розуміти основні ідеї французькомовного тексту за фахом, досить вільно спілкуватися з носіями мови, висловлювати власну думку у межах певних професійних тем.

Структура посібника складається з 8 частин, організованих за модульним принципом: Partie I. LES CADRES DE LA VIE JURIDIQUE DANS LA SOCIÉTÉ; Partie II. LES BRANCHES DU DROIT ET LES ACTEURS DE LA JUSTICE; Partie III. LE DROIT ÉTATIQUE; Partie IV. LE DROIT ADMINISTRATIF; Partie V. LA JUSTICE; Partie VI. LE DROIT PÉNAL ET LE PROCÈS PÉNAL. Partie VII. LE DROIT CIVIL ET LE PROCÈS CIVIL; Partie VIII. LE DROIT INTERNATIONAL ET LE DROIT EUROPÉEN. Перші чотири частини мають по три розділи (Unités), 5, 6, 7 і 8 частини – по п'ять. Розділи, у свою чергу, поділяються на два підрозділи (Section 1, Section 2).

Кожен розділ має таку структуру:

I. Підрозділ 1:

1. Передтекстові вправи на корекцію рівня сформованості іншомовної компетенції (фонетичних, лексико-граматичних); основні слова (терміни) та словосполучення до теми модуля.

2. Вправи щодо перевірки розуміння змісту тексту, які сприяють також формуванню мовленнєвих навичок і вмінь.

3. Лексичні вправи на закріплення лексики модуля.

4. Граматичні вправи, які побудовані на базі тематичної юридичної лексики і поєднують граматичну тему з новою лексикою.

5. Творчі завдання, спрямовані на розвиток мовленнєвих навичок і вмінь у межах тематики модуля.

6. Текст містить базовий вокабулярій юридичних термінів, що підлягають активному засвоєнню.

II. Підрозділ 2:

1. Передтекстові вправи спрямовані на формування вмінь читання спеціальних текстів за фахом: робота зі словником, визначення ключових слів за дефініціями, добір синонімів, антонімів, складання розгорнутого плану тексту, пошук відповіді на поставлені проблемні запитання.

2. Текст на розвиток навичок і вмінь переглядового та пошукового читання.

3. Післятекстові вправи спрямовані на розвиток навичок і вмінь монологічного і діалогічного аргументованого мовлення, усних презентацій на задану тему, анотування, реферування, написання есе у ході творчого опрацювання (в усній і письмовій формі) змістовної інформації тексту.

4. Текст на прослуховування і на заповнення пропусків словами і виразами, що входять до активної лексики тематичного модуля.

До кожного навчального тексту додається словник термінів і зворотів за фахом.

Розподіл викладання матеріалу:

Чурсіна Л. В., доцент, кандидат філологічних наук – частини I–V; частина VI (Unités 1, 2, 5); частина VII.

Осмоловська О. Ю., викладач, кандидат філологічних наук – частина VI (Unités 3–4); частина VIII.

PARTIE I LES CADRES DE LA VIE JURIDIQUE DANS LA SOCIÉTÉ

UNITÉ 1

LE DROIT ET LES VALEURS MORALES

Section 1.1

La notion du droit et la morale

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Traduisez les mots et les expressions mis en italique vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

3. Expliquez par vos propres mots les acceptions du mot «droit» au singulier et au pluriel.

4. Trouvez le mot correspondant à la transcription: [drwa], [bjɛ-se-ã:s], [mœrs], [pyi-sã:s], [tra-di-sjõ], [sã:s].

5. Trouvez dans le texte les synonymes aux mots «éthique», «moralité», l'antonyme aux mots «amoral» et «immoral».

TEXTE I

Le *droit* est défini généralement comme l'ensemble des *règles de conduites* des hommes dans la société. En réalité le droit n'est pas la seule règle de conduite, il y a encore la *morale*, la *religion*, les *mœurs*, les *traditions*. Le mot «droit» n'a pas toujours la même signification et on lui reconnaît généralement deux sens:

– Tantôt il désigne, l'ensemble des règles organisant la vie en société et *sanctionnées* par la *puissance publique*, c'est le *droit objectif*. C'est ainsi que l'on parle du *droit français*, du *droit ukrainien*, ou encore du *droit civil*, du *droit pénal*.

– Tantôt il désigne, les *prérogatives particulières* que le *droit objectif* reconnaît aux *individus*, *sujets de droit*, ce sont les *droits subjectifs*.

Situation 1. Le *droit du travail* (droit objectif) accorde à monsieur Lebrun, salarié, des journées de *congés payés* (droit subjectif).

Situation 2. Le *code de propriété intellectuelle* (droit objectif) protège le *droit d'auteur* de madame Lebrun, romancière (droit subjectif).

C'est donc au droit objectif de déterminer l'ensemble des droits subjectifs de chacun et d'en fixer les limites.

En l'absence de règles sociales obligatoires, chaque individu *vivrait à sa guise*, ne *suivrait que son intérêt et se ferait justice* lui-même. Ce serait la règle de l'anarchie et la loi du plus fort: les plus faibles seraient écrasés.

Il faut donc organiser les relations des individus entre eux et avec les pouvoirs publics en définissant leurs *droits* et leurs *obligations* réciproques. Le droit exprime les *valeurs d'une société*. Outre la règle de droit qui est observée par les hommes vivant en société, il existe des règles de *bienséance* et des *règles morales*.

Chaque système juridique élabore des *règles juridiques*, des droits comme des *responsabilités*, de différentes manières.

La plupart des pays ont un *système juridique codifié*, dit de «droit civil», dont les règles sont modifiées, plus ou moins régulièrement, par les *gouvernements*.

D'autres utilisent un système dit de «common law», qui se développe à travers la règle du *précédent judiciaire*.

VOCABULAIRE

le droit	право
les droits	права
une règle juridique	правова (юридична) норма
une règle de conduite	правило поведінки
une règle de droit	норма права, правова норма
une règle de bienséance	правило пристойності
une règle morale	норма моралі
la morale	мораль
les moeurs <i>f pl</i>	звичаї
la tradition	традиція
une signification	значення
un sens	значення
tantôt ... tantôt	то... то; або... або
être sanctionné (e) par la puissance publique	бути схваленим/ затвердженим державою; публічна влада
le droit objectif	об'єктивне право (право в об'єктивному значенні)
le droit civil	цивільне право
le droit pénal	кримінальне право
désigner	позначати
les prérogatives <i>f pl</i>	повноваження; виключні права; прерогативи
particulier,-ère	особливий,-а
un individu	громадянин; фізична особа; індивід
les sujets de droit	суб'єкти права
les droits subjectifs	суб'єктивні права
le droit du travail	трудова право
accorder	надавати
un salarié	найманий робітник

un congé payé	оплачувана відпустка
le code	кодекс
la propriété intellectuelle	інтелектуальна власність
protéger	захищати
le droit d'auteur	авторське право
l'ensemble de	сукупність
déterminer	визначати
fixer les limites	визначати межі
en l'absence de	за відсутності
obligatoire	обов'язковий
vivre à sa guise	жити на власний розсуд
suivre son intérêt	слідувати власній вигоді, користі
se faire justice	відправляти правосуддя особисто
une anarchie	анархія
une loi	закон
être écrasé (e)	бути знищеним/ розчавленим
les pouvoirs publics <i>m pl</i>	органи державної влади
réciproque	обопільний,-а; взаємний,-а
exprimer	виражати
les valeurs d'une société <i>f pl</i>	суспільні цінності
outré	окрім
le système juridique	юридична система
élaborer	розробляти
observer	дотримуватись
les responsabilités <i>f pl</i>	відповідальність
la plupart de	більшість
un pays	країна
modifier	змінювати
codifié,-e	кодіфікований
régulièrement	постійно
un gouvernement	уряд
se développer	розвиватися
à travers	через
un précédent judiciaire	судовий прецедент

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions:

1. Quelle est la définition du mot «droit»?
2. Qu'est-ce que le droit objectif?
3. Qu'est-ce que les droits subjectifs?
4. Qui sont les sujets de droit?
5. Qu'est-ce que le droit exprime?
6. En l'absence de règles sociales comment vivraient les gens?

7. Outre les règles sociales quelles sont les autres règles qui régissent la vie des citoyens dans une société?

2. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/FAUX):

1. Le droit est la seule règle de conduite. V F

2. Le droit, c'est l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société (ce que chacun peut faire ou ne pas faire) et dont le respect est assuré par la puissance publique. V F

3. Le droit, c'est la faculté d'une personne (ou d'un groupe de personnes) reconnue et protégée par la puissance publique, de faire certains actes ou d'exiger que d'autres personnes fassent ou omettent quelque chose dans son intérêt (ou leur intérêt). V F

4. Le droit dans ses deux sens est le synonyme du droit objectif. V F

5. Le droit objectif détermine l'ensemble des droits subjectifs de chacun et d'en fixe les limites. V F

6. Chaque individu vit comme il veut dans une société organisée, il poursuit son intérêt et se défend tout seul. V F

7. En l'absence de règles sociales obligatoires, ce serait de l'absolutisme. V F

8. La bienséance et les règles morales sont les valeurs uniques d'une société. V F

9. Chaque individu a ses droits et ses obligations. V F

10. Les règles juridiques sont les mêmes dans une société démocratique. V F

11. Un système juridique codifié est un système qui s'inspire de la pratique juridique. V F

3. Mettez les mots dans l'ordre pour former une phrase:

1. est – l' – comme – généralement – Le – des – droit – de – défini – ensemble – société – des – dans – conduites – la – règles – hommes.

2. seule – Le – pas – règle – n' – conduite – de – est – droit – la.

3. Il – traditions – la – y – encore – moeurs – la – religion – a – les – morale – les.

4. organisant – ensemble – c'est – en – objectif – Le – vie – des – l' – règles – droit – la – société.

5. prérogatives – les – subjectifs – reconnaît – que – droit – particulières – aux – sont – Les – ce – droits – objectif – le – individus – droit – de – sujets.

6. d' – détermine – en – droits – objectif – de – subjectifs – Le – chacun – des – fixe – limites – l' – droit – ensemble – les – et.

4. Trouvez le passage dans le texte où il s'agit de la différence entre le droit objectif et le droit subjectif. Commentez-le.

5. Citez quelques autres exemples de situations pour le droit objectif et le droit subjectif en vous appuyant sur votre propre expérience.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Indiquez le genre des noms suivants et donnez leur équivalent ukrainien:

Justice, système, droit, société, État, règle, individu, sujet, code, propriété, intérêt, loi, pouvoir, obligation, bienséance, absence, limite, valeur, responsabilité, gouvernement, précédent, bien, respect, honneur, devoir, autorité, laïcité, législateur, degré, secours.

2. Donnez le féminin des adjectifs suivants:

Objectif, subjectif, particulier, français, ukrainien, intellectuel, officiel, seul, impératif, social, familial, public, sanctionné, moral, civil, pénal, religieux, déduit, édicté.

3. Trouvez dans le texte aux mots-connecteurs ukrainiens leurs correspondants français; inscrivez-les dans votre propre vocabulaire:

1) Або ...або, але, або, як, окрім, таким чином, отже, між, з, для, згідно, відносно, через;

2) Часто, завжди, ще, в реальності, в цілому, за відсутності, більш, менш, регулярно.

4. Dites autrement en faisant attention à la signification du mot *dit* dans cette expression:

Un système *dit* de «common law».

IV. GRAMMAIRE

1. Déterminez la partie du discours des mots de la même famille:

1. Défini, définition, définir, définissant.
2. Conduire, conduite, conduit, conduisant.
3. Signification, signifier, signifié, signifiant.
4. Sanctionné, sanctionner, sanction.
5. Organisation, organiser, organisant, organisé, organisateur.
6. Accorder, accord, accordé, accordant.
7. Protéger, protection, protégeant, protégé.
8. Obliger, obligatoire, obligation, obligé.
9. Gouverner, gouvernement, gouverneur, gouverné.
10. Modifier, modification, modifié, modifiant.

2. Traduisez les phrases suivantes et déterminez le temps et le mode des verbes:

1. En l'absence de règles sociales obligatoires, chaque individu *vivrait* à sa guise, ne *suivrait* que son intérêt et *se ferait* justice lui-même. 2. *Ce serait* la règle de l'anarchie et la loi du plus fort: les plus faibles *seraient écrasés*.

3. Dites la règle de la formation des formes verbales soulignées dans le texte en déterminant la partie du discours à laquelle elles appartiennent. Faites-les entrer dans vos propres phrases.

4. Traduisez en français:

1. Право визначається зазвичай як сукупність правил поведінки людей у суспільстві. 2. Окрім права як норми поведінки є ще мораль, релігія, звичаї

та традиції. 3. Право – це сукупність норм, що регулюють життя у суспільстві і які санкціоновані органами державної влади. 4. Право означає також особливі прерогативи (виключні права), що визнаються за громадянами, суб'єктами права. 5. Саме об'єктивному праву належить визначати сукупність суб'єктивних прав кожного й визначати їхні межі. 6. Право виражає моральні цінності суспільства. 7. Окрім норм права, яких дотримуються люди у суспільстві, існують правила пристойної поведінки та моральні норми. 8. За відсутності обов'язкових суспільних норм кожна людина жила б, як їй заманеться, переслідувала б лише власні інтереси й сама б чинила правосуддя. 9. Це було б законом анархії і законом найсильнішого. 10. Кожна правова система розробляє в різний спосіб юридичні норми, а також відповідальність за їх порушення.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez ces définitions et parlez du rôle des règles morales gouvernant la vie en société contemporaine:

La *morale*, c'est l'ensemble des règles de conduite ou normes de comportement déduites du bien qui dictent les devoirs de l'homme envers les autres et envers lui-même à une époque donnée.

Les *mœurs*, c'est 1) l'ensemble des valeurs sociales, morales et religieuses auxquelles le droit donne force impérative et 2) le droit, parce qu'elles ne sont pas édictées par une autorité officielle. Leur rôle est considérable. Le législateur renvoie souvent aux mœurs et reconnaît la notion de *devoir moral*, qui n'est pas imposé par la loi, mais par les mœurs. Les *bonnes mœurs* désignent l'ensemble des règles morales sanctionnées par le droit positif.

L'*éthique* est la science de la morale, une branche de la philosophie qui étudie ce qui est bien ou mal et qui interpose la morale sur ses propres fondements.

Toute *religion* influence le droit, cette influence sera plus ou moins forte selon le degré de laïcité de l'État: repos le dimanche pour le droit du travail, tout enfant doit respect et honneur à ses parents d'où le secours familial dans le droit civil, ne pas voler ni tuer pour le droit pénal.

2. Lisez la définition suivante et faites un petit exposé en oral (en 5–7 phrases au moins) sur l'importance de l'observation de l'éthique dans l'exercice de la profession d'un juriste.

La *déontologie* est l'ensemble des valeurs, des règles morales que se donne une profession et dont elle impose le respect à ses membres, par la menace de sanctions disciplinaires: la déontologie des médecins, des avocats, des journalistes...

3. Travaillez par paires. Sous forme d'un dialogue échangez-vous de vos points de vue concernant la priorité des règles de droit sur les règles morales (ou au contraire) avec votre voisin ou voisine.

Je pense..., à mon avis..., selon moi..., mon opinion est...; par ailleurs..., par contre... Quel en est ton /votre opinion? Et toi/ vous, qu'est-ce que tu en penses/ vous en pensez?

4. Choisissez pour un sujet l'une des citations des hommes célèbres et préparez un exposé en oral (en 7 - 10 phrases au moins):

«La morale va au-devant de l'action; la loi l'attend». *François René de Chateaubriand*

«Deux choses remplissent l'esprit humain d'admiration et de craintes incessantes: le ciel étoilé au-dessus de moi et la loi morale en moi». *Emmanuel Kant*

«La morale est comme tous les régimes: elle interdit tout ce qui est bon». *Alfred Capus*

«De tous les vices qui peuvent perdre un homme d'État, la vertu est le plus funeste: elle pousse au crime. Pour travailler utilement au bonheur des hommes, il faut être supérieur à toute morale». *Anatole France*

Section 1.2

Les libertés individuelles et publiques

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte suivant. En combien de parties logiques peut-on diviser ce texte? Dressez son plan détaillé et résumez-le en 3-5 phrases.

2. Relevez et regroupez les mots autour des mots clés: les libertés personnelles, les libertés collectives, les principes, les droits fondamentaux, les catégories de droits.

3. Traduisez les mots et les expressions **mis en italique** vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre répertoire de mots nouveaux.

4. Trouvez l'équivalent français dans le texte:

Основні свободи; особисті (громадянські) свободи, публічні свободи; політичні свободи; соціально-економічні свободи; свобода пересування (за межами країни); свобода політичних переконань; свобода поглядів (політичних переконань); свобода вираження поглядів (слова); свобода об'єднання в організації; свобода мирних зборів; право об'єднуватися в профспілки; свобода мітингів та процесій; свобода віросповідання; свобода відправлення релігійних культів; право на інформацію; право на працю; право на здійснення підприємницької діяльності; право на здійснення торговельної та промислової діяльності; право притулку; право національної солідарності; право на освіту; культурні права; право на життя; право на відпочинок; право на приватне життя; норма права, що регулює забезпечення виконання обов'язків; право на національну приналежність; право на шлюб; право вільного вибору місця проживання; право власності.

TEXTE II

Les libertés apparaissent au Moyen Âge avec le système de *chartes* (Magna Carta, petition of rights, bill of rights). Les *libertés publiques* rassemblent l'ensemble des *droits fondamentaux* des citoyens reconnus et garantis par la Constitution, la loi ou un engagement international, qu'il s'agisse de la liberté d'*aller et venir*, de la *liberté d'opinion*, de la *liberté d'expression*, etc. Ces libertés sont soit personnelles, soit collectives. Il existe donc 2 types de liberté: celle qui ne concerne qu'un seul individu – *liberté individuelle*; celle qui concerne un groupe d'individus ou tout le monde – *liberté collective*.

Qu'entend-on par «libertés personnelles»? Il s'agit des libertés individuelles (on doit pouvoir *se déplacer en toute liberté, ne pas être arrêté arbitrairement et être jugé en bénéficiant de toutes les garanties légales*), des libertés économiques (*droit au travail, au commerce, à l'industrie*), etc.

Qu'entend-on par «libertés collectives»? Ce sont les libertés dont on peut profiter en groupe, comme la *liberté d'association, de réunion, de manifestation*, etc.

La liberté est un droit reconnu et garanti par des textes officiels. Le droit à la liberté est affirmé dans la *devise* de la France: «*Liberté, Égalité, Fraternité*».

Trois textes majeurs définissent les libertés publiques: la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et le préambule, c'est-à-dire l'introduction, de la Constitution du 4 octobre 1958. Les citoyens de la France ont toujours la possibilité de *faire référence* à ces textes devant les tribunaux puisqu'ils constituent des «principes généraux du droit».

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Elle définit trois grands principes: 1). Le principe de la liberté: c'est l'article 4 qui la définit comme étant la «possibilité laissée à l'homme de pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui». Sont donc contenues dans cette définition la sûreté ou la liberté individuelle, la liberté d'opinion, la liberté des manifestations, la liberté de la pensée et la liberté de s'assembler. 2). Le principe de légalité: c'est-à-dire que c'est la loi (et elle seule) qui détermine les limites de la liberté, prévoit et fixe les peines encourues. Par ailleurs, il est affirmé que la loi doit seulement sanctionner les actions nuisibles à la société, par des peines strictement nécessaires. 3). Le principe de l'égalité: la loi doit être la même pour tous, sans accentuer les inégalités qui existent dans la société.

Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Ce texte réaffirme d'une part les droits et libertés contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et, y ajoute, d'autre part les notions suivantes:

1. *l'égalité de l'homme et de la femme;*
2. *le droit d'asile;*
3. *le droit au travail;*
4. *le droit à une existence décente;*
5. *le droit à la solidarité nationale;*
6. *le droit à l'instruction et à la culture.*

Le préambule de la Constitution du 4 octobre 1958. Ce préambule reprend à son compte la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et le préambule de la Constitution de 1946, cela signifie que les principes énoncés conservent aujourd'hui leur force juridique.

VOCABULAIRE

les libertés <i>f, pl.</i>	свободи
apparaître	виникати, з'явитися
une charte	хартія, статут
rassembler	об'єднати
la liberté d'aller et venir	свобода пересування (за межами країни)
la liberté d'opinion	свобода поглядів (політичних переконань)
la liberté d'expression	свобода вираження поглядів
la liberté d'association	свобода об'єднання в організації
la liberté de réunion	свобода зібрань
la liberté de manifestation	свобода демонстрацій
se déplacer	пересуватися
en toute liberté	вільно, без обмежень

être arrêté	бути заарештованим
arbitrairement	свавільно
être jugé	бути засудженим
bénéficiaire de	користуватися, скористатися
les garanties légales, <i>f, pl.</i>	законні гарантії
le droit au travail	право на працю
le droit au commerce	право на здійснення підприємницької діяльності
le droit à l'industrie	право на здійснення промислової діяльності
le droit à l'instruction	право на освіту
le droit à la culture	культурні права (право на використання вітчизняних і світових досягнень культури і мистецтва)
le droit à la solidarité nationale	право національної солідарності
le droit à une existence décente	право на гідне існування (на достатній життєвий рівень)
reconnu,-e	визнаний
affirmer	затвердити
majeur,-e	головний,-а; особливо важливий,-а
le préambule	преамбула
une introduction	вступ
un citoyen, une citoyenne	громадянин,-ка
faire référence à	посилатися на...
constituer	складати
général,-e	головний,-а

5. Découvrez:

Sur le plan international, deux textes définissent les libertés publiques: la **Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948** et la **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950**.

La **Déclaration universelle des droits de l'homme** du 10 décembre 1948. Elle affirme quatre catégories de droits:

- les droits personnels de l'individu, c'est-à-dire le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté personnelle;
- les droits de l'individu face à la collectivité: il s'agit du droit à la nationalité, du droit d'asile, du droit de libre circulation et de résidence, du droit de propriété, etc.;
- les libertés publiques et les droits politiques: ce sont les libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression, le droit de réunion et d'association ainsi que le principe de l'élection;
- les droits économiques et sociaux: il s'agit du droit au travail, du droit syndical, du droit au repos et à l'éducation.

La **Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** du 4 novembre 1950. Elle énumère les libertés individuelles et droit de la

personne (*droit à la vie, à la liberté et à la sûreté, interdiction de la torture et de l'esclavage, liberté de mouvement, droit au respect de la vie privée et familiale, droit au mariage, liberté de pensée, de conscience, de religion, garanties judiciaires*, mais également les libertés publiques (*liberté d'expression, d'information, de réunion, d'association, droit à des élections libres*). Enfin, elle comprend certains droits économiques et sociaux tels que le *droit au respect de ses biens et le droit à l'instruction*.

6. Associez les deux colonnes:

1) La liberté d'association et de réunion	a) DDHC art. 10: «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public par la loi». On peut avoir ses propres opinions religieuses ou politiques et on peut les exprimer dans le cadre de la loi, c'est le principe de tolérance. La France est un État laïc et neutre, c'est-à-dire qu'il admet toutes les croyances sans en privilégier aucune.
2) La liberté de circulation	b) Loi du 29 août 1790: «Le secret des lettres confiées à la poste est inviolable». Chacun a droit au respect de la vie privée, notamment par le respect de la confidentialité de la correspondance et du droit à l'image.
3) La liberté de conscience et d'expression	c) L'article 20 de la DDHC affirme ce droit «Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques».
4) Le respect de la vie privée	d) Le droit d'aller et venir est affirmé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à l'article 13: 1) «Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État». 2) «Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays».

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Traduisez et regroupez les droits et libertés selon les domaines de leur exercice:

1) *les droits civils*, 2) *les droits politiques*, 3) *les droits économiques*, 4) *les droits sociaux*, 5) *les droits culturels*, 6) *les droits écologiques*.

Право на приватну власність; право на достатній життєвий рівень; право на вільну працю; право на належні, здорові та безпечні умови праці; право розпоряджатися результатами своєї інтелектуальної власності, творчої діяльності; право на життя; право на підприємницьку діяльність; право на особисту недоторканність; свобода пересувань; право на соціальний захист і соціальне забезпечення; право обирати і бути обраним; право на освіту; свобода вираження поглядів; право на ім'я; право на охорону здоров'я і медичну допомогу та медичне

страхування; право на справедливий, незалежний і публічний суд; право створювати громадські об'єднання і брати участь у їхній діяльності; право на інформацію; право на відпочинок; право на повагу до честі та гідності; свобода демонстрацій і зборів; право на навчання рідною мовою; право на сприятливе навколишнє середовище і екологічну безпеку; право на житло; право на вибір місця проживання; свобода преси, радіо, телебачення; право на страйк.

2. Présentez votre opinion en rédigeant un exposé sur le sujet suivant « Qu'est-ce qui est la liberté pour moi? » (faites-le en 15 phrases au moins). Commencez la rédaction de votre exposé par:

Comme on sait, les droits de l'homme énoncent les libertés fondamentales dont peuvent se prévaloir les individus. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en propose une définition: «La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits» (art. 4 DDHC)... _____

3. Faites un parcours historique des principaux textes portant sur l'évolution des libertés publiques et faites-en un repérage chronologique sous forme de ce schéma:

Date	Libertés individuelles	Date	Libertés collectives

4. Jeu de rôle: en tant que Représentant Spécial de l'ONU, faites un pronostic de l'apparition de nouvelles libertés publiques dans l'avenir (en 3-5 formules): Ex.: le droit de s'instruire soi-même sans aller à l'école, le droit de s'installer dans tous les coins de notre planète, le droit de voyager dans l'espace lointain, la liberté de...

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

Les atteintes à d'une personne sont prohibées et plusieurs textes ou méritent d'être cités en ce sens. Ainsi le «..... à l'intégrité physique de la personne» a-t-il été affirmé par l'article du relatif aux droits et de 1966. La de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales énonce que «le droit de

toute personne est protégé par la loi» (art.2). L'article 3 de la Convention précise en particulier que «..... ne peut être soumis à la , ni à des peines ou des ou dégradants». Le de Vilnius adopté le 3 mai a aboli la en toutes circonstances, y compris pour des actes commis en temps de

Le déclare que «la assure la primauté de la , interdit toute à la dignité de celle-ci et garantit le de l'être humain dès le commencement de sa vie» (art.16 Cciv.) ou encore affirme que «..... a droit au respect de » (art. 16-1 Cciv.).

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Lisez les paroles de la chanson «Liberté» de Charles Aznavour. Savez-vous de quelle liberté s'agit-il dans cette chanson et dans quel contexte? Argumentez votre réponse.

Liberté, liberté,
 Qu'as-tu fait liberté
 De ceux-là qui t'ont crue sur parole
 Ils ne t'ont jamais vu
 Ils ne te verront plus liberté fameux rêve des hommes
 Ils ne rêvaient que de toi
 Ils ne vivaient que par toi
 Et c'est pour toi qu'ils prieront dans le ciel
 Rien n'a changé dans leur coeur
 Ils n'ont pas froid, n'ont pas peur
 C'est toujours toi liberté leur soleil

2. Travaillez par paires. Sous forme d'un dialogue échangez-vous de vos points de vue concernant les limites aux libertés avec votre voisin ou voisine. Selon vous, les limites aux libertés sont-elles si nécessaires dans une société démocratique? Argumentez votre réponse.

Les *limites* aux libertés
 – *le respect des autres*

C'est la loi qui fixe le cadre dans lequel peuvent s'exercer les libertés. Ceci est affirmé dans l'article 4 de la DDHC: «La liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance des mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi».

La loi du 1^{er} juillet 1972: seront punis «ceux qui auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe en raison de leur [...] appartenance [...] à une race ou à une religion déterminée».

– *la loi, l'intérêt général*

Pour quels motifs peut-on limiter les libertés?

L'ordre public, ex.: interdiction de circuler librement avec une arme.

La *sécurité nationale*, ex.: en cas de guerre – plan Vigipirate*.

La *protection de la santé*, ex.: interdiction de la vente de drogues, contrôle des médicaments.

La *protection de la jeunesse*, ex.: interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs, interdiction de fumer dans le collège.

Ceci est déterminé par la loi qui est la même pour tous.

Art. 6 DDHC: «La loi est l'expression de la volonté générale [...]; elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse».

La loi régleme l'exercice des libertés.

La privation des libertés et des droits: une punition – une prison – la privation des droits civiques. On ne peut être privé de ses droits et de ses libertés par une seule institution: la justice qui est la même pour tous.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Voici quelques données concernant l'histoire de la naissance des premiers droits de l'homme et de leur évolution. Systématisez cette information en y ajoutant d'autres faits historiques importants et préparez-vous à un débat autour de ce sujet.

Le code d'Hammourabi en Babylone (Iraq, environ 2000 av. J.-C.)** fut le premier code écrit, à l'instigation du Roi de Babylone. Il était destiné à faire régner la justice dans le royaume, à détruire les mauvais et les violents, à empêcher les forts d'opprimer les faibles [...], à illuminer le pays et à promouvoir le bien-être du peuple.

Il a été rapporté qu'un pharaon de l'Égypte ancienne (environ 2000 av. J.-C.) lorsque un pétitionnaire arrivait de Haute ou de Basse Égypte, demandait à ses subordonnés de s'assurer que tout soit fait selon la loi et dans le respect des coutumes, et que le droit de chacun soit respecté.

La Charte de Cyrus (Iran, environ 570 av. J.-C.), rédigée par le Roi de Perse pour le peuple de son Royaume, reconnaissait les droits à la liberté, à la sécurité et à la liberté de mouvement, ainsi que certains droits économiques et sociaux.

Les droits de l'homme ont une histoire qui puise ses origines juridiques en Grande-Bretagne, dans un document daté de 1689 (*Bill of Rights*). Pour la première fois, un texte officiel exige le respect des droits des citoyens par les gouvernants. Mais c'est surtout au siècle suivant, dans la *Déclaration d'indépendance des États-Unis* (1776), et, en France, dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1789), que les droits de l'homme ont été affirmés comme des droits universels, inhérents à l'être humain. S'ils ont eu pour objet initial les droits civils et politiques (première génération), ils se sont étendus ensuite aux droits économiques et sociaux (deuxième génération), puis aux droits de solidarité, à un environnement sain, à un développement durable (troisième génération).

Les droits de l'homme permettent notamment de protéger les êtres humains et les libertés fondamentales.

* le *plan Vigipirate* en France est un dispositif de sécurité destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes.

** av. J.-C.= avant Jésus Christ (avant notre ère)

LES DIFFÉRENTES TRADITIONS DE JUSTICE

Section 2.1

Le droit de common law

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte et relevez son idée maîtresse.
2. Relevez les mots qui sont inconnus pour vous dans le texte ci-dessous, trouvez leur équivalent ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.
3. Lisez les mots et les groupements de mots suivants en faisant attention à leur prononciation:

Le droit romano-germanique, la manière de juger, le fleuron, le Code civil, le Code Napoléon, la Common Law, le monde anglo-saxon, rétablir un ordre troublé, le comportement des individus, à partir de, des règles de conduites, un système souple, bienveillant, prononcer des sentences, des affaires antérieures, semblable, la jurisprudence, la cour, la cour d'assises, le jury, délibérer sur la culpabilité, soutenir l'accusation, une barre, un témoin, témoigner, successivement, intervenir, son homologue, d'ailleurs, aucun, un dossier, intégralement, se dérouler, loyalement, cohabiter, s'interpénétrer, s'appliquer, autrement dit, au niveau fédéral, à partir de cas particuliers, volumineux, s'inspirer, québécois, exhaustif, inacceptable, déroger, des règles jurisprudentielles, constituer une exception, de manière restrictive, détaillé, compiler, civiliste.

4. Trouvez aux mots suivants leur équivalent ukrainien:

Англосаксонська система права; романо-германська система права; держава з континентальною правовою системою; судова практика; норма, що ґрунтується на судовій практиці.

TEXTE I

Chaque pays a sa procédure et sa manière de juger. Les deux grandes cultures juridiques européennes sont, d'une part, le *droit romano-germanique*, dont le fleuron est le *Code civil* (appelé aussi *Code Napoléon*), et d'autre part, la *Common Law* née en Angleterre, aujourd'hui répandue dans tout le monde anglo-saxon. La logique du système juridique n'est pas la même qu'en France. Les pays de «Common Law» cherchent à rétablir un ordre troublé dans une circonstance particulière. Le comportement des individus n'est pas défini à partir de règles de conduites écrites ou codifiées. Le droit de common law représente un système souple dans lequel les juges sont souvent des bénévoles. Ils prononcent leurs sentences à partir de jugements rendus dans des affaires semblables antérieures. On appelle cela la jurisprudence. Dans la cour anglaise, si on la compare

avec la cour d'assises française: le jury – de douze membres – est séparé du juge, il se retire sans lui pour délibérer sur la culpabilité; l'accusation est soutenue par un avocat qui se trouve au même niveau que l'avocat de la défense; il n'y a pas de barre et les témoins ne sont pas placés en face du juge mais à côté de lui (d'ailleurs l'accusé vient témoigner comme un témoin ordinaire); ils doivent répondre directement à des questions posées successivement par les deux avocats (*cross examination*).

Le juge intervient moins que son homologue français; il ne dispose d'ailleurs d'aucun dossier, la procédure étant intégralement orale. Il s'assure simplement que les débats se déroulent loyalement et que les questions sont régulières. Au cas où le jury déclare l'accusé coupable, c'est le juge seul qui fixe la peine.

Il y a un pays où cohabitent parfaitement ces deux systèmes, c'est le Canada. Dans ce pays les deux grandes traditions juridiques se côtoient et, à l'occasion, s'interpénètrent. C'est plus particulièrement au Québec que les deux traditions juridiques cohabitent. Le droit civil et la «common law» s'y appliquent respectivement en matière de droit privé et de droit public. Autrement dit, les relations entre particuliers sont régies par le droit civil et les relations entre l'État et les particuliers sont régies par la «common law».

Dans les autres provinces et territoires et au niveau fédéral, seule la «common law» s'applique. Toutefois, la terminologie française de la «common law» s'inspire fortement de celle du droit civil. Entre les systèmes on trouve quelques différences essentielles.

En **droit civil**, le législateur édicte les règles de droit sous forme de principes et les tribunaux sont chargés d'appliquer ces principes à des cas particuliers. Ces règles sont souvent réunies dans des lois volumineuses qu'on appelle «codes». Au nombre de tous les codes, c'est sans doute le Code Napoléon, premier code civil français, qui est le plus célèbre. Au siècle dernier, de nombreux états civilistes, dont le Québec, s'en sont inspirés pour établir leur propre code civil. Le Code civil québécois actuel a bien sûr repris les idées du Code Napoléon, mais il ne lui ressemble pas beaucoup.

En «**common law**», les règles de droit sont dégagées par les tribunaux à partir de cas particuliers. À mesure que des décisions judiciaires s'accumulent sur un sujet, les tribunaux sont en mesure de dégager des principes d'application plus ou moins générale et élaborent ainsi progressivement un corps de règles plus ou moins exhaustif.

Lorsque le législateur trouve les décisions des juges inacceptables, il est libre de déroger aux règles jurisprudentielles en adoptant une loi. Toutefois, comme la loi constituera une exception à la jurisprudence, les tribunaux l'interpréteront de manière restrictive.

Ainsi, en pratique, le rédacteur d'une loi civiliste emploiera des termes généraux alors que son confrère de «common law», habitué depuis des siècles à l'interprétation restrictive des tribunaux, emploiera une formulation beaucoup plus détaillée.

Il existe bien sûr des codes dans les pays régis par la «common law», le Code criminel étant l'exemple canadien le mieux connu. Les codes de «common law» forment cependant l'exception et non la règle parmi les textes législatifs de ce système. Ils compilent habituellement des règles jurisprudentielles plutôt que d'énoncer des principes selon le style civiliste.

http://www.mondroitmonchoix.com/index.php/parlons_droits/droit_civil/

VOCABULAIRE

le droit de common law	англосаксонське право
le droit romano-germanique	романо-германське право
le fleuron	<i>тут</i> цінна прикраса
rétablir un ordre troublé	відновити порушений правопорядок
un système souple	гнучка система
bénévole	добровільний, -а
prononcer ses sentences	проголошувати свої вироки
à partir de	на основі
un jugement rendu	проголошений вирок/рішення
dans des affaires semblables antérieures	за схожими попередніми справами
la jurisprudence	юриспруденція; судова практика
le jury	суд присяжних
un membre du jury	член суду присяжних
le jury se retire	суд присяжних йде
délibérer sur	вирішувати шляхом обговорення
la culpabilité	винуватість
soutenir l'accusation	підтримувати звинувачення
l'avocat de la défense	адвокат сторони захисту
une barre	бар'єр, що відділяє суддів від публіки
un témoin	свідок
témoigner	свідчити
un accusé	обвинувачений, підсудний
ordinaire	звичайний, -а
répondre directement à des questions	безпосередньо відповідати на запитання
successivement	по черзі; по чергово
intervenir	втручатися
un homologue	колега, що займає рівнозначну посаду
disposer de	мати у своєму розпорядженні
un dossier	матеріали справи; дос'є
la procédure orale	усне судочинство
intégralement	повністю; у повному обсязі
les débats	судові дебати
se dérouler loyalement	проходити з дотриманням процедури
régulier, -ère	<i>тут</i> законний; такий, що не протирічить нормам права (законодавству)
déclarer coupable	визнати/об'явити винним
fixer la peine	призначити покарання
cohabiter	співіснувати
se côtoyer	межувати
s'interpénétrer	взаємопроникати
s'appliquer	застосовуватися
édicter	видавати
une règle de droit	норма права

sous forme de	у вигляді; у формі
volumineux, -euse	об'ємний; обсяжний
un état civiliste	державна з континентальною правовою системою
reprendre les idées	перейняти ідеї
s'inspirer	надихнутися
ressembler à	бути схожим(и)
être dégagé, -e	виходити з; витікати з
un cas particulier	особливий випадок (справа)
à mesure que	по мірі того, як
s'accumuler	накопичуватися
exhaustif, -ve	вичерпний, -а
inacceptable	неприйнятний, -а
déroger à	відступити
adopter une loi	прийняти закон
une exception à la jurisprudence	виняток із судової практики
interpréter	тлумачити
restrictif, -ve	обмежений, -а
un confrère	колега по професії
une formulation	формулювання
régi, -e par	такий, -а, що керується
le Code criminel	Кримінальний кодекс
un texte législatif	норма закону; закон
compiler	<i>тут</i> збирати; складати
une règle jurisprudentielle	норма, що ґрунтується на судовій практиці
énoncer	проголошувати

II. COMPRÉHENSION

1. Relisez le texte et a) divisez le texte en parties logiques d'après la progression; b) dressez son plan détaillé; c) dites quelles sont les grandes cultures juridiques et en quoi consiste la différence de grands systèmes juridiques?

2. Trouvez le passage dans le texte où l'on compare les *procédures du jugement en cour anglaise et en cour d'assises française*. En quoi consiste la différence? Donnez la réponse en dressant un schéma ou un graphique.

3. Répondez aux questions suivantes:

- 1). La Common Law où est-elle répandue?
- 2). Quelle est la logique de ce système juridique?
- 3). Pourquoi dans ce système les règles de comportement des individus ne sont-elles pas codifiées?
- 4). Comment faut-il comprendre l'expression en anglais «cross examination»? Comment faut-il le dire en français?
- 5). Quel est le rôle du juge et du jury en procédure dans les deux systèmes?
- 6). Quel est ce pays où deux systèmes juridiques cohabitent? En quoi cela se manifeste?

7). Qu'est-ce qu'il y a de spécifique dans le Code civil de ce pays par rapport au Code Napoléon?

8). Comment sont formées les règles de droit en «common law»? Par qui sont-elles élaborées?

9). Dans quel cas intervient le législateur?

10). Qu'est-ce que le style civiliste?

11). Selon vous, lequel des systèmes est le meilleur? Argumentez votre réponse.

4. Mettez les mots dans l'ordre pour former une phrase:

1). règles – de – droit – de – En – édicte – les – législateur – droit – le – forme – civil, – principes – sous

2). tribunaux – règles – partir – dégagées – «common law», – de – les – droit – En – les – à – cas – par – sont – particuliers – de.

3). «common law» – la – forment – textes – Les – non – système – et – règle – législatifs – de – les – l'exception – ce – codes – parmi – de.

5. Trouvez la fin des phrases dans le texte:

1). Née en Angleterre, la Common law est répandue aujourd'hui...

2). Les pays de «Common Law» cherchent à rétablir...

3). Le comportement des individus...

4). Les juges prononcent leurs...

5). Le juge intervient moins que...

6). Le droit de common law représente un système...

7). Le juge s'assure que...

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez dans le texte le contraire du mot:

acceptable, postérieur, large, inconnu, innocent, coexister

2. Reliez les mots à leurs synonymes:

1) un motif

a) un excès

2) des moeurs

b) une légitimité

3) un abus

c) des us et coutumes

4) une légalité

d) une cause

3. Donnez le contraire du mot *illégalité*.

4. Remplissez la grille par les mots clés du texte et trouvez les mots correspondants en ukrainien. Apprenez le *vocabulaire actif*:

Nom	Verbe	Adjectif

5. Trouvez dans le texte les mots ayant la même racine avec les mots *témoin, accusé, législatif, code, civil*.

6. Précisez les acceptions du mot «barre» dans les phrases suivantes:

1. La véritable partie plaignante à la barre est la civilisation. 2. L'affaire Kerviel revient à la barre. 3. Les accusés sont déjà devant la barre. 4. Un juge devant la barre pour avoir volé la pendule du tribunal. – Un juge au tribunal? Oui, mais en accusé!

5. Les tractions à la barre fixe sont de formidables bâtisseuses de dorsaux. 6. Il arrive que le curseur se ballade sur le bord où est cachée la barre, elle sort immédiatement et je clique sur l'icône sans le vouloir. 7. Cette phrase, je la barre. 8. C'est le candidat qui n'atteint pas la barre de 5%. 9. À la barre des témoins, vous devez vous engager à dire la vérité. 10. Il doit paraître à la barre.

7. Barrez l'intrus:

- 1) Entre, à, par, toutefois, de, dans;
- 2) Une sentence, un jugement, un arrêté, un verdict, un arrêt;
- 3) Le cas, la cause, la pièce, l'affaire, le dossier.

IV. GRAMMAIRE

1. Remplacez les points par les termes de liaison convenables: *respectivement, à mesure que, toutefois, d'une part, autrement dit, ainsi, mais, comme, d'autre part, lorsque.*

1. Les deux grandes cultures juridiques européennes sont ..., le droit romano-germanique et ..., la Common Law née en Angleterre. 2. Il y a un pays où cohabitent parfaitement ces deux systèmes, c'est le Canada, province Québec. Le droit civil et la «common law» s'y appliquent ... en matière de droit privé et de droit public. ..., les relations entre particuliers sont régies par le droit civil et les relations entre l'État et les particuliers sont régies par la «common law». 3. Le Code civil québécois actuel a bien sûr repris les idées du Code Napoléon, ... il ne lui ressemble pas beaucoup. 4. En «common law», ... des décisions judiciaires s'accumulent sur un sujet, les tribunaux sont en mesure de dégager des principes d'application plus ou moins générale et élaborent ... progressivement un corps de règles plus ou moins exhaustif. 5. ... le législateur trouve les décisions des juges inacceptables, il est libre de déroger aux règles jurisprudentielles en adoptant une loi. 6. ... , ... la loi constituera une exception à la jurisprudence, les tribunaux l'interpréteront de manière restrictive.

2. Reconstituez la phrase en remplissant les trous par les verbes qui manquent:

1. Les juges ... leurs sentences à partir de jugements rendus dans des affaires semblables antérieures. 2. Chaque pays ... sa procédure et sa manière de ... 3. Les pays de «Common Law» ... à ... un ordre troublé dans une circonstance particulière. 4. Le juge ... moins que son homologue français; il ne ... d'ailleurs d'aucun dossier, la procédure ... intégralement orale. 5. Le juge ... simplement que les débats ... loyalement. 6. Le juge ... la peine. 7. Le jury ... l'accusé coupable. 8. Le législateur ... libre de ... aux règles jurisprudentielles en ... une loi.

3. À partir des verbes cités ci-dessous donnez a) des noms; b) des adjectifs:

a) décider, juger, appliquer, interpréter, constituer, se comporter, accuser, témoigner, homologuer;

b) accepter, répandre, écrire, codifier, troubler, rendre, définir, détailler, habituer.

4. Précisez le temps des verbes dans les phrases suivantes:

1. Comme la loi *constituera* une exception à la jurisprudence, les tribunaux *l'interpréteront* de manière restrictive. 2. Ainsi, en pratique, le rédacteur d'une loi civiliste

emploiera des termes généraux alors que son confrère de «common law», habitué depuis des siècles à l'interprétation restrictive des tribunaux, *emploiera* une formulation beaucoup plus détaillée.

5. Relevez dans le texte tous les adverbes en – ment. Indiquez les adjectifs qui servent de base pour former ces adverbes:

autrement ← autre,

6. Traduisez avec un dictionnaire de spécialité:

1. В англосаксонському праві існує два види норм: законодавчі і прецедентні. Законодавчі являють собою правила поведінки загального характеру. Прецедентні – певна частина судового рішення по конкретній справі. 2. Найважливішим джерелом англосаксонського права є судовий прецедент. Прецеденти створюються судами. 3. Правило прецеденту є наступним: вирішувати так, як було вирішено раніше. Воно має імперативний характер, тобто суди мають слідувати прецедентам. 4. Іншим джерелом англосаксонського права є закон (статут). Статут має певний пріоритет перед прецедентом, може скасувати його. Своєрідність англосаксонського права полягає в тому, що закон реалізується не самостійно, а через прецеденти, за їх допомогою. 5. Давнім джерелом англосаксонського права є звичай. 6. Структура англосаксонського права відрізняється від романо-германського поділом не на публічне і приватне, а поділом на загальне і право справедливості. Воно не є кодифікованим і в англосаксонському праві відсутній чіткий поділ норм за галузями права. 7. Романо-германське право сформувалось у XII–XIII ст. у результаті запозичення римського права країнами континентальної Європи. 8. З XIII ст. романо-германське право розвивається і стає надбанням усієї Європи. 9. Романо-германська норма права – це загальне правило поведінки. 10. Найважливішим джерелом романо-германського права виступає закон. Закони приймаються парламентами країн цієї системи і володіють вищою юридичною силою, поширюються на всю територію держави, на всіх громадян. 11. В усіх країнах романо-германської системи є писані конституції. 12. Важливе місце серед джерел романо-германського права посідають кодифіковані акти – кодекси. 13. Крім законів, у країнах цієї системи приймається безліч підзаконних актів: декрети, регламенти, інструкції, циркуляри, укази, постанови та інші документи виконавчої влади. 14. Джерелом романо-германського права є також звичай. Він відіграє другорядну роль і виступає як доповнення до закону. 15. Своєрідність структури романо-германського права полягає у його розподілі на публічне і приватне право. Критерієм виділення публічного права виступає загальний державний інтерес (реалізація суспільних цілей і завдань). Критерієм приватного права – особливий, приватний інтерес (реалізація цілей окремих осіб, громадян, організацій).

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez la citation de René David et a) traduisez-la vers l'ukrainien; b) donnez-en un commentaire développé.

«... droit anglais va nous apparaître comme très différent du droit français et des autres droits de la famille romano-germanique. Sa structure n'est pas la même que celle de notre droit et dans

cette structure différente réside la difficulté la plus grande que nous offre l'étude du droit anglais. La différence de structure, que nous allons observer, est en effet totale. [...] Ne correspondant à aucune notion connue de nous, les termes du droit anglais sont intraduisibles dans nos langues, comme le sont les termes de la faune et de la flore d'un autre climat. On en dénature le sens, le plus souvent, quand on veut coûte que coûte les traduire, et la difficulté n'est pas moindre lorsque la chose paraît aller de soi: le *contrat du droit anglais* n'est pas plus l'équivalent du *contrat du droit français* que l'*Equity anglaise* n'est l'*équité française*: *administrative law* ne veut pas dire *droit administratif*, *Civil law* ne veut pas dire *droit civil*, et *Common law* ne veut pas dire *droit commun*».

René David. *Les grands systèmes de droit contemporains*, 8e éd., pp. 341-342

http://www.mondroitmonchoix.com/index.php/parlons_droits/droit_civil/

2. Lisez l'assertion suivante et donnez votre avis sur le sujet proposé sous une forme d'un exposé oral ou écrit: a) illustrez votre opinion par des exemples concrets; b) précisez, argumentez, affirmez votre point de vue; c) invitez à un débat.

La loi est faite pour être contournée.

Section 2.2

Le droit romano-germaniste

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte suivant. En combien de parties logiques peut-on diviser ce texte? Dressez son plan détaillé et résumez-le en 7-10 phrases.

2. Relevez et regroupez les mots autour des mots clés: *les codes, le droit privé, le droit public, le droit mixte*.

3. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

4. Trouvez l'équivalent français dans le texte:

Французьке право, юридична система, цивільний кодекс, торговельний кодекс, трудовий кодекс, цивільно-процесуальний кодекс, конституційне право, адміністративне право, європейське право, банківське право, фінансове право, податкове право, конкурентне право.

TEXTE II

Le droit français reste marqué par une spécificité qui est la division entre le droit privé et le droit public. Cette classification binaire est classique et très ancienne. Elle est plutôt relative, car elle est ignorée par certains systèmes juridiques contemporains. Ainsi, dans le système juridique anglo-saxon est retenue l'opposition entre le droit des personnes et le droit des choses et non pas entre le droit public et le droit privé comme c'est le cas en France.

La base du droit français est le Code civil de 1804 et le droit civil. Depuis divers codes ont vu le jour: le Code de commerce de 1807 et plus récents le Code du travail, le Code de la Sécurité Sociale, le Code de la route, le Code de la consommation, le Code monétaire et financier, le Code Général des Impôts, le Code de la propriété intellectuelle, le Code de l'environnement, le Code de l'urbanisme sans oublier les Codes de la procédure civile et pénale.

Le **droit privé** régit les rapports entre les particuliers qu'il s'agisse des personnes physiques ou de personnes morales de droit privé. Les principales branches du droit privé sont: le *droit civil* (le *droit de la famille*, le *droit des biens* ou droits réels, le *droit des obligations*, le *droit de la propriété*, le *droit des successions*); le *droit international privé*; le *droit des affaires* (le *droit commercial* qui inclue à son tour le *droit des sociétés*, le *droit de la concurrence*, le *droit cambiaire*); le *droit de procédure civile*.

Sont à distinguer d'autres ramifications du droit privé plus étroites caractérisant l'un des secteurs ou type d'activité: le *droit social* (le *droit du travail* et le *droit de la sécurité sociale*), le *droit des entreprises en difficulté*, le *droit de la concurrence*, le *droit de la consommation*, le *droit bancaire* et le *droit des assurances*, le *droit financier* et le *droit boursier*, le *droit fiscal*, le *droit de l'informatique*, le *droit comptable*, le *droit économique*, le *droit de la propriété intellectuelle* – le droit de la propriété littéraire et artistique: le *droit d'auteur*, le *droit de la propriété industrielle* – le *droit des marques*, le *droit des brevets*).

Le **droit public** régit les rapports entre les individus et l'État et les rapports des États entre eux. Les 4 principales branches du droit public sont: le *droit constitutionnel*, le *droit administratif*, les *finances publiques*, le *droit international public*.

Le *droit constitutionnel* détermine les règles relatives à la forme de l'État, à la constitution des gouvernements et des pouvoirs publics. Il fixe les compétences des organes de l'État que sont le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire.

Le *droit administratif* régit l'organisation des collectivités publiques (enseignement, énergie, transport), ainsi que leurs rapports avec les particuliers.

La branche du droit public – les *finances publiques* – régit les ressources et les dépenses de l'État, des collectivités publiques: le budget, les impôts, les taxes.

Le *droit international public* régit essentiellement les relations entre les États ou entre les personnes ou entités de nationalités différentes (organisations internationales, quasis États).

De ces 4 matières sont dérivées le *droit des collectivités territoriales*, le *droit de la fonction publique*, le *droit du service public*, le *droit des marchés publics*, le *droit de l'urbanisme*, le *droit de l'environnement*, le *droit fiscal* (à la limite du droit privé, notamment du droit des affaires et du droit public), le *droit de la santé*, le *droit social* (qui comprend le droit du travail et le droit de la sécurité sociale).

Certaines branches du droit s'appartiennent à la fois au droit privé et au droit public: c'est le cas du *droit pénal* et du *droit processuel*.

Le *droit européen* est un cas à part, au départ fortement enraciné dans le droit international public (rapport entre états et institutions internationales), il est désormais créateur de rapports de droits privés.

Il existe également des droits dits «mixtes», présentant à la fois un caractère patrimonial et extrapatrimonial: ce sont les droits intellectuels: la *propriété littéraire et artistique* (elle comprend un droit moral de l'auteur sur son oeuvre et un droit patrimonial: perception de droits d'auteur) et la *propriété industrielle*: droits sur les brevets, les marques, les dessins, les modèles.

VOCABULAIRE

la ramification du droit	галузь, підгалузь права
la branche du droit	галузь права
le droit public	публічне право
le droit international public	міжнародне публічне право
le droit privé	приватне право
le droit international privé	міжнародне приватне право
le droit civil	цивільне право
une classification binaire	бінарна класифікація
le droit des personnes	особисті (громадянські) права людини; статус учасників правовідносин, положення суб'єктів права (<i>франц. реалія</i>)
	речове право
le droit des choses	Цивільний кодекс
le Code civil	Торговельний кодекс
le Code de commerce	Трудовий кодекс
le Code du travail	Кодекс соціального забезпечення
le Code de la Sécurité Sociale	Кодекс правил дорожнього руху
le Code de la route	Кодекс захисту прав споживачів
le Code de la consommation	Валютно-фінансовий кодекс
le Code monétaire et financier	Загальний кодекс законів про податки
le Code Général des Impôts	Кодекс інтелектуальної власності
le Code de la propriété intellectuelle	Екологічний кодекс
le Code de l'environnement	Містобудівний кодекс
le Code de l'urbanisme	Цивільно-процесуальний кодекс
le Code de la procédure civile	Кримінально-процесуальний кодекс
le Code de la procédure pénale	сімейне право
le droit de la famille	майнове право
le droit des biens	речові права (на чуже майно)
les droits réels	зобов'язальне право
le droit des obligations	право власності
le droit de la propriété	спадкове право
le droit des successions	право підприємницької діяльності
le droit des affaires	торговельне (комерційне) право
le droit commercial	право комерційних та некомерційних товариств (<i>франц. реалія</i>)
le droit des sociétés	конкурентне право
	вексельне право
le droit de la concurrence	
le droit cambiaire	

le droit de procédure civile	цивільне процесуальне право
le droit social	соціальне право
le droit du travail	трудове право
le droit de la sécurité sociale	право соціального забезпечення
le droit des entreprises en difficulté	правова процедура поновлення платоспроможності боржника або визнання його банкрутом
le droit de la consommation	право споживачів
le droit bancaire	банківське право
le droit des assurances	страхове право
le droit financier	фінансове право
le droit boursier	біржове право
le droit fiscal	податкове право
le droit de l'informatique	інформаційне право
le droit comptable	право бухгалтерського обліку
le droit économique	господарське право; правова регламентація організації економіки
le droit de la propriété intellectuelle	право інтелектуальної власності
le droit de la propriété littéraire et artistique	право інтелектуальної власності на літературний/художній твір
le droit d'auteur	авторське право
le droit de la propriété industrielle	право промислової власності
le droit des marques	право на торговельну марку
le droit des brevets	патентне право
le droit constitutionnel	конституційне право
le droit administratif	адміністративне право
les finances publiques <i>f pl</i>	державне фінансове право
la constitution des gouvernements	формування урядів
la forme de l'État	державна форма правління
les organes de l'État <i>m pl</i>	державні органи
le pouvoir législatif	законодавча влада
le pouvoir exécutif	виконавча влада
le pouvoir judiciaire	судова влада
des collectivités publiques <i>f pl</i>	державні формування (держава, департамент, комуна)
l'enseignement	освіта
l'énergie	енергетика, енергосистема
le transport	транспорт
un particulier	приватна особа
régir	керувати, управляти
les ressources de l'État <i>f pl</i>	державні надходження (прибутки)
les dépenses de l'État <i>f pl</i>	державні витрати
le budget	бюджет
les impôts <i>m pl</i>	податки

les taxes <i>fpl</i>	збори, податки на додану вартість
une entité	структурне утворення/підрозділ
une organisation internationale	міжнародна організація
être dérivé,-e	походити
le droit des collectivités territoriales	право територіальних громад
le droit de la fonction publique	право державної служби
le droit des marchés publics	міжнародне договірне право
le droit de l'urbanisme	містобудівне право
le droit de l'environnement	екологічне право
le droit fiscal	податкове право
le droit de la santé	медичне право
le droit pénal	кримінальне право
le droit processuel	процесуальне право
le droit européen	європейське право
être enraciné,-e	вкорінитися
patrimonial,-e	майновий,-а
extrapatrimonial,-e	немайновий,-а
un droit mixte	суміжна галузь права
un brevet	патент
une marque	торговельна марка
un dessin	промисловий малюнок
un modèle	промисловий зразок

5. Répondez aux questions suivantes et justifiez vos réponses:

- 1). En quoi consiste la spécificité du droit romano-germaniste, y compris le droit français, par rapport au système juridique anglo-saxon?
- 2). Avec quoi est liée l'apparition de nouvelles branches du droit?
- 3). Pourquoi existe-t-il des droits «mixtes»?
- 4). À quelle branche du droit appartient le droit européen?

6. Représentez par un schéma simple la structure du droit français.

7. Découvrez:

Le droit, ce sont aussi des mots

Le traducteur juridique doit réunir une double compétence de linguiste et de juriste. De même, il est fortement recommandé [...] de s'initier à la matière (en prenant appui sur des connaissances notionnelles).

Le droit est principalement rattaché à un État et les termes juridiques ne peuvent être bien compris, le plus souvent, qu'en référence à un système juridique national. C'est l'une des difficultés de la construction de l'Union Européenne qui réunit des pays juxtaposant des systèmes juridiques différentes et, qui plus est, ne partagent pas la même langue, ni la même histoire, ni la même culture. Le juriste anglais, par exemple, qui s'engage dans l'étude du droit français, se trouve inmanquablement désorienté. Le langage du droit français n'est pas celui qu'il a appris et auquel il est habitué. Il rencontre des termes qui expriment souvent des concepts inconnus du droit anglais et qui sont pour

cette raison difficilement traduisibles: à comparer *Tribunal de grande instance / force majeure / société à responsabilité limitée* en français et en anglais *agency / bailment / consideration / libel / misrepresentation / magistrate misance*.

La précision des termes est un gage de sécurité. Dans le langage du droit, les synonymes n'existent pas. Le mot *obligation*, par exemple, n'a pas le même sens en droit civil et en droit commercial. En droit civil, on dira que l'obligation de l'acheteur consiste à payer le prix au vendeur, alors qu'en droit commercial, une obligation est un titre négociable en bourse.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Mettez les mots dans l'ordre pour former une phrase:

- 1). 1804 – la – Code – du – base – français – de – Le – est – droit – et – droit – le – civil
- 2). Le – privé – les – rapports – entre – droit – individus – les – régit
- 3). Le – relève – droit – famille – du – droit – la – de – civil
- 4). droit – et – le – droit – fois – pénal – au – processuel – s'appartiennent – Le – à – droit – public – privé – et

2. Trouvez la fin des phrases dans le texte lu:

- 1). Depuis divers codes ont vu _____
- 2). Ce sont les droits intellectuels _____
- 3). Le droit européen est désormais _____
- 4). Le droit social comprend _____
- 5). Les branches du droit privé sont _____

6. Chassez l'intrus:

- 1). Le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit des finances publiques, le droit de la fonction publique, le droit social, le droit moral, le droit fiscal.
- 2). La propriété individuelle, la propriété industrielle, la propriété artistique, la propriété littéraire, la propriété intellectuelle.
- 3). Le droit cambiaire, le droit commercial, le droit syndical, le droit des affaires, le droit des sociétés.
- 4). Le Code civil, le Code pénal, le Code du travail, le Code Morse, le Code de commerce.

3. Précisez les définitions des termes *convention* et *contrat* en langage juridique. Consultez le dictionnaire de la langue.

4. Voici les adjectifs *valable, licite, valide, légal, légitime, recevable, régulier, fondé, bien fondé, légalisé, légitimé, réglementaire* qui se diffèrent par leur sens. Trouvez les différences notionnelles de ces termes juridiques. Citez des exemples de leur emploi dans vos propres phrases.

5. Lisez le texte complémentaire et relevez les traits qui permettent de distinguer les différents systèmes de droit. En vous servant du lexique du texte déterminez la famille de droit à laquelle appartient le droit ukrainien, donnez ses principales caractéristiques:

Caractéristiques générales des grandes familles de droit

Droit romano-germaniste: séparation des pouvoirs, mais indépendance de la justice moins forte qu'en common law, distinction droit public – droit privé, contrôle de la constitutionnalité des lois.

Droit de common law: droit essentiellement jurisprudentiel (accumulation de précédents judiciaires, pas de distinction droit privé – droit public, séparation des règles de fond et de procédure peu marquée).

Droit des pays post-socialistes (dit parfois droit russe): prépondérance des autorités publiques, empreinte du droit romaniste, présence d'une constitution (de la Fédération de Russie) et de lois organiques, structure fédéraliste complexe, relations contractuelles écrites et signées.

Droit ukrainien: _____

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Simplifiez le texte en décomposant syntaxiquement les phrases et dites: quelle est son idée maîtresse?

Le Droit se divise en de multiples branches dont les ramifications ne cessent de se développer. Elles sont traditionnellement regroupées au sein d'une distinction binaire très classique et ancienne, entre le Droit privé et le Droit public. À Rome déjà, qui était attachée à la protection tant de la chose publique qu'aux individus, on différenciait deux grandes catégories juridiques de règles: tandis que dans la première, on y intégrait les dispositions ayant un rapport avec les intérêts publics, on rassemblait dans la seconde toutes les règles mettant en cause des intérêts d'ordre privé. L'opposition entre le Droit privé et le Droit public était alors sous-jacente. Cette dichotomie entre le secteur public et le secteur privé au sein du Droit devait toutefois s'atténuer tout au long du Moyen-âge, cette période se caractérisant politiquement et donc juridiquement par une confusion entre les intérêts publics et privés. C'est après la Révolution que la distinction entre le Droit public et le Droit privé devait à nouveau s'affirmer. Mais il faut bien prendre conscience qu'il s'agit d'une classification des branches du Droit relative, d'ailleurs ignorée par certains systèmes juridiques contemporains. Ainsi, dans le système juridique anglo-saxon, ce n'est pas l'opposition entre le Droit public et le Droit privé mais celle entre le Droit des personnes et le Droit des choses qui est retenue.

Le Droit privé serait constitué par l'ensemble des règles juridiques qui gouvernent les relations entre personnes privées. Pour sa part, le Droit public correspondrait à l'ensemble des dispositions réglementant d'une part la constitution, le fonctionnement et l'organisation des institutions publiques et d'autre part les rapports entre la puissance publique et les particuliers.

Au delà des définitions, deux critères de distinction entre le Droit privé et le Droit public ont pu être proposés: 1) le premier est fondé sur les *intérêts concernés*: le Droit public ferait prévaloir l'intérêt de l'Etat tandis que le Droit privé se préoccuperait des intérêts particuliers; 2) le second serait fondé sur les *sujets concernés*: tandis que le Droit public serait le Droit applicable aux institutions et aux personnes publiques et régirait les relations de ces dernières avec les personnes privées.

Discontinué dans l'histoire du Droit français, méconnue par certains systèmes juridiques et même aujourd'hui contestée dans l'ordre juridique français, la distinction entre le Droit public et le Droit privé a toutefois le mérite appréciable de permettre une présentation didactique et pratique du Droit.

2. Lisez les sentences de Montesquieu: a) donnez-en le commentaire développé; b) trouvez l'information sur cette célébrité et ses oeuvres, le siècle dans lequel il a vécu et échangez-vous de cette information avec votre voisin ou voisine.

«Le droit public, le droit politique ce sont les lois dans les rapports qu'ont ceux qui gouvernent avec ceux qui sont gouvernés [...] le droit privé, [ce sont] les lois dans le rapport que les citoyens ont entre eux» (Montesquieu).

«Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi mais elle doit être loi parce qu'elle est juste» (Montesquieu).

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Commentez un événement qui a, d'après vous, changé le cours de notre pays dans son histoire récente. Échangez-vous de vos observations avec vos camarades de classe.

2. Discutez autour du sujet: «Les particularités de la distinction binaire classique entre le droit public et le droit privé».

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Systématisez toutes les ramifications du droit et prédiriez a) l'apparition de nouvelles ramifications du droit dans le proche avenir; b) l'apparition de nouveaux codes. Faites-le en oral ou par écrit.

LES FONDEMENTS DE LA JUSTICE

Section 3.1

Les origines du système judiciaire

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte entièrement et a) dégagez son idée essentielle; b) divisez le texte en parties logiques d'après la progression; c) dites ce que c'est le *système hiérarchique des lois* (expliquez-le avec des mots ou un schéma).

2. Trouvez dans le texte le contraire au mot *injustice*.

3. Dans ce texte relevez tous les adjectifs permettant de caractériser les *sources du droit* et de traduire leur nature. Trouvez leur équivalent en ukrainien.

4. Relisez le texte à partir du deuxième paragraphe et répondez à la question suivante:

Comment peut-on classer les sources du droit?

TEXTE I

La France est une démocratie et à ce titre, l'adage veut que «nul ne peut se faire justice lui-même». En outre, la justice est un *service public*, elle est rendue *au nom du peuple*. Elle veille à l'*application de la loi* et garantit le *respect des droits* de chacun. Il convient de distinguer l'idée de justice d'une part et l'institution judiciaire d'autre part. D'un point de vue moral, la justice est parfois définie comme le fait de donner à chacun ce qui lui revient. Au sens de l'institution judiciaire, il s'agit de tous les moyens mis à la disposition des citoyens pour *réparer des erreurs*, permettre de *régler une infraction* ou ses *torts commis* lorsqu'il y a eu crime ou délit, soit un comportement contraire à la loi. Ainsi, la justice française est organisée par la *mise en place de juridictions compétentes* dotées d'un *personnel qualifié* sans lequel elle ne pourrait fonctionner. C'est à elle seule qu'il *appartient de*:

1) *trancher, en toute neutralité*, les *conflits* entre les personnes;

2) de *sanctionner des comportements interdits (infractions)*.

La justice *repose sur* un droit essentiellement écrit émanant de sources diverses. La loi est la principale source du droit, mais ce n'est pas la seule. Les lois sont majoritairement regroupées dans des livres appelés Codes. Chacun d'eux concerne un domaine bien précis du droit. Le Code civil, le Code pénal et les autres codes, ainsi que les *textes non codifiés* dont le *juge* fait application, sont les outils indispensables des *acteurs de la Justice*. Indépendamment des *règles de droit interne*, s'ajoutent les *conventions internationales* et notamment *européennes*, qui prennent une influence croissante dans la vie quotidienne.

Les *sources de droit écrit* constituent un ensemble hiérarchisé: chaque texte de niveau inférieur doit être conforme aux textes du niveau supérieur. En partant de la source la plus élevée, on peut les désigner comme suit:

– la *Constitution* de la V^e République du 4 octobre 1958, son *Préambule* et les *règles constitutionnelles*;

- les *conventions* et *traités* internationaux ratifiés par la France;
- les *directives*, les *décisions*, *règlements*, *avis* et *recommandations* européens qui priment sur les lois et règles nationales;
- les *lois organiques* et les *lois ordinaires* dont les *ordonnances*;
- les *règlements* de l'autorité administrative: *décrets*, *arrêtés*, *circulaires*, y compris **réponses** ministériels.

À la hiérarchie des textes précités, il faut ajouter les sources spécifiques telles que:

- les *conventions collectives*
- les *accords collectifs* et *accords d'entreprises* (il s'agit du droit négocié institué par le législateur en 1982)
- les *règlements intérieurs*
- les *contrats de travail*
- les *usages*

Il peut être fait mention de deux autres *sources de droit (non écrit)*, la *coutume* et la *jurisprudence*:

- la *coutume* est une règle de droit établie par l'*usage*;
- la *jurisprudence* est constituée de l'ensemble des décisions des juridictions.

Il existe encore une autre classification des sources du droit. Ainsi on distingue:

Sources directes: conventions, traités, constitution, loi, règlement (ordonnance, décret, arrêté).

Sources dérivées ou *indirectes*: jurisprudence, doctrine, usages et coutumes.

Les sources du droit donnent naissance à la règle juridique.

VOCABULAIRE

un adage	силогізм, юридична поговірка
nul, nulle	ніхто
un service public	публічна служба; державний орган
rendre la justice au nom du peuple	правити правосуддя від імені народу
veiller à l'application de la loi	стежити за дотриманням закону
garantir le respect des droits	гарантувати дотримання прав
une institution judiciaire	судова установа
réparer des erreurs	залагодити помилки
régler une infraction	урегулювати правопорушення
un tort	вина
un crime	злочин
un délit	проступок, делікт
un comportement contraire à la loi	поведінка, що йде врозріз із законом
une juridiction compétente	компетентний судовий орган
trancher des conflits	вирішувати конфлікти
en toute neutralité	<i>тут</i> неупереджено
sanctionner des comportements interdits	застосовувати санкції у разі протиправного поведіння/поведінки
reposer sur	грунтуватися на

une loi	закон
le Code civil	Цивільний кодекс
le Code pénal	Кримінальний кодекс
un texte non codifié	некодифікований закон
un juge	суддя
une règle de droit interne	національна норма права
une convention internationale	міжнародна конвенція
prendre une influence croissante	набувати великого впливу
inférieur,-e	нижній,-я; нижчий,-а
supérieur,-e	верхній,-я; вищий,-а
le Préambule	Преамбула (до Конституції)
une règle constitutionnelle	конституційна норма
un traité	міжнародний договір (угода)
une directive	директива
une décision	рішення
un règlement	регламент
un avis	окрема думка
une recommandation	рекомендація
primer sur	верховенствувати над
une loi organique	органічний закон (вносить зміни до конституції)
une loi ordinaire	звичайний закон
une ordonnance	ордонанс
une autorité administrative	адміністративна влада, орган адміністративної влади
un décret	декрет
un arrêté	постанова
un circulaire	міністерський циркуляр
ministériel, -lle	міністерський,-а
une réponse ministérielle	роз'яснення міністра (з приводу нормативного акта)
une convention collective	колективна трудова угода
un accord collectif	окрема колективна трудова угода
un accord d'entreprise	колективний трудовий договір у рамках підприємства
le droit négocié	колективно-договірне регулювання праці
le règlement intérieur	правила внутрішнього розпорядку
le contrat de travail	трудоий договір
l'usage, <i>m</i>	звичай, традиція
la coutume	звичай, що є нормою закону; правовий звичай
la jurisprudence	судова практика
une source directe	джерело, яке містить норми прямої дії
une source dérivée (indirecte)	джерело, яке містить норми непрямої дії

II. COMPRÉHENSION

1. Lisez les phrases ci-dessous et dites si elles correspondent au contenu du texte (VRAI/ FAUX):

1. La justice est une fonction publique, parce qu'elle est rendue au nom du peuple. V F
2. La France est une démocratie et cela veut dire que tout le monde peut rendre la justice lui-même à l'encontre des autres. V F
3. C'est à la justice qu'il appartient de régler les conflits et punir pour les infractions. V F
4. D'un point de vue moral, la justice est définie comme le fait de donner à chacun ce qui lui revient: l'oeil pour l'oeil, dent pour dent... V F
5. La source la plus importante en droit national est une loi. V F
6. La Constitution française prime sur les conventions, les accords et les traités internationaux et européens. V F
7. La justice repose sur les sources directes du droit et indirectes du droit, sur les sources écrites du droit et non écrites du droit. V F
8. Les sources du droit ce sont les origines du droit objectif et les modes de création des règles de droit. V F
9. Le droit international et européen jouent un rôle important dans la vie des Français. V F

2. Trouvez aux mots suivants leurs définitions correspondantes: *règlement, constitution, droit négocié, droit européen (ou communautaire), ordonnance, loi, jurisprudence, sources internationales, droit dérivé, sources du droit, doctrine, traités internationaux, sources nationales.*

- : ensemble des règles de droit en vigueur dans un pays.
- : ensemble des règles de droit issues d'accords entre pays.
- : ensemble des règles de droit issues des institutions nationales.
- : accords signés entre 2 ou plusieurs États et s'imposant à eux.
- : ensemble des règles s'appliquant aux États de l'UE.
- : ensemble des règles élaborées par les institutions européennes conformément aux traités européens (règlements, directives).
- : texte placé au sommet de la hiérarchie des textes en droit français.
- : au sens large, ensemble des règles de droit en vigueur dans un pays; au sens strict, texte voté par le Parlement.
- : texte émanant du pouvoir exécutif.
- : texte pris par le pouvoir exécutif dans un domaine normalement réservé au Parlement.
- : ensemble des décisions de justice.
- : ensemble des écrits émanant de spécialistes du droit.
- : ensemble des règles issues de la négociation collective entre les employeurs et les syndicats des salariés.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Relevez dans le texte a) tous les synonymes du mot *infraction*; b) parmi ces mots synonymiques choisissez le mot générique.

2. Relevez tous les adjectifs du texte et donnez leur masculin ou féminin. Inscrivez ces mots dans votre propre vocabulaire.

3. Reliez chaque adjectif à son contraire:

- | | |
|--------------------|------------------------|
| 1) organique | a) européen |
| 2) législatif | b) international |
| 3) constitutionnel | c) inférieur |
| 4) national | d) indirect |
| 5) supérieur | e) collectif |
| 6) individuel | f) ordinaire |
| 7) intérieur | g) anticonstitutionnel |
| 8) communautaire | h) extérieur |
| 9) direct | i) exécutif |

4. Chassez les intrus dans les listes de mots suivants:

- loi, traité, constitution, accord, usage;
- ordonnance, arrêté, décision, décret;
- coutume, doctrine, convention, jurisprudence, usage;
- jurisprudence, doctrine, usage, avis, coutume.

5. Trouvez l'équivalent français aux mots et expressions suivants:

Угода, звичай, декрет, юриспруденція, закон, трудова угода (контракт), юридична норма, внутрішній регламент, директива, породжувати, сила закону, колективна угода, міжнародний договір, конвенція, законодавство, висновки і рекомендації, визначати, джерело права, законодавець, договірне право, законодавчий акт, постанова, відповідний до, рішення судових інстанцій, підприємство.

IV. GRAMMAIRE

1. Complétez le tableau avec le masculin ou le féminin des noms du texte:

<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>
un traité	une constitution

2. Cherchez tous les compléments possibles pour les verbes suivants. Donnez chaque fois la traduction des locutions verbales:

donner, rendre, organiser, émaner, trancher, distinguer, se faire, faire, sanctionner, exister, ajouter, prendre, garantir, régler, constituer, réparer, être, veiller, fonctionner, avoir.

3. Lisez les phrases ci-dessous. Quelles pourraient être les questions auxquelles correspondraient ces réponses?

1. La France est une démocratie. 2. Nul ne peut se faire justice lui-même. 3. La justice est rendue au nom du peuple. 4. Elle veille à l'application de la loi et garantit le respect des droits de chacun. 5. La justice française est organisée par la mise en place de

juridictions compétentes dotées d'un personnel qualifié sans lequel elle ne pourrait fonctionner. 6. Il lui appartient de trancher, en toute neutralité, les conflits entre les personnes et de sanctionner des infractions. 7. La justice repose sur un droit écrit et des sources du droit diverses. 8. On distingue les sources directes, les sources indirectes ou dérivées, les sources écrites et non écrites, mais aussi les sources spécifiques ou particulières. 9. Chaque texte du niveau inférieur doit être conforme aux textes du niveau supérieur. 10. Les institutions européennes peuvent édicter des règles de droit directement applicables dans le droit des états-membres: c'est le principe d'application directe.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Comment comprenez-vous l'adage précité «*nul ne peut se faire justice lui-même*»?

2. Quelle est la pyramide hiérarchique des textes de lois qui existe en droit ukrainien?

Qu'est-ce qui est au sommet de cette pyramide? Comparez-la avec la structure hiérarchique française: CONSTITUTION → LOIS → DÉCRETS → ARRÊTÉS → MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR (circulaires, notes de service, instructions).

Section 3.2

Les grands principes de la Justice

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte et trouvez la réponse à la question suivante: *sur quels principes repose le système judiciaire français? quel doit être le modèle d'un État de droit?*

2. En lisant le texte trouvez un mot adéquat aux mots *le législateur, l'exécutif, les juridictions*.

3. Observez la liste ci-dessous et dites si tous les principes de la justice y sont énumérés ou il y a ceux qui manquent:

L'accès au droit et à la justice

La gratuité de la justice

La fixité et la permanence de la justice

L'appel et le double degré de juridiction

Le contrôle de l'application du droit

La motivation des décisions de justice

TEXTE II

Dans la démocratie, la Justice remplit une mission fondamentale de l'Etat qui ne saurait être ni *conçédée* ni *aliénée*; nul ne peut se faire justice lui-même.

Gardienne des libertés individuelles et de l'Etat de droit, la Justice est *indépendante*. Ce principe est affirmé par la Constitution du 4 octobre 1958, selon la règle *de séparation*

des pouvoirs: le législateur (Parlement) vote la loi, l'exécutif (Gouvernement) est chargé de son exécution et l'institution judiciaire (Justice) veille à son application. Hérité de la Révolution de 1789, le système judiciaire de la France repose sur des *principes* et sur un *droit écrit*, issu – pour l'essentiel – des lois votées au Parlement par les députés et les sénateurs.

«*Nul n'est censé ignorer la loi*». C'est pour cette raison que *l'accès égal à la justice et au droit* est garanti à tous les citoyens. Chacun a le droit de faire valoir sa cause, de se faire et d'être assisté d'un défenseur.

La Justice est gratuite. Les magistrats et les fonctionnaires sont rémunérés par l'Etat et non par les justiciables. Toutefois, chacun prend en charge ses propres frais de Justice (avocats, huissiers...). Un remboursement de ces frais par l'adversaire est possible pour le gagnant du procès. L'aide juridictionnelle (aide financière) est instituée, sous conditions, pour les personnes sans ressources ou aux ressources modestes.

La Justice est dite fixe: les juridictions (les *tribunaux* et les *cours*) sont géographiquement établies en un lieu stable. Elle est également permanente puisque son service est assuré de manière continue, même les jours non ouvrables pour les cas d'urgence.

La justice est publique: en principe, les débats ont lieu publiquement et la décision de justice est rendue en présence du public. Tout citoyen peut ainsi vérifier dans quelles conditions les décisions sont prises: la justice est rendue au nom du peuple français.

Le procès doit être équitable: le juge prend sa décision en application du droit, après avoir entendu chacune des personnes concernées et à l'issue d'un débat contradictoire. La procédure assure le respect des «droits de la défense»; il s'agit de l'ensemble des droits reconnus aux personnes poursuivies ou soupçonnées d'infraction.

Le *juge* est tenu à la *neutralité* et à l'*impartialité*. Le justiciable a ainsi la garantie de voir les décisions prises sans influence de parties ou d'intérêts extérieurs au procès.

Toute décision de justice doit être motivée par ceux qui la rendent et doit pouvoir être contestée. Pour les affaires importantes, si quelqu'un n'est pas satisfait de la décision du juge, il peut *faire appel* (devant une cour d'appel); il demande à ce que l'affaire soit rejugée ailleurs. Il peut aussi demander à *la Cour de cassation* de *vérifier la bonne application du droit*.

Les grands principes de l'Union Européenne déterminent les règles de son fonctionnement: la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux; la citoyenneté européenne pour les ressortissants des États-membres; la subsidiarité qui consiste à donner le maximum de pouvoirs aux échelons inférieurs; la reconnaissance mutuelle des législations par les États-membres; la primauté du droit communautaire sur les règles nationales.

VOCABULAIRE

concedé, - e
aliéné, - e
un État de droit
un pouvoir

наданий,-а; дарований,-а
відчужений,-а; невід'ємний,-а
правова держава
влада, гілка влади

la séparation des pouvoirs	розподіл гілок влади
voter	голосувати; приймати закон
l'exécutif	виконавча гілка влади
le législatif	законодавча гілка влади
le législateur	законодавець
le Parlement	Парламент
un député	депутат
un sénateur	сенатор
hérité, - e	успадкований,-а
ignorer	не знати
faire valoir	відстоювати
une cause	справа
être assisté, - e de	отримувати допомогу від
un défenseur	захисник, адвокат
une défense	захист
gratuit, - e	безкоштовний,-а
être rémunéré,- e	отримувати заробітну плату
un justiciable	сторона у тяжбі, підсудний
prendre en charge	брати на себе (обов'язок)
des frais <i>m pl</i>	витрати
un remboursement	відшкодування
un adversaire	противна сторона
le gagnant du procès	той, хто виграв суд
une aide juridictionnelle	державна допомога громадянам з низьким рівнем забезпеченості
instituer	запровадити; встановити
sans ressources	без засобів існування (статків)
modeste	помірний, скромний
fixe	сталий
une cour	суд (вищої інстанції)
un tribunal	суд (нижчої інстанції)
une cour d'appel	апеляційний суд
la Cour de cassation	Касаційний суд
un lieu stable	постійне місцезнаходження
permanent, -e	постійний, незмінний
continu, - e	безперервний,-а
non ouvrable	неробочий,-а
un cas d'urgence	у терміновому випадку
public, -que	<i>тут</i> відкритий,-а
un débat	судові дебати
contradictoire	змагальний,-а
vérifier	перевірити
prendre une décision	приймати рішення
rendre la justice	відправляти правосуддя

au nom de	від імені
un procès	судовий процес, справа
équitable	справедливий
entendre	заслухати
une personne concernée	особа, якої це стосується
une personne poursuivie	особа, притягнута до відповідальності
une personne soupçonnée de	особа, що підозрюється в...
à l'issue de	по закінченню
reconnu, - e	визнаний,-а
une infraction	правопорушення, злочин
être tenu, - e	бути зобов'язаним
la neutralité	нейтральність
l'impartialité <i>f</i>	безпристрасність
une partie	сторона у процесі
extérieur,-e	зовнішній,-я
motivé,-e	мотивований,-а
contester	оскаржувати
satisfait,-e	задоволений,-а
faire appel devant	звернутися з апеляційною скаргою
juger	судити; проводити розгляд справи у суді
rejuger	переглянути справу
ailleurs	поза
la bonne application du droit	належне застосування норм права
l'Union Européenne	Європейський Союз
déterminer	визначати
la libre circulation des personnes	вільне переміщення осіб
une marchandise	товар
un service	послуга
un capital	капітал
la citoyenneté	громадянство
un ressortissant	виходець; громадянин
un État membre	держава – член ЄС
une subsidiarité	додатковий характер (зобов'язань)
consister à	полягати в
des pouvoirs <i>m pl</i>	повноваження
une reconnaissance	визнання
mutuel,-lle	обопільний,-а
une législation	законодавство
la primauté	верховенство

4. Découvrez:

La *balance de Thémis*, figure symbolique de la Justice, représente la *jurisdictio* et son glaive l'*imperium*.

La *jurisdictio* désigne le pouvoir du juge de dire le droit, de trancher un litige.

L'*imperium* en est le complément nécessaire. Il est le pouvoir de commandement du juge, celui sans lequel la *jurisdictio* n'aurait aucun sens: il permet au juge d'ordonner, d'imposer le respect de ses décisions, au besoin avec le concours de la force publique. Il se traduit matériellement par l'apposition de la formule exécutoire à la fin des jugements.

5. Observez et analysez:

A) Le texte constitutionnel (projet)

Titre VIII:

DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE

Article 64.

Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire.

Il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature.

Une loi organique porte statut des magistrats.

Les magistrats du siège sont inamovibles.

Article 66.

Nul ne peut être arbitrairement détenu.

L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi.

B) Les propositions du Comité consultatif pour la révision de la Constitution

Titre VIII:

DE L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE

Article 64.

Les juges statuent au nom du peuple français.

[*Le Président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire*].

[*Il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature*].

[*Une loi organique porte statut des magistrats*].

[*Les magistrats du siège sont inamovibles*].

Les magistrats du parquet exercent le ministère public et veillent, dans les conditions fixées par une loi organique, à une égale application de la loi.

Article 66.

Nul ne peut être arbitrairement détenu.

L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi.

Chacun a droit au respect de sa vie privée et de la dignité de sa personne.

C) Le texte constitutionnel actuel Titre VIII (à comparer en consultant le site internet)

6. Associez la formulation des principes de la justice en ukrainien avec leur formulation en français:

Законність; здійснення правосуддя виключно судом; гарантування всім суб'єктам правовідносин права на судовий захист; рівність всіх учасників судового процесу перед законом і судом; забезпечення доведеності вини, публічність

кримінального процесу; змагальність сторін та свобода в наданні ними суду своїх доказів і доведеності перед судом їхньої переконливості, принцип диспозитивності; підтримання державного обвинувачення в суді прокурором; забезпечення обвинуваченому права на захист; гласність судового процесу та його повне фіксування технічними засобами; забезпечення апеляційного та касаційного оскарження рішення суду, крім випадків, установлених законом; обов'язковість рішень суду; державна (національна) мова судочинства; всебічне, повне і об'єктивне дослідження обставин справи, колегіальний і одноосібний порядок розгляду справ у суді; безпосередність та усність судового процесу.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Trouvez dans le texte lu les synonymes aux mots suivants: permanent, l'équité, la transparence, la cause, la domination, grave, citoyen de l'UE, autonome, juste.

2. Dites en un seul mot: rendu(e) en présence du public.

3. Trouvez le passage du texte où il s'agit des grands principes de l'Union Européenne. Traduisez-le en ukrainien par écrit.

4. Choisissez dans le texte les équivalents français aux mots suivants:

Революція, парламент, принцип, юстиція, індивідуальний, конституція, депутат, гарантований, адвокат, сенатор, резон, магістрат, персона, інституція, ресурс, процес, функціонер, максимум, дебати, національний, фінансовий, стабільний.

5. A l'aide des phrases ci-dessous, révisez les différents types de négation. Copiez-les dans vos cahiers en soulignant les formes de négation. Faites attention à leurs équivalents ukrainiens.

1. La Justice remplit une mission fondamentale de l'Etat qui *ne* saurait être *ni* concédée *ni* aliénée. 2. *Nul ne* peut se faire justice lui même. 3. *Nul n'*est censé ignorer la loi. 4. Les magistrats et les fonctionnaires sont rémunérés par l'Etat et *non* par les justiciables. 5. Elle est également permanente puisque son service est assuré de manière continue, même les jours *non* ouvrables pour les cas d'urgence. 6. Pour les affaires importantes, si quelqu'un *n'est pas* satisfait de la décision du juge, il peut faire appel.

6. Traduisez ces groupements de mots vers le français et réemployez-les en résumant le texte ci-dessus par écrit:

Правова держава; бути наданим (дарованим); бути відчуженим (невід'ємним); особисті свободи; незалежне правосуддя; бути затвердженим конституцією; згідно; принцип розподілу влади; законодавча гілка влади; виконавча гілка влади; судова гілка влади; бути уповноваженим; виконання закону; застосування закону; ґрунтуватися на принципах; рівний доступ до правосуддя; відстоювати свою справу (в суді); мати право; справа (процес); захисник (адвокат); право на надання юридичної допомоги адвокатом; справедливий; незалежність і неупередженість судді; обґрунтоване рішення; винести рішення; бути незадоволеним рішенням судді; оскаржити рішення; подати апеляцію; переглянути справу; перевірити правильність застосування закону; отримувати заробітну плату (винагороду); підсудний; витрати; відшкодування витрат; той, хто виграє процес; вільне пересування громадян (товарів, послуг, капіталу); виходець із країни – члена ЄС; дати максимум повноважень; верховенство права.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. En relisant le texte II trouvez les réponses aux questions suivantes. Répondez-y en argumentant votre réponse:

- 1) Qu'est-ce que la justice?
- 2) Qu'est-ce que l'autorité judiciaire?
- 3) Quels sont les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la justice?
- 4) Quel est l'intérêt de la séparation des pouvoirs pour le fonctionnement de la justice?
- 5) La justice est-elle indépendante et impartiale en réalité?
- 6) Pourquoi le juge doit-il être neutre?
- 7) Quel est le rôle du président de la République dans le domaine de la justice?
- 8) Qu'est-ce que la collégialité?
- 9) Qui peut faire pression au juge?
- 10) La justice est-elle égale pour tous?
- 11) Le justiciable qui est-ce?
- 12) La justice est-elle payante?
- 13) Qui ou quel organe rendent la justice?
- 14) La décision d'un juge peut-elle être contestée?
- 15) Qu'est-ce qu'une aide juridictionnelle? Dans quels cas est-elle accordée?
- 16) Qu'est-ce que la publicité de la justice?
- 17) Quel est le rôle de la Cour de cassation?

2. Lisez le texte ci-dessous et donnez-en le titre. Dites de quel principe il s'agit si à ce principe sont attachés les principes du «contradictoire» et du «respect des droits de la défense», comme principes d'égalité et de loyauté entre les adversaires dans le cadre d'un procès. Argumentez votre jugement.

Cette exigence est prévue en droit interne mais aussi par le droit européen. L'art. 6 §1 de la Convention européenne des droits de l'homme dispose que «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi...».

Dans le cadre d'un procès civil

– Le juge ne doit trancher un litige qu'après une libre discussion des prétentions et arguments de chacun des adversaires. Tout au long de la procédure, chaque partie a la possibilité de faire valoir son point de vue, connaître et discuter les arguments et les preuves de son adversaire, échanger avec lui les éléments et les pièces de son dossier. Le juge veille au respect de ce principe et s'assure que les parties se communiquent entre elles leurs pièces. Les arguments soulevés lors des débats doivent aussi être soumis à la discussion.

– De même, les décisions de justice sont rendues de manière contradictoire, c'est-à-dire en présence des parties ou/ et des personnes habilitées à les représenter. Toute personne ayant un intérêt à défendre doit pouvoir être présente ou valablement représentée lors du procès (par exemple, par un avocat).

– Toute personne a le droit de connaître les demandes ou reproches de son adversaire et de disposer des délais et moyens intellectuels pour les comprendre et préparer sa défense. «Nulle partie ne peut être jugée sans avoir été entendue ou appelée» article 14 du Nouveau Code de procédure civile.

Dans le cadre d'un procès pénal

– La justice pénale fonctionne sur le principe constitutionnel de la légalité criminelle. Ce principe signifie que la loi détermine la gravité des infractions commises et les peines applicables à leurs auteurs. Donc nul ne peut être poursuivi ou condamné pour des faits qui ne sont pas prévus, réprimés et punis d'une peine déterminée par la loi.

– Chacun doit pouvoir exercer ses droits. Les «droits de la défense» désignent ainsi l'ensemble des droits reconnus aux personnes poursuivies ou soupçonnées d'une infraction, à toutes les étapes de la procédure judiciaire: pendant l'enquête de police, l'instruction, le procès, et après le jugement dans le cadre de l'exécution des peines. Ces droits sont notamment le droit au respect de la présomption d'innocence, le droit à un avocat dès le début de la procédure, le droit à un procès équitable dans le cadre de débats contradictoires, le droit d'exercer des recours...

Ainsi, une décision de condamnation ne peut se fonder que sur des preuves recherchées et produites dans le respect de la loi, et contradictoirement discutées. Tout témoignage doit donner lieu à un procès verbal d'audition pour pouvoir être confronté et discuté.

L'autorité judiciaire veille au respect et à la garantie de ces droits.

3. Trouvez l'équivalent ukrainien aux mots et expressions suivants. Reformulez le texte de l'exercice 2 par vos propres phrases en vous servant de ce corpus lexical:

Veiller au respect et à la garantie; être prévu; la Convention européenne des droits de l'homme; par un tribunal indépendant et impartial; trancher un litige; les prétentions et arguments de chacun des adversaires; faire valoir son point de vue; connaître; discuter; échanger; communiquer les pièces du dossier; les éléments du dossier; lors des débats; soulevé; être soumis à la discussion; être rendu par, être habilité à; être présent, être représenté; valablement; lors du procès; une demande; un reproche; disposer de; préparer sa défense; être jugé; sans avoir été entendu; sans avoir été appelé; le Nouveau Code de procédure civile; la légalité criminelle; déterminer, la gravité de l'infraction, une infraction commise; la peine applicable, l'auteur de l'infraction; être poursuivi, être condamné; être réprimé; être puni d'une peine; exercer ses droits; une personne poursuivie, une personne soupçonnée d'une infraction; les étapes de la procédure judiciaire; l'enquête de police; l'instruction; le jugement, l'exécution des peines; la présomption d'innocence; exercer un recours; la décision de condamnation; se fonder sur; des preuves recherchées; produire des preuves dans le respect de la loi; le témoignage; donner lieu; un procès verbal, une audition; confronté.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires: l'un des étudiants pose 7 questions différentes, l'autre cherche la réponse d'après le texte ci-dessous:

L'aide juridictionnelle. Elle permet à tout justiciable ne bénéficiant pas de ressources suffisantes d'obtenir une aide lors d'une action en justice. La demande doit être adressée au bureau d'aide juridictionnelle établi auprès du tribunal de grande instance. Cette aide, totale ou partielle, est revalorisée chaque année. En 2003, il faut justifier de ressources mensuelles inférieures à 816 € pour une personne seule demandant l'aide totale, ou inférieures à 1 223 € pour l'aide partielle.

2. Travail en groupe: discutez autour d'un fait divers présenté par un des étudiants du groupe à propos de la violation de l'un des principes de la justice.

3. Comment faut-il comprendre l'adage cité *Nul n'est censé ignorer la loi*? Discutez-le en petits groupes et échangez-vous d'opinions en citant des exemples de faits réels.

4. Activité – confrontation: études de cas dans le cadre des principes de la justice. Discutez - en en petits groupes.

Cas N° 1: Le palais de justice d'Avignon a déclaré recevable la plainte de Mohammed G. ..., de nationalité tunisienne, qui ne pouvait plus supporter la musique de ses voisins. Ceux-ci, en effet, avaient créé un orchestre et faisaient des répétitions tous les soirs dans un garage accolé à sa maison. Un huissier est venu constater les faits et les voisins, des jeunes de 14 à 17 ans, ont été condamnés à huis clos, pour infraction.

Cas N° 2: Émilie, 10 ans, dont les parents ont divorcé, a des relations difficiles avec son père et souhaite ne plus lui rendre visite. En vertu de la Convention internationale sur les droits de l'enfant, elle a fait part de son souhait au juge des affaires familiales. Au cours de l'audience au TGI, elle et son père se sont exprimés; une psychologue est venue témoigner du traumatisme d'Émilie lié au caractère très coléreux de son père. Le droit de visite a été retiré au père d'Émilie, qui, mécontent, et sur les conseils de son avocat, a décidé de faire appel.

Cas N° 3: Caroline est enceinte; un jour, pour éviter de s'évanouir, elle prend un petit pain dans la réserve de la cantine. Aussitôt, le directeur de la coopérative où elle travaille la licencie pour faute grave. Elle adresse alors une requête au tribunal des Prud'hommes. Celui-ci donne tort à l'employeur, au nom du Code du travail qui interdit de licencier une femme enceinte.

Cas N° 4: Guillaume V. ..., hémophile, a été contaminé par le virus du sida au cours d'une transfusion sanguine en 1985. En 1989, il a saisi le tribunal administratif de Paris pour obtenir une indemnisation du préjudice subi; celui-ci a reconnu la responsabilité de l'État, en 1993, mais, décidant d'un sursis à statuer, a transmis l'affaire au Conseil d'État qui a rendu son avis en Mars 1994, Guillaume V. ..., entre temps, a saisi la cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg au nom de l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'homme. La cour a déclaré sa requête recevable et a condamné la France, pour violation de la Convention, à verser à Guillaume V..., la somme de 200000 Frs.

À consulter: lois (extraits)

Constitution de 1958: Articles 64 et 66.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789: Art. 8: «La loi ne doit établir que des peines strictement nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une

loi établie antérieurement au délit...; Art. 9: «Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable...».

Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948: Art. 8: «Tout homme a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou la loi...». Pacte relatif aux droits civils et politiques, Art. 14: Tous sont égaux devant les tribunaux et les cours de justice...».

Convention européenne des droits de l'homme, 1950: Art. 6: Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement, dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial...».

Convention internationale sur les droits de l'enfant, 1989: Art. 12: «Les États parties garantissent à l'enfant, la possibilité d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant... À cette fin, on donnera notamment à l'enfant, la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire le concernant...».

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Présentez un projet en classe sur le sujet: *La neutralité et l'impartialité des juges.*
2. Simulez un débat autour de ce sujet.

PARTIE II LES BRANCHES DU DROIT ET LES ACTEURS DE LA JUSTICE

UNITÉ 1

LES MÉTIERS DU DROIT ET LES DIVISIONS DU DROIT

Section 1.1

Les domaines du droit

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Dans le texte ci-dessous cochez les mots qui sont inconnus pour vous, trouvez leur équivalent ukrainien.

2. Lisez les mots et les groupements de mots suivants, traduisez-les vers l'ukrainien. Faites attention à leur prononciation:

Le droit naturel, le droit positif, le droit objectif, les droits subjectifs, invoquer ses droits subjectifs, une société, un État, une branche du droit, une ramification, se subdiviser en deux branches, le droit privé, le droit public, le droit civil, en vigueur, une personne morale, une personne physique, un individu, un particulier, les sujets du droit, juridique, régir des rapports, arbitrer des différends, une loi, résoudre un conflit, des droits, des obligations, le recours (recourir) à la force physique, instaurer une justice pour tous, l'administration, les pouvoirs publics.

3. Trouvez les mots correspondants à la transcription: [lwa], [vigæ:r], [diferã], [sivil], [sosjete], [ræku:r].

4. En relisant le texte, indiquez le mot qui correspond à cette définition: «Ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société, les rapports sociaux».

TEXTE I

Pas de société sans droit: le phénomène juridique apparaît dès qu'il existe une société. Tant que Robinson est demeuré seul sur une île, il a vécu sans droit. Avec l'arrivée de Vendredi, et la vie à deux, le droit est apparu. Dès que les hommes s'organisent, il devient nécessaire de régir leurs rapports et d'arbitrer leurs différends. Le droit apparaît

avec la société. Dans une société où la culture juridique est importante, les conflits sont résolus par *les voies du droit* plutôt que par *le recours à la force physique*. La finalité du droit est d'instaurer une justice pour tous, ce qui n'est pas chose simple à réaliser. Pour les uns, il existe un *droit naturel*, fondé sur Dieu, sur la nature et ses lois ou sur la raison qu'ils reconnaissent. Pour les autres, le seul droit qu'il est possible de reconnaître et d'appliquer est le *droit positif* (le droit posé par des individus). Le droit positif c'est l'incarnation du droit naturel dans une société organisée sous forme d'un État.

Le droit évolue avec la société. Il inclue ainsi de multiples *branches* dont les *ramifications* ne cessent pas de se développer (le *droit de la consommation*, le *droit de la concurrence*, le *droit des nouvelles technologies*, le *droit de l'environnement* ayant apparu au cours du XX siècle).

S'agissant du droit positif *en vigueur*, les juristes distinguent:

3) Le *droit objectif* qui se subdivise en deux branches: le *droit privé* et le *droit public*. La première régit l'organisation juridique des activités des individus pour leurs besoins personnels quotidiens (le *droit civil* – branche mère du droit privé). La seconde régit le fonctionnement des pouvoirs publics (*droit constitutionnel*), des administrations (*droit administratif*) et les rapports entre celle-ci et les *particuliers*.

4) Les *droits subjectifs*: prérogatives accordées aux individus (*personnes physiques*) et aux groupements d'individus (*personnes morales*), reconnues et protégées par le droit objectif.

Il n'y a pas de droits subjectifs sans droit objectif; c'est le droit objectif qui confère aux personnes leurs droits subjectifs. Les *sujets de droit* – personnes – désignent l'être apte à être titulaire de *droits* et d'*obligations*. Les hommes – *personnes physiques* – ne sont pas les seuls sujets de droit: les groupements sociaux auxquels ils appartiennent (État, provinces, communes, associations et sociétés de tous genres) – *personnes morales* – jouent un rôle prépondérant dans la société.

Le droit objectif et les droits subjectifs entretiennent des rapports profondément étroits: les droits subjectifs ne peuvent exister et s'exercer que s'ils ne contredisent pas les lois édictées dans l'intérêt social, c'est-à-dire, c'est le droit objectif qui fixe l'ensemble des droits de chaque individu et permet ainsi à toute personne d'invoquer ses droits subjectifs. De même, l'évolution des droits subjectifs est conditionnée par celle du droit objectif lui-même.

VOCABULAIRE

une évolution	еволюція, розвиток
s'organiser	зорганізуватися, об'єднатися
régir des rapports	регулювати відносини
un différend	спір
arbitrer des différends	вирішувати спори (третейським судом)
un conflit	конфлікт, спір
résoudre	вирішувати
par la voie du droit	правовим шляхом
le recours à	звернення до

une force physique	фізична сила
une finalité	кінцева мета
instaurer	запровадити
une justice pour tous	справедливість для всіх
le droit naturel	природне право
le droit positif	позитивне право
le droit privé	приватне право
le droit public	публічне право
le droit objectif	об'єктивне право
les droits subjectifs <i>m pl</i>	суб'єктивні права
le droit constitutionnel	конституційне право
le droit administratif	адміністративне право
le droit de la consommation	споживацьке право
le droit de la concurrence	конкурентне право
le droit des nouvelles technologies	інформаційне право
le droit de l'environnement	екологічне право
être fondé,-e sur	грунтуватися на
une loi	закон
une raison	мотив, причина
reconnaître	визнавати
pour les uns... pour les autres....	для одних... для інших
appliquer	застосувати
une incarnation	втілення
incluer	містити; включати
une branche mère	головна галузь
au cours de	протягом
en vigueur	діючий
se subdiviser en	поділитися; підрозділитися на
un besoin personnel	особиста потреба
une activité	діяльність
un individu	окрема (фізична) особа; індивід, громадянин
réglementer	регламентувати
des pouvoirs publics <i>m pl</i>	державні органи влади
une administration	(адміністративний) орган управління
des rapports <i>m pl</i>	відносини
un particulier	приватна особа, громадянин
une prérogative	виключне право, прерогатива
accorder	надавати
une personne physique	фізична особа
une personne morale	юридична особа
protéger	захищати
conférer à	дарувати; наділяти
les sujets de droit <i>m pl</i>	суб'єкти права
un être	людина

apte à faire qch	здібний, спроможний робити щось
un titulaire de droits	особа, наділена правом/правами
un titulaire d'obligations	особа, наділена обов'язками; суб'єкт зобов'язального права, сторона в зобов'язанні
des obligations <i>f pl</i>	обов'язки; зобов'язання
un groupement social	громадське об'єднання, угруповання
une région	регіон, область
une commune	комуна
une association	асоціація, угруповання
jouer un rôle prépondérant	відігравати головну роль
entretenir	підтримувати
étroit,-e	тісний,-а; вузький,-а
contredire	суперечити
édicter,-e	виданий,-а; обнародований,-а (закон)
dans l'intérêt social	для суспільної користі
fixer	закріплювати
invoquer	<i>тут</i> посилатися
de même	так само
être conditionné,-e par	бути зумовленим,-ою

II. COMPRÉHENSION

1. Présentez le contenu du texte a) sous forme nominalisée; b) sous forme verbalisée; c) sous forme de phrases complètes.

Exemple: a) Pas de société sans droit

b) Apparaître avec une société

c) Dans une société démocratique les conflits sont résolus par les voies du droit

2. Répondez aux questions suivantes:

- Qu'est-ce qu'un droit positif?
- Quelles sont les branches principales du Droit français?
- Qu'est-ce qui est régi par le droit privé?
- Qu'est-ce qui est réglementé par le droit public?
- De qui les droits subjectifs sont-ils la prérogative?
- Qui sont les sujets de droit?
- Quelle est la différence entre les personnes physiques et les personnes morales?

3. Expliquez les termes juridiques par les mots et les expressions au sens courant: *personne physique, personne morale, le droit, les droits subjectifs, les sujets de droit, les particuliers, titulaire de droits et d'obligations.*

4. Trouvez dans le texte lu le terme juridique aux mots suivants:

Un citoyen, une norme, un groupement social, un groupement d'individus, une dispute, un domaine.

5. Relisez le texte et relevez les termes qui désignent la même notion (termes synonymiques).

6. Lisez le texte complémentaire et répondez à la question suivante: quelles sont les caractéristiques générales d'une règle de droit? Trouvez la définition de *règle de droit* dans le dictionnaire. En quoi consiste la différence entre *règle de droit* et *loi*?

Le droit peut être défini comme l'ensemble des règles qui régissent la vie en société et s'appliquent aux individus depuis le jour de leur naissance jusqu'au jour de leur décès. 3 éléments caractérisent la *règle de droit*:

5) elle est *générale* et *abstraite*; elle indique, sur un territoire donné, ce qui est permis, ce qui est interdit, ce qui est prescrit;

6) elle est *obligatoire*: ce caractère s'apprécie non seulement à l'encontre des particuliers, mais aussi de l'autorité publique;

7) elle est *sanctionnée*, parce que la pérennité de la société politique dépend de sa capacité à faire respecter le droit, elle doit pouvoir le faire, au besoin par la contrainte publique, dans des conditions qui sont elles-mêmes conformes au droit.

7. Complétez le tableau suivant d'après l'exemple:

le droit naturel	le droit fondé sur la nature et ses lois ou la raison
	le droit posé par des individus
	comprend le droit privé et le droit public
	détermine les règles relatives à la forme de l'État, à la constitution des gouvernements et des pouvoirs publics
	réglemente l'organisation des collectivités publiques et des services publics (enseignement, énergie, transport)
	régit les rapports entre les États et les organisations internationales

8. Sur la base du texte I a) terminez les phrases en vous servant des données du texte; b) remettez les phrases dans l'ordre logique; c) résumez le texte oralement:

- 1) La branche mère du droit privé est
- 2) Il n'existe pas de société.....
- 3) Il n'y a pas de droits subjectifs sans
- 4) Le droit vise à instaurer
- 5) Le droit apparaît
- 6) Le droit objectif comprend.....
- 7) Le droit inclue
- 8) Les hommes s'organisent et il devient nécessaire
- 9) Les sujets de droit sont....
- 10) Avec l'évolution de la société les nouvelles ramifications du droit ne cessent pas....
- 11) Dans une société développée les conflits.....
- 12) Le droit positif c'est le droit applicable, c'est-à-dire le droit en
- 13) Le droit privé régit.....
- 14) Le droit public réglemente.....
- 15) C'est le droit objectif qui confère....

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez les équivalents français aux termes juridiques ukrainiens suivants en consultant le texte ci-dessus:

Право, галузь права, природне право, позитивне (діюче право), об'єктивне право, суб'єктивне право, публічне право, приватне право, цивільне право, конкурентне право, право новітніх технологій, споживацьке право, екологічне право, конституційне право, адміністративне право, суб'єкти права, фізична особа, юридична особа, права, обов'язки, закон, конфлікт, спір, правосуддя, юридична норма.

2. En consultant le dictionnaire trouvez les mots de la même famille et enrichissez votre propre vocabulaire. Déterminez la partie du discours à laquelle ce mot appartient (verbe, nom, adverbe, adjectif): *un individu (nom)→individuel/le (adjectif)→individualiser (verbe)*

recours, organisé, subdiviser, activité, régler, fonctionnement, protéger, conditionné, règle, prescrit, sanctionné, obligatoire.

3. Lisez le texte et répondez à la question suivante: quelle est la classification binaire traditionnelle du droit français? Comblez les lacunes dans le texte par les mots et les groupements de mots suivants: *le droit privé, le droit constitutionnel, le droit des brevets, le droit de la famille, le droit civil, le droit public, le droit administratif, le droit des marques, le droit international public, le droit des finances publiques*

Lerégit les rapports entre les particuliers qu'il s'agisse des personnes physiques ou de personnes morales de droit privé. Les principales branches du sont: le droit civil (le droit de la famille, le droit des biens ou droits réels, le droit des obligations, le droit de la propriété, le droit des successions); le droit international privé; le droit des affaires; le droit de procédure civile.

Sont à distinguer d'autres ramifications du droit privé plus étroites caractérisant l'un des secteurs ou type d'activité: le droit social (le droit du travail et le droit de la sécurité sociale), le droit des entreprises en difficulté, le droit de la concurrence, le droit de la consommation, le droit bancaire et le droit des assurances, le droit financier et le droit boursier, le droit fiscal, le droit de l'informatique, le droit comptable, le droit économique, le droit de la propriété intellectuelle – le droit de la propriété littéraire et artistique: le droit d'auteur, le droit de la propriété industrielle –.....,

Lerégit les rapports entre les individus et l'État et les rapports des États entre eux. Les 4 principales branches du sont: le droit constitutionnel, le droit administratif, les finances publiques, le droit international public.

Ledétermine les règles relatives à la forme de l'État, à la constitution des gouvernements et des pouvoirs publics. Il fixe les compétences des organes de l'État que sont le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire.

Leréglemente l'organisation des collectivités publics (enseignement, énergie, transport), ainsi que leurs rapports avec les particuliers.

La branche du droit public – les – régissent les ressources et les dépenses de l'État, des collectivités publiques: le budget, les impôts, les taxes.

Le régite essentiellement les relations entre les États ou entre les personnes ou entités de nationalités différentes (organisations internationales, quas États).

4. Mettez les mots dans l'ordre pour former une phrase:

- 1) du – tous – L a – d' – une – droit – pour – instaurer – est – finalité – justice.
- 2) individu – ensemble – permet – subjectifs – droit – l' – des – de – et – d' – droits – objectif – invoquer – personne – fixe – droits – Le – chaque – ainsi – à – toute – ses.
- 3) a – sans – subjectifs – pas – objectif – Il – droit – y – n' – droits – de.
- 4) personnes – droit – confère – objectif – leurs – subjectifs – Le – droits – aux.

5. Trouvez la fin des phrases dans le texte de l'exercice 3:

- 1) Les ramifications du droit qui caractérisent l'un des secteurs de l'activité humaine _____
- 2) Ce sont les droits de la propriété intellectuelle _____
- 3) L'enseignement est réglementé par _____
- 4) Le droit social comprend _____
- 5) Les branches du droit privé sont _____

6. Traduisez en français:

1. Французська правова система визначається специфікою розподілу на приватне і публічне право. 2. Приватне право регулює відносини між суб'єктами права, якими можуть бути як фізичні, так і юридичні особи. 3. Сімейне право належить до цивільного права, що є основою приватного права. 4. Майнове право і зобов'язальне право є галузями французького цивільного права. 5. Публічне право врегульовує відносини між державами, а також між громадянами і державою. 6. Об'єктами інтелектуальної власності є винаходи, корисні моделі, промислові зразки. Промислова власність є одним із різновидів інтелектуальної власності. 7. Авторське право захищено законом.

IV. GRAMMAIRE

1. Relevez des textes étudiés tous les verbes au sens juridique et conjuguez-les au présent et au passé composé de l'indicatif. Faites attention aux participes passés des verbes conjugués.

2. Donnez le masculin ou le féminin des adjectifs suivants: *générale, abstraite, donné, permis, interdit, prescrit, obligatoire, publique, sanctionnée, politique, conforme.*

3. Faites introduire les expressions suivantes dans les phrases: régir les rapports / les relations, déterminer les règles, fixer les compétences, réglementer l'organisation

4. Complétez les phrases avec une préposition ou un article qui manquent:

Dès que..... hommes s'organisent, il devient nécessaire régir leurs rapports et arbitrer leurs différends. droit apparaît société. une société où culture juridique est importante, conflits sont résolus voies droit plutôt que recours force physique. finalité droit est instaurer justice tous, ce qui n'est pas chose simple à réaliser.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Comment comprenez-vous l'adage cité : *pas de société sans droit*? Argumentez votre réponse (en 7–10 phrases au moins).

2. Savez-vous quelle est l'autre dénomination du Code civil français? Quel rôle a-t-il joué dans l'évolution de la jurisprudence mondiale? Trouvez l'information nécessaire sur Internet.

3. Lisez un extrait du manuel de droit et continuez la liste des Codes qui manquent. Lesquels de ces Codes existent en droit ukrainien?

La base du droit français est le Code civil de 1804 et le droit civil. Depuis divers codes ont vu le jour: le Code de commerce de 1807 et plus récents le Code du travail, le Code de la Sécurité Sociale, le Code de la route, le Code de la consommation, le Code monétaire et financier, le Code Général des Impôts, le Code de la propriété intellectuelle, le Code de l'environnement, le Code de l'urbanisme sans oublier les Codes de la procédure civile et pénale.

4. Selon vous, le code moral agit-il avec beaucoup de sévérité dans notre société contemporaine? ou c'est la loi du plus fort qui est la norme de la conduite humaine? Qu'est-ce que vous en pensez? Argumentez votre réponse.

Section 1.2

Les métiers du droit et les acteurs de la justice

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte et relevez le vocabulaire en relation avec les noms de métiers de droit et les fonctions principales des acteurs de la justice: *QUI fait QUOI? COMMENT? et OÙ?*

2. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions suivantes: a) Comment peut-on regrouper les métiers de droit? b) Qu'est-ce qu'un *numerus clausus*?

3. Parmi ces interprétations, indiquez celle qui vous semble le mieux convenir au mot *débouché*:

- a) carrières, professions auxquelles telles études donnent accès;
- b) premiers essais, premiers pas dans une activité, une carrière;
- c) réussite professionnelle, sans scrupules sur le choix des moyens.

4. Apprenez à prononcer les mots abrégés et donnez pour chacun de ces sigles son développement: *l'ENM, des CRFPA, un BTS*. Rappelez-vous les autres sigles que vous connaissez déjà.

5. Choisissez dans le texte les mots et les groupements de mots qui correspondent aux définitions suivantes: «*Avantage inespéré*»; «*Ensemble des charges exercées par*

les agents de la puissance publique»; «*Dur, sévère*»; «*Lieu de travail d'un officier ministériel ou public*»; «*Fonctionnaire ou officier civil investi d'une autorité juridictionnelle, politique ou administrative*»; «*Membre de l'ordre judiciaire*»; «*Série d'épreuves que subissent des candidats pour un nombre limité de places*»; «*Ensemble des personnes employées dans un service, un établissement, ou exerçant la même profession*»; «*Une personne sans expérience*».

6. Dites par un seul mot: «*occupation principale*», «*charge principale*», «*fonction publique conférée à vie*».

TEXTE II

Les professions juridiques concernent les professionnels du droit, qu'ils exercent en entreprise, *en libéral* ou *dans la fonction publique*. Le droit regroupe trois grandes familles de métiers: celle du **service public** de la justice (*magistrats, greffiers, personnels de l'administration pénitentiaire, personnels de la protection de la jeunesse, assistants de justice, délégués du procureur, lieutenants de police, etc.*), celle des **auxiliaires de justice** (*huissier, notaire, collaborateur/ ou ancien clerk, greffier, conciliateur de justice, avoué, expert, Médiateur de la République, etc.*) et celle des **juristes indépendants** (*avocat, juriste d'entreprise, juriste social, fiscaliste, etc.*). Des métiers passionnants mais exigent de longues années d'études. Un grand nombre de ces professions sont soumises à un *numerus clausus* fixé par l'État, soit *par le biais des concours de la fonction publique* (*magistrats, greffiers, etc.*), soit *par la limitation des créations d'offices et d'études* (*huissiers de justice, notaires, etc.*). La fonction publique est une *aubaine* pour les juristes. Certains concours font appel à leurs connaissances (*inspecteur des impôts, directeur de prison, commissaire de police, attaché territorial, etc.*). Une préparation spécifique est donc nécessaire. Pourtant quel que soit le contexte économique, le droit reste une valeur sûre.

A côté des carrières juridiques «classiques», bien d'autres professions sont ouvertes: de la banque au commerce. Le secteur libéral *offre des débouchés* variés avec les professions d'avocat, de notaire, d'huissier ou encore d'avoué. La fonction publique, *en la personne* du ministère de la Justice, *recrute sur concours*: des magistrats surtout, mais aussi des greffiers ou des conseillers de tribunal administratif. Le secteur privé *n'est pas en reste*: les juristes d'entreprise sont même *en tête* des professions les plus *recherchées*. Mais tout n'est pas rose dans ce secteur professionnel: la *compétition* entre jeunes diplômés est *rude* et les débutants sont parfois peu rentables, surtout pour les jeunes avocats. Ils sont moins *bien placés* et beaucoup plus *mal rémunérés*.

L'université est un haut lieu du droit. La plupart des professions du secteur requièrent un niveau universitaire avancé en droit. Les concours accessibles à bac + 4, comme celui de l'ENM (École nationale de la magistrature), et l'examen d'entrée des CRFPA (centres régionaux de formation professionnelle des avocats) sont même *pris d'assaut* par les titulaires d'un bac + 5 ou plus.

Les métiers de la «collaboration» sont globalement plus accessibles: le concours de greffier est par exemple ouvert aux bac + 2. Par ailleurs, une licence en droit ou un BTS

(brevet de technicien) assistant de manager complété par une formation en droit permet de postuler comme *secrétaire juridique*.

Chaque année, plus de 30000 nouveaux étudiants se pressent sur les bancs des facs de droit. Si le secteur continue d'attirer, il est en plein questionnement et devrait connaître de profondes mutations dans les prochaines années. On prévoit que le système judiciaire français pourrait bien connaître de nombreux changements. C'est lié en premier lieu avec la réforme de la carte judiciaire. Une certaine quantité de tribunaux d'instance et de tribunaux de grande instance seront supprimés, ce qui amènera bien évidemment à la diminution des postes de travail et même (d'après les plus mauvaises prévisions pessimistiques) à *la baisse de la qualité de la justice* en France. Le secteur ne pourra pas absorber tous les nouveaux jeunes diplômés qui *resteront* fort probablement *sans travail*. La mauvaise perspective est prévisible pour les juges d'instruction: cette profession disparaîtra bien *tout bonnement* au cours de prochaines années.

La situation est un peu autre pour les notaires et joue *en leur faveur*: le *besoin de leurs services* a grandi le dernier temps. La très bonne perspective s'ouvre devant les juristes d'entreprises: avec la complexité de réglementations les entreprises *engagent volontiers* les juristes. Ils conseillent sur toute la gamme des *questions de droit* (*droit des contrats, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle, droit social, droit de l'immobilier, droit fiscal...*). Les juristes qui travaillent pour une grande entreprise (*une multinationale*, par exemple) se spécialisent dans *une branche de droit* étroite. La profession de juriste d'entreprise est récente par rapport aux autres professions juridiques.

VOCABULAIRE

les professionnels du droit	фахівці з галузі права
une profession juridique	юридична професія
exercer en libéral	займатися вільною професією
exercer dans la fonction publique	працювати на державній службі
une entreprise	підприємство
le service public	органи державного апарату
un magistrat	магістрат, професійний суддя, чиновник
un greffier	секретар суду
les personnels de l'administration pénitentiaire	штатний персонал пенітенціарного закладу
les personnels de la protection de la jeunesse	штатний персонал державних органів опіки і піклування у справах молоді
un assistant de justice	помічник при розгляді справи у суді
un délégué du procureur	заступник прокурора; повноважний представник
un lieutenant de police	лейтенант поліції
des auxiliaires de justice	допоміжний склад працівників юстиції
un huissier	судовий виконавець
un notaire	нотаріус
un collaborateur	молодший співробітник

un conciliateur de justice	посередник у процедурі примирення
un avoué	повірений у справах
un expert	експерт
le Médiateur de la République	медіатор, посередник
un juriste indépendant	незалежний юрист (не державний службовець)
un avocat	адвокат
un juriste d'entreprise	юрисконсульт на підприємстві
un juriste social	юрист у справах соціального захисту
un fiscaliste	спеціаліст-консультант у сфері податків
un inspecteur des impôts	податківець
le directeur de prison	начальник тюрми
un commissaire de police	комісар поліції
un secrétaire juridique	помічник адвоката, судового пристава, нотаріуса; співробітник юридичного відділу фірми
un attaché territorial	чиновник місцевої адміністрації, що очолює певний сектор роботи (фінансовий, економічний, соціальний, тощо)
un conseiller de tribunal administratif	радник адміністративного суду з певним колом повноважень
un juge d'instruction	досудовий слідчий
un office	відомство, управління; служба, посада
une étude	нотаріальна контора
offrir des débouchés	пропонувати перспективи та шляхи працевлаштування
recruter sur concours	набирати за конкурсом
la profession la plus recherchée	найбільш затребувана професія
un jeune diplômé	молодий дипломований фахівець
la compétition	змагання; конкуренція
rude	суворий
un débutant	новачок/початківець
moins bien placé	гірше (праце)влаштований
mal rémunéré	погано оплачуваний
le bac + 4	середня освіта + 4 роки університету
un examen d'entrée	вступний іспит
être pris d'assaut	брати приступом
le titulaire d'un bac	власник атестата про середню освіту
une licence en droit	ліценціат з права
un brevet de technicien	диплом про неповну вищу освіту
postuler comme	брати участь у конкурсі на посаду
jouer en sa faveur	грати на користь
la complexité de réglementations des entreprises	складність правової регламентації підприємств

engager	наймати
consulter sur	надавати консультації з...
le droit des contrats	договірне право
le droit des sociétés	акціонерне право
le droit de la propriété intellectuelle	право інтелектуальної власності
le droit social	соціальне право
le droit de l'immobilier	право нерухомості
le droit fiscal	податкове право
une multinationale	міжнародна корпорація

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Remplacez ces mots par les mots synonymiques pris dans le texte:

Un métier, un spécialiste, le judiciaire, le juge, un domaine, un bureau, une maison d'arrêt, un emploi, un changement.

2. Mettez les phrases dans l'ordre par écrit pour former un microtexte cohérent.

Associez chaque paragraphe à un titre: «Les greffiers», «Les conciliateurs de justice», «Les experts», «Les huissiers», «Les avoués», «Le personnel de la justice» et remplissez les trous.

1)..... . Le recours à un conciliateur est gratuit. Il peut intervenir entre: consommateur et client, fournisseur et client, propriétaire et locataire, etc. Ce ne sont pas des magistrats mais des personnes bénévoles nommées par le premier président de la cour d'appel. Dans le cas du conflit entre un particulier et l'Administration, il faut alors s'adresser au Médiateur de la République. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties du litige. Leur mission est de favoriser et de constater le règlement à l'amiable de conflits (entre personnes physiques ou morales) qui leur sont soumis.

2)..... S'il y a des biens à saisir, il dresse un procès-verbal de saisie pour procéder à la vente par la suite. Ils portent à la connaissance des personnes les décisions de justice, les assignations, les citations, ils font des constats à la demande des particuliers ou des magistrats. Ce sont des officiers ministériels, placés sous l'autorité du Procureur de la République. C'est pourquoi les huissiers ont une mauvaise réputation dans l'imaginaire populaire. Dans le cas d'une saisie mobilière, l'huissier se présente au domicile muni du «titre exécutoire». Leur statut d'officier ministériel leur confère un monopole de la signification des actes de procédure ainsi que l'exécution des décisions de justice et autres titres exécutoires. Dans le cas où il n'y a rien à saisir, il dresse un procès-verbal de carence. Les huissiers audenciers assurent le service des audiences des tribunaux: appel des causes, notification des actes de Palais, police des audiences sous le contrôle du président. Leur statut d'officier ministériel leur confère un monopole de la signification des actes de procédure ainsi que l'exécution des décisions de justice et autres titres exécutoires. Ils pratiquent les saisies.

3)..... Ils conservent les scellés, l'argent consigné lors d'un procès et les archives, ils assistent aux audiences et gardent les traces de leur déroulement. Ils consignent les interrogatoires menés par les juges d'instruction. Pour chaque affaire, ils ouvrent aussi un dossier contenant ses principales caractéristiques (parties, prétentions, assignations, conclusions). Ils tiennent le répertoire général (le rôle ou le registre du

tribunal) où sont enregistrées, dans leur ordre d'inscription, toutes les affaires d'une juridiction. Ils sont dépositaires des minutes, c'est-à-dire des originaux des jugements. Ce sont des fonctionnaires chargés de l'administration des juridictions. Ils délivrent des expéditions des jugements ou des arrêts. On compte dans la justice française 1 617 greffiers en chef et 6 262 greffiers. En cas de recours, c'est ce dossier qui est transmis à la juridiction supérieure.

4)..... . Ils sont chargés de représenter des clients devant la cour d'appel, dans les affaires civiles. Ce sont des professionnels du droit et des officiers ministériels.

5)..... . Le juge a le pouvoir de vérifier et de constater un élément de fait relatif au litige. L'évolution des sciences et de nouvelles technologies permettent de le faire aujourd'hui. Le plus souvent dans ce cas il a recours aux services d'un expert ou d'un technicien. Selon une formule imagée, «l'expert est l'oeil du juge». Il est plus simple de constater l'état de ruine d'un bâtiment que d'identifier un individu à partir de ses empreintes génétiques. Choisi pour une durée déterminée en fonction de ses compétences, l'expert doit prêter serment et s'engager à réaliser les expertises demandées. Il existe autant d'experts et d'expertises que de connaissances spécialisées (architectes, médecins, psychologues, etc.). Ils éclairent un juge chargé de prendre une décision. En France l'expert est désigné par le juge et non par les parties au litige. Des listes d'experts sont établies par spécialité par les cours d'appel et la Cour de cassation.

6) Les uns sont chargés de rendre la justice ou de requérir: ce sont des juges et des magistrats du parquet. Ces derniers ont pour rôle d'assister les juges et les parties au procès. Le plus haut magistrat de la République française est son Président. Ils sont tous aidés par ceux que l'on appelle les auxiliaires de justice (greffiers, conciliateurs de justice, Médiateur de la République, avoués, huissiers et experts). Pour fonctionner, la justice a besoin d'un personnel nombreux et qualifié. Les autres sont chargés d'aider les justiciables: ce sont les avocats.

3. Trouvez les réponses aux questions suivantes d'après le texte précédent et écrivez-les sur vos cahiers:

- 1) Qui porte le titre de magistrat?
- 2) Quelles fonctions les magistrats peuvent-ils remplir?
- 3) Le haut magistrat qui est-ce?
- 4) Qu'est-ce qu'un auxiliaire de justice?
- 5) Qui juge qui? le justiciable juge le juge? ou c'est au contraire: le juge juge le justiciable?
- 6) Quelle est la différence entre le conciliateur de justice et le médiateur? entre l'avoué et l'huissier? entre le magistrat et le greffier?
- 7) Qui peut être expert et en quoi consiste son travail?
- 8) Qu'est-ce qu'une minute? et qui est dépositaire des minutes?

4. Prenez connaissance de la liste des métiers de droit, trouvez-en l'équivalent ukrainien. Regroupez-les en trois colonnes: a) métiers du service public; b) métiers des auxiliaires de la justice; c) métiers des juristes indépendants. Faites-le par écrit.

Administrateur civil, administrateur du Sénat, administrateur judiciaire, administrateur territorial, assistant de justice, attaché territorial, attaché(e) de presse territorial(e), avocat, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, avocat du droit des personnes, avocat généraliste, avocat fiscaliste, avocat pénaliste, avocat d'affaires, audit juridique, avoué près de cour d'appel, chargé de communication en collectivité, chargé de mission dans la sphère publique, chargé du développement économique, chargé(e) d'études dans la sphère publique, clerc d'avocat, clerc d'huissier, clerc de notaire, commissaire aux comptes, commissaire de police, commissaire-priseur, conseil en brevet, conseil juridique, conseil en propriété industrielle, conseiller technique, détective privé, directeur de l'action culturelle (DAC), directeur de la communication dans la sphère publique, directeur des ressources humaines dans la sphère publique, directeur général des services, éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (de la PJJ), expert juridique, fiscaliste, fonctionnaire auprès de l'Institut National de la propriété industrielle (INPI), garde du corps, greffier des services judiciaires, huissier, inspecteur des impôts, inspecteur du Trésor, juge au tribunal de grande instance, juge aux affaires familiales (JAF), juge d'instance, juge d'instruction, juge de l'application des peines (JAP), juge des enfants, juriste d'entreprise, juriste dans l'immobilier, juriste dans les assurances, juriste en collectivité territoriale, juriste spécialisé en propriété industrielle, juriste notarial, magistrat du parquet, magistrat du siège, mandataire judiciaire, médiateur culturel dans la sphère publique, médiateur pénal, notaire, procureur de la République, responsable de la communication publique, substitut du procureur, surveillant pénitentiaire.

5. Remplacez les sigles par les expressions correspondantes:

Le JAF, le DAC, l'INPI, le JAP, la PJJ.

6. Cherchez l'intrus et entourez-le:

- 1) la juridiction, le tribunal, l'étude, la cour, la cour d'appel, la Cour de cassation;
- 2) la décision, l'arrêt, le jugement, l'arrêté;
- 3) le litige, l'affaire, le conflit, le règlement;
- 4) conseiller, assister, rendre la justice, trouver un terrain d'entente, intervenir, exercer un rôle d'arbitre, accompagner qn en difficulté;
- 5) le greffier, le juriste d'entreprise, le huissier, l'expert, le médiateur, l'avoué, le conciliateur;
- 6) le Président de la République; le juge, le Médiateur de la République, le procureur, le Procureur de la République; le substitut du procureur.

7. Reliez par une flèche les éléments de la colonne A à ceux de la colonne B:

A)

- 1) représenter
- 2) tenir
- 3) défendre
- 4) constater
- 5) dresser
- 6) classer
- 7) former
- 8) conserver

B)

- a) des contrats
- b) la justice
- c) un procès-verbal
- d) les saisies
- e) les clients
- f) des particuliers
- g) une expertise
- h) les actes

- | | |
|-----------------|-----------------------------|
| 9) authentifier | i) le règlement à l'amiable |
| 10) rendre | j) les dossiers |
| 11) réaliser | k) les scellés |
| 12) pratiquer | l) le rôle |

8. Trouvez aux noms des métiers de droit leurs correspondants au féminin d'après le modèle: le juge → la juge, le procureur → la procureure...

9. Donnez les équivalents français et faites attention à la place des adjectifs devant ou après un substantif:

Французька юридична система, юридичні професії, професійна підготовка, привабливі професії, юристи вільних професій, специфічна підготовка, молоді дипломовані фахівці, професійна галузь, вузька галузь права, жорстке суперництво, просунутий університетський ступінь, довгі роки навчання, дуже гарна перспектива, приватний сектор, держслужбовці, висококваліфікований персонал, велике підприємство, глибокі зміни, зазнавати численних змін, певна кількість, у наступні роки, останнім часом.

10. Révisez les degrés de comparaison des adjectifs. Mettez les adjectifs suivants au comparatif et au superlatif en faisant attention au nombre et au genre. Faites-les entrer dans les phrases.

Grand → *plus grand* → *le plus grand*

Grande → *moins grande* → *la moins grande*

Recherchée.....→.....→.....

Variés.....→.....→.....

Accessible.....→.....→.....

Profondes.....→.....→.....

Rentables.....→.....→.....

Mauvaises.....→.....→.....

Pessimistiques.....→.....→.....

Sûre.....→.....→.....

Ouvertes.....→.....→.....

Passionnants.....→.....→.....

11. Déterminez les degrés de comparaison des adverbes *bien* et *mal* dans les groupements de mots suivants: moins bien placés, beaucoup plus mal rémunérés.

12. Remplissez les trous par les éléments qui manquent.

... professionnels ... droit exercent ... entreprise, ... libéral ou fonction publique.
 ... fonction publique est ... aubaine juristes. ... fonction publique, personne ...
 ministère Justice, recrute ... concours: ... magistrats surtout, mais aussi ... greffiers
 ou ... conseillers ... tribunal administratif. ... côté ... carrières juridiques «classiques»,
 bien ... autres professions sont ouvertes: banque ... commerce. ... métiers ... droit sont
 passionnants mais exigent ... longues années ... études. ... plupart ... professions ... secteur
 requièrent ... niveau universitaire avancé ... droit. Malgré ... situation économique ...
 droit reste ... valeur sûre. Mais tout n'est pas rose ... ce secteur professionnel: ...
 compétition jeunes diplômés est rude. ... débutants sont moins bien placés et beaucoup
 plus mal rémunérés. ... secteur ne pourra pas absorber tous. ... nouveaux jeunes diplômés
 resteront fort probablement ... travail.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Relisez le texte ci-dessus et dites dans quel paragraphe du texte il s'agit a) des professions juridiques les plus recherchées? b) des métiers de droit en état de disparition? c) des professions juridiques libérales? d) des problèmes des jeunes promus? e) des cursus universitaires donnant accès à la profession juridique.

2. Comment comprenez-vous l'expression «*l'expert est l'œil du juge*»? Et alors, qu'est-ce qu'on peut dire du greffier qui assiste le juge?

3. Lisez les phrases et dites si elles sont correctes. Argumentez votre réponse:

1. Les juges aident les justiciables. 2. Les juges requièrent devant le tribunal. 3. Les auxiliaires de justice ce sont les professionnels qui rendent la justice. 4. Les greffiers aident le juge et les parties aux procès. 5. Les procureurs travaillent au parquet. 6. Les experts assistent les juges à prendre une décision juste. 7. Les juristes d'entreprise *travaillent en solo*. 8. Les magistrats sont recrutés sur concours. 9. Le métier de juge d'instruction va bientôt disparaître. 10. Les professions des avocats, des huissiers, des avoués et surtout des juristes d'entreprises sont très recherchées et le mieux rémunérées. 11. Une série de réformes se produit dernièrement dans le système de droit en France. 12. Les avocats, les magistrats, les greffiers, les notaires, les commissaires de police passent par un concours très sélectif. 13. Il faut effectuer seulement 2 ou 3 années d'études juridiques avant de passer les examens et concours qui mènent à ces professions. 14. Le marché de l'emploi pour les professions du droit poursuit son embellie.

4. Trouvez les phrases du texte où sont utilisées les expressions citées ci-dessous: a) traduisez-les oralement vers l'ukrainien; b) en vous servant de ces phrases résumez le texte.

Par le biais des concours, par la limitation des créations d'offices et d'études, être soumis à qch, faire appel à qch, offrir des débouchés, en la personne du ministère de la Justice, recruter sur concours, ne pas être en reste, être en tête de qch, un titulaire d'un bac, un bac+ 4, un bac + 5, une licence en droit, un BTS assistant de manager, une compétition rude, être peu rentable, être bien placé, être mal rémunéré, un haut lieu du droit, requérir un niveau avancé en droit, être accessible à qch, être pris d'assaut, postuler comme secrétaire juridique, connaître de nombreux changements, amener à la diminution des postes de travail, aux cours de prochaines années, s'ouvrir devant qn, engager qn, conseiller sur qch, travailler pour une multinationale.

5. Faites correspondre un métier de droit de la colonne A avec les responsabilités ou fonctions professionnelles conformes de la colonne B:

A)

1) notaire

2) juriste d'entreprise

B)

a) représente la société en intervenant dans les décisions judiciaires, effectue un travail de prévention auprès de la société et défend ses intérêts

b) exerce un rôle d'arbitre pour que les deux parties (auteur de l'acte et victime), trouvent un terrain d'entente sur des affaires judiciaires mineures: dégradations matérielles, etc

- 3) juge de l'application des peines c) au civil comme au pénal, il protège les moins de 18 ans en danger
- 4) juge d'instruction d) il est un officier ministériel nommé par le garde des Sceaux, avant d'être nommé il doit acheter une charge. Il a le monopole de deux activités principales.
- 5) juge aux affaires familiales e) assiste un notaire dans la gestion et le suivi des dossiers, rédige des actes authentiques, reçoit et conseille la clientèle du notaire
- 6) procureur de la République f) assiste le président et les juges; lors des procès il est le garant de la procédure, autrement dit il est le «scribe» de la justice. Il consigne l'intégralité du déroulement de procès
- 7) mandataire judiciaire g) magistrat spécialisé du tribunal de grande instance, il est chargé de suivre la vie des condamnés à l'intérieur et à l'extérieur de la prison
- 8) huissier de justice h) ses compétences s'appliquent pour toute question relative à la vie de famille
- 9) juge des enfants i) a pour mission de prévenir et de résoudre les éventuels problèmes juridiques auxquels s'expose l'entreprise pour laquelle il travaille
- 10) juriste notarial j) intervient, pour le compte des créanciers, auprès d'entreprises en difficulté ou en redressement
- 11) médiateur pénal k) authentifie les actes et les contrats passés devant lui et les conserve pendant un certain temps
- 12) greffier l) magistrat enquêteur saisi des affaires pénales les plus complexes, il rassemble tous les éléments d'une infraction...
- 13) expert juridique n) soumet ses connaissances du droit au service de particuliers, d'entreprises ou d'organismes publics en prévenant des dangers juridiques
- 14) éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse o) agent de prévention et de sécurité en protection rapprochée qui est affecté au Service de protection des hautes personnalités (SPHP)

- | | |
|-------------------------|---|
| 15) garde du corps | p) apporte ses connaissances juridiques sur le dépôt de brevet; à titre d'expert, il conseille et met en place la protection des innovations d'une entreprise |
| 16) détective privé | q) exerce un rôle de conseiller en droit auprès des institutions publiques, des personnes physiques ou morales et il a pour mission de prévenir des risques auxquels un particulier est exposé... |
| 17) conseil juridique | r) met en vente des objets d'art sous forme de vente aux enchères (objets et oeuvres d'antiquité, oeuvres d'art, biens artistiques ou culturels) |
| 18) clerc d'avocat | s) travaille dans une étude et aide à former des contrats (achats, ventes, mariages, successions, donations) |
| 19) conseil en brevet | t) nouvellement appelé «agent privé de recherches», il a une mission d'information, de conseil, d'assistance, d'enquête et de recherches pour le compte de ses clients, particuliers |
| 20) clerc de notaire | u) représente et défend devant un tribunal des particuliers ou des entreprises ou des collectivités engagés dans un procès |
| 21) audit juridique | v) seconde l'avocat dans l'ensemble de ses tâches, collabore au suivi des dossiers en rédigeant les actes, en classant et répertoriant les dossiers |
| 22) avocat | w) a pour mission d'analyser et de conseiller les entreprises et les particuliers sur les questions liées à l'application du droit |
| 23) commissaire priseur | m) accompagne les jeunes en difficulté dans leur réinsertion sociale, il est nommé par le juge pour les mineurs |
| 1) k; 2) ... | |

6. Commentez les phrases ci-dessous:

Le marché de l'emploi pour les professions du droit poursuit son embellie.
 Cette profession connaît une forte présence féminine.

7. Rassemblez toutes les informations sur les métiers de juge, de procureur, d'huissier, d'avocat, de médiateur.

8. Énumérez toutes les activités que peuvent exercer les *greffiers*, les *juges d'instruction*, les *experts*, les *avoués*, les *notaires*.

9. Posez toutes les questions qui vous viennent à l'esprit pour interviewer un juriste d'entreprise sur son itinéraire professionnel et formatif.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Vous êtes étudiant(-e) et vous savez ce que c'est *passer une soirée la veille d'un examen et avoir la peur bleue*. Lisez les recommandations d'un psychologue et échangez-vous de vos impressions et sentiments avec votre voisin ou voisine à propos de ses conseils.

Des exams'... Sans trac!

Vous avez étudié toute l'année, vous vous êtes préparé sérieusement, mais le jour de l'examen, le trac peut vous faire perdre tous vos moyens. Comment le surmonter?

Bientôt les partiels... Vous stressez, vous ne vous sentez pas prêt... Les épreuves écrites, passe encore, mais les oraux? Comment faire, vous qui ne pouvez pas ouvrir la bouche dès que plus de deux personnes vous regardent?

Les raisons du trac

L'examen, c'est la conclusion du travail dans l'année et donc la reconnaissance d'un niveau d'études. Un jour précis où vous devez faire vos preuves en donnant votre maximum. Votre avenir en dépend. Or c'est justement cet enjeu qui fait craquer; les candidats les plus investis dans la préparation d'un diplôme sont ceux qui ont le plus le trac: peur du jugement des proches, de celui du jury, crainte d'avoir à recommencer une année...

Comment ne pas avoir peur?

Même si le trac naît de l'investissement affectif dans l'examen, mieux vaut être bien préparé. Mais ne vous limitez pas à l'acquisition des connaissances! Mettez-vous en condition:

N'hésitez pas à vous exercer avec des proches, à découvrir quel type de questions vous déstabilise, pour apprendre à réagir.

Présentez une image positive de vous-même. Ne prononcez pas de phrases qui vous dévalorisent. Partez gagnant plutôt que de chercher à savoir quelle opinion on a de vous.

Pour les examens écrits, préparez à l'avance votre matériel et vérifiez son bon fonctionnement: rien de tel qu'un stylo qui n'écrit plus ou une calculatrice hors d'usage, pour paniquer!

Choisissez des vêtements dans lesquels vous êtes à l'aise et vous ne transpirez pas ou accoutumez-vous à l'avance aux vêtements que vous devrez porter ce jour-là.

Toutes les techniques de relaxation sont bonnes: yoga, sophrologie... A l'écrit, vider sa tête quelques minutes est parfois nécessaire et même très efficace. Si vous le pouvez, faites une petite sieste entre les épreuves du matin et celles de l'après-midi par exemple.

Pour ne pas avoir le trac, il faut être bien dans son corps! Evitez l'hypoglycémie et la soif: manger un fruit ou une barre de céréales redonne de l'énergie. En été, dans les salles d'examen surchauffées, il est indispensable de prendre avec vous une bouteille d'eau.

Dédramatiser la situation

Vous n'aviez pas prévu cette question, pourtant au programme, vous avez oublié de réviser cette partie du cours... Le monde s'écroule lorsque vous réalisez que vous n'avez aucune chance de réussir l'épreuve. Reprenez-vous! Plutôt que de vous désoler, réunissez toute votre énergie pour éviter le désastre. Parfois, à l'oral, il suffit d'être sincère et avouer son ignorance sur le sujet: le jury vous offrira peut-être une seconde chance et une autre question! Sinon, vous ne pouvez pas tout ignorer: calmez-vous et essayez de réunir vos souvenirs. Concentrez-vous non sur l'idée de l'échec mais sur les quelques connaissances qui pourraient vous faire gagner des points.

Oral ou écrit: comment déjouer les pièges?

Rien de tel que d'imaginer ce que le jury attend de vous pour réussir une épreuve. En vous projetant dans sa logique, vous écrirez ou prononcerez les phrases qu'il veut lire ou entendre, au lieu de vous limiter à une réponse trop scolaire.

Ne vous laissez pas impressionner par la froideur ou les provocations des examinateurs; ils ont le même comportement avec chaque candidat et testent votre résistance. Eventuellement, imaginez-les dans une situation embarrassante: par exemple, en train de glisser dans leur baignoire. Vous vous détendez et cherchez à être performant plutôt qu'à comprendre ce qui les rend si agressifs à votre égard.

Attention aux commentaires des autres candidats: il y a de vrais professionnels du découragement. Sous couvert de gentillesse ou sous prétexte de communiquer des informations confidentielles, ceux-là prononcent «la phrase qui tue». Évitez-les, en déjeunant seul ou avec de véritables amis. A l'oral, pour les plus sensibles, il est parfois plus facile d'être parmi les premiers à passer. Ainsi, vous ne vous comparez à personne avant l'épreuve.

Enfin, dernier conseil: faites-vous confiance! C'est la clé de la réussite...

Marianne Chouchan

http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag_2001/mag0601/ps_4071_trac_examens.htm

2. Jeu de rôle: simulez la situation de conversation (conversation entre amis): l'un conseille à l'autre comment se conduire pendant l'examen en découvrant les astuces des étudiants des grandes années.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Lisez les extraits d'un discours de l'ancien ministre de la Justice Rachida Dati: 1). Trouvez les passages où la ministre parle a) des principes de la justice; b) des fonctions et des tâches de la justice; c) du personnel de la justice; d) des métiers de droit; e) des études de droit; f) des mutations profondes dans le domaine de la justice. 2). Quel est votre point de vue sur la problématique de la Justice révélée dans le discours?

Discours du Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Messieurs les Directeurs,

Messieurs les Doyens de faculté,

Monsieur le Professeur, Cher Alain,

Madame et Messieurs les directeurs des écoles de la Justice,

Mesdames et Messieurs les magistrats et fonctionnaires,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir au ministère de la justice. J'espère que ces lieux ne vous impressionnent pas. Ils donnent une image ancienne et solennelle de la justice. La justice, ce sont d'abord des femmes et des hommes qui l'animent au quotidien. Comme celles et ceux qui m'entourent ce matin.

Ils sont l'image vivante et concrète de la justice. Ils transmettent leur enthousiasme et leurs convictions. Ils ont la passion de la justice.

Cette passion, je souhaite vous la faire partager aujourd'hui. Vous êtes étudiants en droit. Vous venez de plusieurs universités d'Ile-de-France: Villetaneuse, Melun, Saint-Denis, Malakoff, Paris... Vous vous destinez aux métiers du droit.

Le droit, c'est un ensemble de règles. Ces règles existent parce qu'elles ont une fonction humaine. Elles sont là pour nous permettre de vivre ensemble, pour nous protéger et pour nous réaliser. C'est la mission de la justice. Elle ne peut se fermer sur elle-même. Elle doit se tourner vers l'autre. C'est la nature même des métiers de la Justice. Cette conviction est la raison de notre rencontre.

Je veux vous parler des valeurs de la justice.

Je veux vous montrer le visage de la justice.

Je veux vous inviter à devenir la justice de demain.

Je veux vous parler des valeurs de la justice.

Je sais que les jeunes s'y retrouvent, parce que ce sont de belles valeurs: des valeurs vivantes, des valeurs actuelles, des valeurs qui nous rapprochent. Ces valeurs méritent d'être défendues. C'est la mission de la justice.

La justice assure l'égalité. Nous sommes tous égaux devant la loi. C'est le fondement de notre République. Nous ne devons pas accepter les injustices. Nous avons tous les mêmes droits. [...]. Les droits doivent être défendus au quotidien. C'est le rôle très concret de la justice. C'est le rôle de chaque citoyen.

Vous connaissez tous des injustices. Je pense aux discriminations. Obtenir un emploi, un stage, un logement ne peut pas dépendre de l'origine sociale ou de la couleur de la peau. Une discrimination est une souffrance. C'est un déni de justice. C'est pourquoi la justice a le devoir d'y apporter une réponse ferme.

La justice doit protéger les plus faibles.

Elle renforce la solidarité.

Elle défend les intérêts de ceux qui n'ont pas les moyens de faire valoir leurs droits. Ce sont souvent les personnes les plus vulnérables. Les enfants, les mineurs en danger, les victimes de maltraitance et d'abus. J'ai reçu hier les associations qui défendent les femmes victimes de violences.

Elles m'ont dit leurs souffrances, leurs peurs, leur honte, mais aussi leur espérance dans la justice.

C'est le rôle de la justice d'être à leurs côtés.

Par sa présence, elle resserre les liens qui forment la société.

La Justice établit la citoyenneté.

C'est sa mission et celle de tous ceux qui la font au quotidien. Ils veillent au bon respect de la loi pour que nous puissions vivre ensemble. Ils éduquent, ils réinsèrent. Ils préservent l'équilibre de notre société.

Une société ne peut fonctionner sans lois. Des lois qui protègent et des lois qui sanctionnent. Une société ne peut pas prospérer quand ses lois ne sont pas respectées ou quand les crimes restent impunis.

La justice est naturellement tournée vers l'être humain. Elle est à l'écoute de ses besoins. Elle est attentive à ses souffrances. La justice, ce n'est pas uniquement un glaive. C'est d'abord une main tendue.

La première qualité de ceux qui œuvrent pour la justice, c'est d'être ouverts aux autres.

Je vais vous parler de leurs métiers.

Je veux vous montrer le visage de la justice.

C'est le visage des femmes et des hommes qui m'entourent ce matin. Tous ont des métiers différents. Ils ont souvent les mêmes compétences juridiques. Ils ont la même rigueur et la même éthique. Ils ont une vie passionnante au contact des autres.

Ils sont au contact des mineurs. Ils sont juge des enfants ou éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

Ils sont au contact des familles. Ils sont juge aux affaires familiales ou greffier.

Ils sont au contact des particuliers. Ils sont juge d'instance, juge civil, avocat, huissier ou notaire.

Ils sont au contact avec des délinquants ou des victimes. Ils sont juge d'instruction, procureur, substitut ou avocat.

Ils sont au contact avec des personnes condamnées. Ils sont juge d'application des peines, conseiller d'insertion et de probation, directeur des services pénitentiaires.

Ils n'exercent pas un simple métier: ensemble, ils préservent l'équilibre de la société. Ils protègent les libertés fondamentales. Ils veillent au respect des droits individuels. Ils garantissent l'authenticité de la justice.

Vous le voyez autour de moi: les métiers du droit et de la justice ne sont pas des métiers vieillissants ou ringards. Ce sont des métiers dynamiques, modernes, qui font bouger les choses.

Vous allez pouvoir, dans un instant, prendre le temps de discuter avec eux. Ils vous diront quel est leur parcours, pourquoi ils ont choisi ce métier.

Les directeurs des écoles et les magistrats présents pourront vous parler des qualités nécessaires pour réussir.

Ces métiers s'offrent à vous.

Je veux vous inviter à devenir la justice de demain.

Vous faites actuellement vos études. Vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel. Cet avenir, il dépend d'abord de vous.

Vous êtes à un moment-clé de votre vie. C'est maintenant que vos projets se construisent. Je souhaite que vous y parveniez.

Ne vous inquiétez pas: on peut partir de loin. On peut avoir tous les obstacles devant soi. Par la volonté, par le travail, par le courage, on peut réussir. On peut même devenir ministre!

J'ai voulu que le ministère de la justice soit aussi à vos côtés.

Nous créons des classes préparatoires dans les quatre écoles nationales de la justice.

Elles sont destinées à des étudiants motivés et méritants, d'origine modeste et originaires de toute la France.

Ces étudiants ont les diplômes requis pour présenter les concours. Mais ils n'ont pas les mêmes chances que les autres. Ils n'ont pas les moyens de suivre des préparations complémentaires. Ils n'ont pas la méthode et la culture générale qui font la réussite aux concours.

Nous allons les aider. Ils passeront les mêmes épreuves. Il n'y aura pas de concours au rabais.

L'École nationale de la magistrature ouvre sa première classe, en janvier, dans ses locaux parisiens. Elle a reçu 176 dossiers de candidature. Elle accueillera 15 étudiants en droit. Ils seront logés par le CROUS de Paris. Ils bénéficieront d'une préparation complète aux épreuves écrites et orales. Un suivi tout particulier sera mis en place en culture générale et en méthodologie.

Il y a beaucoup de discours sur l'égalité des chances. C'est bien de la promettre. C'est bien de la souhaiter. C'est mieux d'agir. Il faut parfois la provoquer.

Je veux que la justice reflète la diversité de notre société. C'est comme cela qu'elle sera mieux comprise, mieux entendue. C'est comme cela que les Français se reconnaîtront en elle.

Je vous remercie et je vous souhaite bon courage.

FORMATION JURIDIQUE

Section 2.1

Les études de droit en Ukraine

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte et partagez-le en parties logiques. Donnez un titre à chacune des parties.

2. Dans le texte cochez les mots qui sont inconnus pour vous, trouvez leur équivalent ukrainien.

3. Enrichissez et activez votre propre vocabulaire. Lisez les mots et les groupements de mots suivants, traduisez-les vers l'ukrainien. Apprenez-les en faisant attention à leur prononciation:

L'enseignement supérieur, l'éducation supérieure, le Ministère de l'éducation et de la science, l'établissement du système d'éducation supérieure nationale, une université, une académie, un institut, un conservatoire, un collègue, un lycée technique, une école professionnelle, le niveau de l'accréditation, l'année universitaire, les bâtiments de l'université, un semestre (un partiel), une session d'examens, une épreuve orale, une épreuve écrite, une faculté de droit, une faculté du jour, une faculté par correspondance, la formation des juristes, les promus, des spécialistes en droit, les jeunes diplômés, un centre de recherches scientifiques en droit, une maison d'étudiants, une chambre, une cité universitaire, une résidence universitaire, un restaurant universitaire, la cafétéria, une bibliothèque informatisée, le Palais d'étudiants, le cursus universitaire, une discipline, une matière, être en première année, être étudiant de première année, être étudiant en droit, une salle de sport et de gymnastique, un laboratoire, une classe informatique, une salle d'études, une salle de conférences, une classe multimédia, le bureau des professeurs.

4. Trouvez les mots correspondants à la transcription: [sjã:s]; [ãseŋəmã]; [etablismã]; [formasjõ]; [ãseŋã]; [drwa]; [fakylte]; [eprœ:v]; [egzamẽ].

5. Un des mots des séries ci-dessous ne «rime» pas avec les autres. Lequel est-ce?

- 1) Droit, laboratoire, point, loi;
- 2) Établissement, développement, bâtiment, expliquent, classement;
- 3) Instruction, recommandation, déclaration, participation, national;
- 4) Cursus, processus, palmarès, procès;

TEXTE I

L'Université nationale «l'Académie de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry» est un établissement bien connu et prestigieux sur le terrain ukrainien. Cet établissement d'études supérieures est l'un des plus anciens à Kharkiv. D'après le palmarès officiel du Ministère

de l'éducation et de la science de 2007, l'Académie occupe la 5ème place au classement des universités ukrainiennes et la 1ère place au classement officiel des universités de droit d'Ukraine.

L'Université nationale «l'Académie de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry» de Kharkiv (l'Académie de droit tout court) est l'une des universités signataires de la Déclaration de Bologne et membre de l'EUA (European University Association). Sa principale activité est la participation aux projets de coopération communs avec des universités d'Europe occidentale renommées. Elle a dans son arsenal 6 projets réussis dans le cadre du programme Tempus-Tacis dont l'un des partenaires est Paris-Sud XI. À l'Académie de droit tous les *cursus* sont en conformité avec des recommandations du CECRL et sont adaptés aux exigences du Processus de Bologne.

Elle a une riche base en possédant plusieurs *bâtiments*, quelques *maisons d'étudiants*, *salles de sport et de gymnastique*, des bibliothèques partiellement informatisées ayant à leur disposition des raretés, le *Palais des étudiants*, de nombreux *laboratoires*, des *classes informatiques* et *classes multimédia*, un centre informatique avec Internet et réseau local qui va bientôt relier tous les bâtiments. Il y a 10 *facultés du jour*: faculté de formation des cadres pour les organes du parquet, celle de l'économie nationale, celle de la justice, celle de formation des juges d'instruction, celle de formation des cadres pour le système pénitentiaire, celle de formation des cadres pour la milice, celle de formation des cadres pour le Fond des retraités (sécurité sociale) et la faculté № 7 formant des cadres pour le Ministère des affaires étrangères. Il y a aussi des filiales en Crimée et Poltava.

Ceux qui travaillent peuvent poursuivre leurs études en faculté par correspondance. Deux fois par an ils arrivent pour passer une série d'examens et d'épreuves orales. Avant de les passer ces étudiants vont aux cours où les professeurs de l'académie leur expliquent les points les plus compliqués de leurs cours et séminaires.

L'Académie est réputée pour son corps professionnel d'enseignants hautement qualifié. Les recherches scientifiques touchent tous les domaines du droit. En plus, le grand nombre de ses enseignants collaborent comme conseillers personnels du Président de l'Ukraine, du président de la Verkhovna Rada, des autres députés dans un domaine juridique bien déterminé et participent ainsi au développement de la constitution ukrainienne et à l'élaboration d'un grand nombre de lois.

VOCABULAIRE

l'enseignement supérieur <i>m</i>	вища освіта
le Ministère de l'éducation et de la science	Міністерство освіти і науки
une faculté de droit	юридичний факультет
une année scolaire (universitaire)	навчальний рік
être en première année	бути на першому курсі
être étudiant en droit	бути студентом юридичного факультету
les bâtiments de l'université	корпуси університету
une salle de sport et de gymnastique	спортивний зал
un laboratoire	лабораторія

une classe informatique	комп'ютерний клас
une classe multimédia	мультимедійний клас
la chaire	кафедра
un semestre (un partiel)	навчальний семестр
une session d'examens	екзаменаційна сесія
une épreuve orale	усний іспит
une épreuve écrite	письмовий іспит
une faculté du jour	денний факультет
une faculté par correspondance	заочний факультет
la formation des juristes	підготовка юристів
des spécialistes en droit	фахівці в галузі права
les jeunes diplômés	молоді дипломовані спеціалісти
un centre de recherches scientifiques en droit	науково-дослідний центр
une maison d'étudiants	гуртожиток
une chambre	кімната в гуртожитку
une cité universitaire	студмістечко
l'Institut de formation des cadres pour les organes du parquet	Інститут підготовки кадрів для органів прокуратури України
l'Institut de la formation des juges d'instruction pour le Service de Sécurité de l'Ukraine	Інститут підготовки слідчих кадрів для СБУ
la faculté de l'économie nationale	господарсько-правовий факультет
la faculté de la justice	факультет підготовки кадрів для органів юстиції
la faculté de formation des cadres pour le Département d'État pour l'exécution des peines	факультет підготовки кадрів для Державного департаменту з питань виконання покарань
la faculté de formation des cadres pour la milice	факультет підготовки кадрів для МВС
la faculté de formation des cadres pour le Fond des retraités	факультет підготовки кадрів для системи Пенсійного фонду
la faculté de formation des cadres pour le Ministère des affaires étrangères	факультет підготовки кадрів для МЗС
le corps professionnel d'enseignants	професорсько-викладацький склад
les recherches scientifiques en droit	наукові дослідження в юридичній галузі
un conseiller personnel	особистий радник

II. COMPRÉHENSION

1. Trouvez la fin des phrases suivantes:

1. L'Université nationale «l'Académie de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry» de Kharkiv est l'un des établissements les plus
2. Elle possède plusieurs
3. À l'Académie de droit il y a 10 facultés... Il y a aussi des filiales...
4. L'Académie de droit est réputée ...
5. Le grand nombre de ses enseignants...

2. Quel est le sens de l'expression «expliquer les points les plus compliqués des cours»? Expliquez cette expression par vos propres mots.

3. Répondez aux questions suivantes:

1. Vous êtes étudiant(e) de quelle année?
2. Quelle est la faculté où vous faites actuellement vos études?
3. À quelle heure commencent les cours?
4. Et à quelle heure ils finissent?
5. Quelles matières apprenez-vous en première année?
6. Quelle est votre discipline préférée?
7. Quelle matière n'aimez-vous pas du tout? Et laquelle vous aimez le plus?
8. Quand passez-vous votre première session d'examens?
9. Combien en avez-vous par an? Une ou deux?
10. Quels examens allez-vous passer en hiver? et en été?
11. Où préférez-vous travailler après les cours: chez vous ou en salles de lecture de la bibliothèque universitaire?
12. Utilisez-vous souvent dans votre travail l'ordinateur? l'internet?
13. Vous déjeunez au restaurant universitaire ou chez vous?
14. Comment passez-vous votre week-end? Vous sortez avec vos amis? ou vous organisez une soirée et invitez vos amis chez vous? vous allez au théâtre? au cinéma? à la piscine? au parc? au café pas cher? en boîte de nuit? ou peut-être vous restez au lit en lisant un livre passionnant? ou vous préférez passer toute la journée en regardant la télé?

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE**1. Apprenez à lire l'adresse:**

Adresse: 77, rue Pushkinskaya, 61024 Kharkiv, Ukraine

Téléphone: +380 577041155

Télécopie: +380 577041155

Site Internet de l'établissement www.uracad.kharkiv.edu

2. Trouvez dans le texte l'équivalent français aux mots et aux groupements de mots suivants:

Вищий навчальний заклад, юридичний факультет, рейтинг українських університетів, спільний проект про співробітництво, участь у спільних проектах, посісти перше місце, основна діяльність, успішний проект, Західна Європа, один із партнерів, термін (строк) навчання, один із найстаріших навчальних закладів, пристосований до вимог, мати в наявності, мати багато корпусів, гуртожиток, спортивний зал, бібліотека, палац студентів, рідкісний екземпляр, лабораторія, комп'ютерний клас, мультимедійний клас, інтернет, локальна мережа, факультет з денною формою навчання, заочний факультет, філіал, висококваліфікований викладацький склад, наукові дослідження в галузі права, викладач, персональний (особистий) радник, депутат, президент, спікер (голова), розбудова української конституції, розробка законів, Міністерство освіти і науки, Міністерство закордонних справ, пенсійний фонд, соціальне страхування, юстиція, міліція, прокуратура, національна економіка, слідчий, пенітенціарна система.

3. Traduisez les noms de matières enseignées en faculté de droit vers l'ukrainien:

L'histoire de l'État et du droit des pays étrangers, la théorie de l'État et du droit, la logique, le cadre (les bases) de l'économie théorique, la déontologie, l'histoire de l'État et du droit de l'Ukraine, la théorie de l'État et du droit de l'Ukraine, l'organisation des organes judiciaires et du ministère public, le latin, les bases de la sécurité de la vie (de la vitalité) des gens, l'informatique, le mémoire de fin d'année, le droit civil, le droit constitutionnel, le droit pénal, l'histoire des études (recherches) sur l'État et le droit, le droit comparé, le cadre (les bases) du droit romain, la philosophie, le droit administratif, le droit étatique des pays étrangers, la statistique (de droit), le procès civil, le procès pénal, la construction étatique, le droit du travail, le droit financier, la rhétorique, la médecine légale (judiciaire), la médecine légale psychiatrique, le droit de famille, le droit fiscal, le droit écologique, la criminalistique, la sociologie, l'éthique, le droit écologique, la politologie, le droit international, le droit économique, la comptabilité (judiciaire), la méthodologie des études sociologiques en droit, le stage professionnel, le droit agraire, la criminologie, le droit interne des organisations internationales, la psychologie, la sociologie du droit (criminelle), la méthodologie de la rédaction des documents de procédure en procès pénal, la méthodologie de la rédaction des documents de procédure en procès civil, le protocole diplomatique, le droit diplomatique et consulaire, le droit international privé, le ministère public (méthodes ou mesures de surveillance exercée par le Parquet), le droit pénitentiaire, le droit foncier, le droit fiscal, l'esthétique, le cadre du droit européen, le droit judiciaire comparé, la coopération internationale (dans le domaine du droit), le stage professionnel pratique.

4. Faites la liste des matières que vous étudiez ou vous allez étudier en première, en deuxième, en troisième, en quatrième et en cinquième année. Renseignez-vous à propos des disciplines à étudier auprès des étudiants des grandes années (le devoir précédent à consulter).

En première année les étudiants apprennent l'histoire de l'État et du droit de l'Ukraine...En deuxième année ils passent l'examen en français... En troisième année...

5. Quelle est la bonne définition de l'expression phraséologique «Faire son droit»?

- a) être dans son droit
- b) faire ses études de droit
- c) avoir le droit de faire justice
- d) punir

6. Trouvez à un mot ou à un groupe de mots leur correspondance antonymique en faisant attention au registre de langue (plusieurs possibilités sont possibles):

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| 1) Être bon en ... | a) Sécher des cours |
| 2) Suivre des cours | b) Échouer à un examen |
| 3) Être étudiant à l'université | c) Donner des cours |
| 4) Réussir à un examen | d) Être fainéant |
| 5) Être travailleur | e) Être fumiste |

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| 6) Aller en cours | f) Être mauvais en... |
| 7) Être reçu à un examen | g) Être nul en... |
| 8) Être doué | h) Manquer des cours |
| 9) Être fort | i) Être collé à un examen |
| 10) Être bûcheur | j) Être paresseux |
| 11) Être sérieux | k) Être faible |
| 12) Être bosseur | l) Être mauvais en... |
| 13) Venir en cours | m) Être en fac |

7. Apprenez les mots et les expressions suivants, faites-les entrer dans vos propres phrases:

Entrer à l'université, devenir étudiant en droit, louer un appartement en ville, habiter dans une maison d'étudiants, partager la chambre avec qn, se faire vite des amis, perfectionner son français, le cursus universitaire, les matières à option, les matières d'examen, les épreuves orales et écrites, l'évaluation des étudiants, l'évaluation de la maîtrise des connaissances et des compétences, le système de notation, le relevé de notes, donner une note, obtenir une note, avoir d'excellentes/ de bonnes notes en droit, avoir un zéro en..., passer son examen, réussir son examen, rater son examen/ louper son examen, ne pas être étudiant insoucieux/ décrocheur, être studieux, le Master, les examens d'État, terminer l'université, la remise de diplômes, un diplômé, sortir de l'université avec un diplôme de spécialiste en droit, sortir de l'université sans diplôme, obtenir un bulletin de placement (документ-направления на работу), être obligé de choisir lui-même son travail.

IV. GRAMMAIRE

1. Révisez les règles de formation des adverbes en *-ment* et faites d'après le modèle *haut* → *haute* → *hautement*:

Officiel, principal, personnel, scientifique, professionnel.

2. Donnez le féminin aux adjectifs suivants:

National, ukrainien, officiel, personnel, connu, juridique, grand, prestigieux, déterminé, ancien, riche, supérieur, commun, informatisé, scientifique, principal, étranger, qualifié, professionnel, réputé, social, renommé, pénitentiaire, occidental, informatique, réussi, nombreux.

3. Remplissez les trous par la préposition ou l'article convenable:

Un établissement ...études supérieures; une faculté ... droit; la participation ... projets de coopération; une maison ... étudiants; des salles ... sport et ... gymnastique; le Palais ... étudiants; des filiales ... Crimée et Poltava; les études ...correspondance; deux fois ...an; une série ...examens et ...épreuves orales.

4. Apprenez les locutions verbales en conjuguant les verbes suivants au présent et au passé composé à la 1^{re} et à la 2^{me} personnes du singulier et à la 3^{me} personne du pluriel:

Étudier le droit; faire ses études de droit; continuer ses études; se spécialiser en droit; recevoir une bonne formation; être (devenir) avocat/ juge/ notaire/ procureur/ juriconsulte/

juge d'instruction/ agent de milice; habiter dans une résidence universitaire; manger dans un restaurant universitaire; aller/ venir en cours; suivre des cours, faire ses devoirs, apprendre; comprendre; s'y connaître; faire un effort; faire des progrès; se renseigner au sujet de; consulter un manuel/ un dictionnaire; travailler/ bosser *fam.*; se décourager; manquer/ sécher *fam.* un cours; être bon/ fort en...; être mauvais/ nul *fam.* en...; redoubler; quitter; recevoir/ obtenir/ avoir son diplôme; être diplômé; être (devenir) un bon spécialiste en droit, réaliser son rêve.

5. Révisez la règle de grammaire sur l'emploi du gérondif. Formez le gérondif des verbes de l'exercice précédent d'après le modèle:

Étudier le droit → *en étudiant* le droit

6. Devinez ou trouvez dans un dictionnaire de langue la signification des verbes et des expressions suivants:

Rêver de devenir juriste, la journée de travail, être chargé/ disponible, sécher un cours sans motif plausible, d'après l'emploi du temps, consulter, expliquer, prendre des notes, préparer un exposé en oral ou en écrit, interroger ses étudiants, être interrogé par le professeur, l'interrogation écrite, l'interrogation orale, poser des questions, répondre aux questions.

7. Traduisez en français:

1. Я – студент першого курсу і навчаюсь у Національному університеті «Юридична академія України імені Ярослава Мудрого». 2. Я вивчаю право і мрію стати юристом. 3. Робочий день студента дуже напружений. 4. Студенти першого курсу не пропускають занять без поважної причини і відвідують лекції та семінарські заняття за розкладом. Вони мають по три пари на день і один вихідний. 5. На лекціях викладач пояснює нову тему, а студенти слухають уважно і занотують матеріал. 6. Більшість студентів проживають у гуртожитку по 2–4 особи в кімнаті. 7. Пообідавши у студентській їдальні, студенти йдуть до бібліотеки і беруть там необхідні підручники. Часто вони залишаються допізна в бібліотеці і готуються до семінарів та практичних занять. 8. На семінарських заняттях викладач опитує, а студенти відповідають на його запитання. 9. Студенти мають дві екзаменаційні сесії на рік, під час яких вони складають заліки та іспити. 10. Студенти, що успішно склали сесію і навчаються на бюджетній основі, отримують стипендію.

8. Faites un récit cohérent sur les études à l'Académie de droit par écrit à la 1^{re} personne du singulier en utilisant les expressions des exercices précédents. Faites attention au style de votre récit en fonction des registres de langue.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez le texte ci-dessous, a) trouvez à chaque phrase en ukrainien son analogue en français, b) mettez-les en ordre logique:

У 1835 р. його офіційно перейменовано на юридичний факультет університету. У 1920 р. за рішенням Уряду України на базі юридичного факультету Харківського університету було створено Інститут народного господарства. У 1930 р. Інститут народного господарства отримав назву Інститут радянського будівництва і права, що відповідало його стану як

вищого юридичного навчального закладу. Історія Академії починається ще з XIX ст., коли 5 (17) листопада 1804 р. імператором Олександром I був створений Харківський імператорський університет, до складу якого входило відділення моральних та політичних наук. Указом Президента України від 30 березня 1995 р. № 267 Академії надано статус національного самоврядного (автономного) державного вищого навчального закладу, а Указом від 4 листопада 1995 р. присвоєно ім'я Ярослава Мудрого. Національна юридична академія України ім. Ярослава Мудрого – самоврядний (автономний) державний вищий юридичний навчальний заклад IV рівня акредитації. У своїй основі це був юридичний інститут, який готував юристів для роботи в державному й господарчому апаратах. Постановою Ради Міністрів України від 20 березня 1991 р. Харківський юридичний інститут реорганізовано в Українську державну юридичну академію. У червні 1933 р. інститут перейменовано на Всеукраїнський комуністичний інститут радянського будівництва та права. З метою покращення справи підготовки кадрів-юристів його було у 1937 р. перетворено у Харківський юридичний інститут.

Fondée en 1804 en tant que faculté de droit auprès l'Université impériale de Kharkiv, l'Académie nationale de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry devient une institution indépendante en 1920 et obtient en 1995 le titre qu'elle porte aujourd'hui. L'académie est un établissement de l'État qui dispose d'une autonomie dans son activité et possède le plus haut niveau d'accréditation (IV^e).

L'histoire de cet établissement remonte au XIX^e siècle, quand le 5 novembre 1804 (le 17 en ancien style) a été créée par l'empereur Olexandre I^{er} l'*Université impériale de Kharkiv* qui incluait entre autres le *département des sciences morales et politiques*. Ce dernier est rebaptisé officiellement en *faculté de droit* en 1835.

En 1920 sur la base de cette faculté de droit a été fondé l'*Institut de l'économie nationale* par le décret du gouvernement de l'Ukraine. Il formait des spécialistes en droit pour le travail dans les secteurs public et économique de l'État.

Plus tard, en 1930, l'Institut change de nom et devient l'*Institut de construction soviétique et de droit* ce qui correspondait à son profil en tant qu'établissement éducatif supérieur (d'études supérieures) spécialisé en formation des juristes. De nouveau il est rebaptisé en 1933, cette fois-ci, en *Institut communiste de construction soviétique et de droit de l'Ukraine*. Dans le but du perfectionnement de la formation des cadres hautement qualifiés en jurisprudence il est redevenu en 1937 l'*Institut de droit de Kharkiv*.

Ce n'est que le 20 mars 1991, par le décret du Conseil des Ministres de l'Ukraine, l'Institut de droit est réorganisé cette fois-ci en *Académie de droit de l'État de l'Ukraine*. L'Académie reçoit le statut de l'établissement supérieur national et autonome par l'ordre du Président de l'Ukraine № 267 du 30 mars 1995. Par l'ordre № 457 du 21 juin 2001 lui a été attribué le nom de l'*Académie nationale de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry*. Par cette ordonnance l'Académie a reçu des droits supplémentaires et le statut spécial d'un centre de recherches scientifiques en droit possédant ses propres écoles de chercheurs bien connus en Ukraine et à l'étranger.

2. Posez 5 ou 7 questions à votre voisin/voisine d'après le texte lu en utilisant *Est-ce que...? Quand...? En quelle année...? Depuis quand...? Pourquoi...? Dans quel but...?* et d'autres.

3. Résumez le texte entier en 5 – 7 phrases au moins.

4. A partir du texte, rédigez la présentation de l'Université nationale «l'Académie de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry» de Kharkiv en remplissant les rubriques suivantes:

Implantée à Kharkiv, en Ukraine, l'Université nationale «l'Académie de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry» propose des enseignements de droit à tous ceux qui s'intéressent à ses nombreux domaines.

Historique (quelques rappels sur les origines)

De l'Université impériale à l'Université nationale «l'Académie de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry» (gros plan sur les principales évolutions)

L'Université nationale «l'Académie de droit de l'Ukraine Yaroslav Moudry» (gros plan sur son activité et les perspectives)

5. Lisez les phrases ci-dessous, choisissez deux ou trois et donnez-en un commentaire développé:

1. Les étudiants travailleurs écoutent attentivement, ils font attention, ils prennent des notes pendant les cours.
2. Les étudiants paresseux rêvent, ils rêvassent, ils sont dans la lune.
3. La journée d'un étudiant sérieux est très chargée.
4. Le fumiste fait tout par dessous la jambe.
5. Ce professeur a la réputation d'être sévère, il note sèchement.
6. Ce professeur est vachement bien.
7. Cet étudiant a la mémoire d'éléphant.
8. On apprend à tout âge.

Section 2.2

Les études de droit en France

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. En lisant le texte ci-dessous trouvez la réponse aux questions suivantes:

Le droit est-il enseigné au lycée français?

Qu'est-ce qu'un système «LMD» en France? Un système pareil existe-t-il en Ukraine?

Quels mots ukrainiens correspondent aux «*cours magistral*», «*TD*», «*options*» en français?

2. Divisez le texte en parties logiques d'après la progression et dressez son plan détaillé. Résumez-le en 5 – 7 phrases.

3. Donnez le commentaire développé aux phrases *mises en italique gras* dans le texte. Quels autres passages du texte sont aussi importants d'après le sens que les phrases citées?

TEXTE II

Les études de droit sont réputées difficiles mais attirent de nombreux élèves chaque année. Le Droit, c'est avant tout des connaissances juridiques et générales à assimiler, des matières toutes nouvelles pour les étudiants de première année, puisqu'au lycée

aucune notion de droit n'est inculquée aux élèves. En sortant du lycée il est donc difficile de faire son choix en toute connaissance de cause. L'initiation au droit sera faite dès le début de la 1ère année, où il faudra aux élèves apprendre les *fondements du droit national*, à savoir l'*histoire du droit*, la *terminologie juridique* ou encore l'*organisation de la justice*. Il faut savoir que la justice française est loin d'être simple et le souci du détail fait parti de ces études et des professions juridiques, la patience et la motivation sont donc des qualités essentielles d'un étudiant en droit!

Si on décide de faire du droit, ***il ne faut pas avoir peur d'apprendre par cœur***. Avoir une bonne capacité d'apprentissage aide fortement. Les études de droit sont plus difficiles pour une personne à qui il faut une heure pour apprendre une simple page que pour quelqu'un qui apprend très vite. Il faut savoir s'astreindre à un travail à la maison quotidien et assez important au risque, si ce n'est pas fait, d'être très vite débordé par la somme de choses à apprendre qui s'ajoutent aux préparations pour les Travaux Dirigés (TD).

Il faut aller à tous les cours! On a beau penser que l'on pourra rattraper sur quelqu'un, lorsqu'on a participé au cours il est déjà « enregistré » en quelque sorte, il sera donc bien plus facile à apprendre que si on le découvre pour la 1ère fois.

Pour vous donner un ordre d'idée des nombreuses heures de cours (environ 28 heures par semaine) que vous passerez sur les bancs de la Fac, voici une ébauche du programme de la 1ère année de licence de Droit: après une introduction au Droit qui se fait en général dans la plupart des facultés (vu un peu plus haut), commence le programme «normal» avec les matières principales et les options.

Les cours se partagent entre cours magistraux et TD (travaux dirigés en plus petits groupes avec dossier à préparer et passages à l'oral).

En première année, les matières principales sont le *droit civil*, avec au programme ces dernières années la *filiation*, le *mariage*, le *divorce*, l'*état civil*,... et le *droit constitutionnel* ou *droit public*, où l'on apprend aux élèves les différences entre les systèmes juridiques français et étrangers et l'*histoire des différentes constitutions françaises*. Au second semestre c'est la *constitution française actuelle* qui est étudiée en détail.

Les options sont ensuite à choisir, avec par exemple l'*économie*, la *gestion*, les *relations internationales* ou encore l'*histoire des institutions*.

Les 2ème et 3ème années de Licence sont très semblables à la première bien que les matières changent, il n'y a pas de bouleversement majeur. En deuxième année apparaît le *droit pénal* qui plaît souvent beaucoup aux étudiants, puis en 3ème année c'est le *droit des affaires* qui fait son apparition.

Le programme change en fonction des facultés et des années, ainsi il se peut que les programmes sont un peu différents d'une faculté à l'autre.

Il faut savoir que ***les 3 premières années de Droit sont très générales et très lourdes***, puis plus on avance dans ces études plus les matières se rapprochent de la spécialité choisie.

Pour ceux qui préfèrent le concret, être rapidement sur le terrain ou dans le monde du travail, mieux vaut préférer un cursus plus court, ou commencer par un BTS Economie-Droit par exemple, et continuer par la suite à la fac.

Avec la nouvelle réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) le DEUG de droit qui pouvait s'obtenir à la fin de la 2ème année d'étude n'existe plus, à présent il faut trois années de Droit pour obtenir un diplôme: celui de la Licence.

Puis, si le licencié le désire, il pourra passer sa maîtrise de Droit après deux autres années donc au total après 5 années de Droit. Le doctorat demandera encore 3 années supplémentaires.

L'évaluation pour l'obtention de la Licence se fait par semestre, à l'occasion de partiels à la fin de chaque semestre. Pour les matières faisant aussi l'objet de TD l'évaluation se fait également par un contrôle continu des examens étant réalisés en séance de TD.

VOCABULAIRE

les études de droit	навчання на юридичному факультеті
attirer	притягувати
une connaissance	знання
juridique	юридичний, -а
une matière	предмет
un étudiant de première année	студент першого курсу
inculquer	виховувати
faire son choix	робити свій вибір
l'initiation au droit	ознайомлення з основами права
un fondement	основа
une terminologie	термінологія
l'organisation de la justice	система правосуддя
une profession juridique	юридична професія
une patience	терпіння
une qualité	якість
essentiel, -le	основний, -а
faire du droit	займатися правом
apprendre	вчити
par coeur	на пам'ять
une capacité	здібність
s'astreindre à	примушувати себе
un travail quotidien	повсякденна праця
être débordé par	бути переобтяженим
les Travaux Dirigés	семінарські заняття
un cours	заняття, лекція
avoir beau + <i>infinitif</i>	даремно намагатися +дієслово
l'introduction au droit	вступ до права
une option	дисципліна на вибір
un cours magistral	лекційний курс
un dossier	<i>тут</i> матеріали по темі

un passage	уривок
à l'écrit	письмово
à l'oral	усно
la filiation	родинні узи; рідство, походження
	сім'ї
le mariage	шлюб
le divorce	розлучення
l'état civil <i>m</i>	громадянський стан
le système juridique	юридична система
l'économie <i>f</i>	економіка
la gestion	управління; менеджмент
les relations internationales <i>fpl</i>	міжнародні відносини
l'histoire des institutions <i>f</i>	історія державних інститутів
la Licence	ліценціат/ліценціат (університетський науковий ступінь)
	ліценціат (особа)
un licencié	(вперше) з'явитися
faire son apparition	тяжкий,-а
lourd, - e	обрана спеціальність
une spécialité choisie	бути у своїй сфері
être sur le terrain	трудове середовище
le monde du travail	скорочений курс навчання
un cursus court	повний курс навчання
un cursus long	магістратура (університетський науковий ступінь)
une maîtrise	докторантура
	додатковий
un doctorat	оцінювання
supplémentaire	етап екзамену (частина екзамену)
une évaluation	поточний контроль
un partiel	семінарське заняття, семінар
un contrôle continu	
une séance de TD	

1. Observez:

Établissements	Âge	France	Ukraine
Lycée*	16 – 17 ans	Terminale	Onzième
	15 – 16 ans	Première	Dixième
	14 – 15 ans	Seconde	
Collège	13 – 14 ans	Troisième	Neuvième
	12 – 13 ans	Quatrième	Huitième
	11 – 12 ans	Cinquième	Septième
	10 – 11 ans	Sixième	Sixième

Primaire	9 -10 ans	CM* 2 (cours moyen)	Cinquième
	8 – 9 ans	CM 1	Quatrième
	7 – 8 ans	CE* 2 (cours élémentaire)	Troisième
	6 – 7 ans	CE 1	Deuxième
Maternelle	5 – 6 ans	CP	Première (parfois)
	2 – 5 ans	GS*, MS***	Jardin d'enfants

2. Associez: *exemple* 1) e, 2) ...

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|
| 1) поточний контроль | a) le droit des affaires |
| 2) основи національного права | б) le droit civil |
| 3) обрана спеціальність | в) une option |
| 4) докторантура | г) le droit public |
| 5) семінарські заняття | г) la deuxième année d'études |
| 6) ліценціат | д) le Master |
| 7) оцінювання | е) le contrôle continu |
| 8) семестр | е) les fondements du droit national |
| 9) вступ до права | ж) une spécialité choisie |
| 10) магістратура | з) les travaux dirigés |
| 11) предмет на вибір | и) le Doctorat |
| 12) другий рік навчання | і) le droit constitutionnel |
| 13) цивільне право | ї) le mariage |
| 14) кримінальне право | й) la première année |
| 15) розлучення | к) la filiation |
| 16) громадянський стан | л) les relations internationales |
| 17) конституційне право | м) la terminologie juridique |
| 18) публічне право | н) le droit pénal |
| 19) перший курс | о) la gestion |
| 20) юридична термінологія | п) un semestre |
| 21) управління | р) l'évaluation |
| 22) міжнародні відносини | с) la Licence |
| 23) одруження | т) l'état civil |
| 24) родинні зв'язки | у) le divorce |
| 25) підприємницьке право | ф) introduction au droit |

3. Donnez le développement aux mots abrégés suivants:

la Fac, le BTS, les TD, le DEUG, la LMD.

4. Lisez les définitions suivantes du mot «*faculté*» et dites si ce mot a le même sens en français et ukrainien: **a)** «*corps des professeurs chargés d'une partie de l'enseignement au sein de l'Université*»; **b)** «*ensemble des bâtiments où se fait cet enseignement*».

* Le secondaire en France est enseigné aux lycée, général au professionnel.

** CM – cours moyen; CE – cours élémentaire; CP – cours préparatoire.

*** GS – grande section; MS – moyenne section

5. Choisissez la bonne réponse:*Être sur le bon terrain*

- a) être sur la bonne route
- b) aller dans la bonne direction
- c) se trouver dans un domaine familier

Rattraper sur qn

- a) rejoindre qn qui a pris de l'avance
- b) courir auprès qn
- c) égaler qn en qch

S'astreindre à un travail à la maison quotidien

- a) s'efforcer à faire le ménage
- b) se donner à l'économie domestique
- c) s'imposer un effort

6. Relisez le texte et trouvez les réponses à ces questions:

1) Quelles sont les qualités essentielles d'un étudiant en droit d'après le texte? Et vous, qu'est-ce que vous en pensez?

2) «Un par coeur» ce que exigent d'habitude les professeurs de cours magistraux est-ce une chose indispensable dans les études de droit?

3) Qu'est-ce qu'une capacité d'apprentissage pour un étudiant en droit?

4) Quelle est la différence entre un cours magistral et les travaux dirigés en France?

5) Nommez les matières principales enseignées en faculté de droit en France? Sont-elles les mêmes qu'en Ukraine?

6) Quelles sont les matières enseignées en première année d'études aux facultés de droit en France? et en Ukraine? Sont-elles les mêmes?

7) Quelles sont les matières optionnelles à choisir en faculté de droit française? et en faculté de droit ukrainienne?

8) Est-il nécessaire d'aller en cours systématiquement? Qu'en pensez-vous?

9) Quelles sont les années les plus difficiles dans les études de droit en France et en Ukraine: les années inférieures ou celles supérieures? Pourquoi?

7. À chaque question-réplique du dialogue trouvez une bonne réponse-réplique:

1) – Vous avez des examens à la fin de chaque semestre?

2) – Qu'est-ce qu'un partiel?

3) – Quel est le système de notation chez vous?

4) – Et en examen?

5) – Vous avez des devoirs écrits?

6) – Qu'est-ce que vous avez comme devoirs écrits? Et en quoi consiste la différence?

7) – Tu lis beaucoup?

a) – Il y en a pas mal. Dans une rédaction on décrit, on raconte. Dans une dissertation on démontre, on analyse. Il faut faire un plan, puis organiser ses idées, écrire un brouillon, relire mille fois, récrire, corriger les fautes s'il y en a. Et on prépare un exposé le plus souvent en oral. Ensuite on le présente en classe.

b) – Mais non. À moins d'avoir 10/20 à l'examen je serai collé.

c) – Un partiel? C'est une épreuve sur table dont la note fera partie de la note finale.

d) – Oui, bien sûr, j'ai des devoirs écrits tout différents.

e) – Oh, j'ai des pages à lire. J'ai un tas de textes de lois à préparer à la maison.

f) – La notation va de zéro à vingt. La note moyenne compte. Moi, j'ai eu un 18 en droit dans ce semestre et j'ai eu seulement un 10 en espagnol. Mais cela suffit. J'ai la moyenne 10/20.

g) – En France un examen est donné en fin d'année universitaire uniquement. Mais on a des partiels.

8. Découvrez et commentez:

L'approche française des études de droit

Les conceptions de l'enseignement du droit en France font une large part à l'analyse critique et à la réflexion sur ce qu'est le droit, mais aussi ce qu'il devrait être ou pourrait être. Aussi, à partir d'une connaissance qu'il doit acquérir, l'étudiant est-il conduit à réfléchir sur le droit. D'où l'importance, en France, des questions de méthode et de forme. La règle de droit, au fil du temps, sera modifiée, transformée, remplacée. La connaître est, certes, nécessaire. Il est tout aussi indispensable d'être capable de la commenter, l'analyser, la critiquer, pour être, ensuite, en mesure de comprendre l'apport réalisé par la règle nouvelle et d'en comprendre les enjeux.

Cette approche française des études de droit permet d'autres débouchés que les carrières judiciaires (magistrats, avocats...) mais conduit aussi vers les carrières administratives ou de cadres supérieurs du secteur privé ou de l'administration publique, du monde des affaires au sens le plus large, bref de toutes les professions dans lesquelles des aptitudes à traiter des questions juridiques, administratives, de ressources humaines, etc. sont requises, que ce soit dans des cadres nationaux, européens ou internationaux.

9. Lisez, observez et dites a) quels sont les débouchés pour les jeunes diplômés en droit en France, b) sont-ils les mêmes pour les promus ukrainiens? Discutez-en avec votre voisin ou voisine :

Les débouchés aux études de Droit

Le Droit a un gros avantage, c'est qu'il ouvre par la suite de nombreuses voies et pas seulement dans le juridique : on pourra accéder aux secteurs administratif, de la gestion, du commerce, de la communication, des finances, etc. Les juristes sont très demandés dans de nombreux domaines, les débouchés ne manquent donc pas.

Cela dit, pour avoir une meilleure chance d'obtenir un «bon emploi», une licence de droit ne suffit pas toujours et la maîtrise est souvent nécessaire.

Pour ce qui est des diplômés en droit public, les impôts, le Trésor, les affaires sociales et la justice sont les principaux recruteurs. Pour les diplômés en droit privé c'est le secteur banque-assurance qui recrute majoritairement.

Bien sûr les titulaires d'un Master pourront se voir offrir des emplois très intéressants: avocat, inspecteur des impôts, contrôleur des douanes, il y a également l'école de la magistrature qui admet certes très peu de candidats chaque année mais qui ouvre les portes au métier de magistrat!

10. Lisez ce texte et répondez aux questions: a) quelle est la signification du mot *baccalauréat* en français et en ukrainien? est-elle la même? sinon quelle en est la différence? b) quelles sont les équivalences aux mots et groupements de mots français

suivants: une génération scolarisée, une filière, un taux de réussite, des admis au bac, un diplôme avec mention? c) connaissez-vous les données statistiques sur les résultats des écoliers ukrainiens qui ont passé leurs tests en l'an dernier?

Baccalauréat

Créé en 1808 par Napoléon, le baccalauréat n'était obtenu en 1900 que par 1% de la génération scolarisée. La proportion est de ... % aujourd'hui, en tenant compte des trois filières (générale, technologique, professionnelle). L'objectif de porter 80% d'une classe d'âge au niveau du bac en l'an 2000 est cependant loin d'être atteint. Il passe par le développement de nouvelles voies d'accès, comme les 4^e et 3^e technologiques et les baccalauréats professionnels, ainsi que par un accroissement des taux de réussite dans ces filières. Un bachelier sur cinq obtient son diplôme avec mention assez bien (20%), un sur vingt avec mention bien (5%) et moins de 1% avec mention très bien.

11. Pour en savoir plus lisez l'information utile:

La licence

Le diplôme de licence se prépare en six semestres. Les brevets de technicien supérieur (B.T.S.), les diplômes universitaires de technologie (D.U.T.), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (D.E.U.S.T.) et la licence professionnelle demeurent.

Les étudiants ayant obtenu leur B.T.S., D.U.T. ou D.E.U.S.T. ou ayant validé les quatre premiers semestres de la nouvelle licence peuvent demander à entrer en licence professionnelle. Cette dernière se prépare en deux semestres.

Le master

À l'issue de la licence, les étudiants peuvent préparer le diplôme de master qui sanctionne des parcours types de formation initiale ou continue répondant à un double objectif: a) préparer les étudiants, via les études doctorales, à se destiner à la recherche; b) leur offrir un parcours menant à une qualification et une insertion professionnelle de haut niveau ou leur offrir un parcours les formant aux métiers de l'enseignement du premier et second degrés, et de l'éducation.

Le master se prépare en quatre semestres (il correspond à un diplôme bac + 5 années d'études).

Le doctorat

À l'issue du cursus master, les étudiants peuvent s'inscrire en vue de préparer un doctorat. Tous les étudiants titulaires du grade de master peuvent se porter candidat à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master voie recherche ou voie professionnelle.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de trois ans (il correspond à un diplôme bac + 8 années d'études).

II. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Trouvez les points communs et différents dans la formation des cadres juridiques en Ukraine et en France. Parlez a) des cursus universitaires, des types d'établissements, b) des formations données dans ces établissements, c) des diplômes

délivrés par ces établissements et de leur valabilité, d) de l'équivalence des diplômes ukrainiens sur le terrain européen, e) des points forts et/ ou faibles dans l'enseignement juridique en France et en Ukraine (les forums estudiantins sur les études à consulter sur Internet)

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Il existe en France deux grands types d'établissements:

Les universités sont des établissements publics. Elles peuvent recevoir tout étudiant titulaire du baccalauréat français ou d'un diplôme étranger équivalent, c'est-à-dire permettant l'accès aux études universitaires du pays d'origine.

Les universités offrent des formations fondamentales, des formations techniques ou à finalité professionnelle. Elles couvrent l'ensemble des disciplines et préparent également les étudiants à la recherche ou à l'entrée dans la vie professionnelle.

Les études de droit se déroulent exclusivement à l'université.

Les grandes écoles et les écoles spécialisées publiques ou privées, dont l'enseignement prépare à des pratiques professionnelles spécialisées, sont un second type d'établissement.

Ces écoles forment des professionnels dans les domaines aussi variés que les sciences de l'ingénieur, du management, de l'art, de l'architecture ou de la magistrature.

L'ORGANISATION DES ÉTUDES DANS LE SYSTÈME FRANÇAIS

Les diplômes

Les diplômes proposés en France sont généralement reconnus par l'État. Ce sont notamment les diplômes nationaux délivrés par les établissements publics (écoles et universités). Il existe aussi une grande variété de diplômes d'université spécifiques à chaque établissement. L'ensemble de ces diplômes sanctionne plus de 6000 possibilités de formations différentes!

Le déroulement des études

On rencontre en France deux types de cursus:

Les *formations courtes*, en général deux ou trois années d'études, qui concernent les secteurs des affaires, de l'industrie ou des services;

Les *formations longues* dispensées par les universités, notamment en droit, ou par les grandes écoles, organisées différemment selon le type d'établissement.

A l'université, les cursus longs sont organisés en trois cycles successifs, appelés *LMD*:

– Un premier niveau, sanctionné par un diplôme universitaire, 3 ans après la fin des études secondaires (*licence «L»/ bachelor degree*);

– Un second niveau conduisant à la maîtrise (*M 1*) en une année, puis à la fin de l'année suivante au *DEA (Diplôme d'Études Approfondies M 2)* ou au *DESS (Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées M 2)*, situés au niveau du master degree;

– Un troisième niveau, consacré à la recherche, s'achèvant par la délivrance d'un *Doctorat* obtenu après soutenance d'une thèse. Le doctorat (*D*) est préparé en 3 ans après le DEA (*M 2*).

L'année universitaire

Enfin, il est important de préciser qu'en France, l'année scolaire ou universitaire débute au mois de septembre et se termine au mois de juin. Cependant l'année universitaire est divisée en deux semestres pédagogiques, ce qui permet parfois de commencer une formation en février au début du second semestre.

Les équivalences

Il n'existe pas en France d'équivalence automatique entre diplômes étrangers et diplômes français. Chaque établissement détermine ses propres critères d'admission, en fonction du parcours préalable de l'étudiant et des exigences de la formation envisagée. Cela permet de constituer des promotions homogènes et de garantir le niveau des formations dispensées.

III. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Lisez le parcours professionnel de l'ex-Président de la France Nicolas Sarkozy, repérez par écrit les étapes essentielles de sa biographie en ajoutant une certaine information qui manque. Comparez son parcours professionnel avec celui du Président ukrainien et/ ou du Président français actuel, des Présidents des autres pays.

Après un baccalauréat série B préparé dans l'établissement privé Cours Saint-Louis de Monceau (Paris 17^e) et obtenu en 1973, N. Sarkozy poursuit des études de droit à l'Université Paris X – Nanterre, où il obtient après cinq ans d'études (1978), une maîtrise de droit privé. Après avoir exercé son service militaire, il entre à l'Institut d'Études politiques de Paris (communément appelé Sciences Po Paris) dont il ressort sans avoir réussi à obtenir le diplôme, mais achève ses études en février 1980 en soutenant un DEA de sciences politiques. Il obtient en 1981 le Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), et intègre une carrière juridique spécialisée dans le droit des affaires et le droit immobilier, qu'il délaisse très vite au profit de la carrière politique: il est en effet élu maire de Neuilly-sur-Seine en 1983, après avoir été conseiller municipal depuis 1977, promu par Charles Pasqua à la tête de la section RPR de Neuilly dès 1976.

Ces liens lâches avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche se confirment dans les postes ministériels qu'il occupe: ministre du budget de 1993 à 1995 période durant laquelle nous auront l'occasion de revenir sur son action en direction de l'ES&R, de l'Intérieur de 2002 à 2004, de l'Économie, Finance et Industrie de mars à novembre 2004, puis à nouveau de l'Intérieur de 2005 à 2007. Il accède au pouvoir et devient Président de la France en mai 2007.

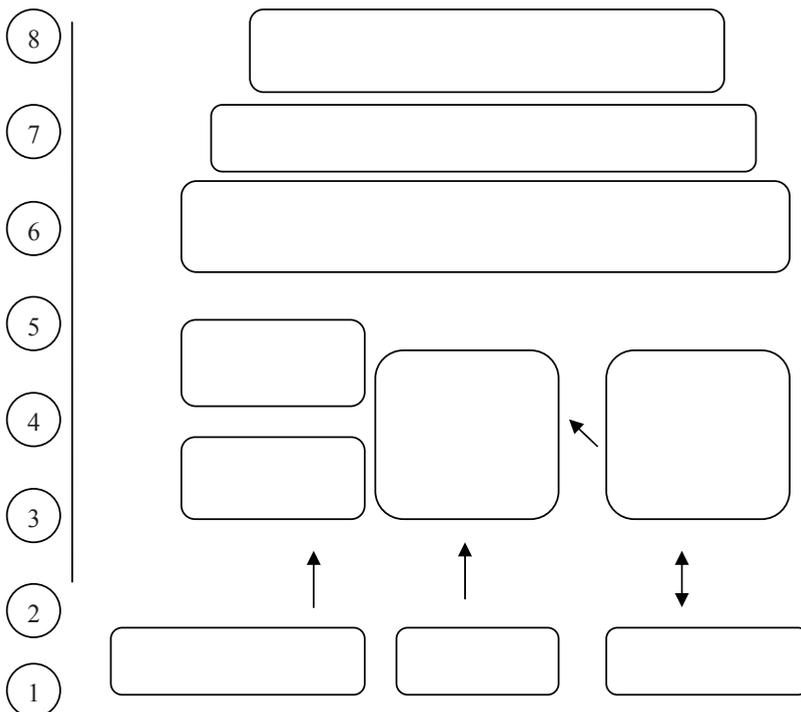
2. Décrivez-vous tel/ telle que vous vous imaginez dans cinq ans. Faites-le en 10 phrases au moins.

3. Posez des questions différentes à chacune des phrases. Faites-le par écrit:

1. Le BTS est une formation courte de deux ans qui s'effectue dans les lycées. 2. Ce diplôme est destiné à l'entrée dans la vie active mais une poursuite d'études en licence peut être envisagée. 3. L'admission se fait directement après le Bac sur dossier. 4. Certaines filières exigent un entretien à l'entrée. 5. L'inscription se fait le dernier temps sur internet. 6. Le diplôme de **Licence** s'obtient après trois années d'études. Le cursus se déroule dans les universités. 7. Les licences se déclinent en différents domaines de

spécialité ou mentions. 8. Le diplôme délivré permet de postuler à un master recherche ou professionnel. 9. Dans le cas de la licence professionnelle, la démarche de poursuite d'études à un niveau supérieur est possible mais plus rare. 10. L'admission se fait principalement sur dossier ou sur entretien. 11. Le **Master Professionnel (master pro)** est une formation « professionnalisante ». 12. Il permet d'acquérir une spécialisation très pointue dans un domaine d'activité ou d'acquérir une double compétence. 13. Les entreprises sont, en général, partie prenante dans le cursus. 14. Très tourné vers la pratique, il doit déboucher sur une insertion rapide dans l'entreprise. 15. Le **Master Recherche** est la voie obligatoire pour s'engager dans des études doctorales en France ou permettre l'insertion dans la vie active dans certaines filières. 16. Le **Mastère Spécialisé** est une formation intervenant en tant que complément du Bac + 5 déjà obtenu et validé. 17. Il s'agit généralement d'un diplôme d'établissement agréé par la Conférence des grandes écoles. 18. Il permet d'accéder à une double compétence selon la spécialisation choisie. 19. La formation est généralement organisée en quatre semestres. 20. Le **Doctorat** est le grade le plus élevé en France. 21. La rédaction d'une thèse sur un thème original ainsi qu'une soutenance devant un jury académique constituent la première étape de la carrière d'un chercheur. 22. Il dure trois ans.

4. Reconstituez le schéma des études de droit en France en remplissant ces bulles par les mots et expressions qui manquent: *Doctorat, Master Recherche/Professionnel, 2 ans, Université, Licence 2, Licence 3/ Licence Pro, 1 an, Licence 1, 3 ans, Lycée, BTS, 2 ans.*



5. Que répondriez-vous aux questions d'un étudiant étranger qu'il pose à un Forum: «*L'admission aux universités ukrainiennes, ça se fait comment? La sélection à l'entrée est-elle très sévère? Le système LMD, vous en avez, vous aussi?*»

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Lisez le blog d'un étudiant en droit français

a) discutez avec votre voisin/ voisine de ses impressions et de ses observations et des vôtres sur l'ambiance d'études à la faculté de droit en France et en Ukraine; exprimez-vous d'après les mêmes rubriques que celles dans le blog d'un étudiant en droit français;

b) relevez les mots réduits utilisés largement dans le texte et donnez leurs développements; dites ce que vous pensez des mots raccourcis et de leur rôle dans le langage estudiantin;

c) trouvez à la locution idiomatique *prendre le taureau par les cornes* son équivalent ukrainien; reemployez cette idiome dans votre propre contexte;

d) trouvez des fautes d'inattention ou d'étourderie dans ce texte et corrigez-les; dites à quel point est-ce important pour le juriste d'être lettré dans la vie d'aujourd'hui?

BLOG D'UN ÉTUDIANT EN DROIT

Après un mois à la fac

Dimanche 18 octobre 2009

L'ambiance: les gens en amphi. Comme je vous l'avait dit après la semaine de pré rentrée, la fac c'est vraiment une ambiance atypique, laquelle on est pas forcément préparé.

Tout d'abord l'anonymat... Je crois qu'on le préssens tous, mais le vivre c'est autre chose... La toute première semaine je ne m'étais fais aucune connaissance et je m'en inquiétait, car je voyais que progressivement de duos ou des groupes se formaient...

Or durant cette première semaine j'attendais que l'on vienne à moi, que l'on m'accoste, ce qui n'a pas été le cas. Pourtant j'ai pu observer que cela s'est fait très souvent, mais pas pour moi. J'ai donc pris l'initiative dès la 2^{ème} semaine de prendre le taureau par les cornes et de m'intégrer comme il se doit à la fac. Et je crois n'avoir jamais été autant ouvert socialement que je ne l'ai été cette 2^{ème} semaine; je parlais littéralement à tout (amphi, je tapais la discute à n'importe qui, je disait bonjour aux gens qui avaient des têtes qui m'inspiraient...). Je me suis pris beaucoup de vent certes, ce qui n'est jamais très sympathique, mais cette stratégie a merveilleusement marché: au fil des jours, j'ai fait de très belles rencontres. A l'heure actuelle, j'ai eue bonne dizaine de contacts sérieux où je ne me contente pas d'un simple le bonjour le matin... Et si comme je vous l'ai dit j'ai été trèsz ouvert, les autres aussi l'étaient... Cette ambiance de rentrée était vraiment LE moment où faire des connaissances, parler, parler le plus possible...

Désormais à l'approche des vacances de la Toussaint, les groupes sont formés, les gens se connaissent bien mieux, et il est donc vraiment difficile maintenant d'accoster les gens qui sont encore seuls, et ils sont encore nombreux, c'est dommage...

Les profs. Ils viennent pour faire leurs cours, et c'est tout. Normal, généralement on sait tous ça avant même d'entrer en fac... Bien sur, étant 300 en amphi, il ne retiendra jamais votre tête, mais cependant à chaque intercour, il y a des élèves qui viennent parler au professeur pour divers conseils, méthodes, rappel d'un point du cours etc. Et durant ces intercour, le professeur est vraiment disponible pour les élèves, donc si jamais on rencontre un problème on peut s'adresser à lui, c'est bien.

Le travail. Mon dieu !!!!! Bon bien sur si l'on se contente d'aller en amphi (ce qui est déjà bien...), la fac ne demande pas beaucoup de travail... Certes il y a des TD, qui sont des séances de petits groupes de 30 à 40 personnes où la présence et le travail sont vérifiés. Mais, voilà à première vue, seuls les TD demanderaient un investissement personnel régulier (hebdomadaire).

Néanmoins, les profs nous l'ont bien préciser en début d'année, je crois qu'il ne faut pas se contenter d'aller en amphi... J'ai cette nette impression que le cours d'amphi n'est qu'un squelette.

Mais bien sûr ce squelette est beaucoup mieux avec de la chair et du muscle. Or cette chair et ce muscle, c'est à nous de l'apporter. Par cette métaphore débile, j'entends par là qu'il faut pousser plus loin le cours ↔ LA BU!!!! C'est là vraiment que l'on dispose de tous les ouvrages qui nous permettent de consolider le cours.

LA BU. C'est un lieu extrêmement calme, où règne une ambiance de travail. On entend seulement les stylos gratter sur les feuilles. À la bibliothèque, il y a des périodiques qui traitent des questions de droit actuelles, des ouvrages spécialisés dans des domaines très pointus qui élargissent notre esprit de juriste, mais aussi des Précis qui accompagnent les cours en amphithéâtre etc.

L'intérêt de la matière. Je vous avoue qu'à titre personnel, je trouve que ce que l'on étudie est vraiment passionnant [...]. Mais ce bourrage de crâne reste très intéressant [...], si l'on arrive à digérer tous les cours, on arrive à prendre du plaisir à apprendre de nouvelles choses.

Les «grandes matières»:

Le droit civil. C'est la matière reine du droit privé de première année. On commence par le droit des personnes: pour le moment, nous avons étudié l'apparition et la disparition de la personnalité juridique (la capacité à jouir de droits juridiques), les attributs de la personnalité que sont le nom, le prénom, le domicile, les armoiries, le patrimoine etc. C'est une matière que je trouve assez complexe mais très enrichissante. En seulement 1 mois, j'ai appris beaucoup de choses que j'ignorais (le terme «choses» n'est peut-être pas le plus approprié mais bon). Il y a là une étude concrète qui se rapporte à notre vie de tous les jours ou presque.

Le droit constitutionnel. Là c'est la matière du droit public. C'est un peu moins concret mais ce n'est là qu'un avis personnel. Ici l'on étudie l'État, la Constitution, la séparation des pouvoirs, etc. Je trouve que ce cours est extrêmement utile pour comprendre la vie politique d'aujourd'hui et la 5^{ème} République en général (thème qui sera encore plus poussé lorsque nous étudierons précisément la 5^{ème} République).

Introduction au droit. Ici, à Grenoble, c'est notre 3^{ème} grande matière: nous y avons parlé du droit objectif, des droits subjectifs, des sources du droit que sont la coutume, la loi, la doctrine, etc. Ce n'est vraiment pas ma matière préférée, peut-être parce que le prof nous a dit texto que ce qu'il attendait c'est que l'on recrache purement et simplement son cours. Pour une fois, «le par cœur» est de mise ici. On doit se contenter d'apprendre le cours par cœur, les termes exacts qu'emploient le prof, le plan qu'il a fait etc... Je déteste cette façon d'apprendre, mais c'est comme ça, donc va falloir faire des efforts».

La vie étudiante. C'est supeeeeeer !!!!! : DAAAA j'ai l'impression de commencer enfin à vivre, à profiter de l'existence... Je sors régulièrement, je bois (un peu – euh – un peu beaucoup en fait mdr)... J'ai la chance d'avoir trouvé des gens supers, avec qui je m'entends très bien... On se soutient, on sors, on va à des soirées.... C'est super cool. Je sais que ça peut très vite changer, que comme partout, il peut y avoir des embrouilles, des séparations, des disputes, un oubli progressif... Donc faut profiter de l'instant présent... C'est la vie étudiante, quoi. Pour autant, n'oublions pas de travailler régulièrement, si on est à la fac, ce n'est pas pour se faire des potes et sortir jusqu'à pas d'heures (quoique...) mais c'est bien d'assimiler un enseignement, ici juridique, en vue d'un métier futur. Faut donc se donner les moyens de réussir. J'essaie, j'espère que c'est la même chose pour vous.

Je tiens sincèrement à vous souhaiter bonne chance pour ceux qui sont dans la même galère que moi... Je vous souhaite tout simplement de réussir votre L1. Pour ceux qui n'en sont pas encore là, cette fois j'aime à penser que ce blog soit une aide pour toi jeune indécis, afin de te faire une petite idée de la L1 de droit, et de ce que c'est d'être étudiant...

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Prenez connaissance du programme EduDroit. Réécrivez le texte en le simplifiant.

Les diplômes de LMD sont des diplômes dits «nationaux». Cela signifie que les universités qui les délivrent sont habilitées à le faire par le ministère de l'Éducation nationale français sur la base d'un dossier, présentant les programmes d'études et les modalités du contrôle des connaissances

déposé pour homologation par les universités elles-mêmes. Selon ce système, quelle que soit l'Université française auprès de laquelle le diplôme a été obtenu, celui-ci a la même valeur.

Toutes les facultés ou UFR de droit en France sont de bon niveau. Si certaines d'entre elles sont plus prestigieuses ou mieux connues à l'étranger, de bonnes études de droit peuvent être faites partout.

Des choix plus précis doivent être parfois effectués au niveau en master ou, plus encore en doctorat, car des spécialités peuvent être offertes dans telle université et non dans telle autre. On se déterminera aussi, à ce niveau, en fonction des centres de recherche disponibles ici et non ailleurs. L'existence de tel centre de recherche, d'une équipe d'enseignants clairement identifiés, d'un contexte régional, peuvent être des facteurs également importants.

Ces divers éléments doivent être pris en compte par les étudiants étrangers lorsqu'ils expriment leurs choix et le programme EduDroit vise à les aider dans la formulation de ces derniers.

2. Préparez un exposé sur le sujet: *Où faire des études de droit en France?*

3. Regardez le sujet vidéo sur Internet et dites ce que vous pensez de l'enseignement en ligne ou de la formation à distance très répandue actuellement:

<http://www.youtube.com/watch?v=xMISbYyKcGs&feature=related>

L'OFFRE ET LA DEMANDE D'EMPLOI

Section 3.1

Le dossier: CV

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte et donnez le développement au sigle «cv».

2. Trouvez la définition du mot «cv» dans un dictionnaire.

3. Donnez les mots justes qui correspondraient aux expressions suivantes:

«La personne qui embauche», «un emploi visé», «un document présentant le parcours professionnel», «les données personnelles», «des intérêts extra-professionnels» ou «une occupation en dehors du travail ou des études».

4. Indiquez les différentes rubriques d'un cv.

TEXTE I

Le CV (*Curriculum Vitae*, «chemin de vie» en latin) est un document présentant le *parcours scolaire et/ ou professionnel du candidat à l'embauche*. Il est conseillé pour ceux qui n'ont pas beaucoup d'*expériences professionnelles*, notamment les jeunes diplômés, de faire tenir leur CV sur une page seulement. N'oubliez pas qu'un CV, tout comme une lettre de motivation, est spécifique au poste que vous souhaitez occuper.

Vous devez tout d'abord, dans une sorte d'en tête, indiquer sur votre CV votre nom, prénom, âge, adresse, numéro de téléphone fixe et portable, adresse e-mail. Ensuite il faudra donner le type de votre candidature : exemple : recherche d'un stage ouvrier chez Puis il vous faudra expliciter les sections ou rubriques suivantes:

- formations et diplômes/ études;
- expériences professionnelles ou stages en entreprise;
- connaissances: maîtrise de langues étrangères, compétences informatiques;
- divers / centres d'intérêts.

Vous pouvez aussi indiquer si nécessaire si vous possédez le Permis B, un certificat quelconque. Dans chaque expérience professionnelle il faudra décrire un peu le travail effectué et/ ou les compétences développées.

Quelques conseils utiles pour la rédaction de CV:

Les 6 rubriques clés d'un CV sont les suivantes:

1. Votre état civil

Vous devez y indiquer vos nom, prénoms, adresse, téléphone, date de naissance ou âge, situation de famille.

Il est vivement conseillé d'indiquer un numéro de téléphone portable ou bien une adresse internet personnelle.

2. Votre fonction

Cette rubrique est extrêmement importante car elle assurera la cohérence entre votre fonction actuelle et le poste visé. Cette partie devant permettre au recruteur une identification simple et efficace de votre métier, n'hésitez pas à utiliser un caractère/police plus imposant que le reste du CV afin de faciliter sa lecture.

3. Votre expérience professionnelle

Vous y indiquerez les différents postes occupés lors de votre cursus.

Pour cela vous préciserez: l'intitulé du poste, le nom de la société, la localisation (c'est le moyen de valoriser vos expériences à l'international!), les chiffres clés, ainsi qu'un bref résumé de vos responsabilités.

4. Votre formation

Vous y préciserez les différents diplômes obtenus (seules les études supérieures suffisent) en prenant soin d'être précis quant à leur année d'obtention et le nom de l'école/université. N'hésitez pas à préciser des mentions spéciales (Bien ou Très bien) qui peuvent ajouter un «plus» au diplôme obtenu.

5. Vos connaissances

Principalement axée sur vos compétences linguistiques et informatiques, cette rubrique peut être unique ou scindée en deux parties. Pour les langues, vous y préciserez votre niveau (maternel, professionnel, courant, scolaire/ débutant). En ce qui concerne l'informatique, vous y préciserez, les différents environnements, logiciels.

6. Vos intérêts personnels ou informations complémentaires

C'est la partie la plus libre. Vous y préciserez vos activités extra-professionnelles (sports pratiqués, activités dans une association/ organisation ou tout autre loisir).

C'est le moyen pour le recruteur d'en découvrir un peu plus sur votre personnalité: soyez donc honnête car tout mensonge pourrait être décelé rapidement!

N'hésitez pas à faire mention du nombre d'années de pratique, de résultats à des concours ou compétition, etc.

<http://www.net-recrutement.com/modele-cv.htm>

VOCABULAIRE

le parcours scolaire	роки шкільного життя; шкільні роки
le parcours professionnel	професійний шлях
le curriculum vitae	резюме
faire tenir son cv	<i>тут</i> заповнювати своє резюме
un candidat à l'embauche	кандидат при наймі на роботу
une expérience professionnelle	професійний досвід
un jeune diplômé	молодий дипломований спеціаліст
une lettre de motivation	мотиваційний лист
occuper un poste	обіймати посаду
une en-tête	початок листа
le numéro de téléphone	номер телефону

un téléphone fixe	домашній (стаціонарний) телефон
un portable	мобільний телефон
une adresse	адреса
une adresse internet personnelle	IP адреса
le e-mail	електронна адреса
la recherche d'un stage ouvrier	пошук робочого стажу
rechercher un emploi	пошук робочого місця
la formation	освіта, професійна підготовка
une compétence informatique	знання комп'ютера
un centre d'intérêts	круг власних інтересів
posséder le Permis B	мати водійське посвідчення класу B
un certificat	атестат, посвідчення
un travail effectué	робота, яка виконувалась
les compétences développées	розвинуті навички
un état civil	громадянський стан
il est vivement conseillé de...	настійно рекомендується
un poste visé	посада, якої домагаються
l'intitulé du poste <i>m</i>	назва посади
un recruteur	фахівець з набору кадрів
un caractère	<i>тут</i> буква, знак шрифту
un police	шрифт
le cursus	курс, навчання, термін навчання
valoriser	надавати великої значимості
les responsabilités	круг обов'язків, обов'язки
une mention spéciale «très bien»	відзнака «відмінно»
ajouter un plus	додати плюс
un diplôme obtenu	отриманий диплом
être axé,-e sur	бути націленим на...
être scindé,-e en deux parties	бути поділеним на дві частини
un niveau de langue	рівень знань з іноземної мови
un niveau maternel	рідна мова
un niveau professionnel	професійний рівень володіння іноземною мовою
un niveau courant	вільне знання мови
un niveau scolaire	шкільний курс з іноземної мови
un niveau débutant	початковий рівень знань іноземної мови
un environnement	засоби підтримки баз даних програмування; <i>тут</i> офісна програма (Word, Excel)
un logiciel	програмне забезпечення
une activité extra-professionnelle	позапрофесійна діяльність
déceler un mensonge	розкрити оману
le nombre d'années de pratique	кількість років виробничої практики/ педагогічної діяльності/служби тощо

II. COMPRÉHENSION

1. Lisez les phrases ci-dessous et dites si elles correspondent au contenu du texte (VRAI/ FAUX):

1. Le CV est un document présentant uniquement le parcours scolaire du candidat qui postule pour un emploi. V F

2. Le CV doit normalement contenir six rubriques. V F

3. Si le parcours professionnel est long, le CV peut être rédigé exceptionnellement pour deux pages. V F

4. Dans l'en-tête du CV vous mentionnez: nom, prénoms, nationalité, état civil, âge, adresse, téléphone fixe et téléphone portable, e-mail. V F

5. Il faut indiquer dans le CV l'information qui valorise votre candidature et montre que vous avez les capacités nécessaires pour occuper le poste que vous demandez. V F

6. Dans la rubrique «expérience professionnelle» vous indiquez la date, le nom/ ou les noms de sociétés / entreprises ou établissements où vous avez travaillé précédemment, vos responsabilités. V F

7. Les expériences professionnelles et stages sont présentés soit par ordre chronologique, soit par ordre antichronologique ou encore par ordre fonctionnel V F

8. Si vous avez un permis de conduire, vous devez le préciser. V F

9. La photo n'est ni indispensable ni obligatoire. V F

10. Il n'est recommandé d'indiquer dans votre CV ni les hobbies, ni la maîtrise d'une langue étrangère, ni les compétences informatiques. V F

2. En vous appuyant sur le texte lu a) complétez le CV de Ph. Bertrand par les éléments qui manquent: *nationalité; langues; expérience professionnelle; né; permis de conduire; 14; célibataire; divers; compétence informatique; 75021; ph.bertrand@gmail.ru; portable; b) ajoutez une autre information utile sur le parcours scolaire et professionnel de Ph. Bertrand selon votre choix.*

.....le 4 mai 1985

.....française

.....

.....B

....., rue de la Poste

..... Paris

.....:31245678

e-mail:.....

Philippe BERTRAND

Formation: _____

.....: _____

Engagement associatif: _____

.....: _____

.....: _____

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE**1. Déterminez le genre des mots suivants:**

Expérience, cv, entretien, poste, embauche, formation, diplôme, résumé, parcours, en-tête, stage, e-mail, portable, adresse, nationalité, état civil, permis de conduire, certificat, compétence, certificat, document.

2. Donnez l'équivalent français aux mots suivants:

Життєвий шлях; резюме; шкільні роки; професійний шлях (шлях у професії); кандидат на посаду; прийняття/наймання на роботу; дипломований спеціаліст; обіймати посаду; заголовок; ім'я; прізвище; вік; дата народження; сімейний стан; адреса; номер домашнього телефону; номер мобільного телефону; електронна адреса; пошук зайнятості у вигляді стажування (з перспективою подальшого працевлаштування); освіта; диплом; професійний досвід; володіння комп'ютером; коло інтересів; права водія групи В; свідоцтво; виконувана робота; фахівець з набору кадрів; таблиця шрифтів; назва посади; назва фірми; місцезнаходження; обов'язки; клопотатися; бути лаконічним (точним); назва університету; відзнака; додати плюс до отриманого диплома; ділити на частини; володіння іноземною мовою: рівень початківця, шкільний, розмовний; програмне забезпечення; позапрофесійна діяльність; член спілки/товариства; дозвілля; види спорту; особистість; чесний; викривати неправду; вказувати/вказати; роки практики; фотокопії; неякісна фотографія; повтори; відсутність пропусків між рубриками резюме; перелік займаних посад; безлад в оформленні; надстрокові поправки.

3. Retenez les mots et les expressions suivants:

Un contrat de travail, un contrat type, un contrat individuel, un CDI (contrat à durée indéterminée), un CDI (contrat à durée déterminée), un contrat d'intérim ou intérim, une convention collective.

4. Formez des couples de synonymes et expressions synonymiques avec les mots ou expressions de la liste suivants (parfois plusieurs possibilités):

Le début de la lettre, un employeur, une expérience professionnelle, une offre d'emploi, un chômeur, un engagement, un recruteur, un divers, signer un contrat, un demandeur d'emploi, l'en-tête de la lettre, un sans travail, un embaucheur, les compétences professionnelles, un enrôleur, un chercheur du travail, une proposition d'embauche, un sans-emploi, le cercle d'intérêts, un patron, une embauche, un chef d'entreprise, conclure un contrat, les acquis de l'expérience.

5. Donnez un antonyme pour chacun ou chacune des mots et des expressions suivants:

a) Une demande d'emploi, un employeur, licencier, un licenciement, conclure un contrat, démissionner, une démission, un CDI;

b) Le pied de la lettre, le corps de la lettre, l'en-tête de la lettre.

6. Analysez la structure d'une lettre formelle, mettez en ordre ses parties composantes et énumérez-les:

Coordonnées du destinataire – Lieu et date – Formule d'appel – Objet – Corps de la lettre – Signature – Coordonnées de l'expéditeur – Formule de politesse – Références.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. En utilisant au choix les mots et les expressions suivants, parlez à votre voisin ou voisine des recommandations à suivre pendant la rédaction du cv :

Faire un dossier, envoyer son dossier, un en-tête, un cv, rédiger son cv, les rubriques d'un cv, un document, mon parcours, le parcours scolaire, le parcours professionnel, un état civil, un candidat à l'embauche, un jeune diplômé, posséder (avoir) une expérience professionnelle, faire tenir son cv, souhaiter occuper un poste, le téléphone fixe, un portable, l'adresse e-mail, le mël, le courriel, confirmer par le courriel, une candidature, présenter sa candidature, la recherche d'un stage, une formation, des compétences développées, un centre d'intérêts, un permis de conduire, un certificat, un travail effectué, la situation de famille, sa fonction actuelle, le poste visé, un métier, un recruteur, recruter qn, engager/ embaucher qn, utiliser un caractère plus imposant, la police de caractères, mon cursus, l'intitulé de poste, une société, mes responsabilités, un diplôme avec une mention, ajouter un «plus» au diplôme obtenu, les années de pratique, ne pas oublier de mentionner les résultats aux concours précédents.

2. Résumez le texte ci-dessous sous forme de notice:

Les erreurs à éviter

1) Votre C.V. écrit recto verso, le papier de mauvaise qualité, les photocopies de photocopies...

2) La photo de mauvaise qualité, celle dont vous savez que vous n'êtes pas «à votre avantage» ou bien celle qui est trop ancienne...

3) Le fouillis, les surcharges, les rubriques sans titre, l'absence d'éléments mis en valeur, le manque d'aération dans la forme générale.

4) L'énumération simple d'emplois successifs, les répétitions:

De 1993 à 1995:

De 1995 à 1998:

5) Les informations trop floues: «Français» – Parlé couramment? Scolaire? Quel niveau? Notions de base? Niveau débutant? Niveau intermédiaire? Niveau avancé? Niveau A1? A2? B1+? B2? C1? «Serveur» – Brasserie? Café? Restaurant?

6) Les données inutiles: Des années entières sans mention de la moindre activité (les fameux «trous» du C.V.)

3. Consultez le site internet www.ukraine-campusfrance.org et d'après un modèle de cv donné rédigez votre propre cv sur une feuille de papier blanc.

4. Jeu de rôle. Simulez la situation de conversation: a) entretien entre l'employeur et un jeune spécialiste en droit; b) conversation entre amis: l'un conseille à l'autre comment se conduire pendant l'entretien.

Les mots et les expressions à utiliser:

Fixer le rendez-vous avec l'employeur, précisez l'heure du rendez-vous, s'entendre pour l'entretien, trouver l'information dans les Petites Annonces, un recruteur, la recherche d'une candidature, la recherche d'un emploi, poser sa candidature, négocier son contrat d'embauche/ contrat de travail, négocier les clauses du contrat, discuter les clauses du

contrat, discuter les conditions du licenciement, la durée de validité d'un contrat, conclure un contrat de travail, passer un stage, être au chômage, un chômeur/ une chômeuse, s'inscrire au Pôle emploi, (*ancien* l'ANPE – Agence nationale pour l'emploi), toucher des allocations, trouver un travail à temps partiel (à mi-temps), gagner le SMIC*, envoyer plus de 600 CV, le SMIC, toucher le RMI** en travaillant/ après sa démission.

5. Discutez avec votre voisin ou voisine des modèles de cv et a) choisissez-en le meilleur ou proposez un autre en consultant un site internet; b) comparez les règles de la rédaction des cv en ukrainien et ses rubriques:

ПЕРСОНАЛЬНІ ДАНІ, ДОСВІД РОБОТИ, ОСВІТА, ПРОФЕСІЙНИЙ ДОСВІД, ВОЛОДІННЯ ІНОЗЕМНИМИ МОВАМИ, ПІДВИЩЕННЯ КВАЛІФІКАЦІЇ, ЗНАННЯ КОМП'ЮТЕРА та ін.

Prénom NOM _____
Adresse _____ _____
Tél.: _____
_____ TITRE _____
EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE _____ _____ _____
FORMATION _____ _____ _____
CENTRES D'INTÉRÊT _____ _____ Signature

* Le SMIC: salaire minimum interprofessionnel de croissance.

** Le RMI: revenu minimum d'insertion. Il est versé aux personnes sans ressources ou ayant des ressources inférieures à un plafond fixé par décret. La personne touchant le RMI, quelle que soit sa nationalité, doit résider de façon régulière en France depuis au moins 3 ans et être âgée d'au moins 25 ans.

Prénom NOM _____
Adresse _____

Tél.: _____

_____ TITRE _____

DERNIER EMPLOI _____

AUTRES EXPÉRIENCES _____

FORMATION _____

PAR AILLEURS _____

Signature

Prénom NOM _____
Adresse _____

Tél.: _____

_____ TITRE _____

FORMATION _____

EXPÉRIENCE _____

PRINCIPALES RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES _____

LOISIRS _____

Signature

Prénom NOM _____

Adresse _____

Tél.: _____

OBJECTIF PROFESSIONNEL

_____FORMATION

_____PRINCIPALES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Signature

Section 3.2

Le dossier: lettre de motivation

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte et a) relevez tous les conseils utiles pour rédiger une lettre de motivation; b) faites la liste de recommandations à suivre lors de la rédaction d'une lettre de motivation.

2. Précisez les variations notionnelles entre ces dénominations:

Lettre de motivation – lettre de recommandation – lettre de demande

3. Trouvez leurs équivalents ukrainiens:

Une lettre individuelle, une lettre collective, une lettre officielle, une lettre administrative, une lettre commerciale, une lettre de change, une lettre de réclamation, une lettre de démission, une lettre de licenciement, une lettre de préavis, une lettre de remerciement.

4. Répondez aux questions suivantes d'après le texte:

1) Par qui la lettre de motivation est-elle rédigée? Dans quel but? Quel est son objectif?

2) Qui est le destinataire de cette lettre?

- 3) De quel autre ou autres document(s) est-elle accompagnée?
- 4) Qu'est-ce qu'un recruteur attend d'une lettre de motivation?
- 5) Qu'est-ce qu'une bonne lettre de motivation?

TEXTE II

Conseils pour rédiger votre lettre de motivation

1. Rédiger votre lettre de motivation à la main

Les recruteurs apprécient les lettres de motivation manuscrites, elles permettent éventuellement d'établir une analyse graphologique. Soignez votre écriture et évidemment PAS de faute !!!

2. Pas plus de 20 ou 30 lignes – sur une seule page

Si vous en faites de trop, vous perdrez l'attention du recruteur.

3. Donnez une image positive de vous-même, utilisez le présent et des verbes d'action

Vous devez démontrer au recruteur votre envie d'obtenir ce poste, votre envie d'agir, d'être moteur dans l'entreprise

4. Rédaction du 1^{er} paragraphe: l'entreprise.

Exemples: Titulaire d'un master en droit des nouvelles technologies et systèmes d'information, je cherche à intégrer une entreprise comme la vôtre, où mes compétences de juriste pourraient être efficacement mises à contribution.

Titulaire d'un master en droit des nouvelles technologies et systèmes d'information, c'est avec un grand intérêt que je rejoindrais le service de votre entreprise/ société, à laquelle je pense être en mesure d'apporter une contribution efficace.

Démontrez à votre futur employeur que vous connaissez bien son entreprise, son activité et que votre profil correspond à son attente.

5. Rédaction du 2^{ème} paragraphe: le poste visé.

Exemple: Ma formation m'assure des connaissances approfondies dans divers domaines juridiques: propriété intellectuelle, droit des sociétés, droit commercial, droit des contrats. J'ai également des compétences techniques dans les nouvelles technologies.

6. Rédaction du 3^{ème} paragraphe: vos compétences/ vos expériences.

Il est important dans ce paragraphe de ne pas réécrire votre curriculum vitae. Indiquez brièvement vos compétences ainsi que l'expérience professionnelle que vous avez acquise.

Exemples: De par mes expériences professionnelles et personnelles, j'ai acquis une aisance relationnelle et rédactionnelle, notamment en matière juridique. Mes facultés d'adaptation et mon goût du travail en équipe me permettront d'assumer les responsabilités qui s'attachent à ce poste et d'accomplir rapidement les missions que vous me confierez.

Je peux être ce proche collaborateur précis, compétent et dynamique sur lequel vous pourrez vous appuyer pour mener à bien ces missions.

7. Fin de la lettre de motivation: demande d'entretien/ formule de politesse

Votre objectif premier est de vous entretenir avec le recruteur, pour ce faire proposez lui de vous rencontrer.

Exemples: Organisé, rigoureux et déterminé, j'ai le sentiment de pouvoir répondre aux attentes de votre société. Disponible, si ma candidature vous intéresse, je serais heureux de vous rencontrer prochainement pour étudier avec vous l'opportunité d'une collaboration.

Je serais heureux de pouvoir vous rencontrer pour discuter d'une éventuelle collaboration et, dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

8. Ne mentionnez jamais vos conflits ou désaccords avec vos précédents employeurs.

Restez positif et mettez l'accent sur votre expérience. Si vous critiquez vos anciens employeurs, le recruteur peut tout à fait penser que vous le critiquerez à son tour.

VOCABULAIRE

rédiger à la main
 manuscrit,-e
 établir une analyse graphologique
 soigner son écriture
 une ligne
 sur une seule page
 donner une image positive de soi-même
 démontrer son envie de...
 être moteur dans l'entreprise
 un profil
 correspondre à
 une attente
 rejoindre
 un service
 être en mesure de...
 apporter une contribution efficace
 acquérir une expérience
 une aisance relationnelle
 une aisance rédactionnelle

 les facultés d'adaptation
 le goût du travail en équipe
 assumer ses responsabilités
 accomplir une mission
 confier une mission
 s'appuyer sur qn
 mener à bien
 la demande d'entretien
 s'entretenir avec le recruteur

 discuter d'une éventuelle collaboration

писати власноруч
 рукописний,-а
 встановити графологічний аналіз
тут писати ретельно і розбірливим почерком
 строчка
 на одній сторінці
 давати позитивне уявлення про себе
 виказувати своє бажання
 бути лідером на підприємстві
 (професійний) профіль
 відповідати чомусь
 очікування
 приєднатися
 відділ
 могли; бути спроможним
 внести результативний внесок
 набувати досвіду
 невимушеність (легкість) у спілкуванні
 вправність в укладанні документів,
 написанні ділових листів
 здібності адаптуватися в колективі
 схильність до роботи в команді
 виконувати обов'язки
 виконувати доручення, задачу
 довірити місію, завдання
 опиратися на
 успішно виконати, реалізувати
 прохання про співбесіду
 зустрічатися з агентом рекрутингового
 агентства
 обговорювати майбутнє співробітництво

rigoureux, -se
 déterminé, -e
 l'opportunité de collaboration *f*
 un précédent employeur
 mentionner
 un désaccord
 rester positif
 mettre accent sur

точний, -а; пунктуальний, -а
 рішучий, -а
 доцільність співпраці
 попередній роботодавець
 вказувати, зазначати
 непорозуміння, розбіжність
 залишатися позитивно налаштованим
 робити акцент

5. Découvrez:

LA LETTRE DE MOTIVATION

J'écris mon nom et mon adresse complète

Marc Dupont
 12, rue du Moulin
 06000 NICE
 Tél : 06-87-96-63-25
 marc.dupont@gmail.com

J'écris le nom et l'adresse du destinataire

Entreprise Bâtiments et Cie
 3, Boulevard J-J Rousseau
 13000 MARSEILLE

Le lieu et la date

Nice, le 28 avril 2010

Je précise l'objet de ma lettre

Objet : Demande de stage

J'indique les pièces jointes

P.J. : CV

La formule d'appel

Madame, Monsieur le directeur, Madame Dubois, etc

Je rappelle le poste et la source

Vous recherchez un assistant responsable. Identifier et répondre aux attentes de vos clients, accroître leur niveau de satisfaction, telles sont les valeurs primordiales d'une entreprise qui prend soin de construire puis de maintenir un système adapté à ses objectifs.

Ma formation, mes expériences et mes compétences qui correspondent au profil du poste recherché

Lors de ma mission en entreprise, réalisée dans le cadre de ma formation en management de la qualité, j'ai été amené à participer à la démarche qualité de l'entreprise, notamment par l'élaboration du système documentaire. L'implication de la qualité dans tous les services de l'entreprise ainsi que le travail en équipe m'ont vivement intéressé.

Aujourd'hui, je cherche à m'investir dans une entreprise performante telle que la vôtre où mes compétences nous permettraient de développer de nouveaux projets.

Je sollicite un entretien

Je me tiens à votre disposition pour un entretien où je pourrais vous exposer plus en détails mes motivations.

Je prends congé poliment

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

6. Observez les différents exemples du corps d'une lettre de motivation:**EXEMPLE 1**

Madame, Monsieur,

Diplômée en Affaires Internationales et Gestion d'Entreprise et préparant un DESS de Stratégie Commerciale et Politiques de Négociation, je suis particulièrement intéressée par le poste de Commerciale proposé au sein de votre entreprise.

Je vous sollicite car je sais que dans une société ayant une renommée telle que la vôtre, je pourrais acquérir des compétences et des pratiques au contact de professionnels reconnus. Au cours de ma formation et de mon expérience au sein de l'enseigne VUNARTO, j'ai pu rencontrer divers spécialistes du secteur et observer leurs actions.

Ouverte, socieuse de me perfectionner, je sais m'adapter et ai le sens des responsabilités, de l'organisation et de la rigueur. Pratiquant trois langues étrangères, j'ai un désir très profond de réussir mon insertion professionnelle qui me permettrait ainsi de m'épanouir aussi bien sur le plan personnel qu'au sein de la société.

En espérant pouvoir prochainement vous exposer plus en détail mes motivations, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Marie Genet

EXEMPLE 2

Monsieur,

Actuellement titulaire d'un DESS d'Affaires Juridiques obtenu à l'Université de Rouen, c'est avec intérêt que j'ai relevé votre annonce parue cette semaine dans La Tribune pour un poste d'assistante juridique.

Dynamique et motivée, j'ai acquis au cours de mes premières expériences professionnelles les qualités d'écoute et de compréhension nécessaires à ce poste tout en me familiarisant avec les outils techniques mis à ma disposition. Ce poste serait pour moi un véritable tremplin me permettant de débiter ma carrière professionnelle dans les meilleures conditions et dans un domaine que j'ai déjà pu appréhender lors de ma formation.

Espérant que ma candidature retienne votre attention je me tiens à votre entière disposition afin de vous démontrer mes motivations et mes perspectives d'avenir au cours d'un entretien.

Dans l'attente d'une réponse de votre part veuillez, agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

EXEMPLE 3

Madame Dubois,

Vivement intéressé par votre proposition de stage du 22 mai proposée sur le site ANPE, je vous sou mets ma candidature pour le poste d'assistant chef de projet.

Titulaire d'une licence de la Manchester Metropolitan University en Angleterre, j'ai bénéficié d'une formation qui m'a permis d'accéder à une double compétence, linguistique et commerciale. J'ai étudié le français et l'espagnol pendant quatre années après le baccalauréat, mais également diverses matières davantage axées sur le commerce, la communication, l'économie et l'informatique. J'ai envie de mettre à profit mes acquis linguistiques et universitaires au sein d'une structure prometteuse.

Cette formation théorique associée à des stages pratiques et à des expériences professionnelles enrichissantes m'a préparé à progresser dans le monde du travail. De plus, toutes mes expériences universitaires, professionnelles et personnelles m'ont permis de développer une aisance avec les outils informatiques. En outre, au travers de mes séjours à l'étranger et de mes stages et tâches diverses, j'ai accru mon sens de la communication et mon dynamisme naturels, ainsi que mon caractère sociable et imaginatif.

Persuadé qu'une lettre ne peut révéler totalement ma personnalité et mes compétences, je souhaiterais vous rencontrer afin de vous convaincre de ma motivation réelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations respectueuses.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Traduisez et retenez les expressions suivantes:

A. Introduction:

Suite à votre annonce parue dans (le journal) Libération du 27 septembre, je vous adresse/ je me permets de vous adresser ma candidature.

Votre annonce parue dans (le journal) Libération du 27 septembre (concernant un poste de ...) a retenu mon attention (et je me permets de solliciter le poste de ...)

.. je suis à la recherche d'un stage obligatoire dans le cadre de cette/ ma formation.

.. je dois effectuer un stage d'une durée de 4 mois dans une entreprise (d'informatique) afin de mettre en pratique l'enseignement qui m'est dispensé.

J'aimerais dorénavant utiliser mes compétences dans le domaine de X.

B. Introduire vos compétences professionnelles ou votre parcours universitaire:

Votre société connaît actuellement une expansion importante, ce qui vous amène à développer vos activités en France mais également en Europe. Or, mon objectif professionnel est d'intégrer une entreprise performante et dynamique afin d'optimiser ma formation et de m'investir dans un travail épanouissant.

Actuellement étudiant(e) en deuxième année d'études universitaires en X, ...

Titulaire d'une licence en X, ...

Mes atouts, outre ma formation, sont ...

J'ai acquis une première expérience à un poste de (...) dans la société X.

... et ayant une solide expérience en (informatique) (ainsi que vous pourrez le constater à la lecture/ au vu de mon CV/ ainsi que l'indique le CV ci-joint) ...

Je parle trois des principales langues européennes ...

Mes nombreux séjours à l'étranger (notamment à Paris) m'ont permis d'acquérir un très bon niveau de (français).

Par ailleurs / En outre / De plus ...

C. Pour solliciter un entretien:

Vous trouverez ci-joint mon CV ...

Afin de vous donner toutes les informations qui vous seraient utiles, je me tiens à votre disposition pour me présenter à vos bureaux le jour que vous voudrez bien me fixer.

Je suis prêt à me rendre à un entretien si vous le jugez utile.

Je me tiens à votre (entière) disposition si vous désirez me rencontrer/ pour un entretien éventuel.

D. Prendre congé:

Dans l'attente de votre réponse/ d'une réponse favorable, ...

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ma candidature, ...

En espérant vous avoir convaincu de ma motivation, ...

...., je vous prie d'agréer/ veuillez agréer, [Madame, Monsieur], l'expression de mes salutations distinguées/ respectueuses/ les meilleures.

2. Complétez les mots manquants:

Actuellement responsable du service des ressources humaines d'une P.M.E., j'..... élargir mes compétences professionnelles.

Diplômée de H.E.C., et parfaitement bilingue français/ anglais, je à la recherche d'un poste au sein d'une grande société qui me de à profit mon expérience, ma rigueur professionnelle ainsi que mon sens du commerce et du travail en équipe.

Votre entreprise me fournir toutes les garanties pour me de réaliser cet objectif.

Je me à votre entière disposition, pour vous tous renseignements complémentaires.

Je vous d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

3. Choisissez le bon mot:

1. Pour cet emploi, la *qualification*, *prestation*, *adéquation*, *rémunération*, sera en rapport avec les compétences et l'expérience du candidat. 2. De plus en plus de Français, adultes surtout, suivent une formation par correspondance pour *gagner*, *atteindre*, *obtenir*, *passer*, un diplôme ou une meilleure qualification professionnelle. 3. Réussir dans ce poste *implique*, *incite*, *intègre*, *propose*, un réel dynamisme personnel, une grande disponibilité, ainsi que de solides qualités d'animateur et de négociateur. 4. Société recherche comptable. Adresser CV, photo et *ambitions*, *prétentions*, *solutions*, *confirmations*, au journal qui transmettra. 5. Avec la publication de son rapport annuel,

le groupe BIS, l'un des plus grands du travail temporaire, précise qu'il a employé 141650 *suppléants, intérimaires, auxiliaires, intermédiaires*. 6. Nous avons le regret de vous annoncer que votre *choix, assistance, candidature, affectation*, n'a pas été retenue pour le poste de contrôleur interne. 7. Cette entreprise offre la plus vaste *proposition, gamme, garantie, constitution*, de logiciels du marché.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Lisez ces petites annonces et répondez aux questions à choix multiple.

PETITE ANNONCE 1

Groupe Monégasque de communication et de relations publiques en fort développement sur le marché américain recherche cadre, diplômé/e H.E.C. ou formation équivalente, spécialisé/e en ressources humaines pour la création de filiales aux Etats-Unis.

Parfaitement bilingue français / anglais
minimum 2 ans d'expérience
Possibilité d'évolution de carrière

Adresser lettre + CV + photo à :
Europoste
4 rue des Iris
98000 Monaco
Réf . 001240832 qui transmettra.

PETITE ANNONCE 2

Groupe, 350 personnes, spécialisé dans le domaine des relations publiques, ressources humaines et dans le recrutement des cad. sup. recherche dans le cadre de son expansion sur le marché américain

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Votre mission : vous aurez en charge le recrutement du personnel adm. ainsi que la prospection, la gestion et les relations publiques adaptées aux spécificités du marché américain.

Votre profil : 30/40 ans, de formation H.E.C. ou équivalent, avec expérience réussie dans deux soc. internationales. Pour atteindre vos objectifs, vous devrez être autonome, fin négociateur, ambitieux et persévérant.

Veuillez adresser lettre de motivation, CV et photo sous réf. CA 6543 à
Groupe S.A.
45 rue Domier
06000 Nice – F

PETITE ANNONCE 3

Expert comptable à Nice recherche collaborateur/trice, confirmé/e pour gestion portefeuilles / dossiers. Possibilités stage expertise comptable.

Ecrire à Comunisud
208 Rte de Grenoble
06278 Nice Cedex 3
Réf. 00107744, qui transmettra

2. Répondez aux questions à choix multiple:

Petite Annonce 1.

- **L'entreprise qui embauche est:**

- a) - un groupe français
- b) - un groupe américain
- c) - un groupe canadien

- **Qualification demandée:**

- a) - ouvrier
- b) - employé
- c) - cadre

- **Fonction à occuper:**

- a) - BAC + 4
- b) - H.E.C.
- c) - E.N.A.

- **Lieu de travail:**

- a) - France
- b) - Canada
- c) - Etats-Unis

Petite Annonce 2.

- **L'entreprise qui embauche:**

- a) - se développe aux Etats-Unis
- b) - se spécialise au Canada
- c) - s'installe en France

- **Le candidat doit:**

- a) - connaître le marché américain
- b) - avoir travaillé dans deux sociétés françaises
- c) - trouver de nouveaux marchés au Canada

- **Il doit également être:**

- a) - commerçant
- b) - indépendant
- c) - équivalent

- **Un D.R.H. (directeur des ressources humaines)**

- a) - licencie le personnel
- b) - embauche du personnel
- c) - gère le personnel

- **Le candidat doit**

- a) - se présenter
- b) - présenter un dossier de candidature
- c) - téléphoner pour prendre rendez-vous

Petite Annonce 3.

1) L'entreprise qui embauche est

- a) - un exportateur
- b) - un cabinet comptable
- c) - un cabinet ministériel

2) *La personne recherchée doit être:*

- a) - française
- b) - étudiante
- c) - qualifiée

3) *La personne*

- a) - achète des portefeuilles
- b) - gère des dossiers clients
- c) - contrôle l'expert comptable

4) *Le (la) collaborateur (trice)*

- a) - doit faire un stage
- b) - a déjà de l'expérience
- c) - doit faire seulement de la gestion

5) *Le lieu de travail est*

- a) - Grenoble
- b) - Nice
- c) - Marseille

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez par petits groupes. Élaborez la stratégie de recherche d'emploi et faites la liste des démarches efficaces permettant à vite trouver un travail:

- 1) Élaborer un plan d'actions;
- 2) Acheter un journal avec des petites annonces;
- 3) Interroger ses amis, les amis des amis....;
- 4)

2. Travaillez en paires. Lisez la lettre de Coralie LEBOIS. Titulaire d'un master professionnel en droit des nouvelles technologies et systèmes de formation, Coralie est à la recherche d'un premier poste de juriste dans le secteur de la banque. Coralie a confondu les rubriques d'une lettre formelle et a besoin de votre aide dans la rédaction de cette lettre. Jouez une scène entre Coralie et sa copine qui sait rédiger des lettres formelles et donne des conseils précieux à Coralie.

BRED Banque populaire
Service recrutement

Melle Coralie LEBOIS
65, avenue Charles-de-Gaule
Lille
Tél.:
E-mail: coralie.lebois@orange.fr

Objet: offre d'emploi

Monsieur, Madame,

Organisée, rigoureuse et déterminée, j'ai le sentiment de pouvoir répondre aux attentes de votre société. Disponible, si ma candidature vous intéresse, je serais heureuse de vous rencontrer prochainement pour étudier avec vous l'opportunité d'une collaboration.

Ma formation m'assure des connaissances approfondies dans divers domaines juridiques: propriété intellectuelle, droit des sociétés, droit commercial, droit des contrats. J'ai également des compétences techniques dans les nouvelles technologies.

Vous avez certainement en charge plusieurs affaires juridiques et vous recherchez peut-être au sein de vos services une personne de ma formation.

Titulaire d'un master en droit des nouvelles technologies et systèmes d'information, je cherche à intégrer une entreprise comme la vôtre, où mes compétences de juriste pourraient être efficacement mises à contribution.

De par mes expériences professionnelles et personnelles, j'ai acquis une aisance relationnelle et rédactionnelle, notamment en matière juridique. Mes facultés d'adaptation et mon goût du travail en équipe me permettront d'assumer les responsabilités qui s'attachent à ce poste et d'accomplir rapidement les missions que vous me confierez.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Coralie Lebois

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Prenez connaissance d'une information utile:

La **lettre** comprend 3 parties: 1) *l'en-tête*, 2) le *corps de la lettre*, 3) la *formule de politesse*.

Dans l'en-tête, on indique le nom, le prénom, l'adresse, le numéro de référence ...de celui qui écrit cette lettre;à qui est adressée cette lettre; le lieu et la date de la rédaction de cette lettre, sans oublier d'indiquer *l'objet de la lettre*.

Formules d'appellation:

Madame, Monsieur,

Madame (ou Monsieur),

Madame, Monsieur le Greffier,

Monsieur le Procureur,

Monsieur l'Inspecteur,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Député,

Maître,

Mon Cher Maître

Formules de politesse:

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très respectueux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma profonde considération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mon profond respect.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma profonde gratitude.

Votre bien dévoué(e) (recours hiérarchique) veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération la meilleure.

2. Indiquez les rubriques obligatoires d'une lettre officielle qu'on doit respecter.

Modèle d'une lettre officielle

Pierre DUBOIS
Avocat au Barreau du Rhône-Alpes
Toque Nan 320

Maître Charles LEGRAND
Avoué
14 rue du Soleil
80000 Amiens

NosRéf: 01-105

VosRéf: Dos. N° 00099994, affaire Maurois

Mon Cher Maître,

Veuillez trouver ci-joint mes conclusions dans l'affaire Maurois. Je vous remercie de signifier l'assignation.

Je vous adresserai mes pièces dans un tout prochain courrier.

Il me manque la pièce N° 1, le jugement de liquidation de la société PetitPain. Je l'ai réclamée au client.

Votre Bien Dévoué,

Pierre Dubois

3. À partir de l'une de ces annonces, rédigez une lettre de motivation.

N.B. Lorsque vous répondez à une petite annonce (Pôle emploi, presse, radio...), vous devez mentionner les références de cette petite annonce. Vous mettez l'accent sur les compétences, qualités, expériences exigées dans cette annonce et correspondant au poste à pourvoir. Vous devez donc commencer par analyser l'offre d'emploi, en isoler chacun des critères et les classer avant d'y répondre point par point.

ANNONCE 1

UN(E) JURISTE DROIT DES CONTRATS INTERNATIONAUX (H/F)

SINCLAIR INTERIM cabinet de recrutement temporaire et permanent spécialisé sur les fonctions juridiques et fiscales, recherche pour l'un des clients, basé dans le 92, un(e) JURISTE DROIT DES CONTRATS INTERNATIONAUX dans le cadre d'une mission CDD de 7 mois.

Rattaché(e) à la directrice juridique, vos missions sont: 1) négociations et rédaction de contrats en français et en anglais: contrat de partenariat, contrats de prestation de service, contrats de distribution...; 2) suivi des activités juridiques des filiales de distribution ou d'affrètement.

Titulaire d'un troisième cycle en droit des Affaires, vous justifiez d'au minimum 5 ans d'expérience en cabinet d'avocat ou en entreprise.

On attend de vous une bonne maîtrise des problématiques en droit des affaires (commercial, concurrence, distribution), en droit de la consommation, et en droit des transports.

Une maîtrise de l'anglais aussi bien orale que rédactionnelle est indispensable, afin de pouvoir évoluer dans un environnement international.

DISPONIBILITÉ IMMÉDIATE.

REM 40-48 K€ selon profil.

N° de réf. LCI92-VCO-11334

ANNONCE 2

JURISTE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (H/F)

Groupe de conception et fabrication de matériels et accessoires de loisirs interactifs, qui commercialise, en France et à l'étranger, des produits innovants.

Dans le cadre d'un développement de l'activité, le Service Juridique renforce son équipe et recherche un(e) Juriste pour compléter l'équipe en Droit des Affaires et intervenir sur les missions de Propriété Intellectuelle.

Vous avez pour missions:

- D'intervenir sur les aspects juridiques des projets de développement de nouveaux produits.
- De rédiger/ valider les contrats établis entre les Directions du Groupe et les partenaires/prestataires de service.
- De participer à la gestion des dossiers contentieux et précontentieux.

Profil recherché:

De formation type Master 2 en Droit des Affaires, vous justifiez d'une expérience significative d'au moins 3 ans à un poste similaire. Doté(e) d'un bon relationnel, vous appréciez le travail en équipe et êtes rigoureux(se).

Anglais courant requis.

N° de réf. TJOB624056 1645670

Offre-emploi.monster.fr

LE DROIT CONSTITUTIONNEL

Section 1.1

Le cadre constitutionnel de l'Ukraine

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Partagez le texte ci-dessous en parties logiques et intitulez-les.
2. Cochez les mots inconnus, trouvez leur signification dans le dictionnaire.
3. Lisez les mots suivants et faites attention à leur prononciation, trouvez-en

l'équivalent ukrainien:

Grand, un pays, européen, indivisible, inviolable, inaliénable, conforme à, une décision, souverain, indépendant, une vocation, préserver, renforcer, appartient (appartenir), par l'intermédiaire, associe (associer), le régime présidentiel, une communauté territoriale, la législation, avec précision, l'intégrité, le mandat, le respect, un décret, une ordonnance, avec l'assentiment, la mise en oeuvre, la procédure, la destitution, sur proposition.

4. En lisant le texte trouvez la réponse à la question suivante: *Quelle est l'organisation politique de l'État ukrainien?*

TEXTE I

Grand pays européen de même surface que la France, l'Ukraine est un État *unitaire*. Le territoire national de l'Ukraine est *indivisible* et *inviolable*.

La *République autonome de Crimée* est une *partie inaliénable* de l'Ukraine qui se prononce elle-même sur les questions relevant de sa compétence dans les limites fixées par la Constitution et la législation de l'Ukraine. Les actes juridiques adoptés par le Conseil suprême de la République autonome de Crimée et les décisions de son Conseil des ministres doivent *être conformes* à la Constitution et *aux lois* de l'Ukraine, ainsi qu'*aux décisions* du Président et du Conseil des ministres de l'Ukraine.

L'Ukraine est un *État de droit souverain et indépendant*, à vocation démocratique et sociale. L'action de l'État est guidée par le souci de *protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales*. L'État est responsable devant les citoyens et a le devoir de *préserver* et de *renforcer* les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

L'Ukraine est une république. Le pouvoir appartient au peuple souverain, qui l'exerce directement ou par l'intermédiaire des organes de l'État et des administrations locales autonomes.

Le 28 juin 1996, le Conseil suprême de l'Ukraine (la Verchovna Rada) a adopté la Constitution ukrainienne, qui définit les principes d'organisation et les fonctions essentielles de l'autonomie locale en Ukraine. Un article de la Constitution dispose que la puissance publique doit être exercée conformément au principe de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

L'autonomie locale est reconnue et protégée en Ukraine. Par autonomie locale on entend le droit d'une communauté territoriale – les habitants d'un village ou une association libre d'habitants de plusieurs villages, d'une agglomération ou d'une ville – de décider de manière indépendante des questions d'importance locale, dans les limites fixées par la Constitution et la législation ukrainiennes.

Le chef de l'État est le Président de la République qui agit au nom de l'État. Le Président est le garant de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que du respect de la Constitution et des droits et libertés de l'homme et du citoyen.

Le Président est élu pour cinq ans au suffrage universel direct, au scrutin secret; son mandat est renouvelable une seule fois.

Le Président nomme le Premier Ministre avec l'assentiment du Conseil suprême. Il peut suspendre les pouvoirs du Premier ministre et décider de le révoquer; il peut également annuler les décisions du Conseil des ministres de l'Ukraine et celles du Conseil des ministres de la République autonome de Crimée. Il est le Commandant en chef des forces armées, a le droit d'opposer son veto aux lois adoptées par le Conseil suprême, lesquelles sont alors renvoyées devant cette instance *aux fins de relecture*, et exerce les autres fonctions prévues dans la Constitution.

Conformément à la Constitution et à la législation ukrainiennes, le Président *prend des décrets* et des *ordonnances* qui ont force obligatoire dans l'ensemble du territoire. Les pouvoirs présidentiels sont réglementés avec précision par la Constitution.

Pouvoir exécutif. Le Conseil des ministres est la plus haute instance de l'exécutif. Il est constitué du Premier Ministre, du Premier Vice-Premier Ministre, de six autres vice-premiers ministres et des autres ministres du gouvernement. Le Premier Ministre est nommé par le Président avec l'assentiment de la majorité absolue des membres du Conseil suprême.

Le Conseil des ministres veille à la souveraineté de l'État et à l'indépendance économique de l'Ukraine, à la mise en oeuvre de la politique intérieure et extérieure de l'État, ainsi qu'à l'application de la Constitution et de la législation ukrainiennes et des décisions présidentielles. Il prend également des mesures en vue de protéger les droits et les libertés de l'homme et du citoyen. Enfin, il dirige et coordonne les activités des ministères et autres organes de l'exécutif et remplit toutes les autres fonctions prévues par la Constitution et la législation ukrainiennes et les décisions du Président.

Dans les régions et districts, ainsi que dans les villes de Kyïv et de Sébastopol, le pouvoir exécutif est exercé par les administrations autonomes locales. Les fonctionnaires

qui dirigent ces administrations sont nommés et révoqués par le Président sur proposition du Conseil des ministres.

Les administrations autonomes locales rendent des comptes aux organes de l'État.

Pouvoir législatif. Le Conseil suprême (Parlement) est le seul organe législatif en Ukraine. Conformément à la Constitution, il est constitué de 450 députés du peuple élus au suffrage universel direct et au scrutin secret.

Les fonctions du Conseil suprême de l'Ukraine consistent notamment à: apporter des amendements à la Constitution, organiser des référendums nationaux, adopter des lois, approuver le budget de l'État, révoquer le Président dans le cadre d'une procédure spéciale (destitution), nommer et révoquer le Commissaire aux droits de l'homme auprès du Conseil suprême et entendre ses rapports annuels sur le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales en Ukraine. La Constitution définit précisément les questions qui doivent être régies au moyen de lois adoptées par le Conseil suprême.

L'interprétation officielle de la Constitution et des lois de l'Ukraine est du ressort de la Cour constitutionnelle.

Le Président de la République, les députés, le Conseil des ministres et la Banque nationale de l'Ukraine ont le droit de déposer des projets de loi devant le Conseil suprême.

VOCABULAIRE

un pays	країна
une surface	площа
indivisible	неподільний
inviolable	недоторканий
inaliénable	невід'ємний
se prononcer sur	висловитися за
dans les limites fixées par	в рамках, закріплених...
un acte juridique	правовий (юридичний) акт
adopter	прийняти
le Conseil suprême	Верховна Рада
être conforme à	бути відповідним
un état de droit	правова держава
souverain, e	суверенний
indépendant, e	незалежний
être responsable devant	бути відповідальним перед...
protéger	захищати
préserver	охороняти
renforcer les droits de l'homme	зміцнювати
par l'intermédiaire de	за посередництвом
associer	<i>тут</i> поєднувати
le régime présidentiel	президентська форма правління
définir	визначати

un article de la constitution	стаття конституції
la puissance publique	державна влада
la séparation des pouvoirs	розподіл гілок влади
on entend	<i>тут</i> розуміють під цим
une communauté territoriale	територіальна спільнота
une association d'habitants	об'єднання жителів
une agglomération	велике місто з передмістям
une question d'importance locale	питання місцевого значення
le chef de l'État	глава держави
agir au nom de l'État	діяти від імені держави
l'intégrité territoriale	територіальна цілісність
le respect de la constitution	дотримання конституції
être élu	бути обраним
au suffrage universel direct	шляхом прямого всезагального голосування
au scrutin secret	таємним голосуванням
avec l'assentiment de	за погодженням
renouvelable	поновлений
nommer	призначати
suspendre les pouvoirs	звільняти від повноважень
révoquer	відкликати, звільняти з посади
annuler les décisions	скасовувати рішення
le Commandant en chef des forces armées	Головнокомандуючий збройними силами
le droit d'opposer son veto	право накладати вето
aux fins de relecture	з метою нового прочитання
prendre des décrets	приймати декрети (постанови)
une ordonnance	ордонанс
avoir force obligatoire	мати обов'язкову силу
un ministre	міністр
un gouvernement	уряд
le vice-Premier ministre	віце-прем'єр-міністр
le membre du Conseil suprême	член Верховної Ради
la majorité absolue	абсолютна більшість
veiller à	стежити за
la mise en oeuvre	запровадження
une application	застосування
prendre des mesures	приймати міри
en vue de	з тим, щоб; для того, щоб
diriger	керувати
coordonner	координувати
une activité	діяльність
une action	дія, діяльність
remplir les fonctions	виконувати функції
sur proposition de	за пропозицією

rendre des comptes	звітувати
un système électoral mixte	змішана виборча система
la représentation proportionnelle	пропорційне представництво
consister à	полягати в
apporter des amendements	вносити поправки
un référendum national	референдум у національних масштабах
approuver le budget	ухвалити бюджет
une destitution	зміщення (з посади)
être du ressort de	бути у відомстві (компетенції)
déposer des projets de loi	подавати законопроекти

II. COMPRÉHENSION

1. Trouvez la bonne réponse:

1. *Comment est le territoire de l'Ukraine?*

- a) indivisible;
- b) inaliénable;
- c) inviolable.

2. *Quel est le statut de la République autonome de Crimée?*

- a) elle fait partie de l'Ukraine;
- b) elle est autonome et séparée de l'Ukraine;
- c) elle est souveraine et indépendante.

3. *À quoi doivent être conformes les actes juridiques adoptés par le Conseil suprême de la Crimée?*

- a) à la Constitution ukrainienne et aux lois;
- b) à sa propre Constitution et aux lois ukrainiennes;
- c) aux décrets et ordonnances du Président et du Cabinet des ministres de l'Ukraine.

4. *L'Ukraine est un État de droit*

- a) souverain et indépendant;
- b) autonome et indivisible;
- c) démocratique et social.

5. *L'État ukrainien a pour vocation*

- a) de préserver les droits de l'homme et ses libertés fondamentales;
- b) de protéger les libertés fondamentales et les droits de l'homme;
- c) de protéger les organes de l'État et les administrations locales autonomes.

6. *D'après sa forme étatique l'Ukraine est*

- a) un régime présidentiel;
- b) une république;
- c) un régime parlementaire.

7. *La Constitution de l'Ukraine a été adoptée*

- a) il y a 25 ans;
- b) il y a 15 ans;

c) il y a 7 ans.

8. *L'autonomie locale c'est*

- a) le droit à l'autodétermination;
- b) le droit à l'auto-administration;
- c) le droit à l'indépendance économique et politique.

9. *Le Président de l'Ukraine est*

- a) le garant du respect de la constitution et de la législation ukrainiennes;
- b) le garant des activités des ministères et autres organes de l'exécutif;
- c) le garant de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale.

10. *Le Président de l'Ukraine est élu*

- a) au suffrage universel direct à cinq ans;
- b) au suffrage universel indirect à cinq ans;
- c) au scrutin secret.

11. *Le Président de l'Ukraine a de telles prérogatives:*

- a) nomme le premier ministre;
- b) a le droit de veto
- c) est le chef des armées;
- d) est membre du gouvernement.

12. *L'exécutif est représenté par*

- a) le Président de l'Ukraine;
- b) le gouvernement
- c) le Conseil suprême.
- d) les administrations autonomes locales.

13. *Le Conseil des ministres*

- a) est la plus haute instance de l'exécutif;
- b) veille à la mise en oeuvre de la politique intérieure et extérieure de l'État;
- c) veille à l'application de la Constitution et de la législation ukrainiennes et des décisions présidentielles;
- d) veille à l'élaboration de la Constitution et de la législation ukrainiennes.

14. *Le législatif est représenté par*

- a) le Conseil des ministres;
- b) le Président de l'Ukraine;
- c) la Verchovna Rada;
- d) le gouvernement et les administrations autonomes locales.

15. *Le Conseil suprême de l'Ukraine*

- a) vote les lois et le budget;
- b) nomme et révoque le Commissaire aux droits de l'homme;
- c) nomme et destitue le Président de l'Ukraine.
- d) interprète la Constitution et les lois ukrainiennes.

16. *Les projets de loi peuvent être déposés par*

- a) les simples citoyens ukrainiens;
- b) les députés;
- c) le Président;
- d) les ministres.

2. Quel est le sens de l'expression «avoir force» dans la proposition «Le Président prend des décrets et des ordonnances qui *ont force* obligatoire dans l'ensemble du territoire»:

- | | |
|---------------------|-------------------|
| a) avoir obligation | b) avoir droit |
| c) forcer | d) être important |

3. Cherchez le ou les intrus:

1. pouvoir législatif – pouvoir exécutif – pouvoir disciplinaire – pouvoir judiciaire
2. autorité étatique – autorité exécutive – autorité centrale – autorité locale – autorité absolue
3. gouvernement présidentiel – gouvernement de transition – gouvernement républicain – gouvernement parlementaire – gouvernement fédéral – gouvernement semi-présidentiel semi-parlementaire – gouvernement semi-parlementaire semi-présidentiel
4. parlement unicaméral – parlement européen – parlement monocaméral – parlement bicaméral

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Indiquez le genre des noms suivants et donnez leur équivalent ukrainien:

Législatif, parlementaire, législation, gouvernement, autonomie, régime, garant, liberté, peuple, scrutin, mandat, assentiment, exécutif, partie, loi, État, Constitution, attributions, projet de loi, élection, référendum, respect des droits, représentation proportionnelle, organe, mise en oeuvre, indépendance, décret, ordonnance, région, district, souveraineté, puissance, intégrité, procédure, suffrage, banque, système, fonctionnaire, application, décision, majorité, budget, destitution, forces armées, ressort, question, interprétation.

2. Choisissez un/ ou des adjectif(s) aux mots tirés du texte:

Un pays, l'État, un régime, le Conseil, les libertés, les pouvoirs, le pouvoir, la Cour, le scrutin, le suffrage, un territoire, l'organe, les administrations, la politique, la législation, les décisions, l'instance, la majorité, les forces, la République, un rapport, une autonomie, un référendum, la souveraineté, l'intégrité, le ministre.

3. Remplacez par synonyme, ou un mot ou expression de sens proche chacun des verbes et chacune des expressions:

Casser, révoquer, réaliser, déposer des amendements, voter des lois, désigner un ministre, voter le budget, suspendre les pouvoirs.

4. Trouvez les mots de la même famille:

Constituer, proposer, conformément, lecture, législation, décision, commendement, gouverner, autonome, souveraineté, destituer, révocation, gouverner, élection.

IV. GRAMMAIRE

1. Remplissez les trous par les prépositions et les articles convenables:

Adoptés ... le Conseil suprême; conformes ... la Constitution et ... lois ... l'Ukraine; ... vocation démocratique et sociale; guidée ... le souci ... protéger les droits de l'homme et

les libertés fondamentales; exercée conformément ... principe ... la séparation ... pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire; opposer son veto ... lois adoptées ... le Conseil suprême; réglementés ... précision ... la Constitution; renvoyées ... cette instance ... fins ... relecture; nommés et révoqués ... le Président ... proposition ... Conseil des ministres.

2. Reconstituez la phrase en remplissant les trous par les adjectifs qui manquent:

1. L'Ukraine est un État ..., ... et 2. Le territoire ... de l'Ukraine est ... et 3. La République ... de Crimée est une partie ... de l'Ukraine. 4. Le pouvoir appartient au peuple 5. La forme de gouvernement de l'Ukraine associe le régime ... et le régime 6. Le 28 juin 1996, le Conseil ... de l'Ukraine a adopté la Constitution 7. L'autonomie ... est ... et ... en Ukraine. 8. Le Président est le garant de la souveraineté ... et de l'intégrité ... de l'Ukraine. 9. Le Président est ... pour cinq ans au suffrage, au scrutin ...; son mandat est ... une ... fois. 10. Le Président nomme le ... Ministre avec l'assentiment du Conseil 11. Le Président est le Commandant en chef des forces 12. Les pouvoirs ... sont réglementés avec précision par la Constitution. 13. Le Conseil des ministres est la plus ... instance de l'exécutif. 14. Le Conseil ... est le ... organe ... en Ukraine. 15. Il est constitué de 450 députés du peuple ... au suffrage ... et au scrutin ..., selon un système, qui associe des éléments de scrutin ... et des éléments de représentation

3. Trouvez ces verbes et locutions verbales dans le texte en faisant attention à l'emploi des prépositions: a) traduisez ces phrases en ukrainien; b) réemployez-les dans vos propres phrases.

Avoir le droit ..., se prononcer ..., relever ..., avoir le devoir ..., appartenir ..., agir ..., décider ..., veiller ..., consister

4. Donnez le participe passé des verbes suivants:

Exercer, adopter, réaliser, élire, nommer, guider, constituer, régir, prévoir, révoquer, fixer, reconnaître, protéger.

5. Traduisez:

1. La déclaration de souveraineté de l'Ukraine est votée le 16 juillet 1990 par le Parlement. 2. La déclaration d'indépendance est votée le 24 août 1991 par le Parlement ukrainien à la quasi-unanimité. 3. L'indépendance a été ratifiée massivement (92,32% de oui avec 84% de votants) par référendum le 1^{er} décembre 1991. 4. L'accord signé le 8 décembre 1991 à Minsk entre l'Ukraine, la Russie et la Biélorussie mettait fin à l'URSS et créait la Communauté des États indépendants (CEI). 5. Le partage du patrimoine de l'URSS à l'étranger a fait l'objet d'un long différend au cours duquel l'Ukraine a dû accepter, en décembre 1994, la «solution zéro», selon laquelle la Russie garde l'intégralité des actifs, mais assume toutes les dettes. 6. Au début de 1992, le partage des forces armées fait l'objet d'un autre différend. 7. Troisième puissance nucléaire potentielle dans le monde, l'Ukraine est tout de même la seule à avoir renoncé de son propre chef à cet armement pour adopter le statut d'État dénucléarisé. 8. Toutes les têtes nucléaires existant en Ukraine ont été transférées à la Russie pour être détruites. 9. L'Ukraine indépendante doit assumer trois enjeux majeurs: construire un État et enraciner la démocratie, mettre en place une économie de marché, asseoir son indépendance et son unité.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Transformez le récit sur l'Ukraine en dialogue en ajoutant les données qui manquent. Travaillez en paires.

Le Président de l'Ukraine agit en qualité de chef d'État. Il est élu pour 5 ans au suffrage universel et direct. Les dernières présidentielles, ont eu lieu Selon la Constitution, son mandat n'est renouvelable qu'une seule fois. Conformément à la Constitution, le Président de l'Ukraine est garant de la souveraineté d'État, de l'intégrité territoriale et de la Constitution.

Selon la Loi de l'Ukraine «Des élections du Président de l'Ukraine», peut être candidat au poste du président de l'Ukraine le citoyen

- qui est âgé de 35 au moins le jour du scrutin;
- qui jouit du droit de vote;
- qui possède bien la langue ukrainienne;
- qui réside sur le territoire de l'Ukraine les dix dernières années le jour du scrutin.

La Verchovna Rada (Parlement unicaméral) de l'Ukraine est le seul organe du pouvoir législatif. Le Parlement est constitué de 450 députés, élus pour une durée de 4 ans. Les élections pour la législature en cours ont eu lieu le

Le Cabinet des Ministres de l'Ukraine avec le Premier Ministre à sa tête est l'organe suprême dans le système du pouvoir exécutif. Le Cabinet des Ministres est guidé dans son action par la Constitution, par les lois de l'Ukraine et par les actes du Président de l'Ukraine.

La Cour Constitutionnelle de l'Ukraine est composée de 18 juges: 6 nommés par le Président, 6 par le Parlement et 6 par le congrès des juges de l'Ukraine.

La Constitution de l'Ukraine est la norme juridique suprême. La nouvelle Constitution de l'Ukraine a été adoptée le 28 juin 1996 par le Parlement. L'élaboration de cette Constitution a bénéficié de la grande expérience de nombreux pays occidentaux. Les représentants de plusieurs institutions internationales ont participé à sa préparation. Conformément à la Constitution, l'Ukraine est un État souverain, indépendant, démocratique, social et de droit.

L'Ukraine est une République, un État unitaire. Selon la Constitution, l'homme, sa vie, sa santé, son honneur, sa sécurité sont reconnus comme la richesse sociale. La Constitution garantit aux citoyens le droit de propriété privée y compris le droit à la terre.

La langue nationale est l'ukrainien. L'État assure le développement harmonieux et l'usage de la langue ukrainienne dans tous les domaines de la vie sociale et sur tout le territoire national. En même temps l'État garantit le développement libre de la langue russe et des autres langues de minorités nationales, utilisées par les citoyens de l'Ukraine.

2. Commentez le schéma ci-après en indiquant les dirigeants actuels du pays:

UKRAINE

Capitale: KYÏV

Données géographiques

Superficie

603 700 km²

Langues principales

Ukrainien, russe, roumain, polonais, hongrois

Principaux groupes religieux

Église orthodoxe ukrainienne – Patriarcat de Kiev;

Église orthodoxe ukrainienne – Patriarcat de Moscou

Population

45,7 millions d'habitants

Taux de croissance de la population

– 0,5%

Données économiques

PIB

133, 6 milliards de dollars

Taux de croissance du PIB réel

- 15,1%

PIB par habitant

2 925 \$

Taux d'inflation

15,9 %

Taux de chômage

9%

Principales exportations

Pays environnants

Belarus, Hongrie, Moldovie, Pologne,
Roumanie, Russie, Slovaquie

Données politiques***Nature du régime***

République

Autorité législative

Unicamérale: Verchovna Rada; multipartite

Dirigeants

Le Président:

Le Premier ministre:

Ministre des Affaires étrangères:

Ministre de l'Économie:

Indice du développement humain de l'ONU

L'Ukraine se classe^e parmi 182 pays

Produits agricoles, énergie,
produits chimiques

Principales importations

Machines, matériel de transport,
produits chimiques, textiles

Section 1.2

Le cadre constitutionnel de la France

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte suivant. En combien de parties logiques peut-on diviser ce texte?

2. Relevez et regroupez les mots autour du mot clé *État*:

nom	verbe	adjectif
-----	-------	----------

3. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

4. Remplacez les sigles par les expressions correspondantes: l'ONU, l'OTAN, la CEE, l'UE.

5. Trouvez l'équivalent français dans le texte: демократична система, національна солідарність, національна територія, організована нація, культура, республіка, інституції, економічна і соціальна політика, гарант, національна територія, президент республіки, демократія, республіканський, демократичний, демократичний режим, президентський, парламентський, ліберальний, суверенний, філософський, економічний, адміністративний, жандармерія, поліція, національний бюджет, політичний плюралізм, мер, парламент, парламентарі, депутати, сенатори, лібералізм, автократія, тиран, диктатор.

6. Répondez à la question suivante: Quelle est l'origine du mot *République*?

TEXTE II

L'État est *garant* de l'*unité nationale* fondée sur le passé historique de la France et la diversité du *territoire national*. Il *assure* le maintien de l'héritage commun à tous: *système démocratique, institutions, conquêtes sociales*. Il est également le *conservateur* des *monuments historiques* et se doit de *sauvegarder* l'*environnement* et de *promouvoir* la *culture* et la *langue* françaises.

L'État assure en tout temps et contre toutes les formes d'agression la *sécurité* et l'*intégrité* du territoire et la vie des populations: *défense militaire* et *défense civile*.

Pour *maintenir l'ordre public*, il *dispose* des forces de la *police nationale* et de la *gendarmerie*. Les *contrevenants à la loi* sont *traduits devant la justice*.

L'État est responsable de la conduite de la *politique économique* et *sociale* (défense de la monnaie, de l'emploi...) et de la *solidarité nationale* (lutte contre les inégalités; santé publique, aide aux victimes des catastrophes naturelles). Il prévoit son action à long terme au moyen de plans successifs qui fixent les objectifs à atteindre.

L'État est associé aux *collectivités locales* en matière d'urbanisme et de logement; est responsable de l'organisation de l'*éducation nationale*, notamment de l'*enseignement supérieur*; *réglemente* les transports publics, le domaine maritime; protège les consommateurs; promeut une politique des loisirs, de la culture, de la recherche et de la communication audio-visuelle.

L'État *établit des liens* avec les *pays étrangers* et des *relations* privilégiées avec certains pays du Tiers Monde (Coopération). Il est *membre de* nombreuses organisations (ONU, OTAN, CEE, UE...) où il *défend* les points de vue de la France, qu'ils soient philosophiques (droits de l'homme) ou économiques (politique agricole européenne).

L'État dispose du *budget national*, pour assumer toutes ces tâches.

L'État, c'est la nation organisée, soumise à un gouvernement constitué et à des lois communes.

● La France est un *état républicain*.

La France, pays «où la souveraineté nationale appartient au peuple» sans qu'«aucune section du peuple ni aucun individu ne puisse s'en attribuer l'exercice», est une république (ce mot provient du latin *res publica* ce qui signifie: la chose de tous).

1^{re} République: 1792 – 1804

2^e République: 1848 – 1852

3^e République: 1870 – 1940

4^e République: 1946 – 1958

5^e République: 1958 – ?

● La France est un *état démocratique*.

La *démocratie* ou «gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple» est dite:

- *directe*, lorsque le peuple est appelé à se prononcer par voie de référendum;
- *représentative*, quand le peuple par la voie des élections désigne ses représentants.

Le *suffrage* est:

- *direct*, quand le citoyen dépose lui-même dans l'urne son bulletin de vote (élections professionnelles, municipales, cantonales, législatives, régionales, présidentielles, et européennes);

- *indirect*, lorsqu'il confie à des élus le soin de désigner d'autres représentants (maires, sénateurs).

Qu'il soit direct ou indirect, le suffrage est toujours universel, égal et secret:

- *universel*: sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques;

- *égal*: nul ne peut disposer de plus d'une voix;

- *secret*: il faut passer dans l'isoloir pour glisser son bulletin de vote dans une enveloppe et puis dans l'urne transparente.

Le régime démocratique est dit:

- *présidentiel*, lorsque le chef de l'État possède plus de pouvoirs que le Parlement (ex.: États-Unis);

- *parlementaire*, quand il y a, en principe, équilibre des pouvoirs entre le gouvernement et le parlement (ex.: France);

- *d'assemblée*, si le parlement impose sa volonté au gouvernement (ex.: en France, IV^e République).

● La France est un *état libéral* (un pays de liberté)

La Constitution reconnaît le pluralisme politique. Les partis politiques peuvent se former et exercer leur activité librement, mais ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Bien peu d'États par le monde reconnaissent le pluralisme politique.

● La France est un *état souverain* (indépendant)

Sur le plan international, la France est un état indépendant, seul maître de ses alliances, de ses relations avec les autres pays. Toutefois, des transferts de souveraineté peuvent avoir lieu lors de la signature par le président de la République de traités internationaux, comme ceux qui engagent la construction européenne. Ces traités, qui doivent être ratifiés et approuvés par le vote d'une loi, ont alors une autorité supérieure à celle des lois nationales. C'est le cas du traité de Maastricht.

● La France est un *état de droit*

L'État ne peut prendre n'importe quelle décision, ou alors ce serait le règne de l'arbitraire. Ses actions doivent être conformes à la Constitution, et d'une manière générale, aux *règles de droit en vigueur*. Si des individus s'estiment lésés par l'État, ils peuvent demander réparation auprès des tribunaux administratifs.

● Les *pouvoirs de l'État*

On distingue:

- le *pouvoir exécutif*, assumé par le Président de la République et le gouvernement;

- le *pouvoir législatif*, détenu par les députés et les sénateurs;

- le *pouvoir judiciaire*, assumé par les magistrats.

Sous l'Ancien Régime (avant 1789), ces trois pouvoirs étaient exercés par un seul homme, le roi (un monarque absolu), d'où des abus d'autorité.

Remarque. La démocratie s'oppose à l'*autocratie*, régime à la tête duquel se trouve un *tyran* ou un *dictateur* qui dirige l'État sans aucun contrôle. Sur 180 pays dans le monde, une trentaine à peine jouissent d'un régime démocratique.

VOCABULAIRE

l'unité nationale	національна єдність
être fondé sur	ґрунтуватися на
le territoire national	національна територія
assurer le maintien	забезпечити збереження
l'héritage commun	спільна спадщина
les conquêtes sociales	соціальні завоювання
le conservateur des monuments historiques	охоронець історичних пам'яток
sauvegarder l'environnement	берегти навколишнє середовище
promouvoir la culture	просувати культуру
les formes d'agression	форми агресії
la sécurité et l'intégrité du territoire	безпека і цілісність території
la défense militaire/ civile	військовий і цивільний захист
maintenir l'ordre public	підтримувати правопорядок
les contrevenants à la loi	порушники закону
être traduit,-e devant la justice	притягуватися до відповідальності
la conduite de la politique	проведення політики
la monnaie	грошова одиниця
un emploi	трудова зайнятість
la lutte contre les inégalités	боротьба із соціальною нерівністю
les victimes des catastrophes naturelles	потерпілі від стихійного лиха
une action à long terme	довгострокова діяльність
les objectifs à atteindre	цілі для досягнення
les collectivités locales	місцеві громади
en matière de	в питанні
réglementer les transports publics	урегульовувати роботу громадського транспорту
protéger les consommateurs	захищати споживачів
promouvoir la politique des loisirs	просувати/втілювати політику дозвілля
établir des liens avec les pays du Tiers Monde	встановлювати зв'язки з країнами третього світу
l'ONU	ООН
l'OTAN	НАТО
la CEE	Європейське співтовариство
l'UE	Євросоюз
défendre ses points de vue	захищати власні точки зору
les droits de l'homme	права людини
disposer de	володіти
assumer ses tâches	виконувати задачі
être soumis,-e	підлягати
constitué	<i>тут</i> сформований (створений)
appartenir à	належати до
s'en attribuer qch	перебирати (на себе виконання)
être appelé à	бути покликаним

par voie de	шляхом
déposer son bulletin de vote	опустити бюлетень для голосування
des élections professionnelles	професійні вибори
des élections municipales	муниципальні вибори
des élections cantonales	кантональні вибори
des élections législatives	законодавчі вибори
des élections régionales	регіональні вибори
des élections présidentielles	президентські вибори
des élections européennes	вибори до Європарламенту
le suffrage universel direct	всезагальне пряме голосування
le suffrage universel indirect	всезагальне непряме голосування
un élu	обранець
un électeur	виборець
les nationaux français <i>m pl</i>	корінні французи
jouir de ses droits civils et politiques	користуватися своїми цивільними і політичними правами
nul,-lle	жоден,-на
disposer d'une voix	володіти одним голосом
passer dans l'isoloir	пройти до кабінки для голосування
déposer (glisser) dans l'urne	опустити в урну
l'équilibre des pouvoirs	рівновага гілок влади
imposer sa volonté à	нав'язати свою волю
reconnaître qch	визнавати
exercer son activité	здійснювати свою діяльність
respecter les principes	дотримуватись принципів
des transferts de souveraineté	передача верховної влади
engager	розпочинати
ratifier	ратифікувати
approuver	схвалювати
le traité international	міжнародний договір
être conforme à	бути відповідним до
les règles de droit en vigueur	діючі правові норми
s'estimer lésé par	вважати себе задітим
demander réparation auprès de	вимагати відшкодування
assumer/ détenir le pouvoir	взяти на себе/утримувати владу
être exercé par	виконуватися
les abus d'autorité	перевищення владних повноважень

1. Découvrez:

De façon coutumière les discours des présidents de la République française, comme nombre d'autres responsables politiques, ne sont pas l'oeuvre directe de ceux qui les prononcent. Un ou plusieurs auteurs, dont le statut peut être variable – chef de cabinet, conseiller, communicants divers, – proposent un texte ayant vocation à servir de support

au discours, mais c'est la prononciation et celui qui réalise cette performance qui engage la responsabilité morale quant aux propos tenus. Aussi, convient-il de considérer que le Président est bien l'auteur de ces propos.

Les services de communication de l'Élysée opèrent une adaptation dialogique entre texte écrit et paroles prononcées dans la formalisation finale du texte proposé pour le rendre disponible sur le site Internet de l'Élysée.

2. Associez par une flèche:

A)

la souveraineté
le régime
le gouvernement
l'ordre
le suffrage
la loi
les transports
un traité
la défense
un état
les autorités

indépendant
publics
politique
nationale
ordinaire
public
universel direct
constitué
ratifié
locales
militaire

B) disposer
maintenir
assumer
réglementer
jouir
établir
défendre
promouvoir
sauvegarder
assurer
fixer
atteindre
posséder
imposer
exercer
respecter
détenir
diriger
prendre

les tâches
son activité
de ses droits civils
un pouvoir
le pouvoir
d'une voix
des pouvoirs
l'ordre public
sa volonté
la culture
l'environnement
des relations
une décision
ses objectifs
ses points de vue
l'État
les transports publics
l'intégrité territoriale
du budget national

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Reconstituez la phrase en remplissant les trous par les mots et les expressions des mots qui manquent:

1. L'État estde l'unité nationale. 2. Pour maintenir....., il dispose des forces de la police nationale et de la gendarmerie. 3. L'État estde la conduite de la politique économique et sociale et de la solidarité nationale. 4. L'État assure en tout temps et contre toutes les formes d'agressionet du territoire et la vie des populations.5. Il prévoitàau moyen de plans successifs qui fixentà atteindre. 6. L'État est responsable de de l'éducation nationale.7. Illes transports publics. 8. L'Étatdes liens avec les pays étrangers. 9. L'Étatdu budget national, pourtoutes ces tâches. 10. L'État, c'est la nation organisée, soumise à unconstitué et à descommunes.

2. Lisez les textes, donnez-en un titre et résumez-les par écrit en 5 – 7 phrases:

Une constitution est un *texte fondamental* qui définit l'organisation et le fonctionnement des institutions politiques d'un État. La Constitution de 1958, ou Constitution de la V^e République, a été adoptée à la suite d'une longue crise politique que les institutions prévues par la précédente Constitution, celle de 1946, ne parvenaient pas à débloquer. Elle a été approuvée par voie de référendum le 28 septembre 1958.

La **Constitution de 1958** comprend:

– Un **préambule** par lequel le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale.

Des **titres** qui définissent:

– *La nature même de l'État*: la France est une république, indivisible, laïque, démocratique et sociale.

– *Les institutions*: le Président de la République, le Gouvernement, le Parlement, le Conseil constitutionnel, la Haute Cour de Justice, le Conseil économique et social.

– *Le fonctionnement des institutions*: attributions du Président de la République, du Premier ministre, du Parlement, rapports entre le Parlement et le Gouvernement.

La Constitution fixe le fonctionnement des institutions politiques de l'État. En réalité, elle n'en fixe que les grands traits. Par exemple, l'article 24 de la Constitution dit: «Le Parlement comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés de l'Assemblée nationale sont élus au suffrage direct. Le Sénat est élu au suffrage indirect». Cet article est peu précis. C'est pourquoi il est complété par une **loi organique** qui définit dans les moindres détails l'organisation et l'élection des deux assemblées.

Les lois organiques sont obligatoirement soumises au **Conseil constitutionnel** qui s'assure qu'elles sont conformes à la Constitution. Nulle loi organique ne peut être promulguée avant avis du Conseil constitutionnel.

Les lois **ordinaires** sur la demande du Président de la République, du Premier ministre, des présidents des deux assemblées, de soixante députés ou soixante sénateurs au moins, peuvent **être déférées** au Conseil constitutionnel qui *statuera sur* leur constitutionnalité, c'est-à-dire leur **légalité**.

L'article 89 de la Constitution stipule que l'initiative d'une révision appartient:

- soit au Président de la République sur proposition du Premier ministre;
- soit aux membres du Parlement.

Deux *procédures* sont possibles:

- vote du projet en termes identiques par les deux assemblées ou ce projet de loi est soumis par le Président au référendum;
- vote du projet à la majorité des 3/5 par le Parlement réuni en Congrès.

Cas particulier: l'article 11 de la Constitution permet au président de la République de soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics ou tendant à autoriser la *ratification* d'un traité qui aurait des *incidences* sur les institutions.

La constitution française s'est trouvée placée au sommet de la pyramide des normes, au-dessus du bloc de supralégalité (traités internationaux, directives européennes), et lois organiques.

3. Traduisez:

1. Держава є гарантом національної єдності, що ґрунтується на історичному минулому та спільній державній території. 2. Вона захищає в усі часи і проти всіх форм агресії життя населення, гарантує безпеку і цілісність території, забезпечує військовий і цивільний захист. 3. Для підтримання правопорядку держава має у своєму розпорядженні сили національної поліції і жандармерії. 4. Порушники закону притягуються до відповідальності. 5. Держава відповідає за проведення економічної і соціальної політики (захист грошової одиниці, трудова зайнятість). Вона відповідальна за національну солідарність (боротьба із соціальною нерівністю, охорона здоров'я, допомога потерпілим від стихійного лиха). 6. Вона передбачає свою діяльність на довготривалий строк через послідовні плани, що закріплюють мету для досягнення. 7. Держава відповідає за організацію національної освіти, зокрема вищої освіти. 8. Держава встановлює зв'язки з іноземними країнами і привілейовані відносини з деякими країнами третього світу. Вона є членом чисельних міжнародних організацій: ООН, НАТО, Європейське співтовариство, Євросоюз. 9. Держава має у своєму розпорядженні національний бюджет на виконання цих завдань. 10. Управління народу, народом і для народу. 11. Демократія є прямою і представницькою. 12. Франція є незалежною державою. 13. Франція є демократичною, ліберальною, суверенною і правовою державою. 14. Вибори є всезагальними, рівними і таємними, прямими або непрямыми. 15. Конституція визнає політичний плюралізм. 16. Політичні партії утворюються і здійснюють вільно свою діяльність, проте вони повинні дотримуватись принципів національної суверенності і демократії. 17. Міжнародні угоди мають бути ратифіковані й схвалені голосуванням відповідного закону. Вони мають вищу владу над національними законами. Як це, наприклад, має місце у випадку Махстрітського договору. 18. Розрізняють три гілки влади: законодавчу, виконавчу і судову. 19. За старого режиму ці гілки влади здійснювались однією людиною, королем (абсолютним монархом), звідки зловживання владою. 20. Тиран або диктатор керують державою безконтрольно.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. En relisant le texte II trouvez les réponses aux questions suivantes:

1. Qu'est-ce qu'un état?
2. Quelles sont les fonctions de l'État?

2. Qu'est-ce que signifie *res publica* en français?
4. La France quelle république est-ce?
5. De quelles organisations internationales est-elle membre?
6. Qu'est-ce qu'une démocratie?
7. Comment est le suffrage en France?
8. Quels régimes démocratiques connaissez-vous?
9. À quel autre régime s'oppose le régime démocratique?
10. Quelles formes du pouvoir de l'État distingue-t-on?
11. Par qui peuvent être exercés ces pouvoirs?

2. Préparez oralement l'exposé du texte II.

3. Lisez cette affirmation et dites quel en est votre propre point de vue:

C'est le sens de l'article 16 de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789*: «Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.»

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Lisez cette affirmation et engagez la discussion sur le sujet proposé avec votre voisin ou voisine:

Vive Marianne! C'est beaucoup sinon tout dit pour les Français. Qu'en pensez-vous?

2. Travaillez en paires: simulez une conversation entre un étudiant français et un étudiant ukrainien autour du texte fondamental de la France, la Constitution de 1958.

3. Lisez cette information sur la France et comparez-la avec celle sur l'Ukraine en remplissant les trous par les données qui manquent. Échangez de vos observations avec votre voisin ou voisine:

FRANCE

Capitale: PARIS

Données géographiques

Superficie

547 030 km²

Langue principale

Français

Principaux groupes religieux

Catholiques (83-88%), musulmans (5-10%)

Protestants (2%), juifs (1%)

Population

64,4 millions

Taux de croissance de la population

0,6%

Pays environnants

Allemagne, Andorre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Monaco, Royaume-Uni, Suisse

Données économiques

PIB

3 billions de dollars

Taux de croissance du PIB réel

-2,6 %

PIB par habitant

46 950 \$

Taux d'inflation

0,1%

Taux de chômage

9,5%

Principales exportations

Machines, véhicules, produits de l'aérospatiale, équipement et matériel électriques et électroniques, produits pharmaceutiques

Données politiques***Types de gouvernement***

République

Autorité législative

Chambre haute: Sénat

Chambre basse: Assemblée nationale ;

Multipartite

Dirigeants:

Le Président

Le Premier ministre

Ministre des Affaires étrangères et***européennes:******Ministre de l'Économie, de l'Industrie******et de l'Emploi:******Indice du développement humain de l'ONU (2007)***La France se classe 8^e parmi 182 pays***Principales importations***Huiles et combustibles minéraux,
machines, véhicules, équipement et
matériel électriques et électroniques,
produits de l'aérospatiale

.....

.....

.....

.....

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Présentez un projet en classe sur le sujet: Les différentes formes républicaines de la France.

2. Simulez un débat autour de ce sujet.

LE DROIT DE VOTE

Section 2.1

Le système électoral

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte et résumez-le en 5 – 7 phrases.
2. Relevez et regroupez les mots autour du mot clé *Élections*:

nom	verbe	adjectif
-----	-------	----------

4. Traduisez les mots et les expressions mis en italique vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

5. Trouvez dans le texte ci-dessous un mot à sa définition:

«Avis exprimé dans une élection».

«Choix exprimé à l'aide d'un vote»

«Vote au moyen de bulletins déposés dans une urne»

«Opération électorale complète: modalité de l'élection, dépôt des bulletins, dépouillement...»

6. Choisissez l'antonyme au mot «*abstention*» dans le texte.

7. Trouvez les équivalents français dans le texte:

Вибори, виборча дільниця, виборець, посвідчення виборця, подати свою кандидатуру, народний обранець, голова виборчої дільниці, представник від партії, голосування, голосування за дорученням, у день голосування, голоси, бюлетень для голосування, кабінка для голосування, урна для голосування, виборчий список, виїмка бюлетенів, рахувальник голосів, підрахунок голосів, внесення виборчої застави, скласти протокол.

TEXTE I

Les citoyens français *exercent leur droit de vote* par la *voie du référendum* et par l'*élection de leurs représentants* aux affaires locales, régionales ou nationales. Le *suffrage universel* peut être *direct* ou *indirect*. Le suffrage universel date de 1848, mais les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1945.

En France comme en Ukraine, voter est un droit mais non une obligation, contrairement à certains pays où l'*abstention* non justifiée est punie par une amende (en Belgique, par exemple).

Pour voter, il faut *remplir certaines conditions*:

- être *majeur*: avoir 18 ans révolus;
- être français, ou *naturalisé français*;
- jouir de ses droits civils et politiques;
- être inscrit sur la *liste électorale*.

La demande d'inscription sur une liste électorale doit être faite à la mairie du lieu où l'on est domicilié, avant le 31 décembre. Les listes électorales sont ouvertes chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre uniquement. Ceux qui ont 18 ans dans l'année sont convoqués par la mairie. L'électeur inscrit reçoit sa *carte d'électeur* qui est renouvelée périodiquement, qui indique le lieu du *bureau de vote*. Celui qui a le désir de voter mais a un empêchement, peut profiter du *vote par procuration*. Il permet à un *électeur* (le *mandant*) de se faire représenter au bureau de vote, *le jour du scrutin*, par un autre électeur de son choix (le *mandataire*). Les personnes qui peuvent voter par procuration sont tous les citoyens hors de France, les marins, les militaires, les mariniers mais aussi les invalides qui ne peuvent pas librement se déplacer, les malades, etc.

Le jour du scrutin est toujours un dimanche. Chaque bureau de vote est tenu par un *président*, nommé par le maire, et deux *assesseurs*, désignés par les partis politiques.

Les électeurs, après *contrôle de leur identité* et de leur inscription sur les listes, doivent *passer par l'isoloir* pour que le vote reste secret lorsqu'ils *mettent le bulletin* de leur choix dans une *enveloppe*. L'enveloppe est déposée dans une *urne fermée* à clé.

Lorsque le scrutin est *clos*, les conditions du *dépouillement* doivent permettre d'éviter la *fraude électorale*. Des électeurs présents sont sollicités pour être *scrutateurs*: les bulletins sont comptés et lus à haute voix. Un *procès verbal* est rédigé, signé par les membres du bureau et envoyé au préfet.

Les candidats doivent être électeurs. De plus, chaque mode d'élection exige des conditions spécifiques pour présenter sa candidature: un âge minimum, éventuellement le *dépôt d'une somme d'argent*, des signatures d'élus.

Les différents candidats bénéficient tous de certains droits: *affichage officiel sur des panneaux électoraux*, *envoi de leur programme au domicile* de chaque électeur, *temps de parole à la radio et à la télévision*. Bien entendu, les candidats plus riches utilisent également d'autres *moyens publicitaires*.

Les *sondages d'opinion* sur les *intentions de vote* ne peuvent pas être publiés dans la semaine précédant le jour du scrutin.

VOCABULAIRE

un vote	голосування
un vote par procuration	голосування за дорученням
voter pour un candidat	голосувати за кандидата
élire	обирати
une élection	вибори
un élu, une élue	обранець
un électeur, une électrice	виборець
éligible	той, кого обирають
une abstention	неявка на виборчу дільницю
remplir certaines conditions	відповідати деяким умовам
être majeur,-e	досягти повнолітнього віку
avoir 18 ans révolus	виповнилось повних 18 років
naturalisé français	той, хто отримав французьке громадянство

jouir de	користуватися
une liste électorale	виборчий список
une carte d'électeur	посвідчення виборця
un bureau de vote	виборча дільниця
un mandant	доручитель
un mandataire	довірена особа
un scrutin	вибори, балотування, голосування
le jour du scrutin	на день виборів/голосування
hors de	поза
un marin	моряк
un militaire	військовий
un marinier	офіцер військово-морського флоту
un invalide	інвалід
se déplacer	пересуватися
être tenu par	очолюватися
un assesseur	<i>тут</i> спостерігач від кандидатів, представник від партії
un parti politique	політична партія
passer par l'isoloir	пройти в кабінку для голосування
un bulletin (de vote)	бюлетень для голосування
une enveloppe	конверт
une urne	урна для голосування
clos,-e	закритий,-а
un dépouillement	виїмка бюлетенів
une fraude électorale	порушення законодавства про вибори, фальсифікація результатів виборів
un scrutateur	рахувальник голосів
rédiger un procès verbal	складати протокол
présenter sa candidature	подати свою кандидатуру
le dépôt d'une somme d'argent	внесення виборчої застави (певна сума грошима)
un panneau électorale	виборчий бігборд
afficher	розвішувати
un temps de parole	час на промову (на телебаченні або радіо)
un moyen publicitaire	рекламний засіб
un sondage d'opinion	опитування, вивчення громадської думки
une intention de vote	намір голосувати

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (*VRAI/ FAUX*):

1. Tout citoyen réalise son droit de vote lors d'un référendum. *V F*
2. Les hommes ainsi que les femmes votent depuis 1945. *V F*
3. L'élection se fait au suffrage universel, égal et secret, direct ou indirect. *V F*

4. Être élu c'est voter pour son candidat préféré. V F
 5. L'abstention au vote est une obligation en France. V F
 6. Ceux qui ont dix-huit ans peuvent participer aux élections. V F
 7. Naturalisé français cela veut dire réintégré dans la nationalité française. V F
 8. Les citoyens non inscrits sur les listes électorales peuvent voter. V F
 9. L'électeur a une carte d'électeur qu'il doit présenter au bureau de vote. V F
 10. Les personnes qui veulent rester chez eux peuvent voter par procuration. V F

11. Le jour du scrutin, l'électeur se présente en personne au bureau de vote de sa circonscription, prend le bulletin, choisit son candidat, met ce bulletin dans l'enveloppe et la dépose dans l'urne. V F

12. Chaque bureau de vote comprend un président, deux représentants de chaque candidat ou liste de candidats, des scrutateurs et un secrétaire. V F

13. Le dépouillement se fait devant les témoins, afin d'éviter les fraudes électorales. V F

14. Le candidat pose sa candidature s'il remplit certaines conditions. V F

2. Barrez l'intrus:

- a) Vote – éligibilité – consultation électorale – scrutin – élection – plébiscite – suffrage
 b) Votant – électeur – élu – mandant – mandataire – plébiscitant
 c) Suffrage – avis – jugement – dépouillement – voix
 d) Voter – décider – choisir – plébisciter – élire – donner sa voix – être élu

3. Remplissez le tableau suivant en indiquant les actes principaux effectués par les participants à la campagne électorale: *Qui fait quoi?*

<i>Personne</i>	<i>Fonctions</i>
Un électeur	
Un élu	
Le président du bureau de vote	
Le secrétaire du bureau de vote	
L'assesseur	
Le scrutateur	
Le préfet	
Le mandant	
Le mandataire	
Le candidat sur une liste électorale	

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Faites d'après le modèle:

N + de + vote: droit → droit de vote

Bureau, bulletin, circonscription, collège, urne

2. Apprenez les mots nouveaux par leur définition:

Abstention	refus d'un électeur de participer au vote lors d'un scrutin.
Bulletin blanc	billet vierge, sans aucune inscription, placé dans une urne
Bulletin nul	billet raturé, surchargé, placé dans une urne
Vote blanc	acte par lequel on exprime son choix lors d'une consultation électorale
Vote nul	vote d'un électeur entaché d'invalidité soit en raison de l'absence de bulletin ou de la présence de plusieurs bulletins dans l'enveloppe déposée dans l'urne, soit en raison de la non conformité du bulletin utilisé par rapport aux bulletins officiels.

IV. GRAMMAIRE

1. Posez toutes sortes de questions possibles d'après le texte ci-dessous et a) déterminez le mode et le temps des verbes employés dans le texte et indiquez la forme initiale des verbes conjugués *mis en italique*; b) mettez les infinitifs *mis en italique gras* à la 3^e personne du singulier et du pluriel.

A) Pour voter, il *faudra* obligatoirement que l'électeur *ait* sa carte électorale avant d'accomplir les étapes suivantes:

- *prendre* un bulletin de vote et une enveloppe,
- *rentrer* dans un isolement pour choisir les candidats à qui il veut donner sa voix,
- *mettre* le bulletin dans l'enveloppe,
- *se présenter* devant la table de vote avec sa carte d'électeur et son enveloppe,
- *donner* sa carte au premier assesseur,
- *signer* sa liste d'émargement,
- *insérer* l'enveloppe dans l'urne,
- *reprendre* sa carte.

Le président *veille* au bon déroulement du vote. Lors des prochaines élections, il *actionnera* l'urne lorsque l'électeur *y aura glissé* son enveloppe et dira «*a voté!*». Il *assistera* au dépouillement et *signera* le Procès Verbal.

B) Les assesseurs *sont* les deux autres membres du bureau à côté du président et l'assistent dans ses fonctions. Le premier assesseur *demandera* la carte à l'électeur et *lira* le nom à haute voix. Il *tamponnera* la carte lorsque l'électeur *aura voté* avant de la lui redonner. Le deuxième assesseur *recherchera* le nom sur la liste d'émargement et la *fera signer* lorsque l'électeur *aura glissé* son enveloppe dans l'urne.

À la fermeture du bureau de vote, le Président et les assesseurs *comptent* les signatures de la liste d'émargement pour vérifier si le nombre *correspond* bien au nombre d'enveloppes. Ils *videront* l'urne, *comptent* les enveloppes avant de les mettre en paquets sur la table de dépouillement.

C) Les scrutateurs *sont* les personnes qui dépouillent le vote. Ils *sortiront* les bulletins des enveloppes et *comptabiliseront* le nombre de voix obtenu par chaque candidat.

D) La secrétaire du bureau *remplira* le Procès Verbal avant de le faire signer par le Président, les assesseurs, sans oublier de le signer elle-même.

Olonnesurmer.fr

2. Reliez les verbes de la colonne A) aux termes de la colonne B):

A)

- 1) exprimer
- 2) participer
- 3) voter
- 4) prendre part
- 5) déposer
- 6) rechercher
- 7) passer
- 8) signer

B)

- a) à un vote
- b) la liste d'émargement
- c) par l'isoloir
- d) pour son candidat favori
- e) son nom sur la liste d'émargement
- f) à un vote
- g) le bulletin dans l'urne
- h) son opinion par un vote

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez le texte ci-dessous et donnez un commentaire développé sur «Le droit de vote des prévenus en France». Comparez-le avec les normes de la législation ukrainienne.

Les prévenus (détenus non jugés définitivement) jouissent de la totalité de leurs droits électoraux, sauf si une incapacité électorale a été prononcée contre eux dans une condamnation antérieure. Les détenus ayant été condamnés depuis le 1^{er} mars 1994 ne peuvent plus être supprimés de leur droit de vote de façon automatique. Pour être interdit de vote, ils doivent avoir été condamnés à une peine complémentaire interdisant l'exercice de tout ou partie de leurs droits civiques. Il existe deux exceptions à cette règle: la suppression du droit de vote est automatique en cas de condamnation pour manquement au devoir de probité ou atteinte à l'administration publique (corruption, soustraction et détournements de biens...). Pour les détenus qui ont été condamnés avant le 1^{er} mars 1994, l'incapacité électorale continue de jouer automatiquement en cas de condamnation pour crime, condamnation à une peine d'emprisonnement supérieure à un mois prononcée avec sursis pour certains délits comme le vol, l'attentat aux mœurs ou l'escroquerie, condamnation à plus de trois mois d'emprisonnement sans sursis ou plus de six mois avec sursis (Articles 131-26, et les suivants du nouveau Code pénal)

Prison.eu.org/article381.html

2. Prenez connaissance du Communiqué du collectif national «Votation citoyenne» et préparez-vous à un débat autour de ce sujet.

Avec 29 662 votants dont 93,70% de «oui» à la question «Êtes-vous pour ou contre la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales?»

Cette votation citoyenne a été impulsée par le collectif «Votation citoyenne» dans le cadre de la campagne «Oui! Droit de vote des étrangers», et organisée grâce à l'engagement des nombreux militants associatifs, syndicalistes et politiques au sein des collectifs parisiens, avec le soutien de la Mairie de Paris. C'est au cœur de la vie des quartiers que cette dynamique a pris forme: cinq cents panneaux électoraux ont été implantés dans tous les arrondissements pour annoncer cette manifestation, et plus de deux cents lieux de vote ont été animés par les militants, dans les rues, sur les marchés, au pied des métros, dans les bibliothèques, centres d'animation et centres sociaux, dans les foyers, les cafés et les mairies d'arrondissement.

Les Parisien(ne)s ont accueilli favorablement cette initiative, qui permet de poser les termes du débat public sur des questions relatives à la démocratie et à notre «vivre ensemble». Les citoyens encouragés par ce débat, ont pris part à cette consultation pour exprimer, favorablement ou défavorablement leur avis sur cette proposition politique. Cette consultation a aussi permis à celles et ceux qui participent à vie de la cité sans avoir le droit de vote de s'exprimer par les urnes: dans certains arrondissements, un quart des votants n'étaient pas inscrits sur les listes électorales!

La votation citoyenne lance un message fort: nombreux sont celles et ceux qui pensent que la meilleure façon de construire une citoyenneté commune est de donner les mêmes droits à tous, particulièrement aux résidents étrangers...

Communiqué du collectif national «Votation citoyenne» et des collectifs parisiens
Paris, le 24 mai 2011

Section 2.2

Les partis politiques

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER, ASSOCIER

1. Lisez le texte et relevez le vocabulaire en relation avec les noms de partis et leur activité sur la lice politique.

2. Prononcez correctement:

Scission [si-sjõ], tract [trakt], meeting [mitiŋ]

3. Trouvez un terme à sa définition:

«Groupe de personnes ayant les mêmes opinions, les mêmes intérêts».

«Système où sont reconnus les divers organismes représentant les courants d'opinion».

«Adhérent actif d'un parti, d'une organisation».

«Personne qui postule un mandat»

4. Choisissez dans le texte l'antonyme aux mots: une fusion, la gauche, un parti d'opposition

5. Prenez connaissance des séries lexicales:

a) Membre – affilié – adhérent – partisan – militant – fidèle

b) Monopartisme – bipartisme – tripartisme – bicéphale – multipartisme – pluralisme

TEXTE II

Les partis politiques, reconnus par la constitution sont très nombreux en France. Ce pluralisme politique est propre à un système étatique démocratique. La démocratie moderne est fondée sur l'idée de représentation. Les électeurs choisissent librement leurs candidats au pouvoir de leur choix auxquels ils confient la responsabilité du

pouvoir. Ils revotent pour les mêmes et les réélisent ou à l'espoir d'un changement ils choisissent d'autres candidats aux prochaines élections et renoncent de voter pour leur parti favori.

La vie politique française est parsemée le long de son histoire de créations de partis politiques et de scissions. Les partis politiques changent souvent de nom. Sur l'arène politique arrivent souvent de nouveaux acteurs: les Verts ou Écologistes et le Front national. La position des partis face à certaines questions clé connaît également des métamorphoses. Ainsi, le problème de la forme du régime (république ou monarchie) n'est plus à l'ordre du jour, la république étant acceptée par tous. Aujourd'hui, de fortes oppositions se font sur les transformations économiques à mettre en oeuvre: faut-il plus ou moins d'État? Quelles positions face à l'Europe? Quelle place pour les valeurs traditionnelles? Les problèmes écologiques et les questions de la protection de l'environnement sont aussi le point distinctif des programmes de partis politiques d'aujourd'hui.

Du système de partis dépend la formation de la majorité parlementaire et des gouvernements, l'efficacité de leur travail. Les partis de la majorité sont les groupements politiques qui, ensemble, forment un bloc à l'Assemblée nationale et atteignent la majorité absolue. Les partis de la majorité soutiennent le gouvernement en place. Les partis qui n'ont pas la majorité à l'Assemblée s'appellent les partis d'opposition. Sont à distinguer aussi les partis parlementaires, les partis non parlementaires et les partis locaux ou régionalistes.

En juin 2000, une première loi a été promulguée en France qui établit, pour la plupart des élections, la parité hommes/ femmes. Les lois postérieures de 2003, 2007 et de 2008 tendent aussi à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Le clivage traditionnel gauche-droite hérité de la période révolutionnaire constitue une dimension fondamentale en France. La droite et la gauche apparaissent au XX^e siècle. Le XIX^e siècle a vécu sur d'autres clivages – monarchistes, républicains, bonapartistes, cléricaux, laïques.

Mais ce clivage est-t-il encore pertinent? Il résiste parce qu'il est défendu par le personnel politique des partis. Les leaders des partis défendent leur étiquette politique traditionnelle. Les partis de droite défendent traditionnellement l'ordre, la tradition et l'autorité. Les partis de gauche défendent l'égalité et la justice sociales.

Le pluralisme et la mise en concurrence de différentes formations politiques sont un des fondements de la démocratie et de la liberté d'opinion. Cette exigence est inscrite à l'article 4 de la Constitution de la V^{ème} République, de même que la liberté d'adhérer ou non à un parti. La Constitution stipule que «les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de souveraineté et de la démocratie».

Jusqu'en 1958, les partis politiques n'ont fait l'objet d'aucune reconnaissance officielle. Ils étaient de simples associations (loi 1901). La Constitution de 1958 reconnaît les partis politiques mais ne leur donne pas de statut. Ce sont les scandales

liés au financement des partis politiques dans les années 80 (fraudes, financements occultes, systèmes de fausses factures) qui ont conduit le législateur à adopter un statut des partis politiques en 1988. La loi du 11 mars 1988 établit une nécessaire transparence financière en ce qui concerne le financement des partis et les frais de campagne. La loi du 19 janvier 1995 interdit le financement des activités politiques par les entreprises. Pourtant les partis politiques ont besoin d'argent pour financer leurs activités (meetings, affiches, tracts). Ils bénéficient de subventions de l'État ou des cotisations des adhérents voire des dons de sympathisants. Les partis politiques français bénéficient d'un financement public (pour une enveloppe totale environ 80 millions d'euros par an). La première fraction est répartie en fonction des suffrages recueillis par chaque parti lors des dernières élections législatives. La seconde fraction est en fonction du nombre de parlementaires.

Aujourd'hui les partis politiques français sont des organisations très structurées dont le statut et le financement sont régis par la loi. La section est la première unité structurelle du parti. Les organes centraux du parti sont le Congrès, le Bureau politique national ou le Conseil, le Secrétariat national ou le Comité, avec un président ou un secrétaire général à sa tête.

VOCABULAIRE

un parti politique	політична партія
un candidat, une candidate (aux élections)	кандидат, кандидатка на виборах
(re)voter pour son candidat	голосувати за свого кандидата
une scission	розкол
la majorité à l'Assemblée	більшість у парламенті
la majorité absolue	абсолютна більшість
le parti de la majorité	партія більшості
le parti d'opposition	опозиційна партія
un parti parlementaire	парламентська партія
un parti non parlementaire	позапарламентська партія
un parti local (régionaliste)	партія місцевого рівня
la parité hommes/ femmes	паритетне представництво чоловіків і жінок (рівна кількість)
un mandat électoral	виборчий мандат
une fonction électorale	виборна посада
le clivage gauche/ droite	поділ на ліве і праве крило
un statut	статус, статут
une fraude (électorale)	фальсифікація результатів виборів
des financements occultes	приховане фінансування
une fausse facture	підроблений (сфальсифікований) рахунок
une transparence financière	прозоре фінансування
les frais de campagne	витрати на виборчу кампанію
un meeting	мітинг
un tract	листівка, брошурка

une cotisation
 une cellule/ une section
 une enveloppe totale

(партійний) внесок
 низова ланка партійної організації
 загальна сума (фінансування)

6. Découvrez:

Structure du parti: un bureau ou conseil national, dirigé par un président ou un secrétaire national, le plus souvent élu par l'ensemble des adhérents.

Le règlement intérieur règle les conditions d'adhésion et de radiation des membres de parti.

Le statut prévoit: objet, siège, règles d'adhésion et de radiation, règles de désignation des membres des organes nationaux, présidents de fédération ou de section, des candidats aux élections, organisation des congrès, conventions nationales, existence d'un organe de contrôle, etc.

Demsf.free.fr/.../Methodes_statuts_partis.pdf

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Traduisez en ukrainien.

1. La position officielle du parti est le résultat d'un vote sur différentes propositions ou se fait par consensus. 2. Cette liste électorale respecte la parité entre hommes et femmes. 3. Chacun est libre d'adhérer ou non à un parti. 4. L'âge minimal d'adhésion est de 15 ou 16 ans. 5. La qualité de membre du parti se perd par la radiation, la démission ou l'exclusion. 6. Pour propager ses idées, les partis politiques utilisent différents supports: journaux, tracts, affiches, débats télévisés, émissions de radio. 7. La cohabitation désigne la coexistence institutionnelle entre un chef de l'État et un chef du gouvernement (issu de la majorité parlementaire) politiquement antagonistes: 1) première cohabitation: le président de l'État François Mitterrand (Parti socialiste) et Jacques Chirac (RPR) comme chef du gouvernement; 2) deuxième cohabitation: François Mitterrand est toujours président et Édouard Balladur (RPR) dirige le gouvernement, 3) troisième cohabitation: le président de l'État Jacques Chirac et Lionel Jospin (Parti socialiste), chef du gouvernement. 8. Le Conseil national du parti socialiste fixe, chaque année, le montant de la cotisation annuelle qui doit être versée par chaque membre, en fonction du coût de la vie et des besoins du parti. 9. L'adhésion au parti est libre. Elle s'effectue de façon individuelle et prend une forme écrite (demande d'adhésion).

2. Résumez le texte ci-dessous par écrit sous formes de questions/ réponses.

La droite

Union pour un mouvement populaire (UMP). Elle est créée sous l'impulsion de Jacques Chirac au lendemain de sa réélection en 2002 pour réunir la droite dans un parti unique. Le Rassemblement pour la République (RPR), néogaulliste, et Démocratie Libérale (DL) sont dissous. Une fraction de l'Union pour la démocratie française (UDF) rejoint également l'UMP. Nicolas Sarkozy en prend la présidence en 2004 avant d'être élu à la présidence de la République en 2007. L'UMP est membre du Parti populaire européen, ainsi que de l'Union démocratique internationale, forum des partis conservateurs à l'échelle mondiale.

Nouveau centre. Issu en 2007 d'une scission de l'Union pour la démocratie française (UDF). Il regroupe autour d'Hervé Morin ceux qui ont soutenu François Bayrou au premier tour de l'élection présidentielle de 2007 et Nicolas Sarkozy au second tour.

Mouvement Démocrate (MoDem). Issu de la transformation de l'UDF par François Bayrou au lendemain de l'élection présidentielle de 2007. Le MoDem n'appartient pas à la majorité. François Bayrou se situe désormais à équidistance de la gauche et de la droite.

Mouvement pour la France (MPF). Petit parti souverainiste, situé aux confins de la droite et de l'extrême droite. Président et candidat à l'élection présidentielle: Philippe de Villiers.

L'extrême droite

Front national (FN), dirigé par Jean-Marie Le Pen depuis sa fondation, en 1972.

Mouvement national républicain (MNR), issu d'une scission du Front national, en 1998. Président: Bruno Mégret.

Un parti catégoriel

Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT). Anti-écologiste. Candidat à l'élection présidentielle de 2007: Frédéric Nihous.

La gauche

Parti socialiste (PS). Créé par François Mitterrand en 1971, il était dirigé par François Hollande jusqu'aux élections de 2012. Ségolaine Royal fut sa candidate à l'élection présidentielle de 2007. François Hollande devient le septième Président de la V^e République en 2012.

Parti communiste français (PCF). Sa secrétaire nationale, Marie-George Buffet, fut candidate à l'élection présidentielle de 2007.

Les Verts. Parti écologiste. Secrétaire nationale: Cécile Duflot. Candidate à l'élection présidentielle de 2007: Dominique Voynet.

Mouvement républicain et citoyen (MRC). Petit parti de gauche, souverainiste, issu d'une scission du PS.

L'extrême gauche

Lutte ouvrière (LO). Parti trotskiste. Porte-parole et candidate à l'élection présidentielle de 2007: Arlette Laguiller.

La ligue communiste révolutionnaire (LCR). Parti trotskiste. Candidat à l'élection présidentielle de 2007: Olivier Besancenot.

Source: Ouvrage France 2008

3. Faites le collage de photos et de slogans pour une affiche d'un parti politique imaginaire participant à la campagne électorale.

4. Rédigez un tract propageant les idées et le programme d'un parti politique.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et complétez par les mots manquants:

Le 28 août,, en France, aborde la question du veto royal. On voit à cette occasion les membres de l'assemblée de se regrouper suivant leurs affinités: de majoritairement les représentants de l'aristocratie et du clergé, sont assis de l'Assemblée nationale, les adversaires s'installent Ce sont les du Tiers monde.

Depuis on a pris l'habitude de parler de et dans les pays où les assemblées nationales siègent en hémicycle. À la gauche du président de l'Assemblée parlementaire, quand il regarde la salle, siègent , et....., les partis au centre-gauche, à sa droite les partis et, et au fond à droite, les partis

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Simulez une conversation entre deux militants: l'un appartenant au parti à l'opposition, l'autre au parti au pouvoir autour d'une campagne électorale en cours. Utilisez le vocabulaire suivant comme support pour ce type d'activité à votre choix:

A) un militant, l'adhérent d'un parti, une campagne électorale, un électeur, un élu, les élections présidentielles, les élections législatives, les sénatoriales, les élections municipales, les élections européennes, un homme politique, une femme politique, un droit de vote, un vote, un vote blanc, au suffrage universel direct, au suffrage universel indirect, un candidat de droite, un candidat de gauche, un candidat tête de liste, un candidat victorieux, des candidats au premier tour, les deux candidats au deuxième tour, le candidat arrivé en tête au deuxième tour, le pourcentage des voix, les sondages avant le premier tour, les sondages avant le deuxième tour, les résultats officiels dans le site du Ministère de l'Intérieur, un réel programme pour les présidentielles, une étiquette politique, l'échiquier politique français, le parti au pouvoir, un tract, une affiche avec la photo du candidat, un militant, la distribution de tracts, le collage d'affiches;

B) s'inscrire à un parti, être membre d'un parti, affilier à un parti, s'affilier, adhérer à un parti, militer pour un parti, se porter candidat, faire campagne, annoncer son programme, faire des promesses électorales, partager les idées, propager les idées, remporter les élections, soutenir une politique, déposer dans l'urne un bulletin de son choix, être élu, être battu, prédire les résultats de vote;

C) quelques promesses électorales: «France active», «société libre», «changer la société», «privatisations», «ouverture de capital», «économie de marché», «mondialisation nécessaire», «la réduction du budget des armées», «la suppression du service militaire»;

D) quelques slogans politiques (ou slogans de campagne): «Avec la France, pour les Français» G. Pompidou, «Il faut un président à la France» V. Giscard d'Estaing, «Un président jeune pour une France moderne», «Un Président pour tous les Français» F. Mitterrand, «Le président qu'il nous faut», «La France pour tous» J. Chirac, «Une force pour la France» J.-M. Le Pen, «Ensemble tout devient possible (et officieusement, «Travailler plus pour gagner plus» pour 2007 et «La France forte» pour 2012) N. Sarkozy, «Le changement, c'est maintenant» F. Hollande.

2. Donnez un commentaire développé à la citation suivante:

«Le fait que les partisans de droite et les partisans de gauche déclarent que j'appartiens à l'autre côté prouve précisément que, maintenant comme toujours, je ne suis pas d'un côté, je ne suis pas de l'autre, je suis pour la France!» *Charles de Gaulle à propos du succès électoral des dix premières années de la V^e République.*

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Présentez un exposé en oral sur les thèmes suivants à votre choix:

Le paysage politique français. Le paysage politique ukrainien.

2. Faites la revue de presse d'après les titres d'articles de journaux. Imaginez quels pourraient être les textes de ces articles.

«Clic gauche qui devient le clic droit», «Droite ou gauche?», «Sénatoriales: une victoire de gauche dans un bastion de droite», «Gauche et droite aujourd'hui: une parodie au service du système», «La cohabitation: un peu d'histoire», «Quelle étiquette donnez-vous au Front national?».

3. Lisez cette affirmation et donnez votre assentiment ou votre désaveu. Argumentez votre réponse.

L'image et la position d'un homme politique se cristallise dans ses discours. Le plus populaire devient celui qui parle le plus de «Crise», de «Chômage», «Croissance», «Impôts», «Europe», «Démocratie», «Sécurité», «Banlieues», «Immigration», «Retraites».

CONSTITUTIONS ET RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES

Section 3.1

La révision de la constitution et le référendum

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Cochez les mots inconnus, trouvez leur signification dans le dictionnaire.

2. Prononcez correctement en faisant attention à la prononciation des nombres:

Article 7, article 11, article 26, article 27, article 71, article 89 alinéa 4, article 89 alinéa 5, article 131, article 131bis, article 138, les 2/3 des législatures, les 3/4 des États, les 3/5 des membres, en 1969.

3. Trouvez dans le texte un mot à partir de sa définition: «nouvel examen et éventuellement la modification d'un document /ou même son annulation s'il y a lieu».

TEXTE I

Dans plusieurs États, il existe la même dialectique de révision constitutionnelle, mais les définitions des auteurs, des procédures et de l'objet susceptible d'être révisé varient.

Le peuple a rarement l'initiative des révisions constitutionnelles, sauf en Suisse.

En France, l'initiative de la révision appartient au président de la République sur proposition du Premier ministre. Les membres du Parlement peuvent aussi faire une proposition de révision qui doit être adoptée en termes identiques (article 89). Au Royaume-Uni, comme pour l'élaboration d'une loi, l'initiative est en fait partagée entre le Cabinet et le Parlement. En Italie, l'initiative des lois constitutionnelles et des lois ordinaires est identique: elle appartient dès lors au gouvernement et aux deux chambres, ainsi qu'au peuple (articles 71 et 138).

Les deux chambres ont parfois des pouvoirs égaux en la matière. Aux États-Unis, l'initiative est doublement parlementaire: les 2/3 des membres du Congrès ou les 2/3 des législatures des États fédérés peuvent convoquer une convention dans ce but. De même, en Belgique, il résulte de la combinaison de la lecture des articles 26, 27 et 131 de la Constitution que l'initiative appartient au pouvoir législatif, s'exerçant collectivement par le roi, la Chambre des représentants et le Sénat.

Afin de garantir les droits et libertés des citoyens et la sécurité juridique liée à tout état de droit, le pouvoir constituant a parfois prévu une procédure particulière pour réviser

la Constitution. Cette procédure peut jouer un rôle protecteur en limitant les auteurs de l'initiative, en précisant des règles plus ou moins longues, en imposant des votes à la majorité aggravée. De même, l'objet de la révision peut être limité matériellement. En France, il découle de l'article 89 deux limites matérielle et temporelle: d'une part, on ne peut procéder à une révision ni en cas «d'atteinte à l'intégrité du territoire» (art. 89 al. 5), ni en cas de vacance de la présidence de la République (article 7) et la «forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet de révision» (art. 89, al. 4). Il y eut cependant controverse: en effet, la révision constitutionnelle ayant permis l'élection du président de la République n'eut pas lieu sur la base de l'article 89, mais sur celle de l'article 11, ainsi que celle – qui échoua – de la réforme du statut du Sénat en 1969. L'usage de l'article 11 a placé le peuple en position d'arbitre entre le Parlement et le chef de l'État. Aux États-Unis, la révision ne peut priver, sans le consentement du Sénat, ce dernier de l'égalité de suffrage en son sein (article 5). En Belgique, «aucune révision de la Constitution ne peut être engagée ou poursuivie en temps de guerre ou lorsque les chambres se trouvent dans l'impossibilité de se réunir librement sur le territoire national» (art. 131 bis). En Italie, la forme républicaine est protégée de toute révision (article 139). Dans ces hypothèses, la révision constitutionnelle est dite «rigide». Certains États, tels que le Royaume-Uni, ne prévoient pas de procédure spéciale et dans ce cas, la Constitution peut être révisée selon la même procédure que celle réservée à l'adoption d'une loi. La Constitution est alors dite «souple». Si les deux types de Constitutions ne mettent pas réellement en danger les droits et libertés des citoyens, il apparaît cependant que la Constitution rigide est un gage supplémentaire de protection des droits et libertés garantis par la Constitution.

Une fois adoptée par les chambres du Parlement en termes identiques, le peuple est souvent associé à la procédure par référendum: en France tel est le cas, lorsque l'initiative est d'origine parlementaire. En revanche, lorsque cette dernière est d'origine présidentielle, le référendum n'est pas obligatoire.

Dans certains États, la majorité aggravée pour l'adoption du texte est requise (3/5 des membres du Congrès français, 3/4 des États aux États-Unis).

VOCABULAIRE

la révision constitutionnelle	перегляд конституції
susceptible	той, що підлягає
en fait	по суті; у дійсності
une loi ordinaire	конституційний закон
en la matière	у питанні
une législature	легіслатура; скликання (депутатів)
la sécurité juridique	правове забезпечення
en tout état de droit	регламентованість правом/вимогами закону, правовий стан відносин
le pouvoir constituant	установча влада
prévoir	передбачити

jouer un rôle protecteur	відігравати захисну роль
imposer	тут приписувати
la majorité aggravée renforcée	кваліфікована більшість
découler de	витікати з...
procéder à	приступити до
limiter matériellement	обмежувати матеріально
une limite matérielle (temporelle)	обмеження матеріальне (часове)
une atteinte à	посягання на...
la vacance de la présidence de la République	вакансія посади президента
il y eut controverse	мав місце правовий спір (колізія)
avoir lieu	відбуватися
échouer	провалитися
l'usage de l'article	застосування статті
placer en position d'arbitre	поставити в позицію арбітра
sans le consentement	без згоди
en son sein	усередині
en temps de guerre	у стані війни
se trouver dans l'impossibilité	бути в неможливості
dans ces hypothèses	за цих (ймовірних) умов
rigide	суворий
souple	гнучкий
mettre en danger	наражати на небезпеку
un gage supplémentaire	додаткове свідчення, гарантія
requis,-e	тут прийнятний; належний

II. COMPRÉHENSION

1. Relisez le texte entier et partagez-le en parties logiques en choisissant à chacune le bon intitulé:

Le monopole du pouvoir législatif

L'usage du référendum et règles d'adoption majoritaire

L'initiative du peuple

Les définitions du champ matériel et circonstanciel de la révision

L'initiative partagée entre les pouvoirs exécutif et législatif

2. Répondez aux questions:

1. À qui appartient l'initiative de la révision constitutionnelle en France? en Ukraine? et dans d'autres pays?

2. Un simple citoyen peut-il avoir l'initiative de la révision de la constitution? Si oui, dans quels pays?

3. En quoi consiste la procédure particulière des révisions constitutionnelles?

4. Quel est le champ matériel et circonstanciel de la révision de la constitution?

5. Comment comprenez-vous les formulations suivantes: «mode rigide de révision» et le «mode souple de révision»?

6. Dans quel cas est convoqué un référendum? Quelles sont les questions posées au référendum et à qui sont-elles adressées?

7. Outre le référendum, quelle est l'autre procédure de l'adoption du texte fondamental d'un pays?

3. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI / FAUX):

1. La procédure de la révision de la constitution est la même dans tous les pays.

V F

2. L'initiative populaire des révisions constitutionnelles n'existe qu'en Suisse et est une forme de démocratie directe.

V F

3. En France l'initiative de la révision de la constitution appartient au Président, au Premier ministre et aux députés et sénateurs.

V F

4. La révision constitutionnelle est d'initiative parlementaire.

V F

5. Une procédure particulière du vote à la majorité qualifiée limite en quelque mesure les auteurs de l'initiative de la révision constitutionnelle et en précise des règles.

V F

6. L'objet de la révision peut être limité matériellement et temporellement.

V F

7. En France la révision constitutionnelle n'a lieu ni en cas de la menace à l'intégrité territoriale ni en cas de la vacance du siège présidentiel.

V F

8. L'article 89 de la Constitution de la France stipule que la «forme républicaine du gouvernement peut faire l'objet de révision».

V F

9. L'article 11 de la Constitution de la France porte sur le rôle du président de la République dans la procédure de référendum, qui par demande du Gouvernement ou du Parlement, lance un référendum.

V F

10. La forme républicaine est protégée de toute révision en Italie.

V F

11. En Belgique la révision constitutionnelle est initiée en temps de guerre.

V F

12. La Constitution souple est un gage supplémentaire de protection des droits et libertés garantis par la Constitution.

V F

13. En France, lorsque l'initiative de la révision constitutionnelle vient du parlement, il y a lieu un référendum.

V F

14. La majorité aggravée requise pour l'adoption du texte fondamental constitue 3/4 des membres du Congrès français et 3/5 des États aux États-Unis.

V F

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez dans le texte aux mots et expressions suivants leur équivalent français:

Пропозиція про перегляд конституції; ініціатива належить урядові; переглянути; розпочати перегляд; приступати до перегляду; члени парламенту; палата; референдум; скликати референдум; розробка законів; однакові (рівні) повноваження;

гарантувати права і свободи громадян; захист прав і свобод, гарантованих конституцією; поділяти ініціативу; передбачити особливу процедуру; залучатися до процедури через референдум; виходити (впливати) зі статті; провалити реформу.

2. Choisissez un synonyme aux mots suivants dans le texte:

Une revue, le texte fondamental, une assemblée, proposer, voter, à la majorité renforcée

3. Caractérissez le mot «la Constitution» par les adjectifs qui conviennent d'après le sens tirés du texte et ceux qui vous viennent à l'esprit:

La Constitution parlementaire,....

IV. GRAMMAIRE

1. Traduisez les tournures suivantes vers l'ukrainien et donnez l'infinitif des verbes:

Il existe, il résulte, il découle, il y eut, il apparaîtrait.

2. Analysez la structure du mot dérivé:

Possibilité → impossibilité

3. Remplacez les mots suivants par le pronom correspondant:

1. La Constitution peut être révisée selon la même procédure que la procédure réservée à l'adoption d'une loi. 2. La révision constitutionnelle ayant permis l'élection du président de la République n'eut pas lieu sur la base de l'article 89, mais sur la base de l'article 11, ainsi que la base – qui échoua – de la réforme du statut du Sénat en 1969.

4. Déterminez le temps des verbes et locutions verbales dans la phrase suivante. Traduisez-la en ukrainien.

Il y eut cependant controverse: en effet, la révision constitutionnelle *ayant permis* l'élection du président de la République n'eut pas *lieu* sur la base de l'article 89, mais sur celle de l'article 11, ainsi que celle – qui *échoua* – de la réforme du statut du Sénat en 1969.

5. Traduisez:

1. У Франції ініціатива перегляду конституції належить президентові Республіки за поданням прем'єр-міністра. 2. Члени французького парламенту можуть також внести пропозицію про перегляд конституції. 3. Як і для розробки закону, ініціативні повноваження стосовно перегляду конституції поділяються між Кабінетом міністрів та парламентом у Великобританії. 4. Згідно зі статтями 71 і 138 Конституції Італії, ініціативою розробки законів про прийняття чи зміну конституції, як і органічних законів, що вносять зміни до конституції, наділені уряд, обидві палати парламенту і громадяни. 5. У Сполучених Штатах ця ініціатива є з двох боків суто парламентською: 2/3 членів Конгресу або 2/3 законодавчих органів федеральних Штатів можуть скликати з цією метою надзвичайну парламентську сесію. 6. У Бельгії ініціатива виходить від законодавчої влади, яка належить королю, Палаті представників (нижній палаті) і Сенату. 7. Процедура перегляду конституції може бути обмежена

у часі й речовинно у разі загрози територіальній цілісності держави, наявній вакансії на посаду президента або ж коли країна перебуває у стані війни. У Франції обмеження торкаються республіканської форми правління державою, що не підлягає конституційному перегляду. 8. У тому випадку, коли не існує спеціальної процедури з перегляду конституції, як, наприклад, у Великобританії, конституцію називають «гнучкою». Якщо ж існує спеціальна процедура перегляду конституції і певні обмеження щодо предмета перегляду, то така конституція характеризується як «жорстка». 9. Якщо «гнучка» конституція і не ставить під реальну загрозу права і свободи громадян, вважається, однак, що «жорстка» конституція є додатковою гарантією захисту прав і свобод, гарантованих конституцією. 10. Народ часто долучається до процедури перегляду конституції через референдум. 11. У деяких країнах для прийняття основного закону необхідно мати кваліфікаційну більшість за кількістю голосів.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. **Étudiez les articles de la Constitution française et de la Constitution ukrainienne sur la révision constitutionnelle et en faites un rapport de synthèse. Présentez-le en salle de cours.**

2. **Faites un parcours historique des dates éminentes dans l'histoire de la France et de l'Ukraine et les opérations de référendums sur les questions les plus importantes pour les peuples français et ukrainien.**

3. **Apprenez les termes juridiques à travers leur définition. Faites un résumé de ces textes.**

Constitution

Norme suprême de l'État, qui détermine:

- l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs publics;
- les rapports entre les gouvernants et les gouvernés;
- les libertés et droits fondamentaux des individus.

La Constitution actuelle de la France est la Constitution de la République française du 4 octobre 1958 (adoptée par référendum le 28 septembre 1958). Elle fonde la V^e République.

Bloc de constitutionnalité

C'est «l'ensemble des principes et règles à valeur constitutionnelle dont le respect s'impose au pouvoir législatif comme au pouvoir exécutif, et d'une manière générale à toutes les autorités administratives et juridictionnelles ainsi qu'aux particuliers» /Louis Favoreu/

Il comprend le texte de la Constitution de 1958, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, le *préambule de la Constitution du 27 octobre 1946*, les «*principes fondamentaux reconnus par les lois de la République*» et les «*principes particulièrement nécessaires à notre temps*».

Principes fondamentaux reconnus par les lois de la République

Les *principes fondamentaux reconnus par les lois de la République*, auxquels renvoie le premier alinéa du préambule de la Constitution de 1946 sans les énumérer, sont des principes constitutionnels tirés de l'esprit des lois de la République, essentiellement de la III^e, et consacrés par le Conseil constitutionnel en raison d'une «mise en oeuvre sans discontinuité ni contradiction» /Georges Vedell/.

Ainsi, ont été consacrés principes fondamentaux: la *liberté d'association*, les *droits de la défense*, la *liberté de l'enseignement*, l'*indépendance de la juridiction administrative*, la *liberté de*

conscience, la compétence de la juridiction judiciaire en matière de protection de la propriété immobilière...

Sébastien Bissardon *Guide du langage juridique*

Principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps

Ces principes sont proclamés et énoncés dans le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et font aujourd'hui partie du *bloc de constitutionnalité*.

Sont de tels principes: *l'égalité des sexes, le droit d'asile, le droit syndical, le droit de grève, la protection de la santé, la sécurité matérielle...*

Section 3.2

Le Conseil constitutionnel

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte et dressez le plan de votre exposé en oral sur les prérogatives de Conseil constitutionnel.

2. Trouvez dans le texte les réponses aux questions suivantes: 1) Comment sont nommés les membres du Conseil constitutionnel? 2) Qui est membre du Conseil constitutionnel?

3. Identifiez le paragraphe du texte où il s'agit de:

До того як приступити до виконання своїх повноважень, призначені члени Конституційної ради приносять присягу перед Президентом республіки. Вони клянуться вірно і належним чином виконувати свої функції, виконувати їх безпристрасно з дотриманням норм і положень Конституції, дотримуватися процедури нерозголошення таємниці перебігу судових слухань і голосування і також не ставати на бік жодної громадської позиції, не надавати жодної консультації з питань, що належать до компетенції Конституційної ради. Укладається відповідний акт про принесення присяги членами Конституційної ради.

TEXTE II

Le *Conseil constitutionnel* occupe une place à part qui *ne relève ni* de l'ordre judiciaire *ni* de l'ordre administratif. Créé en 1958, il est une juridiction à caractère politique. Sa mission consiste à contrôler la conformité des lois (art. 61 Const.) ou des traités (art. 54 Const.) à la Constitution, ou encore à *vérifier la régularité des élections* du président de la République, des députés et des sénateurs, et celle des opérations de référendum (art. 58 – 60 Const.). *Le Conseil constitutionnel est chargé de veiller au respect de la Constitution. C'est lui qui déclare que les lois votées sont conformes aux institutions. Il s'assure de la légalité des opérations de vote et il est consulté dans des circonstances graves.* Il siège à Paris, au Palais-Royal.

Le Conseil constitutionnel comprend neuf membres encore appelés les «neuf sages»:

- trois de ses membres sont nommés par le président de la République;
- trois membres sont nommés par le président de l'Assemblée nationale;
- trois membres sont nommés par le président du Sénat.

Le président du Conseil constitutionnel est nommé parmi eux par le président de la République et à voix prépondérante en cas de partage des voix lors d'un vote.

En plus des neuf membres, en font partie de droit et à vie les anciens présidents de la République.

Le Conseil constitutionnel se renouvelle par tiers tous les trois ans. Le mandat des membres est de neuf ans et n'est pas renouvelable.

Avant d'entrer en fonction, les membres nommés du Conseil constitutionnel prêtent serment devant le président de la République. Ils jurent de bien et fidèlement remplir leurs fonctions, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution, de garder le secret des délibérations et des votes et de ne prendre aucune position publique, de ne donner aucune consultation sur les questions relevant de la compétence du Conseil. Un acte est dressé de la prestation de serment.

Les fonctions des membres du Conseil constitutionnel sont incompatibles avec celles de membre du gouvernement ou du Parlement ou du Conseil économique et social.

Pendant la durée de leurs fonctions, les membres du Conseil constitutionnel ne peuvent être nommés à aucun emploi public ni, s'ils sont fonctionnaires publics, recevoir une promotion au choix.

VOCABULAIRE

occuper une place à part	займати окреме місце
la conformité des lois	відповідність законам
conforme	відповідний, -а
un traité	міжнародний договір
une régularité des élections <i>fpl</i>	законність проведення виборів; законність обрання
veiller au respect de	стежити за дотриманням
un vote	голосування
une circonstance	обставина
grave	серйозний, -а; важливий, -а
un sage	мудрець
à voix prépondérante	голос, що надає перевагу (у випадку рівного розподілу голосів при голосуванні)
le partage des voix	розподіл голосів
faire partie de droit	входити до складу на законній підставі; бути повноправним членом
à vie	пожиттєво
se renouveler	оновлюватися
par tiers	на треть

entrer en fonction	приступити до виконання повноважень; вступити на посаду
prêter serment	принести присягу
jurer	покластися
remplir ses fonctions	виконувати функції
en toute impartialité	неупереджено
relever de	належати; відноситися
dresser un acte de la prestation de serment	укласти акт про принесення присяги
incompatible avec	несумісний,-а з...
le Conseil économique et social	Рада з економічних та соціальних питань
nommer à un emploi public	призначати на державну посаду, службу
un fonctionnaire public	державний чиновник
recevoir une promotion	отримати просування по службі; отримати підвищення
au choix	на вибір

1. Découvrez les articles 56 et suivants de la Constitution du 4 octobre 1958 (un site dans l'Internet à consulter).

2. Associez un terme juridique ou une expression à sa définition:

1) les «neuf sages»	a) état de ce qui est conforme, ce qui est en accord parfait
2) la constitutionnalité	b) un choix réalisé au moyen d'un suffrage (vote, approbation) auquel toutes les personnes disposant du droit de vote, le corps électoral, sont appelées à participer
3) la conformité des lois	c) un pouvoir conféré par une/ ou des personnes à une autre afin qu'elle puisse agir en son/ leur nom
4) les élections	d) un vote direct de l'ensemble des électeurs d'un État ou d'une collectivité locale qui se détermine sur une question importante de la nation
5) un mandat	e) membres du Conseil, parmi lesquels trois sont nommés par le président de la République, trois par le président de l'assemblée et trois par le président du sénat.
6) un référendum	f) acte par lequel on exprime ses choix lors d'une consultation électorale
7) un vote	g) conformité d'une loi, d'un projet de loi, à la constitution

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Reproduisez ce texte en français en vous servant du vocabulaire du texte: Particularisme du Conseil constitutionnel

Конституційна рада здійснює контроль за відповідністю законів Конституції Французької Республіки (їх конституційністю). Вона стежить також за законністю і своєчасністю проведення виборів президента і референдумів, виносить рішення стосовно проведення виборів до Генеральної Асамблеї і Сенату у випадку їх оскарження.

До Ради можуть звернутися зі скаргою Президент Республіки, Прем'єр-міністр, спікер Сенату, 60 депутатів або 60 сенаторів.

2. Consultez le site officiel www.ccu.gov.ua/uk/index et préparez un exposé par écrit sur le sujet suivant: «La compétence de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine» (en 15 – 20 phrases).

3. Comparez le champ d'action de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine et celui du Conseil constitutionnel de la France en notant les différences et les ressemblances dans le tableau ci-dessous:

	ressemblances	différences
Le nom		
La composition		
Le mode de nomination		
Le délai du mandat		
Les missions		
Les attributions		
etc.		

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et remplissez les trous par les mots et les groupements de mots qui manquent:

Le (1)contrôle la (2)..... à la Constitution (leur (3).....). Il veille aussi à la (4)de l'élection présidentielle et des opérations de (5)....., et statue, en cas de (6)....., sur la régularité des (7) et sénatoriales.

Il peut être (8) par le Président de la République, le (9)....., le président du (10)....., députés ou (11) Les (12)..... et les (13) du Parlement lui sont (14)soumis.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

Premièrement, ...Deuxièmement,...Troisièmement,...
En premier lieu,...En deuxième lieu,...En troisième lieu,...
D'abord,...Ensuite,...Puis,...Enfin,...
D'une part,...D'autre part,...
D'un côté,...D'un autre côté,...

1. Travaillez en paires. Initiez une discussion autour de la quantité des membres du Conseil constitutionnel, s'ils doivent être au nombre *pair* ou *impair* en statuant sur une question importante pour l'État.

2. Préparez au choix la présentation de l'*exposé en oral* sur les sujets suivants: «*La constitutionnalité des lois*», «*Le rôle du Conseil constitutionnel de la France*», «*Le statut des juges et le rôle de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine*».

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Trouvez sur le site officiel gouvernemental les derniers arrêts ou avis du Conseil constitutionnel de la France ou de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine et en faites la *revue*.

2. Simulez un débat autour de ce sujet.

PARTIE IV LE DROIT ADMINISTRATIF

UNITÉ 1

LE DROIT ADMINISTRATIF

Section 1.1

Les caractères généraux du droit administratif

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.

2. En lisant le texte déterminez une branche du droit d'après sa définition:

«... régit le statut, les pouvoirs, l'activité des autorités dites administratives.»

3. Répondez aux questions suivantes d'après le texte:

1. Quels sont les caractères essentiels du droit administratif?

2. L'adage veut «juger l'administration, c'est encore administrer». Comment faut-il le comprendre?

3. Qui fait partie de l'Administration?

4. En quoi consiste la différence entre *un service public* et *des services publics*?

4. Trouvez un mot à sa définition dans le texte:

«Les valeurs ou objectifs qui sont partagés par l'ensemble des membres d'une société».

5. Donnez un commentaire développé des phrases clé du texte *mises en italique gras*.

6. Faites correspondre les mots et les expressions de la colonne A aux mots et expressions de la colonne B:

A)

- 1) le domaine public
- 2) le contrat administratif
- 3) la responsabilité administrative
- 4) l'acte administratif unilatéral
- 5) le recours contentieux

B)

- a) адміністративна відповідальність
- b) судова практика як джерело права
- c) нормотворча влада/ нормотворча функція повноваження
- d) оскарження в судовому порядку
- e) державне майно

- | | |
|----------------------------------|--|
| 6) l'administration | f) система правових норм, що регламентують державно-службові відносини |
| 7) le pouvoir normatif | g) адміністративний договір |
| 8) un droit jurisprudentiel | h) акт держуправління, виданий в односторонньому порядку |
| 9) le droit des services publics | i) адміністративний орган |

7. Formez un énoncé cohérent en utilisant tous les mots de l'exercice précédent et en indiquant les particularités du droit administratif français.

TEXTE I

Le droit administratif est une construction prétorienne, c'est-à-dire formée fondamentalement par la jurisprudence. Il est soumis à des règles spéciales dans le *domaine public*, les *contrats administratifs*, l'acte administratif unilatéral, la *responsabilité administrative*, le *recours contentieux*. C'est un *droit* essentiellement *jurisprudentiel*: les principales règles sont issues du Conseil d'État. Il n'y a pas de code général, mais il existe de petits codes spécialisés et de nombreux textes éparpillés non codifiés. Les juridictions administratives rendent plusieurs dizaines de milliers d'arrêts par an. Le juge administratif dispose d'un véritable *pouvoir normatif*. Il est obligé de statuer même dans le *silence de la Loi* faute de quoi il y a un *déni de justice*. S'il n'y a aucune règle de droit préexistante, le juge n'a pas d'autre solution que de *formuler* lui-même *la règle* qui lui permettra de statuer. Cette situation est fréquente en droit administratif. En effet il y a souvent un *vide juridique* et le juge administratif applique les règles qu'il *dégage* lui-même. Il y a indiscutablement des normes jurisprudentielles, et ce *pouvoir normatif* est clairement sanctionné de deux manières:

– *l'arrêt d'annulation* a un effet général: lorsque le juge *annule un règlement*, il bénéficie à tous;

– *la méconnaissance* de la *chose jugée* constitue une faute de nature à *engager la responsabilité de l'administration*.

L'existence d'une juridiction administrative s'explique par la nécessité de juger et de contrôler l'administration et de régler les conflits avec celle-ci. Le jugement des litiges est effectué par un juge spécialisé: le juge administratif. On a coutume de dire en France à propos du juge administratif que «*juger l'administration, c'est encore administrer*».

Le terme *administration* recouvre à la fois un *organe*, une *institution* et une *activité*. L'Administration, c'est tout d'abord l'ensemble des *autorités*, des *agents*, des *organismes*. Ils sont compétents pour décider ou exécuter des *actions d'intérêt général* qui *incombent* aux différentes personnes morales de droit public que sont l'État, les *collectivités territoriales* (*régions, départements, communes*) ainsi que les *établissements publics*. En ce qui concerne l'État, le parlement et les juridictions judiciaires, ils ne sont pas considérés comme des organes administratifs, par contre, on précise que le gouvernement est

considéré comme un organe administratif et fait donc partie intégrante de l'administration de l'État.

L'administration est soumise à deux règles de droit: le droit administratif dont l'application relève du juge administratif et le droit privé dont l'application relève du juge judiciaire. C'est le principe selon lequel «*la compétence suit le fond*». Le privé est jugé par le juge judiciaire et non pas par le juge administratif et vice versa.

Les règles administratives s'appellent des *règlements* ou des *circulaires*. Les règlements sont des *actes administratifs*. En tant que tels ils sont soumis au contrôle du juge administratif qui peut les annuler. Le pouvoir réglementaire est détenu par de très nombreuses autorités: du président de la République au maire de la plus petite commune de France.

Le droit administratif est le *droit des services publics*. L'État lui-même constitue un ensemble de services publics. De façon plus générale, on peut définir le service public comme une activité assumée par une collectivité publique en vue de donner satisfaction à un besoin d'*intérêt général*. **Il n'y a pas service public sans intérêt général.** Le service public désigne également l'ensemble des organismes en charge de ces activités d'intérêt général. On passe ainsi «du» service public «aux» services publics.

À toute époque, l'organisation intérieure des services publics, ainsi que leurs conditions de fonctionnement, relevaient du pouvoir exécutif. À côté du gouvernement, les ministres ont compétence pour organiser leurs services. L'organisation des services publics est obligatoire lorsque la loi en a décidé la création.

Les ministres *s'arrogent un pouvoir* plus important en utilisant pleinement leur statut de *chef de service* en utilisant des circulaires et des directives. Ils *adressent des instructions* à leurs agents qui sont forcés de les suivre. Dans les faits ce sont ces circulaires qui sont réellement appliquées par les administrations. Les circulaires sont les instructions que les chefs de service adressent à leurs *subordonnés* pour *porter à leur connaissance*, pour rappeler, commenter, interpréter les textes législatifs réglementaires. Le Président et le Premier ministre *prennent des règlements* sous la forme de *décrets*. Un décret n'est jamais pris par un ministre. Le décret est *signé* par le premier ministre et *contresigné* par un ministre. Le premier ministre peut *déléguer certaines de ses compétences* à un ministre.

Le *préfet* de régions et départements dispose du pouvoir réglementaire en tant qu'autorité de police administrative générale. Il demeure responsable de l'ordre public. Il est le *représentant direct* du Premier ministre et de chaque ministre. Il met en oeuvre les *politiques gouvernementales de développement* et d'*aménagement du territoire* à l'échelle de la région ou du département. Le préfet est chargé de contrôler les actes des collectivités territoriales.

Les autorités exécutives locales, *maires, présidents des conseils généraux, présidents des conseils régionaux* sont titulaires du pouvoir réglementaire.

VOCABULAIRE

le domaine public
le contrat administratif

публічне державне майно
адміністративний договір

la responsabilité administrative	адміністративна відповідальність
le recours contentieux	оскарження в судовому порядку; пред'явлення позову
un droit jurisprudentiel (prétorien)	правові норми, що створюються у ході судової практики; судова практика
disposer du pouvoir normatif	бути наділений нормотворчою владою/ нормотворчою функцією повноваження
le silence de la loi	прогалина у законі
un déni de justice	відмова у правосудді (відмова чинити правосуддя)
un vide juridique	прогалина у праві, відсутність правової регламентації
formuler (dégager) une règle	виводити, формулювати норму права
un arrêt d'annulation	ухвала про відміну рішення, що оскаржується
la méconnaissance de la chose jugée	невизнання судової постанови, що набрала чинності
engager la responsabilité	тягнути за собою відповідальність
administrer	керувати справами
recouvrir	<i>тут</i> охоплювати
une activité	діяльність, вид діяльності
une autorité	влада, орган влади
un agent	представник влади, співробітник
un organisme	адміністративний (управлінський) орган
exécuter	виконувати
une action d'intérêt général	суспільно корисна діяльність
un intérêt général	суспільна користь
incomber à	падати на, припадати на
une collectivité territoriale	1. адміністративно-територіальна одиниця; 2. орган місцевого самоуправління, місцева громада
une région	регіон
un département	департамент
une commune	комуна
un établissement public	державна установа, заклад (державні лікарні, університети, фонди)
la compétence suit le fond	компетенція суду визначається суттю справи для розгляду
vice versa	і навпаки
un acte administratif	адміністративний акт
une règle administrative	адміністративно-правова норма
un règlement	регламентарний (підзаконний) акт
une circulaire	циркуляр, циркулярний лист
une directive	директива, інструкція, роз'яснення вищого державного органу

détenir un pouvoir réglementaire	здійснювати регламентарну владу (організаційну), що стосується зокрема видання нормативних актів
le droit des services publics	система правових норм, що регламентують державно-службові відносини (правовий статус держслужбовців, порядок їх призначення тощо)
le service public	державна служба
les services publics	державний апарат, органи державного апарату
donner satisfaction à un organisme en charge	задовольнити, вдовольнити
s'arroger un pouvoir	уповноважений орган
un chef de service	<i>тут</i> брати на себе повноваження
adresser une instruction	глава адміністративного урядового апарату
suivre une instruction	<i>тут</i> спускати інструкцію, видавати розпорядження
être forcé,-e de	слідувати інструкції, розпорядженню
un subordonné, une subordonnée	прикладати зусилля
porter à la connaissance de qn	підлеглий,-а
prendre un règlement	доводити до відома
sous la forme de	приймати нормативний акт
signer	у вигляді
contresigné,-e	підписувати
déléguer certaines de ses compétences	засвідчений другим підписом
le préfet	делегувати деякі із повноважень
une autorité de police administrative	префект
une autorité exécutive locale	орган адміністративної поліції
un maire	місцевий виконавчий орган влади
un conseil général	мер
un conseiller général	генеральна рада (орган місцевого самоуправління департаментом)
un conseil régional	член генеральної ради (представник місцевого органу влади)
un conseiller régional	регіональна рада (представницький орган регіону)
	регіональний радник

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/ FAUX):

1. Le droit administratif français est construit sur la base de la jurisprudence administrative V F
2. Le droit administratif est essentiellement créé par le Conseil d'État. V F
3. Les principales règles sont incluses dans le code administratif V F

4. Le juge administratif est un véritable créateur de la norme dans le domaine du droit administratif V F
5. Si le juge administratif statue dans le silence de la loi, on lui reprochera d'avoir commis un déni de justice. V F
6. Le juge peut annuler un acte administratif au bénéfice de tous, cette annulation est dite rétroactive V F
7. L'Administration a un sens bien précis «corps des fonctionnaires de l'État» V F
8. Le Cabinet des ministres est un organe administratif de l'État V F
9. Le service public se définit comme une activité d'intérêt général gérée par un mécénat ou sous son contrôle V F
10. Les ministres en tant que chefs de service envoient des circulaires à l'attention de leurs chefs hiérarchiques V F
11. Une circulaire vise à interpréter un texte de loi ou d'un règlement V F
12. Les décrets sont pris par le Président et doivent être contresignés par le Premier ministre V F
13. Le Premier ministre est tenu de déléguer certains de ses pouvoirs à un de ses ministres V F
14. Le préfet est le représentant de l'État dans les départements et les régions V F
15. Sont titulaires du pouvoir réglementaire les maires, les conseillers généraux et les conseillers régionaux sur place V F

2. Choisissez la bonne réponse:

1. *Un domaine du droit est dit prétorien*

- a) lorsqu'il est conçu par le prétoire;
- b) lorsqu'il est constitué essentiellement par la jurisprudence;
- c) lorsqu'il est codifié.

2. *Il n'y a pas service public sans intérêt général, cela veut dire*

- a) qu'une activité est assumée par une personne publique au privilège de tous;
- b) que l'État contrôle la gestion assurée par les autorités administratives locales sur place;
- c) que des prestations doivent être accordées aux habitants d'un territoire et qu'elles doivent satisfaire à un certain niveau de qualité.

3. *«Juger l'administration, c'est encore administrer»,*

- a) c'est rendre la justice lorsque l'administration abusera de ses pouvoirs;
- b) c'est être le chef de l'administration et contrôler les autorités administratives;
- c) c'est conseiller l'administration.

4. On dit «*la compétence suit le fond*» dans le cas où

- a) le juge administratif saisi d'une affaire se présente incompetent;
- b) le juge judiciaire saisit directement une affaire;
- c) la juridiction compétente est déterminée par la nature de l'affaire.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Relevez les mots de la même famille du texte et regroupez-les selon les parties du discours. Choisissez à chacun des mots leur équivalent ukrainien.

2. Dites en un seul mot:

- 1) Diriger, gouverner, gérer, régir.
- 2) Direction, gestion, gérance, gouvernement, personnel cadre.
- 3) Fonctionnaire, gérant.

3. Indiquez la différence entre l'Administration avec une majuscule et l'administration avec une minuscule. Consultez un dictionnaire ou une autre source s'il est nécessaire.

4. Retenez les acceptions des termes suivants:

A) Le *service public* désigne, d'une part, une *activité* ou une *mission d'intérêt général*. D'autre part, il désigne l'*ensemble des organismes* qu'ils soient publics ou privés chargés de ces missions d'intérêt général.

B) Il faut distinguer trois types de *fonctions publiques*: la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale, regroupant les fonctionnaires travaillant pour les collectivités locales (régions, départements, communes), la fonction publique hospitalière (agents travaillant dans les hôpitaux publics).

C) Les *fonctionnaires* représentent l'ensemble du personnel de l'administration.

5. Remplissez les trous par les termes juridiques correspondants:

Le service public, les services publics, le pouvoir discrétionnaire, le silence de la loi, le vide juridique.

1).«faculté donnée aux juges de décider en certains cas selon leur appréciation personnelle».

2).«un cas que la loi n'a pas prévu».

3).«l'absence de normes applicables à une situation donnée».

4).«une activité ou une mission d'intérêt général».

5).«l'ensemble des organismes qu'ils soient publics ou privés chargés de ces missions d'intérêt général».

6. Dites en français:

1) Мер, генеральний радник, регіональний радник, префект, представник влади, глава адміністративного апарату, підлеглий, міністр, прем'єр-міністр, президент Республіки.

2) Регіон, департамент, комуна.

3) Мерія, префектура, муніципальна рада, генеральна рада, регіональна рада, орган місцевого самоуправління, місцева громада, адміністративна поліція, міністерство, уряд.

4) Орган, установа, інститут, орган влади, державний заклад, адміністративний орган, уповноважений орган.

5) Директива, указ, циркуляр, постанова, інструкція.

6) Адміністративний договір, адміністративний акт, адміністративна відповідальність, адміністративно-правова норма, підзаконний акт.

IV. GRAMMAIRE

1. Remplissez le tableau par les formes correspondantes des adjectifs:

masculin <i>sing.</i>	féminin <i>sing.</i>	masculin <i>pl</i>	féminin <i>pl</i>
public			
			spéciales
		administratifs	
contentieux			
jurisprudentiel			
			principales
général			
unilatéral			
normatif			
	locale		
			territoriales
réglementaire			
		régionaux	
			gouvernementales
juridique			
judiciaire			
	compétente		
incompétent			

2. Cherchez dans le texte les noms issus d'un verbe. Indiquez pour chaque nom de quel verbe il est dérivé et quelles modifications ont été apportées:

Ex.: administration ← administrer, règlement ← régler

3. Reconstituez la phrase en mettant les verbes à la forme passive:

1. Le droit administratif (*former*) fondamentalement par la jurisprudence. 2. Il (*soumettre*) à des règles spéciales. 3. C'est un droit essentiellement jurisprudentiel. Il n'y a pas de code général et de nombreux textes spécialisés (*éparpiller/ ne pas codifier*). 4. Des dizaines de milliers d'arrêts (*rendre*) par les juridictions administratives par an. 5. Le juge administratif disposant d'un véritable pouvoir normatif (*obliger*) de statuer même dans le silence de la Loi. 6. En effet il y a souvent un vide juridique et le juge administratif applique les règles qui (*dégager*) par lui-même. 7. Le jugement des litiges (*effectuer*) par un juge spécialisé: le juge administratif.

4. Traduisez vers l'ukrainien:

1. Un service public est une mission générale ou une prestation particulière qui est due par l'État à tous les citoyens appelés usagers. 2. Un acte administratif plurilatéral

passé entre une personne publique et les bénéficiaires de l'acte présentant le fruit de cette collaboration. 3. Un contrat devient administratif lorsqu'il est passé entre deux personnes publiques. 4. La formation de ces contrats nécessite des conditions de fond (consentement non vicié par l'erreur, le dol ou la violence, capacité, objet et causes licites et moraux) et des conditions de forme (écrit, publicité). 5. Pour son exécution, l'Administration dispose de prérogatives. 6. Son pouvoir lui permet de sanctionner le non respect des obligations du cocontractant (par des pénalités de retard par exemple), de se substituer à un tiers défaillant (livraison de fournitures publiques), de modifier unilatéralement le contrat (révision du contrat) ou encore de le résilier unilatéralement en mettant fin au contrat pour l'avenir. 7. Le juge administratif peut annuler un acte administratif, le réformer ou encore prononcer une condamnation pécuniaire à l'encontre de l'administration.

5. Résumez en français:

Суб'єктами французького адміністративного права є приватні і публічні особи. Приватними особами можуть бути як фізичні, так і юридичні особи. Публічними особами – лише юридичні, а саме держава в особі її центральних органів, місцеві громади, публічні установи. Держава має всі ознаки юридичної особи: має майно, штат службовців, укладає договори, приймає на себе зобов'язання, виступає у суді як одна із сторін. До центральної адміністративної влади належить уряд. Префекти є представниками держави у департаментах і регіонах. Вони керують поліцією та іншими місцевими службами (з благоустрою тощо). Префекти мають право видавати індивідуальні та нормативні акти, контролювати діяльність місцевих громад.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Travaillez en paires. Transformez le récit ci-dessous en *dialogue* portant sur «*Les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics*» et **reproduisez-le**:

Lois de Rolland ou *lois du service public*. Ce sont les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics dégagés par Louis Rolland:

– *principe de continuité* (droit des usagers à un fonctionnement régulier de service, sans interruption);

– *principe d'égalité* (interdiction de toute discrimination entre les usagers se trouvant dans une situation identique);

– *principe d'adaptation* ou *principe de mutabilité* (caractère de ce qui est sujet à changer, à être modifié). En droit administratif il désigne notamment le pouvoir de l'Administration de modifier, chaque fois qu'il le faut, les règles d'organisation et de fonctionnement des services publics, afin de les adapter à l'évolution des *besoins collectifs* et des *exigences* de l'*intérêt général*.

Le Conseil constitutionnel a reconnu valeur constitutionnelle aux principes de continuité et d'égalité.

2. Préparez un exposé en *oral* sur les *caractères généraux de droit administratif français*.

3. Travaillez par petits groupes: **indiquez les différences et les ressemblances des systèmes du droit administratif français et ukrainien. Choisissez parmi vous un rapporteur qui va présenter un rapport collectif en salle de cours.**

Section 1.2

L'action administrative en France

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Trouvez un mot à sa définition:

«Manquement à une obligation préexistante».

2. En lisant le texte trouvez la réponse aux questions suivantes:

Qu'est-ce que la responsabilité administrative?

À l'origine, dans quels cas la responsabilité de l'administration était-elle engagée?

À quelles règles la responsabilité administrative est-elle soumise?

Y a-t-il une différence entre la responsabilité personnelle du fonctionnaire et celle de l'administration?

À qui succombe la charge de la preuve dans les systèmes de la faute?

Quelles sont les causes d'exonération?

Quelles sont les techniques de la réparation si la faute est prouvée?

3. Trouvez une correspondance correcte en ukrainien aux expressions suivantes:

L'arrêt Blanco, l'arrêt Feutry.

4. Découvrez:

Le 17 février 1800 (28 pluviôse An VIII) le Consulat adopta une loi qui instituait des préfetures dans tous les départements. Cette loi concerne également la division du territoire français et l'administration.

Art.2. Il y aura dans chaque département un préfet, un conseil de préfecture, et un conseil général de département [...]

Art. 15. Il y aura un conseil municipal dans chaque ville, bourg ou autre lieu pour lequel il existe un agent municipal et un adjoint. [...] Il réglera le partage des affouages, pâtures, récoltes et fruits communs. Il réglera la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui sont à la charge des habitants. Il délibérera sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité [...].

TEXTE II

L'activité administrative peut *causer* des *dommages* aux *particuliers*. Il semble normal aujourd'hui que ces dommages soient *réparés*: en réalité, cette conception n'a pas prévalu dès l'origine. Ce n'est que peu à peu que la *responsabilité de l'administration* a été admise. De plus, cette responsabilité n'est pas soumise aux règles du Code civil. Enfin, il a fallu se demander qui est responsable, l'*administration* ou l'*agent*.

L'idée de départ est que, sauf disposition expresse, l'État souverain est *irresponsable*. Le «Roi ne peut mal faire». À l'origine, ce système ne *présentait* pas d'*inconvenients* majeurs car les *services publics* sont peu nombreux et ont peu de contacts avec la masse

des *administrés*. Quelques textes admettent la responsabilité en certaines matières, p.ex. : la loi du 28 pluviôse An VIII en matière de *dommages de travaux publics*. La responsabilité de l'État est consacrée par l'arrêt Blanco du 8 février 1873, qui soumet la responsabilité administrative à des principes particuliers. Peu à peu cette responsabilité administrative s'élargit en ce qui concerne les *collectivités*. On admet dans le cadre de l'arrêt Feutry du 29 février 1908 non seulement la responsabilité de l'État mais aussi celle des collectivités locales, des établissements publics, l'extension de la responsabilité à tous les services, par exemple de la police.

À l'origine, il n'y avait responsabilité que *pour faute* présentant une certaine *gravité*. On recourt aussi à d'autres fondements que la faute: *risque, égalité des citoyens* devant les *charges publiques*.

La sévérité du *juge administratif* s'est atténuée progressivement en ce qui concerne la date d'évaluation du dommage; il admet plus largement l'action des *ayants droit de la victime*; il répare le *préjudice moral*. Le *montant des réparations* devient plus important.

Les règles de responsabilité de la *puissance publique* sont généralement d'origine jurisprudentielle et d'autre part, indépendantes des règles du Code civil; compétence du juge administratif.

Le droit civil destiné à régler les rapports entre intérêts équivalents, est mal adapté aux rapports inégaux du droit administratif; au point de vue de la compétence, la connaissance des problèmes de responsabilité administrative par le juge judiciaire pourrait porter atteinte à la séparation des pouvoirs.

Le système français actuel admet à la fois la responsabilité personnelle du fonctionnaire, la responsabilité de l'administration, de nombreux cas de cumuls de responsabilité et de larges possibilités, pour l'administration de se retourner contre le fonctionnaire. En pratique, la victime s'adressera le plus souvent à l'administration plus solvable, celle-ci se retournant le cas échéant contre le fonctionnaire, en tout ou en partie.

Charge de la preuve et causes d'exonération. Dans le système du risque, la victime n'a à prouver que la relation de cause à effet entre l'activité incriminée et le préjudice. Dans le système de la faute, la victime doit aussi établir le caractère fautif de l'activité; toutefois il existe aussi un système de «présomption de faute» (en particulier en matière de travaux publics) où c'est l'auteur du fait dommageable qui doit prouver qu'il n'a pas commis de faute.

Quant aux causes d'exonération, la faute de la victime exonère ou atténue toujours la responsabilité de l'administration, de même d'ailleurs que la force majeure. Le fait du tiers ou le cas fortuit (impossibilité de découvrir la cause du dommage) exonéreront l'administration dans les systèmes fondés sur la faute mais non lorsque la responsabilité est fondée sur le risque.

Les techniques de la réparation. Le préjudice n'est réparable que s'il présente certains caractères: il doit être certain, direct; il doit porter atteinte sinon à un droit, du moins à un intérêt légitime juridiquement protégé. Le préjudice peut être matériel ou moral.

La réparation a toujours lieu en argent. L'indemnité est accordée sous la forme soit d'un capital, soit d'une rente. L'évaluation se fait en principe à la date du jour du dommage: mais le juge tiendra compte de la hausse des prix si la victime n'est pas responsable du retard apporté à la réparation. De plus le juge n'accorde jamais plus que ce qui lui est demandé. Fréquemment le juge ne fixe pas lui-même l'indemnité mais renvoie la victime devant l'administration. Un recours ultérieur est alors possible. Les indemnités allouées aujourd'hui par le Conseil d'État se rapprochent de celles allouées par la Cour de cassation.

VOCABULAIRE

une activité administrative	адміністративна (управлінська) діяльність
causer des dommages	завдавати шкоду, збитки
réparer un dommage	залагоджувати нанесену шкоду; відшкодовувати завдані збитки
un particulier	приватна особа, громадянин
la responsabilité de l'administration	відповідальність посадових осіб державних установ
soumettre à	підлягати
une disposition expresse	спеціальна (особлива) постанова, положення
une administration	адміністрація, адміністративний орган, відомство; адміністрація (як персонал)
un agent public (administratif)	державний службовець
présenter un inconvénient	представляти небезпеку або небажаний наслідок, незручність
majeur,-e	головний,-а
les services publics	органи державного апарату; адміністративні служби, адміністративний апарат
un administré	громадянин (як об'єкт адміністративної діяльності), підлеглий
les travaux publics	громадські роботи
être consacré,-e	висвітлюватися
la responsabilité administrative	адміністративна відповідальність
la responsabilité personnelle	особиста (персональна) відповідальність
une responsabilité pour faute	відповідальність за винні дії (в спричиненні шкоди); відповідальність за неправомірні дії
une responsabilité pour risque	відповідальність за ризик; об'єктивна відповідальність за завдані збитки
dans le cadre de	у рамках
un arrêt	постанова, рішення
un établissement public	державна установа
s'élargir	поширюватися
une extension	розширення, поширення
une gravité	вагомість, тяжкість

un fondement	обґрунтування
un risque	ризик
une égalité	рівність
un citoyen, une citoyenne	громадянин, громадянка
les charges publiques	державні витрати
une sévérité	суворість
s'atténuer	пом'якшуватися
progressivement	поступово
l'évaluation du dommage	оцінка завданих збитків
une action	позов, позовна заява
un ayant droit	управомочена особа
une victime	потерпіла особа
réparer	залагоджувати, відшкодувати
un préjudice	школа, збитки
un préjudice matériel	майнова школа, майнові збитки
un préjudice moral	моральна школа
un montant	сума
des réparations	відшкодування, залагоджування шкоди
la puissance publique	держава, публічна влада
régler les rapports	урегульовувати відносини
équivalent,-e	рівноцінний,-а
une connaissance	<i>тут</i> розгляд справ з...
un juge administratif	суддя з адміністративних справ
un juge judiciaire	суддя судів загальної юрисдикції
porter atteinte	посягати
la séparation des pouvoirs	розподіл гілок влади
un fonctionnaire	державний службовець, чиновник
un cumul de	сукупність
solvable	платоспроможний
la charge de la preuve	тягар доказу
la cause d'exonération	підстава для звільнення від відповідальності або від виконання обов'язків
la relation de cause à effet entre	причинний зв'язок між
le système du risque	система або категорія ризику
le système de la faute	система або категорія вини
le système de «présomption de faute»	система або категорія «презумції/ або припущення вини»
une activité incriminée	неправомірна, злочинна діяльність
établir un caractère fautif	встановити ознаки вини, провину
l'auteur du fait dommageable	автор (особа), що скоїла дію, наслідком якої є завдані збитки
commettre une faute	скоїти злочинне (неправомірне) діяння, проступок

exonérer	звільняти (від відповідальності, від виконання обов'язків)
atténuer	пом'якшувати
la force majeure	форс-мажорна обставина; непереборна сила
le fait du tiers	факт скоєння неправомірного або злочинного діяння третьою особою
le cas fortuit	випадок, відсутність провини (по факту нанесення шкоди або збитків; невиконання зобов'язання)
les techniques de la réparation	методи (засоби) відшкодування
le préjudice certain,-e	достовірно встановлені збитки або шкода
le préjudice direct,-e	прямі (безпосередні) збитки
un intérêt légitime	законний інтерес
accorder (allouer) une indemnité	надавати відшкодування, компенсацію
un capital	капітал (майно, грошова сума)
une rente	рентна плата
la hausse des prix	ріст цін

1. Observez:

La responsabilité de l'Administration pour faute

La notion de faute fonde le régime de responsabilité. La sanction frappe celui qui a commis une faute. Le Conseil d'État distingue selon que la faute commise par le fonctionnaire est ou non détachable de ses fonctions. Ainsi, la faute de service engage la responsabilité de la puissance publique devant les tribunaux administratifs et l'application du droit public, tandis que la faute personnelle engage la responsabilité du fonctionnaire devant les tribunaux judiciaires et l'application du droit privé. Les fautes personnelles sont commises par des agents d'État dans leur vie privée (gendarme tuant son rival avec son arme de service, pompier allumant un feu avec sa cigarette alors qu'il venait pour éteindre un incendie, agent de l'Administration frappant un parent).

La faute de service ne se présume pas. Il faut que la victime apporte la preuve qu'il y a eu faute de l'Administration. L'Administration doit alors prouver qu'il n'y a pas eu faute devant le juge administratif. Les exemples des fautes de service sont nombreux: violation d'un texte, refus de prendre une mesure nécessaire, négligence dans l'exercice d'un pouvoir, opérations matérielles diverses, etc. Une irrégularité peut donc entraîner une double sanction juridictionnelle: non seulement l'annulation de la décision mais aussi l'engagement de la responsabilité.

2. Associez les termes de la colonne A) à leurs définitions de la colonne B):

A)

B)

1) la non-activité	a) l'activité accessoire, lucrative ou non, exercée par un agent d'État en dehors de son service, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé à condition que cette activité ne porte pas atteinte au fonctionnement normal du service public
--------------------	---

2) la faute de service	b) faute commise hors du service ou en service si elle est incompatible avec le service public ou «les pratiques administratives normales» qu'elle revêt une particulière gravité ou révèle la personnalité de son auteur et les préoccupations d'ordre privé qui l'animent
3) le cumul d'activité	c) position d'un fonctionnaire qui, momentanément, ne fournit pas de service actif
4) la faute personnelle	d) faute commise par un agent public dans l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire pendant le service, avec les moyens du service, et en dehors de tout intérêt personnel

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Résumez en français ce texte. Faites-le par écrit en réemployant le vocabulaire du texte principal:

Підставою адміністративної відповідальності є адміністративне правопорушення (проступок). Адміністративну відповідальність урегульовано нормами адміністративного права, в яких наводиться перелік адміністративних проступків, адміністративних стягнень і органів, що є уповноваженими їх застосовувати. Адміністративним правопорушенням (проступком) визнають протиправну, винну (умисну або необережну) дію чи бездіяльність, яка посягає на громадський порядок, власність, права і свободи громадян, на встановлений порядок управління. Адміністративне правопорушення (проступок) характеризується низкою ознак. Це насамперед діяння, поведінка, вчинок людини, дія чи бездіяльність (une omission), а також акт зовнішнього вияву ставлення особи до реальної діяльності інших людей, суспільства, держави. Діяння визнають адміністративним правопорушенням за наявності чотирьох ознак: суспільної шкідливості, протиправності, вини й адміністративної караності.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ce texte informatif et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

Devenu empereur, Charlemagne se préoccupe de dans son royaume. La volonté du souverain s'exprimait par une série d'actes impériaux, les *capitulaires*, qui concernaient des ou Autoritaire et consciencieux, Charlemagne entendait par lui-même mais savait aussi écouter ses..... . Son était composé de hauts dignitaires pour le et de ou serviteurs pour Charlemagne gouvernait son empire par l'intermédiaire d'environ 200 comtes à qui il déléguait Les comptes étaient au sein de leur comté à la fois , , et percepteurs des

et..... . Charlemagne créera un corps d'inspecteurs spéciaux chargés de faire connaître et exécuter les, les *missi dominici* (littéralement, «envoyés du seigneur ou du maître»).

Au Moyen-Âge, les *missi dominici* de Charlemagne effectuaient des tournées d'..... au cours desquelles ils recevaient les de la et afin de dénoncer les abus des intendants. Ils inspectaient lors de leurs tournées les comtés, veillaient à et levaient en cas de besoin des troupes: était déjà une nécessité. De nos jours, ce contrôle est toujours indispensable, il permet de lutter contre l'arbitraire étatique.

jean-francois.mangin.pagesperso-orange.fr/carolingiens/caro_3.htm

www.academon.fr/Dissertation-Juge-de-l'administration-ou-administration-qui-se-juge/3568

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. *Jeu de rôle*: simulez un débat autour de la *responsabilité administrative et de l'irresponsabilité administrative, la lutte contre l'arbitraire*.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Rédigez la suite d'un article sur les règles d'or de l'exercice de la fonction publique par les agents d'État. Donnez-en un titre et complétez votre récit des exemples concrets de la vie réelle.

Les agents de l'État doivent consacrer l'intégralité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit _____

LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Section 2.1

Les juridictions administratives et le contentieux administratif

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et représentez son contenu sous forme d'un schéma ou graphique.
2. Donnez le développement aux sigles suivants: le CE, l'ENA.
3. Repérez les mots *mis en italique gras* dans le texte et reproduisez son contenu en 3-5 phrases.
4. Trouvez le passage où il s'agit du personnel de la juridiction suprême en droit administratif et identifiez le lien de subordination hiérarchique de ses membres.

TEXTE I

Distinctes des juridictions judiciaires, indépendantes de l'administration, les juridictions de l'ordre administratif sont organisées en trois échelons: les *tribunaux administratifs*, les *cours administratives d'appel* et le *Conseil d'Etat*. Il existe à l'heure actuelle en France un *ordre de juridictions administratives entièrement indépendantes des juridictions judiciaires*.

Le *Conseil d'État* a, dans l'ordre administratif, des attributions plus larges que la Cour de cassation dans l'ordre judiciaire. Il est la juridiction suprême en matière administrative. Il est juge en premier et dernier ressorts des actes de portée nationale, tels les décrets et arrêtés des ministres. Il est aussi juge d'appel de certaines décisions rendues en première instance: contentieux des élections municipales et cantonales, recours pour excès de pouvoir contre les actes réglementaires. Il est enfin juge de cassation de l'ordre administratif, mais à la différence de la Cour de cassation, ses attributions lui permettent, lorsqu'il l'estime nécessaire, de régler lui-même le fond de l'affaire.

Le *personnel du Conseil d'État* comprend: *auditeurs de seconde classe* venus de l'E.N.A.; *auditeurs de première classe* pris parmi les précédents; *maîtres des requêtes* pris à raison de $\frac{3}{4}$ parmi les auditeurs, $\frac{1}{4}$ au tour extérieur; *conseillers d'État en service ordinaire* pris à raison de $\frac{2}{3}$ parmi les maîtres des requêtes, $\frac{1}{3}$ au tour extérieur; *conseillers en service extraordinaire*; 6 *Présidents de section*; le *Vice-président du Conseil d'État*; le *Président du Conseil d'État*, qui est le *Premier Ministre*, le *Garde des Sceaux* étant son suppléant. Cette Présidence est de pure forme. Les membres du Conseil d'État sont d'âge et d'ancienneté variés. En général, les plus jeunes préparent les affaires sur lesquelles se prononcent les anciens.

Sont à distinguer au sein du Conseil d'État les *formations administratives* et les *formations contentieuses*. Chaque formation dispose d'un président à sa tête. On compte 4 sections administratives: *Finances, Intérieur, Travaux publics, Sociale*. Pour les affaires importantes, c'est la compétence de l'Assemblée générale ordinaire (28 membres), ou, plus rarement, de l'Assemblée générale plénière. Dans chaque section administrative devra siéger un conseiller appartenant à la section du contentieux. Il existe une commission du rapport et des études. Elle rédige un rapport annuel à destination du président de la République. Chaque ministère est rattaché à l'une de ces sections. Elles rendent des avis.

Les *formations contentieuses* sont au nombre de 2: la *section du contentieux* et l'*assemblée du contentieux*. La première se divise en 10 sous-sections, la formation normale de jugement étant constituée par la réunion de 2 sous-sections. Si l'affaire est délicate, elle sera jugée par la section. L'assemblée du contentieux sera compétente pour les affaires d'une gravité particulière.

Les attributions du Conseil d'État sont au nombre de deux: celles consultatives et celles contentieuses.

La consultation du Conseil d'État est *obligatoire* ou *facultative*. Le gouvernement **doit** prendre l'avis du Conseil d'État pour les projets de lois, en vertu de l'article 39 de la Constitution, pour les ordonnances de l'article 38, pour certaines décisions individuelles importantes (relatives, par exemple, l'utilité publique de grands projets: ponts, centrales nucléaires...).

Le gouvernement **peut** demander l'avis du Conseil d'État sur n'importe quelle question qui lui paraît délicate. Exemple: la consultation du ministre de l'Éducation nationale sur le port du tchador dans les écoles, avis du 27 novembre 1989; avis du 22 août 1996 sur la *régularisation des étrangers* résidant en France sans *titre de séjour* (affaire dite des «*sans papiers*»). Le Conseil d'État peut également, de sa propre initiative, appeler l'attention des pouvoirs publics sur des réformes, d'ordre législatif ou réglementaire, qui lui paraissent opportunes.

Il s'agit d'une attribution non négligeable: le Conseil d'État rend environ 2000 à 2500 avis par an.

Les *cours administratives d'appel* sont bien plus récentes puisqu'elles ont été instituées par la loi du 31 décembre 1987 afin d'alléger la charge (de désengorger le CE) du Conseil d'État. Au nombre de huit (Paris, Bordeaux, Nancy, Nantes, Douai, Lyon, Marseille et Versailles), elles sont compétentes pour connaître des appels formés contre les décisions rendues par les divers tribunaux administratifs de leur ressort. Chacune est présidée par un conseiller d'État. Elles sont organisées en chambres, dont le nombre varie en fonction de leur importance. Pour leur fonctionnement, elles ont fait l'objet d'un recrutement interne parmi des personnes venant des Tribunaux administratifs, des avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État ainsi que d'un recrutement externe, par voie de concours.

Les *tribunaux administratifs*, au nombre de 36, sont, pour la plupart des litiges, le premier degré de juridiction en matière administrative. La collégialité est la règle puisque les jugements sont rendus par au moins trois conseillers.

Parmi les nombreuses juridictions administratives spécialisées – dont il serait fastidieux d'énoncer la liste, mais dont il importe de mesurer l'importance (une trentaine au niveau national et plus de 900 au total!) –, il faut mentionner l'importance de la *Cour des comptes* chargée de veiller à la *régularité des comptes publics* et, depuis 1982, des *chambres régionales des comptes*. Les étudiants tentés par la fraude aux examens se sentiront plus concernés par les *juridictions disciplinaires* établies au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, dont la sévérité est exemplaire!

VOCABULAIRE

un tribunal administratif	адміністративний суд нижньої ланки
une cour administrative d'appel	апеляційний адміністративний суд
le Conseil d'État	Державна рада
une juridiction suprême	вищий суд
des attributions <i>fp!</i>	повноваження, функції, компетенція
en matière administrative	в адміністративних справах, з адміністративних питань
de portée nationale	державного значення
un décret ministériel/ du ministre	декрет, урядова постанова
un arrêté	постанова або наказ органу виконавчої влади
un contentieux des élections	спір стосовно порушень і фальсифікацій у ході виборчої кампанії
un recours pour excès de pouvoir	скарга до органу адміністративної юстиції на незаконність адміністративного акта
un acte réglementaire	нормативний, підзаконний акт
régler le fond de l'affaire	вирішувати справу по суті
le personnel du Conseil d'État	штат Державної ради
un auditeur de première classe	референт першого класу, молодший референт
un auditeur de seconde classe	референт другого класу, старший референт
l'École nationale de l'administration	Національна школа з підготовки керівних кадрів державного апарату
un maître des requêtes	доповідач у Державній раді
au tour extérieur	<i>тут</i> з черги кандидатів, що є випускниками не Національної школи, а інших вищих навчальних закладів
un conseiller d'État	державний радник (член Державної ради)
en service ordinaire	при виконанні звичних повноважень
en service extraordinaire	при виконанні особливих повноважень
le Président de section	голова відділу
le Vice-président du Conseil d'État	заступник Голови Державної ради
un suppléant	заступник
une ancienneté	старшинство (по службі), стаж роботи, вислуга
se prononcer sur l'affaire	оголосити рішення по справі

une formation administrative
une formation contentieuse

à la tête

une section administrative
les Finances
l'Intérieur
les Travaux publics

la Sociale

l'Assemblée générale ordinaire
l'Assemblée générale plénière
siéger
une commission du rapport et des études

rédiger un rapport annuel

à destination de
être rattaché,-e à
rendre des avis

une section du contentieux

une assemblée du contentieux

se diviser en

une sous-section

une affaire délicate

d'une gravité particulière

une attribution consultative

une attribution contentieuse

une consultation obligatoire

une consultation facultative

prendre l'avis de...pour...

demander l'avis de...sur...

un projet de loi

en vertu de

une ordonnance

un pont

une centrale nucléaire

le port de tchador

la régularisation des étrangers

résider en France

un titre de séjour

un, une sans papiers

адміністративний, управлінський підрозділ
судовий підрозділ (що опікується розглядом
адміністративних спорів у судовому
порядку)

на чолі

адміністративний відділ

фінансовий відділ

відділ внутрішніх справ

відділ громадських (суспільно корисних)
робіт

соціальний відділ

чергові збори

пленарне засідання, пленум
засідати

постійна комісія з підготовки доповіді та
вивчення і попереднього розгляду питань
складати щорічну доповідь

призначено для
підпорядкований,-а

видавати ухвали

судова секція (підрозділ з розгляду
адміністративних спорів)

пленум суддівської колегії Державної ради
поділитися на

відділення

делікатна (складна) справа

особливої складності

консультативна функція

судова функція

консультація, яка є обов'язковою
процедурою

консультація, що не є обов'язковою

узяти думку (висновки) Державної ради
стосовно...

запитати думку Державної ради... щодо
проект закону

згідно

тут положення (статті)

міст

атомна електростанція

носіння чадри

узаконення перебування іноземців у країні

проживати у Франції

дозвіл (вид) на проживання

людина без документів, безпаспортний

de sa propre initiative	за власною ініціативою
appeler l'attention de ...sur...	привернути увагу... на
opportun,-e	доречний,-а
non négligeable	заслуговуючий на увагу, яким не можна нехтувати
alléger la charge	полегшити навантаження
désengorger	розчистити, розвантажити
connaître des appels	розглядати апеляційні скарги, апеляції
former un appel contre	складати, подати апеляційну скаргу на...
de leur ressort	(належить) до їхнього відомства
une chambre	судова колегія, палата
en fonction de	залежно від
un recrutement interne	внутрішній набір
un recrutement externe	зовнішній набір
un avocat à la Cour de cassation	адвокат у Касаційному суді, наділений правом судового представництва саме в цій судовій інстанції
un avocat au Conseil d'État	адвокат, що виконує свої функції у Державній раді на монополній основі
par voie de concours	шляхом конкурсного набору
la Cour des comptes	рахункова палата
une chambre régionale des comptes	регіональна рахункова палата
la régularité des comptes publics	законність (належне ведення) державних рахунків; ведення бухгалтерського обліку щодо кошторису доходів і видатків держадміністрації
tenter par la fraude	намагатися вчинити щось протизаконне шляхом введення в оману, шляхом шахрайства
une juridiction disciplinaire	дисциплінарна юрисдикція; дисциплінарна інстанція
une sévérité	суворість
exemplaire	взірцевий, повчальний

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

1. Comment sont organisées les juridictions de l'ordre administratif?
2. L'ordre de juridictions administratives est-il indépendant de l'ordre judiciaire?

Si oui, pourquoi? Argumentez votre réponse?

3. Quelle juridiction est la juridiction suprême en matière administrative?
4. Quelles sont ses compétences?
5. Qui est à sa tête?
6. Qui est son suppléant?
7. Quel est le caractère des consultations données par cette juridiction? Quel organe

doit suivre ses avis?

8. Son personnel de qui est-il constitué?
9. Comment sont recrutés ses agents?
10. La cour administrative d'appel la juridiction de quel degré est-ce?
11. Quelle est sa compétence?
12. En quoi consiste le rôle des tribunaux administratifs?
13. Ils sont au nombre de combien?
14. Quelle règle les tribunaux administratifs suivent-ils?
15. Quel est le rôle de la Cour des comptes?

2. Trouvez le terme juridique à sa définition:

1) <i>Auditeur</i>	a) C'est le nom donné à l'élève de l'École nationale d'administration. Depuis sa création en 1958, l'École a formé plus de 5 000 magistrats. Elle accueille quelque 150 étudiants chaque année.
2) <i>Auditeur de justice</i>	b) Magistrat débutant nommé au Conseil d'État ou à la Cour des comptes à l'issue de sa formation à l'École nationale d'administration.
3) <i>Auditeur de première classe</i>	c) un haut fonctionnaire appartenant au Conseil d'État
4) <i>Auditeur de seconde classe</i>	d) haut fonctionnaire administratif et judiciaire
5) <i>Conseiller d'État</i>	e) l'un des grades du corps des membres du Conseil d'État
6) <i>Maître des requêtes</i>	f) conseiller référendaire

3. Remplissez le tableau ci-dessous par les données tirés du texte:

<i>Juridiction administrative</i>	<i>Ses attributions</i>
Le Conseil d'État	Il est une juridiction suprême en matière administrative.
Les cours administratives d'appel	
Les tribunaux administratifs	

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez l'équivalent français aux termes suivants:

Державна рада, управлінська секція, судова секція, адміністративний відділ, фінансовий відділ, відділ внутрішніх справ, відділ громадських робіт, соціальний

відділ, голова відділу, заступник, заступник Голови Державної ради, молодший референт, старший референт, доповідач, адвокат у Державній раді, чергові збори, пленум, старшинство по службі, судова колегія, рахункова палата.

2. Choisissez un ou des adjectifs qui conviennent pour caractériser les termes suivants:

Un ordre, une juridiction, une cour, un ressort, une consultation, une décision, une section, une classe, une formation, un recrutement, une attribution, l'Assemblée.

3. Trouvez l'expression antonymique aux expressions suivantes:

En matière civile, en matière pénale, en service ordinaire.

4. Formez les noms composés sur le modèle, donnez leurs équivalents en ukrainien:

a) *une section* → *une sous-section*

Un agent, un amendement, un directeur, une division du droit, un gouverneur, un lieutenant, un officier, un ordre, une classe, une commission, un comité, un compte, un préfet, une préfecture, un secrétariat, un titre.

b) *sans et papiers* → *sans-papiers, m, f.*

Abri, emploi, grade, parti, patrie, travail.

5. Faites d'après le modèle: trente → *une trentaine.*

Dix, douze, vingt, quarante, cent.

IV. GRAMMAIRE

1. Révisez la règle de grammaire: 1) lequel → lesquels; laquelle → lesquelles; auquel → auxquels; à laquelle → auxquelles; duquel → desquels; de laquelle → desquelles; avec lequel...; pour lequel...; sans lequel... .

En général, les plus jeunes préparent les affaires sur *lesquelles* se prononcent les anciens.

2) tel → tels; telle → telles

Il est juge en premier et dernier ressorts des actes de portée nationale, *tels* les décrets et arrêtés des ministres.

2. Indiquez les noms qui sont remplacés par le pronom démonstratif *celles*:

Les attributions du Conseil d'État sont au nombre de deux: *celles* consultatives et *celles* contentieuses.

3. Déterminez le temps et le mode des formes verbales mises en italiques:

1. Si l'affaire est délicate, elle *sera jugée* par la section. 2. L'assemblée du contentieux *sera compétente* pour les affaires d'une gravité particulière. 3. Parmi les nombreuses juridictions administratives spécialisées – dont *il serait fastidieux* d'énoncer la liste, mais dont il importe de mesurer l'importance (une trentaine au niveau national et plus de 900 au total!) –, il faut mentionner l'importance de la Cour des comptes chargée de veiller à la régularité des comptes publics et, depuis 1982, des chambres régionales des comptes. 4. Les étudiants tentés par la fraude aux examens *se sentiront* plus concernés par les juridictions disciplinaires établies au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, dont la sévérité est exemplaire!

2. Remplissez les trous par les éléments qui manquent: *vice-président; service extraordinaire; grades; fond de l'affaire; maîtres des requêtes; membres; juge d'appel; conseillers d'État; première instance; juge de cassation; Cour de cassation; contentieux; premier; Conseil d'État; tribunaux; dernier; ordre administratif; juridictions; suprême; cours; recours.*

1. Les de l'ordre administratif sont organisées en trois échelons: les administratifs, les administratives d'appel et le 2. Le Conseil d'État est la juridiction en matière administrative. Il a, dans l'....., des attributions plus larges que la dans l'ordre judiciaire. 3. Il est juge en et ressorts des actes de portée nationale. 4. Il est aussi de certaines décisions rendues en : des élections municipales et cantonales, pour excès de pouvoir contre les actes réglementaires. 5. Il est enfin de l'ordre administratif. 6. À la différence de la Cour de cassation, le Conseil d'État règle lui-même le 7. Les du Conseil d'État forment un corps de fonctionnaires comportant plusieurs: un, des présidents de section, des en service ordinaire, des conseillers d'État en, des, des de 1^{re} classe, des auditeurs de 2^e classe.

3. Traduisez:

1. Суди адміністративної юрисдикції Франції відрізняються від судів загальної юрисдикції і є незалежними від самої системи управління. 2. Вони мають трьохступінчасту організацію: адміністративні суди нижньої ланки, апеляційні адміністративні суди і Державна рада. 3. Державна рада є судом вищої інстанції. 4. Вона є судом у першій і останній інстанції по скаргах на акти державної ваги, такими є урядові декрети та накази, видані міністром. 5. Державна рада розглядає в порядку апеляції рішення низових судових інстанцій: виступає апеляційною інстанцією по деяких рішеннях, винесених у першій інстанції: спори з питань фальсифікації на муніципальних та кантональних виборах, скарга на незаконність адміністративного нормативного акта. 6. Державна рада є касаційним судом і може, на відміну від Касаційного суду, самостійно вирішувати справу по суті, якщо вважає це за потрібне. 7. Штат Державної ради включає: референтів другого класу, випускників Національної школи з підготовки керівних кадрів державного апарату; референтів першого класу, обраних з числа попередніх; доповідачів Державної ради; державних радників. 8. Головою Державної ради є Прем'єр-міністр, а його заступником – міністр юстиції. 9. Це головування є суто номінальним. 10. Члени Державної ради різняться за віком і вислугою. У цілому, наймолодші за віком готують справи, по яких рішення приймають старші. 11. Державна рада складається з управлінських і судових підрозділів. 12. Кожен підрозділ має на чолі голову. 13. Налічують 4 управлінських відділи: фінансовий відділ, відділ внутрішніх справ, відділ громадських робіт, соціальний відділ. 14. При кожному управлінському відділі має засідати радник з судового відділу. 15. Існує ще постійна комісія з підготовки доповідей та вивчення і попереднього розгляду питань. 16. Комісія готує щорічну доповідь для президента Республіки. 17. Кожне міністерство закріплене за кожним з відділів. 18. Відділи видають ухвали (резолуції). 18. Судових підрозділів налічується два: відділ з вирішення

спорів та конфліктів і пленум судового підрозділу. 19. До компетенції пленуму судового підрозділу належать справи особливої ваги. 20. Відділ з вирішення спорів та конфліктів підрозділяється на 10 підсекцій, для ухвали рішення збираються 2 підсекції. 21. Думка Державної ради має юридично обов'язковий характер для проектів законів, для деяких важливих індивідуальних рішень посадових осіб адміністративних органів влади, і необов'язковий, консультативний характер з деяких складних питань. 22. Державна рада може з власної ініціативи привернути увагу органів державної влади на доречність проведення реформ законодавчого чи регламентарного порядку.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Transformez ce récit en dialogue en vous échangeant de l'information sur la typologie des avis émis par le Conseil d'État:

Le Conseil d'État est conseiller du gouvernement français et, dans certains cas, depuis la révision constitutionnelle du mois de juillet 2008, du Parlement. Il examine les projets de lois et d'ordonnances, ainsi que les projets de décrets. À partir de 2008, le Conseil d'État peut aussi examiner les propositions de loi. Il émet un avis sur la régularité juridique de ces textes, sur leur forme et sur leur opportunité administrative. Cet avis peut prendre la forme d'un texte modifié, ou d'une note de rejet. Les séances se tiennent à huis clos, et l'avis n'est transmis qu'au Gouvernement, qui est libre de le faire publier ou non.

2. Préparez un exposé en oral sur le sujet suivant: Le contentieux administratif.

Le *contentieux administratif* est l'ensemble des litiges de la compétence des juridictions administratives. Selon la classification traditionnelle, on distingue quatre types de contentieux administratif: le contentieux de l'annulation, le contentieux de pleine juridiction, le contentieux de l'interprétation et de l'appréciation de légalité, le contentieux de la répression.

Comme son nom l'indique, le contentieux de l'annulation a pour objet l'annulation partielle ou totale des actes administratifs jugés illégaux. Il comprend le *recours pour excès de pouvoir* et le *déféré préfectoral*.

Le recours pour excès de pouvoir (ou *recours en annulation*, ou encore *recours en illégalité*) est le recours contentieux par lequel un administré peut demander au juge l'annulation d'une décision administrative qu'il considère illégale. Le recours est ouvert dans quatre cas: incompétence de l'auteur de l'acte, vice de forme ou de procédure, détournement de pouvoir, violation de la loi. Il n'est recevable que s'il est dirigé contre un acte administratif unilatéral faisant grief. En cas d'annulation, la décision du juge s'applique à l'égard de tous.

Le déféré préfectoral est un recours pour excès de pouvoir formé par le préfet devant le tribunal administratif à l'encontre d'un acte, d'une collectivité territoriale qu'il estime illégal. À la différence du recours pour excès de pouvoir, le déféré peut s'appliquer aux contrats.

Le *contentieux de pleine juridiction* (ou *plein contentieux*) permet au requérant non seulement de demander l'annulation d'une décision administrative, mais aussi d'obtenir la condamnation de la personne publique au versement d'une somme d'argent. Dans ce cadre, le juge peut substituer sa propre décision à celle de l'autorité administrative. Les effets du jugement se limitent aux parties. Ce contentieux comprend le *contentieux de la responsabilité*, le *contentieux contractuel*, le *contentieux électoral*, le *contentieux fiscal*, le *contentieux des édifices menaçant ruine*, le *contentieux des installations classées*. Contrairement au recours pour excès de pouvoir, l'avocat est ici obligatoire.

Le *contentieux de l'interprétation et de l'appréciation de la légalité* est celui qui conduit à demander au juge administratif d'apprécier la légalité d'un acte administratif (*recours en appréciation de la légalité*) ou d'en clarifier le sens (*recours en interprétation*).

Le *contentieux de la répression* (ou *contentieux des poursuites*) est celui des contraventions de grande voirie et des *sanctions disciplinaires et financières*.

VOCABULAIRE

le contentieux administratif	адміністративні спори; вирішення адміністративних спорів
le contentieux de l'annulation	позови про скасування неправомірних адміністративних актів
le contentieux de pleine juridiction	судові спори про відновлення прав, що порушені діями адміністративних органів
le contentieux de l'interprétation et de l'appréciation de légalité	спір відносно тлумачення текстів законів (зокрема, міжнародних договорів) та правомірність їх застосування
le contentieux de la répression	кримінальні справи (стосовно порушення трудового законодавства)
partiel,-le	частковий,-а
total,-e	повний,-а
un acte administratif	адміністративний акт
illégal,-e	незаконний,-а
le recours pour excès de pouvoir	оскарження перевищення влади; скарга про незаконність адміністративного акта
le déféré préfectoral	заява до суду, подана префектом
un recours en annulation	клопотання про скасування адміністративного акту
un recours en illégalité	оскарження незаконності рішення
un recours en appréciation de la légalité	клопотання про встановлення факту правомірності адміністративного акту
un recours en interprétation	клопотання про тлумачення адміністративного акту
ouvrir un recours	оскаржити
former un recours	скласти або подати клопотання
une incompétence	некомпетентність
un vice de forme	недотримання встановленої форми; складений з порушеннями форми (адміністративний акт)
un vice de procédure	процесуальне порушення
un détournement de pouvoir	перевищення повноважень (обсягу компетенції); зловживання владою чи службовим становищем
la violation de la loi	порушення закону
recevable	такий, що має бути прийнятим до розгляду (у суді)

unilatéral,-e	односторонній,-я
faire grief	завдавати шкоду
à l'égard de	відносно, по відношенню до
à l'encontre de	проти
un requérant	позивач; заявник
une condamnation	кара, покарання
au versement d'une somme d'argent	(присуд) до сплати певної грошової суми
substituer	замінити
les effets du jugement	сила судової постанови
le contentieux de la responsabilité	спір про адміністративну відповідальність
le contentieux contractuel	договірні спори
le contentieux électoral	спори, пов'язані з порушеннями виборчого права
le contentieux fiscal	спори, пов'язані з порушеннями у фінансовому секторі
le contentieux des édifices menaçant ruine	спори про будівлі, що знаходяться під загрозою руйнування
le contentieux des installations classées	спори про об'єкти (заводи, майстерні, склади, будівельні площадки), які становлять небезпеку і шкодять здоров'ю окремих осіб і населенню в цілому, середовищу тощо
le contentieux des poursuites	спори, що стосуються притягнення до адміністративної відповідальності
la contravention de grande voirie	порушення, пов'язане з неналежним користуванням дорожніми магістралями
une sanction disciplinaire	дисциплінарна санкція/стягнення
une sanction financière	фінансова санкція

Section 2.2

Le droit douanier

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. En lisant le texte trouvez la réponse à la question suivante:

Quelles sont les missions principales de la douane?

2. Retenez les différentes acceptions du mot «douane»:

1. Taxe établie sur les marchandises à l'entrée et à la sortie d'un État. *Les bagages des ambassadeurs sont exempts de douane.* 2. Administration chargée de percevoir les

droits à l'entrée et à la sortie des marchandises. *Commis de la douane. Droits de douane.*
3. Bureaux de cette administration. *Faire visiter des marchandises à la douane.*

3. Comparez l'acception du terme juridique «droits» dans ce texte avec ses autres acceptions dans les textes précédents.

4. Trouvez dans le texte ci-dessous les phrases où est employé le terme juridique «droits» et traduisez-les en ukrainien.

5. Donnez le développement aux sigles suivants: l'OMC, la DGDDI, la TVA.

6. Cherchez dans le texte les équivalences en français aux mots suivants:

мито, митний збір, стягнення митних зборів, прикордонні збори, податок на додану вартість, акцизи, товар, дохід до державного бюджету, митний бар'єр, контрабанда, несертифіковані товари (фальсифікат), боротьба з незаконними видами торговельної діяльності, боротьба з незаконними перевезеннями наркотиків, контроль за товарами, що належать до групи підвищеного ризику.

TEXTE II

La douane est une *institution fiscale* chargée de la *perception* des *droits* et *taxes* dus à l'entrée de *marchandises* sur un territoire. À ce titre, elle a souvent été dans le passé, et est encore parfois, la principale source de *revenu* de certains États. Son activité est réglementée par le droit national, mais aussi par des *accords internationaux* (l'*Organisation Mondiale du Commerce*, *traités de libre-échange*, etc.).

Elle peut par ailleurs assurer d'autres missions, notamment économiques (*lutte contre les pratiques déloyales* par exemple) et de *protection et sécurité* (*lutte anti-stupéfiants*, *contrôle des marchandises à risques*, *contrôle des flux migratoires de personnes*, parfois *garde-côtes*,...).

Suivant les États, elle peut être de statut militaire ou civil. En France, elle est représentée par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). La tendance actuelle est à la diminution des *barrières douanières* (*tarifaires* ou non) par le biais d'*accords bilatéraux*, *régionaux* et *mondiaux* afin d'*accroître les échanges internationaux*.

Le rôle de la douane, administration fiscale, a aujourd'hui considérablement évolué. *Rattachée* au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État, les services de la direction générale des douanes et droits indirects exercent une triple mission: tout d'abord, une mission fiscale, puisqu'elle perçoit chaque année environ 13% des *recettes* de l'Etat et contribue, comme ses homologues européens, au financement du budget communautaire.

Dans le prolongement de cette mission, la douane a un rôle économique. Sur la base des règles fixées pour le commerce international, elle contrôle les *flux commerciaux* avec 3 objectifs:

- la *fluidité*,
- la *sécurité*,
- la *qualité*, grâce à des procédures adaptées aux besoins des entreprises.

La douane assure une mission de *lutte contre la fraude* et les *grands trafics internationaux*. Elle a en charge la protection des intérêts économiques et financiers

nationaux et communautaires (mobilisation contre le *fléau des contrefaçons*, lutte contre les fraudes à la politique agricole commune, etc.).

La douane participe également à une mission de protection de la sécurité et de la santé publiques. Elle concourt, enfin, à la *protection de l'environnement* (lutte contre les *pollutions* diverses) ou du *patrimoine national* (contrôle des *échanges d'œuvres d'art, d'objets de collection et d'antiquités*).

La douane perçoit:

- les *accises* (impôts indirects) sur les tabacs et alcools, les produits pétroliers, mais aussi la *TVA* sur les *produits importés* des pays tiers à l'Union européenne;
- les *droits de douane* à l'importation dans l'Union européenne.

Elle participe au contrôle du *recouvrement de la TVA* dans les échanges intracommunautaires. Elle lutte contre les fraudes au budget communautaire et la contrebande des *produits fortement taxés* (alcool, tabac).

Mission de soutien à la compétitivité économique des entreprises. La douane joue un rôle majeur dans le bon fonctionnement du marché unique européen et de l'économie nationale notamment en:

- facilitant le commerce international et en offrant des procédures simplifiées, ainsi que des conseils personnalisés aux entreprises;
- établissant les statistiques du commerce international, utiles aux pouvoirs publics comme aux entreprises;
- faisant respecter les règles des politiques commerciale et agricole communautaires dans le cadre fixé par l'OMC, via notamment l'organisation de certains marchés (fruits et légumes par ex.), et le contrôle de certaines filières de production (viticulture, etc.);
- protégeant l'économie contre les pratiques déloyales, telles que le dumping ou les contrefaçons.

Mission de protection et de sécurité. Dans l'espace du marché unique, la douane assure la protection et la sécurité des citoyens en:

- luttant contre toutes sortes de trafics, notamment les trafics de stupéfiants, d'armes et d'explosifs, d'espèces animales et végétales menacées d'extinction;
- surveillant les mouvements de déchets nuisibles et toxiques à l'intérieur du marché unique;
- contrôlant la circulation des produits stratégiques civils ou militaires, des produits radioactifs et celle des biens culturels, et en empêchant l'entrée en France de produits dangereux ou non conformes aux normes européennes;
- contribuant à certaines missions de l'Etat en mer (police de la navigation, des pêches, sauvetage, lutte contre les pollutions, etc.);
- participant à la lutte contre l'immigration et le travail illégal;
- relevant des infractions de droit commun dans l'exercice de tous ces contrôles.

La douane contribue à la protection du consommateur, en veillant au respect des réglementations relatives à la qualité et à la sécurité des produits industriels importés de pays extérieurs à l'Union européenne. Elle procède à des contrôles documentaires et physiques, complétés par des analyses en laboratoires.

Les biens culturels. La douane contribue régulièrement à l'enrichissement des collections nationales, par la cession aux services du ministère de la Culture et de la Communication de biens culturels, dont elle a obtenu la pleine propriété au terme de procédures contentieuses.

<http://www.douane.gouv.fr/page.asp?id=141>

VOCABULAIRE

une institution fiscale	податкова інстанція, служба, установа
une perception	стягнення, збір
les droits de douane	митний збір
une taxe (à valeur ajoutée)	податок (на додану вартість)
une marchandise	товар
un revenu	дохід
un traité de libre-échange	угода про вільне пересування (товарів, капіталу, послуг тощо)
une lutte contre les pratiques déloyales	боротьба із забороненими (незаконними/ нечесними) видами торговельної діяльності
une lutte anti-stupéfiants	боротьба з незаконним перевезенням наркотиків
le contrôle des marchandises à risques	контроль за товарами, що належать до групи підвищеного ризику
le contrôle des flux migratoires de personnes	контроль за міграційними потоками громадян
un garde-côtes	митне судно
une barrière douanière	митний бар'єр
par le biais de	<i>тут</i> використовуючи
un accord bilatéral	двосторонній договір
des échanges internationaux <i>m pl</i>	міжнародний обмін товарами, міжнародна торгівля
des droits indirects	прикордонні збори (непрямий податок), митний збір
rattaché,-e à	переданий під управління
une recette de l'état	дохід державного бюджету
un flux commercial	торговий потік
une fluidité	безперервний рух
une fraude douanière	митне правопорушення, контрабанда
un trafic international	міжнародні перевезення товару, грузообіг
le fléau des contrefaçons	бич підробок товарів, несертифіковані товари
une pollution	забруднення (навколишнього середовища)
le patrimoine national	державне майно
un échange	обмін
une oeuvre d'art	витвір мистецтва
un objet de collection et d'antiquités	колекційний антикварний предмет

des accises <i>f pl</i>	акцизи (надбавка до цін основних споживчих товарів)
un impôt indirect	непрямий податок
les tabacs	тютюнові вироби
l'alcool <i>m</i>	алкогольні напої
les produits pétroliers	нафтопродукти
un produit importé de une contrebande	виріб, імпортований з контрабанда
taxé, -e	обкладений,-а податком
le marché unique	єдиний (спільний) ринок
une procédure simplifiée via	спрощений порядок, процедура через
une viticulture	виноградарство
le dumping	демпінг, бросовий експорт
le trafic de stupéfiants	незаконна торгівля наркотиками
le trafic d'armes	незаконна торгівля зброєю
le trafic d'explosif	незаконна торгівля вибуховими речовинами, пристроями
le trafic d'espèces animales et végétales menacées d'extinction	незаконна торгівля окремими видами тварин та рослин, що на межі зникнення
des déchets nuisibles et toxiques <i>m pl</i>	шкідливі та токсичні відходи
des produits radioactifs	радіоактивні речовини
un bien culturel	культурна цінність
la cession de biens culturels	передача культурних цінностей
la police de la navigation	регламентація безпеки пароплавства
la police des pêches	нагляд за дотриманням законного вилову риби
un sauvetage (en mer)	порятунок (на морі)
la protection du consommateur	захист споживачів
obtenir la pleine propriété	отримати у повну власність

1. Découvrez:

La **retenue douanière** est une *procédure de détention temporaire* en droit français. La retenue douanière est l'équivalent approximatif de la *garde à vue*. Elle est décrite à l'article 323 du Code des douanes national. Elle est prononcée par un fonctionnaire des Douanes, généralement de la branche surveillance (en tenue d'uniforme), uniquement en présence d'un *délit douanier* (et non d'une *contravention douanière*) et *en cas de flagrance*. Cela inclut par exemple le *transport d'armes à feu*, de *produits stupéfiants*, de *marchandises contrefaites* ou la *non-déclaration de capitaux* (qualifiée de «*manquement à l'obligation déclarative*»). La durée de la retenue douanière ne peut *excéder* 24 heures sauf *prolongation du procureur* et *s'impute* ensuite sur le temps de garde à vue réalisée par le service national de la douane judiciaire, les services de la police ou de la gendarmerie, puisqu'à l'issue de la retenue douanière la personne peut être laissée libre de ses

mouvements ou remise aux services de police judiciaire. Les personnes retenues ont le droit d'être assisté d'un avocat à compter du 1^{er} juillet 2011. Un fonctionnaire des douanes est chargé de *tenir à jour un registre relatant le déroulement de la retenue*.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Retenue_douanière

2. Associez les termes français de la colonne A) à leurs équivalents ukrainiens de la colonne B):

A)

- 1) un douanier
- 2) un contrôleur des douanes
- 3) un agent de constatation des douanes
- 4) un agent poursuivant
- 5) un agent de recouvrement
- 6) un agent enquêteur
- 7) un pilote d'avion (d'hélicoptère) des douanes
- 8) un marin des douanes
- 9) le maître de chien pour la détection des produits stupéfiants ou des explosifs

B)

- a) кінолог для виявлення наркотичних та вибухових речовин
- б) представник митної служби в суді для урегулювання спорів
- в) пілот митної служби
- г) митник, працівник митної служби
- г) представник митної служби на морському транспорті
- д) працівник митної служби, що безпосередньо здійснює митний огляд товарів і транспортних засобів
- е) посадова особа митної служби, що займається оперативно-розшуковою роботою
- є) контролер митної служби (фінансово-податковий відділ)
- ж) митник зі збору непогашеної заборгованості і стягнення несплачених митних платежів

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Réalisez un dossier thématique sur le sujet suivant: «Le métier de douanier».
Présentez-le par la suite devant l'auditoire en salle d'études.

2. Traduisez en bon ukrainien technique:

L'examen de la facture. L'inspecteur doit s'attacher à bien reconnaître les vraies factures commerciales qui comportent tous les éléments du commerce international. Bien que la facture ne soit pas un contrat de vente, elle doit néanmoins contenir toutes les informations nécessaires aux services de contrôle:

- Le numéro de la facture;
- La date d'établissement de la facture;
- Le cachet et la signature du fournisseur;
- La raison sociale.

L'absence de l'un de ces éléments sur la facture donne droit au service de rejeter le dédouanement des marchandises.

Les éléments de contrôle de la facture sont les suivants:

- Le prix unitaire;
- Le prix global;
- Le mode de transport;
- Les banques intermédiaires;
- L'adresse du fournisseur;
- L'adresse du client;
- Les modalités de paiement;
- La monnaie de paiement.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ce texte informatif. Relevez son idée maîtresse. Résumez – le en 5–7 phrases.

En uniforme et arme de service obligatoire, le douanier garde sa mission de contrôle aux frontières, sur les sites portuaires, aéroportuaires, gares ou sur n'importe quel endroit du territoire national. Une bonne condition physique et une bonne acuité visuelle sont requises. Personne d'autorité, le douanier doit savoir agir avec tact. Ce qui relève de sa compétence: marchandises et personnes. Les mesures de contrôle se sont assouplies, mais elles n'ont pas disparu.

Quelle que soit sa catégorie, le douanier a pour mission de protéger les citoyens. Il contribue à la *santé publique, lutte contre la drogue et la toxicomanie*, effectue des contrôles liés à la *sécurité des personnes* (prévenir les attentats dans les avions par exemple), contre le *blanchiment de l'argent illicite, l'immigration clandestine* et le *travail illégal*.

Le douanier protège aussi la *propriété intellectuelle* et le *patrimoine national* en luttant contre les *contrefaçons* pour défendre les entreprises, l'emploi et les consommateurs. Il préserve l'intégrité du patrimoine national en luttant contre la *sortie illicite d'œuvres de valeur* et de *trésors culturels*. Outre les *contrôles aux frontières* beaucoup de douaniers ont désormais une fonction d'enquêteur. Sa contribution à la protection de l'environnement est loin d'être négligeable: *espèces de la faune et de la flore, pollutions marines, déchets nuisibles* ou *radioactifs*.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires: vous êtes étudiant-stagiaire à la douane et vous interrogez «un vrai douanier» (votre voisin) sur les compétences d'un agent des douanes (les textes précédents à consulter).

2. Lisez cette citation et donnez-en un commentaire développé.

«Là où il y a du commerce, il y a des douanes; l'objet du commerce est l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'État; et l'objet des douanes est un certain

droit sur cette même exportation et importation, aussi en faveur de l'État» (MONTESQUIEU. Esp. XX, 13)

3. Engagez un débat autour des qualités d'un douanier qui sont exigées lors de l'embauche. Servez-vous d'une liste de qualités qui n'est pas exhaustive (à vous de la prolonger):

La rigueur; la minutie; l'honnêteté; le sang-froid; la connaissance du droit français, européen et international; le respect du secret professionnel; des talents d'enquêteur et de négociateur; l'autorité; le sens des responsabilités; avoir un goût prononcé pour les chiffres.....

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Jeu de rôle: À la douane. Vous êtes l'agent des douanes et vous effectuez le contrôle douanier, choisissez l'une des quatre situations et simulez un dialogue avec un voyageur qui fait l'objet du contrôle du service des douanes (le vocabulaire thématique à utiliser).

1^{er} cas: contrôle lors du passage à la douane:

1. Bonjour Madame, Mademoiselle, Monsieur.
2. Vous faites l'objet d'un contrôle du service des douanes.
3. Pouvez-vous me présenter votre passeport et billet d'avion, s.v.p.?
4. Avez-vous des marchandises à déclarer, au delà des franchises, d'un montant supérieur à:
 - 430 € (par voyageur de 15 ans et plus, ayant voyagé en avion ou bateau),
 - 300 € (par voyageur de 15 ans et plus, ayant voyagé autrement qu'en avion ou bateau),
 - 150 € (quel que soit le mode de transport utilisé).
5. OUI NON
6. Veuillez me suivre pour procéder à la taxation de ces marchandises.
7. Nous allons vérifier le contenu de votre bagage.
8. Vous pouvez régler les taxes en argent liquide, par chèque ou par carte de paiement internationale.

2^e cas: contrôle en zone publique:

1. Nous sommes le service des douanes et nous souhaitons vérifier le contenu de votre bagage.
2. Pouvez-vous nous présenter votre pièce d'identité ainsi que votre titre de transport, s.v.p.?
3. Pouvez-vous nous suivre dans un lieu adapté à la fouille complète de votre bagage?
4. Êtes-vous seul(e) ou accompagné(e)?

3^{ème} cas: contrôle d'une irrégularité:

1. Nous venons de procéder à la fouille de votre bagage qui contient des marchandises que vous n'avez pas déclarées.
2. Vous devez acquitter les droits et taxes.
3. Nous vous proposons de payer une pénalité immédiatement.
4. OUI NON
5. Si vous refusez, nous allons rédiger un Procès Verbal qui sera transmis aux autorités judiciaires.
6. Vous transportez des marchandises prohibées que nous allons saisir.
7. Nous allons relever cette infraction douanière par procès verbal.
8. Nous allons informer le procureur de la République.
9. Nous allons faire appel à un interprète.
10. Vous pouvez mettre fin aux poursuites judiciaires en demandant à bénéficier d'un arrangement transactionnel avec paiement d'une pénalité.

4^{ème} cas: contrôle et découverte de marchandises prohibées qui feront l'objet de poursuites judiciaires:

1. Vous transportez des marchandises prohibées que nous allons saisir.
 2. Nous vous informons que vous êtes en retenue douanière.
 3. Nous informons le procureur de la République de ces faits.
 4. Nous allons procéder à une fouille de vos vêtements.
 5. Nous allons procéder à des opérations de détection de produits stupéfiants.
 6. Nous rédigeons un procès verbal et faisons appel à un interprète
- www.douane.gouv.fr/data/file/6219.pdf

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ADMINISTRATIVES

Section 3.1

Les pouvoirs régionaux de l'Ukraine

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte et présentez son contenu sous forme d'un schéma ou graphique.

2. Cherchez dans un dictionnaire les différences notionnelles entre ces termes proches de sens:

Autonomie, auto-administration, auto-gestion.

3. Trouvez dans le texte l'expression synonymique à l'expression suivante:

le découpage territorial

4. Donnez la réponse aux questions suivantes d'après le texte: Quelles sont les minorités en Ukraine? Combien de minorités compte-t-on en Ukraine? Quel en est le pourcentage?

5. Cherchez les équivalences aux mots et expressions suivants:

Суверенна й унітарна держава, територіально-адміністративний устрій, влада, державна влада, орган влади, центральні органи влади, державні органи влади, місцеві органи влади, українські громадяни, однопалатний парламент, колегіальний орган, народний депутат, уряд, Кабінет Міністрів України, міністр, міністерство, Державний комітет, Прем'єр-міністр, глава держави, Перший віце-прем'єр-міністр, віце-прем'єр-міністр, діяти від імені держави, відповідальний за свою діяльність, звітувати, органи місцевого самоврядування, місцеві органи виконавчої влади, виконувати повноваження, делегувати повноваження, голова місцевої держадміністрації, перший заступник, заступник, керівник управління, керівник відділу, структурний підрозділ, місцева громада, управління державними справами місцевого рівня.

TEXTE I

L'Ukraine est un état unitaire et souverain selon l'article 2 de la Constitution. Son territoire est limité par des frontières et est inviolable: un peuple sans territoire n'a pas d'existence étatique. L'État n'est obligé d'utiliser le territoire que dans l'*intérêt commun* de la population qui y vit. Ainsi, sous le terme «organisation administrative» on sousentend son *découpage territorial*, c'est-à-dire le système des rapports entre l'État comme tel

(ses *services centraux*) et les *divisions administratives* avec leur population et leurs *services publics*. Les citoyens ukrainiens obéissent à une seule et même *autorité*. Les lois et le système judiciaire sont les mêmes sur tout le territoire du pays.

L'*autorité étatique* en Ukraine est fondée sur les principes de la séparation des pouvoirs en législatif, exécutif et judiciaire. Un seul organe du législatif est le Parlement de l'Ukraine, la Verchovna Rada. Le Parlement ukrainien est unicaméral mais c'est une institution collégiale qui se compose de 450 députés de peuple.

L'exécutif est exercé par l'ensemble des organes qui sont subordonnés dans l'exercice de leur travail au Cabinet des Ministres de l'Ukraine (le gouvernement). Le Cabinet des Ministres de l'Ukraine est constitué du Premier ministre, le Premier vice-premier ministre, six Vice-premiers-ministres et des ministres. Il est responsable de son action devant le Président de l'Ukraine, *soumis au contrôle* et obligé de *rendre compte* auprès la Verchovna Rada.

Une place à part revient au Président de l'Ukraine qui est le chef de l'État, *agit de son nom* et possède des attributions partagées avec le Parlement, l'exécutif, le judiciaire, les autorités de surveillance et de contrôle et autres organes, y compris les *autorités locales*.

Les services centraux sont représentés par les organes de l'exécutif, c'est-à-dire par les ministères et autres organes des autorités centrales. Un ministère est un organe principal dans le système des services centraux.

Les Comités de l'État sont des organes centraux du pouvoir exécutif, dont l'action est coordonnée et dirigée par le Premier ministre, l'un des Vice premiers-ministres ou par un ministre. Ces services publics déposent des propositions sur la politique de l'État aux membres du Cabinet des Ministres de l'Ukraine qui en ont la charge. Ils assurent la réalisation de cette politique dans un domaine bien précis.

Il y a encore un organe central du pouvoir exécutif avec un statut spécial qui est représenté par les *services administratifs* dont les fonctions et missions sont fixées par la Constitution et la législation ukrainienne. Ils ont à leur tête des présidents.

Les *autorités exécutives* locales représentent l'exécutif au niveau des régions (oblasts), districts, districts de la République autonome de Crimée, dans les villes de Kyïv et Sébastopol et leurs arrondissements. Ces organes appartiennent à un système unique centralisé et s'acquittent des attributions qui leur sont déléguées par les conseils correspondants. Ils sont formés par un président, ses premiers adjoints et adjoints, des chefs des directions et des départements et autres divisions structurelles.

Les collectivités locales en Ukraine réalisent le droit national, garanti par l'État, à une entité, c'est-à-dire le droit des habitants des communes, des bourgs et des villes de se réunir et résoudre en commun, par l'intermédiaire et sous la responsabilité des organes directeurs ou des fonctionnaires, les questions de portée locale en conformité avec la législation ukrainienne.

Une entité de base est une collectivité territoriale. Les conseils de ces collectivités agissent de leur nom et dans leurs intérêts. Ces conseils sont les organes représentatifs des collectivités locales. Les conseils des districts et des oblasts exercent les mêmes

fonctions mais au plus haut niveau, notamment celles déléguées par les collectivités territoriales qui leur sont subordonnées.

Le découpage administratif de l'Ukraine changeait tout au long de son évolution historique en fonction des missions et des attributions des États dont elle faisait partie à l'époque. Ces changements se produisaient dans le but du perfectionnement du mécanisme étatique sur place.

L'organisation administrative territoriale de l'Ukraine actuelle repose sur 24 oblasts (régions), la République autonome de Crimée et 2 villes (Kyïv et Sébastopol) avec statut spécial, déterminé par les lois. Chaque oblast est divisée en départements (districts) et dispose d'un Conseil élu qui gère les affaires locales de manière conjointe avec l'administration présidentielle locale (on en compte 490). En Ukraine, outre Kyïv et Sébastopol au statut spécial, 458 unités de la division territoriale ont le statut de ville dont 177 villes sont subordonnées à une région (oblast) ou à la République autonome de Crimée, 279 villes sont subordonnées à un département (district). D'autres divisions territoriales de l'Ukraine sont présentées par 886 bourgs et 28504 *villages* (au 1 janvier 2008).

Les villages sont des unités de base de l'administration. Elles sont gérées par le Président qui représente l'exécutif et qui est assisté dans son travail par un Conseil communal, élu aux élections au suffrage universel. Les villages se préoccupent de la gestion des affaires locales (l'enseignement, l'industrie, la culture et sport, l'infrastructure (des routes), l'aide sociale et la sécurité sociale, la médecine (des hôpitaux publics), l'aménagement du territoire, l'évacuation des déchets, des eaux, etc).

La capitale de l'Ukraine est la ville de Kyïv.

Les plus grandes villes sont: Kyïv: 2,6 millions d'habitants; Kharkiv: 2,6 millions d'habitants; Dnipropetrovsk: 1,2 millions d'habitants; Donetsk: 1,1 millions d'habitants, Lviv: 1 million d'habitants. La densité de population est de 85,7 habitants/km². Au dernier recensement on dénombrait plus de 110 groupes ethniques: Ukrainiens: 72,7%, Russes: 22,1%, autres ethnies (Belarus, Moldaves, Bulgares, Polonais, Juifs, Hongrois, Roumains, Grecs, Tatars, Allemands, etc.): 5,2%.

VOCABULAIRE

les services centraux	вищі органи державної влади, центральні органи влади
l'autorité étatique	державна влада
unicaméral	однопалатний
un député du peuple	народний депутат
subordonné,-e	підлеглий,-а
soumis,-e au contrôle	підзвітний,-а; підконтрольний,-а
agir de son nom	виступати від власного імені
les autorités de surveillance et de contrôle	контрольно-наглядові органи
les autorités locales	органи місцевого самоврядування
un ministère	міністерство

le Comité de l'État avec un statut spécial une région / une oblast un district un arrondissement les services administratifs locaux une autorité exécutive locale	державний комітет зі спеціальним статусом область район район міста місцеві державні адміністрації виконавча влада місцевого рівня адміністративно-територіальна одиниця; громада
un président le premier adjoint un adjoint un chef de direction un département une division structurelle une collectivité locale de portée locale un organe représentatif	голова перший заступник заступник голови керівник управління відділ структурний підрозділ місцеве самоврядування місцевого значення представницький орган, що має представляти спільні інтереси вирішувати спільно орган місцевого самоуправління громади
résoudre en commun un Conseil communal	виконавчий комітет управління інфраструктура дороги надання соціальної допомоги муніципальні лікарні благоустрій території вивезення відходів водні ресурси житель
un conseil exécutif une division l'infrastructure <i>f</i> les routes <i>f pl</i> l'aide sociale <i>f</i> des hôpitaux publics <i>m pl</i> l'aménagement du territoire l'évacuation des déchets des eaux <i>f pl</i> un habitant un groupe ethnique la densité de population le recensement	етнічна група густота населення перепис населення

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/ FAUX):

1. Selon l'article deux de la Constitution l'Ukraine est un état unitaire et souverain. V F

2. Les compétences de l'Administration d'État ne s'étendent pas sur tout le territoire du pays. V F

3. Les pouvoirs de l'administration territoriale sont limités à une division administrative. V F
4. Les citoyens ukrainiens n'obéissent qu'à l'autorité locale. V F
5. La séparation des pouvoirs est un principe de répartition des différentes fonctions d'États confiées et exercées par les organismes différents. V F
6. Le Parlement ukrainien, la Verchovna Rada, est monocaméral. V F
7. Cette institution collégiale est constituée de trois cent cinquante députés du peuple. V F
8. Le Cabinet des Ministres de l'Ukraine constitue le gouvernement ukrainien avec le Président à sa tête. V F
9. Le Premier ministre est assisté dans son travail de trois substituts de rang différent. V F
10. Le gouvernement ukrainien n'est responsable de son action que devant le Président de l'Ukraine. V F
11. Le Président de l'Ukraine possède une partie de ses fonctions qu'il partage avec le Cabinet des Ministres. V F
12. Le Comité de l'État est un organe central du pouvoir judiciaire, dirigé par le Premier ministre, l'un des Vice premiers-ministres ou par un ministre. V F
13. Les autorités exécutives locales représentent l'exécutif au niveau des collectivités territoriales. V F
14. Les collectivités locales sont des entités qui sont créées pour prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. V F
15. L'Ukraine est découpée en provinces, districts et arrondissements. V F
16. La République autonome de Crimée fait partie intégrante de l'État ukrainien. V F
17. 458 villes ukrainiennes dont Kyïv et Sébastopol ont un statut spécial. V F
18. Les villages étant des unités de base de l'administration gèrent des affaires locales. V F
19. L'aménagement du territoire, l'évacuation des déchets n'entre pas dans la sphère de compétences des collectivités locales. V F
20. Le système administratif de l'Ukraine contemporaine se caractérise par le transfert de certaines compétences de l'État vers des collectivités locales. V F

2. Dites en un seul mot:

«Fonction chargée de gérer les affaires publiques selon les directives d'un État ou gouvernement».

3. Trouvez le paragraphe dans le texte ci-dessus où il s'agit du *découpage administratif* de l'Ukraine. Résumez-le en 3-5 phrases.

4. Lisez et donnez un commentaire développé:

Art. 4 de la Constitution de l'Ukraine porte sur les principes de libre administration des collectivités territoriales, la Loi de l'Ukraine «Des collectivités territoriales en Ukraine», art.5 détermine le cadre du système de l'auto-administration.

5. Faites la liste des compétences des collectivités locales et comparez-les avec les fonctions des autorités publiques.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez dans le texte les dénominations des organes et des institutions qui s'écrivent avec une majuscule: ex.: la Verchovna Rada

2. Complétez chaque nom d'un ou deux adjectifs du texte en faisant attention à l'accord (masculin/ féminin singulier et pluriel):

L'Administration, les autorités, l'organe, les services, la République, un territoire, un peuple, des pouvoirs, le ministre, un conseil, une division, une collectivité, l'intérêt, des affaires.

3. Précisez la signification du nom «autorité(s)» dans les phrases suivantes:

1. L'Anglais respecte la loi et méprise l'autorité. Le Français, au contraire, respecte l'autorité et méprise la loi (Nicolas de Chamfort). 2. L'autorité ne va pas sans prestige, ni le prestige sans l'éloignement (Charles de Gaulle). 3. Les autorités sont intervenues. 4. Lors d'une conférence de presse organisée hier, Me Anatole Leblanc a interpellé les autorités sur la nécessité de trouver des solutions concrètes. 5. Le roi imposa son autorité à la noblesse. 6. Il est une autorité en matière de droit civil. 7. Il lui manque de l'autorité personnelle. 8. L'autorité judiciaire désigne l'ensemble des institutions dont la fonction est de faire appliquer la loi en tranchant les litiges. 9. Le maire représente l'autorité municipale. 10. Les père et mère sont, dans les limites de leur autorité parentale, les représentants légaux de leurs enfants à l'égard des tiers. 11. En adoptant ce règlement, l'administration locale a donc outrepassé son autorité. 12. C'est sous son autorité que sont mobilisés l'ensemble des services de l'État.

4. Trouvez aux verbes suivants leurs noms:

Administrer, aider, aménager, contrôler, découper, diviser, évacuer, gouverner, présider, recenser, subordonner.

5. Dites en français:

Два і шість десятих мільйона жителів, один і дві десятих мільйона жителів, один і одна десята мільйона жителів, один мільйон жителів, вісімдесят п'ять і сім десятих жителя на один квадратний кілометр, сто десять етнічних груп, сімдесят дві і сім десятих відсотка росіян, двадцять дві і одна десята відсотка інших народностей.

IV. GRAMMAIRE

1. Traduisez en bon ukrainien technique:

Charte européenne de l'autonomie locale

Partie I

Article 2 – *Fondement constitutionnel et légal de l'autonomie locale*

Le principe de l'autonomie locale doit être reconnu dans la législation interne et, autant que possible, dans la Constitution.

Article 3 – *Concept de l'autonomie locale*

1. Par autonomie locale, on entend le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profil de leurs populations, une part importante des affaires publiques.

2. Ce droit est exercé par des conseils ou assemblées composés de membres élus au suffrage libre, secret, égalitaire, direct et universel et pouvant disposer d'organes exécutifs responsables devant eux. Cette disposition ne porte pas préjudice au recours aux assemblées de citoyens, au référendum ou à toute autre forme de participation directe des citoyens là où elle est permise par la loi.

Article 4 – Portée de l'autonomie locale

1. Les compétences de base des collectivités locales sont fixées par la Constitution ou par la loi. [...].

2. Les collectivités locales ont, dans le cadre de la loi, toute latitude pour exercer leur initiative pour toute question qui n'est pas exclue de leur compétence ou attribuée à une autre autorité.

Article 7 – Conditions de l'exercice des responsabilités au niveau local

1. Le statut des élus locaux doit assurer le libre exercice de leur mandat.[...]

3. Les fonctions et activités incompatibles avec le mandat d'élu local ne peuvent être fixées que par la loi ou par des principes juridiques fondamentaux.

Article 8 – Contrôle administratif des actes des collectivités locales

1. Tout contrôle administratif sur les collectivités locales ne peut être exercé que selon les formes et dans les cas prévus par la Constitution ou par la loi.

Article 9 – Les ressources financières des collectivités locales

1. Les collectivités locales ont droit, dans le cadre de la politique économique nationale, à des ressources propres suffisantes dont elles peuvent disposer librement dans l'exercice de leurs compétences.

www.conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/122.htm

2. Précisez la valeur des participes passés soulignés dans l'exercice précédent: la valeur de verbe ou la valeur d'adjectif.

3. Remplissez les trous par les éléments qui manquent. Écrivez les nombres en toutes lettres:

.....'organisation administrative territoriale 'Ukraine actuelle repose 24 oblasts (régions), République autonome Crimée et 2 villes (Kyïv et Sébastopol) statut spécial, déterminé lois. Chaque oblast est divisée départements (districts) et dispose '..... Conseil élu qui gère affaires locales manière conjointe 'administration présidentielle locale (on en compte 490). Ukraine, outre Kyïv et Sébastopol statut spécial, 458 unités division territoriale ont statut ville dont 177 villes sont subordonnées région (oblast) ou République autonome Crimée, 279 villes sont subordonnées département (district). D'autres divisions territoriales 'Ukraine sont présentées 886 bourgs et 28504 villages (au 1 janvier 2008).

..... villages sont unités base 'administration. Elles sont gérées Président qui représente 'exécutif et qui est assisté son travail un Conseil communal, élu élections suffrage universel.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. En vous appuyant sur le texte, parlez des *organes administratifs* de l'Ukraine:

Організація й діяльність органів виконавчої влади, основи державної служби визначаються законами України. Визначальними критеріями системи органів виконавчої влади є обсяг компетенції та територіальний масштаб діяльності. В основу побудови та функціонування органів виконавчої влади закладено організаційні зв'язки структурних одиниць системи, такі як розпорядництво, підпорядкованість, підконтрольність, підзвітність та координація. До системи органів виконавчої влади входять такі ланки: Кабінет Міністрів України як вищий орган у системі органів виконавчої влади; міністерства; державні комітети та інші центральні органи виконавчої влади; органи виконавчої влади АПК; обласні державні адміністрації; управління, відділи міністерств; інших органів виконавчої влади; Київська та Севастопольська міські державні адміністрації; управління, відділи міністерств та інших центральних органів виконавчої влади в містах; районні державні адміністрації; відділи міністерств та інших центральних органів виконавчої влади. Ця система відображує субординацію по вертикалі та горизонталі.

2. Faites le compte-rendu en français des textes en ukrainien ci-dessous par écrit et présentez-les par la suite en oral. Préparez-vous à un débat autour des sujets abordés dans ces textes:

A) До повноважень місцевих державних адміністрацій належить вирішення питань:

- забезпечення законності, охорони прав, свобод і законних інтересів громадян;
- соціально-економічного розвитку відповідних територій;
- бюджету, фінансів та обліку;
- управління майном, приватизації та підприємництва;
- промисловості, сільського господарства, будівництва, транспорту і зв'язку;
- науки, освіти, культури, охорони здоров'я, фізкультури і спорту, сім'ї, жінок, молоді та неповнолітніх;

- використання землі, природних ресурсів, охорони довкілля;
- зовнішньоекономічної діяльності;
- оборонної роботи та мобілізаційної підготовки;
- соціального захисту, зайнятості населення, праці та заробітної плати.

B) Місцеве самоврядування в Україні здійснюється на принципах: народовладдя, законності, гласності, колегіальності, поєднання місцевих і державних інтересів, виборності, правової, організаційної та матеріально-фінансової самостійності, підзвітності та відповідальності перед територіальними громадами їх органів та посадових осіб, державної підтримки та гарантії місцевого самоврядування, судового захисту прав місцевого самоврядування. Ст. 4 основні принципи місцевого самоврядування Закон України «Про місцеве самоврядування в Україні»

3. Simulez un débat autour des sujets suivants à votre choix: 1) *Le champ de compétences des autorités administratives locales.* 2) *L'autonomie locale et ses effets.*

Boîte à outils: avoir des compétences en matière de développement économique; la planification régionale; les intérêts communs, l'emploi; stimuler des investissements; le commerce, l'industrie, le tourisme, l'agriculture, les questions d'infrastructures (eau, travaux publics, transports), l'administration territoriale, la protection de l'ordre public et de la sécurité collective, l'entretien des écoles et des hôpitaux publics, le développement social (habitat, éducation, santé), la construction et l'entretien des routes, les questions d'environnement et de culture; en concertation avec le gouvernement, établir des liens de coopération avec des régions étrangères, la coopération interrégionale...

Section 3.2

Les pouvoirs régionaux de la France

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte et trouvez les ressemblances et les différences dans le découpage administratif ukrainien et français.

2. Donnez le développement a) aux mots abrégés suivants: art. 21 Const.; art. 20 Const.; b) au sigle suivant: RATP.

3. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions suivantes:

1. Comment est organisée l'Administration française?
2. Quel lien de subordination existe-t-il entre le chef de l'exécutif et l'agent administratif?
3. Par qui sont représentés les autorités centrales de l'État français?
4. Qu'est-ce que la déconcentration de l'administration?
5. Qu'est-ce que la décentralisation de l'administration?
6. Comment faut-il comprendre «la tendance à la satellisation de certaines compétences»?
7. Qui détient le pouvoir administratif de plein droit, le Président ou le Premier ministre ou les deux?
8. Quelles sont les attributions du préfet et du sous-préfet?
9. Quels organes peuvent exercer la compétence administrative au niveau local?
10. L'administration exerce-t-elle le contrôle ou elle-même est contrôlée?

TEXTE II

L'*Administration* est organisée selon un principe de répartition des compétences entre plusieurs autorités. Entre le chef de l'exécutif et l'agent administratif le plus subordonné, les compétences se répartissent selon une ligne verticale. Les autorités centrales de l'État (comme le Premier ministre) agissent soit par elles-mêmes, soit par le relais d'autorités locales (comme le *préfet*). C'est la *déconcentration* de l'administration d'État. Toutefois, des pouvoirs propres de décision appartiennent à des organes élus qui agissent au nom et pour le compte de *collectivités territoriales* (par exemple le *maire* pour la commune). C'est la *décentralisation* de l'administration. À ce double mouvement s'ajoute une tendance à la «*satellisation*» de *certaines compétences*, par la mise en place d'autorités administratives indépendantes et, plus classiquement, d'établissements publics relevant tantôt, de l'administration centrale, tantôt des collectivités territoriales.

Au niveau des *autorités centrales*, le rôle éminent revient au Premier ministre qui tout à la fois «exerce le pouvoir réglementaire», «dirige l'action du gouvernement» et «assure l'exécution des lois» (art. 21 Const.). En droit, le Premier ministre est donc le chef de l'exécutif et de l'administration dont il dispose (art. 20 Const.). Seul le Premier

ministre est responsable devant le Parlement. Le président de la République n'a pas, quant à lui, de compétence générale en matière administrative. La Constitution lui attribue seulement un *pouvoir de signature* formel. En réalité, les pouvoirs présidentiels *soumis à contreseing* appartiennent au Premier ministre. Quant aux ministres, ils n'ont pas de compétence propre. Ils ne sont des *autorités administratives* que *par délégation* du Premier ministre, ce qui est prévu à l'article 21 de la Constitution. Toutefois, les ministres disposent d'un *pouvoir de réglementation* sur les services dont ils ont la responsabilité.

Au niveau des autorités déconcentrées, il faut mentionner les préfets et les sous-préfets. Ils représentent l'État auprès des *collectivités locales*: *régions, départements et communes*. Ils dirigent les services déconcentrés de l'État et disposent notamment d'un pouvoir général de police administrative dans le cadre de leur ressort territorial.

Au niveau des autorités décentralisées, il est à citer outre les *autorités d'outre-mer*, les organes exécutifs des collectivités territoriales que sont les maires pour les communes, les présidents de *conseils généraux* pour les départements, et les présidents de *conseils régionaux* pour les régions. D'autres *entités* peuvent exercer des compétences administratives: syndicats de communes, districts, communautés urbaines, communautés de villes, communes, sans compter le statut des villes de Paris, Lyon ou Marseille.

Au niveau des autorités satellisées, les autorités administratives indépendantes deviennent.....: Commission nationale informatique et libertés, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Autorité de régulation des télécommunications, Conseil national de concurrence et autres.

Les établissements publics administratifs (musées, universités) ou industriels et commerciaux (la Poste, RATP) disposent de la personnalité morale. Créés par la loi, ils sont placés sous le contrôle soit de l'administration centrale, soit d'une collectivité territoriale.

VOCABULAIRE

administration, f	адміністрація, адміністративний орган, відомство
des autorités	представники державної влади; відповідальні посадові особи
les autorités centrales	центральні органи влади
les autorités locales	місцеві органи влади
les autorités d'outre-mer	органи влади заморських департаментів і територій
un agent administratif	співробітник адміністративно-управлінського апарату
subordonné,-e	підлеглий,-а
agir au nom	діяти від імені
agir pour le compte	діяти на рахунок
par le relais de	через; за посередництвом
la déconcentration de l'administration	деконцентрація управління
les pouvoirs de décision	повноваження на прийняття рішення
la décentralisation de l'administration	децентралізація влади (надання місцевим органам самостійності в управлінні на місцях)

des établissements publics	державні заклади
au niveau de	на рівні
le rôle éminent	видатна роль
tout à la fois	разом
exercer le pouvoir réglementaire	здійснювати регламентарну владу
diriger l'action du gouvernement	керувати діяльністю уряду
assurer l'exécution des lois	забезпечувати виконання законів
en droit	правомочно
quant à	стосовно
en matière administrative	з адміністративних справ
attribuer	надавати
un pouvoir de signature	право підпису
à contresigne	контрасигнація, другий підпис
par délégation	через делегування
les services	управління, відділи, служби
le préfet	префект
le sous-préfet	субпрефект
la police administrative	адміністративна поліція, завданням якої є попередження правопорушень
dans le cadre de	у рамках
le ressort territorial	територіальне відомство
un conseil général	генеральна рада
le président de conseil général	голова генеральної ради
un conseil régional	регіональна рада
le président de conseil régional	голова регіональної ради
une entité	підрозділ
des communautés urbaines	міське співтовариство (об'єднує міські та периферійні комуни з метою реалізації спільних інтересів)

1. Découvrez:

La **centralisation**, la **decentralisation** et la **déconcentration** sont trois modalités d'organisation administrative d'un État. Il y a **centralisation** lorsque l'administration d'un pays est soumise, dans sa totalité, au pouvoir central de l'État.

La **déconcentration** est une simple modalité de la **centralisation**. Elle consiste à donner certains pouvoirs de décision à des représentants locaux de l'État, qui restent soumis à l'autorité hiérarchique du pouvoir central. «C'est toujours l'État qui décide; mais sur place, et non depuis Paris...». Le préfet est l'autorité déconcentrée type.

La **décentralisation** se définit comme le transfert de certaines compétences de l'État à des collectivités territoriales relativement indépendantes du pouvoir central. Dans ce cadre, les décisions ne sont pas prises au nom de l'État par un agent de l'État, mais au nom d'une collectivité territoriale par un organe élu qui émane d'elle.

Guide du langage juridique. S. Bissardon

2. Associez la colonne B) avec les colonnes A) et C):

Divisions administratives		1 Représentants de l'État 2 Représentants des citoyens
A	B	C
1) Le regroupement de plusieurs départements	L'État	a) Le Conseiller général (2)
	↑	
2) Le regroupement de plusieurs communes	Les régions	b) Le Préfet (1)
	↑	
3) Le regroupement de plusieurs cantons	Les départements	c) Le Président de la République (1 et 2)
	↑	
4) La plus petite parcelle du territoire français	Les arrondissements	d) Le Préfet de Région (1) Les conseillers régionaux (2)
	↑	
5) Le territoire national de la France	Les cantons	e) Le Maire(2)
	↑	
6) Le regroupement de plusieurs arrondissements	Les communes	f) Le Sous-préfet

Ressources-cla.univ-fcomte.fr/

3. Observez un document:

- Nom et Prénom
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Adresse
- N° de dossier à la préfecture

À....., le.....

Monsieur (Madame) le Préfet
Préfecture de(Ville)
Adresse

Objet: Annonce préalable à une demande de titre de séjour

Monsieur (Madame) le Préfet,

Je me dispose, dans les jours.....demande de titre de séjour.
Tennis àrefus d'examiner ma requête au guichet.Vous n'êtes pas sans savoir.....

Lorsque je déposerai.....,
conformément à la loi. Dans le cas contraire: je.....
Le tribunal administratif.

...(Décrire précisément votre situation en expliquant de quelle façon elle entre dans les lois et conventions internationales).

Je me présenterai à vos guichets.....de cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur (Madame) le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

P.S. Pièces jointes:

(liste de photocopies jointes à la lettre avec mention de sa nature et de sa date)

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Rédigez une lettre officielle selon le modèle de l'exercice précédent.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ce texte informatif et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

La division territoriale de la France

1)..... de la France est l'organisation institutionnelle et administrative du territoire français. Sont recensées de nombreuses divisions territoriales ayant un objectif 2)....., 3)..... ou 4)..... La division du territoire métropolitain remonte, pour 5) , 6) et 7) , à 1789, pour 8)..... à 1800. Les régions n'apparaissent qu'en 9)..... .

La France métropolitaine (continentale) compte 10)..... régions, 11)..... départements, 12) communes. Il y a encore 13)..... régions d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane française, Martinique et Réunion) et 14)..... collectivités d'outre-mer (COM).

La région est la division territoriale française de 15)..... . Elle est gérée par un 16)..... élu pour 17)..... ans au 18)..... . Un préfet de région, nommé par 19)..... , représente 20)..... et s'assure du bon fonctionnement des services 21)....., comme par exemple la coordination des 22)..... . La collectivité territoriale de Corse possède 23)..... .

Chaque région comprend plusieurs 24)..... . Le département est géré par un 25)..... élu pour 26)..... ans au suffrage universel direct. 27) remplit les mêmes fonctions que 28)..... , étant le préfet de région dans les départements où se situe le chef-lieu de région.

Chaque département est à son tour découpé en plusieurs 29)..... ayant à leur tête 30) Ce dernier assiste le préfet de département dans 31)..... de 32)..... .

L'arrondissement se subdivise en plusieurs 33)..... . Les cantons sont gérés par 34)..... . Leur rôle est essentiellement de fournir un maillage électoral.

35)..... est administrée par un 36)..... élu pour 37)..... ans avec 38)..... à sa tête.

jacotte26.forumactif.com

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. *Jeu de rôle: simulez un débat autour de la problématique la centralisation/ décentralisation, les pouvoirs locaux.*

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Rédigez une lettre officielle sur l'exemple d'une lettre adressée à un préfet.

L'ORGANISATION JUDICIAIRE

Section 1.1

Le judiciaire de l'Ukraine

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez ce texte entièrement, dégagez son sens général et résumez-le en quelques lignes.

2. D'après la matrice du texte, composez l'*organigramme* des juridictions ukrainiennes.

3. Dans ce texte, relevez a) les *termes juridiques* désignant la même notion; b) les *verbes* permettant de caractériser le travail des juges et des juridictions.

4. Trouvez aux termes suivants leurs équivalents français:

Верховний Суд України, Вищий спеціалізований суд України з розгляду цивільних і кримінальних справ, Вищий господарський суд України, Вищий адміністративний суд України, Пленум вищого спеціалізованого суду, загальні апеляційні суди, апеляційні господарські суди, апеляційні адміністративні суди, місцеві суди, загальні місцеві суди, господарські місцеві суди, окружні адміністративні суди, суди першої інстанції, третейські суди.

TEXTE I

En Ukraine il existe des *juridictions de droit commun* et la *Cour Constitutionnelle* selon la *Constitution de l'Ukraine* et la «*Loi sur le système judiciaire et le statut des juges*». Aux juridictions de droit commun relèvent les *tribunaux de compétence générale*, les *tribunaux administratifs* et les *tribunaux économiques*. Chacune des branches du pouvoir judiciaire en Ukraine est indépendante et compétente dans son domaine réservé à elle seule. La Cour constitutionnelle est appelée à veiller à la conformité des lois et d'autres actes réglementaires à la Constitution de l'Ukraine. Elle interprète les dispositions de la Constitution et des lois ukrainiennes. En conformité avec la législation ukrainienne les *tribunaux d'arbitrage* n'appartiennent pas au système judiciaire.

Le *pouvoir judiciaire* est tenu de 1) régler les conflits qui ont lieu entre le législatif et l'exécutif; 2) réaliser le droit de tout citoyen à la défense contre toutes atteintes à son honneur et sa dignité, à sa santé, à ses biens, etc.; contre les *abus* ou l'*action fautive* et l'*omission* des autorités administratives publiques et locales, des fonctionnaires; 3) garantir la défense des droits et des intérêts des personnes physiques et des personnes morales

dans un tribunal indépendant et compétent; 4) garantir la réalisation des droits des personnes physiques et des personnes morales au recours pour pouvoir contester la décision d'un tribunal.

Les tribunaux ukrainiens sont fondés sur trois principes: la *division territoriale*, la *spécialisation* (tribunaux de compétence générale en matière civile et pénale, tribunaux administratifs et tribunaux économiques) et la division des tribunaux en tribunaux de première instance et en cours d'appel. Les *cours d'appel* connaissent des appels formés contre les décisions des tribunaux locaux. En Ukraine, il n'existe pas de cours de cassation à part, le pourvoi en cassation est déposé devant une chambre spécialisée auprès la Cour Suprême. Ces chambres peuvent, dans des cas exceptionnels, connaître des appels ou jouer le rôle de tribunaux de première instance. La Cour de compétence générale de dernier ressort est la *Cour suprême de l'Ukraine*.

Les *tribunaux de droit commun* ont pour mission de *défendre l'ordre public* contre toutes *atteintes* et *garantir aux individus l'exercice de leurs droits* économiques, politiques, des *droits* et des *libertés personnelles* des citoyens (*personnes physiques*) mais aussi la réalisation des droits et des intérêts légitimes des sociétés (*personnes morales*).

Le pouvoir judiciaire ukrainien est fondé sur les *principes* de *simplicité*, d'*accessibilité*, de *hiérarchie*, de *degré de juridiction* et d'*unité*.

Les tribunaux de droit commun et les tribunaux d'arbitrage sont installés en fonction de la carte administrative et territoriale de l'Ukraine. Dans chacune des 24 régions (oblast'), en République autonome de Crimée, dans les villes de Kyïv et Sebastopol il y a des tribunaux de droit commun ainsi que des tribunaux arbitraux. Les tribunaux de droit commun siègent dans chaque district et ville mais aussi dans les arrondissements des villes. L'accès à ces tribunaux est libre pour chacun des citoyens ukrainiens. Les tribunaux de district et de ville examinent la plupart des affaires civiles et criminelles. Dans leur activité ces tribunaux s'inspirent de mêmes *règles du droit matériel et procédural*: *droit criminel*, *droit de procédure criminelle*, *droit civil*, *droit de procédure civile*, *droit du travail*, *droit de la famille*. En Ukraine peuvent être créés et fonctionner des tribunaux arbitraux sédentaires et des tribunaux arbitraux spécialement créés pour examiner un litige particulier. L'ordre de leur formation est réglé par la Loi de l'Ukraine «Des tribunaux arbitraux», leur nombre n'étant pas préalablement fixé, même celui des tribunaux arbitraux permanents. Tous les tribunaux et les cours ukrainiens sont *mis sous la surveillance* et le *contrôle* de la *Cour Suprême de l'Ukraine*.

On distingue dans la hiérarchie judiciaire trois degrés: 1) la *juridiction inférieure* examine l'affaire au fond et rend une décision; 2) l'*instance de recours* vérifie la *légalité* et le *bien-fondé* des jugements rendus par des juridictions inférieures qui ne *passent pas en force de chose jugée*; 3) l'*instance de contrôle* vérifie la *légalité* et le *bien-fondé* des jugements rendus par des juridictions inférieures qui ne passent pas en force de chose jugée. Dans le cadre de la législation civile procédurale le recours en appel peut être formé contre la décision judiciaire illégale ainsi que contre la décision judiciaire non motivée, tandis que le recours en cassation n'est déposé que contre une décision illégale. Le système judiciaire ukrainien est composé de juridictions locales. Ce sont des juridictions inférieures.

Le *tribunal d'instance* (TI) traite la plupart des petits litiges civils de la vie quotidienne et rend le jugement au fond. En matière civile il constate le non-respect des obligations légales et contractuelles par le défendeur, il éclaircit si le défendeur a exercé correctement ses obligations légales et contractuelles ou non et s'il s'est acquitté ainsi de ses obligations envers ses créanciers et clients. Les débats aux tribunaux d'instance sont publics et oraux.

En matière criminelle le TI constate la culpabilité ou non-culpabilité de l'auteur et prononce une sanction pénale. En pénal les débats sont publics, oraux et contradictoires. Le juge entend les témoignages de différentes parties, des témoins à charge et à décharge, des éclaircissements ou des explications fournies par les parties au procès, examine des indices matériels, donne lecture de documents joints à l'audience, accomplit d'autres actes de procédure. Après la clôture des débats le tribunal pénal établit la culpabilité ou la non-culpabilité du prévenu (mis en cause), déclare le mis en cause coupable et applique une peine ou une sanction. À la suite des délibérations le tribunal pénal prononce la peine (ou la condamnation). En matière civile le tribunal d'instance reçoit (ou accueille) ou rejette la demande.

La personne intéressée qui a pris part au procès et qui n'est pas d'accord avec la décision rendue, a le droit de contester cette décision de justice en interjetant appel devant une juridiction supérieure et en formant un recours auprès du procureur.

La loi prévoit le délai de recours pour que les participants au procès qui ne sont pas d'accord avec le jugement ou le verdict du tribunal d'instance, puissent former un recours. Ainsi, le pourvoi en cassation et un recours auprès du procureur peuvent être formés dans le délai de 1 à 3 mois à compter de la prononciation du verdict. Le délai de contestation applicable est de 7 jours pour les détenus à partir du jour où la copie du verdict leur est délivrée. Le pourvoi en cassation et le recours auprès du procureur contre un jugement de condamnation des tribunaux de région ou de district peuvent être formés dans le délai de 10 jours à compter du jour qui suit la prononciation du verdict. Si on ne se pourvoit pas en cassation et on ne forme pas de recours auprès du procureur dans les délais prévus par la loi, cela veut dire que les jugements et les verdicts passent en force de chose jugée et doivent être exécutés.

Tous les litiges civils devant les tribunaux de première instance sont jugés à juge unique. Le jugement collégial (formation collégiale au nombre de trois juges) dans une affaire civile n'est possible qu'après l'annulation de la décision de première instance par une cour supérieure mais dans les cas prévus par la loi.

La *Cour Suprême de l'Ukraine*, la Cour Suprême de la République autonome de Crimée, les cours de région, les cours de la ville de Kyïv et de la ville de Sébastopol sont les juridictions de deuxième degré. Ces juridictions a) confirment la décision; en changeant les motifs dans les cas prévus par la loi; infirment la décision, en renvoyant l'affaire, partiellement ou complètement, devant la juridiction de degré inférieur pour le réexamen au fond. D'après les résultats de l'étude de l'affaire en cassation la cour compétente rend un arrêt de rejet (elle rejette le pourvoi) ou un arrêt de cassation (elle casse l'arrêt précédent et peut renvoyer l'affaire devant une autre cour d'appel). Les arrêts en cassation passent immédiatement en force de chose jugée à compter de son prononcé.

La Constitution de l'Ukraine prévoit l'introduction de la nouvelle forme de réexamen de jugements rendus par les juridictions inférieures – l'appel. L'appel vise à réexaminer l'affaire au fond par la juridiction supérieure en rendant un nouveau verdict.

En matière pénale, la **composition du jury** est déterminée en fonction du genre et du délai de la peine que le Code Pénal prévoit pour les infractions impliquées au prévenu. En règle générale, les affaires criminelles sont jugées devant le tribunal pénal de première instance à juge unique. Les affaires criminelles avec les crimes pour lesquels sont prévues les peines d'emprisonnement de 10 ans, sont réglées collégalement devant les tribunaux de première instance par le jury composé de trois juges dans le cas si le prévenu s'est adressé avec une telle demande au tribunal. Et enfin, les affaires criminelles avec les crimes pour lesquels est prévue la peine à réclusion perpétuelle, sont examinées par les deux juges et trois jurés. La réforme de 2010 dans le domaine de l'organisation judiciaire prévoit que toutes les affaires criminelles sont examinées obligatoirement pour la première fois devant les tribunaux de première instance.

Les affaires sont réexaminées collégalement et uniquement par les juges professionnels.

Les attributions du pouvoir judiciaire consistent à rendre la justice et à effectuer le contrôle. Seul le juge a le droit de rendre la justice selon les règles de droit et de procédure établies par la loi. Ses actes juridiques dans une affaire concrète ont force de chose jugée et exécutoire.

VOCABULAIRE

l'organisation judiciaire	судоустрій, організація судової системи
le système judiciaire	система правосуддя, судова система
le pouvoir judiciaire	судова влада
interpréter	тлумачити
une disposition	положення
être tenu de	бути зобов'язаним
un abus	зловживання
une omission	бездіяльність
une autorité administrative	орган державного управління
une autorité administrative locale	місцевий орган державного управління
un droit au recours	право на оскарження
contester la décision	оскаржити рішення суду
être fondé,-e sur	грунтуватися на
une division territoriale	територіальний розподіл
la Cour Suprême de l'Ukraine	Верховний Суд України
la Cour Constitutionnelle	Конституційний суд
un tribunal économique local	господарський місцевий суд
un tribunal arbitral	третейський суд
un tribunal de première instance	суд першої інстанції

une cour économique d'appel
connaître (un litige, une affaire, un appel)
former un appel contre

le dernier ressort
avoir pour mission

défendre l'ordre public
des intérêts légitimes
contribuer à
le renforcement de la loyauté
le principe de simplicité
le principe de hiérarchie
le principe d'accessibilité
le principe de degré de juridiction
le principe d'unité
siéger

un arrondissement
un accès à
examiner
une affaire criminelle (pénale)
une affaire civile
une règle du droit matériel et procédural

le droit criminel
le droit de procédure criminelle
le droit civil
le droit de procédure civile
le droit du travail
le droit de la famille
être mis,-e sous la surveillance
sous le contrôle
une juridiction inférieure
rendre une décision au fond
une instance de recours
vérifier
un bien-fondé
passer en force de chose jugée
traiter
un petit litige
en matière civile
en matière criminelle
constater le non-respect

апеляційний господарський суд
розглядати (спір, справу, апеляцію)
подати апеляційну скаргу, оскаржити в
апеляційному порядку
остання інстанція
бути покликаним, мати призначення,
призначатися
захищати правопорядок
законні інтереси
сприяти
зміцнення законності
принцип простоти
принцип ієрархічності
принцип доступності
принцип ступінчастості
принцип єдності
знаходитися; засідати
район міста
доступ до
розглядати
кримінальна справа
цивільна справа
норма матеріального і процесуального
права
кримінальне право
кримінально-процесуальне право
цивільне право
цивільно-процесуальне право
трудове право
сімейне право
бути під судовим наглядом
під контролем
суд першої інстанції
вносити рішення по суті
друга (апеляційна, касаційна) інстанція
перевіряти
обґрунтованість
набрати законну силу
розглядати; вирішувати
дрібна справа, спір на незначну суму позову
у цивільних справах
у кримінальних справах
встановити факт недотримання
(зобов'язання)

une obligation légale
 une obligation contractuelle
 s'acquitter de ses obligations
 un débat public
 un débat oral
 un débat contradictoire
 une (non)-culpabilité
 un auteur
 prononcer une sanction
 entendre les témoignages
 un témoin à charge
 un témoin à décharge
 fournir une explication
 une partie au procès
 un indice matériel
 donner lecture
 un document joint
 une audience
 accomplir un acte de procédure
 la clôture des débats
 un prévenu
 un mis en cause

 un accusé
 coupable
 appliquer une peine
 prononcer une condamnation
 des délibérations *fpl*
 recevoir une action en justice
 rejeter une action en justice
 une personne intéressée
 interjeter appel

 former un recours
 un délai de recours
 un détenu
 délivrer une copie de verdict
 confirmer la décision
 infirmer la décision

 renvoyer l'affaire

 rendre un arrêt

зобов'язання за законом
 договірне зобов'язання
 виконувати свої зобов'язання
 гласне (відкрите) судове засідання
 судові дебати в усній формі
 принцип змагальності в судовому засіданні
 (не)винуватість
 автор (виконавець) злочину
 оголосити виконання покарання
 заслухати покази свідків
 свідок обвинувачення
 свідок захисту
 надати пояснення
 сторона у процесі
 речовий доказ
 зачитати
 документ, що додається
 судове слухання (засідання)
 виконувати процесуальну дію
 закінчення розгляду справи по суті у суді
 підсудний
 особа, присутність якої є обов'язковою на
 суді і яка може бути допитана у справі
 обвинувачений
 винний
 застосовувати покарання
 виносити обвинувальний вирок
 рішення (після обговорення)
 задовольнити позов
 відмовити у задоволенні позову
 зацікавлена особа
 оскаржити судовий вирок; вимагати
 перегляду судового рішення в апеляційному
 порядку
 подати подання
 строки оскарження
 особа, взята під варту
 вручати копію вироку
 залишати вирок або рішення без зміни
 відмінити (рішення, постанову); визнавати
 недійсним
 повертати, надсилати справу (для нового
 розгляду)
 виносити ухвалу

un réexamen	перегляд; повторний розгляд
un prononcé	оголошення; об'ява рішення, ухвали
juger à juge unique	розглядати справу у суді одноособово
un jugement collégial	рішення, прийняте колегіально
annuler	відмінити; визнати недійсним
une annulation	відміна; визнання недійсним
la composition du jury	склад суду
impliquer une infraction	інкримінувати злочин
un crime	злочин
une peine d'emprisonnement	покарання у вигляді позбавлення волі
une peine à réclusion perpétuelle	покарання у вигляді довічного ув'язнення
un juré	народний засідатель
avoir force de chose jugée et exécutoire	мати силу закону і підлягати примусовому виконанню

II. COMPRÉHENSION

1. Trouvez dans le texte le paragraphe correspondant en français:

Судова система складається з окремих судів. Суд першої інстанції розглядає і вирішує справу по суті, у кримінальних справах вирішує питання про винуватість чи невинуватість підсудного, в цивільній справі вирішує питання про те, чи порушив відповідач прийняті на себе за договором або покладені на нього законом зобов'язання. Суд першої інстанції проводить судовий розгляд гласно, усно та безпосередньо, вислуховує показання та пояснення учасників процесу, оглядає речові докази, оголошує документи, виконує інші процесуальні дії.

2. Barrez l'intrus:

- 1) Audience – procès – instance – débats.
- 2) *En appel*: jugement – décision – verdict – avis.
- 3) *En cassation*: jugement – avis – décision – arrêt.

3. Mettez les mots dans l'ordre pour former une phrase:

1. Constitutionnelle, – tribunaux – rendue – les – justice – d' – est – la – droit – et – La – arbitrage. – tribunaux – par – Cour – de – commun – les
2. selon – de – justice – les – droit – est – loi. – de – établies – la – rendue – et – par – La – règles – procédure
3. Les – sont – le – justice – pouvoir – du – la – attributions – contrôle. – judiciaire – et
4. de – système – composé – est – juridictions – Le – locales – judiciaire.
5. juridiction – la – l' – examine – au – La – affaire – inférieure – décision – fond – et – rend.
6. L' – jugements – de – juridictions – vérifie – le – légalité – et – le – par – inférieures. – des – instance – recours – la – bien-fondé – rendus – des
7. qui – juridictions – bien-fondé – rendus – instance – inférieures – légalité – vérifie – la – et – le – des – L' – de – contrôle. – jugements – par – des

4. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

1. Par quel organe est rendue la justice en Ukraine?
2. Quelles sont les attributions de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine?
3. En quoi consiste le fonctionnement du pouvoir judiciaire?
4. Sur quels principes sont fondés les tribunaux ukrainiens lors de l'exercice de la justice?
5. Quelle est la compétence des cours d'appel et de la Cour de cassation? Y a-t-il une différence? S'il y en a, en quoi consiste-t-elle?
6. Quelle est la compétence des tribunaux de droit commun?
7. Quelle est la compétence des tribunaux arbitraux?
8. Comment peut-on classer les tribunaux en fonction de la compétence géographique et territoriale?
9. La hiérarchie judiciaire est-elle propre pour le judiciaire de l'Ukraine?
10. Quelle est la compétence du tribunal d'instance en matière civile et en matière pénale?
11. Comment peut-on contester la décision d'un tribunal?
12. Quels sont les délais de recours?
13. Quelle est la compétence des juridictions de deuxième degré?
14. Quelle juridiction est la plus haute instance?
15. Comment sont jugés les litiges civils?
16. Comment sont jugées les affaires pénales?

II. ÉTUDE DU VOCABULAIRE**1. Déterminez le genre des mots suivants:**

Pouvoir, tribunal, cour, juridiction, instance, décision, jugement, bien-fondé, affaire, arbitrage, procédure, légalité, contrôle, surveillance, appel, recours, acte, litige, peine, condamnation, prévenu.

2. Trouvez un synonyme aux termes juridiques suivants:

a) Un magistrat assis, le ministère public, les attributions, une juridiction, un niveau, une décision.

b) Juger, dire le droit, témoigner, entendre un témoin, approuver, annuler, condamner, annoncer une sanction pénale, emprisonner.

3. Apprenez le vocabulaire thématique:

Jugement: 1. Action de juger; 2. Assemblée, audience, réunion pendant laquelle a lieu le jugement; 3. Fait de juger, de rendre la justice selon les lois; 4. Verdict prononcé par la justice.

Verdict: 1. Avis, jugement; 2. Réponse du jury en ce qui concerne la culpabilité ou non d'un accusé.

4. Donnez les synonymes aux termes juridiques *jugement* et *verdict* parmi les mots suivants:

Arrêt, décision, condamnation, jugement, sanction, sentence, verdict.

A). *Jugement*: _____

B). *Verdict*: _____

5. Dites en français:

Підозрюваний, обвинувачений (підсудний), засуджений, виправданий.

II. GRAMMAIRE

1. Faites entrer les locutions verbales suivantes dans vos propres phrases:

Rendre la justice, veiller à la conformité des lois et d'autres actes réglementaires, interpréter la Constitution et les lois ukrainiennes, régler les conflits entre le législatif et l'exécutif, réaliser le droit du citoyen à la défense, garantir la défense des droits et des intérêts des personnes physiques et des personnes morales, garantir l'exercice des droits, garantir la réalisation des droits des personnes physiques et des personnes morales au recours, contester la décision d'un tribunal, connaître des appels, défendre l'ordre public contre toutes atteintes.

2. Traduisez en français:

1. Правосуддя здійснюється виключно судом. 2. Судді є незалежними і підкоряються лише закону. 3. Державною мовою судочинства є українська мова. 4. Розгляд справ у всіх судах є відкритим. 5. Усі громадяни мають право на судовий захист. 6. Правосуддя здійснюється на засадах рівності громадян перед законом і судом. 7. Судочинство здійснюється на основі змагальності та рівноправності сторін. 8. Одним із найважливіших прав громадян і юридичних осіб є право на оскарження судового рішення. 9. Обвинуваченому, а також підозрюваному і підсудному гарантовано право на презумпцію невинуватості, згідно з якою він вважається невинуватим, доки його вину не буде доведено у суді. 10. Недоведена винуватість є доведеною невинуватістю. 11. Підозрюваному, обвинуваченому і підсудному гарантовано право на захист.

3. Résumez en français:

Стаття 61 Європейської конвенції щодо організації судових та правоохоронних органів з захисту прав людини і основних свобод зазначає: «Будь-яка особа має право на те, щоб її справа була розглянута справедливо, публічно і в розумні строки незалежним та неупередженим судом, заснованим згідно з законом, який правомочний вирішувати або спір відносно її прав та обов'язків у цивільному процесі, або обґрунтованість висунутого проти неї обвинувачення у кримінальному процесі».

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Faites la liste des activités du juge ukrainien tirées du texte.

2. Faites un récit cohérent. Servez-vous des éléments de phrases et de phrases complètes ci-dessous en ajoutant les éléments qui manquent et en respectant la progression logique et le plan du passé du récit.

L'affaire porte sur un cambriolage sans précédent.
 Diriger les débats au cours de l'audience.
 Inviter successivement le demandeur, puis le défendeur à la barre.
 Expliquer ses prétentions.
 Fournir des explications.
 Prononcer une plaidoirie (les représentants des parties).
 Présenter ses observations (des parties).
 Après avoir écouté tous, le juge doit prendre une décision.
 Clore (faire cesser) les débats.
 Le président (le juge) prend la parole.
 Lever l'audience pour dire quelques mots.
 Décider de la culpabilité d'un accusé (le délibéré).
 Se retirer pour prendre sa décision sur l'affaire qui a été soumise.
 Délibérer de l'affaire.
 Les délibérations ont lieu de manière secrète.
 Se prononcer sur la culpabilité de l'accusé (le jugement).
 Prononcer le jugement sur le champ.
 Formuler un recours contre une décision rendue en première instance.
 La Cour suprême maintient une partie du jugement qui lui a été déféré.

Section 1.2

Le judiciaire de la France

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et en choisissez l'intitulé parmi ceux-ci: 1); 2).....; 3); 4)

Les deux ordres de juridiction

L'organisation des juridictions françaises

Les juridictions du premier et du second degré

L'ordre judiciaire: les juridictions civiles et pénales

2. Indiquez le groupement de mots qui correspond à cette définition: «Ensemble des règles fixant: la composition, les attributions et le fonctionnement des juridictions; le statut des personnels liés à l'exercice de la justice: magistrats, juges, greffiers et auxiliaires de justice (avocats, avoués...); désigne aussi l'ensemble des organes chargés de rendre la justice».

3. En lisant le texte trouvez la réponse aux questions suivantes: De quels ordres de juridictions est constituée la justice française? Y a-t-il des traits en commun avec la justice ukrainienne? S'il y en a, lesquels?

4. Déchiffrez les sigles suivants: le TGI, le TI, le JAF, le JEX.

5. Déterminez et présentez schématiquement la compétence des juridictions administratives, civiles et pénales.

TEXTE II

1)

Attribut essentiel de la souveraineté de l'Etat, la Justice a une mission fondamentale, celle de veiller au respect des lois en garantissant les droits de chacun.

Ses principes fondateurs sont l'égalité, l'impartialité et l'indépendance. La société contemporaine désire avoir une Justice plus proche du citoyen, plus efficace dans le traitement des procédures, plus ouverte sur son temps. L'organisation des juridictions françaises repose sur plusieurs principes (*séparation des autorités administratives et judiciaires, droit d'appel, impartialité...*) qui garantissent le respect des libertés fondamentales.

À chaque type de litige il y a un tribunal. D'une part, *les juridictions de l'ordre judiciaire* sont compétentes pour connaître des litiges opposant les particuliers entre eux et pour sanctionner les infractions à la loi pénale. D'autre part, *les juridictions administratives* sont compétentes pour les litiges nés des activités de l'administration. Composée de deux *ordres de juridictions* (judiciaire et administratif), elle assure le respect des droits de chacun.

2)

Les juridictions de l'ordre judiciaire sont compétentes pour régler les litiges opposant les personnes privées et pour sanctionner les auteurs d'infractions aux lois pénales.

Les juridictions administratives jugent les litiges opposant une personne privée à l'Etat, à une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme privé chargé d'une mission de service public.

Tout *justiciable* doit pouvoir *faire trancher* son conflit par une juridiction. Le droit au juge l'impose. Il revient donc à l'Etat d'*attribuer des compétences* à différentes juridictions et en *assurer la cohérence* en les répartissant entre elles. C'est par des *règles procédurales* précises que le justiciable peut identifier la juridiction compétente en fonction du caractère du litige.

3)

Les juridictions de l'ordre judiciaire n'ont donc pas compétence pour *se prononcer sur* l'administration. En revanche, elles peuvent statuer sur toutes les autres matières. L'ordre judiciaire est organisé en trois *strates*. Il existe des *juridictions de premier degré*, des *juridictions d'appel* et une *Cour de Cassation*.

Les juridictions de premier degré. L'ordre judiciaire se divise en deux catégories de juridictions: *les juridictions civiles* (le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes) et *les juridictions pénales* (le tribunal de police, le tribunal correctionnel, la Cour d'assises).

Les juridictions civiles tranchent les litiges ou les conflits liés à la famille (*mariage/ divorce, filiation, successions*), aux autres sphères de la vie de l'individu (*loyer, consommation...*) et aussi à ses activités professionnelles (*commerce, travail*) mais

n'infligent pas de peines. Les juridictions pénales *sanctionnent les atteintes contre les particuliers, les biens et la société.*

Les *juridictions de première instance* statuent, comme leur nom l'indique, la première fois que le litige est présenté devant la justice. Elles prennent souvent le nom de tribunal (d'instance, de grande instance, de commerce, correctionnel), mais aussi parfois celui de conseil (des prud'hommes). Les décisions rendues par les juridictions de première instance sont le plus souvent qualifiées de *jugements*.

La réforme de la *carte judiciaire*, engagée en 2007, ramène le nombre de juridictions de 1190 à 863.

4)

Les juridictions civiles peuvent être distinguées selon qu'elles sont des juridictions du premier et second degré, c'est-à-dire des *juridictions du fond* ou la *juridiction du droit*, la Cour de cassation.

Les juridictions du premier degré se distinguent entre une *juridiction de droit commun*, le juge de proximité pour les petits litiges, le tribunal d'instance, le tribunal de grande instance, le TGI, et des *juridictions d'exception* (le tribunal d'instance disposant d'une compétence exclusive dans certaine matière, le *tribunal de commerce*, le *conseil des prud'hommes*, le *tribunal des affaires de la sécurité sociale*, le *tribunal paritaire des baux ruraux*).

Le TGI est la *juridiction de droit commun*. Il en existe au moins un par département mais beaucoup en comptent plusieurs. Il y en a 181 en tout. Chaque TGI comporte au moins quatre membres de façon à ce que les *formations collégiales*, d'au moins trois membres, puissent se réunir mais nombreux sont les TGI qui comptent bien plus de magistrats. Par ailleurs, depuis 1970, le *président du TGI* peut décider qu'une affaire sera jugée par un *magistrat unique* et de nombreuses procédures ne font intervenir qu'un seul juge, *juge aux affaires familiales (JAF)*, *juge de l'exécution (JEX)*... Le TGI est compétent pour tous les litiges pour lesquels une compétence particulière n'est pas donnée à une autre juridiction, une juridiction d'exception, en raison de la *nature du litige* ou de son *montant*, ce qui en fait la juridiction de droit commun, la *juridiction subsidiaire*. Par ailleurs, certaines matières sont de la compétence exclusive du tribunal de grande instance comme l'*état des personnes*, le *mariage*, le *divorce*, la *filiation*, les *affaires immobilières*. Toutes ses décisions sont *susceptibles d'appel*, hormis celles qui concernent des affaires *de peu d'importance* (le *plafond* est fixé à... €) pour lesquelles la décision rendue l'est en premier et dernier ressort. Seul, un pourvoi en cassation peut être formé contre ces décisions.

La *carte judiciaire* désigne la répartition des tribunaux en France.

VOCABULAIRE

un attribut	символ, ознака, властивість
essentiel, -le	основний, -а
une souveraineté	суверенність
chacun/ chacune	кожен/кожна
une égalité	рівність
une impartialité	безпристрасність, неупередженість

une indépendance	незалежність
contemporain,-e	сучасний,-а
proche	близький,-а
un citoyen/ une citoyenne	громадянин/громадянка
efficace	ефективний,-а
un traitement	трактування, обробка
reposer sur	грунтуватися на
une séparation	розподіл
judiciaire	судовий,-а
le droit d'appel	право на подання апеляції
juger un litige	розглядати в судовому порядку спір
un juge	суддя; суд; судова установа
une juridiction	юрисдикція, підсудність; суд, судова установа одного типу
une juridiction de premier degré	суд першої інстанції
une juridiction d'appel	апеляційна судова інстанція
une juridiction civile	цивільна юрисдикція; суд у цивільних справах
une juridiction pénale	кримінальна юрисдикція; суд у кримінальних справах
l'ordre judiciaire	суди загальної юрисдикції
l'ordre administratif	суди адміністративної юрисдикції
opposer	протистояти (у конфлікті, спорі)
un particulier	громадянин, приватна особа
sanctionner	застосовувати санкції, карати
une infraction	правопорушення, злочин
pénal,-e	кримінальний,-а
être compétent pour	правомочний, компетентний
régler	урегульовувати
une personne privée	приватна особа, суб'єкт приватного права
l'auteur d'infraction	автор злочину
une collectivité locale	адміністративно-територіальна одиниця
un établissement public	державна установа, заклад
un organisme	орган, система органів
chargé de	уповноважений з...
le service public	державний апарат, органи державного апарату
une mission	завдання, місія
un justiciable	сторона у тяжбі; підсудний
faire trancher	звертатися до суду за вирішенням спору
imposer	покладати
attribuer	надавати, присвоїти
assurer	забезпечити
une cohérence	єдність, взаємозв'язок

répartir	розподіляти
une règle procédurale	процесуальна норма
se prononcer sur	висловитися з
statuer sur	вносити рішення з
une matière civile	цивільна справа; провадження у справі
un strate	група
la Cour de cassation	Касаційний суд
un tribunal d'instance	суд першої інстанції
un tribunal de grande instance	суд вищої інстанції
un tribunal de commerce	торговельний (господарський) суд
un conseil des prud'hommes	прюдомальна рада (комісія з вирішення трудових спорів)
un tribunal des affaires de la sécurité sociale	суд з вирішення спорів у сфері соціального захисту
un tribunal paritaire des baux ruraux	паритетний суд у справах оренди земель сільськогосподарського призначення
un tribunal de police	поліцейський суд
un tribunal correctionnel	виправний суд
une cour d'assises	суд присяжних
le mariage	шлюб
le divorce	розлучення
la filiation	рідство
une succession	спадщина
un loyer	плата за найм житла, оренду
une consommation	споживання
le commerce	торгівля, комерційна діяльність
une peine	покарання
infliger une peine	призначити покарання
une atteinte contre	посягання, замах на...
des biens <i>m pl</i>	майно
une société	товариство, фірма
rendre une décision	вносити рішення
un jugement	судова постанова/рішення суду першої інстанції у цивільних та адміністративних справах
une juridiction du fond	суд, що виносить рішення по суті справи
une juridiction du droit	суд, що надає правову оцінку рішенням, винесеному судом нижчої інстанції (розглядає спори про компетенцію між судами)
le droit commun	загальне право
une formation collégiale	колегіальне формування
un magistrat unique	суддя, що приймає рішення одноосібно
intervenir	долучатися до справи
le juge aux affaires familiales	суддя з шлюбно-сімейних справ
le juge de l'exécution	суддя з виконання судових рішень

la nature du litige	характер спору
une juridiction subsidiaire	допоміжний суд, інстанція (на відміну від спеціалізованих судів)
l'état des personnes	громадянський стан особи
une affaire immobilière	справа про право власності на нерухоме майно
susceptible d'appel	той, що підлягає апеляції
hormis	окрім
de peu d'importance	<i>тут</i> дрібна (справа)
un plafond	верхня межа
former un pourvoi en cassation	скласти касаційну скаргу

6. Découvrez:

La *nature de l'affaire* détermine la juridiction qui va l'examiner.

Dans les juridictions civiles le tribunal ou le juge compétent change selon la nature de l'affaire et le montant en jeu.

Dans les juridictions pénales le tribunal change selon la nature de l'affaire et la gravité de la faute commise.

7. Observez:

Le *tribunal d'instance* est composé d'un juge d'instance et d'un juge de proximité. C'est une juridiction à juge unique. Il connaît des affaires entre particuliers dont le montant n'excède pas la somme de 10000 €. Cette juridiction juge au pénal des contraventions (contraventions au Code de la Route, violences légères...).

Le *juge de proximité* règle les litiges en matière civile ne dépassant pas 4000 €. En matière pénale, le juge de proximité est compétent pour les contraventions des quatre premières classes. Au-dessus, c'est la compétence du juge d'instance.

Le tribunal d'instance a également une compétence exclusive, notamment en matière de baux d'habitation, de PACS, de procédure de surendettement, de crédit à la consommation et de saisie-arrêt des rémunérations. Le juge d'instance est en outre le juge des tutelles.

Le *tribunal de grande instance* est une juridiction de droit commun. Il juge les litiges entre particuliers portant sur des sommes supérieures à 10000 € (factures impayées, problèmes de construction, indemnisation des victimes, etc.). Il est exclusivement compétent en matière de divorce, de filiation, de contentieux de la famille et de saisie mobilière et immobilière, d'état civil et de succession.

Il juge, en matière pénale et sous le nom de tribunal correctionnel, les délits (homicide involontaire, blessures volontaires, conduite en état d'ivresse, abandon de famille, vols, escroquerie, etc.)

www.cdad-pyreneesorientales.justice.fr

8. Trouvez dans le texte le paragraphe où il s'agit de la compétence du tribunal de grande instance. Résumez-le en 5 – 7 phrases au moins.

9. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes. Argumentez votre réponse.

1. La Justice veille au respect des lois et garantit les droits de chacun. 2. Ses principes sont l'égalité, l'inviolabilité, l'impartialité et l'indépendance. 3. L'organisation des juridictions françaises repose uniquement sur le principe de la séparation des autorités administratives et judiciaires. 4. En France, on distingue deux ordres de juridictions: les juridictions de l'ordre judiciaire et les juridictions de l'ordre administratif. 5. L'ordre judiciaire regroupe les juridictions civiles, les juridictions administratives et les juridictions répressives. 6. Les juridictions civiles jugent les procès civils entre les particuliers. 7. Les juridictions administratives jugent les différends entre les particuliers et entre les particuliers et l'administration. 8. Les juridictions pénales n'infligent pas de peines et sanctionnent les atteintes contre les particuliers, les biens et la société. 9. À chaque type de litige il y a un tribunal. 10. La Cour correctionnelle est une juridiction répressive. 11. La Cour de cassation est une juridiction du droit. 12. Le TGI, le TI, le tribunal de commerce, le TASS, le TPBR, le conseil des prud'hommes sont des juridictions d'exception. 13. Les juridictions de première instance rendent des jugements. 14. Les affaires familiales sont de la compétence exclusive du tribunal de grande instance. 15. Dans le TGI une affaire ne peut être jamais jugée par un seul juge. 16. Toutes les décisions du TGI sont susceptibles d'appel. 17. Un pourvoi en cassation peut être formé contre certaines décisions prises par le TGI. 18. Le TGI n'est pas une juridiction d'exception, il est une juridiction de droit commun. 19. Il existe un TGI par chaque département. 20. Les formations collégiales auprès chaque TGI comportent au moins quatre magistrats.

10. Choisissez la bonne réponse:

1. *La Justice française est marquée par l'existence*

- a) de trois strates;
- b) de deux systèmes de juridictions;
- c) de deux ordres juridiques.

2. *Les juridictions de l'ordre judiciaire comprennent*

- a) les juridictions du premier degré, du second degré et le Conseil d'État;
- b) les juridictions de première instance, de haute instance et la Cour de cassation;
- c) les juridictions de premier degré, du second degré et la Cour de cassation.

3. *Les juridictions civiles tranchent les litiges portant sur*

- a) le mariage, le divorce, le loyer, le crime, le commerce;
- b) la filiation, le mariage, le divorce, la succession, le travail;
- c) le commerce, la consommation, la sécurité sociale, la sécurité étatique.

4. *Le tribunal de grande instance est*

- a) la juridiction du fond;
- b) la juridiction de droit commun;
- c) la juridiction du droit.

5. *Les tribunaux de grande instance sont au nombre de*

- a) quatre;
- b) cent quatre-vingt-un;
- c) mille neuf cent soixante-dix.

6. Les décisions sont prises devant le TGI

- a) uniquement à un juge;
- b) au moins à trois juges;
- c) à quatre juges et plus.

11. Trouvez un terme juridique à sa définition:

a)	statuent non seulement en matière civile, mais aussi en matière commerciale, rurale, sociale.
b)	jugent les auteurs d'infractions au droit pénal.
c)	jugent les affaires engagées contre l'État ou les collectivités publiques.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Remplissez les trous par les adjectifs suivants *judiciaire, juridique et juridictionnel* en faisant attention à la différence de leurs acceptions:

a) Est ce qui a trait au droit: une formation, une question, les règles, une théorie

b) Est ce qui se rapporte à la justice de l'ordre judiciaire (par opposition à la justice administrative): le juge, la police, les poursuites, une information

c) Est ce qui est relatif à une juridiction ou à la fonction de juger, de dire droit: un acte, un organe....., le pouvoir.....

2. Expliquez la différence entre les termes suivants: *le demandeur et le plaignant, le défendeur et le défenseur, l'appelant et l'intimé, le fonds et le fond (s'il est nécessaire, consultez le dictionnaire ou le site internet).*

3. Apprenez les expressions suivantes en faisant attention à la majuscule dans ces expressions:

Le palais de Justice, le ministère de la Justice, le ministre de la Justice, la balance de la Justice, le bandeau de la Justice, le garde des Sceaux, un avocat à la Cour, la Cour de cassation, le Conseil d'État, le Tribunal des conflits, la Cour de justice de la République, le procureur de la République.

4. Mettez l'un des termes juridiques qui convient d'après son sens:

1. Le terme (autorité, juridiction) désigne un organe investi du pouvoir de prendre des décisions qui s'imposent aux autres. 2. Le terme «juridiction» désigne les (autorités, juridictions) qui ont pour mission de juger, de rendre des décisions de justice. 3. Le tribunal de grande instance est une (autorité, juridiction) de droit commun. 4. Le tribunal de police est une (autorité, juridiction) pénale. 5. La cour d'appel est une (autorité, juridiction) du second degré. 6. Le ministère public est une (autorité, juridiction) de poursuite. 7. Le juge d'instruction est une (autorité, juridiction) d'instruction, mais aussi une (autorité, juridiction), la (autorité, juridiction) d'instruction: il juge par voie d'ordonnances.

5. Trouvez aux mots et expressions suivants les synonymes dans le texte:

Le corps judiciaire, la magistrature, les magistrats du siège, les magistrats du parquet, les parquets, une juridiction de droit commun, une juridiction d'exception, une juridiction du second degré, une juridiction de degré supérieur, une juridiction judiciaire, une juridiction civile, une juridiction pénale, une juridiction administrative, une juridiction d'instruction, l'instance.

6. Faites correspondre les verbes de la colonne A) avec leurs compléments de la colonne B) (plusieurs possibilités):

<i>A</i>	<i>B</i>
Arbitrer	un litige
Élever	un différend
Connaître	les différends
Juger	une affaire
Régler	un conflit
Trancher	du différend
Statuer sur	les litiges
Être compétent pour	un dossier
Constituer	le dossier
Communiquer	au dossier
Verser	
Joindre	

7. Trouvez aux expressions suivantes leurs équivalents français dans l'exercice précédent:

Вирішувати спір в порядку арбітража; розглядати спір, вирішувати спір (суперечку) у судовому порядку, розглядати справу, розглядати (вирішувати) справу у суді, розглядати справу (виносити рішення по справі), звертатися до відповідного суду для вирішення питань підвідомчості і підсудності справи, виносити рішення по суті спору; приєднати до справи/ долучити до справи; направити провадження у справі, завести справу.

8. Déterminez le temps grammatical des verbes dans les phrases suivantes et traduisez-les vers l'ukrainien:

1. Chaque TGI comporte au moins quatre membres de façon à ce que les formations collégiales, d'au moins trois membres, puissent se réunir mais nombreux sont les TGI qui comptent bien plus de magistrats. 2. Depuis 1970 le président du TGI peut décider qu'une affaire sera jugée par un magistrat unique et de nombreuses procédures ne font intervenir qu'un seul juge, juge aux affaires familiales, juge de l'exécution.

9. Précisez la fonction morphosyntaxique de *en* dans les contextes suivants:

1. Attribut essentiel de la souveraineté de l'Etat, la Justice a une mission fondamentale, celle de veiller au respect des lois *en* garantissant les droits de chacun. 2. Il revient donc à l'Etat d'attribuer des compétences à différentes juridictions et *en* assurer la cohérence *en* les répartissant entre elles. 3. C'est par des règles procédurales précises que le justiciable peut identifier la juridiction compétente *en* fonction du caractère du litige. 4. L'ordre judiciaire est

organisé *en* trois strates. 5. Le TGI est la juridiction de droit commun. Il *en* existe au moins un par département mais beaucoup *en* comptent plusieurs. Il y *en* a 181 *en* tout.

10. Remplissez les trous par les éléments qui manquent (le texte à consulter):

1. La Justice veille respect lois garantissant droits chacun. 2. société contemporaine désire avoir Justice plus proche citoyen. 3. Composée de deux ordres de juridictions (judiciaire et administratif), l'organisation des juridictions françaises assure le respect des droits de chacun. 4. juridictions l'ordre judiciaire n'ont pas compétence se prononcer l'administration. 5. juridictions l'ordre judiciaire sont compétentes régler litiges opposant personnes privées et sanctionner auteurs infractions lois pénales. 6. juridictions administratives jugent litiges opposant personne privée l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme privé chargé une mission service public. 7. ordre judiciaire est organisé trois strates. Il existe juridictions premier degré, juridictions appel et Cour Cassation. 8. juridictions première instance statuent première fois que litige est présenté justice. 9. décisions rendues les juridictions première instance sont plus souvent qualifiées jugements. 10. ordre judiciaire se divise deux catégories juridictions: juridictions civiles (..... tribunal grande instance, tribunal instance, tribunal commerce, conseil prud'hommes) et juridictions pénales (..... tribunal police, tribunal correctionnel, Cour assises). 11. chaque type litige il y a tribunal. 12. Etat attribue compétences différentes juridictions et assure cohérence répartissant elles. 13. Tout justiciable doit pouvoir faire trancher son conflit une juridiction. 14. TGI est juridiction droit commun. 15. TGI est compétent tous litiges lesquels compétence particulière n'est pas donnée une autre juridiction, juridiction exception, en raison la nature litige ou son montant. 16. Certaines matières sont la compétence exclusive tribunal grande instance comme état personnes, mariage, divorce, filiation, affaires immobilières. 17. Toutes ses décisions sont susceptibles appel, hormis celles qui concernent affaires peu importance . 18. Seul, pourvoi cassation peut être formé ces décisions.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Lisez attentivement le texte ci-dessous et relevez ses idées principales.

Préparez une *présentation* courte de ce sujet (la durée de 3 minutes au plus).

LA JURIDICTION DU SECOND DEGRÉ: LA COUR D'APPEL

Les *cours d'appel* sont au nombre de trente en France métropolitaine et de trois dans les départements d'outre-mer. Composée uniquement de magistrats (ou juges) professionnels, une cour d'appel réexamine *les affaires déjà jugées en matière civile, commerciale, sociale ou pénale*.

Elle exerce son contrôle en droit et en fait sur les jugements qui lui sont soumis: elle vérifie qu'il n'y a pas eu d'*erreurs de droit* et examine les *éléments matériels* de l'affaire.

Elle peut soit confirmer la décision rendue par les premiers juges, soit l'*infirmier* (c'est-à-dire l'annuler, la réformer) en tout ou en partie. Dans cette dernière hypothèse, elle tranche à nouveau le débat au fond.

Les décisions des cours d'appel prennent le nom d'*arrêts*. Parce qu'ils statuent en droit et en fait, les juges des juridictions de première instance et d'appel (de seconde instance, pourrait-on dire) sont dénommés juges du fond (de l'affaire).

L'appel peut avoir été porté contre des décisions de juridictions civiles (*tribunal de grande instance, tribunal de commerce, conseil des prud'hommes*) mais aussi pénales (*ordonnances* du juge d'instruction et *décisions* des tribunaux correctionnels). Cela explique la spécificité de formations spéciales de la cour d'appel en matière civile ou pénale (*chambre de l'instruction* et *chambre des appels correctionnels*.)

Les arrêts rendus par les cours d'appel peuvent être *frappés d'un pourvoi en cassation* examiné par la *Cour de cassation*.

2. Préparez un questionnaire détaillé sur le texte qui suit, posez vos questions à l'un des étudiants de votre groupe (soyez prêt (e) d'y répondre vous-même s'il le faut). Faites par la suite son exposé en oral en reprenant les mots de liaison de ce texte.

LA COUR DE CASSATION

La Cour de cassation est la plus haute juridiction (la juridiction suprême) de l'ordre judiciaire. Elle siège à Paris et exerce sa compétence sur l'ensemble du territoire français. Elle est unique malgré sa division en cinq chambres civiles (trois pour les matières civiles au sens strict, une chambre commerciale, une chambre sociale) et une chambre criminelle (compétente en matière pénale).

Les magistrats qui la composent, vérifient la conformité des décisions des tribunaux et des cours aux règles de droit mais ne se prononcent pas sur les éléments de faits. Ils sont aussi appelés juges de cassation ou juges du droit.

La Cour est saisie sur recours, on parle alors de «pourvoi en cassation». Il peut être exercé par une personne qui a fait l'objet d'une décision de Justice ou par le ministère public (procureur général près la Cour d'appel).

Lorsque la Cour estime que la décision attaquée n'a pas été prise conformément aux règles de droit, elle «casse» la décision. L'affaire est alors renvoyée devant une juridiction pour y être rejugée.

Dans le cas contraire, elle rejette le «pourvoi», ce qui équivaut à confirmer la décision contestée. Le ministère public est représenté par le procureur général et des avocats généraux.

La Cour de cassation peut se réunir en assemblée plénière lorsque «l'affaire pose une question de principe, notamment s'il existe des solutions divergentes soit entre les juges du fond, soit entre les juges du fond et la Cour de cassation»; l'affaire doit être renvoyée devant cette formation «lorsque, après cassation d'un premier arrêt ou jugement, la décision rendue par la juridiction de renvoi est attaquée par les mêmes moyens» (art. L. 131-1 al. 2 COJ). La cassation est une voie de recours exceptionnelle (extraordinaire). Le recours en cassation n'est pas un appel. Il est dirigé contre une décision de première instance ou d'appel rendue en dernier ressort (art. 605 NCPC, art. L. 821-1 CJA), soit

devant la Cour de Cassation pour les juridictions de l'ordre judiciaire, soit devant le Conseil d'Etat pour les juridictions de l'ordre administratif. Depuis 1991, la Cour de cassation délivre aussi des avis pour préciser la teneur du droit. Cette possibilité n'est ouverte que sur «une question de droit nouvelle, présentant une difficulté sérieuse et se posant dans de nombreux litiges». L'avis de la juridiction du rang supérieur obéit les juges de première instance à des conditions restrictives et il n'est pas contraignant.

Au sommet des juridictions de l'ordre judiciaire, la Cour de cassation statue en droit et non en fait: elle ne constitue donc pas, à proprement parler, un troisième degré de juridiction. Son rôle se limite, en réponse à un pourvoi formé contre une décision rendue en *dernier ressort* (arrêt d'appel et plus rarement jugement de première instance), à dire si les juges du fond ont statué conformément aux règles de droit. Lorsque le pourvoi est accueilli, la décision est cassée (arrêt de cassation) et l'affaire le plus souvent est renvoyée pour être à nouveau jugée par des juges du fond. Lorsque le pourvoi est rejeté (arrêt de rejet), la décision rendue en dernière instance est maintenue. Depuis sa création en 1790, la Cour de cassation est gardienne du respect du droit par les juridictions de l'ordre judiciaire.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires: a) parcourez le texte et complétez les données manquantes; b) choisissez l'un des extraits du texte ci-dessous et simulez une conversation entre un étudiant en deuxième année de licence en droit et l'autre en master 1 qui s'y connaît bien en la matière, autour du sujet choisi.

LES PRINCIPALES JURIDICTIONS D'EXCEPTION

A) Tribunal d'instance (TI). Il s'agissait avant 1958 du juge de paix. C'est une sorte de justice de proximité. Il existe un TI au chef-lieu de chaque département, au chef-lieu de chaque arrondissement et parfois de certains cantons (473 au total). Un seul magistrat juge les affaires personnelles ou mobilières, en dernier ressort, c'est-à-dire, sans appel possible, jusqu'à un litige d'un montant de ... €, à charge d'appel, jusqu'à ... €. Tout ce qui excède 10000 € ou est indéterminé échappe à la compétence du TI, et devient celle du TGI. Le TI est, par ailleurs compétent à titre exclusif pour quelques domaines (actions possessoires, actions en matière de loyers à usage d'habitation et professionnels mais point les loyers commerciaux depuis 1998).

B) Tribunal de commerce. 229 tribunaux de commerce sont implantés selon les *usages locaux*. Ils sont composés de magistrats qui ne sont pas des professionnels de la justice. Les juges sont des *commerçants* élus par leurs *pairs*, selon une tradition remontant au Moyen Âge. Les commerçants avaient besoin d'une justice rapide, efficace et coutumière des règles et pratiques du commerce, souvent international, d'où le recours à cette juridiction dite *consulaire*, justification qui prédomine aujourd'hui. La compétence du tribunal de commerce est liée à la définition du commerçant. Aujourd'hui, le droit français retient une conception qui définit le commerçant comme celui qui effectue des actes de commerce définis par l'article 632 du Code de commerce, acheter pour revendre, louer des meubles, les opérations d'intermédiaires à l'achat, les opérations bancaires, cambiales. Mais sont aussi commerçantes certaines sociétés dites commerciales par leur forme, sociétés anonymes, sociétés à responsabilité limitée... Il est aussi compétent pour examiner les procédures de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, les anciennes faillites. Le tribunal de commerce est compétent pour régler les litiges entre commerçants, relatifs aux actes de commerce, ou entre associés de sociétés commerciales, en premier et dernier ressort jusqu'à ... €, à charge d'appel au-delà.

Depuis longtemps, une réforme des tribunaux de commerce est envisagée: elle viserait à intégrer un juge professionnel dans le tribunal de commerce. On parlerait alors moins d'*échevinage* que de mixité car le président du tribunal demeurerait un juge commerçant élu.

C) Conseil des prud'hommes. Il existe au moins un Conseil des prud'hommes par ressort de TGI (282). Ils sont composés de manière paritaire de représentants élus par les salariés et par les employeurs, répartis en cinq sections: encadrement, industrie, commerce, agriculture et activités diverses. Cette parité, qui fait l'originalité de la juridiction se retrouve à tous ses échelons, dans la formation de référé, de conciliation, dans les fonctions de présidence et de vice présidence. Le risque de la parité en la matière est de ne pouvoir décider en cas de partage des voix: en ce cas, le conseil fait appel au juge d'instance, en tant que juge départiteur. Il est compétent pour tout litige né à l'occasion des relations de travail, en premier et dernier ressort jusqu'à ... €, à charge d'appel au-delà. Cependant, seules les relations individuelles de travail sont concernées: les litiges intéressant les relations collectives de travail (représentation du personnel, grève, conventions collectives...) relèvent du tribunal de grande instance.

D) Tribunal des affaires de la sécurité sociale (TASS). De nombreux litiges intéressent le droit de la sécurité sociale. Présidés par le président du TGI qui est assisté de représentants des salariés et d'employeurs, les TASS sont compétents pour régler les différends auxquels donnent lieu l'application des législations et réglementations de sécurité sociale et de mutualité sociale agricole. Ils jugent en premier et dernier ressort jusqu'à ... €.

E) Tribunal paritaire des baux ruraux (TPBR). L'agriculture est souvent développée dans le cadre de structures non-proprétaires des terrains exploités, mais loués. On parle de contrats de bail rural, fermages ou *métayages*, sources de litiges fréquents; 409 TPBR, présidés par le juge d'instance assisté de représentants de bailleurs et de locataires connaissent les litiges élevés entre un fermier ou un métayer et le propriétaire d'un immeuble rural.

Métayage. Système de louage agricole selon lequel l'exploitant partage les récoltes avec le propriétaire.

Métayer. Personne qui exploite un domaine rural selon le système du métayage.

L'*échevinage* est un système d'organisation judiciaire dans lequel les affaires sont entendues et jugées par des juridictions composées à la fois, de magistrats professionnels, et de personnes n'appartenant pas à la magistrature professionnelle. Les échevins sont généralement élus par des organisations professionnelles ou syndicales. En matière civile, les Tribunaux des affaires de sécurité sociale, les Tribunaux du contentieux de l'incapacité et les tribunaux paritaires des baux ruraux, sont des juridictions échevinales.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Comparez l'organisation judiciaire en France et en Ukraine. Notez les différences et les ressemblances dans le tableau suivant:

<i>Ressemblances</i>	<i>Différences</i>

2. Présentez l'organisation juridictionnelle française sous forme de schéma synthétique.

3. Présentez l'organisation juridictionnelle ukrainienne sous forme de schéma synthétique.

4. Préparez-vous à une table ronde sur le sujet suivant: *La spécificité de l'organisation juridictionnelle en France et en Ukraine.*

LA PROCÉDURE JUDICIAIRE

Section 2.1

La procédure judiciaire en France

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez ce texte entièrement, dégagez son sens général et résumez-le en quelques lignes.

2. Trouvez les passages dans le texte où il s'agit de «*justice commutative*» et «*déni de justice*». Expliquez par vos propres mots la signification de ces termes juridiques.

3. Trouvez les termes juridiques dans le texte d'après leur définition:

«La succession des actes nécessaires, à l'introduction, à la mise en état, aux débats et aux délibérés des juges et à l'exercice des recours, jusqu'à parvenir à l'exécution des décisions qu'ils ont rendues».

«Le litige soumis à l'examen d'une juridiction».

«Acte de procédure par lequel débute un procès».

«Refus de la part d'un tribunal d'examiner une affaire qui lui est soumise et de prononcer un jugement».

«Renonciation à la procédure engagée».

4. Relevez dans le texte le synonyme aux mots et groupements de mots suivants:

Norme de procédure, plaignant, demandeur, le commencement d'une procédure à quelque tribunal.

5. Donnez l'antonyme des mots et groupements de mots suivants:

Action en justice, accusatoire, l'extinction de l'instance.

TEXTE I

La *procédure judiciaire* s'oppose à la *procédure amiable*. Lorsque les démarches amiables ou administratives sont épuisées, tout *justiciable* peut *engager des démarches judiciaires* afin de *régler son problème*. La procédure judiciaire regroupe tout autant la *procédure pénale* que la *procédure civile*, la *procédure administrative* restant à part.

La *procédure civile* est souvent considérée comme «l'enfant terrible de la famille juridique» (S. Guinchard) vu son caractère complexe. La procédure civile est un ensemble de formalités dont l'accomplissement permet au titulaire d'un droit de faire respecter ses prérogatives devant une juridiction civile. Le droit romain était totalement fondé sur des *règles de procédure*. Dans le common law, la procédure est au cœur de ce système basé sur la jurisprudence.

Toute la procédure civile tend vers la *recherche du Juste*, consistant à attribuer à chacun ce qui lui revient (*justice commutative*). Le juge a pour fonction de *trancher le*

litige qui lui est soumis conformément à la règle de droit, en parvenant au difficile exercice d'attribuer sa part à chacun des *plaideurs*. Il arrive cependant que la règle de droit ne soit pas juste. Dans ce cas-là, le juge est quand même tenu de l'appliquer sous peine de commettre un *déni de justice* (CC, art.4).

La procédure civile est *gage d'ordre et de paix sociale* en permettant, par l'intermédiaire des tribunaux, la *vérification de la régularité des situations juridiques* ainsi que la réalisation concrète des droits. Pour atteindre cette *paix sociale*, l'État a mis en place un véritable *service public de la justice*, de manière à *imposer la règle de droit* lorsqu'elle est *méconnue*.

La procédure garantit aux personnes physiques ou morales la *valeur économique* des droits subjectifs dont elles sont titulaires. Plus la procédure est longue et coûteuse, plus la valeur de ces droits diminue.

Les **composantes de la procédure civile**. 1. *Le droit au procès civil*. Première composante de la procédure civile, la question de l'**action en justice** est *incontournable* puisqu'elle permet de déterminer les conditions dans lesquelles une personne peut obtenir d'une juridiction la *reconnaissance* ou la *sanction* de ses prérogatives. Elle l'est d'autant plus que l'action en justice est le mode d'expression privilégiée du droit d'*agir en justice*, liberté fondamentale reconnue et protégée. Deuxième composante de la procédure civile, la question de la juridiction n'en est pas moins importante. Elle est constituée d'un corps de règles de type organique. Les unes visent l'organisation juridictionnelle en déterminant quel est le juge civil apte à statuer. Les autres visent la compétence juridictionnelle en déterminant parmi les juges civils, lequel est compétent. 2. *Le droit du procès civil*. **Le litige** est le postulat fondamental du procès civil car il existe nécessairement dans tout procès. Il se définit comme un différend d'ordre juridique, un *désaccord de volontés* relativement à un objet. Le litige est envisagé comme une condition du procès. Enfin, le cœur de la procédure civile est constituée par un corps de règles présidant au *déroulement* et au *renouvellement de l'instance*. Ces règles ont pour but de mettre en oeuvre le *procès civil* en déterminant la manière dont le juge doit *dire le droit*.

La procédure civile est distincte des autres procédures. À l'instar de la *procédure pénale* et de la *procédure administrative*, la procédure civile se compose de règles fixées en prévision du procès, et pour en régler le déroulement. Mais elles, ces procédures ont pourtant les principes communs: *principe du contradictoire*, *publicité de la justice*, *double degré de juridiction*, la *motivation des jugements*, etc. Mais la ressemblance s'arrête là. En effet, la procédure civile a un objet spécifique: le procès civil. Celui-ci est largement entendu puisqu'il englobe les contentieux en matière commerciale, sociale, prud'homale et rurale. En outre, elle s'applique devant des juridictions distinctes des juridictions répressives et administratives.

Le *caractère accusatoire* de la procédure civile se manifeste par la place prépondérante des parties dans l'impulsion du procès, mais il est tempéré par la place croissante du juge dans la direction de ce dernier. «Seules les parties introduisent l'instance [...]» (NCPC, art. 1). Le procès étant la «chose des parties», le juge ne dispose en principe du pouvoir d'introduire l'instance. **Les parties ont un quasi-monopole** en la matière. L'introduction de l'instance par les parties se réalise au moyen d'**une demande initiale** (NCPC, art. 53).

Mais celle-ci ne saisit pas en elle-même la juridiction. La saisine suppose le *dépôt au greffe d'une copie de l'acte introductif d'instance*.

Les parties sont libres de mettre fin à l'instance «avant qu'elle ne s'éteigne par l'effet du jugement ou en vertu de la loi» (NCPC, art. 1). Ce *désistement* a pour origine soit une volonté commune des parties (*transaction*), soit une volonté unilatérale (*acquiescement* ou *désistement d'action*). L'*extinction de l'instance* n'est cependant envisageable que pour les droits dont les parties ont **la libre disposition**.

«Seules les parties introduisent l'instance, hors les cas où la loi en dispose autrement» (NCPC, art. 1). Il existe donc certaines hypothèses, prévues par les textes, où le juge a le pouvoir de *se saisir d'office* dans un souci de protection de certaines *personnes vulnérables* (*mineurs, majeurs incapables...*). Il en est ainsi du juge des tutelles ou du juge des enfants en matière d'assistance éducative.

«Le juge veille au bon déroulement de l'instance; il a le pouvoir d'*impartir des délais* et d'ordonner les mesures nécessaires» (NCPC, art. 3). Le législateur confie au juge les moyens d'exercer un véritable contrôle actif sur la conduite du procès. Le juge n'a donc pas un rôle passif: il «veille» et ne se contente pas de «surveiller». Les prérogatives du juge, qui n'ont cessé de croître depuis 1806, lui permettent de stimuler les parties et d'imprimer son rythme à l'instance afin d'en accélérer la progression.

Les situations où le ministère public agit comme partie principale ne constituent pas une dérogation à la maîtrise du *déclenchement de l'instance* par les parties. En effet, lorsqu'il procède par voie d'action, le ministère public apparaît comme une partie au procès et non comme un juge.

Cédric Tahri Procédure civile Breal:Lexifac droit, 2007

VOCABULAIRE

la procédure civile	цивільне судочинство, процес
une formalité	формальність, умовність
un titulaire de droit	носій права
faire respecter	змушувати дотримуватися
une règle de droit	норма права
une règle de procédure	цивільно-процесуальна норма
une justice commutative	<i>філос.</i> справедливість, що ґрунтується на рівності прав та обов'язків
avoir pour fonction de	мати функцію
attribuer sa part	надати свою частину (частку)
un plaideur	заявник, скаржник
sous peine de	під страхом, під загрозою
un déni de justice	відмова у правосудді
un gage d'ordre	запорука порядку
une paix sociale	громадський спокій
la régularité des situations juridiques	законність правового статусу
mettre en place	реалізувати, здійснити, запровадити
le service public de la justice	органи правосуддя (як вид державної діяльності)

imposer la règle de droit	приписувати виконання (дотримання) норми права
méconnu,-e	невизнаний,-а
la valeur économique	економічна ефективність
une composante	складова частина
le procès civil	цивільний процес
l'action en justice	позов, пред'явлення позову у суді; судова справа, позовне провадження
incontournable	неминучий,-а
la reconnaissance	визнання
une sanction	санкція, покарання
agir en justice	звернутися до суду, порушити справу у суді, пред'явити позов у суді
apte à statuer	спроможний виносити рішення
un désaccord des volontés	недосягнення згоди, відсутність згоди, незгода
une instance	судове провадження, судовий розгляд справи
le déroulement de l'instance	хід судового розгляду справи, хід судового процесу
le renouvellement de l'instance	поновлення слухання справи
dire le droit	вирішувати спір між сторонами
à l'instar de	за прикладом, на зразок, подібно до
un caractère accusatoire	обвинувальний характер
une demande initiale	початкова позовна заява
un effet du jugement	сила судової постанови
un acte introductif d'instance	подача позовної заяви, позовна заява
introduire l'instance	пред'явити позов, порушувати цивільну справу
mettre fin à l'instance	припинити порушення справи (справу)
l'extinction de l'instance	припинення провадження по справі
un désistement d'action	відмова від позову
un désistement d'instance	відмова позивача від розгляду його позовних вимог у даному судовому процесі
une transaction	мирова угода
avoir la libre disposition de	мати у своєму розпорядженні
se saisir d'office	приймати справу до провадження (офіційно, за службовим обов'язком)
une personne vulnérable	вразлива особа
un mineur	неповнолітня особа
un majeur incapable	повнолітня особа, повністю або частково недієздатна
un juge des tutelles	суддя з розгляду справ, що стосуються опікунства
une assistance éducative	надання допомоги профілактично виховного характеру

avoir le pouvoir de
impartir les délais
la conduite du procès
imprimer son rythme à l'instance

agir comme partie principale

une dérogation
une maîtrise
procéder par voie d'action

мати повноваження
надавати відстрочку
ведення процесу, ведення судової справи
надавати свій темп судовому розгляду
справи
виступати як сторона у цивільному процесі
(прокурор)
порушення (закону, договору)
тут тримання під контролем
порушувати справу шляхом подання
позовної заяви

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/ FAUX):

1. La procédure judiciaire comprend la procédure administrative, la procédure civile et la procédure pénale. V F
2. On distingue plusieurs composantes dans le droit processuel. V F
3. Toutes les procédures au pénal, à l'administratif et au civil ont des principes différentes. V F
3. La procédure civile est applicable devant les juridictions civiles de l'ordre administratif. V F
4. La procédure constitue l'ensemble des règles de droit, selon lesquelles le procès est organisé, selon lesquelles un litige peut être soumis à une juridiction. V F
5. La procédure civile s'oppose à la procédure pénale applicable devant les juridictions répressives et à la procédure administrative au contentieux administratif. V F
6. Le régime actuel de la procédure civile trouve sa source dans le Code civil. V F
7. Toute procédure vise à rendre à chacun ce qui lui revient. V F
8. Le juge cherche un juste équilibre entre les parties au procès en respectant les droits de chacun des intervenants. V F
9. Le juge est obligé de rendre la justice, c'est ce qu'on appelle déni de justice. V F
10. Le procès civil a deux composantes. V F
11. Un litige se définit comme un différend d'ordre juridique. V F

2. Répondez aux questions suivantes:

1. Quand procède-t-on à la procédure judiciaire?
2. Quelles types de procédures inclue-t-elle?
3. Comment est considérée la procédure civile par S. Guinchard?
4. Qu'est-ce que la procédure civile? À quoi vise-t-elle?
5. Quels sont les traits distinctifs de la procédure civile? Qu'est-ce qu'elle garantit aux sujets de droit?
6. Pourquoi et par quoi la procédure civile est-elle distincte des autres procédures?

7. Quelles sont les parties composantes de la procédure civile?
8. En quoi consiste le caractère accusatoire de la procédure civile?
9. Quel rôle appartient en procédure civile au juge? aux parties? au ministère public?
10. Quel est ou était le rôle de la procédure civile en droit romain et en common law?

3. Relisez le texte ci-dessus et formulez en quelques phrases les caractéristiques principales de la procédure judiciaire.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Apprenez les différentes acceptions du terme juridique «instance» et choisissez à chacune de ces acceptions un terme synonymique:

1. «Institution ayant le pouvoir de juger, décider».
2. «Ensemble des actes constituant une procédure, de la demande au jugement».

2. Relevez du texte tous les adjectifs convenant au mot *procédure* et traduisez ces groupes nominaux en ukrainien.

3. Reliez les verbes à leurs compléments suggérés d'après le sens:

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| 1) dire | a) un déni de justice |
| 2) se saisir | b) ses prérogatives |
| 3) impartir | c) la règle de droit |
| 4) avoir | d) fin à l'instance |
| 5) mettre | e) des délais |
| 6) faire respecter | f) la libre disposition |
| 7) commettre | g) d'office |
| 8) imposer | h) droit |

4. Décomposez ces mots:

Incontournable, méconnu, incapable.

5. Relevez dans le texte des *mots de la même famille*.

6. Trouvez leurs équivalents ukrainiens en consultant un dictionnaire:

Règle de droit civil, règle de droit administratif, règle de droit pénal, règle de procédure civile, règle de procédure pénale, règle de procédure administrative.

IV. GRAMMAIRE

1. Indiquez le temps, le mode et la voix des verbes soulignés:

1. Le droit romain était totalement fondé sur des règles de procédure. 2. Le juge a pour fonction de trancher le litige qui lui est soumis conformément à la règle de droit. 3. Il arrive cependant que la règle de droit ne soit pas juste. 4. Le juge est tenu d'appliquer la règle de droit sous peine de commettre un déni de justice. 5. L'État a mis en place un véritable service public de la justice, de manière à imposer la règle de droit lorsqu'elle est méconnue. 6. Le coeur de la procédure civile est constitué par un corps de règles présidant au déroulement et au renouvellement de l'instance. 7. Le procès étant la «chose des parties», le juge ne dispose en principe du pouvoir d'introduire l'instance. 8. Les parties sont libres de mettre fin à l'instance «avant qu'elle ne s'éteigne par l'effet du jugement ou en vertu de la loi».

2. Traduisez vers l'ukrainien en faisant attention à la traduction des infinitifs et des tournures infinitives:

1. Dans ce cas-là, le juge est quand même tenu de l'appliquer sous peine de commettre un déni de justice. 2. Pour atteindre cette paix sociale, l'État a mis en place un véritable service public de la justice, de manière à imposer la règle de droit lorsqu'elle est méconnue.

3. Traduisez en français avec un dictionnaire de spécialité:

1. Позивач у цивільному процесі повинен бути заінтересованим у задоволенні судом пред'явленого ним позову. 2. Інтерес має бути законним, виникнути до пред'явлення позову і бути актуальним. 3. Представник, що діє не за дорученням, а на підставі закону і пред'являє позов в інтересах позивача, вважається особою, що наділена властивостями сторони в процесі. 4. Для того, щоб бути стороною в цивільному процесі, необхідно мати цивільну процесуальну правоздатність, а для самостійного ведення справи – процесуальну дієздатність. 5. У Франції передбачено обов'язкове ведення процесу за допомогою вибраних стороною адвокатів, тому виконання процесуальних дій сторонами особисто і самостійно є винятком у межах, передбачених законом. 6. Сторони мають право заявляти клопотання, розпоряджатися об'єктом процесу, укласти між собою угоди, обґрунтовувати фактичні обставини на підтвердження позову і заперечення проти позову, подавати докази, робити пояснення, оскаржувати рішення суду в апеляційному і касаційному порядках. 7. Норми цивільного процесу Франції поширюють свою дію й на іноземців, як фізичних, так і юридичних осіб. 8. За відсутності відповідних міжнародних угод іноземці можуть пред'являти тільки позови до відповідачів-французів, а не іноземців. Виняток становлять справи по спорах між іноземцями з приводу нерухомого майна, що знаходиться у Франції, у разі виконання іноземного судового рішення, торгових угод, спадкоємства, яке відкрилося у Франції, правопорушень, скоєних на території Франції, тощо. 9. У суді Франції позов може бути пред'явлений кожним французом і французькою юридичною особою в національному суді до відповідача-іноземця і до іноземної юридичної особи поза межами Франції.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Travaillez par paires. Transformez ce récit en dialogue et échangez des points de vue sur les types de procédures.

La procédure peut être de deux types: *accusatoire* ou *inquisitoire*. La procédure civile impose le respect de principes fondamentaux pendant le procès. Elle comporte de nombreux aspects techniques.

La procédure accusatoire réserve aux parties au procès le rôle prépondérant: elles déclenchent le procès, peuvent le suspendre ou l'arrêter, déterminent les questions qui doivent être tranchées et se chargent de la recherche de preuves. Le juge est passif et n'est qu'un simple arbitre qui écoute et tranche le litige.

La procédure est accusatoire dans les litiges entre les personnes privées: le juge ne se prononce que sur ce qui lui est demandé. Mais le rôle du juge est progressivement renforcé.

La procédure inquisitoire réserve au juge le rôle prépondérant dans la conduite du procès et dans la recherche des preuves. Le juge recherche lui-même la vérité et peut parfois même mettre l'action en mouvement (ex. du ministère public dans un procès pénal).

La procédure est inquisitoire dans les litiges administratifs, et durant la phase d'instruction du procès pénal. En revanche, la phase de jugement du procès pénal est accusatoire.

www.easydroit.fr/justice/Le-deroulement-du-proces/La-procedure-civile.htm

2. Lisez et résumez le texte ci-dessous. Intitulez-le.

Le principe du contradictoire impose un échange entre les plaideurs durant la procédure. La défense appartient tout d'abord au défendeur. Il riposte au demandeur dans ses premières conclusions écrites ou dans ses explications orales. «Nulle partie ne peut être jugée sans avoir été entendue ou appelée» (NCPC, art. 14). Le demandeur doit pouvoir répondre à la défense. Il peut d'ailleurs être réduit au rôle de défendeur si le défendeur initial a lui-même contre-attaqué par une demande reconventionnelle. Il faut écouter et laisser se développer la contradiction. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue contradictoirement et cette exigence implique que chaque partie ait la faculté de prendre connaissance et de discuter de toute pièce ou observation présentée au juge en vue d'influencer sa décision. (C. Cass., civ. 1ère, 13 juillet 2004). Cette contradiction passe par l'échange des conclusions écrites, comportant l'argumentation des parties. Elle passe aussi par le débat oral devant le juge, notamment en cas de juridictions d'exception, mais aussi devant le TGI et la cour d'appel, tant est important le rite des plaidoiries.

Les parties doivent procéder à un échange sur tous les éléments en cause pour qu'ils soient débattus. «Les parties doivent se faire connaître mutuellement en temps utile les moyens de fait sur lesquels elles fondent leurs prétentions, les éléments de preuve qu'elles produisent et les moyens de droit qu'elles invoquent, afin que chacune soit à même d'organiser sa défense» (NCPC, art. 15). Concernant les arguments de droit, l'assignation comme les conclusions doivent être motivées en droit. Les actes de procédure doivent aussi fournir les faits, les pièces et preuves sur lesquels s'appuie l'argumentation. L'assignation et les conclusions sont assorties d'un bordereau de communication de pièces qui recense ces documents portés à la connaissance de l'adversaire.

Le juge ne peut retenir des éléments invoqués par une partie et non débattus par l'adversaire. Cela vise les conclusions tardives, qui développent une argumentation à laquelle l'adversaire n'a pas eu le temps de répondre. Cela concerne aussi les éléments de faits, que ce soient les pièces produites trop tardivement ou celles invoquées dans les écritures mais non communiquées. L'adversaire n'a pas été en mesure de les consulter et de les discuter. Le juge doit donc les écarter des débats. Après la clôture de l'instruction et le renvoi à l'audience de jugement, aucune nouvelle demande ni conclusions écrites, ni nouvelle pièce ne peut être mise en débat.

L'égalité des armes est une garantie processuelle, élément du droit à un procès équitable, selon laquelle toute partie à une action civile doit avoir la possibilité raisonnable d'exposer sa cause au tribunal dans des conditions qui ne la désavantagent pas d'une manière appréciable par rapport à la partie adverse.

Blandine Rolland. Procédure civile in Mélanges P.: Dalloz, 1961.

3. Préparez un exposé en oral sur le sujet suivant: «Les traits caractéristiques de la procédure judiciaire en France».

Section 2.2

L'activité du juge

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte qui suit et divisez-le en parties logiques d'après la progression en dressant son plan détaillé.

2. Donnez le développement aux sigles suivants: le JAF, le JAP, le JEX, le JLD.

3. Relevez du texte tous les synonymes possibles au terme «juge».

4. En lisant le texte ci-dessous trouvez les réponses aux questions suivantes:

Quelle est la composition du corps judiciaire? Quel est le parcours professionnel d'un magistrat? En quoi consiste la différence entre le juge judiciaire et le juge administratif? Quelles sont les activités d'un juge? Quelles sont les différentes catégories de juges? Outre le titre de juge, quel autre titre les juges peuvent-ils porter?

4. Trouvez à chacun de ces termes son équivalent ukrainien:

Суддя; судді; працівники органів правосуддя; термін повноважень судді; суддя у справах неповнолітніх; суддя зі шлюбно-сімейних справ; слідчий суддя; суддя з виконання судових постанов; суддя з виконання покарань; суддя, що спеціалізується на справах, які потребують термінового розгляду; суддя з експропріації; суддя з процедури звільнення і попереднього ув'язнення.

TEXTE II

Devant les juridictions de l'ordre judiciaire, on distingue deux types de *magistrats*: les *magistrats du siège* et les *magistrats du parquet*. Ils appartiennent tous au même corps, le *corps judiciaire* ou *magistrature*. Ils sont en principe *recrutés par concours national*, au niveau de la maîtrise en droit, pour être formés à l'*École nationale de la magistrature*. Au cours de leur carrière, les magistrats peuvent passer du siège au parquet, et inversement.

Les magistrats du siège représentent environ les trois quarts des effectifs. Ce sont eux qui *instruisent les affaires* et qui *prononcent les jugements*: *juge d'instance*, *juge du tribunal de grande instance*, *juge des enfants*, *juge aux affaires familiales*, *juge d'instruction*... On parle pour les désigner de «magistrats du siège» ou de «magistrature assise» car ils restent toujours assis pendant les *audiences*, même pour le *prononcé de leurs jugements*. Les magistrats (*juges judiciaires*) sont les membres des juridictions de l'ordre judiciaire (juridictions civiles, sociales, commerciales, rurales et pénales). Les juges de l'ordre administratif (*juges administratifs*) ne sont pas des magistrats.

Certains juges portent le *titre de conseiller*: ceux des conseils de prud'hommes, des cours d'appel, de la Cour de cassation et des juridictions administratives (*conseiller prud'homme*, *conseiller à la cour d'appel*, *conseiller à la Cour de cassation*, *conseiller d'État*...).

Les juges sont chargés de *juger*, de *dire le droit* par des *décisions de justice* (*jugements* ou *arrêts*). Ils *conduisent les débats* du tribunal et *tranchent les conflits* en toute indépendance. C'est là leur mission la plus connue. Ils *entendent les parties en litige*, *leurs représentants* (*avocats*, *avoués*...), *leurs témoins* et *prononcent des jugements sur les litiges* qui leur sont soumis par les parties ou sur *réquisitoire du parquet*. Avant et après l'audience, certaines affaires exigent l'intervention de *juges spécialisés*:

– **avant**, pour *préparer le dossier en dirigeant l'enquête* de gendarmerie ou de police (juges d'instruction);

– **après**, pour *contrôler l'exécution des peines*, par exemple les *sursis avec mise à l'épreuve* (*juges d'application des peines*).

Le juge des tutelles. Il remplace, à partir du 1^{er} février 1994, le *juge aux affaires matrimoniales (JAF)*, spécialisé dans certains domaines du droit de la famille. Il a des compétences plus larges, il se prononce sur les actions en divorce et séparation de corps et leurs conséquences: la fixation et l'exécution des *obligations alimentaires*, la contribution

aux *charges du mariage* et de l'*obligation d'entretien*, l'*attribution et l'exercice de l'autorité parentale*: *désaccord des parents* quant à l'intérêt de leur enfant, *délégation de l'autorité parentale*, relations des grands parents avec leurs petits-enfants, *droit de visite*, *d'hébergement*. C'est lui qui prend la décision sur la modification du prénom: suppression, changement ou adjonction ou le changement du nom de l'enfant naturel.

Le juge de l'application des peines (le JAP). Il intervient après le jugement pendant l'exécution des peines quelles qu'elles soient et même après la sortie de prison, en cas de peines d'emprisonnement. Assisté d'une commission de l'application des peines (qui comprend le procureur de la République, le directeur de l'établissement, le surveillant en chef, des travailleurs sociaux, un médecin et un psychiatre), c'est lui qui décide des placements à l'extérieur, du régime de la semi-liberté, des réductions, fractionnements et suspensions de peines, des autorisations de sortie et des permissions de sortir. Il a aussi le pouvoir d'accorder la liberté conditionnelle. Le JAP assure également le contrôle des condamnés en milieu ouvert (c'est-à-dire non incarcérés).

Le juge des enfants. Magistrat spécialiste des problèmes de l'enfance au civil comme au pénal, il prend des mesures de sauvegarde, d'éducation et de rééducation à l'égard des jeunes jusqu'à dix-huit ans et préside le tribunal pour enfants qui juge les mineurs délinquants (actuellement la justice des mineurs passe par le stade de réformes à la suite de la mise en vigueur de la loi Perben du 15 juin 2002).

En matière pénale, il prend des mesures d'éducation et de surveillance, mais il ne peut infliger aucune peine. S'il souhaite le prononcé d'une sanction pénale, il doit renvoyer l'affaire devant le tribunal pour enfants, juridiction qu'il préside.

Au civil, il est compétent en matière d'assistance éducative et de protection judiciaire des mineurs.

Le juge de l'exécution (le JEX). Il est saisi de tout le contentieux relatif aux problèmes d'exécution des jugements et autres titres exécutoires.

Le juge de l'expropriation. Il fixe, à défaut d'accord amiable, le montant des indemnités d'expropriation.

Le juge d'instruction. Il est saisi des affaires pénales les plus complexes. Il dirige alors l'action de la police judiciaire. Il peut décider du placement en détention provisoire. Il rassemble les éléments qu'il juge utiles à la manifestation de la vérité et constitue le dossier qui sera soumis le cas échéant au tribunal ou à la cour d'assises.

Le juge des libertés et de la détention (le JLD). Le JLD a été instauré par la loi N° 2000-516 du 15 juin 2000. C'est un magistrat spécialement compétent pour ordonner, pendant la phase d'instruction d'une affaire pénale, le placement en détention provisoire d'une personne mise en examen. C'est lui qui décide de la prolongation de la détention provisoire, et examine les demandes de mise en liberté. Il est saisi par une ordonnance motivée du juge d'instruction, ou par le procureur de la République.

Le juge de la mise en état. Il instruit les dossiers en matière civile dans les affaires portées devant les tribunaux de droit commun (ex: tribunal de grande instance). Il convoque les parties, veille à la régularité de la procédure, spécialement à la ponctualité de l'échange des conclusions et de la communication des pièces. Il est parfois qualifié de «juge d'instruction civil».

Le juge des référés. Il s'agit du président de la juridiction compétente saisie (tribunal de grande instance, tribunal de commerce...). Il peut se prononcer rapidement en cas d'urgence et rend une décision provisoire mais immédiatement applicable.

VOCABULAIRE

un magistrat du siège (assis)	суддя, член суду
un corps judiciaire	працівники органів правосуддя
une magistrature	судове відомство; корпус магістратів; термін повноважень судді
une magistrature du siège (assise)	судді (у сукупності)
être recruté par concours national	бути прийнятим на роботу за результатами загальнодержавного конкурсу
instruire les affaires	розглядати справу у суді, вивчати справу (у цивільному процесі)
prononcer un jugement	оголосити вирок
un juge judiciaire	суддя у суді загальної судової системи (на відміну від адміністративних судів)
un juge d'instance	член суду малої інстанції
un juge des enfants	суддя у справах неповнолітніх (цивільних і кримінальних)
un juge aux affaires familiales	суддя у справах про розлучення та встановлення режиму окремого проживання подружжя
un juge d'instruction	слідчий суддя (що проводить попереднє досудове слідство)
le juge de l'exécution	суддя з виконання судових постанов
un juge de l'expropriation	суддя суду вищої інстанції, що визначає розмір відшкодування при експропріації майна
un juge administratif	суддя адміністративного суду
un juge de l'application des peines	суддя з виконання покарань
le juge des libertés et de la détention	суддя з процедури звільнення і попереднього ув'язнення
un juge de la mise en état	суддя, що наглядає за просуванням справи, правильністю і своєчасністю процесуальних дій
un juge des référés	суддя або суд, що виносить рішення з термінових, невідкладних справ у цивільному процесі
une audience	судове засідання
le prononcé du jugement	оголошення рішення у цивільному процесі; оголошення вироку у кримінальному процесі
porter le titre de conseiller	носити звання, титул радника
un conseiller prud'homme	член прюдомального суду (з вирішення трудових спорів)
un conseiller à la cour d'appel	радник апеляційного суду
un conseiller à la Cour de cassation	радник Касаційного суду
un conseiller d'État	державний радник (член Державної Ради)
dire le droit	вирішувати спір між сторонами
une décision de justice	постанова суду

un jugement	судова постанова суду першої інстанції; рішення суду у цивільних справах, вирок
un arrêt	постанова апеляційного та касаційного судів; постанова Державної Ради
conduire les débats	проводити судові слухання
trancher les conflits	вирішувати спори
entendre les parties en litige	заслуховувати сторони у справі, процесі
entendre les témoins	заслуховувати свідків
prononcer un jugement sur les litiges	оголошувати рішення у справі
prononcer un jugement sur réquisitoire du parquet	оголошувати рішення згідно з вимогою прокурора у кримінальній справі; згідно з заявою або обвинувальною промовою прокурора
préparer le dossier	заводити справу
contrôler l'exécution des peines	здійснювати нагляд за виконанням покарань
un sursis avec mise à l'épreuve	відстрочка зі встановленим режимом випробування, пробації
une action en divorce	позов про розірвання шлюбу
une action de séparation de corps	позов про окреме проживання подружньої пари (зі збереженням зобов'язань стосовно взаємодопомоги і вірності)
une fixation des obligations alimentaires	визначення обсягу зобов'язань по утриманню; аліментне зобов'язання
l'exécution des obligations alimentaires	виконання зобов'язань про утримання
la contribution aux charges du mariage	аліменти чи витрати подружньої пари на ведення спільного господарства
la contribution aux charges de l'obligation d'entretien	аліменти на утримання
une autorité parentale	батьківські права
la délégation de l'autorité parentale	делегування батьківських прав
le droit de visite	право одного із розлученої пари, що проживає окремо від дітей, на спілкування з ними
le droit d'hébergement	право проживання
la suppression du nom	приховування імені, прізвища
le changement du nom	зміна імені, прізвища
l'adjonction du nom	приєднання імені, прізвища
un enfant naturel	позашлюбна дитина
la sortie de prison	звільнення із місць позбавлення волі
une peine d'emprisonnement	покарання у вигляді позбавлення волі, тобто тюремного ув'язнення
l'exécution des peines	виконання покарання за кримінальні злочини; відбування покарання
un surveillant en chef	комендант місця ув'язнення
des travailleurs sociaux <i>m pl</i>	працівники соціальних служб
un placement à l'extérieur	відбування кримінального покарання поза межами виправного закладу

un régime de la semi-liberté	напіввільний режим відбування покарання у вигляді позбавлення волі
une réduction de peine	скорочення терміну покарання
un fractionnement de peine	дроблення покарання (виключний порядок виконання)
une suspension de peine	призупинення відбування покарань
une liberté conditionnelle	умовно-дострокове звільнення з місць позбавлення волі з призначенням випробувального терміну і виконання певних зобов'язань (під наглядом і контролем з боку відповідних органів)
un condamné	засуджений
en milieu ouvert	<i>тут</i> на волі
un incarcéré	ув'язнений
prendre des mesures de sauvegarde	охоронні міри
des mesures d'éducation	виховні міри; примусові міри виховного характеру
des mesures de rééducation	міри по перевихованню
un mineur délinquant	неповнолітній правопорушник
infliger une peine	накладати (присудити) покарання
une sanction pénale	кримінальне покарання, санкція
une assistance éducative	допомога з виховання
une protection judiciaire des mineurs	правовий захист неповнолітніх
le contentieux	судовий спір; вирішення спору у судовому порядку
un titre exécutoire	виконавчий документ
le montant des indemnités d'expropriation	сума виплат у ході експропріації майна
saisir une affaire pénale	взяти на розгляд кримінальну справу
diriger l'action de la police judiciaire	керувати діяльністю судової поліції
le placement en détention provisoire	попереднє ув'язнення; арешт, перебування під вартою
rassembler les éléments du dossier	зібрати матеріали по справі
constituer le dossier	заводити справу
soumettre le dossier au tribunal	надіслати, передати справу до суду
la phase d'instruction	стадія попереднього (досудового) слідства
une personne mise en examen	особа, що перебуває під слідством
une prolongation	подовження
la demande de mise en liberté	клопотання про залишення обвинуваченого на свободі до розгляду його справи у суді або клопотання про звільнення з-під варти, якщо відносно нього була вжита така міра запобіжного заходу у стадії попереднього слідства
instruire les dossiers en matière civile	розглядати матеріали цивільних справ
convoquer les parties	викликати до суду сторони у спорі
veiller à la régularité de la procédure	стежити за дотриманням установленого порядку ведення процедури розгляду справи

communiquer des pièces
échanger des conclusions
rendre une décision provisoire

надати (передати) матеріали справи
обмінятися позовними вимогами
винести рішення по термінових
(невідкладних) питаннях, що забезпечують
можливість розгляду справи по суті
такий, що має бути негайно застосований

immédiatement applicable

1. Découvrez:

Juges non professionnels

Citoyens désignés ou élus, selon les cas, qui participent aux côtés des magistrats professionnels à l'œuvre de Justice. C'est le cas:

- des jurés de la cour d'assises
- des assesseurs du tribunal pour enfants;
- des juges consulaires du tribunal de commerce;
- des assesseurs du tribunal des baux commerciaux;
- des assesseurs du tribunal des affaires de Sécurité sociale.

2. Associez les termes de la colonne A) à leurs définitions dans la colonne B):

A) B)

1) <i>Jugement</i>	a) Jugement qui statue sur l'objet même du procès.
2) <i>Jugement</i> contradictoire	b) Jugement rendu à la suite d'un procès auquel le défendeur n'a pas comparu ou n'a pas été représenté quand l'assignation ne lui a pas été personnellement remise. Il peut être fait opposition à un tel jugement.
3) <i>Jugement</i> sur le fond	c) Jugement qui intervient dans le cadre d'une procédure sans statuer sur le fond, par exemple pour ordonner une expertise
4) <i>Jugement</i> par défaut	d) Décision rendue par une juridiction de premier degré. Au sens large, désigne toute décision de justice.
5) <i>Jugement</i> avant dire droit	e) Jugement rendu à l'issue d'une procédure au cours de laquelle les parties ont comparu et fait valoir leurs moyens de défense.

3. Trouvez le passage dans le texte où il s'agit de la spécialisation des juges. Résumez-le en 5-7 phrases.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Traduisez en ukrainien les phrases suivantes:

1. La fonction principale du juge est de juger. 2. Les juges sont indépendants et impartiaux pendant le déroulement de l'audience devant un tribunal. 3. Les juges sont tenus d'assurer l'examen objectif et complet de tous les aspects des affaires dans les délais fixés par la loi. 4. Les juges sont tenus notamment de ne pas divulguer les

renseignements concernant le secret d'État et les aspects intimes de la vie privée des citoyens. 5. Les juges ne peuvent pas être révoqués ou déplacés contre leur gré. 6. Seul le Conseil supérieur de la justice peut appliquer des sanctions disciplinaires contre les juges. 7. Les juges tranchent les litiges entre les parties et disent le droit. 8. Les juges ne peuvent pas appartenir à un parti politique ou à un syndicat, s'occuper d'une autre activité politique, participer en présentant sa candidature aux campagnes électorales et être élu, exercer un emploi privé rémunéré, sauf s'ils exercent des activités littéraires, scientifiques et d'enseignement. 9. Peut être juge la personne étant âgée de 25 ans, étant titulaire d'un diplôme master en droit, justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique, résidant au moins les 10 dernières années en Ukraine et possédant la langue ukrainienne. 10. Le candidat qui postule doit passer un examen de qualification auprès la Commission de qualification à l'aptitude professionnelle. 11. Ne peut être juge la personne ayant une condamnation, celle qui a été privée de capacité d'exercice ou celle qui a été déclarée incapable d'exercice sur la décision d'un tribunal.

2. Décrivez le champ d'exercice de la profession de juge en vous servant du texte et de ce vocabulaire thématique avec les mots clé: affaire, cause, conflit, décision, dossier, éléments, jugement, litige, pièces. Faites-le par écrit en 15 phrases au moins.

JUGER EN ÉQUITÉ

1) une affaire

Appeler l'affaire, classer une affaire, clôturer ou conclure une affaire, connaître d'une affaire, examiner une affaire, examiner l'affaire au fond, instruire l'affaire, juger l'affaire, mettre l'affaire en état, porter une affaire en justice, renvoyer l'affaire à une audience, reprendre l'affaire, siéger dans une affaire, vider une affaire

2) une cause

Appeler la cause, entendre une cause, être hors de cause, évoquer la cause, faire cause commune, mettre en cause, mettre en cause la responsabilité, mettre hors de cause, perdre la cause, plaider une cause, prendre fait et cause, remettre en cause

3) un conflit

Conflit avec la loi, conflit de jugement, conflit de juridictions, conflit des lois

4) une décision

Attaquer une décision, casser une décision, entreprendre une décision, prendre une décision, rapporter une décision, rendre une décision sur-le-champ, se soumettre à la décision

5) un dossier

Communiquer le dossier, constituer un dossier, joindre au dossier, verser au dossier

6) les éléments

Éléments du dossier, éléments de droit, éléments de fait, éléments du litige, éléments de preuve objectifs, éléments de preuve subjectifs

7) un jugement

Acquiescer au jugement, amender un jugement, annuler un jugement, appeler d'un jugement, casser un jugement, confirmer un jugement, exécuter un jugement, infirmer un jugement, interpréter un jugement, lever un jugement, prononcer un jugement, réformer un jugement, rédiger un jugement, refaire un jugement, rendre un jugement, renvoyer en jugement, retracter un jugement, passer en jugement

8) un litige

Porter le litige devant un tribunal, statuer sur un litige, trancher (vider) un litige

9) *les pièces*

Pièces du dossier, pièces employées (invoquées) à l'appui de la demande, les pièces d'instruction, les pièces jointes, les pièces du procès, les pièces signifiées
La pièce notariée, la pièce originale, la pièce de la procédure, la pièce sincère, la pièce à vérifier

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Reconstituez un récit en français sur l'activité du juge en Ukraine en faisant correspondre les phrases de la colonne A) à celles de la colonne B). Faites la liste des questions d'après le récit reconstitué.

A)

1. Головна функція судді – відправляти правосуддя.
2. Судді є незалежними і неупередженими у ході судових слухань.
3. Судді зобов'язані забезпечувати всебічний та об'єктивний розгляд судових справ і дотримуватись установлених законом строків.
4. Судді зобов'язані, зокрема, не розголошувати відомості, що становлять державну таємницю, та відомості про особисте життя громадян.
5. Судді не можуть бути усунуті або зміщені з посади проти власної волі.
6. Лише Вища рада юстиції може застосовувати дисциплінарні санкції до суддів.
7. Судді розглядають справи в суді і вирішують спір між сторонами.
8. Суддя не може належати до політичних партій та профспілок, брати участь у будь-якій політичній діяльності, мати представницький мандат, обіймати будь-які інші оплачувані посади, виконувати іншу оплачувану роботу, крім наукової, викладацької та творчої.
9. Суддею може бути громадянин, якому виповнилось не менше 25 років, який має юридичну освіту і стаж роботи в галузі права не менш як три роки, який проживає в Україні не менш як десять років та володіє державною мовою.
10. Кандидат на посаду судді має скласти кваліфікаційний екзаме́н.
11. Не може бути суддею особа, яка має судимість, обмежена у дієздатності або визнана недієздатною за рішенням суду.

B)

- a) Peut être jugé la personne étant âgée de 25 ans, étant titulaire d'un diplôme master en droit, justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine juridique, résidant au moins les 10 dernières années en Ukraine et possédant la langue ukrainienne.
- b) Ne peut être juge la personne ayant une condamnation, celle qui a été privée de capacité d'exercice ou celle qui a été déclarée incapable d'exercice sur la décision d'un tribunal.
- c) La fonction principale du juge est de juger.
- d) Seul le Conseil supérieur de la justice peut appliquer des sanctions disciplinaires contre les juges.
- e) Le candidat qui postule doit passer un examen de qualification auprès la Commission de qualification à l'aptitude professionnelle.
- f) Les juges sont indépendants et impartiaux pendant le déroulement de l'audience devant un tribunal.
- g) Les juges ne peuvent pas appartenir à un parti politique ou à un syndicat, s'occuper d'une autre activité politique, participer en présentant sa candidature aux campagnes électorales et être élu, exercer une fonction publique, exercer un emploi privé rémunéré, sauf s'ils exercent des activités littéraires, scientifiques et d'enseignement.
- h) Les juges sont tenus d'assurer l'examen objectif et complet de tous les aspects des affaires dans les délais fixés par la loi.
- i) Les juges ne peuvent pas être révoqués ou déplacés contre leur gré.
- j) Les juges tranchent les litiges entre les parties et disent le droit.
- k) Les juges sont tenus notamment de ne pas divulguer les renseignements concernant le secret d'État et les aspects intimes de la vie privée des citoyens.

2. Reproduisez le récit intégral «*Qui peut devenir juge*» d'après la liste de questions que vous avez préparée.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires. Posez des questions l'un à l'autre d'après le texte I et donnez-y des réponses en simulant un dialogue autour des sujets suivants: 1) Savoirs professionnels d'un juge; 2) Les domaines de l'activité professionnelle d'un juge; 3) La spécialisation des juges français; 4) La spécialisation des juges ukrainiens; 5) L'incompatibilité de fonctions.

2. Que répondriez-vous à un étudiant français qui s'intéresse au *champ d'activités du juge ukrainien*?

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Faites un exposé *en oral ou en écrit* sur l'un des sujets à votre choix:

1) L'activité du juge en Ukraine. 2) L'activité du juge en France. 3) Le champ d'activités des juges ukrainiens et français.

LE BARREAU DES AVOCATS

Section 3.1

L'ordre des avocats

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte qui suit et divisez-le en parties logiques d'après la progression en dressant son plan détaillé.

2. Expliquez par vos propres mots la signification du terme: «*auxiliaire de justice*».

3. Trouvez les termes juridiques dans le texte d'après leur définition:

«organisation professionnelle», «personne qui fait profession de plaider en justice pour ses clients», «discours prononcé par un avocat devant une juridiction», «un document écrit, rédigé par un avocat».

4. Trouvez dans le texte le synonyme aux mots suivants: défenseur, confrère, successeur.

5. Lisez le texte ci-dessous et formulez en quelques phrases le *champ de l'activité professionnelle de l'avocat*.

TEXTE I

L'avocat est un *auxiliaire de justice* qui a pour mission de *conseiller le justiciable*, de l'*assister* et de le *représenter* devant la justice. Tout avocat est en effet rattaché à un *barreau* ou *ordre des avocats*, organisation professionnelle qui existe auprès de chaque tribunal de grande instance. On appelle *barreau* ou *ordre des avocats* l'ensemble des avocats établis auprès d'un même tribunal de grande instance. Le terme *barreau* vient du nom de l'espace réservé autre fois aux avocats dans les *salles d'audience* et fermé par une *barrière*. Il existe 181 barreaux en France, l'ordre des avocats du barreau de Paris regroupe à lui seul près de 40% des avocats français.

Chaque barreau est administré par un *conseil de l'ordre*, élu pour trois ans, par tous les avocats du barreau, et *renouvelable par tiers* chaque année. Il a pour attribution de *traiter* toutes les questions intéressant l'*exercice de la profession* et de veiller à l'*observation des devoirs des avocats* ainsi qu'à la *protection de leurs droits*.

Le *bâtonnier* est le *président du conseil de l'ordre*. C'est un avocat élu par ses *pairs* pour deux ans. Un *dauphin* est élu à *mi-mandat*. Le bâtonnier représente le barreau dans tous les actes de la vie civile. Il *prévient* ou *concilie les différends* d'ordre professionnel entre les *membres du barreau* et *instruit toute réclamation* formée par les tiers.

L'avocat *assiste* et *représente* son *client*. Par l'*assistance*, il le *conseille* et *présente sa défense* devant le tribunal: il y a *consultations* et *plaidoirie* (articles 412 et 413 du

Code de procédure civile). Avec la représentation, il dispose du pouvoir d'accomplir, *au nom et pour le compte* de son client, tous les *actes de procédure* qu'implique le procès: la *postulation* et la *rédaction des conclusions* (article 411).

Comme assistant, la compétence de l'avocat n'est pas *limitée territorialement*: il peut *plaider* devant toutes les juridictions, même devant celles *hors du ressort du barreau* auquel il est *inscrit*. Par contre, le mandat de représentation est territorialement limité: l'avocat ne peut l'exercer que dans les limites du ressort du barreau auprès duquel il est inscrit.

Devant la cour d'appel, l'avocat ne peut *exercer* que sa *fonction d'assistance*. La représentation lui échappe au profit de l'*avoué*.

L'avocat peut *se prévaloir d'une spécialité*, c'est-à-dire d'un domaine particulier de *prédilection* ou d'une activité dominante. Pour *faire usage* d'une spécialisation, il doit passer un examen et obtenir un *certificat de spécialisation*. La liste de ces spécialisations est fixée par arrêté du *garde des Sceaux* sur proposition du *Conseil national des barreaux*: droit des personnes, droit pénal, droit immobilier, droit rural, droit de l'environnement, droit public, droit de la propriété intellectuelle, droit commercial, droit des sociétés, droit fiscal, droit social, *droit économique*, *droit des mesures d'exécution*, droit communautaire, droit des relations internationales.

Dans la pratique, les avocats spécialisés sont surtout destinés à une *clientèle d'affaires* et, sauf matière très particulière (brevets d'invention, droit fiscal...), les particuliers n'ont guère besoin de s'adresser à ces avocats.

Le recours à un avocat n'est pas toujours obligatoire. Devant les juridictions répressives, devant le tribunal d'instance, le conseil des prud'hommes, le tribunal de commerce, le tribunal des affaires de sécurité sociale, le tribunal paritaire des baux ruraux et pour une grande partie des *actions portées devant le tribunal administratif*, les parties peuvent se défendre seules, sans l'aide d'un avocat.

En revanche, le recours à un avocat est en principe obligatoire devant le tribunal de grande instance.

Devant la Cour de cassation et le Conseil d'État, la représentation des parties est assurée par des *officiers ministériels* dits «avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation» ou, plus simplement, «*avocats aux Conseils*».

Les jeunes avocats *prêtent serment* en ces termes: «*Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité*» (article 3 de la loi № 71-1130 du 31 décembre 1971 *portant réforme* de certaines professions judiciaires et juridiques).

VOCABULAIRE

un auxiliaire de justice

допоміжний персонал юстиції (судові виконавці, нотаріуси, адвокати, секретарі судів)

conseiller le justiciable

надавати юридичні поради підсудному

assister le justiciable

надавати юридичну допомогу підсудному

présenter le justiciable

представляти у суді підсудного

le barreau des avocats

адвокатура

le membre du barreau	член адвокатури
l'ordre des avocats	орден адвокатів (професійна асоціація)
le conseil de l'ordre	рада професійної асоціації адвокатів
un bâtonnier	голова колегії адвокатів, батон'є
le président du conseil de l'ordre	голова ради ордену адвокатів
une salle d'audience	зал засідань
une barrière	огорожа
renouvelable par tiers	поновлений,-а на треть
pour attribution	для виконання
traiter	розглядати
l'exercice de la profession	здійснення професійної діяльності
l'observation des devoirs de l'avocat	дотримання адвокатських обов'язків
un pair	колега, рівний по статусу
un dauphin	наступник
élu à mi-mandat	обраний на півтерміна повноважень
prévenir	попереджувати
concilier	шукати шлях до примирення
un différend	спір
instruire	розслідувати
former une réclamation	складати скаргу; формулювати претензії
représenter son client	представляти (бути офіційним представником) свого клієнта
présenter sa défense	представляти його захист
une plaidoirie de la défense	промова захисника
accomplir un acte de procédure	виконувати процесуальну дію
au nom de	від імені
pour le compte de	на рахунок
impliquer	бути задіяним (у процесі)
une postulation	складання процесуальних документів (у цивільному процесі)
la rédaction des conclusions	укладення документа з вимогами сторони у цивільному процесі
limité territorialement	територіально обмежений,-а
plaider	виступати у суді; захищати у суді
hors du ressort du barreau	поза відомчою компетенцією колегії адвокатів
un avocat inscrit (auprès de)	адвокат, зарахований до штату певної судової установи
exercer sa fonction d'assistance	здійснювати функцію з надання юридичної допомоги
un avoué	повірений
se prévaloir d'une spécialité	мати користь з вузької спеціальності
une prédilection	перевага; надання переваги чомусь
faire usage de	скористатися

un certificat de spécialisation
 le garde des Sceaux
 le Conseil national des barreaux
 le droit économique
 le droit des mesures d'exécution

une clientèle d'affaires
 porter une action
 un officier ministériel

des «avocats aux Conseils»

prêter serment
 jurer
 exercer ses fonctions
 avec dignité
 avec conscience
 avec probité
 avec humanité
 porter réforme

свідоцтво про отримання спеціальності
 міністр юстиції
 Національна рада адвокатських колегій
 господарське право
 право мір виконавчого характеру (підгалузь права)
 клієнтура із середовища підприємців
 подати, пред'явити позов
 особа, що виконує певні публічні функції (нотаріус, адвокат, секретар торговельного суду, судовий виконавець)
 адвокат, що виконує свої повноваження при Державній раді або в Касаційному суді
 скласти присягу
 клястися
 виконувати свої повноваження
 з гідністю
 усвідомлено
 чесно
 гуманно
 реформувати, здійснювати реформування

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions suivantes:

1. Qu'est-ce que la *profession libérale*?
2. Qu'est-ce qu'un *barreau*?
3. Est-ce obligatoire d'être membre de cette organisation pour un avocat?
4. Qui est à la tête de cet organe? A-t-il les mêmes fonctions qu'un simple avocat?
5. Combien de barreaux y a-t-il en France?
6. L'aide d'un avocat est-elle obligatoire ou pas?
7. Les avocats, en quelles branches de droit se spécialisent-ils?
8. Y a-t-il une différence entre l'assistance d'un avocat et la représentation par un avocat? S'il y en a, en quoi consiste-t-elle?
9. «*Avocats aux Conseils*», qui est-ce?
10. Qui doit *prêter serment* et en quels termes?
11. Qu'est-ce qu'il faut faire pour devenir un *avocat réputé*? Qu'est-ce que vous en pensez? Quel doit être son itinéraire?
12. Connaissez-vous les noms de ces célèbres avocats français: *Robert Badinter, François Mitterrand, Nicolas Sarkozy*?

2. Choisissez la bonne réponse:

1. *L'avocat a pour fonction de*
 - a) de juger le justiciable;
 - b) de lui infliger une peine;
 - c) de l'aider à se défendre devant le tribunal.

2. *Chaque avocat est inscrit auprès*

- a) de la greffe d'un tribunal;
- b) de l'ordre des avocats;
- c) du Conseil national des barreaux.

3. *Le barreau est administré par*

- a) le bâtonnier;
- b) l'ordre des avocats;
- c) le conseil de l'ordre avec un président à sa tête.

4. *Le bâtonnier*

- a) représente le justiciable devant les tribunaux;
- b) concilie les différends au sein du barreau;
- c) rejette les réclamations des tiers.

5. *L'avocat exerce son activité en se spécialisant dans un domaine de*

- a) brevet d'invention;
- b) droit fiscal;
- c) droit des personnes.

6. *Dans la cour d'appel le justiciable est représenté par*

- a) l'avocat général;
- b) l'avoué;
- c) l'avocat.

7. *On a surtout besoin d'une aide d'un avocat*

- a) devant la cour d'appel;
- b) devant les tribunaux et cours répressifs;
- c) devant le tribunal de grande instance.

3. Barrez l'intrus:

1. avocat – défenseur – juriste – conseiller – magistrat – représentant – officier ministériel – client

2. ordre des avocats – barreau des avocats – classement des avocats – corps des avocats – association des avocats

3. représenter – assister – jurer – instruire – conseiller – consulter – défendre – plaider – protéger

4. Qui prononce ces serments? Faites correspondre la colonne A) à la colonne B):

A)

B)

1) Serment des avocats

a) «Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder religieusement le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat».

2) Serment des magistrats

b) «Je jure de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité».

3) Serment des témoins

c) «Je jure, comme Avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité».

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez aux groupements de mots suivants leurs équivalences en ukrainien:

Avocat aux conseils, avocat consultant, avocat commis d'office, avocat à la Cour, avocat du diable, avocat-défenseur, avocat général, avocat d'affaires, avocat stagiaire, avocat-conseil, cabinet d'avocat, tableau des avocats.

2. Retenez le vocabulaire thématique:

1) **Bâtonnat**, m «la charge de bâtonnier; sa durée».

2) **Avocat commis d'office**, m «avocat qui est expressément désigné à cet effet, c'est-à-dire commis d'office par le bâtonnier ou par le président de la cour d'assises ne pouvant pas *refuser son ministère* sauf motif légitime». L'avocat commis d'office **n'est pas gratuit**, il intervient au titre de l'aide juridique.

3) **L'aide juridictionnelle** (ou **juridique** ou **judiciaire** ou **AJ**) «permet aux personnes ayant de faibles revenus de bénéficier d'une prise en charge par l'État des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, d'expertise,...). En fonction du niveau de ressources, l'État prend en charge soit la totalité des frais de justice (**aide totale, 929 €**), soit une partie d'entre eux (**aide partielle, 1393 €**).

4) **La saisine d'une juridiction**: les actes de saisine: *assignation, requête et déclaration + conclusions*.

5) **Les conclusions** ne sont obligatoires que dans les **procédures écrites** où la représentation par avocat est obligatoire (devant le Tribunal de Grande Instance et la Cour d'Appel). Elles exposent l'*argumentation* d'une partie au procès, *formulent des moyens* en fait et en droit et comportent en annexe un **bordereau de pièces communiquées**. Il est également possible de conclure dans les **procédures orales** (devant le Conseil de Prud'hommes, par exemple). Les conclusions déposées lors de l'audience, dans ce type de procédure, valent plaidoirie.

3. Dites en français:

Юрисконсульт; адвокат-захисник у кримінальному процесі; адвокат, що спеціалізується на господарських справах; адвокат у цивільному процесі; заступник прокурора в апеляційній та касаційній інстанціях; адвокат-стажер; адвокат при Державній раді; адвокат, призначений для захисту головою колегії адвокатів.

4. Trouvez dans les exercices précédents a) l'**antonyme au terme** «avocat plaidant»; b) le **synonyme au terme** «conseiller juridique».

5. Cochez la bonne réponse:

Prendre pour avocat, c'est

- a) constituer avocat;
- b) désigner un avocat;
- c) devenir avocat;
- d) choisir un avocat pour défendre ses intérêts.

6. **Continuez la liste des qualités requises qu'un avocat doit posséder pour passer pour un connaisseur en sa matière:**

Grande capacité de travail, esprit de synthèse, qualités oratoires (sont des atouts indispensables pour exercer ce métier), savoir convaincre ses interlocuteurs, ...

IV. GRAMMAIRE

1. Donnez le nom à partir des verbes suivants:

Conclure, plaider, défendre, assister, postuler, prêter, représenter, rédiger

2. Faites entrer dans vos propres phrases les expressions suivantes:

Conseiller ses clients sur des questions juridiques, conseiller pour la signature des contrats (pour la gestion), consulter, rédiger des actes juridiques, assister ses clients devant les juridictions, défendre ses clients en justice, plaider pour protéger les intérêts de ses clients, représenter ses clients devant le tribunal, faire partie d'une organisation professionnelle dite Ordre des Avocats, être soumis au secret professionnel, exposer oralement ses arguments, insister sur les points litigieux, plaider comme Démosthène.

3. Remplissez les trous par les mots manquants: *plaidoirie – conseil juridique – le juge d’instruction – collectivités – avocats – affaires – entreprises – expertises – crimes – divorces – témoins – cause – successions – banques – particuliers – assurances – inculpés – client.*

L'avocat représente et défend devant un tribunal des (1), des (2) ou des (3) Il peut s'agir d'(4) civiles ((5)....., (6)....., litiges...) ou pénales (délits, (7).....). Il est sollicité par les entreprises en tant que conseil. Le (8) s'exerce surtout auprès des entreprises (multinationales, (9)....., (10).....). Les (11)..... sont de plus en plus spécialisés.

Il assiste les (12)..... chez le (13)..... pour veiller au respect de leurs droits, ainsi qu'à l'audition des (14)..... et aux (15)..... . Lors du procès, il soutient la (16)..... de son (17)..... par ses interventions et une (18)..... finale.

4. Traduisez en bon ukrainien technique:

Est *commis d'office* l'avocat désigné d'autorité par le bâtonnier (à défaut par le président du tribunal) pour assister dans la défense une personne en *garde à vue, mise en examen, prévenue* ou *accusée* (articles 116, 274, 317 et 417 du Code de procédure pénale). Il sera payé par la personne qui a demandé la commission d'office ou par l'État si elle n'a pas les moyens de le rémunérer.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez ces propos et donnez-en un commentaire développé en argumentant votre réponse:

A) La déontologie fixe les principes essentiels: «L'avocat exerce ses fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité, dans le respect des termes de son serment. Il respecte en outre, dans cet exercice, les principes d'honneur, de loyauté, de désintéressement, de confraternité, de délicatesse, de modération et de courtoisie. Il fait preuve, à l'égard de ses clients, de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence».

B) Le droit à l'assistance d'un avocat est un élément fondamental des droits de la défense, fondé notamment sur l'article de la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme*.

2. Travaillez en paires. Reproduisez le texte suivant sous forme de dialogue.

Nul ne peut accéder à la profession d'avocat s'il ne remplit les conditions suivantes:

– être français, ressortissant d'un État membre des Communautés européennes ou ressortissant d'un État ou d'une unité territoriale n'appartenant pas à ces communautés qui accorde aux Français la faculté d'exercer sous les mêmes conditions l'activité professionnelle [...];

– être titulaire [...] d'au moins une maîtrise en droit ou de titres ou diplômes reconnus comme équivalents pour l'exercice de la profession par *arrêté conjoint* du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé des universités;

- être titulaire du *certificat d'aptitude à la profession d'avocat* ou [...] *subir* en s'inscrivant à un barreau français, *les épreuves d'un examen de contrôle des connaissances en droit français*;
- n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes moeurs;
- n'avoir pas été l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation;
- n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi N° 85- 98 du 25 janvier 1985 [...].

Loi N° 90-1259 du 31 décembre 1990

3. Lisez le texte ci-dessous et a) dégagez la problématique du débat que ce texte soulève; b) en vous inspirant des idées de ce texte, engagez un débat autour du sujet suivant «L'art de la plaidoirie».

Le tribunal, c'est un peu comme un théâtre public – avec des enjeux, certes, un peu plus sérieux qu'à la Comédie française. Les avocats sont dramaturges et comédiens à la foi. Pour réussir une bonne plaidoirie, deux ingrédients, indissociables et nécessaires: parler à l'esprit et au coeur du juge. Pierre-Louis Rouyer, jeune avocat qui organise des concours de plaidoiries dit à ce propos: «On arrive dans la salle d'audience avec l'idée que le juge est contre nous, et il s'agit de le faire changer d'avis». La longueur banale d'une plaidoirie, c'est entre 10 et 20 minutes (sauf dans devant les jurés des cours d'assises, où elles durent plus longtemps), efficace pour donner tous les éléments sans endormir le juge... «Plus les avocats sont vieux, plus ils aiment s'écouter parler et plus ils tiennent, plus ils sont contents», – suggère aussi Rouyer.

Les effets de manches ont quitté les prétoires: on n'entend presque plus les envolées lyriques, le moment où l'avocat élève la voix, et d'un timbre vibrant fait raisonner des phrases ternaires solennelles, un peu compassées mais éloquentes. Le style a changé, et la féminisation grandissante de la profession contribue diminuer l'importance des voix de ténor. La voix reste cependant un atout majeur, il faut savoir la manier en fonction de l'ambiance, du silence qui règne ou de l'agitation.

L'humour surtout, n'a pas de prix. C'est un merveilleux moyen pour mettre le juge de son côté. Certains ténors en jouent souvent. Le discours est pour eux une arme, la seule de leur profession.

À l'École de barreau, il y a quelques cours de rhétorique, à la limite de l'atelier théâtre: une dizaine d'heures, en petits groupes. On parle face caméra, on imite la poire en levant les bras. Certains confrères font des cours de théâtre en plus, ou des cours de chant pour apprendre à poser la voix. Les concours d'éloquence maintiennent aussi l'importance de la discipline dans la profession.

Mais il faut écouter au moins autant que se faire entendre.

Le juge, et les jurés en procès d'assises, sont analysés par les meilleurs avocats. Il s'agit de les observer, de les comprendre, de les cerner. Lors des questions du juge, on repère son niveau intellectuel, sa culture. Si l'avocat le peut, il va le convaincre sur ce terrain-là. Être capable de voir un juré baisser les yeux à tel témoignage, à tel moment: c'est vraiment de la stratégie. Le juge, c'est pareil, quand il instruit, et pendant l'audience, il cligne des yeux, fait des moues, ou feint de s'endormir. C'est là une série d'indices très utiles. Pour la plaidoirie, le droit ne suffit pas.

Charlotte Pudlowski www.slate.fr/story

4. Préparez un exposé en oral sur le sujet suivant: «L'activité de l'avocat».

Section 3.2

Le nouveau champ d'activité de l'avocat

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Divisez le texte en parties logiques d'après la progression et dressez son plan détaillé.

2. **Donnez le commentaire développé aux phrases *mises en italique gras* dans le texte. Quels autres passages du texte sont aussi importants d'après le sens que les phrases citées.**

3. **En lisant le texte ci-dessous trouvez les réponses aux questions suivantes:**

1. Comment est la profession d'avocat aujourd'hui? Comment a-t-elle évolué sur le plan historique?

2. Quelles sont ces questions problématiques concernant l'activité d'avocat qui préoccupent le législateur?

3. À quelles attentes de ses clients l'avocat se doit-il répondre?

4. En quoi consistent les problèmes auxquels se heurtent les avocats et leurs clients aujourd'hui?

5. Pourquoi la prestation juridique constitue-t-elle plutôt un bien de confiance qu'un bien de consommation?

6. Comment peut-on traiter aujourd'hui l'incompatibilité de l'exercice de la profession d'avocat par rapport aux défis du marché, à la concurrence et aux règles déontologiques contemporaines?

7. L'avocat peut-il gérer le patrimoine de son client à sa demande?

4. **Cherchez un mot correspondant dans le texte:**

Насущна потреба, крайня необхідність, конкуренція, надання юридичних послуг, на стадії обміркування, діяльність по здійсненню правочинів, учасник правочину, діяльність по лобіюванню, комерційна діяльність, порядок визначення ціни позову, отримання майна кредитором, адвокат у сфері інноваційних технологій, Центр інтелектуальної власності, правове положення, правове забезпечення, правове регулювання спадкування майна, управління власним майном, повноваження по управлінню нерухомим майном, юридичний супровід та ведення податкової документації, повноваження по управлінню портфелем цінних паперів, засоби правового захисту, безчестя, несумісність, алчність, професійна неспроможність, прозорість, довіра, публічність, дотримання слова, регламентація професійної діяльності адвоката.

TEXTE II

Dans la profession d'avocat s'exercent plusieurs activités, plusieurs métiers. Les avocats, quel que soit leur choix, sont confrères. De nombreuses initiatives ont été prises par le législateur, les politiques dans ou dehors de la profession qui ont déjà abouti à des prises de position claires, d'ores et déjà acquises ou encore en réflexion: **activité de lobbying, pratique de l'évaluation, fiducie, correspondants informatique et liberté (CIL), rapprochements avec les CPI** et plus récemment, **activité de transaction, de généalogiste...**

Nul ne peut nier l'impérieuse nécessité de se situer dans un contexte de concurrence où la prestation juridique n'est plus de fait le monopole des professionnels du droit et est donc devenue pour certains un produit ou un service de consommation courante, «comme» un autre, et relevant à ce titre des règles du marché. Et au titre de cette concurrence dont les termes sont parfois faussés, **l'avocat se doit répondre aux attentes de ses clients:** les besoins de droit n'ont jamais été aussi importants (*besoin de sécurité juridique, besoin*

d'optimisation des situations juridiques et fiscales, management...) et si les avocats ne les appréhendent pas...d'autres hélas, et sous d'autres formes et avec d'autres armes, s'en chargeront au détriment des avocats et de notre profession...et le constat peut d'ores et déjà être fait que d'autres s'en sont déjà et en partie chargés.

Comme l'officier ministériel, **l'avocat auxiliaire de justice participe à la fonction normative et organisatrice du droit**; il est acteur de sa mise en oeuvre et non seulement «utilisateur» et simple *agent économique* sur une gamme de produits ou d'activité de consommation courante. Il est important de rappeler que même si pour l'Union Économique la *prestation juridique* s'inscrit dans un *contexte concurrentiel* avec toutes les conséquences qui en découlent en termes de *transparence* et de *publicité*, **la prestation juridique ne peut être assimilée à un bien ou une marchandise comme une autre** [...]. C'est parce que la prestation juridique, la «vraie», constitue un *bien de confiance* que les professionnels qui l'assurent relèvent d'un statut particulier hors de la réglementation du commerce en général et que les ordres professionnels retrouvent leur fonction et leur légitimité normative et déontologique [...].

Le champ d'activité de l'avocat ne peut pas s'appréhender en dehors du cadre déontologique de notre profession d'avocat, laquelle repose aujourd'hui sur une *incompatibilité* radicale avec les *activités commerciales*.

On connaît l'origine de ces incompatibilités liée à une *suspicion de l'esprit de lucre* et au «*déshonneur*» que pourrait représenter l'éventualité d'une «*faillite*» pour un avocat. Au risque de nier tout **ce que le droit des marchands a apporté à la pratique du droit en termes de bonne foi contractuelle et de respect de la parole donnée** (valeurs fondatrices du développement du commerce international dès le Moyen-Âge) [...].

La déontologie et la compétence professionnelle de l'avocat se révèlent être, si elles sont bien communiquées, un véritable avantage concurrentiel par rapport à la prestation d'autres intervenants sur le marché. C'est à la promotion de cette conviction que s'attache la Commission des Règles et Usages.

La problématique déontologique de la gestion de patrimoine est pour l'avocat bien connue: elle est elle-même liée à **l'incompatibilité découlant du caractère commercial** de la gestion *pour compte d'autrui*. Mais il convient de souligner que le RIN prévoit déjà que «l'avocat ne peut accepter un mandat de gestion de portefeuille ou d'immeubles qu'**à titre accessoire et occasionnel** après en avoir informé son bâtonnier» (art.6.4 RIN).[...] La gestion de patrimoine est, dans certaines conditions, possible. Cela concerne également le règlement d'une succession qui justifie que l'avocat en charge de cette mission puisse être mandaté par les héritiers pour «*gérer*» les *actifs indivis*. La mission de *suivi juridique* et *fiscal* du patrimoine d'un client pourrait utilement inclure celle d'en gérer une partie. Le fonctionnement d'une tutelle ou d'une mesure de protection de telle ou telle personne peut déboucher sur une telle éventualité. [L'essentiel est de prendre en compte] les compétences nécessaires et les responsabilités correspondantes [de l'avocat].

Extraits du Rapport présenté par Pierre Berger, Président de la Commission des Règles et Usages à l'Assemblée générale des 4 et 5 juillet 2009

www.cnb.avocat.fr/docs/ReglesUsages/RP2009-07-06_RU_Champs-d-activite-avocat_Berger.pdf

VOCABULAIRE

un confrère	колега по професії
aboutir à	привести до
une prise de position claire	прийняття чіткої позиції
d'ores et déjà	віднині, надалі
acquis,-e	набутий,-а
en réflexion	у стадії обміркування
une activité de lobbying	діяльність по лобюванню
une activité de transaction	діяльність по здійсненню правочинів (торговельних операцій)
une activité commerciale	торговельна діяльність
une pratique de l'évaluation	практика або порядок визначення ціни позову
une fiducie	отримання майна кредитором, яке той повертає у разі погашення заборгованості боржником
un correspondant informatique et liberté	<i>тут</i> адвокат, що є радником з питань впровадження і підготовки проєктів у сфері інноваційних технологій і роботи з персоналом певних установ чи закладів, до компетенції якого входить, зокрема, юридичний захист інтелектуальної власності, захист від недобросовісної конкуренції
un Centre de Propriété Intellectuelle	Центр інтелектуальної власності
un généalogiste	особа, що займається складанням родовідного дерева, фахівець з генеалогії
nier	заперечувати
un besoin impérieux,-se	насувна потреба
une nécessité impérieuse	крайня необхідність
une prestation juridique	надання юридичних послуг
de fait	фактично, по суті, у дійсності
un service de consommation courante	послуга масового (широкого) споживання
un marché	ринок
une marchandise	товар
un marchand	комерсант, торговець
faussé,-e	недостовірний, -а
une attente	очікування
un besoin	потреба
une sécurité juridique	правова забезпеченість
une optimisation	оптимізація
une situation juridique	правове (юридичне) положення
une situation fiscale	фінансовий стан суб'єктів підприємництва; стан сплати податків та погашення заборгованості
le management	менеджмент
appréhender	остерігатися

au détriment de	на шкоду комусь або чомусь
un constat	визнання, свідчення
se charger de	взяти на себе зобов'язання
la fonction normative et organisatrice	нормативна й організаторська функція
un agent économique	уповноважений представник у сфері господарської діяльності
une transparence	прозорість
une publicité	гласність
un bien	майно
une confiance	довіра
une légitimité déontologique	<i>тут</i> етична закономірність адвокатської діяльності
une incompatibilité	несумісність
une suspicion de l'esprit de lucre	підозра в алчності
le déshonneur	безчестя
la faillite	<i>тут</i> професійна неспроможність/крах/провал
la bonne foi contractuelle	добросовісність при укладанні договорів
le respect de la parole donnée	дотримання слова
une valeur fondatrice	основоположна цінність
un intervenant	учасник правочину
la promotion de cette conviction	стимулювання цього переконання
la gestion de patrimoine	управління власним майном (н/п, подружжя)
pour compte d'autrui	на рахунок іншого
le Règlement Intérieur National de la profession d'avocat	(внутрішня) регламентація професійної діяльності адвоката
un mandat de gestion de portefeuille	повноваження по управлінню портфелем цінних паперів
un mandat de gestion d'immeubles	повноваження по управлінню нерухомим майном
à titre accessoire	додатково
à titre occasionnel	від випадку до випадку
le règlement d'une succession	правове регулювання спадкування майна
être mandaté	бути уповноваженим
les actifs indivis	неподільні активи
un suivi juridique et fiscal	юридичний супровід та ведення податкової документації
une tutelle	опіка
une mesure de protection	засіб правового захисту

1. Observez:

Les activités commerciales sont interdites aux avocats, aux officiers ministériels (notaires, huissiers, etc.), auxiliaires de justice et aux experts-comptables

Plusieurs fonctions de dirigeant de société sont interdites sauf exception aux avocats.

Le notaire ne peut pas administrer une entreprise de commerce ou une société.

www.allianz.fr/pmt/guide/dossier/b_cumul_activites.htmlf

2. Associez les sigles et leurs dénominations complètes; trouvez leur équivalent ukrainien:

1) le RIN	a) Centres de Propriété Intellectuelle
2) les CPI	b) Correspondant informatique et liberté
3) le CIL	c) Règlement Intérieur National de la profession d'avocat

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Rédigez un rapport portant sur les réformes de l'activité d'avocat en cours en vous servant des points suivants:

- réaliser la fusion des professions d'avocat et d'avoué près la Cour, ainsi que celles des professions d'avocat et de conseil en propriété industrielle;
- s'orienter vers la suppression du monopole territorial de la postulation des avocats à horizon du 31 décembre 2014;
- créer un statut d'avocat en entreprise permettant au juriste d'entreprise d'être inscrit sur un tableau spécifique du barreau, avec les droits et obligations de l'avocat, sauf le droit de plaider et de développer une clientèle personnelle;
- renforcer la valeur de l'acte sous seing privé signé par les parties lorsqu'il est contresigné par l'avocat en lui attribuant entre les parties la même force probante que l'acte authentique;
- accroître les exigences professionnelles en développant la transparence dans les rapports client-avocat, et réorganisant la gouvernance de la profession (institution d'un vice bâtonnier dans les barreaux importants, nomination du bâtonnier de Paris et du président de la confédération des bâtonniers à la vice-présidence du conseil national des barreaux, création de conseils de barreaux de la cour d'appel);
- renforcer la discipline et le rôle du plaignant dans la procédure disciplinaire;
- améliorer le statut des collaborateurs non-salariés;
- autoriser aux avocats l'exercice de nouvelles professions en révisant la liste des incompatibilités, afin notamment que les avocats puissent être investis de missions dans l'entreprise et le monde des affaires, et qu'ils puissent exercer la profession d'expert-comptable lorsqu'ils disposent des qualifications requises, ou employer des experts-comptables dans leurs cabinets;
- maintenir le statut actuel de la profession de notaire en permettant à tout diplômé notaire de demander la création d'un office notarial;
- renforcer la collaboration entre avocats à la Cour et avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation par des contrats de collaboration;
- adapter la justice aux besoins des justiciables.

Avocat-jalain.fr/

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et mettez les mots et expressions ci-dessous dans l'ordre que vous entendez:

a) la profession d'avocat; b) gestion d'intérêts familiaux ou professionnels; c) des articles 111 à 123; d) président du conseil d'administration; e) incompatibilités; f) membre du directoire ou directeur général d'une société anonyme; g) membre du directoire ou directeur général d'une société anonyme; h) avec les fonctions d'associé dans une société en nom collectif; i) avec toutes les activités de caractère commercial; j) 27 novembre 1991; k) gérants dans une société à responsabilité limitée; l) président du conseil d'administration; m) d'associé commenté dans les sociétés en commandite simple et par action; n) avec l'exercice de toute autre profession.

Les (1) sont édictées par les dispositions (2) du Décret du (3) D'une manière générale, (4) est incompatible (5)

Et notamment, (6), qu'elles soient exercées directement ou par personne interposée, (7), (8), de (9), de (10), de (11), de (12) à moins que celles-ci n'aient, sous (13) qui peut demander tous renseignements nécessaires, pour objet la (14)

www.barreau-aixenprovence.avocat.fr/fr/profession/acces-profession

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires: simulez la conversation avec votre voisin ou voisine autour des réformes en cours dans le domaine de l'activité de l'avocat en France.

2. Engagez une discussion sur les réformes de l'activité de l'avocat en Ukraine qui sont actuellement nécessaires selon vous. Mentionnez les points clés d'un éventuel projet de réforme.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. En tant qu'avocat en droit international privé consultez un client ukrainien à propos des particularités de la législation portant sur le cumul des activités en France en vous appuyant sur le document suivant:

Les fonctionnaires et agents publics ont interdiction d'exercer un emploi privé rémunéré. Échappent à cette interdiction:

- les oeuvres littéraires et artistiques, les oeuvres scientifiques,
- les oeuvres d'enseignement,
- les travaux effectués pour son propre compte,
- les travaux ménagers de faible importance effectués chez des particuliers pour leurs besoins

personnels.

www.allianz.fr/pmt/guide/dossier/b_cumul_activites.htmlf

2. Regardez un sujet vidéo sur YouTube: la plaidoirie de la lauréate du Prix du public Maître Christelle Fournier au concours international de plaidoirie 2011, au Mémorial de Caen: «Zandalé: la raison d'État dressée contre l'enfance». Relevez toutes les oppositions dans cette plaidoirie.

3. Voici un plan d'actions en quatre étapes dans l'agenda du juriste d'entreprise SONEX M. Nicolas. Simulez une conversation téléphonique entre lui et la secrétaire de l'entreprise, entre lui et le patron de l'entreprise, entre lui et le greffier d'un tribunal.

Prestations «juridique annuel»: rapport de gestion et rapports divers – conseil d'administration (convocation, tenue, rédaction PV, ...) – assemblée générale (convocation, tenue, rédaction PV, ...) – formalités de dépôt des comptes au Greffe.

LE MINISTÈRE PUBLIC

Section 4.1

La Prokuratura de l'Ukraine

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Trouvez les mots à leurs définitions dans le texte:

«Acte punissable par la loi».

«Organe de supervision et de contrôle».

«Celui qui exerce la fonction du ministère public dans un tribunal».

«Action en justice, plainte par laquelle on porte devant la justice la connaissance d'une infraction pour en obtenir la répression».

«Le ministère public près un tribunal criminel».

«Discours prononcé à l'audience pour demander l'application de la loi à l'égard de l'accusé».

3. Choisissez un équivalent français aux mots et expressions suivants dans le texte:

Прокуратура; Генеральний прокурор; перший заступник; заступник; прокурор; безпосередній керівник; наглядова інстанція; підтримувати державне обвинувачення у суді; представляти інтереси громадянина або держави у випадках, передбачених законом; наглядати за додержанням законів органами, які проводять оперативно-розшукову діяльність, дізнання і досудове слідство; наглядати за додержанням законів при виконанні судових рішень у кримінальних справах; брати участь у судових дебатах; бути державним обвинувачем; виступати з обвинувальною промовою; вимагати покарання.

TEXTE I

La *Prokuratura de l'Ukraine* (du lat. *prokyro* «je me soucie, j'assume, je préviens») représente un système centralisé des autorités publiques. Cet organe est marqué par la *dualité de pouvoirs*: il est à la fois *ministère public* et *gardien de la légalité*. Selon la Constitution de l'Ukraine, la *Prokuratura de l'Ukraine* ne relève d'aucun ministère et *fonctionne en toute indépendance*. Elle est caractérisée par une *organisation pyramidale hiérarchisée* et exerce la fonction répressive, représentative mais aussi la fonction générale de *supervision* et celle du *contrôle* général de la légalité. En conformité avec la Constitution de l'Ukraine et les lois ukrainiennes, cette *instance de contrôle* est chargée de protéger les droits et les libertés des citoyens. Ayant proclamé son indépendance, l'Ukraine est l'une des premières parmi les républiques de l'ex-URSS qui a adopté le 5 novembre 1991

la Loi de l'Ukraine «De la Prokuratura», entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1991. Depuis, le 1^{er} décembre est la Journée des travailleurs du parquet.

Conformément au Titre VII, art. 121 de la Constitution, la Prokuratura de l'Ukraine est tenue de

- 1) *soutenir l'accusation* devant le tribunal;
- 2) *représenter les intérêts des citoyens ou de l'État* dans les cas prévus par la loi;
- 3) *veiller à l'application des lois* par les institutions qui enquêtent et instruisent les affaires criminelles;
- 4) *veiller à l'application des lois* lors de l'exécution des jugements, ou lors de l'application d'autres *mesures de contrainte*, liées à la limitation des droits et des libertés fondamentaux des citoyens.

L'activité de la Prokuratura de l'Ukraine vise à *confirmer la suprématie de la loi*, à *renforcer l'ordre public* et défendre de toute atteinte:

- 1) la souveraineté de la République, le régime étatique, le système politique et économique en vigueur, les droits des minorités et des collectivités territoriales qui sont fixés par la Constitution;
- 2) les droits socio-économiques, politiques et personnels de l'homme et du citoyen ainsi que ses libertés fondamentales qui sont garanties par la Constitution et les lois ukrainiennes;
- 3) les fondements du régime démocratique de l'État, le statut juridique des administrations et des autorités locales autonomes.

La compétence de la Prokuratura s'étend sur les différents sujets qui sont tenus de respecter et appliquer des lois dans le secteur public – le Cabinet des Ministres de l'Ukraine, les ministères et autres services centraux du pouvoir exécutif, le Conseil des ministres de la République autonome de Crimée, les administrations locales, leurs conseils exécutifs, les unités militaires, les partis politiques, les associations, les mouvements, les entreprises, les établissements, les organisations et les sociétés de toutes formes de propriété, de subordination et de rattachement, y compris les fonctionnaires et les citoyens.

Le *Procureur général* est à la tête de la Prokuratura de l'Ukraine conformément à l'article 122 de la Constitution de l'Ukraine. Il est nommé à ce poste et est révoqué par le Président de l'Ukraine avec le consentement de la Verkhovna Rada. Le Parlement ukrainien peut *exprimer sa défiance* au Procureur, ce qui entraîne immédiatement sa *destitution*. Son mandat est de 5 ans et il est renouvelable. En administrant le ministère public, le Procureur Général anime, coordonne et surveille l'activité des organes du parquet subordonnés. Il nomme le *Premier substitut*, les autres *substituts*, les *chefs des subdivisions structurelles*, les procureurs des *parquets régionaux*, les *juges d'instruction en chef*, les *juges d'instruction aux affaires les plus graves*. Il *délivre des directives officielles, des instructions et des prescriptions, confirme les règlements, promeut aux grades*. La *nomination, la promotion en grade* ainsi que la *rétrogradation* sont donc dans sa compétence.

Le Procureur Général de l'Ukraine est une figure importante, il tient entre ses mains la procédure de la *mise en mouvement de l'action publique* jusqu'au jugement. Tous les

faits délictueux les plus graves sont portés à sa connaissance. Le Procureur Général dirige les enquêtes menées par la milice et l'instruction. Dans son travail il est assisté de ses substituts. Tous les procureurs des parquets régionaux sont subordonnés au Procureur Général. Le Procureur Général de l'Ukraine est tenu d'informer la Verkhovna Rada de l'état de légalité dans le pays.

Le système des organes de la Prokuratura de l'Ukraine comprend en conformité avec l'article 13 de la Loi de l'Ukraine «De la Prokuratura»:

- la Prokuratura Générale de l'Ukraine;
- les prokuraturas de la République de Crimée, celles des oblasts, des villes de Kyïv et Sébastopol qui sont assimilées à celles des oblasts;
- les prokuraturas des villes, des districts, interdistricts;
- les prokuraturas militaires, celles de transport, les prokuraturas écologiques, celles veillant à l'application des lois, à l'exécution des jugements en matière pénale.

Auprès de la Prokuratura Générale de l'Ukraine et la Prokuratura de la République de Crimée sont placés des juges d'instruction en chef et des juges d'instruction en affaires de l'importance exceptionnelle. On en trouve aussi auprès les prokuraturas des oblasts et des villes de Kyïv et Sébastopol. Auprès des districts sont des juges d'instruction en chef et des juges d'instruction.

Les juges d'instruction instruisent les affaires portant sur les actes ayant les *indices d'un crime* et d'autres affaires qui leur sont confiées et déléguées par le procureur, leur *supérieur hiérarchique*.

zakon1.rada.gov.ua/

VOCABULAIRE

un procureur	прокурор
le Procureur général	Генеральний прокурор
le ministère public	прокуратура
un parquet	прокуратура
le gardien de légalité	охоронець законності
fonctionner en toute indépendance	діяти незалежно
confirmer	стверджувати, затверджувати
la suprématie de la loi	верховенство закону
renforcer l'ordre public	зміцнювати правопорядок
défendre de toute atteinte	захищати від будь-якого посягання
soutenir l'accusation	підтримувати обвинувачення
représenter les intérêts	представляти інтереси
enquêter	розслідувати, проводити дізнання
instruire	розслідувати
une affaire criminelle	кримінальна справа
l'exécution des jugements	виконання судових рішень
les mesures de contrainte	примусові міри
les fondements du régime démocratique	основи демократичного ладу (устрою)
exprimer sa défiance	висловити недовіру

entraîner	тут тягнути за собою
une destitution	зміщення, відставка
un substitut	заступник
une subdivision	підрозділ
le juge d'instruction en chef	головний слідчий
les affaires les plus graves	найтяжчі злочини
délivrer des directives officielles	видавати офіційні розпорядження
une instruction	інструкція; слідство, розслідування
une prescription	припис
promouvoir aux grades	підвищувати в чині
la promotion en grade	підвищення в чині
la rétrogradation	пониження в чині
une action publique	публічний, кримінальний позов
mettre en mouvement	дати хід
un fait délictuel	діяння, що тягне за собою кримінальне покарання; злочинне діяння
porter à sa connaissance	доводити до відома
une enquête	дівання
instruire une affaire	розслідувати справу
les indices d'un crime	ознаки злочину
un supérieur hiérarchique	(безпосередній) вищестоящий керівник

II. COMPRÉHENSION

1. Formulez en 3-5 phrases les tâches principales de la Prokuratura de l'Ukraine en vous servant du vocabulaire du texte.

2. Faites correspondre les dénominations de subdivisions structurelles de la Prokuratura de l'Ukraine en ukrainien de la colonne A) avec leurs équivalences françaises à la colonne B):

A)

- 1) управління загального нагляду (відділ нагляду за додержанням законів у сфері економічних відносин, відділ нагляду за додержанням законів про права і свободи громадян та законністю правових актів, відділ нагляду за додержанням законодавства про адміністративні порушення)
- 2) управління нагляду за додержанням законів органами дівання та слідчими органів внутрішніх справ
- 3) управління нагляду за виконанням законів спеціальними підрозділами по боротьбі з організованою злочинністю

B)

- a) direction d'investigation générale (service de contrôle de l'application des lois par les organes du parquet lors de l'instruction; service de contrôle de l'application des lois par les organes de milice dans les enquêtes préliminaires et l'instruction; service de criminalistique)
- b) direction d'investigation des affaires d'importance exceptionnelle
- c) direction de contrôle de l'application des lois par les organes d'enquêtes préliminaires et les juges d'instruction lors de l'instruction

- 4) головне слідче управління (управління нагляду за додержанням законів при проведеному слідстві органами прокуратури, управління нагляду за додержанням законів органами дізнання та слідчими органів внутрішніх справ, відділ криміналістики та ін.)
- 5) управління по розслідуванню особливо важливих справ
- 6) управління нагляду за додержанням законів на транспорті
- 7) кримінально-судове управління
- 8) цивільно-судове управління
- 9) відділ нагляду за додержанням законів про права неповнолітніх та молоді
- 10) управління нагляду за додержанням кримінально-виконавчого законодавства
- 11) управління нагляду за додержанням закону про національну безпеку
- d) direction du ministère public (service de supervision de l'application des lois dans la sphère économique; service de contrôle de l'application des lois portant sur les droits et libertés des citoyens et de la légalité des actes juridiques; service de contrôle de l'application de la législation portant sur les contraventions administratives)
- e) service de contrôle de l'application des lois portant sur le respect des droits des mineurs et des adolescents (jeunes)
- f) direction de contrôle de l'application de la législation régissant l'exécution des peines
- g) direction judiciaire civile
- h) direction judiciaire criminelle
- i) direction de contrôle de l'application des lois portant sur la sécurité nationale
- j) direction de contrôle du respect des lois en grande et petite voirie
- k) direction de contrôle de l'application des lois par les divisions spécialisées en lutte contre la criminalité organisée

3. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

- 1) La Prokuratura de l'Ukraine, quel système est-ce?
- 2) Quel est son caractère essentiel?
- 3) Quels sont les textes qui régissent son activité?
- 4) Quelle est sa composition?
- 5) Qui sont les acteurs du Ministère public de l'Ukraine?
- 6) Quelles sont les attributions générales de la Prokuratura de l'Ukraine? Et celles du Procureur général?

4. Remplissez le tableau suivant: *Qui fait quoi?*

<i>La Prokuratura de l'Ukraine et les membres de la Prokuratura</i>	<i>Leurs fonctions</i>
la Prokuratura de l'Ukraine	
le Procureur général	
les procureurs régionaux	
les juges d'instruction en chef	
les juges d'instruction aux affaires d'importance exceptionnelle	
les juges d'instruction	

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez des synonymes aux mots et expressions suivants:

1) préserver, mener une investigation, intenter une action pénale, diriger les poursuites;

2) la Prokuratura, une subdivision, un investigateur.

2. Indiquez les autres mots de la même famille:

Diriger, enquêter, instruire, nommer, promouvoir, rétrograder, destituer, poursuivre en justice, prescrire, superviser, contrôler, représenter.

3. Trouvez le contraire aux mots et expressions suivants:

A) Un supérieur hiérarchique, une dépendance, une promotion, une nomination, une affaire de petite importance;

B) suspendre la prescription de l'action publique.

4. Dites en français:

A) Прокуратура, прокурорський нагляд, обвинувачення, звинувачення.

B) *Акти прокурорського реагування*: протест прокурора; подання прокурора; застереження прокурора; постанова про притягнення особи до дисциплінарної, адміністративної чи матеріальної відповідальності; постанова про дисциплінарне провадження; провадження про адміністративне правопорушення; постанова про порушення кримінальної справи; письмовий припис; позов або заява до суду, прокурорська перевірка; вимога прокурора; письмова вимога прокурора; вимога прокурора стосовно додаткового розслідування фактів, установлених у ході попереднього слідства; протокол про вчинення правопорушення, обвинувальна промова, заключний висновок, обвинувальний вирок.

B) Порушити кримінальну справу (переслідування), поновити кримінальну справу чи переслідування, виносити рішення по кримінальній справі; звернути стягнення, притягувати до кримінальної відповідальності; порушувати переслідування у кримінальній справі.

Г) Притягнення до кримінальної відповідальності, кримінальне переслідування; пред'явлення позову.

5. Retenez les expressions suivantes avec les mots clés *l'action publique, la poursuite, les poursuites*:

ouvrir l'action publique

порушити кримінальну справу (переслідування)

mettre en mouvement l'action publique

порушити кримінальну справу (переслідування)

éteindre l'action publique

припиняти кримінальне переслідування

reprendre l'action publique

поновити кримінальну справу чи переслідування

statuer sur l'action publique

виносити рішення по кримінальній справі

engager/ entamer/intenter la poursuite	притягувати до кримінальної відповідальності, порушити кримінальне переслідування
arrêter les poursuites	відмовлятися від позову, припиняти кримінальне переслідування
joindre les poursuites	об'єднувати в одну кримінальні справи
suspendre les poursuites	відкласти/відстрочити стягнення заборгованості

6. Trouvez les équivalences ukrainiennes à ces mots de la même famille:

Demander, demande *f*, demandeur *m*.

Poursuivre, poursuite *f*, poursuites *f pl*, poursuivant *m*.

Postuler, postulation *f*, postulant *m*.

Réquisitionner, réquisition *f*, réquisitions *f pl*, réquisitoire *m*.

IV. GRAMMAIRE

1. Remplissez les trous par les éléments qui manquent:

1. La Prokuratura ... l'Ukraine représente ... système centralisé ... autorités publiques.
2. Elle est caractérisée ... organisation pyramidale hiérarchisée et exerce ... fonction répressive, représentative mais aussi ... fonction ... supervision et ... contrôle ... légalité.
3. Cette instance ... contrôle est tenue ... protéger ... droits et ... libertés ... citoyens, ... défendre ... toute atteinte ... souveraineté ... l'État, ... fondements ... régime démocratique, ... système politique et économique ... vigueur
4. ... la Constitution ... l'Ukraine, ... Prokuratura ... l'Ukraine ne relève d'aucun ministère et fonctionne ... toute indépendance.
5. ... Prokuratura ... l'Ukraine soutient l'accusation ... le tribunal.
6. Cet organe représente ... intérêts ... citoyens ou ... l'État ... les cas prévus ... la loi.
7. Il veille ... l'application ... lois ... les institutions qui enquêtent et instruisent ... affaires criminelles.
8. Il veille également ... l'application ... lois ... l'exécution ... jugements.
9. L'activité ... Prokuratura ... Ukraine vise ... confirmer ... suprématie ... loi, ... renforcer ... ordre public.
10. ... compétence ... Prokuratura s'étend ... les différents sujets qui sont tenus ... respecter et appliquer ... lois ... le secteur public.
11. ... 1^{er} décembre est ... Journée ... travailleurs du parquet.

2. Traduisez avec un dictionnaire juridique vers l'ukrainien:

Veiller au respect de la loi, exercer le contrôle du respect de la loi (de la l'application des lois, de la législation), prendre des mesures nécessaires afin de..., ouvrir l'information judiciaire, diriger l'information judiciaire, classer sans suite les plaintes, ne pas donner suite à la plainte, décider de la suite du dossier, engager les poursuites, arrêter/ annuler/ abandonner les poursuites, poursuivre l'auteur de l'infraction, demander le renvoi de l'affaire en jugement, signer le renvoi de l'affaire en jugement, annuler les décisions illégales des enquêteurs, renvoyer les affaires pénales pour complément d'enquête,

participer directement au déroulement de l'instruction, mener personnellement des investigations partielles ou complètes sur toute affaire, donner des instructions aux enquêteurs, vérifier la bonne exécution de ses instructions par les enquêteurs, améliorer l'efficacité de l'instruction d'une affaire, réprimer une infraction en application de la loi pénale, effectuer un vrai travail de prévention des infractions à la loi pénale, contrôler les mesures de garde à vue, autoriser la prolongation de garde à vue, prononcer un réquisitoire devant un tribunal, requérir la peine de...

3. Faites entrer les expressions verbales de l'exercice précédent dans vos propres phrases.

4. Traduisez vers le français:

A) Генеральна прокуратура України є центральним органом системи прокуратури. Її очолює Генеральний прокурор України. Він керує діяльністю всіх підпорядкованих йому регіональних прокуратур і, таким чином, забезпечує виконання завдань, покладених Конституцією України й Законом України «Про прокуратуру». Строк його повноважень складає 5 років.

Генерального прокурора призначає на посаду і звільняє з посади Президент України за згодою Верховної Ради і відповідно до Конституції України. Верховна Рада може висловити недовіру Генеральному прокуророві, що має наслідком його відставку. Генеральний прокурор може бути також звільнений у таких випадках: 1) закінчення строку, на який його призначено; 2) неможливість виконання ним повноважень за станом здоров'я; 3) порушення вимог щодо несумісності; 4) набрання законної сили обвинувального вироку щодо нього; 5) припинення його громадянства; 6) подання заяви про звільнення з посади за власним бажанням.

Генеральний прокурор України спрямовує роботу органів прокуратури й здійснює контроль за їх діяльністю, призначає першого заступника, заступників Генерального прокурора України, прокурора Автономної Республіки Крим за погодженням з Верховною Радою, керівників структурних підрозділів й обласних, міських, районних і міжрайонних прокурорів та їх заступників, окремо прокурорів і заступників для міст Києва і Севастополя.

Відповідно до законодавства він видає обов'язкові для всіх органів прокуратури накази, розпорядження, затверджує положення та інструкції.

B) 1. Прокурор розглядає скарги, заяви, пропозиції громадян. 2. Здійснює нагляд за законністю. 3. Забезпечує додержання законів органами дізнання, попереднього слідства та іншими органами, що ведуть боротьбу зі злочинністю. 4. Вивчає матеріали справи та у разі необхідності відмінює незаконні рішення і відновлює, таким чином, законність. 5. Надає письмові вказівки або приписи, що є обов'язковими для виконання органами дізнання. 6. Прокурор може скасувати будь-яке рішення або акт розслідування, може усунути слідчого або особу, що проводить дізнання, від ведення справи у разі порушення ними закону і прав людини, відносно якої проводяться слідчі дії. 7. У разі потреби проводить розслідування особисто, безпосередньо бере участь у провадженні важливих слідчих дій. 8. Видає відповідні санкції, без яких не можуть мати місце такі процесуальні дії, як обшук, екзумація тощо. 9. Слідкує за тим, щоб ніхто не був затриманий або заарештований

інакше, як на законних підставах. 10. Приймає рішення про порушення, відмову у порушенні або закриття кримінальної справи. 11. Затверджує обвинувальний вирок або повертає кримінальну справу слідчому для провадження додаткового розслідування. 12. Дає письмову згоду на направлення справи до суду. 13. Дає згоду або подає особисто до суду подання про обрання запобіжного заходу у вигляді взяття під варту, а також про продовження строку тримання під вартою в порядку, передбаченому законом. 14. Виступає у суді як державний обвинувач і твердо обстоює власну точку зору з приводу питання про доведення факту скоєння злочину і винуватості підсудного. 15. Вимагає притягнення до відповідальності підсудного і висловлює міркування з питання призначення йому міри покарання.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez le texte ukrainien et mettez dans l'ordre le texte correspondant en français:

A) Колегії прокуратур є дорадчими органами і розглядають найбільш важливі питання, що стосуються законності, стану правопорядку, діяльності органів прокуратури, виконання наказів Генерального прокурора України та ін. Порядок роботи колегій визначається регламентом, її рішення доводяться до відома працівників прокуратури. На засіданнях колегій можуть заслуховуватись пояснення і повідомлення керівників міністерств, відомств, органів державного управління, нагляду та контролю, підприємств, установ, організацій, інших посадових осіб з приводу порушень законодавства.

B) За сумлінне виконання службових обов'язків, ініціативу й оперативність у роботі працівники прокуратури заохочуються такими заходами: подяка, грошова премія, подарунок, цінний подарунок, дострокове присвоєння класного чину чи підвищення у класному чині, нагорода нагрудним знаком «Почесний працівник прокуратури України».

B) За порушення Закону, неналежне виконання службових обов'язків або скоєння ганебного вчинку прокурори і слідчі прокуратури несуть відповідальність згідно з Дисциплінарним статутом прокуратури України, затвердженим Верховною Радою України. До дисциплінарних стягнень відносяться: догана, пониження у класному чині, пониження у посаді, позбавлення нагрудного знака «Почесний працівник прокуратури України», звільнення.

Г) Життя та здоров'я працівників прокуратури підлягає обов'язковому страхуванню. У разі інвалідності вони одержують відповідну компенсацію. Прокурори і слідчі прокуратури мають право носити вогнепальну зброю.

Pour l'exécution des obligations conçues de façon assidue, l'esprit d'initiative et l'efficacité de leur travail, les agents du parquet sont stimulés de cette façon: félicitation, prime d'encouragement en argent, cadeau, cadeau de valeur, nomination aux grades ou promotion anticipées, décoration d'un insigne «Travailleur d'honneur du parquet de l'Ukraine». L'ordre du jour des collegiums est défini par le règlement, ses décisions sont portées à la connaissance des procureurs de tous les parquets régionaux. En cas de violation de la Loi, de la violation et de l'inexécution des obligations de fonction ou en cas de la commission d'un acte dénigrant les procureurs et les juges d'instruction portent l'entière responsabilité en conformité avec le Statut disciplinaire du parquet de l'Ukraine adopté par la Verkhovna Rada. Aux séances des collegiums peuvent être entendus les éclaircissements et les informations des chefs des ministères et départements, des services publics, ceux des supérieurs hiérarchiques des services de surveillance et de contrôle, ceux des patrons des entreprises, ceux des chefs des établissements, des organisations et d'autres agents de l'autorité. Les procureurs et les juges d'instruction sont autorisés de porter une arme à feu. Aux sanctions disciplinaires se relèvent: blâme, rétrogradation, abaissement, enlèvement de l'insigne «Travailleur d'honneur du parquet de l'Ukraine». Aux séances des collegiums peuvent être entendus les éclaircissements et les informations

des chefs des ministères et départements, des services publics, ceux des supérieurs hiérarchiques des services de surveillance et de contrôle, ceux des patrons des entreprises, ceux des chefs des établissements, des organisations et d'autres agents de l'autorité. Dans le cas d'invalidité ils obtiennent une compensation. La vie et la santé des agents du parquet sont couverts par les régimes d'assurances tels que: assurance vie, assurance maladie, assurance santé.

2. Préparez un exposé en oral sur les sujets suivants (au choix): «*La Prokuratura de l'Ukraine*», «*Le champ d'activité du procureur*», «*Les réformes au sein de la Prokuratura de l'Ukraine*».

Section 4.2

Le Parquet de la France

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte suivant. En combien de parties logiques peut-on diviser ce texte?

2. Relevez et regroupez les mots autour des mots clés: *le Ministère de la justice, le ministère public, la magistrature debout, l'ordre judiciaire.*

3. Traduisez les mots et les expressions mis en italique vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre répertoire de mots nouveaux.

4. Trouvez l'équivalent français dans le texte:

Міністерство юстиції, Міністр юстиції, прокуратура, прокурорський нагляд, працівники прокуратури, прокурор Республіки, Генеральний прокурор, генеральний адвокат, заступник прокурора, помічник генерального прокурора, урядовий комісар, представляти інтереси громадянина або держави, порушувати кримінальну справу, відмовити у порушенні кримінальної справи.

TEXTE II

En droit français, les magistrats d'un tribunal se répartissent entre deux grandes fonctions judiciaires: le parquet et le siège. Le *ministère public* ou *magistrature debout* (ou encore les *magistrats debout* par opposition aux *magistrats du siège*), est l'autorité (principalement composée de magistrats, parfois représentée par d'autres personnes comme des *fonctionnaires de police*) qui peut exercer l'*action publique* pour les *infractions* causant un trouble à l'*ordre public* et qui représente les intérêts les plus généraux devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire.

Le ministère public est souvent désigné en jargon judiciaire «*le parquet*». Ce terme de parquet vient du vieux français, où il signifiait «petit parc ou enclos». La terminologie est riche de symboles: les juges restent assis sur un siège lors de l'audience, tandis que les membres du parquet se lèvent et restent debout (sur le parquet) pour *plaider* (ou prendre la parole). Ils manifestent ainsi leur *déférence* aux magistrats du siège.

Les parquets sont chargés de l'*action pénale* et ont l'initiative des *poursuites* (ou des *non-poursuites*). Ils sont en France sous la hiérarchie du pouvoir politique par le biais du *Garde des Sceaux, ministre de la Justice* et de la *Direction des affaires criminelles et des grâces*.

Les magistrats du parquet (juges debout) ont pour rôle de ne pas *juger* mais de *veiller*, au nom de l'Etat, *au respect de la loi et de l'ordre public*. À la différence des magistrats du siège, ils ne sont pas *indépendants*; ils ne bénéficient pas non plus du *principe d'inamovibilité*; les nominations et les avancements sont réalisés par le pouvoir exécutif. «Les magistrats du parquet sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du Garde des Sceaux, ministre de la Justice» (art. 5 de l'ordonnance du 22 décembre 1958). Soumis à l'autorité du Garde des Sceaux, ils peuvent *être déplacés* ou *révoqués* par lui.

Les magistrats du parquet *représentent l'État, la société*. Leur nombre varie selon l'importance de la juridiction. Ils sont *chargés de recevoir les plaintes* et les *procès-verbaux* rédigés par la police et la gendarmerie, et de *décider des suites* qui leur seront données. Ils peuvent *renvoyer une affaire* devant une *juridiction de jugement*, *ouvrir une instruction* ou *classer le dossier sans suite*. Ils *contrôlent les enquêtes policières, les instructions et les jugements*, où ils *exercent l'action publique*. Ils *reçoivent des instructions* de leur hiérarchie, qui remonte au procureur général (dirigeant le parquet d'une cour d'appel), et au garde des Sceaux (le ministre de la Justice). Le procureur de la République suit en permanence toutes les affaires judiciaires en cours et possède des pouvoirs supplémentaires: il a un droit d'accès à tous les dossiers et dirige la police judiciaire attachée au tribunal.

Qui sont les magistrats du parquet? Dans l'ordre administratif, il n'existe pas en principe de parquet. Toutefois, devant les juridictions administratives de droit commun, un fonctionnaire, nommé *commissaire du gouvernement*, *expose* en toute indépendance à la *formation de jugement* ses *conclusions* sur les *circonstances de fait* et les *règles de droit* applicables. Le point de vue des commissaires du gouvernement peut donc être différent de celui de l'administration. *Dans l'ordre judiciaire*, le nom des magistrats du parquet varie selon les juridictions auprès desquelles ils sont installés: *procureurs de la République* et *substitués* auprès des tribunaux de grande instance; *procureurs généraux* et *avocats généraux* auprès des cours d'appel; un *procureur général* et des *avocats généraux* auprès de la Cour de cassation.

Quelle est la mission principale des magistrats du parquet? Ils *représentent la loi* et l'*intérêt général*. Ils ne jugent pas: ils *défendent les intérêts de l'Etat, de la société* et *parfois du pouvoir exécutif*. Les membres du parquet sont du reste *placés sous l'autorité* du ministre qui peut *donner l'ordre* aux procureurs, avocats généraux et substitués *d'exercer une action* ou de *déposer des conclusions*. Il existe certes un adage selon lequel «la plume est servie, mais la parole est libre». En d'autres termes, s'il doit respecter les instructions de son supérieur hiérarchique dans ses écritures, le magistrat du parquet peut exprimer son indépendance à l'audience.

En matière pénale, le ministère public est en effet *partie principale* au procès. Il *exerce la position de demandeur* lorsqu'il *ouvre l'action publique* à l'*encontre des auteurs*

d'une infraction, et celle de défendeur lorsque ceux-ci forment un appel contre une décision. En vertu du principe de l'opportunité des poursuites, le ministère public est libre de déclencher ou non l'action pénale. Le pouvoir exécutif peut en particulier décider d'engager des poursuites pénales à l'encontre de personnalités politiques suspectées d'avoir commis des infractions.

En matière civile, le ministère public peut intervenir comme partie principale, dans certains cas définis par la loi: par exemple en matière de mariage, de nationalité, d'assistance éducative. En règle générale cependant, il n'est que partie jointe, n'intervenant que pour faire connaître son point de vue sur la façon dont la loi doit être appliquée, ce qu'il fait du reste assez rarement.

VOCABULAIRE

le ministère public	прокуратура (у цілому); прокурор; прокурорський нагляд
le parquet	прокуратура
un magistrat debout	прокурор; посадова особа у прокуратурі
une magistrature debout	прокурори (у сукупності)
une action publique	публічний (кримінальний) позов; кримінальна справа; переслідування у кримінальному порядку
une action pénale	публічний (кримінальний) позов; кримінальна справа; переслідування у кримінальному порядку
déclencher l'action pénale	порушити кримінальну справу; кримінальне переслідування
une infraction	правопорушення, злочин
un ordre public	правопорядок
causer un trouble	спричинити порушення громадського порядку
représenter les intérêts	представляти інтереси
un enclos	огорожа
plaider	виступати у суді; захищати у суді
manifester sa déférence	виявляти знаки поваги
les poursuites <i>f pl</i>	порушення процесуальних дій, кримінальної справи
engager les poursuites pénales	порушити процесуальні дії, кримінальну справу
l'opportunité des poursuites	доцільність порушення кримінальної справи
les non-poursuites	відмова в порушенні кримінальної справи
une affaire criminelle	кримінальна справа
une grâce	помилування
placer sous la direction	знаходитися під керівництвом
placer sous l'autorité	бути у підпорядкуванні
recevoir une plainte	отримувати скаргу, клопотання

un procès verbal	протокол
une suite	право на переслідування
une juridiction de jugement	суд, судовий орган, судова інстанція
ouvrir une instruction	приступати до попереднього (досудового слідства)
classer le dossier sans suite	відмовити у порушенні кримінальної справи
une enquête policière	поліцейське розслідування
une instruction	попереднє (досудове) слідство
le procureur de la République	прокурор Республіки (у судах вищої інстанції)
le procureur général	генеральний прокурор (у Касаційному та апеляційних судах)
un avocat général	генеральний адвокат (помічник генерального прокурора у Касаційному та апеляційних судах)
un substitut	заступник; заступник прокурора; помічник прокурора
un substitut général	помічник генерального прокурора
un substitut du procureur	заступник прокурора; помічник прокурора
un commissaire de gouvernement	урядовий комісар (представник державної влади у деяких судових органах та інших організаціях)
exposer ses conclusions	надавати висновки, рішення (вимоги)
déposer des conclusions	давати роз'яснення, міркування, викласти вимоги у цивільній справі
une circonstance de fait	фактична обставина
représenter l'intérêt général	представляти вищі інтереси держави
une plume	перо
un serf, une serve	кріпосний, слуга
respecter les instructions	дотримуватись вказівок
exprimer son indépendance	виявити свою незалежність, самостійність
une partie principale au procès	самостійна сторона; прокурор у цивільному процесі, що виступає у якості позивача або відповідача
intervenir comme partie principale	долучитися до справи у якості самостійної сторони
une assistance éducative	міри по захисту неблагополучних дітей (які приймає суд)
une partie jointe	прокурор у цивільному процесі, що виступає не в якості однієї із сторін
exercer la position de demandeur	<i>тут</i> виступати з позиції позивача
ouvrir l'action publique	порушити кримінальну справу
à l'encontre de	відносно
faire connaître son point de vue	викласти власну точку зору

1. Découvrez:

L'*action publique* est l'action exercée au nom de la société contre le délinquant en vue de lui appliquer une peine. Elle est mise en mouvement par les magistrats du ministère public ou par certains fonctionnaires (contributions indirectes, douanes, eaux et forêts, ponts et chaussées...). Elle peut aussi être déclenchée par la partie lésée, au moyen d'une «plainte avec constitution de partie civile» ou d'une «citation directe».

2. Observez:

Les membres du ministère public sont soumis à leur hiérarchie et peuvent être déplacés, rétrogradés et révoqués après avis de la commission de discipline du parquet.

Le Ministère public de la France est représenté par

- les procureurs généraux auprès des cours d'appel (avocats généraux (AG) et substituts généraux (SG))
- les procureurs de la République, assistés des substituts auprès des TGI
- les officiers du ministère public (OMP) auprès des tribunaux de police et des juridictions de proximité.

Le procureur général près la Cour de cassation est hors de cette hiérarchie et il exerce un pouvoir de surveillance, soit par des observations aux procureurs généraux, soit par des dénonciations au garde des Sceaux.

3. Associez:

- | | |
|----------------------------------|--|
| 1) le ministère public | a) участь (допомога) адвоката |
| 2) le Ministère de la Justice | b) міністерство внутрішніх справ |
| 3) par ministère d'huissier | c) прокуратура |
| 4) le Ministère de l'Intérieur | d) міністерство юстиції |
| 5) (exercer) le ministère public | e) судовим виконавцем |
| 6) le ministère de l'avocat | f) здійснювати прокурорський нагляд |
| 7) l'AG | g) помічник генерального прокурора |
| 8) le SG | h) представник прокуратури
у поліцейському й районному суді |
| 9) l'OMP | i) генеральний адвокат, заступник
прокурора в апеляційному
й касаційному судах |

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT**1. Traduisez du français en ukrainien par écrit:**

Le parquet, ou ministère public, est l'organe poursuivant les infractions à la loi pénale au nom de l'ordre public et de l'institution qui le maintient, c'est-à-dire le gouvernement. Les magistrats du parquet d'un tribunal de grande instance sont le procureur de la République, les procureurs adjoints, les premiers substituts, les substituts, les avocats généraux à la Cour de cassation. On les appelle encore la magistrature debout, car ils plaident debout. Ils représentent l'État, la société. Leur nombre varie selon l'importance de la juridiction.

Ils sont chargés de recevoir les plaintes et les procès-verbaux rédigés par la police et la gendarmerie, et de décider des suites qui leur seront données. Ils peuvent renvoyer une affaire devant une juridiction de jugement, ouvrir une instruction ou classer le dossier sans suite. Ils contrôlent les enquêtes policières, les instructions et les jugements, où ils exercent l'action publique. Ils reçoivent des instructions de leur hiérarchie, qui remonte au procureur général (dirigeant le parquet d'une cour d'appel), et au garde des Sceaux (le ministre de la Justice). Le procureur de la République suit en permanence toutes les affaires judiciaires en cours et possède des pouvoirs supplémentaires: il a un droit d'accès à tous les dossiers et dirige la police judiciaire attachée au tribunal.

2. Traduisez de l'ukrainien en français par écrit:

У французьких судах загальної юрисдикції назва працівників прокуратури змінюється відповідно до судових установ, при яких вони обіймають посади: прокурори Республіки і заступники при судах вищої інстанції; генеральні прокурори й генеральні адвокати при апеляційних судах; генеральний прокурор і генеральні адвокати при Касаційному суді.

Вони уособлюють Закон і суспільний інтерес. Працівники прокуратури не ведуть судовий процес: вони захищають державні інтереси, інтереси суспільства й інколи інтереси виконавчої влади. Працівники прокуратури підпорядковуються міністру, який може їм дати наказ порушити кримінальну справу і надати висновки у справі. Працівник французької прокуратури має дотримуватись інструкцій вищестоящого посадовця в письмових документах, однак він може виразити свою незалежну думку під час слухання справи.

У кримінальних справах прокуратура порушує кримінальне переслідування відносно осіб, що скоїли злочин, здійснює нагляд за діяльністю слідчого судді та судової поліції, підтримує державне обвинувачення у суді, а також забезпечує виконання судових рішень. Прокурори виступають як самостійна сторона у кримінальному судовому процесі. У своїх діях прокурори вільні порушувати кримінальне переслідування чи його припиняти.

У цивільних справах прокурори забезпечують представництво вищих інтересів держави і можуть вступати в процес як самостійна сторона у випадках, визначених законом: у шлюбно-сімейних справах, справах, що стосуються питань отримання французького громадянства, а також забезпечення мір захисту неблагополучних дітей.

3. Posez toutes les questions possibles aux phrases suivantes:

1. Le Ministère public exerce des pouvoirs de surveillance et de direction des OPJ. 2. Il est responsable de la mise en mouvement de l'action publique. 3. Il relève de sa compétence l'observation de l'instruction des crimes et délits. 4. Il saisit la juridiction d'instruction par un réquisitoire introductif d'instance. 5. À l'issue de l'instruction, le procureur de la République en tant que représentant du ministère public présente son réquisitoire définitif. 6. Au cours du procès pénal, le ministère public présente ses conclusions à l'audience. 7. Il exerce les voies de recours et poursuit l'exécution des décisions des juridictions de jugement. 8. Ses réquisitions orales doivent 1) exposer les faits, 2) apporter les preuves, 3) requérir la peine.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

....., le est un personnage clé du ministère de, au même titre que ou, Sa mission est aussi claire que difficile à remplir : défendre les de la société et veiller à

Le procureur de la République représente en intervenant dans les judiciaires. Il effectue un travail de prévention et dans l'intérêt des citoyens. Il analyse, du point de vue de la loi, et émis par les institutions publiques (police, services sociaux, administration,...) et

Le procureur de la République juge les dossiers et sur et à appliquer au moyen d'investigations et de rapports de faits.

Il exerce un rôle d'..... en tant que des citoyens et de la communauté. Il défend les intérêts du plus grand nombre devant À ce titre, excellent orateur, il est amené à plaider au tribunal, devant et Qui plus est, le procureur de la République légal des dossiers et des procédures, au niveau national.

Les nécessaires pour pouvoir exercer ce métier sont les suivantes : esprit d'analyse et synthèse développés, sens de et de.....,, maturité, qualités d'expression écrite et orale.

www.studyrama.com/formation/fiches-metiers/droit-justice/procureur-republique.html

2. Après l'écoute du texte, répondez à la question suivante: quelles sont les réflexions que vous inspire ce texte?

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires: a) trouvez des questions aux phrases suivantes; b) créez un dialogue cohérent sur la base de ces questions/ réponses.

1. Le procureur poursuit les personnes mises en accusation pour les infractions qu'elles ont commises. 2. Il signifie à l'accusé, 24 heures avant l'ouverture des débats, la liste des témoins qu'il désire faire entendre. 3. Le procureur peut poser, directement ou en demandant la parole au président du tribunal, des questions à l'accusé, aux témoins, et à toute personne appelée à la barre. 4. Il peut également poser par l'intermédiaire du président des questions aux experts. 5. Le procureur peut prendre toute réquisition qu'il juge utile pendant les débats, la cour est tenue de lui en donner acte et d'en délibérer. 6. Il peut s'opposer à l'audition d'un témoin dont le nom ne lui a pas été signifié. 7. Le procureur demande qu'il soit dressé le procès-verbal des additions, les changements ou variations qui peuvent exister entre la déposition d'un témoin et ses précédentes déclarations. 8. Il peut demander qu'un témoin se retire momentanément de la salle d'audience après sa déposition. 9. Il peut présenter une requête pour le renvoi à la prochaine session. 10. Le procureur prononce son réquisitoire. 11. Il fait assurer l'exécution de l'arrêt rendu par la cour d'assises.

2. Travaillez en paires. Vous assistez à un séminaire international où vous rencontrez un étudiant en droit français. Vous engagez avec lui une conversation très vive sur «Le rôle du Ministère public dans la défense de l'ordre public et des intérêts de l'État et des citoyens».

3. Choisissez les phrases correctes parmi les affirmations suivantes en donnant le maximum d'arguments:

1. Les membres du Parquet relèvent de l'autorité du procureur général et du Ministre de la Justice. 2. L'action publique est conduite au nom de la société en vue de réprimer une infraction et elle est déclenchée uniquement par les magistrats du ministère public contre l'auteur ou les complices d'une infraction. 3. Le parquet, c'est uniquement la magistrature debout composée du procureur et de l'avocat général. 4. Le terme «parquet» vient du privilège de magistrats assis de pouvoir «s'asseoir sur» la fleur de lys dessinée sur la galette de leur siège, symbole de leur indépendance vis à vis du pouvoir royal. 5. Les procureurs restent assis en plaidant. 6. Les magistrats debout veillent au respect de la loi et de l'ordre public. 7. Les magistrats du parquet sont indépendants et inamovibles. 8. Le parquet est censé de défendre l'intérêt général de la société. 9. Les procureurs contrôlent les enquêtes policières, les instructions et les jugements. 10. Dans l'ordre administratif, le parquet expose ses conclusions sur les circonstances de fait et les règles de droit applicables. 11. Les procureurs de la République et substituts sont installés auprès des tribunaux de grande instance. 12. Un procureur général et les avocats généraux sont installés auprès des cours d'appel. 13. Les procureurs généraux et des avocats généraux sont installés auprès de la Cour de cassation. 14. Le ministère public est partie principale en matière pénale. 15. En matière pénale, le ministère public n'est que partie jointe. 16. En vertu du principe de l'opportunité des poursuites, le ministère public ne déclenche pas l'action pénale. 17. En matière civile, le ministère public ne peut intervenir comme partie principale que dans certains cas définis par la loi.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. **Préparez un exposé en oral sur le sujet suivant:** «Le système du Ministère public français».

2. **Lisez ces propos et exprimez votre propre opinion sur le rôle et les responsabilités d'un magistrat du parquet.**

Un magistrat du parquet n'est responsable que de ses fautes personnelles mais ne peut pas être condamné aux dépens comme un autre demandeur quand il perd un procès. Il ne peut non plus être poursuivi ni pour injure ni pour diffamation pour des propos tenus durant les audiences. Les fautes personnelles se rattachant au service public peuvent, elles, être poursuivies en vertu de l'action récursoire de l'État mais cela uniquement devant la chambre civile de la cour de cassation.

3. **Lisez et résumez le texte qui suit. Intitulez-le.**

Les services de la police judiciaire (PJ) sont à la disposition du ministère public pour la recherche des infractions, ce qui lui permet ensuite de décider ou non le déclenchement de l'action publique. En plus d'être à sa disposition, les officiers de police judiciaire (les OPJ) sont sous la surveillance du procureur général et sous le contrôle de la chambre d'instruction (article 38 CPP).

La police judiciaire est un corps formé d'agents de la police nationale, de la gendarmerie et des polices municipales. La police judiciaire représente une hiérarchie qui habilite chacun de ses membres à effectuer des tâches liées à la répression des infractions, des délits et des crimes. Plusieurs catégories d'agents et d'officiers sont distinguées. Les officiers, qui sont les seuls à bénéficier d'attributions importantes, sont désignés par arrêtés des ministres de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense. Tout au long d'un procès pénal, la police judiciaire peut recevoir des délégations de pouvoir des magistrats du parquet et du siège.

En outre, les maires de toutes les communes et leurs adjoints sont, de droit, des officiers de police judiciaire de la catégorie la plus élevée disposant de tous les pouvoirs conférés par ce statut. Comme tous les autres officiers de police judiciaire, ils peuvent, dans le cadre d'une enquête de flagrance, prendre l'initiative de procéder à des auditions, à des saisies et des perquisitions, et ordonner des expertises techniques et des gardes à vue. Les pouvoirs de tous les membres de la police judiciaire sont limités à un territoire. Ainsi, les maires n'ont des pouvoirs de police judiciaire que sur l'étendue de leurs communes.

Les OPJ constatent les infractions à la loi pénale, rassemblent les preuves et recherchent les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte. Lorsqu'une information est ouverte, la police judiciaire exécute les délégations des juridictions d'instruction et défère à leurs réquisitions. L'OPJ recevant les plaintes et les dénonciations, procède à une enquête préliminaire.

Les agents de police judiciaire (les APJ) secondent dans leurs fonctions les OPJ, constatent les crimes, délits et contraventions et dressent les PV (procès verbaux) (constatent par PV les contraventions au Code de la Route).

Le spectre de leurs pouvoirs: perquisition, GAV (garde à vue), saisies et scellés, réquisitions, fouille à corps...

4. Parlez de la mission de la police judiciaire.

5. Lisez et résumez le texte qui suit sous forme d'un schéma. Intitulez-le.

Sa composition varie en fonction de la juridiction:

1) dans le cas des tribunaux de police, le ministère public est un substitut du tribunal de grande instance pour les contraventions de cinquième classe et un commissaire de police (officier du ministère public) pour les contraventions de classe inférieure;

2) dans le cas des tribunaux correctionnels, c'est un procureur de la République assisté d'un procureur-adjoint ou/et de vice procureurs et de substituts du procureur en fonction de l'importance du tribunal;

3) dans le cas des cours d'appel, il y a un procureur général ainsi que des avocats généraux et des substituts généraux qui composent ce que l'on appelle le parquet général;

4) dans le cas des cours d'assises, le représentant du ministère public, appelé «avocat général», est soit un membre du parquet général, soit un membre du parquet du tribunal correctionnel ;

5) « Lorsque les infractions concernent la voirie nationale, les fonctions de ministère public près le tribunal de police peuvent être remplies par le directeur départemental de l'équipement ou par l'agent désigné par lui pour le suppléer » (art. L116-5 du code de la voirie routière);

6) dans le cas de la cour de cassation: on trouve un procureur général, un premier avocat général et des avocats généraux (ce parquet ne peut exercer aucune action publique, il a un rôle semblable à celui du rapporteur public devant le Conseil d'État).

LA JUSTICE ET L'ORDRE ÉTATIQUE

Section 5.1

L'organisation de la milice ukrainienne

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.

2. Trouvez un mot à sa définition dans le texte:

«L'état social caractérisé par la paix, la sécurité publique et la sûreté».

«Ensemble des agents de la force publique chargés du maintien de l'ordre et de la répression des infractions».

«Infraction à la loi».

3. Donnez un commentaire développé aux phrases suivantes:

1) «Ma milice me protège».

2) Le port d'armes par les agents de la milice est autorisé dans le cadre du règlement intérieur.

3) Le milicien ne peut utiliser son arme de service qu'en état de légitime défense de soi-même ou d'autrui.

4. Dites en ukrainien: le roman de Fiodor Dostoïevski «Crime et Châtiment». Résumez cette oeuvre littéraire en 3-5 phrases.

5. Faites correspondre les mots et les expressions de la colonne A aux mots et expressions de la colonne B:

A)	B)
1) un milicien de quartier	a) міліціонер дорожньо-патрульної служби
2) un milicien de la circulation	b) постовий міліціонер
3) un milicien, un agent de la milice	c) міліціонер
4) un milicien de faction	d) дільничний інспектор міліції
5) la milice criminelle	e) підрозділ міліції охорони
6) la milice de veille opérationnelle et de secours d'urgence	f) підрозділ міліції внутрішньої безпеки
7) la milice de voies de communications terrestres, maritimes, portuaires et aériennes	g) державна автомобільна інспекція

8) la milice de circulation et de sécurité routière	h) підрозділ судової міліції
9) la milice de garde particulière	i) підрозділ транспортної міліції
10) la milice judiciaire	j) підрозділ кримінальної міліції
11) la milice de sécurité intérieure	k) підрозділ міліції громадської безпеки
12) le service de la milice à vocation spéciale «Berkut»	l) підрозділ міліції спеціального призначення «Беркут»

TEXTE I

La *militia* ukrainienne ou la *milice* (en lat. *militia* «peuple armé») est un organe public armé du pouvoir exécutif qui est appelé à protéger la vie, les droits et libertés des citoyens, les biens, la salubrité publique, l'environnement, les intérêts de la société et de l'État contre toute atteinte. En Ukraine la milice représente un système unique rattaché au Ministère des affaires intérieures. Elle exerce les fonctions administrative, préventive, répressive, exécutive, celle de veille opérationnelle et de secours d'urgence, celle de recherche et d'intervention, et celle de garde particulière (dans le cadre d'un contrat conclu entre une entreprise et les organes de la milice).

L'activité de la milice est fondée sur les principes de la légalité, de l'humanisme, du respect de la personne, de l'équité sociale, de la collaboration étroite avec les collectifs des travailleurs, les différentes associations et la population en général.

Son activité est publique, transparente. La milice informe les organes administratifs et les organes du pouvoir exécutif, les collectifs de travailleurs, les associations, la population et les masses média de son activité, de l'état de la paix publique et des troubles à l'ordre public, ainsi que des mesures prises pour leur renforcement. Les masses média accréditent leurs journalistes et reporters auprès des organes de la milice en signant un accord mutuel au préalable. Les journalistes éclairent le travail quotidien de la milice et racontent les affaires sensationnelles qui ont eu un grand retentissement dans la société. Les agents de la milice sont pourtant tenus de ne pas divulguer les renseignements présentant un secret de service ou un secret d'État.

Au sein de la milice sont interdites la création et l'activité des partis politiques, des mouvements et des associations et formations qui visent à un but politique.

La milice dans son activité s'appuie sur la Constitution de l'Ukraine, la Loi sur la milice, les autres actes législatifs, les arrêts de la Verkhovna Rada, les décrets du Président de l'Ukraine, les ordonnances du Cabinet des Ministres de l'Ukraine, les actes réglementaires du Ministère de l'Intérieur, la Déclaration des droits de l'homme, les règles de droit international ratifiées par l'Ukraine.

Les missions principales de la milice sont suivantes:

- elle assure la sécurité personnelle des personnes, la protection de leurs droits et libertés, de leurs intérêts légitimes;
- elle prévient les infractions à la loi pénale et tend à les supprimer;
- elle veille au maintien de la paix publique et de l'ordre public;

- elle contribue à la constatation et à la découverte des crimes, à la recherche des auteurs des crimes, délits et flagrants délits;
- elle maintient l'ordre en matière de circulation et de sécurité routière;
- elle assure la protection des biens contre toute atteinte;
- elle veille à l'exécution des peines prononcées par les juridictions ukrainiennes et à l'application des sanctions (amendes) administratives;
- elle octroie une aide juridique et sociale aux citoyens en difficulté.

La milice est constituée:

1) de *la division de milice criminelle* qui comprend à son tour la direction de lutte contre la criminalité organisée, la direction de recherche criminelle, la direction de lutte contre les infractions économiques, la direction de lutte contre le trafic des drogues, la direction de la délinquance juvénile, le service de veille opérationnelle et de secours d'urgence, la direction technique et scientifique, le service cynophile, la section ukrainienne de l'Interpol;

2) de *la direction d'enquête et d'instruction*;

3) de *la division de la sécurité publique*: service de patrouille et de faction, centres d'accueil et d'installation des détenus pour le vagabondage, centres d'accueil et d'installation des mineurs, service de garde, de détention et de convoi des détenus; centres d'accueil spécialisés, subdivision de milice à vocation spéciale Berkut;

4) des *miliciens-inspecteurs de quartier*;

5) du *service aux affaires de citoyenneté (nationalité), d'immigration et d'enregistrement des particuliers*;

6) du service responsable d'exécution des mesures sanitaires en cas d'épizootie (la mise en quarantaine);

7) de *la milice de circulation et de sécurité routière*;

8) des *troupes de l'intérieur*;

9) de *la milice de voies de communications terrestres, maritimes, portuaires et aériennes*;

10) de *la milice de garde particulière*;

11) de *la milice spécialisée en garde des entreprises stratégiques*;

12) du *service d'expertise criminalistique*;

13) du *service des liens avec la population*.

Le métier exercé par un agent de milice est difficile. Son travail n'est pas limité par les horaires de bureau (horaires très irréguliers): il peut travailler de jour et de nuit, en semaine comme le week-end. Il est souvent confronté à des situations à risque: agressions, infractions, vols, etc. Ses fonctions sont variées selon le service auquel il est affecté. Le milicien est souvent sur le terrain. Il patrouille au sein d'une équipe à pied ou en voiture. Il procède aux arrestations des suspects, auditionne les témoins et interroge les suspects, met en garde à vue une personne qui a commis ou a tenté de commettre un crime, mène la perquisition en présence de la personne chez qui elle est faite ou en présence de deux témoins.

Chaque jour, des milliers de miliciens effectuent sans crainte leur service pour assurer notre sécurité. Ils s'exposent à de grands risques professionnels et sacrifient même

leur vie pour protéger les simples citoyens en cas de menaces graves et arrêter les malfaiteurs.

Pour devenir milicien, il faut remplir les conditions suivantes:

- être de nationalité ukrainienne;
- avoir 18 ans révolus;
- être titulaire d'un certificat de fin d'études secondaires;
- avoir des qualités morales requises;
- être médicalement apte à un service actif dans les rangs de la milice;
- avoir une bonne forme physique;
- posséder la langue ukrainienne;
- ne pas être poursuivi en justice et ne pas avoir fait l'objet de condamnations.

Au début de leur carrière, les agents de la milice prêtent le serment dont le texte est approuvé par le Cabinet des Ministres de l'Ukraine.

La Journée de la milice est célébrée chaque année le 20 décembre, journée de l'adoption de la Loi «De la milice» par la Verkhovna Rada en 1990.

VOCABULAIRE

la milice	міліція
un organe public	державний орган
armé,-e	озброєний,-а
la salubrité publique	здоров'я населення
l'environnement	природне середовище
rattaché,-e à	підпорядкований,-а
le Ministère des affaires intérieures	Міністерство внутрішніх справ
une garde particulière	охорона (приватна)
transparent,-e	прозорий,-а
l'état de la paix publique	стан громадського порядку
les troubles	масові заворушення
un renforcement	зміцнення, посилення
les mass-média	засоби масової інформації
un reporter	репортер
mutuel,-le	взаємний,-а
divulguer les renseignements	розголошувати свідчення
un secret de service	службова таємниця
un secret d'État	державна таємниця
assurer	забезпечувати
la sécurité personnelle	особиста безпека
un intérêt légitime	законний інтерес
prévenir	попереджати
supprimer	скасувати, припинити
le maintien de la paix publique	забезпечення громадського порядку
le maintien de l'ordre public	забезпечення правопорядку

la constatation d'un crime	виявлення факту злочину
la découverte d'un crime	розкриття злочину
la recherche des auteurs des crimes	пошук виконавця злочину (злочинця)
un flagrant délit	очевидний злочин
la circulation et la sécurité routière	дорожній рух та безпека на шляхах
la protection des biens	захист власності (майна)
contre toute atteinte	від будь-яких посягань
l'exécution des peines	виконання кримінальних покарань
des sanctions administratives	адміністративні стягнення
octroyer une aide juridique et sociale	надавати соціальну та правову допомогу громадянам
un citoyen en difficulté	громадянин у скрутному становищі
une division	підрозділ
une direction	структурний підрозділ, управління
un service	служба, відділ
la criminalité organisée	організована злочинність
la recherche criminelle	карний розшук
les infractions économiques <i>fpl</i>	економічні злочини
le trafic des drogues	незаконний обіг (торгівля) наркотиків
la délinquance juvénile	злочинність серед неповнолітніх
le service de veille opérationnelle et de secours d'urgence	оперативна служба
la direction technique et scientifique	служба оперативно-технічних заходів
le service cynophile	служба кінологічна
l'Interpol	Інтерпол
une enquête	дідання
une instruction	слідство
le service de patrouille et de faction	патрульно-постова служба
un centre d'accueil et d'installation	<i>тут</i> приймальник-розподільник
le vagabondage	бродяжництво
une détention	затримання, утримання (під вартою)
un convoi	конвоювання
un détenu	затриманий, взятий під варту
à vocation spéciale	особливого призначення
un service d'intervention	служба швидкого реагування
une unité d'élite	елітний підрозділ, формування
un milicien-inspecteur de quartier	дільничний інспектор
un enregistrement	реєстрація
une épizootie	падіж худоби
la mise en quarantaine	введення карантинних заходів
la circulation	дорожній рух
la sécurité routière	безпека руху на автомобільних шляхах

les troupes de l'intérieur <i>f pl</i>	внутрішні війська
les voies de communications terrestres	шляхи наземних сполучень
maritime	морський, -а
portuaire	портовий, -а
aérien, -ne	повітряний, -а
une entreprise	підприємство
de portée stratégique	стратегічного призначення (з особливим режимом функціонування)
une expertise criminalistique	криміналістична експертиза
les horaires de bureau <i>m pl</i>	робочі години
de jour et de nuit	вдень і вночі
confronter	стикатися, настовхуватися
une situation à risque	загрозлива (ризикована) ситуація
une agression	напад; насильницька, агресивна дія
un vol	проста крадіжка
être affecté, -e	бути призначеним, -ою
être sur le terrain	бути в життєвому середовищі (серед людей); на передньому плані/ в гушці подій
un suspect	підозрілий
auditionner	заслуховувати, вислуховувати
interroger	допитувати
mettre en garde à vue	затримувати (до з'ясування)
commettre un crime	скоїти злочин
mener des perquisitions	проводити обшук
un témoin	свідок
apte à un service actif	придатний до несення служби
une bonne forme physique	гарна фізична підготовка
être poursuivi, -e en justice	притягуватися до кримінальної відповідальності
une condamnation	судимість

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions suivantes d'après le texte:

- 1) Quelle est l'origine du mot «milice»?
- 2) Quelles sont les missions principales de la milice ukrainienne?
- 3) Quelle est sa structure?
- 4) De quel ministère relève-t-elle?
- 5) Quels sont les textes qui réglementent l'activité de la milice?
- 6) En quoi consiste le travail d'un agent de milice?
- 7) Selon vous, quelles sont les qualités nécessaires pour être milicien?

2. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/

FAUX):

1. La milice ukrainienne a pour mission de protéger la vie, les droits et libertés des citoyens, la propriété, la santé, les intérêts de la société et de l'État contre toute atteinte.

V F

2. La milice ukrainienne ne relève que du Ministère de l'Intérieur. V F

3. Celui qui veut devenir milicien doit posséder au minimum un diplôme ou un certificat de fin d'études secondaires. V F

4. Celui qui postule un poste auprès d'un service de milice doit démontrer une bonne maîtrise de la langue natale. V F

5. Le candidat ne peut avoir plus de 18 ans au moment de la première demande

V F

6. Le candidat doit avoir la citoyenneté ukrainienne V F

7. Pour travailler comme milicien, il faut être apte physiquement et moralement

V F

8. Celui qui est inscrit sur un casier judiciaire a le droit de déposer sa candidature pour un poste vacant auprès un service de milice V F

9. Le candidat qui a purgé toute sa peine peut postuler librement un poste vacant

V F

9. Le métier exercé par un milicien n'est pas facile V F

10. Les horaires de son travail ne sont ni lourds ni irréguliers V F

11. Le milicien est toujours au coeur des événements V F

12. Le travail d'un milicien consiste à rechercher des témoins et à les interroger avec partialité V F

13. Le milicien dans l'exercice de sa fonction court un grand danger professionnel en protégeant les vies des gens V F

3. Trouvez le passage dans le texte où il s'agit a) des missions de la milice; b) des divisions structurelles des organes de la milice; c) des conditions à remplir pour devenir milicien. Traduisez-les en bon ukrainien technique.

4. Chassez l'intrus ou les intrus:

1) est ukrainien – parle russe – possède l'ukrainien – a plus de 18 ans – est titulaire d'un bac+4;

2) la sécurité publique – la tranquillité publique – les troubles publics – l'ordre public – la salubrité publique – la paix publique;

3) prévenir – maintenir – protéger – défendre – rechercher – constater – découvrir – perquisitionner – agresser – réprimer – retenir – arrêter – poursuivre;

2) la recherche des criminels – la recherche et constatation des infractions – la découverte des délits et des crimes – l'instruction – l'enquête – la patrouille aux lieux publics;

3) section ukrainienne d'Interpol – le Berkut – les casques bleus – le Spetsnaz – l'Omon;

4) la veille opérationnelle – le secours d'urgence – le trafic des drogues – la patrouille – la garde des entreprises.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez le féminin des noms suivants:

Un milicien, un agent de milice, un patrouilleur, un témoin, un agresseur, un suspect, un détenu, un malfaiteur, un auteur de crime.

2. Trouvez aux mots suivants leurs équivalents français:

Нести службу, стикатися із загрозовими ситуаціями, ризикувати життям, жертвувати власним життям, захищати рядових громадян у разі небезпеки, затримувати підозрілих, заарештовувати злочинців, проводити обшуки, переслідувати, притягувати до відповідальності, розпитувати свідків, допитувати підозрілих, бути в гущі подій, патрулювати у складі патрульного наряду.

3. Dites autrement:

Être de bonne moralité, être en bonne condition physique, avoir une bonne maîtrise de la langue officielle de l'état, être âgé de 18 ans au moins, être ukrainien.

4. Décrivez la tenue d'un agent de la milice et son équipement en vous servant des listes des mots suivants. Trouvez des équivalents français à tous ces mots dans la liste B):

A) *Форма і спеціальне спорядження міліціонера.* Китель, брюки або спідниця темно-синього кольору, кашкет, черевики, чоботи, сорочка блакитна, кобури до пістолетів, чохла до аерозольних балончиків, чохла до наручників, емблема МВС сріблястого кольору пластмасова, вимірювачі ступеня сп'яніння, лазерний вимірювач швидкості, 9 мм пістолетні патрони, бронежилети, протиударні щити, кулезахисні щити, комплекти захисту рук та ніг, уніфікована валіза для огляду місць подій, рація.

B) *La tenue et l'équipement d'un milicien.* Une radio portative, un étui aérosol, l'emblème du Ministère des affaires intérieures, un assortiment de plaques de protection des bras et jambes, des chaussures, un gilet pare-balles, un étui porte menottes, un radar, des cartouches de 9 mm, un gilet d'intervention, un bouclier de maintien de l'ordre, un pantalon ou une jupe bleu foncé, une chemise bleu clair, une casquette, une malette à outils spéciaux pour les recherches sur les lieux du crime (l'examen des lieux du crime), des bottes, un étui à pistolet, une tunique de milicien.

A) *Засоби індивідуального захисту:* шоломи, бронежилети, протиударні та броньові щити.

B) *Un équipement de protection individuelle:* un bouclier anti-choc, un gilet pare-balles, un casque, un bouclier d'endurance.

A) *Засоби активної оборони:* пістолет, гумові кийки, наручники, електрошокові пристрої, ручні газові гранати, балончики, патрони, гранати та інші спеціальні засоби з препаратами сльозоточивої та дратівної дії.

B) *Les moyens de défense et de protection:* des cartouches, des grenades à main à gaz, une matraque, un pistolet, des aérosols de défense, des menottes, grenades lacrymogène et autres moyens de defense et de protection spéciaux.

A) Міліціонер, що знаходиться при виконанні своїх обов'язків, має при собі: пістолет, рацію, наручники, ліхтар, газовий балончик.

B) Le milicien en service a toujours sur lui un aérosol, un paire de menottes, une radio portative, une torche, un pistolet.

IV. GRAMMAIRE

1. Mettez les verbes suivants à la troisième personne du singulier et du pluriel au présent et au passé composé de l'indicatif: prévenir, mettre à garde à vue, commettre un crime

2. Retrouvez les questions posées par l'enquêteur à l'un des suspects lors d'un interrogatoire:

1. _____

Je m'appelle Mikhaïl Ivanov.

2. _____

J'ai 28 ans.

3. _____

J'habite 33, rue Newton, à Kharkiv.

4. _____

Je mesure 1m 82.

5. _____

Je pèse 95 kilos.

6. _____

Je suis célibataire.

7. _____

Je suis au chômage. Je cherche un travail.

8. _____

Marina Kozac? Oui, je la connais...euh... connaissais parfaitement. Mais pourquoi?

9. _____

J'ai fait sa connaissance il y a deux ans dans une salle de gym.

10. _____

Nous nous sommes faits vite de vrais amis. On a joué au tennis ensemble tous les jeudis. Et puis quoi encore?

11. _____

Le jeudi dernier...Je l'ai vue au court de tennis. Elle était très distraite ce jour-là. Elle a perdu toutes les parties ce jour-là. C'était étonnant...

12. _____

De 17 heures à 20 heures. Trois heures.

13. _____

Vers 21 heures. La concierge m'a vu, elle pourrait confirmer mon alibi.

14. _____

Non, lui, je ne le connais pas personnellement. Je l'ai vu une fois, de loin. Ils étaient ensemble avec Pavel Popov depuis un mois, je crois... .

15. _____

La veille du drame. Ils se disputaient. C'était au parking souterrain, à quelques pas du club de fitness «M.U.S.C.L.E».

16. _____

Oui, elle m'aidait financièrement. Je lui ai emprunté 150.000 gryvnas...pour monter mon entreprise. Je veux devenir mon propre patron.

17. _____

Elle avait confiance en moi.

18.

Mais non! Mais non! C'est pas moi qui l'ai tuée... Je ne ferais pas de mal à une mouche...Non! Je vous avoue...J'étais amoureux d'elle!

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Reproduisez le dialogue entre l'enquêteur et un suspect de l'exercice précédent. Imaginez un autre dénouement pour cette affaire.

2. Vous êtes journaliste de faits divers. Rédigez un article de 15-20 phrases au moins en vous servant du schéma et du vocabulaire suivant:

Le sujet de l'enquête	<i>Contravention:</i> diffamation et injure, tapage nocturne, ivresse publique, infractions au code de la route (l'excès de vitesse, conduite avec un taux d'alcoolémie entre 0,50 et 0,79 g par litre de sang, non respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop, non respect du sens interdit, non port de la ceinture de sécurité, conduire sans permis valide) <i>Délit:</i> vol, coups et blessures, trafic de drogues <i>Crime:</i> meurtre, viol, vol à main armée, enlèvement et séquestration, torture
Un ou des suspects	Un monsieur, pas une dame; gros, fort, boiteux/ boitillant de jambe gauche, moustachu et barbu, n'est ni blond ni brun, roux mais semble avoir une perruque; habillé d'un pantalon/ jean de couleur... vert ou bleu, d'un thee-shirt..., d'un blouson, d'un chapeau; porte des lunettes de soleil... Avec lui il y avait une fille de 20-25 ans, blonde...elle portait une robe jaune...Ses chaussures? Ce sont des escarpins ouverts à talon haut...de couleur... Ils se sont enfuis tous les deux avec une voiture garée à une vingtaine de mètres de la scène du crime... Il y a eu fort possible un ou une complice au volant de la voiture...
Une ou des victimes	Un jeune homme...blessé/ tué/ agressé/ poussé sur le trottoir pendant une bagarre Une jeune femme...blessée... Un témoin oculaire / blessé, lui aussi, au cou (à une joue, au bras, à la jambe) par le ricochet d'une balle
Le lieu du crime	Ça s'est passé à l'entrée dans un immeuble, une banque, une pharmacie, un hôpital...
Les circonstances du crime	Les indices: un billet de train usagé, un briquet, un mégot de cigarette avec une trace du rouge à lèvres sur le trottoir, des lunettes de soleil cassées, un sac à main pour femme bourré de drogue (de cannabis), avec un téléphone portable dedans
Les stades de la recherche du coupable	Interroger le ou les témoin(s), les victimes s'il y a cette possibilité, identifier les suspects, faire un procès verbal, ouvrir l'enquête (l'étape du délit flagrant), interpellé et interroger un suspect, informer le procureur (celui-ci peut ordonner une garde à vue de 24 heures), prise de décision: le classement sans suite – la comparution immédiate (un procès sous 24 à 48 heures) – la convocation (un procès dans environ 2 mois) – l'ouverture d'une information judiciaire, trouver une piste de l'enquête Audition du suspect – audition de témoins – perquisitions – rapports d'experts→ le prononcé de la mise en examen (un procès) ou le prononcé du non-lieu (les poursuites judiciaires sont arrêtées)
Le coupable	Un vieux ami de la victime, ancien rival, vient de sortir de la prison, première condamnation (7 ans de prison ferme avec confiscation des biens), brouille les pistes et possède un alibi assez bien ficelé

3. Travaillez en paires: lisez ce memento et faites jouer devant le groupe une conversation téléphonique entre une victime ou un/ une témoin d'un drame et un opérateur de milice.

Signalez le 102 lorsque vous avez besoin d'une assistance urgente de la milice. Vous obtiendrez en tout temps de l'aide lorsque votre sécurité ou celle de votre bien est compromise. Soyez prêt à répondre aux questions suivantes:

Où? (adresse, lieu)

Quoi? (décrire de façon la plus précise possible ce qui se passe)

Quand? (quand tel ou tel événement a lieu ou a eu lieu)

Qui? (l'identification et la description des malfaiteurs: nom ou description physique)

Comment? (la description de la façon dont les choses se passent: arme ou objet utilisé, véhicule relié, direction de fuite, etc.)

Section 5.2

La police et la gendarmerie françaises

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions suivantes:

Quelles sont les missions principales de la police nationale?

Quelles sont les attributions de la police administrative?

Et celles de la gendarmerie nationale?

2. Retenez les différentes acceptions du mot «*police*»:

1. Maintien de l'ordre public et de la sécurité des citoyens dans un groupe social.

2. Administration, ensemble des agents de la force publique chargés du maintien de l'ordre et de la répression des infractions. 3. Organisme privé chargé d'une mission de surveillance.

3. Donnez le développement aux sigles suivants: les CRS, un A.P.J., un O.P.J., le C.P.P.

4. Trouvez un terme à sa définition:

«Ensemble d'organes et d'institutions de la force publique, chargés d'assurer le maintien de l'ordre public en empêchant que des infractions soient commises et en recherchant, constatant et permettant de réprimer les infractions commises»

«L'ensemble des recherches et des actes effectués selon les règles du code de procédure pénale»

5. Choisissez la bonne réponse:

La *police simple*, c'est

a) un organe de police municipale;

- b) un délit primaire;
- c) une contravention.

6. Faites correspondre les termes de la colonne A) aux termes de la colonne B):

A)

B)

1) la police nationale	a) муніципальна поліція
2) la gendarmerie nationale	б) адміністративна поліція
3) la police judiciaire	в) судова поліція
4) la police administrative	г) поліцейський
5) la police municipale	г) префектура поліції
6) la police criminelle	д) національна поліція
7) les services de police	е) інспектор поліції
8) la préfecture de police	є) органи поліції
9) le policier	ж) комісар поліції
10) le gardien de la paix	з) національна жандармерія
11) l'inspecteur de police	и) офіцер поліції
12) le commissaire de police	і) поліцейський (в Парижі)
13) l'officier de paix (ou de police)	ї) кримінальна поліція

TEXTE II

Le terme «police» provient du mot grec *politeia* et signifie l'«art de gouverner la cité». La mission de police judiciaire est accomplie en France par trois services: le service de *sécurité publique*, le service de police judiciaire (comme mission) qui appartiennent à la *police nationale*, le service de *gendarmerie nationale*.

La *police nationale* contribue à la *sécurité* des citoyens et des biens, à la *surveillance* du territoire et des frontières. Les *commissaires de police* constituent le *corps de commandement de la police*. Ils assument d'importantes responsabilités dans les différents services de police (*sécurité publique*, *police judiciaire*, *renseignements généraux*, *surveillance du territoire*). Les *inspecteurs de police* sont placés *sous l'autorité des commissaires* qu'ils *secondent*. Ils sont particulièrement chargés d'*enquêtes judiciaires* et de *missions d'information et de surveillance* dans les différents services de police. Les *officiers de paix* exercent le commandement du corps des *gradés* et *gardiens de la paix* des services de police *en tenue* (*corps urbains*, *préfecture de police* et *CRS*). Les *gardiens de la paix* assurent la protection des personnes et des biens. Ils *constatent les infractions* aux lois et règlements et veillent au *maintien de l'ordre public*. Ils peuvent être promus *brigadiers* et *brigadiers-chefs*.

La *police judiciaire* a pour mission de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs (article 14, alinéa 1^{er}, du Code de procédure pénale). Lorsqu'une information est ouverte, elle exécute les délégations du juge d'instruction et défère à ses réquisitions (article 14, alinéa 2). La police judiciaire a une mission répressive. Elle est dirigée par le procureur de la République et placée, dans chaque ressort de cour d'appel, sous la surveillance du procureur général et le contrôle de la chambre d'instruction.

La constatation des infractions est une attribution propre de la police judiciaire, qu'elle exerce notamment par la réception des plaintes et des dénonciations, mais aussi par d'autres moyens tels que la surveillance de milieux de malfaiteurs ou de lieux propices à la commission d'infractions. Le rassemblement des preuves exige des attributions d'enquête que le code de procédure pénale confie à la police judiciaire : transport sur les lieux, conservation des indices, perquisitions et saisies, auditions des témoins, vérification d'identité, interpellations, gardes à vue, réquisitions, infiltrations des réseaux liés à la criminalité organisée, écoutes téléphoniques, sonorisation de certains lieux et véhicules)

La police administrative a pour objet le maintien de l'ordre public (tranquillité, sécurité et salubrité publiques). Elle a le rôle de prévention des infractions. Elle est placée sous le contrôle des autorités administratives (le Premier ministre, le préfet, le président du conseil général, le maire).

En pratique, la distinction entre les deux polices n'est pas toujours aisée, car les autorités et le personnel sont souvent identiques. Le préfet, par exemple, est à la fois autorité de police administrative et autorité de police judiciaire. Mais la distinction est importante en ce qui concerne le régime contentieux : les opérations de police administrative relèvent de la compétence des juridictions administratives, celles de police judiciaire de la compétence des tribunaux judiciaires.

La gendarmerie est un corps militaire chargé de missions de police parmi les populations civiles. Les membres de ce corps sont appelés gendarmes. Le terme *maréchaussée* est également utilisé, plus rarement, par blague, pour désigner ce type d'unité.

Étymologie. À la fin du XII^e siècle, la «Maison du Roi» était dirigée par quatre grands officiers : le Sénéchal, à la tête de l'armée et de la justice; le Chambrier, gardien de la chambre du roi; le Chancelier, secrétaire et gardien du sceau royal et enfin le Connétable qui dirigeait les écuries, secondé par les maréchaux.

En l'an 1190, Philippe Auguste quitte son royaume pour participer à la troisième croisade. Ses conseillers, et notamment le Grand Sénéchal, Thibaut V, chef des Armées, le prient de s'entourer d'une garde personnelle de sergents à masses, des sergents d'armes.

Le mot gendarme vient de l'ancien français «gens d'armes», les hommes d'armes. L'expression a acquis une connotation nouvelle après la Révolution française, lorsque la maréchaussée de l'Ancien Régime, qui exerçait les missions de police a été rebaptisée «gendarmerie» en 1791.

La gendarmerie est un service de police civile. Elle est placée sous l'autorité du ministère de la défense et du ministère de l'intérieur à partir de 2009. Il y a une coordination entre ces deux ministères sur l'utilisation des gendarmes. Cependant, en plus du ministère de rattachement, les ministères d'emploi sont en général nombreux. En France, la gendarmerie travaille principalement avec le ministère de la justice, pour ses nombreuses missions de police judiciaire, mais elle apporte aussi son concours au ministère chargé des transports pour ce qui ressorti à la sécurité routière ou aux transports aériens, au ministère de l'agriculture pour la police rurale, etc.

Sans que cela soit son objet principal, la gendarmerie exerce également des missions de police militaire, soit sur le territoire national, soit auprès des troupes en opérations à l'étranger (Gendarmerie prévôtale).

Par rapport aux forces de police civile, la gendarmerie dispose en plus de capacités militaires (par exemple, des blindés de transport de troupe ou des blindés lourds avec des canons de 90 mm) qui leur permettent d'intervenir avec les autres forces armées.

Les forces de gendarmerie peuvent également remplir diverses autres missions militaires ou de police.

La *Gendarmerie nationale* en France est en charge, comme la police nationale, du contrôle des foules et de la répression des émeutes (Gendarmerie mobile), de la lutte contre le terrorisme et de la libération des otages (GIGN), du contrôle et la sécurité des aéroports et aérodromes civils ainsi que la police de la circulation aérienne (Gendarmerie des transports aériens) et de la protection du Président de la République. Elle assure également la garde des palais nationaux et des services d'honneur (Garde républicaine), le secours en montagne (Peloton de gendarmerie de haute montagne), la surveillance et la police maritimes (Gendarmerie maritime), la surveillance des bases de l'armée de l'air (Gendarmerie de l'air) ou le contrôle gouvernemental de l'armement nucléaire (Gendarmerie de la sécurité des armements nucléaires).

Les gendarmes jouent un rôle important dans le rétablissement de la loi et de l'ordre dans les zones de conflit. Les unités sont largement utilisées dans les opérations de maintien de la paix, par exemple en ex-Yougoslavie.

Le symbole de la gendarmerie française est la grenade enflammée. Les officiers de la police judiciaire portent, en certaines circonstances (des cas solennels), l'écharpe tricolore en ceinture. La devise de la gendarmerie: «Pour la Patrie, l'Honneur et le Droit».

VOCABULAIRE

la police nationale	державна поліція
contribuer à la sécurité	сприяти безпеці
une surveillance	нагляд
un commissaire de police	комісар поліції
le corps de commandement de la police	командний склад поліції
les services de police	органи поліції
la sécurité publique	служба громадської безпеки (система підрозділів міської поліції)
la police judiciaire	підрозділ поліції, завданням якого є розкриття правопорушень і затримання винних
la police rurale	поліція, що підтримує громадський порядок у сільській місцевості
la police militaire	військова поліція
les renseignements généraux	служба національної безпеки (система підрозділів, що наглядає за розвитком політичних рухів, які посягають на державні устої)

la surveillance du territoire	служба територіального нагляду (система підрозділів контррозвідки у французькій поліції)
un inspecteur de police	інспектор поліції
être placé sous l'autorité de	бути у підпорядкуванні
seconder qn	бути заступником
une enquête judiciaire	дідання, розслідування
être chargé de	бути уповноваженим
une mission d'information	місія проводити попереднє (досудове) слідство
une mission de surveillance	наглядова місія
un officier de paix	офіцер порядку, офіцер поліції
un corps des gradés	молодший і середній керівний склад військовослужбовців
un gardien de la paix en tenue	поліцейський у формі
un corps urbain	підрозділ з охорони громадського порядку (у складі комісаріату поліції)
la préfecture de police	префектура поліції
les CRS (Compagnies républicaines de sécurité)	головні резерви національної поліції (діють за умови надзвичайного стану – заклоти тощо)
constater les infractions aux lois	встановити факт скоєння порушень закону (злочинів)
veiller au maintien de l'ordre public	стежити за дотриманням правопорядку
être promu	бути випускником
un brigadier	капрал, командир відділення жандармерії (чин молодшого керівного складу)
un brigadier-chef	старший капрал
rassembler les preuves	збирати докази
rechercher les auteurs	шукати авторів злочину, злочинців
ouvrir une information	приступати до провадження слідства
exécuter les délégations du juge d'instruction	виконувати доручення слідчого судді
déférer aux réquisitions	підкорятися вимогам
sous la surveillance	під наглядом
la chambre d'instruction	слідча палата, що проводить досудове слідство при суді
le maintien de l'ordre public	дотримання правопорядку
la tranquillité publique	суспільний спокій
la salubrité publique	здоров'я населення
la gendarmerie	жандармерія
un gendarme	жандарм
la maréchaussée	кінно-поліцейська варта
le Chambrier	королівський скарбничий
le Chancelier	охоронець печатки
le Connétable	конетабль

le gardien du sceau royal	охоронець королівської печатки
une écurie	стайня
un maréchal	маршал
une croisade	хрестовий похід
une garde personnelle	особиста охорона
un sergent à masses	сержант (слуга) з булавою
un sergent d'armes	сержант гарнізону
le Ministère de la défense	Міністерство оборони
le Ministère de l'Intérieur	Міністерство внутрішніх справ
le Ministère de la justice	Міністерство юстиції
le Ministère de rattachement	Об'єднане міністерство
le Ministère d'emploi	Міністерство праці
le Ministère chargé des transports	Міністерство транспорту
le Ministère d'agriculture	Міністерство сільського господарства
une sécurité routière	безпека дорожнього руху
des transports aériens	повітряні транспортні засоби
des troupes <i>fpl</i>	війська
la Gendarmerie prévôtale	польова жандармерія
la Gendarmerie mobile	рухомі резервні підрозділи жандармерії, що діють у межах регіону
la Gendarmerie des transports aériens	підрозділ жандармерії, що забезпечує порядок на повітряних транспортних засобах
la Garde républicaine	Національна гвардія
le Peloton de gendarmerie de haute montagne	взвод високогірної жандармерії
la Gendarmerie maritime	морська жандармерія
la Gendarmerie de l'air	повітряна жандармерія
la Gendarmerie de la sécurité	підрозділ жандармерії, що забезпечує суспільну безпеку
des armements nucléaires	ядерне озброєння
des capacités militaires	боездатність
des blindés de transport de troupe	броневих автомобілів для перевезення військових підрозділів, частин; тяжка бронетехніка
un canon	гармата
intervenir	втручатися
des forces armées	збройні сили
une foule	натовп
un, une otage	заручник, заручниця
une zone de conflit	зона конфлікту
le rétablissement de la loi et de l'ordre	відновлення закону і порядку
une unité	підрозділ, частина
le maintien de la paix	збереження миру
la grenade enflammée	емблема у вигляді гранати, охопленої полум'ям

1. Découvrez:

Grades et galons dans la police nationale: gardien de la paix, gardien de la paix sous-brigadier, brigadier de police, brigadier-chef de police, brigadier major de police; lieutenant de police, capitaine de police, commandant de police; commissaire de police, commissaire divisionnaire de police, contrôleur général, inspecteur général, sous-directeur de police active, directeur de police active ou des services actifs.

Grades et galons dans la gendarmerie nationale: *gendarmes auxiliares* (1^{ère} classe): brigadier, brigadier chef, maréchal des logis; *sous-officiers*: gendarme (après 3 ans de service + avis conforme d'une commission), maréchal des logis chef, adjudant, adjudant chef, major; *officiers*: sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, chef d'escadron, lieutenant-colonel, colonel; *officiers généraux*: général de brigade, général de division, général d'armée; le Major-Général, le Directeur Général.

Aspirant: курсант, кандидат в офицери

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Réalisez un dossier thématique sur le sujet suivant: «Le métier de policier». Présentez-le par la suite devant l'auditoire en salle d'études.

2. Traduisez en bon ukrainien technique:

La fouille au corps est une «*perquisition corporelle*», elle obéit au régime des *perquisitions* (article 56 et suivants, 76, 92 et suivants du Code de procédure pénale).

Dans le cadre d'un flagrant délit (enquête de flagrance), seul un officier de police judiciaire ou le procureur de la République peut pratiquer une fouille à corps. Celle-ci peut être opérée sans le *consentement* de la personne qui la subit.

Lors d'une enquête préliminaire (l'enquête ordinaire, hors flagrant délit), la fouille corporelle peut être effectuée par un officier de police judiciaire ou, sous son autorité, par un agent de police judiciaire. Elle ne peut se faire sans le consentement *exprès* de l'intéressé, cet *assentiment* devant faire l'objet d'une déclaration écrite de sa main. Dans le cadre d'une *information judiciaire*, seul le juge d'instruction ou, sur *commission rogatoire*, un officier de police judiciaire peut *fouiller une personne*. La fouille corporelle est ici un *acte coercitif*, comme dans l'enquête de flagrance: elle s'impose à celui qui la subit, au besoin *par la force*.

Ne pas confondre fouille à corps et *palpation*, laquelle peut être effectuée autoritairement en dehors de tout flagrant délit ou toute *information judiciaire*. Si au cours d'une telle palpation, le policier sent sur la personne un objet qui pourrait être *illicite* ou *dangereux*, il *est en droit* d'effectuer une fouille au corps si l'intéressé ne présente pas de lui-même cet objet.

Guide du langage juridique. S.Bissardon

3. Rédigez un *essai* de 15 phrases au moins sur le sujet suivant: «Dans quels cas les policiers français ont-ils le droit de pratiquer une fouille à corps? Et les agents de la milice en Ukraine? Y a-t-il une différence dans la procédure de fouille?»

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

Un décoré

Il s'appelle..... C'est un malinois spécialisé dans la Affecté à la brigade canine de depuis, ce est à l'origine de interpellations depuis le début de l'année et de depuis qu'il a débuté dans la police.

Hier, le toutou a été décoré de la pour acte de courage et de dévouement par le de la région Aquitaine. «..... est qui a une carrière tout à fait remarquable. Il a prodigieusement aidé la direction de la et bien au-delà, tous les de la Gironde et de la zone», a déclaré le préfet. Son, lui, n'a pas été décoré. En France, «moins d'une..... » policiers ont été décorés.

www.ladedepeche.fr

2. Exprimez votre propre opinion à l'égard du contenu du texte écouté.

IV. DIALOGUER ET CONSERVER

1. Travaillez en paires. Sous forme d'un *dialogue* échangez-vous de vos points de vue concernant les qualités requises pour devenir policier par vocation avec votre voisin ou voisine.

Qualités requises: être discipliné, impartial, autonome, un bon professionnel, un bon psychologue, courtois, ferme, savoir écouter les gens, avoir la maîtrise de soi, l'esprit d'équipe, le sens de responsabilité, la bonne forme physique, maintenir une bonne réputation, posséder un bon jugement, la fiabilité...

2. Lisez cet adage et donnez-en un commentaire développé.

«Nullum crimen, nulla poena sine lege» dit l'adage, ce qui signifie en français «nul crime, nulle peine sans loi»

3. En vous inspirant des citations ci-dessous, préparez un exposé en oral d'après le sujet suivant: «Faire régner la justice, est-ce seulement appliquer le droit?»

La Justice est également présentée par un glaive et une balance, ce qui signifie qu'elle tente de protéger les plus faibles et sanctionne les comportements interdits par la loi. La balance est le symbole de la Justice. Elle symbolise l'équilibre: tous sont égaux devant elle.

Ce qu'il y a de plus horrible au monde, c'est la justice séparée de la charité. *François Mauriac*

J'aime mieux commettre une injustice que de souffrir un désordre. *Goethe*

L'injustice appelle l'injustice ; la violence engendre la violence. *Henri Lacordaire*

La justice est une illusion. *Bernard Werber*

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. *Jeu de rôle*: Au commissariat de police. Vous êtes policier et vous effectuez l'interrogatoire d'un témoin en remplissant ce procès verbal (le vocabulaire thématique à utiliser).

Étant au service, _____

Poursuivant l'enquête en flagrant délit, _____

Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale.

À heure en tête du présent procès verbal constatons ce qui suit _____

L'agresseur a pris par surprise sa victime en lui arrachant le sac à main toujours avec le même mode opératoire que les agressions réalisées _____

2. Regardez des documentaires en ligne sur le travail des policiers français. Engagez une conversation autour des sujets traités: www.vie-publique.fr/documents-vp/police_judiciaire.htm

PARTIE VI LE DROIT PÉNAL ET LA PROCÉDURE PÉNALE

UNITÉ 1

LE DROIT PÉNAL

Section 1.1

La notion du droit pénal

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

3. Expliquez par vos propres mots les acceptions des mots et expressions: l'innocence, la présomption d'innocence, la culpabilité, la tentative, la complicité, la relaxe, l'acquittement, la délinquance, la criminalité organisée, une circonstance aggravante, un fait justificatif.

4. Trouvez dans le texte les équivalents français aux mots et expressions suivants:

Невинуватість; презумпція невинуватості; винність; встановлювати винність; виправдувальна обставина; особа, притягнута до кримінальної відповідальності; замах на злочин; співучасть у злочині; злочинність; організована злочинність; обтяжувальна обставина; навмисний, вчинення злочину; злочинець; виконавець злочину; малолітній злочинець.

5. Lisez cet adage latin et son équivalent français. Commentez-le.

In dubio pro reo «le doute profite à l'accusé».

6. En lisant le texte trouvez la réponse à la question suivante:

Quels sont les principes généraux du droit pénal?

TEXTE I

Le droit pénal français est commandé par le *principe de légalité* des délits et des peines (on ne peut être condamné pénalement qu'en vertu d'un texte pénal précis et clair), et ses trois corollaires, le *principe d'interprétation stricte de la loi*, l'*application de la loi pénale dans le temps* et l'*application de la loi pénale dans l'espace*.

La *présomption d'innocence* est un principe fondamental de la *justice pénale* et du *procès pénal*. Le principe de la présomption d'innocence est affirmé par de nombreux textes, notamment par :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789: «Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable» (article 9);
- la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme: «Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que la culpabilité ait été légalement établie» (article 6-2).

La *personne pénalement poursuivie* est *présumée innocente* des faits qu'on lui reproche jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement *jugée coupable* de ceux-ci. La *charge de la preuve* repose sur l'*accusation*, c'est-à-dire la partie poursuivante, le ministère public ou la partie civile, qui doit faire la preuve de l'infraction et de la culpabilité. La personne poursuivie peut rester neutre: elle n'a pas à faire la *preuve de son innocence*, ni à répondre aux *charges qui pèsent* sur elle. Le principe de la *présomption d'innocence* interdit toute *imputation publique de culpabilité* «avant toute *condamnation*». La personne poursuivie doit bénéficier du doute sur la *balance des preuves*. La règle *in dubio pro reo* impose la *relaxe* ou l'*acquiescement* de la personne à l'égard de laquelle le doute subsiste.

Les personnes qui commettent des crimes doivent répondre de leurs actes. L'*auteur unique* ou *principal* de l'infraction est celui qui l'a accomplie. Dans le cas de *participants multiples* à une même infraction (*participation criminelle*), les *délinquants* qui ont tous accompli l'infraction sont *coauteurs*. L'infraction commise par plusieurs personnes est considérée comme plus grave par le législateur dans certains cas. La *criminalité organisée* peut *aggraver* soit la définition de l'infraction, soit sa punition, et la participation, même occasionnelle sert souvent de *circonstance aggravante* à l'infraction commise (*circonstance aggravante de réunion*). La *complicité* est une dernière forme de la participation criminelle.

Le *complice* est celui qui, sans réaliser lui-même l'infraction, en permet la réalisation. Il faut, pour poursuivre un complice, qu'une infraction ait été commise par quelqu'un d'autre (un auteur de l'infraction). L'acte principal doit être incriminé, doit avoir atteint le seuil minimum d'une *tentative punissable* et être susceptible de poursuite (absence de *fait justificatif*, de *prescription* ou d'*amnistie*). Mais le complice peut être poursuivi même si le *coupable principal* n'est pas puni, soit parce qu'il n'a pas été découvert, est mort ou *en fuite*, soit parce qu'il a été acquitté pour des raisons qui lui sont propres.

La complicité peut revêtir deux formes: 1) la *complicité par aide et assistance* regroupe la *fourniture de renseignements* (plans, horaires, indication de meilleur moyen de s'échapper), la *fourniture de moyens* (instruments de toute nature: échelle, voiture, arme), mais aussi de *moyens permettant d'agir* (hébergement, raids de surveillance, recueil et transports divers); elle n'est punie qu'en matière de crimes et délits; 2) la *complicité par provocation* consiste à *pousser* quelqu'un d'autre à *commettre une infraction*; elle doit être entourée de *circonstances particulières*, énumérées par la loi et destinées à lui donner du poids (dons, promesses, menaces, abus d'autorité de droit ou

de fait); elle doit en outre être directe (annonçant clairement de quoi il s'agit) et individuelle, c'est-à-dire adressée à celui qu'on veut *faire agir*; elle est punie pour toute infraction.

L'*acte de complicité* est nécessairement *intentionnel* puisqu'il suppose une *collaboration volontaire* à l'action criminelle d'autrui.

Ont le statut de *délinquant particulier*

a) la *personne contrainte* qui a commis sciemment et volontairement une infraction, mais sous une pression (employé de banque qui ouvre des coffres parce que sa famille a été prise en otage);

b) le *mineur délinquant* qui bénéficie d'un régime particulier (régime de responsabilité pénale, juridictions spécialisées, sanctions applicables). Le mineur non doué de discernement est, par principe, pénalement irresponsable, quel qu'il soit son âge. Le mineur doué de discernement répond de ses actes, mais différemment selon qu'il a moins de 10 ans, entre 10 et 13 ans, entre 13 et 16 ans et entre 16 et 18 ans (dans ce dernier cas, il peut être traité comme un adulte).

c) la *personne morale* a une volonté propre, un patrimoine propre, un intérêt propre. Elle répond des infractions pénales qu'elle peut commettre dans le cadre de l'activité qui est la sienne. À partir de 2000 les personnes morales sont responsables pénalement de toute faute non intentionnelle de leurs organes ou représentants.

www.savoir.fr/droit-penal-les-principes-de-base-de-la-poursuite-penale

VOCABULAIRE

le principe de légalité	принцип законності
l'interprétation stricte de la loi	точно тлумачення закону
l'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace	застосування кримінального закону у часі і просторі
être condamné,-e	бути засудженим,-ою
une condamnation	засудження
un corollaire	неминучий наслідок; супутник
un délit	делікт, проступок
une peine	покарання, кара, стягнення
une présomption d'innocence	презумпція невинуватості
être présumé innocent,-e	вважатися невинним
être déclaré,-e coupable	бути об'явленим винним
accusé,-e d'une infraction	звинувачений,-а у злочині
une culpabilité	винуватість
être pénalement poursuivi,-e	бути притягнутим,-ою у кримінальному порядку
reprocher	докоряти
être jugé,-e coupable	вважатися винним
la charge de la preuve	тягар доказу
une accusation	звинувачення
la partie poursuivante	сторона обвинувачення

faire la preuve de l'infraction	доказувати
répondre aux charges	відповідати на обвинувачення
peser sur	зважувати на; тяжіти над
interdire	забороняти
l'imputation publique de culpabilité	пред'явлення звинувачення (прокуратурою)
la balance des preuves	рівновага доказів
bénéficier du doute	скористатися сумнівом
une relaxe	виправдання, виправдувальний вирок
un acquittement	виправдувальний вирок, винесення виправдувального вироку (судом присяжних)
commettre un crime	скоїти злочин
l'auteur principal de l'infraction	виконавець злочину
l'auteur unique de l'infraction	безпосередній виконавець злочину
une participation criminelle	участь у скоєнні злочину
un délinquant	злочинець
une délinquance	злочинність
un coauteur	виконавець злочину (при наявності декількох виконавців), співучасник
la criminalité organisée	організована злочинність
aggraver	обтяжувати
une circonstance aggravante	обтяжувальна обставина
une circonstance aggravante de réunion	обтяжувальна обставина у разі співучасті у груповому злочині
un,-une complice	співучасник злочину (окрім виконавця)
une complicité	співучасть (окрім безпосереднього виконання злочину)
incriminer	інкримінувати, ставити в вину
une tentative	замах на злочин, спроба
un fait justificatif	виправдувальна обставина
une prescription	давність, термін давності
une amnistie	амністія
découvrir un coupable principal	знайти головного винуватця
en fuite	«у бігах»
la complicité par aide et assistance	співучасть у злочині шляхом надання певної допомоги та сприяння
la complicité par provocation	співучасть шляхом провокації злочину
la fourniture de renseignements	надання інформації
un acte de complicité	співучасть у скоєнні злочину чи делікту; діяння співучасника злочину
la fourniture de moyens	надання засобів скоєння злочину
pousser à commettre	підштовхувати до вчинення злочину
faire agir	примушувати до вчинення злочину
intentionnel,-le	навмисний,-а

une collaboration volontaire	співучасть як умисна спільна участь, пособництво
un délinquant particulier	окрема категорія злочинців
un mineur délinquant	неповнолітній злочинець
une personne contrainte	особа, яку примусили
sciemment et volontairement	свідомо і добровільно
sous la pression	під примусом
ouvrir un coffre	відчинити сейф
être pris,-e en otage	бути взятим у заручники
doué de discernement	усвідомлено
traiter comme	розглядати як
un adulte	дорослий

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (*VRAI/FAUX*):

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Le principe de légalité s'énonce par l'adage latin <i>nullum crimen, nulla poena sine lege</i> . | V | F |
| 2. Le principe de légalité concerne les incriminations et les peines encourues pour une infraction concrète | V | F |
| 3. Le juge pénal ne peut sanctionner des actes que le législateur n'a pas expressément décidé de réprimer | V | F |
| 4. Le juge applique une nouvelle loi dès qu'elle entre en vigueur | V | F |
| 5. La loi pénale est rétroactive | V | F |
| 6. Une personne qui a commis une faute est présumée coupable | V | F |
| 7. La personne pénalement poursuivie est définitivement jugée coupable des faits qu'on lui reproche | V | F |
| 8. La personne poursuivie est tenue de faire preuve de son innocence | V | F |
| 9. L'auteur principal de l'infraction est celui qui l'a avouée | V | F |
| 10. Les coauteurs d'un crime sont ceux qui, étant auteurs d'un crime, l'ont commis conjointement | V | F |
| 11. Le prévenu peut être relaxé au bénéfice du doute | V | F |
| 12. Le complice est une personne qui participe à un délit, à un crime avec d'autres | V | F |
| 13. Le mineur répond de ses actes à partir de dix ans | V | F |
| 14. Le droit pénal français ne reconnaît pas la responsabilité pénale de la personne morale | V | F |

2. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

1. Qu'est-ce que la présomption d'innocence?
2. Qui a le droit à la présomption d'innocence?
3. Qui peut être pénalement poursuivi?
4. À qui revient la charge de la preuve?

5. En quoi consiste la différence entre la relaxe et l'acquittement?

6. Les coauteurs d'un crime sont-ils des complices?

7. Quelles formes la complicité peut-elle revêtir?

8. Qu'est-ce que la participation criminelle?

9. Qui a le statut de délinquant particulier?

10. La personne morale est-elle pénalement responsable des infractions commises pour son compte, par ses organes ou représentants?

3. Choisissez la bonne réponse:

L'expression latine «in dubio pro reo» signifie en français

a) l'ignorance de la loi n'est pas une excuse;

b) le doute profite à l'accusé;

c) nulle peine sans loi.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez le féminin des adjectifs suivants:

Aggravant, criminel, condamné, délinquant, individuel, innocent, intentionnel, justificatif, occasionnel, organisé, particulier, pénal, poursuivi, poursuivant, présumé.

2. Trouvez des équivalents français aux mots suivants:

Презумпція невинуватості, злочинець, малолітній злочинець, злочинність, організована злочинність, виконавець злочину, винний, співучасть у злочині, співучасник злочину, замах на злочин, обтяжувальна обставина, доказ, тягар доказів, виправдувальна обставина, виправдання, виправдувальний вирок, участь у вчиненні злочину, вчинити злочин, примушувати до вчинення злочину, брати в заручники.

3. Choisissez le contraire des mots et expressions suivants:

Innocent, non intentionnel, la condamnation, la présomption de culpabilité, sous pression, un adulte, une circonstance atténuante, contraint, être déclaré coupable, être poursuivi civilement.

4. Trouvez dans le texte les synonymes au mot «un délinquant».

IV. GRAMMAIRE

1. Recopiez les phrases du texte à la voix passive et soulignez les compléments d'agent s'il y en a. Ex.: Le droit pénal français *est commandé* par le principe de légalité des délits et des peines.

2. Remplissez les trous par les prépositions convenables:

1. Le principe la présomption d'innocence est affirmé nombreux textes.
 2. La présomption innocence est un principe fondamental la justice pénale et du procès pénal.
 3. Les personnes qui commettent des crimes doivent répondre leurs actes.
 4. La personne poursuivie n'a pas faire la preuve son innocence, ni répondre aux charges qui pèsent elle.
 5. La charge la preuve repose l'accusation, c'est-à-dire la partie poursuivante.
 6. La participation criminelle, même occasionnelle sert souvent circonstance aggravante l'infraction commise.
 7. La complicité provocation doit être entourée circonstances particulières, énumérées la loi.
 8. L'acte complicité est nécessairement intentionnel puisqu'il suppose une collaboration

volontaire l'action criminelle autrui. 9. La personne contrainte qui a commis sciemment et volontairement une infraction, mais une pression, a le statut délinquant particulier. 10. Le mineur doué discernement répond ses actes, mais différemment selon qu'il a moins 10 ans, 10 et 13 ans, 13 et 16 ans et 16 et 18 ans. 11. Dans ce cas, le mineur peut être traité un adulte. 12. La personne morale répond des infractions pénales qu'elle peut commettre le cadre son activité.

3. Indiquez le temps et le mode des verbes dans les phrases suivantes. Traduisez-les en ukrainien par écrit.

1. Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. 2. Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que la culpabilité ait été légalement établie. 3. La personne pénalement poursuivie est présumée innocente des faits qu'on lui reproche jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement jugée coupable de ceux-ci. 4. Le complice peut être poursuivi même si le coupable principal n'est pas puni, soit parce qu'il n'a pas été découvert, est mort ou en fuite, soit parce qu'il a été acquitté pour des raisons qui lui sont propres. 5. Il faut, pour poursuivre un complice, qu'une infraction ait été commise par un auteur de l'infraction. 6. Le mineur non doué de discernement est, par principe, pénalement irresponsable, quel qu'il soit son âge.

4. Donnez le participe passé des verbes suivants:

Accomplir, acquitter, atteindre, commettre, découvrir, établir, incriminer, poursuivre, prendre, présumer, punir.

5. Nommez les mots qui sont remplacés par les pronoms soulignés:

1. Le complice est celui qui, sans réaliser lui-même l'infraction, en permet la réalisation. 2. La personne pénalement poursuivie est présumée innocente des faits qu'on lui reproche jusqu'à ce qu'elle ait été définitivement jugée coupable de ceux-ci. 3. La règle in dubio pro reo impose la relaxe ou l'acquiescement de la personne à l'égard de laquelle le doute subsiste. 4. La complicité par provocation doit être directe et individuelle, c'est-à-dire adressée à celui qu'on veut faire agir. 5. La personne morale répond des infractions pénales qu'elle peut commettre dans le cadre de l'activité qui est la sienne.

6. Traduisez ces phrases en ukrainien en faisant attention à tout adjectif indéfini et tout pronom indéfini:

1. Le principe de la présomption d'innocence interdit toute imputation publique de culpabilité «avant toute condamnation». 2. Les délinquants qui ont tous accompli l'infraction sont coauteurs. 3. Elle est punie pour toute infraction.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez la liste de principes fondamentaux du droit pénal et du procès pénal français et remplissez les cases vides du tableau ci-dessous en indiquant les principes du droit pénal et du procès pénal ukrainien. Comparez-les.

1) Les principes généraux du droit pénal: la classification tripartite des infractions en crimes, délits, contraventions; le principe de la légalité des délits et des peines; le principe de l'interprétation stricte de la loi pénale; le principe de non-rétroactivité des lois pénales de fond (sauf en cas de loi pénale plus douce); le principe de l'application immédiate des lois pénales de forme (sauf si une nouvelle loi est plus sévère que la loi pénale de forme qui la précédait); le principe de territorialité; le principe de la responsabilité pénale pour un fait personnel; le principe de la responsabilité pénale des personnes morales.

2) Les six *principes directeurs du procès pénal*: le droit à un procès équitable, le principe du contradictoire, la séparation des fonctions de justice, le respect des droits de la défense, la garantie des droits des victimes, le respect de la présomption d'innocence.

	Принцип законності (немає покарання без вказівки на те у законі)
	Принцип гуманізму (підкування держави про безпеку людини, людяність, повага до людської гідності)
	<i>Принцип особистої відповідальності за наявності вини особи</i>
	<i>Принцип невідворотності кримінальної відповідальності</i>
	<i>Принцип індивідуалізації відповідальності і покарання (покарання, яке застосовується до особи злочинця, повинно бути у межах закону, конкретним та індивідуальним із урахуванням тяжкості скоєного злочину)</i>
	Принцип економії кримінальної репресії (законодавець виділяє лише ті злочини, котрі мають високий ступінь суспільної небезпеки)
	<i>Принцип особистого характеру відповідальності за власні діяння</i>

2. Lisez l'information suivante et donnez-en un commentaire développé. Argumentez votre réponse.

Le droit français a renoncé à une définition idéale de l'infraction pénale, soit comme tout fait qui heurte la morale (de qui?), soit comme tout fait contraire à l'ordre social (défini par qui?), en choisissant une définition purement juridique: l'infraction est définie comme tout fait prévu et puni par la loi pénale.

www.savoir.fr

Section 1.2

Les subdivisions du droit pénal français

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.

2. Trouvez un mot à sa définition:

«La branche du droit qui détermine les actes, les comportements (appelés infractions) sanctionnés par les peines».

3. Lisez les mots suivants et faites attention à leur prononciation, trouvez-en l'équivalent ukrainien:

Pénal, une conduite antisociale, un comportement, une infraction, une peine, la prohibition de la vengeance, le monopole de la violence, un crime, un délit, une contravention,

la paix publique, les bonnes moeurs, une responsabilité pénale, imputable, un trouble neuro-psychique, l'épuisement de recours, pénitentiaire, l'exécution de la peine.

4. Donnez votre avis sur la maxime suivante:

«L'intention fait la culpabilité et le délit». *Aristote*

5. Trouvez aux mots et expressions suivants leurs équivalents français:

Кримінальне право, загальна частина кримінального права, особлива частина кримінального права, кримінальне правосуддя, кримінальна юрисдикція, кримінальне судочинство, кримінальний суд, кримінальна відповідальність, девіантна (антисоціальна) поведінка, вчинки, правопорушення, злочин, проступок, адміністративне правопорушення, злочинність, помста, насильницькі дії, діяння, презумпція невинуватості, винність, автор протиправного діяння, автор злочину, скоїти правопорушення (злочин, проступок, просте/поліцейське правопорушення), карати, бути покараним, покарання, заборона, обмеження особистих свобод, неминучий наслідок, засудження до покарання, призначення покарання, виконання покарання, пенітенціарне право, неможливість притягнення до кримінальної відповідальності, виправдувальна обставина.

6. En lisant le texte trouvez la réponse aux questions suivantes:

1. Quel est le rôle principal du droit pénal français?
2. Quelles sont ses subdivisions essentielles?
3. Qu'est-ce que le droit pénal général étudie?
4. Sur quelles conceptions le droit pénal repose-t-il?
5. Quelles sont les sources du droit pénal?
6. Quels organes sont compétents en matière pénale, notamment ce qui concerne la base législative?
7. Pourquoi le droit pénal se relève-t-il comme le droit transversal?
8. Par qui est assuré le monopole de la justice pénale?
9. Qu'est-ce qu'une conduite sociale?
10. De combien de livres se compose le Code pénal français? Comment sont-ils intitulés?
11. Qu'est-ce que la pénologie étudie?
12. Qu'est-ce que la criminologie étudie?

TEXTE II

Le droit pénal est d'un point de vue social la branche du droit qui détermine quelles sont les *conduites antisociales* et en quoi consiste la réaction de la société contre ces divers *comportements*. D'un point de vue juridique, il se compose de l'ensemble des règles *applicables aux infractions* en général (*droit pénal général*) ou spécialement à chaque infraction (*droit pénal spécial*). Le droit civil, en revanche, concerne les rapports entre les individus.

Le droit pénal général précise les conditions générales d'incrimination et de fixation des peines réservées au pouvoir législatif ou réglementaire. La principale prérogative de puissance publique est de déterminer les limites aux libertés individuelles. Cela explique que, l'État se soit réservé un *monopole sur le droit pénal (prohibition de la vengeance*

privée, monopole de la violence). Il existe deux conceptions du droit pénal: une conception objective, mettant l'accent sur l'acte, et une conception subjective, axée sur l'auteur de l'acte constitutif de l'infraction. Le droit français retient une conception mixte. La principale source de droit pénal est le droit étatique, ce qui n'empêche pas, comme ailleurs, les sources internationales d'avoir un poids de plus en plus grand. Les principes fondamentaux du droit pénal relèvent du droit constitutionnel. Les articles 34 et 37 fixent la compétence en matière pénale: le législateur est le seul organe compétent pour déterminer les incriminations et les peines pour les crimes et délits alors que les contraventions sont de la compétence du pouvoir réglementaire.

En tant que droit pouvant s'appliquer tant contre les personnes prises individuellement que contre les personnes prises en collectivité (sauf la collectivité étatique: art. 121-2 du Code Pénal), le droit pénal apparaît comme un *droit transversal*. Il est considéré en France comme faisant partie du *droit privé*, pourtant, ce droit sert bien à punir les conduites et atteintes contre la société.

Le Code pénal est composé de 7 livres: LIVRE I «Dispositions générales»; LIVRE II «Crimes et délits contre les personnes»; LIVRE III «Crimes et délits contre les biens»; LIVRE IV «Crimes et délits contre la nation, l'État et la paix publique»; LIVRE V «Autres crimes et délits»; LIVRE VI «Contraventions»; LIVRE VII «Dispositions applicables dans les territoires d'Outre-Mer et dans la collectivité départementale de Mayotte».

Les sources du droit pénal: 1) les sources supranationales (la Convention européenne des droits de l'homme de 1950; le droit européen); 2) la constitution et la loi; 3) la coutume: elle joue surtout un rôle d'interprétation notamment en matière de bonnes mœurs ou de pudeur, ces notions n'étant pas légalement définis. On peut également citer les courses de taureaux ou les combats de coqs lorsqu'il y a «tradition locale ininterrompue»; 4) les principes généraux du droit: ils expriment le mieux leur épanouissement en procédure pénale. La Cour de cassation a dégagé des principes essentiels comme la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense.

Le rôle du droit pénal est de qualifier, classifier, prévenir et sanctionner les infractions pénales commises par une personne, qu'elle soit physique ou morale (la responsabilité pénale des personnes morales se voit engagée depuis la loi Perben II du 9 mars 2004).

Le droit pénal spécial s'attache lui à l'étude de l'application des principes généraux au cas de chacune des infractions (il existe même le catalogue des infractions).

L'infraction n'est pas imputable à son auteur s'il existe un fait justificatif: injonction de la loi (dans certains cas la loi autorise des personnes à commettre une infraction – ex.: un médecin est tenu au secret médical, mais s'il s'aperçoit qu'un enfant subit des violences, il a l'ordre d'en informer les autorités compétentes); commandement de l'autorité légitime (c'est le cas d'une personne qui reçoit un ordre de sa hiérarchie, cependant il est très règlementé et ne doit pas apparaître comme manifestement illégal); légitime défense; état de nécessité (ex.: on peut considérer dans certains cas, qu'une mère dans le besoin qui commet des vols de denrées alimentaires pour nourrir ses enfants ne doit pas être pénalisée). La légitime défense fait aussi partie intégrante de l'état de nécessité. Il existe également des causes de non imputabilité, telles que les troubles psychiques ou neuro-psychiques ayant aboli le discernement, ou encore l'erreur de droit, la contrainte ou la

minorité. La différence entre ces deux cas d'irresponsabilité pénale est la suivante: le fait justificatif fait disparaître l'infraction, tandis que la cause de non imputabilité fait disparaître la culpabilité de l'auteur.

Autres domaines du droit pénal. Outre le *droit pénal général* et le *droit pénal spécial* il en existe d'autres.

La *procédure pénale* a un double objet: l'organisation des juridictions répressives et celle du déroulement du procès depuis le *déclenchement des poursuites* jusqu'à l'*épuisement de recours*.

Le *droit de l'exécution des peines* englobe le *droit de la mise à exécution des sentences pénales*, le *droit pénitentiaire* et le *droit de l'application des peines*.

La *pénologie* étudie les sanctions encourues, leur mode d'exécution et d'extinction.

La *criminologie* est l'étude du phénomène criminel dans sa réalité sociale et individuelle (étude des causes et des conséquences de la criminalité).

VOCABULAIRE

le droit pénal	кримінальне право
le droit pénal général	загальна частина кримінального права
le droit pénal spécial	особлива частина кримінального права
le pénal	кримінальна юрисдикція, суд у кримінальних справах
le droit criminel	кримінальне право
une conduite antisociale	антисоціальна поведінка
une réaction de la société	суспільна реакція
un comportement	поведінка
une infraction	правопорушення
appliquer	застосовувати
s'appliquer contre qn	застосовуватися проти когось, відносно когось
une application	застосування
une peine	покарання
l'incrimination des peines	засудження до покарань
la fixation des peines	призначення покарань
le pouvoir législatif	законодавча гілка влади
le pouvoir réglementaire	регламентарна влада (виконавчі органи, що мають повноваження видавати нормативні акти)
les limites aux libertés individuelles	обмеження щодо особистих свобод
une prohibition	заборона
une vengeance	помста
une violence	насилля, насильницькі дії
mettre accent sur	ставити акцент на
un acte	діяння
l'auteur de l'acte	автор злочинного або протизаконного діяння

un crime	злочин
un délit	проступок, делікт
une contravention	просте правопорушення (адміністративне)
l'auteur du crime	автор злочину, злочинець
l'acte constitutif de l'infraction	дія, що складає/становить склад злочину
en matière pénale	у кримінальних справах
le Code pénal	кримінальний кодекс
le droit transversal	«пересічне» право
une disposition	положення
les biens <i>m pl</i>	майно
la paix publique	громадський порядок, спокій
un territoire d'outre-mer	заморська територія
une collectivité départementale	адміністративно-територіальна одиниця, департамент
supranational,-e	наднаціональний,-а
la Convention européenne des droits de l'homme	Європейська конвенція з прав людини
le droit communautaire	право Європейського співтовариства
une loi	закон
une coutume	звичай
les bonnes mœurs	норми моралі, правила гарного тону
une pudeur	чеснота, цнотливість; соромливість
une tradition locale ininterrompue	місцева вкорінена традиція (безперервна)
un épanouissement	розквіт
une procédure pénale	кримінальне судочинство
la Cour de cassation	Касаційний суд
dégager	виводити, вилучати
une présomption d'innocence	презумпція невинуватості
le respect des droits de la défense	дотримання права на захист (у суді)
qualifier une infraction	кваліфікувати кримінальне правопорушення
prévenir	попереджувати
sanctionner	застосовувати санкції, покарання
commettre une infraction (un crime, un délit)	скоїти правопорушення (злочин, проступок)
une responsabilité pénale	кримінальна відповідальність
engager une responsabilité pénale	породжувати або тягнути за собою відповідальність
une personne morale	юридична особа
depuis la loi Perben	з моменту прийняття закону Пербена (автор)
au cas de	у випадку
le catalogue des infractions	каталог кримінальних правопорушень

imputable	такий, що ставлять за вину
un fait justificatif	обставина, що виправдовує
une injoction de la loi	припис закону
être tenu à qch	бути зобов'язаним
un secret médical	лікарська таємниця
subir des violences	зазнати насилля, насильницьких дій
avoir l'ordre de	мати наказ
le commandement de l'autorité légitime	наказ, розпорядження законного органу влади
manifestement illégal,-e	вочевидь незаконний,-а
une légitime défense	самооборона, самозахист
l'état de nécessité	стан необхідності
un vol de denrées alimentaires	крадіжка продовольчих товарів
nourrir ses enfants	годувати дітей
être pénalisé,-e	бути покараним,-ою
la cause de non imputabilité	причина уникнення або звільнення від кримінальної відповідальності
un trouble psychique	психічний розлад
un trouble neuro-psychique	нервово-психічний розлад
abolir	відмінити
un discernement	розсудливість, здоровий глузд
l'erreur de droit	юридична помилка
une contrainte	примус
la minorité	неповнолітній вік
une irresponsabilité pénale	неможливість притягнути до кримінальної відповідальності
une culpabilité	винність
une juridiction répressive	кримінальний суд
le déroulement du procès	хід розгляду справи у суді
le déclenchement des poursuites	порушення переслідування у судовому порядку
l'épuisement de recours	вичерпне використання шляхів оскарження рішення
le droit de l'exécution des peines	галузь права з виконання покарань
la mise à exécution	звернення до виконання
une sentence pénale	присуд, вирок
le droit pénitentiaire	пенітенціарне право
le droit de l'application des peines	галузь права про застосування покарань
la pénologie	пенологія (наука про покарання і виконання покарання)
une sanction encourue	зазнане покарання або санкція
l'exécution des peines	виконання покарання
l'extinction des peines	незастосування покарання
les conséquences de la criminalité	наслідки злочинності

7. Observez:

Le droit pénal possède une triple fonction: 1) une *fonction répressive* à des comportements antisociaux considérés comme tels par le législateur; 2) une *fonction protectrice*: protège la société, également la liberté individuelle dans la mesure où il est dans notre système juridique gouverné par le principe de légalité des délits ou des peines (ou principe de légalité criminelle; 3) une *fonction expressive*: le droit pénal exprime quelles sont les valeurs essentielles d'une société. Le législateur incrimine un comportement parce qu'il apporte une importance au respect des intérêts auxquels ce comportement porte. Lorsque le législateur choisit d'incriminer un comportement, il considère que l'intérêt social est en cause.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Résumez en français ce texte. Faites-le par écrit en réemployant le vocabulaire du texte principal.

З юридичної точки зору французьке кримінальне право складається з декількох частин. Загальна частина кримінального права розглядає усю сукупність правопорушень та покарань у цілому. Кримінальне судочинство, що є іншою складовою кримінального права, дуже тісно з ним пов'язано, тому що не існує кримінального права без кримінального судочинства, на відміну від цивільного права, де цивільний процес не є обов'язковим. Інша велика та важлива складова – це особлива частина кримінального права, що включає, у свою чергу, декілька підрозділів, які мають свою специфіку.

2. Traduisez en bon ukrainien technique.**Autorité sur le civil de la chose jugée au criminel**

Principe selon lequel ce qui a été jugé au pénal doit être respecté par le juge statuant au civil. Pour justifier cette règle, on invoque traditionnellement la prééminence de la justice répressive sur la justice civile: la première statue au nom de l'intérêt général alors que la seconde juge des intérêts particuliers.

3. Associez les branches du droit pénal à leurs définitions.

1) le droit pénal général	a) a pour objet la définition de différentes catégories d'infractions fixées par le législateur et l'étude des incriminations et des sanctions applicables, infraction par infraction
2) le droit pénal spécial	b) étudie les comportements punissables (les infractions) et des sanctions (les peines) ainsi que toutes les règles qui leur sont applicables
3) le droit pénal des affaires	c) a pour objet les différences et les ressemblances entre 2 et plus de systèmes de droit pénal tant au niveau du fond du droit qu'au niveau de la procédure pénale
4) le droit pénal international	d) une subdivision du droit pénal spécial qui est appliquée aux affaires

5) le droit pénal comparé	e) établit l'ensemble des règles applicables au plan international permettant ainsi à une justice nationale pénale de s'accomplir malgré la séparation des États.
---------------------------	---

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ce texte informatif et remplissez les trous par les éléments qui manquent.

L'infraction de traite des êtres humains dans le

L'Ukraine a inséré à son Code pénal l'infraction de dès (article 124-1). Cet article a ensuite été révisé pour être conforme au

C'est aujourd'hui l'article du nouveau Code pénal,, puis amendé, qui définit l'infraction de traite des êtres humains: «Le trafic de personnes ou l'exécution de toute autre concernant une personne ou le recrutement, le transfert, la cache, la remise ou la réception d'une personne par la, le ou en tirant du statut de la personne à des fins d'.....».

L'exploitation désigne selon ce même article «toutes formes, l'utilisation pour l'..... .., le, l'esclavage, la servitude, l'extraction d'organes, l'expérimentation d'une personne sans son consentement, l'adoption à des fins commerciales, la grossesse forcée, la participation à une, l'utilisation dans des etc.»

Les infractions énoncées à l'article 149 peuvent être de à ans de prison.

Plusieurs sont prévues:

– article 149-2: «si l'infraction énoncée dans l'article 149-1 est à l'encontre d'un ou de plusieurs personnes ou de manière répétée ou par un employé qui a tiré avantage de sa ou par une personne dont la était matériellement dépendante ou bien en commettant des qui mettent en danger la ou la de la victime ou de ou en menaçant de commettre de tels actes, l'infraction est punie de à ans de avec ou sans la»

– article 149-3: «si l'infraction énoncée dans l'article 149-1 et 149-2 est commise à l'encontre d'un mineur, ou en ou en commettant des actes de violences qui mettent en danger la vie ou la santé de la victime ou de sa famille ou en menaçant de commettre de tels actes, ou si elle a entraîné de, l'infraction est punie de ans à ans de prison avec ou sans la confiscation des biens.»

«La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Le cas de l'Ukraine.»

Document réalisé par Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme dans le cadre du projet ACTES in www.wipo.int/wipolex/fr/details.jsp?id

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en petits groupes. Révisez le texte étudié sous forme de questions-réponses et parlez de «La structure et la portée du droit pénal».

2. Simulez un débat autour de la nécessité de la division du droit pénal en quelques composantes. Comparez les principes de la division du droit pénal en droit français et ukrainien.

3. Discutez au sujet du rôle et de la place des sciences pénales: *la criminalistique, l'odorologie (science des odeurs), la balistique, la médecine légale...*

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Réfléchissez à l'idée exposée ci-dessous et commentez-la en utilisant le vocabulaire thématique.

«La violation de l'ordre légal est le résultat d'une déformation morale déterminée de la personne».

Vocabulaire: phénomène social; facteurs sociaux, économiques, pédagogiques, juridiques; développement de la société; travail d'éducation insuffisante; problèmes de l'utilisation des loisirs; manque d'efficacité des mesures de contrôle social.

INFRACTIONS ET SANCTIONS

Section 2.1

Contravention – délit – crime

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

3. Expliquez par vos propres mots les acceptions des mots et expressions: une infraction, une peine encourue, une tentative, intentionnel, une réclusion criminelle, une détention criminelle, une peine d'emprisonnement, une amende.

4. Trouvez le mot correspondant à la transcription: [krim], [deli], [kõtravãsjõ].

5. Trouvez dans le texte les synonymes aux mots: *la violation de la loi, une sanction*; les antonymes aux mots: *à perpétuité, intentionnel*.

6. Donnez un mot exact à partir de la définition: *«un acte grave puni par la loi»*.

7. Lisez l'adage ci-dessous et les dispositions de l'article 111-3 du NCP. Relevez leur idée principale.

Nullum crimen, nulla poena sine lege «pas de crime, pas de peine sans loi».

«Nul ne peut être puni pour un crime ou pour un délit dont les éléments ne sont pas définis par la loi, ou pour une contravention dont les éléments ne sont pas définis par le règlement».

«Nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue par la loi si l'infraction est un crime ou un délit, ou par le règlement si l'infraction est une contravention.»

L'article 111-3 du Nouveau Code pénal de 1994

TEXTE I

L'*infraction* est une *action* ou *inaction* interdite par la loi et sanctionnée par une *peine* (*amende, prison, travail d'intérêt général...*). Les infractions sont classées en trois catégories. Des moins *graves* aux plus graves, ce sont les *contraventions*, les *délits* et les *crimes*. Les crimes se distinguent des délits et des contraventions par le degré de gravité des infractions qui implique une *peine encourue* et une procédure différente.

Les peines pour les crimes et délits sont prévues par la loi et les peines pour les contraventions sont déterminées par le règlement. Ainsi, le législateur est compétent pour la *détermination des crimes et délits* et le pouvoir exécutif est compétent pour la *détermination des contraventions*.

Sont des *crimes* les infractions punies de la *réclusion criminelle* ou de la *détention criminelle*, qu'elle soit *perpétuelle* ou *à temps* (article 131-1 du Code pénal). La durée

de la réclusion ou de la détention temporaire est de dix ans au moins et de trente ans au plus.

Sont des **délits** les infractions punies d'*emprisonnement* ou d'une peine d'amende d'au moins 3750 € (article 131-3 du Code pénal et 381 du Code de procédure pénale). Le *maximum de l'emprisonnement* pour un délit est fixé à dix ans et le *minimum* à six mois.

Sont des **contraventions** les infractions que la loi *punit d'une peine d'amende n'excédant pas* 1500 € pour les personnes physiques et 7500 € pour les personnes morales (articles 131-13 du Code pénal et 521 du Code de procédure pénale). Les contraventions sont classées en cinq catégories selon leur *gravité*. Les peines contraventionnelles sont l'amende et des *peines privatives ou restrictives de droits* (*supression du permis de conduire, confiscation, interdiction d'émettre des chèques*, etc; articles 131-14 et 131-42 du Code pénal).

La *tentative* est toujours *punissable* pour les crimes, uniquement dans les cas prévus par la loi pour les délits et uniquement *par provocation* pour les contraventions.

Les crimes sont toujours *intentionnels*, les délits sont intentionnels en principe et *non intentionnels* dans les cas où la loi le prévoit. Les contraventions sont uniquement *matérielles* sauf si la loi en dispose autrement.

Pour qu'il y ait infraction, il faut la réunion de trois éléments: un *élément légal*, un *élément matériel* et un *élément moral*. En fonction de l'élément légal, la classification s'opère selon la gravité de la faute. Alors, on distingue les infractions de commission (vol, meurtre) et celles d'omission ou d'abstention. En parallèle, un classement tient compte de l'élément matériel. Il permet une distinction de droit commun et de la faute intentionnelle ou non. Parmi les infractions fondées sur l'élément moral sont à distinguer les infractions intentionnelles et celles non intentionnelles.

Les *prescriptions de l'action publique* (délai à la suite duquel l'exercice de l'action publique, c'est-à-dire les poursuites, n'est plus possible) et de la peine varient en fonction de la classification de l'infraction. L'*action publique* (*action en justice* en vue de *sanctionner* ceux qui *ont commis une infraction*) se prescrit par dix, trois ans ou un an, suivant qu'il s'agit d'un crime, d'un délit ou d'une contravention (articles 7, 8 et 9 du Code de procédure pénale). En matière d'exécution de peine, les prescriptions sont de vingt, cinq et deux ans (articles 133-2 et suivants du Code pénal). À noter que des *régimes dérogatoires* en matière de prescription de l'action publique existent. Pour les infractions particulièrement graves, le délai est plus long (*terrorisme, trafic de stupéfiants*). Les *crimes contre l'humanité* sont imprescriptibles. Le délai de prescription de l'action publique de certains crimes et les délits commis sur un mineur peut être étendu à vingt ans et ne commence à courir qu'à compter de leur majorité.

La *prescription de la peine* (délai à l'issue duquel la peine prononcée ne pourra plus être exécutée) est de 20 ans pour les crimes, 5 ans pour les délits et 3 ans pour les contraventions. La prescription de la peine *est interrompue* par tout *acte d'exécution forcée* (*arrestation, saisie...*) ou suspendue par l'existence d'un *obstacle de fait* (*force majeure*) ou de droit (exécution d'une autre peine).

Les juridictions varient en fonction de la classification des infractions. Pour les crimes la Cour d'assises est compétente. Pour les délits, il s'agit du tribunal correctionnel et pour les contraventions le tribunal de police est en principe compétent pour les contraventions de cinquième classe et la juridiction de proximité pour les contraventions des quatre premières classes.

Un certain nombre des infractions a un régime spécifique: les *infractions politiques* (*espionnage, fraudes électorales, etc.*); les *infractions militaires* (*manquements au devoir et à la discipline militaire, etc.*); les *infractions douanières et fiscales* pour lesquelles le juge pénal ne pourra prononcer que des *sanctions fiscales ou douanières* (amendes) mais en aucun cas des *sanctions pénales* (*peines d'emprisonnement*).

suel.univ-lyon3.fr/ressources/category/56

VOCABULAIRE

une infraction	правопорушення
une action interdite	заборонене законом діяння
une peine	покарання
une peine encourue	призначене покарання
une peine de prison	покарання у вигляді позбавлення волі
une amende	штраф як міра покарання
un travail d'intérêt général	громадські або суспільно корисні роботи; виправні роботи
grave	тяжкий,-а
une gravité	тяжкість
une contravention	просте правопорушення
un délit	делікт, проступок
un crime	злочин
une réclusion criminelle à perpétuité	довічне ув'язнення
une détention criminelle	покарання у вигляді позбавлення волі, що застосовується за скоєння політичних злочинів
puni,-e d'emprisonnement	карається позбавленням волі
une peine privative de droits	покарання, пов'язане з позбавленням певних прав
une peine restrictive de droits	покарання, пов'язане з обмеженням певних прав
une suppression du permis de conduire	вилучення посвідчення водія
une confiscation	конфіскація майна
une interdiction d'émettre des chèques	заборона видавати чеки
une tentative	замах, спроба
punissable	такий, що карається
par provocation	через провокацію
intentionnel,-le	навмисний,-а; зловмисний,-а
non intentionnel	ненавмисний,-а; незловмисний,-а
matériel,-le	матеріальний,-а; матеріального характеру

un élément légal	кримінальна протиправність (криміналізація діяння кримінальним законом)
un élément matériel	суспільно небезпечне протиправне діяння
un élément moral	суб'єктивна сторона складу злочину
une faute	провина
une infraction de commission	вчинення злочину шляхом суспільно небезпечного діяння
une infraction d'omission	вчинення злочину шляхом бездіяльності
une infraction d'abstention	вчинення злочину шляхом невтручання/ утримання від дії
la prescription de l'action publique	давність притягнення до кримінальної відповідальності; давність кримінального переслідування
l'action en justice	позов, пред'явлення позову в суді, судова справа
la prescription de la peine	давність виконання обвинувального вироку
l'exécution de la peine	виконання покарання
sanctionner	карати
commettre une infraction	скоїти правопорушення
un régime dérogatoire	спеціальний режим (кримінальної відповідальності)
un vol	крадіжка
un meurtre	навмисне вбивство
un terrorisme	тероризм
un trafic de stupéfiants	торгівля наркотиками
les crimes contre l'humanité	злочини проти людства
interrompre	перервати
suspendre	призупинити
un acte d'exécution forcée	акт про примусове виконання (рішення суду); акт про звернення стягнення (на майно боржника)
une arrestation	арешт
une saisie	накладення арешту на майно; вилучення майна
un obstacle de fait	фактична перепона
un obstacle de droit	юридична перепона
la force majeure	форс-мажорна обставина
une infraction politique	політичний злочин
une infraction militaire	військовий злочин
une infraction douanière	злочин у сфері митної справи
une infraction fiscale	фіскальний злочин
un espionnage	шпигунство
une fraude électorale	фальсифікація на виборах
un manquement au devoir	невиконання обов'язку
un manquement à la discipline	порушення трудової дисципліни

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (*VRAI/FAUX*):

- | | | |
|---|---|---|
| 1. L'infraction est une action ou inaction sanctionnée par la loi. | V | F |
| 2. L'infraction est punie par la loi. | V | F |
| 3. La prison est une peine encourue | V | F |
| 4. Le crime est l'infraction la plus grave | V | F |
| 5. Les peines pour les contraventions sont déterminées par le règlement. | V | F |
| 6. Le législateur comme le pouvoir exécutif est compétent pour la détermination des crimes, délits et contraventions | V | F |
| 7. Les crimes sont punis de la réclusion criminelle à perpétuité | V | F |
| 8. La détention est une peine encourue temporaire qui ne dure plus de dix ans | V | F |
| 9. Le maximum de l'emprisonnement pour un crime est fixé à trente ans | V | F |
| 10. Les délits sont punis des peines d'emprisonnement et d'amende. | V | F |
| 11. La peine d'amende pour un délit est fixée à 3 750 € | V | F |
| 12. Il y a cinq classes de contraventions qui sont distinguées selon la gravité | V | F |
| 13. Les contraventions sont punies d'emprisonnement et d'amende | V | F |
| 14. Le plafond d'amendes est fixé à 1 500 € pour les personnes physiques et à 7 500 € pour les personnes morales | V | F |
| 15. La tentative est punissable pour les crimes et pour les délits dans les cas prévus par la loi. | V | F |
| 16. Les crimes et les délits sont uniquement intentionnels tandis que les contraventions sont matérielles. | V | F |
| 17. Les éléments constitutifs de l'infraction sont un élément légal, un élément matériel, un élément moral. | V | F |
| 18. L'action publique se prescrit par dix, trois ans ou un an, suivant qu'il s'agit d'un crime, d'un délit ou d'une contravention. | V | F |
| 19. La prescription de la peine est de vingt ans pour les crimes, dix ans pour les délits et 3 ans pour les contraventions. | V | F |
| 20. Le tribunal de police est compétent pour les contraventions, le tribunal correctionnel est compétent pour les délits, la cour d'assises est compétente pour les crimes. | V | F |
| 21. Aucune peine ne peut être appliquée si elle n'a pas été prévue par un texte légal. | V | F |

2. Choisissez la bonne réponse:

1. Les infractions pénales sont classées

- suivant leur pénalisation;
- selon leur gravité;

c) suivant les peines prononcées par le juge.

2. *L'infraction la plus grave est*

a) une contravention;

b) un délit;

c) un crime.

3. *Pour qu'il y ait une infraction, il faut trois éléments constitutifs*

a) l'objet du crime, l'auteur du crime et une ou des victime(s);

b) une action, une inaction et une tentative;

c) l'infraction prévue par la loi, la matérialité des faits, l'élément moral ou intentionnel;

d) l'intention de commettre l'infraction, le commencement de l'exécution de l'infraction, la commission de l'infraction qui est punissable.

4. *Les peines encourues sont fixées en fonction*

a) de la personnalité et du comportement de l'auteur d'un crime;

b) de la gravité des infractions;

c) de l'objet et du contenu d'un crime.

5. *La peine la plus élevée en France est*

a) une peine de mort;

b) une réclusion à perpétuité;

c) une amende.

3. Trouvez le passage dans le texte ci-dessus qui correspond à l'extrait suivant en français. Résumez-le en 3–5 phrases.

Давність притягнення до кримінальної відповідальності (термін, по закінченні якого притягнення до кримінальної відповідальності, тобто переслідування, є неможливим, так само як і застосування покарання) ризниться залежно від існуючої класифікації видів злочину. Строк давності стосовно триваючих злочинів (кримінальне переслідування з метою покарати тих, хто скоїв злочин) встановлюється законом, у залежності від того мова йде про злочин, проступок чи просте правопорушення, відповідно на десять, три або один рік (статті 7, 8 і 9 Кримінально-процесуального кодексу). У питанні застосування покарання стосовно триваючих злочинів (давності виконання обвинувального вироку) законом приписується 20, 5 і 2 роки (статті 133-2 і наступні Кримінального кодексу). Слід зауважити, що існує спеціальний режим притягнення до кримінальної відповідальності у плані строку давності, прописаний у законі. Для особливо тяжких злочинів термін притягнення до кримінальної відповідальності подовжений (наприклад, тероризм, незаконна торгівля наркотиками). Злочини проти людства є безстроковими. Термін щодо давності притягнення до кримінальної відповідальності по деяких видах злочинів і щодо злочинів, скоєних проти малолітніх дітей, може бути подовжений до двадцяти років і починає діяти в останньому випадку з моменту досягнення ними повноліття.

4. Trouvez le passage dans le texte ci-dessus où il s'agit de la prescription de la peine. Traduisez-le en ukrainien.

5. Relevez les idées maîtresses exprimées dans ces contextes. Commentez-les en citant des exemples de la vie quotidienne.

On ne juge pas pour les pensées criminelles mais pour un acte ou une abstention contraire à la loi.

La personne viole la loi consciente de tout ce qu'elle fait. La personne choisit librement de commettre un crime ou non.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez aux termes suivants leurs équivalents français dans le texte:

Правопорушення; злочин; проступок; просте (адміністративне) правопорушення; замах; покарання; тяжкий; тяжкість; навмисний; ненавмисний; арешт; штраф; покарання, пов'язане з позбавленням певних прав; покарання, пов'язане з обмеженням певних прав; позбавлення волі; довічне ув'язнення; громадські роботи; вилучення посвідчення водія; конфіскація майна; заборона видавати чеки.

2. Enrichissez votre vocabulaire juridique:

1) Un agresseur, un auteur du crime, un brigandeur, un brigandage, un complice, une complicité, un coauteur, une coaction, un complot, une circonstance aggravante, un délinquant, une délinquance, un escroqueur, une escroquerie, un ganster, un kidnappeur, un kidnapping, un malfaiteur, une provocation, une menace, une entente préalable entre les personnes, avec ou sans prémédiation, un ravisseur, un témoin, un témoin oculaire, un témoin involontaire, un voleur.

2) Commettre un crime, se tremper dans un crime, être complice d'un crime, perpétrer un crime, préméditer un crime, un crime a lieu.

3) un quasi-crime, un quasi-délit, quasi-délictuel.

4) Exemples d'infractions

crimes	production ou fabrication de stupéfiants, falsification de monnaie, vol à main armée, torture, viol, meurtre, homicide, empoisonnement, assassinat, attentat, génocide, déportation, faux en écriture commis par un fonctionnaire ou un officier ministériel...
délits	dégradations, vol sans violences, agressions sexuelles autres que le viol, harcèlement sexuel, fuite après un accident, détention, offre ou cession de stupéfiants, discrimination raciale, tentative ou complicité de vol, escroquerie, appels téléphoniques malveillants, faux témoignage, exhibition sexuelle, port d'arme...
contraventions	violences légères n'ayant entraîné aucune infirmité, conduite sans permis, conduite sans casque d'un cyclomoteur, menaces de violences, abandon de déchets, diffamation et injure non publiques, vente forcée par correspondance, tapages nocturnes...

3. Choisissez aux proverbes suivants leurs équivalences ukrainiennes.

Ce n'est pas un grand crime.

Le crime ne paie pas.

4. Trouvez l'acception exacte du mot qui convient:*Pousse-au-crime, c'est*

- a) un criminel cruel;
- b) un mauvais vin ou mauvais alcool;
- c) une circonstance aggravante.

5. Précisez les variations notionnelles de cette série notionnelle:

Crime: assassinat, attentat, brigandage, délit, faute, forfait, homicide, infraction, meurtre.

IV. GRAMMAIRE

1. Déterminez la partie du discours des mots soulignés dans le texte et donnez leur mot correspondant en ukrainien.

2. Révisez la règle de grammaire sur la formation des adjectifs numéraux ordinaux: ex. premier (pour un) → première (pour une).

Les contraventions de (une) classe → les contraventions de première classe

Les contraventions de (deux) classe →

Les contraventions de (trois) classe →

Les contraventions de (quatre) classe →

Les contraventions de (cinq) classe →

3. Indiquez le temps et le mode du verbe dans les phrases suivantes:

1. Un crime *s'est produit* au Vaisseau de Strasbourg. 2. Ce qui *s'est passé* hier dans cette boîte de nuit *est* un crime odieux. 3. Un crime monstrueux *s'est déroulé* dans une banlieue de Toulouse. 4. La mort de ce leader *pourrait être* un crime de guerre. 5. Ce *fut* un crime contre l'humanité. 6. Le crime *aurait eu lieu* dans tous les cas? 7. Un crime *a-t-il eu lieu*? 8. Il lui *a raconté* le crime qui *avait eu lieu* la semaine dernière ici. 9. Quelles que *soient* les circonstances de ce crime, personne *n'échappera* à la justice. 10. L'auteur du crime *s'est enfuie* après le meurtre en plein centre de ville. 11. Ce *n'était pas* un crime raciste. 12. Il *pense* que son crime *ne sera jamais découvert*.

4. Traduisez vers l'ukrainien:

1. Le tribunal a condamné l'accusé. 2. Le criminel a avoué son crime aux policiers. 3. La police a arrêté un voleur. 4. Qui a accusé Paul de vol? 5. L'accusé s'est acharné à clamer son innocence. 6. Son fils s'est acoquiné avec une bande de jeunes du quartier. 7. L'avocat adjure son client de ne rien cacher. 8. J'aime à croire que vous ne l'avez pas fait volontairement. 9. L'accusé s'est assuré les services d'un bon avocat. 10. Il s'est assuré de la compétence de cet homme de loi. 11. J'atteste qu'il est innocent. 12. L'accusé a bénéficié de circonstances atténuantes. 13. Le cambrioleur avait camouflé son visage avec un masque. 14. Il clame qu'il s'agit d'un complot contre lui. 15. L'accusé clame son innocence aux jurés. 16. La police a conclu à un assassinat. 17. Son témoignage concorde avec le vôtre. 18. La cour d'assises l'a condamné à plusieurs années de prison. 19. Tout conspire à leur condamnation. 20. L'avocat a contesté les accusations contre son client. 21. L'accusé conteste être le seul coupable. 22. Il a contesté au témoin le droit de critiquer l'accusé. 23. Le juge conteste que l'accusé soit sincère. 24. Il les a convaincus. 25. Il craint pour sa vie.

5. Traduisez en bon ukrainien technique.

Les victimes d'infractions pénales graves, ou leurs ayants droit, peuvent obtenir une indemnité du fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions en réparation de leur préjudice quand celui-ci ne peut être indemnisé par l'auteur (inconnu, insolvable, ...) ou par d'autres organismes (sécurité sociale, mutuelles).

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Commentez les schémas proposés en employant comme stratégie argumentative la confrontation entre les systèmes juridiques français et ukrainien.

Classes de contraventions et montants maximaux des amendes:

Contraventions	Personnes physiques	Personnes morales
1 ^{re} classe	38 €	190 €
2 ^e classe	150 €	750 €
3 ^e classe	450 €	2 250 €
4 ^e classe	750 €	3 750 €
5 ^e classe	1 500 €	7 500 €
récidive	3 000 €	15 000 €

Échelle des peines d'emprisonnement	Degré 1	2 mois au plus
	Degré 2	6 mois au plus
	Degré 3	1 an au plus
	Degré 4	2 ans au plus
	Degré 5	3 ans au plus
	Degré 6	5 ans au plus
	Degré 7	7 ans au plus
	Degré 8	10 ans au plus
Montant de l'amende encourue	Plus de 3000 €	

Réclusion criminelle à temps	15 ans au plus
	20 ans au plus
	30 ans au plus
Réclusion criminelle à perpétuité	se substitue à la peine de mort abrogée en 1981

2. Résumez les textes suivants en 3-5 phrases au moins.

A) L'infraction n'est pas imputable à son auteur s'il existe un fait justificatif: *injonction de la loi* (dans certains cas la loi autorise des personnes à commettre une infraction, par exemple un médecin est tenu au secret médical, mais s'il s'aperçoit qu'un enfant subit des violences, il a l'ordre d'en informer les autorités compétentes); *commandement de l'autorité légitime* (c'est le cas d'une personne qui reçoit un ordre de sa hiérarchie, cependant il est très réglementé et ne doit pas apparaître comme manifestement illégal); *légitime défense*; *état de nécessité* (on peut considérer dans certains

cas, qu'une mère dans le besoin qui commet des vols de denrées alimentaires pour nourrir ses enfants ne doit pas être pénalisée). Il faut dire que la légitime défense fait partie intégrante de l'état de nécessité. Il existe également des causes de *non imputabilité*, telles que les *troubles psychiques* ou *neuro-psychiques* ayant aboli le *discernement*, ou encore l'*erreur de droit*, la *contrainte* ou la *minorité*. La différence entre ces deux cas d'irresponsabilité pénale est la suivante: le fait justificatif fait disparaître l'infraction. La cause de non imputabilité fait disparaître la *culpabilité* de l'auteur.

B) On peut distinguer plusieurs sortes de crimes:

contre les personnes: viol, proxénétisme, torture, conditions de travail inhumaines, esclavage, homicide, génocide, crime contre l'humanité, etc.;

contre les biens: vol avec violence, recel, etc.;

contre l'État: complot, attentat, crime contre la sûreté de l'État, intelligence avec une puissance étrangère, trahison, espionnage, désertion, faux-monnayage, etc.;

dans le cadre d'une organisation: crime organisé, mafia;

crime sans victime (ou crime dans l'accord mutuel).

Les actes qualifiés de criminels varient suivant les cultures. Ainsi en France, le recel est considéré comme un délit et le vol avec violence ne peut être considéré comme un crime qu'en présence d'au moins trois autres caractéristiques aggravantes.

3. On distingue généralement le crime du délit considéré comme moins grave. Mais il n'existe pas de critères internationaux. Les mêmes infractions peuvent donc être qualifiées autrement dans un autre pays. Vous en êtes d'accord? Engagez un débat autour de ce sujet.

4. Complétez la liste des indices matériels que les enquêteurs peuvent relever sur la scène de crime et la liste des méthodes et des techniques de recherches que les enquêteurs utilisent pour identifier le vrai coupable.

A) Un *objet contondant* est un objet qu'un criminel peut utiliser pour frapper sa victime et provoquer chez elle des lésions ou des confusions pouvant occasionner la mort. On distingue des *armes naturelles*: poing, pied, ongles, dents, coup de tête, etc.; des *armes improvisées*: barre de fer, club de golf, crosse de hockey, batte de baseball, caillou, canne, chandelier, gourdin, manche de pioche, marteau, matraque, pierre, presse-papier, poêle, etc.; des *armes préparées*: canon de fusil, casse-tête, coup de poing américain, crosse de pistolet, nunchakus, etc.

Une *arme blanche* est une arme munie d'une lame, perforante et/ ou tranchante: couteau, poignard, stylet, hache, etc.

Une *arme à feu*: carabine, fusil, fusil à pompe, pistolet, revolver, mitrailleuse, etc.

B) Un *détecteur de mensonge* ou polygraphe est un ensemble d'appareils qui mesurent les réactions psychologiques d'un individu pendant qu'on l'interroge, afin de déterminer s'il dit la vérité ou s'il ment.

Une *empreinte digitale* ou dactylogramme est le résultat de l'apposition d'un doigt sur un support après encrage de celui-ci. C'est ainsi qu'on reçoit les traces digitales d'une personne concrète.

L'*expertise en écritures* vise à évaluer l'authenticité d'un document (un testament, par exemple)

Section 2.2

Peines encourues

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.

2. Trouvez un mot à sa définition dans le texte:

«Mesure répressive infligée par une autorité pour l'inexécution d'un ordre, l'inobservation d'un règlement, d'une loi».

3. En lisant le texte trouvez la réponse aux questions suivantes:

1. Dans quels cas la sanction pénale est applicable? Par qui et contre qui?
2. Comment se différencient les peines encourues?
3. Quelle est «la peine plancher»?
4. Quelle est la peine minimale?
5. Quels sont les différents types de peines encourues?
6. Y a-t-il parmi ces peines celles qui ne s'appliquent jamais en Ukraine? S'il y en a, lesquelles?
7. Qu'est-ce que le reclassement du coupable?
8. Qui prend la décision de punir le coupable?
9. Y a-t-il des cas quand le délinquant peut éviter toute responsabilité pénale?
10. En quoi consiste les pouvoirs d'individualisation du juge?

4. Cherchez dans le texte les équivalents français aux mots et expressions suivants:

Покарання; кримінальна санкція; призначене покарання; основне покарання; додаткове покарання; альтернативне покарання; умовний термін; довічне ув'язнення; відбуття обов'язкової частини призначеного судом покарання; поліцейське покарання, виправне покарання, засуджена особа, тяжке кримінальне минуле.

5. Expliquez par vos propres mots la significations des expressions suivantes:

«La peine plafond», «la peine plancher», «cela ne vaut pas la peine».

6. Sachez que:

La *peine de mort* a été abolie en France en 1981.

La sanction pénale la plus élevée en France est la *réclusion criminelle à perpétuité*.

TEXTE II

La *sanction* pénale en France est la réponse de l'État contre l'auteur d'un comportement incriminé. La sanction pénale ne *se distingue* des autres sanctions, par exemple civiles ou disciplinaires, que par le fait qu'elles *sont prévues* dans le Code pénal et prononcées par une *juridiction pénale*.

Les auteurs d'une infraction pénale (crime, délit ou contravention), condamnés par une juridiction, peuvent faire l'objet de *peines pénales*. Ces peines varient en fonction de la *gravité de l'infraction*. Elles peuvent aller de l'*amende* jusqu'à la *réclusion criminelle à perpétuité* assortie d'une *période de sûreté*. Par ailleurs, les personnes condamnées sont redevables des frais de procédure, variables en fonction de la juridiction.

La peine est, avec l'*incrimination*, la deuxième composante de toute infraction. On distingue: *peine de police*, *peine correctionnelle*, selon la nature de l'infraction (contravention, délit, crime); *peine principale*, *peine alternative*, *peine complémentaire*, *peine accessoire*; *peine pécuniaire*, *peine privative de liberté* (emprisonnement, réclusion), *peine restrictive*

de liberté (interdiction de séjour, interdiction de quitter la France...), *peine privative de droits* (retrait du permis de conduire, interdiction d'exercer une profession...)

Pour les crimes et les délits peuvent être prononcées des peines complémentaires telles que: interdiction, déchéance, incapacité ou retrait d'un droit, injonction de soins ou obligation de faire, immobilisation ou confiscation d'un objet, fermeture d'un établissement, affichage ou diffusion de la décision prononcée, interdiction du territoire.

Pour les délits moins importants sont aussi prévues des autres peines: travail d'intérêt général (TIG) non rémunéré d'une durée allant de 42 à 110 heures au profit d'une structure habilitée et chargée d'un service public, stage de citoyenneté dont l'objet est de rappeler au condamné les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine, annulation, suspension du permis de conduire, interdiction de conduire certains véhicules pour une période maximum de 5 ans, confiscation d'objet, d'arme ou de véhicule, immobilisation d'un véhicule pour une durée maximum d'un an, interdiction pendant 3 ans maximum de fréquenter certains lieux et/ou certaines personnes (complices, victime...), interdiction d'émettre des chèques ou d'utiliser des cartes de paiement pendant 5 ans maximum, retrait du permis de chasser, interdiction de détenir ou de porter une arme soumise à autorisation pour une durée de 5 ans maximum, interdiction pour 5 ans, d'exercer une activité professionnelle ou sociale en lien avec l'infraction commise. Ces peines peuvent être prononcées à la place d'une peine d'emprisonnement.

Une contravention est la catégorie d'infractions la moins grave où la peine principale encourue est inférieure à 3000 euros d'amende. Ce type d'infraction, dit «contraventionnel» ne se réduit pas aux seules *infractions à la sécurité routière* (code de la route), ni à l'écrit remis au contrevenant, par l'*agent verbalisateur* qui constate l'infraction commise (*timbre-amende*). Les contraventions sont sanctionnées par les peines suivantes: *interdiction d'émettre des chèques ou d'utiliser une carte bancaire* pour une durée d'un an maximum, *suspension du permis de conduire* pour une durée d'un an maximum. Il existe également des peines complémentaires pour les contraventions: *obligation d'accomplir un stage de responsabilité parentale*, *obligation d'accomplir un stage de sensibilisation à la sécurité routière*, *confiscation d'un animal*.

Les pouvoirs d'individualisation du juge sont donc extrêmement *étendus* en ce qui concerne le choix de la peine. Il peut plutôt que de *prononcer une peine*, *dispenser* le délinquant de toute peine, dans la mesure où le *reclassement* du coupable *est acquis*, que le *trouble* a cessé et que le *dommage* de la victime est *réparé*. S'il apparaît au juge que le reclassement est en voie d'être acquis, que le trouble va cesser et que le dommage va être réparé, il peut *ajourner* le prononcé de la peine, pour un *délai* maximum d'un an, en *assortissant* éventuellement cet ajournement d'une injonction ou d'une *mise à l'épreuve*.

La peine, si elle est prononcée, peut être accompagnée d'un sursis simple à son *exécution*, à condition que l'*intéressé* n'ait pas un passé pénal trop lourd (articles 132-30 et suivants) et que la peine d'emprisonnement éventuellement prononcée ne dépasse pas 5 ans. Le sursis peut être *partiel* s'il concerne une peine d'emprisonnement. La durée du sursis est de 5 ans. Si l'*intéressé* ne *commet* aucune infraction pendant ce délai, sa *condamnation* est *réputée non avenue*.

VOCABULAIRE

une sanction pénale	кримінальне покарання, кримінально-правова санкція, міра кримінального покарання
une peine pénale	покарання, кара, стягнення за кримінальне правопорушення
une peine encourue	призначене покарання
la gravité de l'infraction	тяжкість злочину
une amende	штраф, адміністративна санкція
la réclusion criminelle à perpétuité	довічне ув'язнення
une période de sûreté	відбуття обов'язкової частини призначеного судом покарання
une personne condamnée	засуджена особа
être redevable des frais de procédure	бути зобов'язаним сплатити судові витрати
une peine de police	поліцейське покарання (за скоєння кримінально караного діяння)
une peine correctionnelle	виправне покарання (за скоєння кримінального проступку)
une peine principale	головне покарання
une peine alternative	альтернативне покарання
une peine complémentaire	додаткове покарання
une peine accessoire	супутнє покарання
une peine pécunière	грошове покарання
une peine privative de liberté	покарання, пов'язане з позбавленням свобод
un emprisonnement	покарання, пов'язане з позбавленням волі
une réclusion	тюремне ув'язнення (довічне або терміном від 5 до 20 років)
une peine restrictive de liberté	покарання, пов'язане з обмеженням свобод
une interdiction de séjour	заборона перебування
une interdiction de quitter la France	заборона виїжджати за межі Франції
une peine privative de droits	покарання, пов'язане з позбавленням прав
un retrait du permis de conduire	вилучення водійського посвідчення
une interdiction d'exercer une profession	заборона займатися професійною діяльністю
une déchéance	позбавлення права, втрата права
une incapacité d'un droit	поразка у правах
un retrait d'un droit	позбавлення права (виборчого, н/п)
une injonction de soins	примусові заходи медичного характеру
une obligation de faire	зобов'язання вчинити певні дії
une immobilisation	затримання транспортного засобу
une confiscation d'un objet	конфіскація речі
une fermeture d'un établissement	закриття закладу
un affichage de la décision prononcée	оприлюднення рішення суду (у повному обсязі або його фрагментів) за рахунок засудженого і відповідно рішення суду

une interdiction du territoire	заборона перебувати на території
un travail d'intérêt général	громадські роботи
un stage de citoyenneté	стажування
une suspension du permis de conduire	вилучення посвідчення водія
une interdiction de conduire certains véhicules	заборона керувати певними видами транспортних засобів
une confiscation d'arme	вилучення зброї
fréquenter certains lieux	відвідувати певні місця
un complice	співучасник
une victime	потерпілий, жертва
émettre des chèques	видавати чеки
une carte de paiement	платіжна картка
le retrait du permis de chasser	вилучення посвідчення мисливця
détenir une arme	тримати зброю
une peine d'emprisonnement	покарання у вигляді позбавлення волі
une infraction à la sécurité routière	порушення правил дорожнього руху
un contrevenant	особа, що скоїла порушення; порушник
un agent verbalisateur	посадова особа, що складає протоколи
un timbre-amende	гербова марка, що засвідчує сплату штрафу
accomplir un stage de responsabilité parentale	пройти курси-стажування з питань відповідальності батьків за виховання дітей
un stage de sensibilisation à la sécurité routière	курси-стажування з ознайомлення громадян з правилами безпеки дорожнього руху
la confiscation d'un animal	конфіскація тварин
les pouvoirs d'individualisation du juge	повноваження, що передбачають самостійність судді у винесенні судових рішень і вироків
prononcer une peine	виголошувати покарання
dispenser le délinquant de toute peine	звільнити злочинця від будь-якого покарання
le reclassement du coupable	виправлення винного
le trouble	порушення права
réparer un dommage	залагодити завдану шкоду
ajourner le prononcé de la peine	відстрочити покарання
une injonction	вимога, припис, розпорядження
une mise à l'épreuve	призначення випробувального терміну
un sursis simple	умовне засудження
un intéressé	зацікавлена сторона
un passé pénal lourd	тяжке кримінальне минуле
une condamnation non avenue	засудження як таке, що не мало місця

7. Observez:

Parmi les événements pouvant intervenir postérieurement au prononcé de la peine et perturbant son exécution, les trois principaux sont: la prescription, la grâce et l’amnistie. La *prescription des peines* est le délai après lequel une peine ne peut plus être exécutée. Le délai de prescription des peines court à compter de la date à laquelle la condamnation devient définitive. Sa durée dépend de la gravité de l’infraction. Les peines prononcées pour un crime se prescrivent par 20 ans. Les peines prononcées pour un délit se prescrivent par 5 ans. Les peines prononcées pour une contravention se prescrivent par 3 ans (article 133-4 du code pénal contre 2 ans avant le 1er janvier 2003)

La *grâce* est une mesure de clémence, individuelle ou collective, prise par le Président de la République, généralement sur proposition du ministre de la Justice (article 133-7 du Code pénal). Elle emporte pour le condamné remise totale ou partielle de la peine. Mais, elle n’efface pas la condamnation inscrite au casier judiciaire. Traditionnellement, le Président de la République prononce une grâce le 14 juillet de chaque année.

L’*amnistie* est une loi votée par le Parlement qui retire leur caractère d’infraction à certaines actions ou inactions (article 133-9 du Code pénal). Elle a pour effet d’arrêter les poursuites (article 133-9 du Code pénal, alinéa 1^{er}, du Code de procédure pénale) ou d’effacer les condamnations déjà prononcées, lesquelles sont extraites du casier judiciaire (article 769, alinéa 2).

Le nouveau Code pénal de 1994 ne consacre pas de distinction entre les peines et les mesures de sûreté, les premières sont de plus en plus adoucies alors que les secondes sont de plus en plus coercitives. Il y a donc une création des sanctions mixtes surtout pour les délits à caractère sexuel où l’on veut punir et soigner à la fois.

8. Associez les termes juridiques de la colonne A) à leurs définitions de la colonne B):

A)	B)
1) la prescription	a) une mesure législative qui impose l’oubli en faisant disparaître légalement l’infraction
2) la grâce	b) le délai après lequel une peine ne peut plus être exécutée
3) l’amnistie	c) la dispense d’exécution de la peine

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L’ÉCRIT

1. Résumez en français ce texte informatif. Faites-le par écrit en réemployant le vocabulaire du texte principal.

Відповідно до класифікації злочинних діянь за трьома групами і залежно від тяжкості скоєного правопорушення розрізняють покарання за видами злочинних діянь: за злочини передбачені кримінальні покарання, за проступки – виправні покарання і за прості (адміністративні) правопорушення – поліцейські покарання. За способом поєднання їх у законі кримінальні покарання поділяються на основні, додаткові і супутні. У залежності від благ, яких позбавляється засуджений або в яких його обмежують, розрізняють покарання, пов’язані з позбавленням волі, покарання, які пов’язані з обмеженням прав і свобод, і такі, що зачіпають майнові права засудженого.

Максимальне покарання, що суддя може накласти, – це покарання, встановлене законом. За наявності пом'якшувальних обставин суддя може зменшити міру покарання. Альтернативні форми покарання можуть поєднуватися з головним покаранням і ставати таким чином додатковими покараннями. Новий французький кримінальний кодекс повністю скасував покарання у вигляді ув'язнення у сфері адміністративних порушень (раніше за адміністративні правопорушення 5-го класу передбачалось тюремне ув'язнення до 2-х місяців).

2. Rédigez un essai sur le sujet suivant: «Abolir la peine de mort: les pour et les contre» (15 phrases au moins).

3. Traduisez les séries des verbes synonymiques et trouvez à ces verbes leur nom:

- abaisser, adoucir, atténuer, commuer, mitiger, réduire;
- accomplir, exécuter, purgier, subir;
- appliquer, fixer, infliger, prononcer;
- dispenser, exempter.

4. Trouvez dans cette liste de mots des paires d'antonymes:

Peine affectée du sursis, peine courte, peine en cours d'exécution, peine de prison, peine purgée, peine longue, peine principale, peine plus faible, peine non privative de liberté, peine secondaire, peine plus sévère, peine restrictive de liberté.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ce texte informatif et relevez son idée maîtresse:

Parmi les *causes d'irresponsabilité pénale*, il faut distinguer les faits justificatifs des causes de non-imputabilité. Les *faits justificatifs* sont des causes objectives de non-responsabilité: ils proviennent de circonstances extérieures à l'auteur de l'infraction. Ils sont l'ordre ou l'autorisation de la loi, le commandement de l'autorité légitime, la légitime défense, l'état de nécessité, le consentement de la victime (articles 122-4 à 122-7 du Code pénal). Les causes de non-imputabilité sont des causes subjectives d'irresponsabilité: elles trouvent leur origine dans la personne même de l'auteur des faits incriminés. Il s'agit du trouble psychique, de la contrainte, de l'erreur de droit et de la minorité (articles 122-1, 122-2, 123-3 et 122-8 du Code pénal).

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires. Échangez de points de vue avec votre voisin(e) sur le problème de nécessité et de sévérité de la punition des coupables. Trouvez tous les arguments nécessaires pour prouver votre point de vue.

2. Lisez ce proverbe français et dites quelles idées il vous inspire.

«Être puni par où on a pêché».

3. Parlez de la différence entre la grâce et l'amnistie en vous appuyant sur les exemples concrets.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Jeu de rôle. Vous êtes un des initiateurs de la réforme de l'ancien Code pénal de l'Ukraine auprès la commission parlementaire. Vous parlez à vos collègues français des principes directeurs et orientations de la réforme.

2. Représentez la classification des infractions et des peines sous forme d'un schéma ou graphique. Faites la présentation devant le groupe en salle de cours.

LES PHASES DE PROCÉDURE PÉNALE

Section 3.1

Le système de procédure pénale français

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.

2. Trouvez un terme à sa définition:

«L'intervention des autorités étatiques depuis le début de la plainte d'une victime, la dénonciation ou la constatation d'une infraction jusqu'à la décision judiciaire définitive».

3. Devinez le sens de l'expression «la charge de la preuve».

C'est à la partie poursuivante (le ministère public et éventuellement la partie civile) de rapporter la *preuve* de tous les éléments de l'infraction.

La *charge de la preuve* des causes de non-imputabilité pèse sur la personne poursuivie.

En principe, la *charge de la preuve* incombe, en matière pénale, à celui qui soutient la culpabilité de l'accusé.

4. En lisant le texte trouvez les différences notionnelles entre les termes juridiques: l'enquête et l'instruction.

5. Répondez aux questions suivantes:

Quels types de procédure pénale existe-t-il?

Pour quel type de procédure pénale est propre «un *duel verbal*»?

À quel type de procédure pénale appartient le système de procédure pénale français?

En quoi consiste la différence entre ces trois types de procédure pénale?

6. Faites correspondre les mots et les expressions de la colonne A aux mots et expressions de la colonne B.

A)

- 1) le procès accusatoire
- 2) la garde à vue
- 3) le jugement

B)

- a) спосіб доказування (вини)
- б) інквізиційний (слідчо-розшуковий) кримінальний процес
- в) сторона обвинувачення

- | | |
|--------------------------------|---|
| 4) la partie publique | г) дізнання (попереднє слідство) |
| 5) la procédure contradictoire | г) притягнення до відповідальності (переслідування) |
| 6) la preuve | д) справедливість кримінального процесу |
| 7) le procès équitable | е) жертва (потерпілий) |
| 8) le procès inquisitoire | є) обвинувальний (змагальний) кримінальний процес |
| 9) l'enquête préliminaire | ж) вирок |
| 10) la victime | з) затримання (як процесуальна дія) |
| 11) la poursuite | и) змагальний процес |

TEXTE I

La *procédure pénale* peut se définir comme l'ensemble des règles relatives à la *poursuite*, à l'*enquête*, à l'*instruction*, au *jugement* et à l'*exécution des décisions judiciaires* en matière pénale. Il existe trois grands types de procédure pénale: 1) Le modèle dit «*accusatoire*», dans lequel les parties mènent l'enquête et dirigent le débat, à *charge* pour chacune d'apporter ses éléments de *preuve* et ses arguments, et le juge joue essentiellement un rôle d'arbitre et de modérateur lors du procès. Il ne statue que sur les éléments présentés et soutenus par les parties. La procédure est alors publique, *contradictoire* et orale. 2) Le modèle dit «*inquisitoire*», dans lequel c'est le juge qui mène l'enquête et le débat, peut *procéder* de lui-même à des actes d'enquête, et mène les débats lors du procès. La procédure est secrète, non contradictoire et écrite. Depuis des siècles la science criminelle s'efforce de bâtir un système mixte qui vise à permettre la recherche de la vérité dans le respect des droits de l'accusateur et du défendeur. 3) Le *type mixte* auquel appartient le système de procédure pénale français.

La procédure pénale a un double objet: l'organisation des juridictions répressives et celle du déroulement du procès depuis le déclenchement des poursuites jusqu'à l'épuisement des voies de recours. Elle se déroule en deux phases: policière (enquête), puis judiciaire (instruction). Dans la procédure pénale, c'est la police judiciaire qui réalise l'enquête préalable à l'ouverture de l'instruction. Elle exerce sa mission d'abord sous la direction et le contrôle du ministère public, puis sous la direction du juge d'instruction. En effet, selon l'article 14 du Code de procédure pénale, elle a pour mission «de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte». En cas de crimes et de délits flagrants, les policiers doivent informer immédiatement le procureur de la République. De même, dans le cadre d'une enquête préliminaire relative à un crime ou un délit, ils doivent l'aviser dès qu'ils identifient un suspect.

L'ENQUÊTE de police est l'ensemble des *investigations* relatives à la commission d'une infraction accomplies par le corps de la police judiciaire. L'enquête de police peut se faire hors du cadre de l'instruction et consiste en la *constatation de l'infraction*, la *rassemblement de preuves* et la *recherche de leurs auteurs* en référence à l'article 14 du

Code de procédure pénale. Elle peut également se faire dans le cadre de l'*instruction préparatoire* (ou *information judiciaire*) et consiste alors en l'*exécution des délégations* du juge d'instruction. Il s'agit des Commissions rogatoires qui sont délivrées aux Officiers de Police Judiciaire (OPJ).

La procédure pénale détermine notamment les moyens que les *enquêteurs* peuvent utiliser (*garde à vue, perquisitions, écoutes téléphoniques, infiltration, arrestation de l'auteur présumé, prélèvements externes nécessaires à la réalisation d'exams, relevés signalétiques, visites domiciliaires, saisies de pièces à conviction, réquisition des données informatiques des organismes publics et de la plupart des personnes morales de droit privé...*) et dans quelles conditions ces moyens peuvent être utilisés.

L'INSTRUCTION est une phase d'un procès durant laquelle un magistrat instructeur rassemble des preuves sur la commission d'une infraction et décide du renvoi devant la juridiction de jugement, des personnes contre lesquelles il existe des charges. Le juge d'instruction constitue le premier degré d'instruction; au second degré c'est la chambre de l'instruction qui est compétente. Cette dernière statue sur les appels formés contre les ordonnances des juges d'instruction et contre les décisions du juge des libertés et de la détention.

Le juge d'instruction constitue un dossier qui réunit des preuves, faits et *témoignages*. La constitution du dossier doit permettre de découvrir l'auteur d'une infraction et de déterminer si les *charges* retenues contre cette personne sont suffisantes pour la renvoyer devant le tribunal.

La procédure pénale fixe les *règles de fond et de forme* qui doivent être respectées tant pour la recherche, la constatation et la poursuite des infractions, qu'en matière de preuves et lors du jugement de la personne poursuivie. Elle prévoit également les *recours* ouverts contre les décisions des juridictions répressives.

Le procès pénal se déroule selon les règles de la procédure pénale et vise les comportements (infractions commises par une personne) sanctionnés par des peines. Le but du procès pénal est de déterminer: 1) si la personne renvoyée devant la juridiction de jugement est coupable des faits qui lui sont *reprochés* et si ces faits incriminés à l'auteur présumé constituent une infraction pénale; 2) la peine à laquelle elle est *condamnée* (si la personne est reconnue coupable).

Le principe de la présomption d'innocence est déterminant en droit pénal, c'est sur lui qu'est construit le régime de la preuve. Elle pose le principe capital selon lequel c'est à l'accusation d'apporter la preuve. Toute personne accusée d'une infraction pénale n'est pas tenue de témoigner contre elle-même ou de s'avouer coupable.

VOCABULAIRE

la procédure pénale	кримінальний процес, кримінальне судочинство
la poursuite	притягнення до відповідальності, переслідування
l'enquête	дизнання, попереднє слідство
le jugement	вирок

l'exécution des décisions judiciaires
la procédure accusatoire

la procédure inquisitoire

mener l'enquête
diriger le débat
à charge de
les éléments de preuve
jouer le rôle de modérateur
la procédure contradictoire
les actes d'enquête
mener les débats
un accusateur
un défendeur
le déroulement du procès
le déclenchement des poursuites

l'épuisement des voies de recours
la police judiciaire
l'ouverture de l'instruction
le juge d'instruction
constater les infractions
rassembler les preuves
rechercher les auteurs
une information
un crime
un délit flagrant
aviser
identifier un suspect
une investigation
la commission d'une infraction
une délégation
délivrer
une commission rogatoire

une garde à vue
des perquisitions
des écoutes téléphoniques
une infiltration

une arrestation

виконання судових рішень
обвинувальний (змагальний) кримінальний процес
інквізиційний (слідчо-розшуковий)
кримінальний процес
проводити розслідування
керувати судовими дебатами
з покладенням обов'язків
засоби доказування
відігравати роль регулятора
змагальний процес
слідчі дії
вести судові дебати
обвинувач
відповідач
хід судового розгляду справи
початок процесуальних дій з розслідування злочину
вичерпання шляхів захисту (оскарження)
судова поліція
провадження досудового слідства
слідчий суддя
встановлювати факт скоєння злочину
збирати докази
шукати виконавців злочину
тут провадження досудового слідства злочин
очевидний злочин
попередити
встановити особу підозрюваного
розслідування
скоєння злочину
делегування (передача) повноважень
видавати
доручення одного судового закладу іншому щодо проведення окремих слідчих дій затримання (як процесуальна дія)
обшуки
телефонні прослуховування
проникнення в злочинну групу (для отримання оперативно-розшукової інформації)
арешт

un auteur présumé	уявний злочинець
un prélèvement	вилучення (речового доказу, відпечатків слідів тощо)
un relevé signalétique	антропометричні вимірювання
une visite domiciliaire	обшук помешкання
une saisie	виїмка
une pièce à conviction	речовий доказ
une réquisition des données informatiques	вилучення інформаційних баз даних
des charges contre qn	(висунуті) обвинувачення проти когось
la chambre de l'instruction	структурний підрозділ суду
une ordonnance	постанова слідчого судді
constituer un dossier	заводити справу
un témoignage	свідчення
découvrir l'auteur d'une infraction	знайти (розшукати) злочинця
fixer les règles de fond	встановлювати матеріально-правові норми
fixer les règles de forme	встановлювати процесуальні норми
une personne poursuivie	особа, що переслідується за злочин
un recours ouvert contre coupable	регресний позов проти... винний
reprocher des faits	звинувачувати у злочинних діяннях
des faits incriminés	злочинні діяння
condamner à une peine	засудити до покарання

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions suivantes:

1. Quel principe est-il déterminant en droit pénal? Pourquoi? Argumentez votre réponse.
2. Selon vous en quoi consiste la différence entre le procès pénal et la procédure pénale?
3. Quels types de procédure pénale existe-t-il? Y en a-t-il combien?
4. Qu'est-ce que la procédure pénale? Quelles sont ses phases?
5. Quelles sont les principales étapes de la procédure pénale?
6. Qu'est-ce que la procédure pénale régit?
7. Quelles règles la procédure pénale fixe-t-elle?
8. Qui sont les acteurs principaux de la procédure pénale?
9. Quels sont les pouvoirs d'un juge d'instruction?
10. À qui est subordonné un juge d'instruction?
11. Qui agit sur la commission dérogatoire du juge d'instruction?
12. Par quelle partie l'action publique est-elle exercée?
13. Qui peut se constituer partie civile?
14. Quel est le but du procès pénal?

2. Remplissez le tableau ci-dessous en faisant correspondre les éléments de deux types de la procédure pénale. Indiquez les traits caractérisant la procédure pénale de type mixte.

I. Procédure pénale accusatoire	a) S'applique dans les Etats anglosaxons b) Rôle prépondérant des magistrats: la parole des parties importe peu. c) Procédure basée sur l'enquête d) Procès pénal se présente alors comme un procès civil: duel verbal e) Procédure écrite et secrète tant à l'égard des parties que du public
II. Procédure pénale inquisitoire	f) Modèle français depuis le début du 13 siècle g) Procédure orale, contradictoire et publique h) Elle suppose l'expression d'une accusation i) Etat ne remet pas aux individus de juger les criminels j) Absence d'instruction k) Contrôle passif du juge : il tranche pour l'une des versions
III. Le type mixte

3. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/FAUX):

1. La saisine du juge d'instruction s'exerce sur les faits seuls donnés par le procureur. V F
2. Le modèle accusatoire de la procédure pénale ne prévoit pas de débat judiciaire. V F
3. L'expression « traduire une personne devant une juridiction répressive » signifie «inviter un traducteur au tribunal». V F
4. Le juge d'instruction ne peut jamais déléguer ses pouvoirs aux membres de police judiciaire. V F
5. Le juge d'instruction procède à des différents actes d'enquête prévus par la législation V F

6. La victime n'est pas partie au procès pénal d'un point de vue juridique.

V F

7. Le dernier stade de la procédure pénale est la poursuite.

V F

8. Avant le procès le suspect est dit innocent.

V F

9. Le recueil de preuves est mis à la charge de la victime

V F

10. Tout accusé a le droit de se taire et de ne pas s'autoincriminer

V F

4. Trouvez le passage où il s'agit du personnel de la police judiciaire et identifiez le lien de subordination de ses membres.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez aux verbes suivants leurs noms:

Appliquer, gouverner, définir, exclure, traduire, commettre, condamner, mettre, fixer, découvrir.

2. Indiquez la différence entre *poursuite* au singulier et *poursuites* au pluriel.

Consultez un dictionnaire s'il est nécessaire.

3. Observez les termes *mis en italique gras* qui ne doivent pas être confondus, en ce qu'ils situent le stade procédural:

I. *La personne mise en cause* est la formule générique permettant d'englober les termes de *suspect* (au stade de l'enquête), de *mis en examen* (instruction) ou de *prévenu* (devant le tribunal de police ou correctionnel) ou encore d'*accusé* (devant la Cour d'assises). Une personne condamnée est l'*auteur de l'infraction*.

II. Les éléments réunis lors de la phase d'enquête et de l'instruction sont des *indices*. Une fois l'instruction terminée et l'affaire est renvoyée devant une juridiction de jugement, les indices deviennent des *charges*. Ils constituent des *preuves* lorsque la culpabilité d'une personne soupçonnée dans la commission d'un crime est reconnue.

4. Remplissez les trous par les termes juridiques qui conviennent d'après le sens: *l'instruction, l'infraction, la partie civile, les enquêteurs, le Procureur de la République (2 fois), l'avocat*.

1) n'est obligatoire que pour les crimes.

2) Les membres de la police judiciaire exercent leurs attributions sous la direction de

3) La procédure pénale organise le processus de répression de

4) Le juge demande si, ou du prévenu ont des questions à poser.

5) La procédure pénale détermine les moyens que peuvent utiliser.

5. Dites en français.

Розслідування, дізнання, досудове слідство, слідчий суддя, офіцер поліції, прокурор, потерпіла сторона, жертва, підозрюваний, прокуратура, притягувати до кримінальної відповідальності, попереднє розслідування, відшкодування збитків, затримання, обшук, збір доказів, повноваження слідчого, констатація факту вчинення правопорушення, свідчення, розкриття злочинів.

6. Cherchez dans un dictionnaire juridique les variations notionnelles des termes juridiques qui suivent:

Une investigation – une enquête – une instruction.

Un suspect – un mis en cause – un mis en examen.

Une victime – une partie lésée – un plaignant.

IV. GRAMMAIRE

1. Remplissez le tableau par les formes correspondantes des adjectifs.

<i>Masculin singulier</i>	<i>Féminin singulier</i>	<i>Masculin pluriel</i>	<i>Féminin pluriel</i>
	pénale		
		incriminés	
			répressives
			rogatoires
écrit			
secret			
		reprochés	
	criminelle		
	policrière		
			suffisantes
présumé			
	compétente		
			retenues

2. Déterminez la partie du discours des formes en – *ant*. Traduisez les phrases ci-dessous:

1. En 1808, le code d'instruction criminelle a posé les bases *en insistant* sur l'unité de la justice civile et pénale. 2. La procédure pénale fixe le cadre juridique dans lequel l'enquête, la poursuite et le jugement *visant* une personne soupçonnée peuvent s'engager. 3. L'accusation devrait achever sa démonstration *en indiquant* en tribunal la nature et le niveau de la peine légalement encourue. 4. Il s'agit d'une excuse atténuante (*abaissant* le niveau de la peine légale) ou mieux encore d'une excuse absolutoire (*exemptant* de toute peine). 5. À cette audience, le tribunal est composé du seul président *siégeant* à juge unique. 6. Le magistrat instructeur doit dresser un procès-verbal d'audition du suspect et y mentionner les éléments *justifiant* sa décision. 7. Juridiquement *parlant*, la victime n'est pas partie au procès pénal.

3. Indiquez le temps et le mode des formes verbales *mises en italique*:

1. L'accusation va maintenant devoir établir que la loi dont elle demande l'application *a bien été votée, promulguée puis publiée*. 2. L'accusation demande parfois que l'infraction *soit imputée*, non seulement à l'auteur matériel, mais encore à des coauteurs et complices. 3. Le tribunal doit alors fixer la date de l'audience à laquelle il *sera statué* sur l'action civile. 4. Tant qu'un jugement de condamnation sur le fond *n'a pas été rendu*, toute personne *est présumé* innocente. 5. L'article 17 de la Constitution française stipule «toute personne accusée d'une infraction *est présumée* innocente jusqu'à ce que sa culpabilité *ait été établie* par un jugement définitif».

4. Traduisez en bon ukrainien technique:

A) Sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale, qui prescrit que «toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis

sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs, le délit de favoritisme doit être dénoncé par les autorités qui en ont».

B) La procédure pénale est la branche du droit qui régit:

– l'*enquête*: la façon dont les preuves de l'infraction pénale sont réunies et analysées;

– le *jugement*: la façon dont les juridictions répressives statuent sur la culpabilité et, s'il y a lieu, sur la peine;

– l'*exécution des peines*: la façon dont les peines sont ramenées à exécution et le cas échéant, aménagées ou modifiées.

5. Traduisez en français:

Будь-який офіцер поліції є матеріально відповідальним за здійснення всієї сукупності повноважень, що законодавство довірило судовій поліції. Вони мають деякі виключні повноваження: затримання, обшуки й арешти на місці злочину, здійснення доручень слідчого судді тощо. Співробітниками судової поліції є також жандарми, що не мають посади офіцера поліції. Службовцями судової поліції у якості допоміжного складу є адміністративні чиновники поліції, що не є ні офіцерами, ні співробітниками судової поліції.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Travaillez en petits groupes. Donnez une caractéristique exhaustive aux étapes de la procédure pénale à l'aide du tableau ci-dessous:

1. l'enquête	l'ensemble des investigations le rassemblement de preuves la recherche des auteurs des infractions la police judiciaire l'enquête de flagrante l'enquête préliminaire
2. la poursuite	la saisine du juge d'instruction la saisine directe de la juridiction le procureur de la République
3. l'instruction préparatoire	le dossier les preuves les témoignages renvoyer devant le tribunal
4. le jugement	la constatation le tribunal la poursuite des infractions le jugement les recours contre les décisions

2. Développez l'idée exprimée par cette phrase:

«La procédure pénale est une conquête contre l'arbitraire».

3. Présentez schématiquement toutes les étapes de la procédure pénale française de la plainte au jugement.

4. Faites le résumé de ce texte en oral.

LE CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

Le code de Procédure pénale (CPP) date de 1958. Il a remplacé le Code d’Instruction Criminelle de 1808 et se compose de 5 livres.

Un livre Premier est consacré à la Police Judiciaire, au Ministère public, aux juridictions d’instruction, en d’autres termes à la phase préliminaire du proces pénal, phase destinée à élucider l’affaire avant de la soumettre, lors du procès à une juridiction de jugement;

Un livre II-e traite des juridictions de jugement;

Un livre III-e est relatif à certain voies de recours, et, toujours en suivant le déroulement du procès jusqu’ à ses conséquences ultimes;

Un livre IV-e relatif à quelques procédures particulières;

Un livre V-e décrit les procédures d’exécution des jugements intervenus.

5. Discutez des sources de la procédure pénale en France et en Ukraine.

Section 3.2

Enquête et instruction criminelles

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan.

2. Trouvez un mot à sa définition dans le texte:

«La procédure durant laquelle un magistrat du siège rassemble des preuves sur la commission d’une infraction et décide du renvoi des personnes contre lesquelles il existe des charges devant la juridiction de jugement».

«Une formation de jugement d’une cour d’appel, qui connaît, pour l’essentiel, des appels contre les décisions des juges d’instruction».

3. En lisant le texte trouvez la réponse aux questions suivantes:

1. Quelles sont les phases de procédure pénale?

2. A quoi l’enquête et l’instruction servent-elles?

3. Qui est le juge d’instruction?

4. A quelle magistrature le juge d’instruction appartient-il?

5. Quels types d’affaires instruit-il?

6. Par qui le juge d’instruction doit-il être saisi?

7. Quels sont les actes d’instruction?

8. En quoi consiste les commissions dérogatoires du juge d’instruction? À qui sont-elles déléguées?

9. Qui est le garant du principe du contradictoire?

10. Quelles obligations peuvent être imposées aux mis en examen?

9. Qu’est-ce qu’une ordonnance de non lieu?

10. Par quel organe est effectué le contrôle du travail du juge d’instruction?

4. Trouvez dans le texte les dénominations des organes et des institutions qui s’écrivent avec une majuscule.

5. Cherchez dans le texte les équivalents français aux mots et expressions suivants:

Дізнання, досудове слідство, попереднє розслідування, засоби доведення, речовий доказ, ознака злочину, слідчі дії, свідок, заслуховування свідків, очна ставка, виїзд на місце злочину, встановлення обставин вчинення злочину на місці злочину, необхідні докази для висунення обвинувачення, за службовим обов'язком, інстанція, служити, встановлювати, перевіряти, приступати до, приймати, відмовляти, розпочинати допит, накладення арешту на майно, затримання підозрюваного у вчиненні злочину, допит підозрюваного, обшук у приміщенні, обшук за місцем мешкання, постанова про припинення справи.

TEXTE II

L'enquête et l'instruction servent à recueillir des éléments de preuves *établissant* l'infraction, et à *vérifier* les éléments pouvant *disculper* la personne soupçonnée, ou *faire apparaître* qu'il n'y a pas d'infraction. Une fois l'information judiciaire ouverte, la police judiciaire réalise les *actes d'instruction* qui lui sont délégués par le juge d'instruction. L'instruction est *obligatoire* en matière criminelle. Aucune affaire ne peut être renvoyée devant une Cour d'Assises sans une instruction préalable. Le juge d'instruction est aussi saisi des affaires correctionnelles (concernant des délits) graves et complexes: trafic divers, délinquance organisée, délinquance économique et financière, santé publique, affaires à *dimension* internationale.

Le juge d'instruction est un *magistrat du siège* du Tribunal de Grande Instance. À la différence d'un magistrat du parquet, il est indépendant, c'est à dire que sa carrière ne dépend pas du ministre de la justice et qu'il n'est pas soumis à un supérieur hiérarchique qui pourrait lui donner des instructions dans les dossiers en cours. Le juge d'instruction ne peut pas *s'autosaisir* d'une affaire. Il est saisi soit par le Procureur de la République soit par une victime dont le dossier *a été classé* ou est resté sans réponse du parquet (plainte avec constitution de partie civile).

Une fois saisi, le juge d'instruction procède à tous les *actes d'information* qu'il estime utile à la *manifestation* de la vérité. Il instruit à charge et à décharge (article 81 du Code de procédure pénale). Il effectue lui-même certains *actes d'instruction*, avec l'aide de son *greffier*: *interrogatoires*, *auditions de victimes* et de *témoins*, *confrontations*, transports sur les lieux, *reconstitutions*, *perquisitions*. Ces actes sont effectués en présence des avocats des personnes mises en examen ou des *parties civiles*.

Le juge d'instruction peut aussi déléguer les actes d'enquête à un service de police judiciaire. Il *décerne* alors une *commission rogatoire* à un service de police ou de gendarmerie en lui demandant d'effectuer certains actes dont il doit contrôler et vérifier l'*exécution*. Il peut ordonner une expertise, pour l'instruction d'un dossier criminel il ordonne une expertise psychiatrique, une expertise psychologique pour recueillir des éléments sur la personnalité du *mis en examen*.

Le juge d'instruction doit établir si les faits dont il *est saisi* peuvent *constituer une infraction*. Il peut mettre en examen une personne lorsqu'il existe à *son encontre* des indices graves ou *concordants* d'avoir participé aux faits. Après la mise en examen, le juge d'instruction peut *imposer* à la personne des *obligations* (ne pas exercer une profession, ne pas se rendre dans certains lieux etc...) par un contrôle judiciaire. Depuis

le 1er janvier 2001, ce n'est plus le juge d'instruction qui peut placer en détention provisoire une personne mise en examen. Lorsqu'il estime indispensable la détention provisoire, le juge d'instruction saisit un autre juge, le juge des libertés et de la détention, qui prend la décision finale de placement en détention provisoire. Il assure donc un rôle de directeur d'enquête mais il est aussi le garant du *principe du contradictoire*. Le Procureur de la République et les avocats des parties eux aussi ont l'accès au dossier et peuvent demander des actes et donner leur avis notamment à la fin du dossier.

Le juge d'instruction exerce des fonctions *juridictionnelles*: il peut *accepter* ou *refuser* une *demande d'actes* ou la *restitution d'un objet saisi*, il peut placer sous contrôle judiciaire un mis en examen. À la fin du dossier, il examine s'il existe contre les personnes mises en examen des *charges suffisantes* pour les renvoyer devant une juridiction pénale (tribunal correctionnel ou cour d'assises). Dans le cas contraire, il rend une *ordonnance de non lieu*. Le juge d'instruction travaille sous le contrôle de la *Chambre de l'Instruction* de la Cour d'Appel. Ses décisions peuvent en effet faire l'objet d'un appel devant cette juridiction. Le Président de la Chambre de l'instruction contrôle aussi le bon fonctionnement de chacun des cabinets d'instruction de son *ressort*.

VOCABULAIRE

une instruction	досудове слідство, попереднє слідство
disculper	виправдовувати
faire apparaître	демонструвати
les éléments de preuve	засоби доведення
ouvrir une information judiciaire	розпочати попереднє слідство
être classé,e	бути припиненим (про справу)
un acte d'instruction	слідча дія
un dossier en cours	справа, що знаходиться у провадженні
une plainte avec constitution de partie civile	заява цивільного позову у кримінальному процесі
instruire à charge et à décharge	проводити розслідування об'єктивно
un interrogatoire	допит (підозрюваного)
une audition d'un témoin	заслуховування (допит) свідка
une confrontation	очна ставка, допит на очній ставці
un transport sur les lieux	виїзд на місце злочину
une reconstitution	встановлення обставин
des perquisitions <i>f pl</i>	проведення обшуків
un mis en examen	особа, що проходить по справі
à l'encontre de	відносно, проти
un contrôle judiciaire	судовий контроль як запобіжна міра
placer en detention provisoire	помістити до місця попереднього ув'язнення
exercer des fonctions juridictionnelles	виконувати судові функції
un objet saisi	вилучений предмет
une ordonnance de non lieu	постанова слідчого судді про припинення справи
de son ressort	що належить до його відомства

6. Découvrez:

Les pouvoirs d’investigation de la police judiciaire diffèrent selon que l’infraction est flagrante ou non. Dans le premier cas les officiers de police judiciaire disposent de pouvoirs de contrainte importants pendant toute la durée de l’enquête qui est en principe limitée à 8 jours, à moins qu’elle ne soit prolongée pour la même durée par le procureur de la République. Ils peuvent notamment procéder sans autorisation aux actes suivants: conservation des indices, saisie de tous les objets liés à l’infraction, arrestation de l’auteur présumé, des visites domiciliaires, perquisitions, saisie de pièces à conviction. Ils peuvent pour les besoins de l’enquête, placer en garde à vue pour une durée de 24 heures la personne soupçonnée à condition d’en informer le procureur.

7. Observez:

L’instruction est obligatoire dans les affaires criminelles et pour les infractions commises par les mineurs. Elle est facultative pour les délits et exceptionnelle pour les contraventions.

8. Associez le terme juridique à sa définition:

1. Une enquête de flagrance	a) Mise en oeuvre pour les infractions en cours ou venant de se produire
2. Une enquête préliminaire	b) Ensemble des investigations relatives à la commission d’une infraction accompli par le corps de la police judiciaire
3. L’information judiciaire	c) Instruction préalable
4. Une enquête de police	d) Investigation qui tend à rassembler des informations essentielles.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L’ÉCRIT

1. Traduisez en bon ukrainien technique:

La procédure d’instruction suit dans chaque pays un schéma analogue dont les étapes sont les suivantes: 1) constatation d’une infraction; 2) déclenchement des poursuites; 3) poursuites ou instruction; 4) décision de renvoi en jugement ou de classement sans suite.

Par ailleurs, chaque système prévoit l’intervention de la police, d’un ministère public, ou tout au moins d’une personne ou d’un organisme équivalent, et d’un juge.

Les procédures d’instruction ne sont donc pas fondamentalement différentes, mais présentent certaines particularités qui concernent essentiellement les compétences respectives de chacun des acteurs de l’instruction. De plus, la procédure diffère selon que les pays appliquent le principe de légalité ou d’opportunité des poursuites.

<http://www.senat.fr/lc/lc25/lc250.html>

2. Terminez à rédiger cet essai:

Quel que soit le système d’enquêtes pénales qui se soit instauré ou ait été adopté, il est resté une valeur universelle qui doit être préservée par tout système de justice pénale, à savoir la prémisses selon laquelle tout suspect est innocent tant que sa culpabilité n’a pas été établie.

Les enquêteurs doivent s'assurer que leurs soupçons reposent sur une évaluation objective des faits et qu'ils n'ont pas déformé ceux-ci pour les faire correspondre à leurs soupçons.

3. Résumez en français:

Chaque enquête est menée par les autorités compétentes. Lorsque la police suspecte l'existence d'un crime, elle informe le procureur, après quoi les officiers et les agents de la police judiciaire commencent l'enquête, c'est-à-dire qu'ils interrogent. Les officiers de la police judiciaire doivent immédiatement informer des crimes. Les enquêteurs de la police judiciaire peuvent être différents. Dans certains cas, ils peuvent agir uniquement avec l'autorisation du procureur, dans d'autres – conformément aux obligations. Le procureur peut retourner au juge d'instruction, après quoi l'enquête est menée. Le juge d'instruction appartient au Tribunal de Première Instance et travaille indépendamment. Il exécute de nombreuses actions, certaines d'entre elles peuvent être déléguées à la police judiciaire ou à la gendarmerie. De cette manière, le juge d'instruction joue le rôle de superviseur de l'enquête, travaillant sous le contrôle de la chambre d'instruction.

4. Regroupez ces mots et expressions portant sur le déroulement de la procédure pénale en trois colonnes: *Qui fait quoi?* Faites-les entrer dans vos propres phrases:

<i>la phase d'enquête</i>	<i>la phase d'instruction</i>	<i>les actions</i>

Un juge d'instruction, des enquêteurs, une garde à vue, la Police Nationale, une enquête de flagrance, le contrôle judiciaire, un enquêteur, un mandat, une saisie, le procureur de la République, la gendarmerie nationale, une détention provisoire, une perquisition, la Chambre de l'Instruction, une expertise, un juge des libertés et de la détention, un interrogatoire, des experts.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ces textes informatifs et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

I. Un système de justice pénale et – et les criminelles font partie intégrante de ce système – suscite la du public et le respect de la loi et de l'..... . Essentiellement, une enquête criminelle est le par lequel l'auteur effectif ou d'un est identifié grâce à la collecte d'information factuelle (ou d'éléments de), bien que ce processus puisse également simplement si un délit a été commis. Les peuvent être c'est-à-dire porter sur des délits qui ont déjà été commis, ou , c'est-à-dire sur tel ou tel ou tendre à prévenir une future.

II. L'instruction est la phase durant laquelle divers moyens sont employés par le dans le but de la sur une affaire: , , sur les lieux, etc. Le juge dispose

de tous les qu'il estime nécessaires: selon l'article 81 du de , il «procède conformément à la , à tous les actes d' qu'il juge utilise à la de la vérité». Il instruit à charge et à

Le juge d'instruction décide des actes d' à; néanmoins, le ainsi que les peuvent également demander l'..... de certains actes (selon la loi du 15 juin 2000). Aussi, le procureur de la République peut demander au juge d'instruction d'..... certains actes.

www.Lemondepolitique.fr/cours/.../instruction/les-actes-d-instruction.html

2. Traduisez en précisant la signification du mot *instruction* dans les phrases suivantes:

1. Le procureur de la République peut donner des *instructions* aux officiers de police judiciaire.

2. La tâche de l'*instruction* est de recueillir les éléments de preuves établissant l'infraction et les vérifier.

3. L'*instruction* primaire et secondaire sont obligatoires dans notre pays.

4. Avant le début de la course, l'entraîneur donne les dernières *instructions* au jockey.

5. Une juge qui manque d'*instruction*. Contestée pour son autoritarisme, Nathalie Lerminier est poursuivie par un avocat pour «dénî de justice».

IV. DIALOGUER ET CONVERSER:

1. Traduisez en deux sens le dialogue ci-dessous: une personne intéressée interroge un spécialiste en droit pénal français sur les particularités de l'enquête et de l'instruction. Voici un extrait de leur conversation.

– *Dans combien de temps puis-je être privé de liberté par la police?*

– Ви можете бути позбавлені волі у випадку затримання на місці злочину або за вимогою прокурора Республіки чи слідчого судді, коли існують серйозні ознаки провини. Позбавлення волі судовою поліцією не може перевищувати 24 години.

– *Puis-je être fouillé?*

– Так, під час вашого арешту, якщо є причина вважати, що ви маєте зброю або небезпечний об'єкт, або якщо громадський порядок є під загрозою.

– *La police peut-elle entrer chez moi?*

– Так, у випадку затримання на місці злочину або з вашого дозволу.

– *Peut-on fouiller mon bureau, ma voiture?*

– Так, як і вашу оселю. Однак деякі місця є недоторканими, а інші спеціально захищені: їхній обшук вимагає окремої процедури (офіс дипломата, члена парламенту, місця, що належать до зберігання професійних таємниць). Ваша автівка може бути обшукана, якщо є причини вважати, що вона послужила для скоєння злочину, перевезення розшукуваних осіб, речових доказів або елементів доказу або об'єктів, небезпечних для громадянського порядку.

– *Puis-je contacter avec un membre de ma famille, un ami, un médecin?*

– Якщо поліцейські вважають це необхідним або за заявою, ви можете бути оглянуті лікарем. На цій стадії поліцейські вирішують, дозволити вам телефонувати чи ні. Якщо ви неповнолітній, поліцейський зобов'язаний інформувати письмово або усно ваших батьків, вашого опікуна або особу, що займається вами, у найшвидший термін.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Résumez ce texte informatif en français.

Кримінальний процес в Україні

Основне завдання кримінального судочинства в Україні – це охорона прав та законних інтересів фізичних і юридичних осіб, а також швидке і повне розкриття злочинів, викриття винних та забезпечення правильного застосування закону з тим, щоб кожний, хто вчинив злочин, був притягнутий до відповідальності і жоден невинний не був покараним. Кримінальне судочинство України складається з кількох частин:

- 1) Порушення кримінальної справи;
- 2) Досудове (попереднє) розслідування (дізнання та досудове слідство);
- 3) Віддання до суду;
- 4) Судовий розгляд;
- 5) Апеляційне провадження;
- 6) Касаційне провадження;
- 7) Виконання вироку.

Порушення кримінальної справи починається з моменту надходження до органу дізнання, слідчого, прокурора або суду заяви або повідомлення про злочин. У даній стадії процесу орган дізнання може затримати особу, підозрювану у здійсненні злочину, на 72 години. Попереднє розслідування – це провадження органами дізнання та попереднього слідства передбачених законом слідчих та інших процесуальних дій, спрямованих на отримання доказів, попередження припинення, швидке та повне розкриття злочину, всебічне дослідження обставин справи та викриття винних, виявлення та усунення причин і умов, які сприяли вчиненню злочину, відшкодування завданої злочином шкоди, забезпечення відповідальності осіб, які вчинили злочин, і правильне застосування закону. У цій стадії особі, яка вчинила злочин, пред’являється обвинувачення і надається право мати захисника та захищатись самому. Стадія порушення кримінальної справи. В останньому випадку кримінальний процес не знаходить продовження.

2. Travaillez en petits groupes: remplissez le tableau en indiquant les différences et les ressemblances des systèmes de procédures pénales française et ukrainienne.

<i>La procédure pénale française</i>	<i>La procédure pénale ukrainienne</i>

3. Prenez connaissance de la lettre qui annonce une plainte pour vol et est adressée au procureur de la République. Dites comment devrait réagir à une lettre pareille un procureur?

Monsieur le Procureur,

Dans la journée du ..., des inconnus se sont introduits en mon absence dans mon atelier et ont emporté plusieurs machines. J'en ai fait le soir même la déclaration au commissariat de police.

Sans nouvelles de l'enquête qui devait avoir lieu, et n'ayant obtenu à ce jour du commissariat ni réponse ni indication je vous prie instamment de bien vouloir donner vos instructions au commissaire de police afin qu'il procède à cette enquête le plus tôt possible et que je sois informé des résultats.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, mes respectueuses salutations.

4. Parlez de vos futurs pouvoirs et obligations comme investigateurs du Ministère de l'Intérieur.

LA JUSTICE PÉNALE

Section 4.1

Les juridictions pénales en France

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et représentez son contenu sous forme d'un schéma ou graphique.

2. Trouvez un terme à sa définition:

«Les juridictions qui sont appelées à se prononcer sur la culpabilité ou l'innocence de la personne poursuivie».

3. Lisez et commentez cette thèse:

La procédure est publique, orale et contradictoire. Cela permet d'éviter que la justice ne soit *souçonnée* d'*arbitraire*.

4. Faites correspondre les mots et les expressions de la colonne A) aux mots et expressions de la colonne B):

A)	B)
1) le tribunal de police	a) Суд республіки
2) le tribunal correctionnel	б) суд присяжних
3) la Cour d'assises	в) поліцейський суд
4) la juridiction de proximité	г) суддя у справах неповнолітніх
5) la Haute Cour	г) суд у справах неповнолітніх
6) la Cour de justice de la République	д) виправний суд
7) le Juge pour enfants	е) Суд присяжних у справах неповнолітніх
8) le tribunal pour enfants	є) суд за місцем проживання
9) la Cour d'assises des mineurs	ж) Висока палата правосуддя

TEXTE I

L'organisation du système juridictionnel en matière pénale repose sur une répartition de compétences entre le *juge de proximité*, le *tribunal de police*, le *tribunal correctionnel* et la *cour d'assises*. Chacune de ces juridictions est compétente en fonction de la gravité de l'infraction: une contravention, un délit ou un crime, mais aussi de l'âge de l'auteur des faits lorsque celui-ci est mineur.

La **juridiction de proximité**. La loi du 9 septembre 2002 a créé dans le *ressort* de chaque cour d'appel des juridictions de première instance, dénommées *juridictions de proximité*. Il a pour rôle d'apporter aux *petites infractions* de la vie quotidienne une réponse judiciaire simple, rapide, et efficace. Le juge de proximité est un *juge non*

professionnel dont l'expérience ou le domaine d'exercice qualifie pour exercer les missions de juge de proximité (ancien magistrat, professionnel judiciaire justifiant d'au moins 4 années d'expérience, conciliateurs de justice...). La juridiction de proximité connaît des contraventions des quatre premières classes. Sa compétence territoriale est identique à celle des tribunaux de police y compris la compétence exclusive en matière pénale. La juridiction de proximité statue à juge unique.

Le **tribunal de police**. Il s'agit d'une juridiction à juge unique dont le ressort est le même que celui du tribunal d'instance. Le tribunal de police juge les contraventions (les infractions pénales les moins graves) à l'exception des contraventions de 5^{ème} classe commises par un *mineur* comme *tapage nocturne*, la *chasse* ou la *conduite* d'un *véhicule sans permis*, les *coups et blessures légers*, etc. Ces infractions *sont passibles* d'amende jusqu'à 1 500€ (3000€ en cas de récidive), et les peines *privatives* et *restrictives* de droit (par exemple la *suspension* du permis de conduire, l'interdiction de *vote* ou d'exercer une activité professionnelle). Pour les contraventions moins importantes, il existe des procédures simplifiées, écrites et sans audiences de jugement (ordonnances pénales). Le tribunal de police statue «*en dernier ressort*» c'est à dire sans appel, pour les contraventions des 4 premières classes. Le tribunal de police siège au tribunal d'instance et statue toujours à juge unique. Ses compétences ont été *réduites* avec l'instauration du juge de proximité. Le tribunal de police peut être compétent du lieu de commission ou de constatation de la contravention et de résidence du prévenu.

Le **tribunal correctionnel** exerce ses fonctions dans l'enceinte du **tribunal de grande instance**. Il statue en *formation collégiale* ou en *formation à juge unique*.

En jugeant en formation collégiale le tribunal correctionnel comprend un président et deux juges, le procureur de République ou l'un de ses adjoints (substitut), le greffier (le greffier en chef ou un greffier. Il peut cependant juger en formation citoyenne: il comprend 2 citoyens assesseurs, qui viennent en complément, comme jurés. C'est le cas du délit qui concerne: un vol avec violence pour lequel la peine encourue est d'au moins 7 ans; une atteinte aux personnes pour laquelle la peine encourue est d'au moins 5 ans; une destruction, dégradation ou détérioration dangereuse (risques d'incendie ou d'explosion) – la peine est d'au moins 5 ans.

Certains délits peuvent être jugés par un juge unique: les vols simples, les violences, les agressions sonores, l'abandon de famille, les délits au code de la route, susceptibles d'aboutir à une suspension judiciaire du permis de conduire etc. Mais, même dans ces cas, le juge peut décider de renvoyer l'affaire à une formation collégiale, en raison de la complexité des faits ou de l'importance de la peine susceptible d'être prononcée. La formation collégiale est obligatoirement compétente si la personne jugée est en détention provisoire (une mesure de privation de liberté provisoire).

Le tribunal correctionnel juge les délits: le vol; l'escroquerie, l'abus de confiance; les coups et blessures graves; les trafics de drogues; vandalisme; les contraventions. Il peut prononcer une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 10 ans maximum et une amende variable selon la gravité des faits. Mais certains faits sont punis de peines d'emprisonnement supérieures, comme le trafic de stupéfiants. Le tribunal peut également prononcer des dommages et intérêts aux profit des victimes.

La procédure est publique, orale et contradictoire. Les audiences sont publiques sauf si la publicité des débats présente un danger pour l'ordre, la *dignité* de la personne ou les intérêts des *tiers*. Dans ce cas, les débats auront lieu à *huis clos*.

La *cour d'assises* est une juridiction départementale qui est compétente pour les personnes accusées d'avoir commis un crime. Il y a une cour d'assises par département. La composition de la Cour d'assises est mixte: 3 magistrats professionnels, le Président et 2 assesseurs, qui forment la «Cour», un jury populaire composé de 6 jurés en «première instance» et de 9 jurés en «appel», l'avocat général, le greffier.

La Cour d'assises n'est pas une juridiction permanente: elle siège par sessions, tous les 3 mois. Elle a la plénitude de juridiction pour juger les crimes commis par des personnes majeures en premier ressort et en appel: l'assassinat ou meurtre, le viol, les actes de barbarie, les crimes contre l'humanité et les autres infractions pour lesquelles la peine encourue est supérieure à 10 ans d'emprisonnement. La Cour juge aussi les délits et contraventions associés à un crime et examine les appels contre les décisions rendues par une première cour d'assises.

La Cour peut prononcer des peines de prison (appelées peines de réclusion ou de détention criminelle) jusqu'à 30 ans ou à perpétuité; des peines d'amendes; des peines complémentaires (interdiction d'exercer une activité professionnelle déterminée); des dommages et intérêts dus à la victime par la personne reconnue coupable.

Des juridictions pénales spéciales sont prévues pour le chef d'Etat et les membres du gouvernement: la Haute Cour et la Cour de justice de la République; pour les enfants: le Juge pour enfants, le tribunal pour enfants et la Cour d'assises des mineurs.

VOCABULAIRE

reposer sur	грунтуватися, базуватися
une répartition des compétences	розподіл повноважень
un juge de proximité	суддя за місцем проживання (суд)
un tribunal correctionnel	виправний суд
une Cour d'assises	суд присяжних
la gravité de l'infraction	ступінь тяжкості злочину
un mineur	неповнолітній
les juridictions pénales	кримінальна юрисдикція; судові установи з кримінальних справ
la Haute Cour	Висока палата правосуддя (для здійснення правосуддя по відношенню Президента республіки за державну зраду)
la Cour de justice de la République	Суд республіки (розглядає службові злочини членів уряду і міністрів)
le tribunal pour enfant	суд з прав неповнолітніх
le Juge pour enfant	суддя з прав дитини
un ressort	відомство, відомча компетенція суду
un conciliateur	посередник (для позасудового мирного урегулювання спорів)

statuer à juge unique	вносити рішення одноособово
le tribunal d'instance	суд першої інстанції
un tapage nocturne	шум у нічний час
une chasse	<i>тут</i> заборонені перегони
statuer en dernier ressort	вносити остаточне рішення (в останній інстанції)
dans l'enceinte de	у стінах
un adjoint	заступник, помічник
un assesseur	засідатель
un vol avec violence	пограбування із застосуванням фізичної сили
une destruction	руйнування
un incendie	пожежа
une explosion	вибух
une violence	насильство
une suspension	тимчасове призупинення
une formation collégiale	колегіальний орган
une détention provisoire	попереднє ув'язнення
une blessure grave	тяжке поранення
un emprisonnement	ув'язнення
le trafic de stupéfiants	незаконна торгівля наркотиками
un magistrat	суддя, член суду (професійний суддя)
les intérêts des tiers	інтереси третіх осіб (третьої сторони)
un jury	журі присяжних
un juré	член журі присяжних
les personnes majeures	повнолітні особи
des dommages- intérêts	збитки; сума, що сплачується на відшкодування завданих збитків
la personne reconnue coupable	особа, яка визнана винною у злочині

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

- 1) Comment est organisé le système juridictionnel en matière pénale?
- 2) De quoi dépend la compétence des juridictions pénales?
- 3) Quand a été instaurée la juridiction de proximité?
- 4) Quelle est sa compétence?
- 5) Où est son siège?
- 6) Quelle est la compétence du tribunal de police?
- 7) Pourquoi et quand sa compétence a-t-elle été réduite?
- 8) Où siège le tribunal correctionnel?
- 9) Comment sont rendues ses décisions?
- 10) Pour quelles infractions est-il compétent?
- 11) Quelle est la composition de la cour d'assises?
- 12) Comment siège-t-elle?

- 13) Pour quels types d'infractions est-elle compétente?
- 14) Examine-t-elle les affaires en appel?
- 15) Qui peut juger le Président de la République? et les membres du gouvernement?

2. Rétablissez la vérité par rapports aux affirmations suivantes (VRAI/ FAUX):

- 1. Les juridictions pénales ne peuvent qu'infliger la peine. V F
- 2. La justice pénale prévoit deux degrés de juridiction. V F
- 3. Le tribunal de police juge les infractions pénales les moins graves. V F
- 4. Les contraventions sont toujours passibles d'emprisonnement. V F
- 5. Pour les contraventions des 4 premières classes l'appel n'est pas possible. V F
- 6. Le tribunal correctionnel peut juger toutes les infractions pénales. V F
- 7. Le tribunal correctionnel peut juger des contraventions. V F
- 8. Le tribunal correctionnel est présidé par le président du Tribunal de Grande instance. V F
- 9. Les audiences du Tribunal correctionnel sont toujours publiques. V F
- 10. Les membres du jury s'appellent assesseurs. V F
- 11. Le pourvoi en cassation est un recours dirigé contre une décision de justice rendue en dernier ressort. V F

3. Remplissez le tableau ci-dessous par les données du texte.

<i>Nom de la juridiction</i>	<i>composition</i>	<i>compétences</i>	<i>sanctions prononcées</i>
1. Tribunal de police			
2. Tribunal correctionnel			
3. Cour d'assises			

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez tous les synonymes possibles aux mots suivants:

Les audiences, une sentence, un arbitre, un dossier, une contravention, une décision, confronter les points de vue, arbitrer, fixer une peine.

2. Trouvez l'expression antonymique aux expressions suivantes:

Dispenser (exempter) une peine, les débats à l'audience publique, la juridiction collégiale, les magistrats professionnels, la juridiction à juge unique.

3. Remplissez les trous par les termes juridiques: *le président, juge unique, les contraventions, a huis clos, non professionnel, contradictoire, collégiale.*

1. Le tribunal de Police est une juridiction á
2. Le juge peut décider de renvoyer l'affaire à une formation
3. La procédure est publique, orale et
4. Le juge de proximité est un juge
5. Les audiences auront lieu
6. C'est qui mène les débats.
7. Le tribunal de police juge

4. Dites en français:

- 1) Підсудний, свідок, цивільна сторона процесу, експерт, засідатель, присяжний, неповнолітній, професійний суддя, журі присяжних, присяжний, голова суду.
- 2) Правопорушення, злочин, делікт, порушення правил дорожнього руху, збитки, тяжкі поранення, шахрайство, вбивство, варварство.

IV. GRAMMAIRE

1. Mettez les verbes entre parenthèses à la forme passive:

1. Les débats (se dérouler) oralement.
2. La décision (faire) par vote anonyme.
3. La sentence (prononcer) par le juge, elle (motiver) et (rendre) publiquement.
4. Le verdict (voter) à l'unanimité.
5. Les crimes militaires (juger) par une cour d'assises sans jury populaire.
6. Les sanctions (prononcer) par la cour d'assises ne jamais (contester).

2. À partir des éléments de phrases composez un texte cohérent:

Être compétent, juger en formation collégiale, mener les débats, délibérer, statuer, prononcer une peine.

3. Traduisez en français par écrit:

Суд присяжних – це судова установа з розгляду кримінальних справ, яка судить особу, що звинувачується у скоєнні певного злочину. Злочин – це тяжке правопорушення, що підлягає покаранню у вигляді позбавлення волі. Цей суд не є постійним і збирається кожні три місяці на засідання, яке триває приблизно два тижні.

Суд присяжних складається з двох членів суду і головуючого судді. Головуючий суддя опитує по черзі підсудного і свідків, і кожен учасник процесу не має права голосу без його згоди. На судовому засіданні присутнє також журі присяжних, яке складається з 9 членів. По закінченні судових дебатів вони беруть участь у таємному голосуванні і визначають у такий спосіб винність підсудного на основі почутого у залі суду. Генеральний адвокат представляє прокуратуру і має завданням вимагати виконання закону. Адвокат-захисник здійснює захист свого підсудного. Секретар суду виконує адміністративні обов'язки і веде протокол судового засідання.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Faites le schéma de l'organisation des juridictions pénales en France.
2. Faites la liste de toutes les infractions et des peines citées dans le texte. Comparez le champ de compétences de juridictions pénales pour chacune des infractions en droit pénal français et ukrainien et les peines désignées pour ces types d'infractions.

3. Déterminez la compétence juridictionnelle dans ce cas:

Un voleur arrache un sac de la main d'une passante et lui donne un coup de poing en pleine figure. La femme meurt après être tombée contre le rebord d'un trottoir. Le malfaiteur est arrêté par la police. Il y a des témoins oculaires de ce drame.

4. Lisez et résumez ce texte.

Les **voies de recours**. On désigne par «voies de recours» l'ensemble des procédures destinées à permettre un nouvel examen de la *cause*, soit que la procédure ait été irrégulièrement suivie, soit que le juge n'a pas tenu compte d'un élément de fait présenté par la partie, soit qu'il contienne une *erreur de droit*. Le recours est porté devant une juridiction hiérarchiquement *supérieure* à celle qui a rendu la décision critiquée.

A) Les voies de recours ordinaires:

1) L'«appel» est une voie de recours. Dans l'organisation judiciaire française, les appels dirigés contre les décisions rendues par les juridictions du premier degré sont concentrés entre les mains de la Cour d'Appel dans le ressort territorial duquel ces juridictions ont leur *siège*. Les juges d'appel sont investis du devoir de statuer à nouveau, en fait et en droit, sur l'objet du *différend* qui fait l'objet du jugement rendu en première instance;

2) L'*opposition*. Le mot «opposition» désigne toute manifestation de volonté par laquelle une personne entend arrêter l'*exécution* d'un processus juridique ou judiciaire;

3) Le *contredit*. Le mot «contredit» désigne des procédures totalement différentes. Le «contredit» c'est d'abord la procédure par laquelle, lors qu'une juridiction a statué sur sa compétence, le défendeur qui a *excipé* de l'incompétence de la juridiction saisie par son *adversaire*, n'est pas satisfait de la décision rendue en première instance. Au cas où la partie qui était appelante devant la Cour d'appel n'a pas obtenu *gain* de cause relativement à l'observation des règles sur la compétence, il peut *saisir* la Cour de cassation.

B) Les voies de recours extraordinaires:

1) *Tierce-opposition*. Cette voie de recours ressemble à l'opposition en ce que le tribunal qui remet l'affaire au rôle entend à nouveau les parties et rend un second jugement.

2) Le *recours en révision*. Dans son sens commun la «révision» est la *reprise* d'une *étude* ou d'un *compte*. Il peut aussi s'agir d'un recours exceptionnel appelé autrefois «*demande en rétractation*» ou encore «*requête civile*» destiné à modifier un jugement en raison notamment d'une erreur matérielle. Les cas d'ouverture sont en nombre très limité: *fraude* de la part de la partie contre laquelle la procédure était dirigée, pièces retenues par elle, pièces produites reconnues fausses ou témoignages ou serment prêté, ultérieurement déclarés faux.

3) Le *pourvoi en cassation*. L'acte par lequel une partie saisit la Cour de Cassation d'un recours dirigé contre une décision de justice rendue en dernier ressort par une juridiction du premier degré ou par une Cour d'appel se nomme un «pourvoi». On dit qu'une partie se pourvoit ou qu'elle «forme un pourvoi». Les parties sont tenues, sauf disposition contraire, de choisir un avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation. Le pourvoi est formé au greffe de la Cour de cassation. Dans certaines matières, les parties ne sont pas obligées de choisir un avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Section 4.2

Délinquance des mineurs

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.
2. Donnez le développement au sigle suivant: la PJJ

3. Trouvez une correspondance correcte en ukrainien à l'expression suivante:

La loi dite Perben

4. En lisant le texte trouvez la réponse aux questions suivantes:

1. Est-ce qu'il existe la législation spécialement applicable aux mineurs?
2. Comment cette législation a-t-elle évolué?
3. Quelles sont les caractéristiques stables de la délinquance juvénile?
4. Quels sont les deux problèmes importants qui ont récemment été constatés?
5. Parlez des principes essentiels développés dans l'ordonnance du 2 février 1945.
6. Quelles sont les juridictions spécialisées pour les mineurs délinquants?
7. Les peines applicables aux mineurs sont-elles spécifiques?
8. Dans quels établissements les mineurs délinquants sont-ils placés?

5. Cherchez dans le texte les équivalents en français aux mots et expressions suivants:

Неповнолітні особи, повнолітні особи, виховний, злочинність серед молоді, омолодження злочинності, компетентні судові органи, призначати покарання, по відношенню до неповнолітніх, суддя зі справ неповнолітніх.

6. En lisant le texte trouvez les ressemblances et les différences dans les compétences du tribunal pour enfants et de la cour d'assises des mineurs.**TEXTE II**

La *délinquance des mineurs* constitue, en France, un problème ancien qui a très tôt mobilisé l'attention des pouvoirs publics, le premier texte général *relatif* aux mineurs traduits en justice ayant été adopté en 1912 (loi du 22 juillet).

La *délinquance juvénile* est régie par un texte fondateur, l'*ordonnance du 2 février 1945*. Depuis cette date, le phénomène a beaucoup évolué. Si la part des mineurs est relativement stable, la *délinquance juvénile* est désormais le fait d'une population bien plus jeune qu'auparavant. On observe parallèlement une tendance à l'*aggravation* des actes commis par les mineurs délinquants. Face à cette évolution, le législateur *oscille* entre les *mesures répressives* et les *mesures éducatives*. Les dernières réformes intervenues en la matière (et notamment les deux lois Perben de 2002 et 2004) ont à la fois accentué l'aspect répressif des *mesures applicables aux mineurs délinquants* et mis en place des mesures qui permettent d'associer les parents à la sanction prononcée à l'encontre du mineur.

La population mineure délinquante présente certaines caractéristiques qui sont restées stables au cours des années: une *surreprésentation* de la population masculine, un degré d'instruction très faible, un fort *clivage* Nord / Sud, enfin, les mineurs délinquants présentent également les mêmes caractéristiques que la population pénale générale appartenant à des familles sans activité professionnelle et en grande difficulté économique. L'émergence de la problématique des *mineurs étrangers isolés* et souvent *sans domicile fixe* prend, depuis plusieurs années des proportions relativement importantes. Outre cela, ces mineurs vivent dans des conditions de précarité telles qu'ils sont souvent susceptibles de basculer dans la délinquance. Les services de police et de gendarmerie, tout comme l'autorité judiciaire, se montrent très démunis face à ces mineurs sans référents parentaux sur le territoire national.

Face au rajeunissement et à l'aggravation de la délinquance, la justice des mineurs s'est progressivement orientée vers une accélération des procédures et un renforcement de

l'encadrement éducatif. Ainsi la loi № 2002-1138 du 9 septembre 2002 assouplit les conditions de la retenue judiciaire des *10-13 ans* et instaure à leur endroit des «sanctions éducatives».

La justice des mineurs a deux domaines principaux d'intervention: *l'enfance délinquante* et *l'enfance en danger*. La législation française fixe à 18 ans l'âge de la *majorité pénale*: un mineur ne peut pas être jugé par les juridictions pénales ordinaires, il relève de juridictions spécialisées:

– le **judge des enfants**, institution centrale au sein du tribunal de grande instance, intervenant pour instruire une affaire, pour la juger et, depuis le 1-er janvier 2005, pour appliquer les peines prononcées à l'encontre d'un mineur;

– le **tribunal pour enfants**, présidé par le juge des enfants, à ses cotés siègent deux assesseurs (magistrats non professionnels) et un greffier;

– la **cour d'assises des mineurs** qui juge les crimes commis par les mineurs de 16 à 18 ans selon la procédure particulière applicable aux mineurs. Elle est composée de trois magistrats professionnels et d'un jury populaire.

Ces juridictions travaillent en collaboration avec le procureur de la République, les services de la *protection judiciaire de la jeunesse* (PJJ) et les avocats.

VOCABULAIRE

une délinquance	злочинність
un mineur	неповнолітній
un mineur délinquant	неповнолітня особа, що скоїла кримінальне правопорушення
un mineur étranger isolé	одинока неповнолітня особа іноземного походження
la délinquance juvénile	злочинність серед неповнолітніх
une ordonnance	рішення уряду, ордонанс
une aggravation	погіршення
une mesure repressive	міра покарання
une mesure éducative	примусова міра виховного характеру
osciller	балансувати
mettre en place	встановлювати
traduire en justice	залучати до судової відповідальності
un clivage	різниця; поділ
un sans domicile fixe	безхатченко
la précarité	хиткість становища
basculer dans la délinquance	штовхати на шлях злочинів
sans référents parentaux	без жодних відомостей про батьків
un encadrement éducatif	виховне середовище
assouplir	пом'якшувати
une retenue judiciaire	затримання за рішенням суду
instaurer	ввести
une sanction éducative	примусовий захід виховного характеру
une enfance en danger	діти у небезпеці
la majorité pénale	кримінально-правове повноліття
une juridiction spécialisée	судовий орган спеціальної юрисдикції
un jury populaire	народні присяжні
la protection judiciaire de la jeunesse	відділ з забезпечення правової охорони неповнолітнім

7. Découvrez:

A) L'ordonnance de 1945 a posé les fondements juridiques pour traiter les problèmes de la délinquance des mineurs en France. Elle a créé une justice spécialement consacrée aux mineurs avec ses juges, sa police et bien sur, la définition de peines aménagées. Elle a défini l'équilibre délicat entre répression, prévention et éducation.

B) Les objectifs communs à l'ensemble des mesures de placements civils ou pénaux sont d'apporter à des mineurs ou jeunes majeurs un cadre de vie sécurisant, protecteur et structurant afin de les aider à construire leur identité; à s'approprier les règles qui régissent les relations sociales; à s'inscrire dans un processus d'insertion sociale, scolaire et professionnelle; à restaurer des liens familiaux.

8. Observez:

Le mineur est considéré comme responsable pénalement des qu'il est «*capable de discernement*». La jurisprudence française fixe cet âge à 8-10 ans environ, âge à partir duquel il est susceptible d'être condamné. Les **peines** sont *adaptées à l'âge du délinquant*:

- jusqu' à 10 ans environ, aucune peine ne peut être prononcée contre lui, il n'est pas pénalement responsable, seules des mesures de «protections, d'assistance, de surveillance et d'éducation» peuvent être prises;

- de 10 à 13 ans, il peut faire l'objet d'une sanction éducative (confiscation d'un objet par exemple). S'il ne la respecte pas, il peut être placé dans un foyer ou dans un centre spécialisé pour les mineurs délinquants;

- de 13 à 16 ans, peut faire l'objet d'une condamnation pénale, la peine d'emprisonnement est possible mais sera inférieure de moitié à celle encourue par les adultes, il ne peut être placé en détention provisoire sauf pour un crime;

- de 16 à 18 ans, peut être placé en détention provisoire, l'excuse de minorité peut être écartée.

Ministère des Affaires étrangères et européennes, 2008

9. Associez une juridiction et ses compétences en matière pénale.

1. le juge des enfants	a) une juridiction du tribunal de grande instance, qui juge les enfants (mineurs au moment des faits) à huis clos, pour des contraventions de cinquième classe (violences ou blessures légères...) ou des délits (vols, violences graves...) et les crimes (meurtres, viols...)
2. le tribunal pour enfants	b) une juridiction spécialisée qui juge les crimes commis par les mineurs de 16 à 18 ans selon la procédure particulière applicable aux mineurs; elle est composée de trois magistrats professionnels et d'un jury populaire
3. la cour d'assises des mineurs	c) un magistrat spécialisé dans les problèmes de l'enfance

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Traduisez le texte en bon ukrainien technique.

La mesure d'activité de jour

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a introduit dans l'ordonnance du 2 février 1945 une nouvelle mesure éducative, la mesure d'activité de jour. [...] Elle consiste «dans la participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire soit auprès d'une personne morale de droit public, soit auprès d'une personne morale de droit privé exerçant une mission de service public ou d'une association habilitée à organiser de telles activités, soit au sein du service de la Protection judiciaire de la Jeunesse auquel il est confié». Cette mesure s'adresse prioritairement aux mineurs déscolarisés ou en voie de déscolarisation.

Elle peut être prononcée:

- dans le cadre de la procédure de composition pénale applicable aux mineurs au titre des mesures éducatives provisoires prononcées par le juge des enfants pendant l'instruction des dossiers;
- au titre des mesures éducatives prononcées par le juge des enfants en chambre du conseil;
- au titre des mesures éducatives prononcées par le tribunal pour enfants;
- dans le cadre de l'ajournement du prononcé de la mesure éducative ou de la peine par le tribunal pour enfants. Cette mesure peut également être associée à une peine restrictive de liberté ou à une peine d'emprisonnement ferme aménagée dans son exécution. La durée totale de la mesure ne peut excéder douze mois et n'est pas renouvelable. Il est nécessaire qu'elle soit prononcée pour une durée permettant un travail éducatif favorisant la dynamique du parcours d'insertion du mineur. Lorsque l'activité de jour est centrée sur une activité scolaire, il est souhaitable que la mesure corresponde au calendrier scolaire.

www.justice.gouv.fr

2. Mettez dans l'ordre logique les fragments d'une lettre adressée au juge des enfants pour signaler une famille en danger.

Madame Leroux.

Veillez agréer, Monsieur le Juge, l'expression de ma considération distinguée.

Persuadée que vous allez faire effectuer une enquête, je me tiens à votre disposition, ainsi que d'autres voisins, pour vous donner toutes précisions.

La famille Ficheux, qui habite près de chez nous, a cinq enfants, âgés de trois à quatorze ans. Le mari, retenu par son travail, ne rentre qu'à la nuit. La femme sort peu de chez elle mais ne semble pas en état de s'occuper des enfants.

Monsieur le Juge,

Les enfants sont malpropres et paraissent sous-alimentés. Deux ont été récemment malades et, apparemment, n'ont pas reçu de soins médicaux. Il nous semble donc que ces enfants sont en danger.

Le crois devoir porter à votre connaissance les faits suivants:

Alertée par leurs cris, je suis allée plusieurs fois voir ce qui se passait et j'ai trouvé la mère dans un état d'hébétude complète, due visiblement à l'alcool. D'autres voisins ont fait la même constatation.

3. D'après le modèle de la lettre ci-dessus rédigez votre propre lettre adressée au juge des enfants.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ces textes informatifs et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

TEXTE 1

Défense des enfants internationale (DEI)

Quelques principes fondamentaux relatifs à la justice juvénile

Une effective doit être garantie à tout enfant en avec la Les juges doivent être formés et doivent être assistés d' pour prendre leurs décisions. Les mineurs en conflit avec la loi doivent recevoir une L'existence de mécanismes dernier recours aux mineurs d'adresser des est indispensable.

La doit être une mesure de et exceptionnelle (seulement pour les les plus graves et violents), la détention doit être d'une durée la plus courte possible et appropriée. Les doivent être séparés des et leurs droits doivent être respectés. Une attention particulière doit être accordée à leur et à leur, mais aussi à leur et à la préservation des relations avec leurs proches. Il est donc indispensable que les accompagnant le mineur tout au long de cette soient formés. [...]

La mise en place de programme de prévention permettant de prévenir la et la est l'une des priorités les plus importantes. Des programmes de réinsertion et de doivent également être établis afin de la réintégration sociale du mineur.

[www.dei-belgique.be/.../Fiche % 202010-02%20](http://www.dei-belgique.be/.../Fiche%202010-02%20)

TEXTE 2

Le droit pénal des mineurs en Europe.

Irresponsabilité pénale et majorité pénale

L'âge de la , âge ou le peut être considéré et donc passible de , varie en fonction des pays. Il est fixé par la loi à ans pour la Suisse et l'Angleterre, ans pour les Pays-Bas, la Grèce et la Suède, ans pour l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, ans pour le Portugal et ans pour la Belgique et le Luxembourg.

Au Luxembourg et en Belgique, en raison de la du mineur, le juge de la jeunesse ne peut infliger de sanction pénale, mais il peut décider, soit d'office, soit sur les réquisitions du parquet, du renvoi devant le d'un mineur entre 16 et 18 ans. Il doit tenir compte de la du mineur (enquête sociale, ,) mais dans les faits la est également prise en compte et la est un élément de preuve de l'échec des mesures éducatives préalables.

Justice/Portail/ Le droit penal des mineurs en Europe

www.justice.gouv.fr>Europe et international>Etude de droit compare

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires. Discutez des problèmes des mineurs en danger qui sont privés de soins parentaux. Appuyez-vous sur le texte de loi.

L'article 371-1 du Code civil dispose que «*l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne*».

Boîte à outils

le milieu familial; grandir/ s'élever dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension; la négligence parentale; l'amour-passion confondu avec l'emprise et la possession; des actes de violence, verbale ou physique, des parents envers leurs enfants; la desentente entre le père et la mère, entre les frères et les soeurs; les querelles, les bagares, les fuites des enfants, les enfants maltraités/ battus...

2. Engagez un débat autour du sujet suivant: *La société face à la délinquance juvénile. Problèmes et voies de solution.*

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. On vous présente quelques polémiques sur le problème de la délinquance des mineurs en France tirées de la presse française. Choisissez un des sujets traités et rédigez un article de journal.

«A l'heure où [...] la délinquance des jeunes se caractérise par une violence toujours accrue, le législateur s'interroge. La question de traiter les mineurs récidivistes comme des adultes se pose de plus en plus dans le débat public.»

«La prison pour mineurs, peut-elle représenter un bon moyen pour remédier ou atténuer la délinquance.»

«Le dialogue est indispensable aujourd'hui, et plutôt que de réprimer les jeunes en les gardant au commissariat, le dialogue évite bien des drames. C'est l'idée qu'a eu G. Andréa, commissaire divisionnaire en lançant «la méthode grands frères» (l'îlotage). Les grands frères n'ont ni le droit de verbaliser ni de faire usage de leur force. Leur sourire, leur dialogue et leur force de conviction sont leurs seules armes.

«L'îlotage est un excellent outil de prévention et qu'il doit reposer sur le dialogue entre policiers et citoyens.»

www.sante-prison.com/web/article.php

2. Jeu de rôle: Vous créez un réseau d'étudiants en droit dédiés à rendre la justice plus accessible aux citoyens. Dans le cadre de la Clinique Juridique vous offrez des consultations au grand public gratuitement. Cette fois-ci vous accueillez une femme dont le fils mineur a déjà eu de nombreux problèmes avec la justice...

LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE

Section 5.1

La punition carcérale

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.

2. Lisez l'*adage de droit* en latin et en français et a) donnez son équivalent en ukrainien; b) dites comment vous comprenez cet adage; c) dites quelle est la première partie de cet adage:

Nulla poena, sine lege «pas de peine, sans loi»

3. Trouvez un mot à sa définition dans le texte:

«Châtiment, punition».

«Peine privative de liberté»

«Lieu de détention où sont enfermés les prévenus, les condamnés»

«Personne que l'on détient en prison»

4. Donnez un commentaire développé des phrases clé du texte *mises en italique gras*.

5. Faites correspondre les sigles de la colonne A) à leurs significations de la colonne B) et inscrivez les noms des prisons dans votre propre répertoire de mots, reprenez-les:

Les prisons françaises:

A)

B)

1) la MA	a) la maison centrale
2) le CP	b) le centre de semi-liberté
3) le CD	c) le centre pénitentiaire
4) le CSL	d) le centre pour peines aménagées
5) la MC	e) la maison d'arrêt
6) le CPA	f) le centre de détention

6. Sachez que

La **Bastille** fut un château fort (1370-1382), à Paris, sur la place de la Bastille actuelle. Richelieu transforma en prison d'État la Bastille, qui symbolisa l'arbitraire royal. Pendant les états généraux de 1789, quand le tiers état et le roi s'affrontèrent, les émeutiers parisiens prirent d'assaut la Bastille, le 14 juillet 1789. La démolition fut achevée en 1790. Du 9 au 14 juin 1794, la guillotine fut installée sur la place, dégagée des restes de la forteresse de la Bastille. Le nombre de personnes guillotonnées sur cette place est de 75.

La *Conciergerie* est une dépendance du Palais de Justice de Paris (île de la Cité) où les prévenus attendent d'être reçus par le juge d'instruction. Elle faisait partie du palais royal de la Cité. En 1392 elle devint une prison. La prison occupait le rez-de-chaussée du bâtiment, tandis que l'étage supérieur était réservé au Parlement. La prison de la Conciergerie était considérée pendant la Terreur comme l'antichambre de la mort. Peu en sortaient libres. La reine Marie-Antoinette y fut emprisonnée en 1793. Condamnée à mort, elle fut guillotinée.

TEXTE I

Le droit pénitentiaire français est essentiellement composé de normes réglementaires. Les quelques textes de nature législative se trouvent dans le Code de procédure pénale (par exemple art. 717-3 et 718 sur le travail des détenus). Ainsi, l'ensemble des textes sur la prison ont un caractère réglementaire. Ils sont complétés par des normes internes à l'administration pénitentiaire dont un règlement intérieur rédigé par le directeur de la prison. ***Chaque prison a son propre régime qui prévoit notamment l'emploi du temps, les activités, l'habillement etc.***

Les règlements distinguent de nombreuses formes d'institutions, appelées des *centres*. Le terme générique des organismes pénitentiaires est *établissement pénitentiaire*. Cette appellation prend ensuite des dénominations plus spécifiques selon le rôle de chaque établissement.

Les prisons françaises sont gérées par l'Administration pénitentiaire (rattachée au ministère de la Justice depuis 1911). Elles font partie des lieux privés de liberté. ***Le rôle de la prison en France est, d'une part, de protéger la société contre les individus dangereux, et d'autre part de mettre en oeuvre leur réinsertion.*** Les personnes détenues sont

1) soit en *détention provisoire*, en *attente* ou en *cours de jugement* donc *présumées innocents*. Leur libération pourrait poser des problèmes, notamment en ce qui concerne leur éventuelle *fuite*, le fait qu'elles puissent influencer les témoins ou troubler l'ordre public;

2) soit *condamnées définitivement*, après avoir épuisé toutes les voies de recours (appel, opposition, cassation) par une juridiction répressive à une peine de prison.

Les établissements pénitentiaires sont des lieux de privation de liberté. Ils sont classés en deux catégories principales. ***Les établissements pour peines doivent être distingués des maisons d'arrêt. Les condamnés purgent leur peine dans un établissement pour peines*** (C. Pr. Pén., art. 717) ***alors que les personnes mises en examen, prévenus ou accusés sont affectées dans une maison d'arrêt*** (C. Pr. Pén., art. 714).

Il existe en France 191 établissements répartis en 106 maisons d'arrêt (MA), 79 établissements pour peine (centres pénitentiaires, centres de détention, quartiers centre de détention, maisons centrales, quartiers maison centrale) et 12 centres de semi-liberté, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs et 1 centre pour peines aménagées (CPA). Chaque établissement a un *règlement intérieur* particulier. La quasi-totalité des départements français comporte au moins sur son territoire une maison d'arrêt.

Maisons d'arrêt. Quand la personne détenue n'est pas encore jugée (c'est alors une personne «prévenu» ou «accusé», placée en *détention provisoire*) ou bien est déjà condamnée mais n'a plus qu'une peine inférieure à une année à accomplir, elle est emprisonnée dans une *maison d'arrêt*. Le régime de détention des MA est caractérisé par le principe de l'emprisonnement individuel (de jour et de nuit): **les personnes placées en détention provisoire et les condamnés doivent être séparés. En raison de la surpopulation carcérale, ce principe n'est dans les faits guère respecté.**

Établissements pour peine. Les établissements pour peine sont les prisons où séjournent les personnes condamnées par la Justice. Il en existe plusieurs types suivant les détenus.

Le plus sécurisé est la *maison centrale (MC)* qui accueille les condamnés les plus difficiles, ceux pour lesquels les perspectives de *réinsertion* sont lointaines. **C'est en maison centrale que les dispositifs de sécurité sont les plus renforcés.** Nonobstant cette orientation sécuritaire, le régime appliqué doit préserver et développer les possibilités de réinsertion sociale des condamnés (C. Pr. Pén., art. D 71). Il y a 6 maisons centrales et 9 *quartiers (QMC)*.

Pour les condamnés à une peine d'un an et plus, qui présentent des chances sérieuses de *réinsertion sociale*, existent 24 *centres de détention (CD)* et 34 *quartiers (QCD)*. A ce titre, **les CD ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation (ou autrement dit la réinsertion sociale) des détenus et, le cas échéant, vers la préparation à la sortie des condamnés** (C. Pr. Pén., art. D 72). Ils peuvent donc recevoir des condamnés, indépendamment de la durée de leur peine ou des peines prononcées à leur *encontre* ainsi que des *reliquats restant* à subir.

L'objectif est la resocialisation des prisonniers.

Il existe 37 *centres pénitentiaires (CP)*, établissements mixtes comprenant au moins deux quartiers à régimes de détention différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale), deux CP comprennent en outre un quartier centre pour peine aménagées des condamnés en semi-liberté ou en placement extérieur ou dont le reliquat de peine est inférieur à un an.

Les *centres de semi-liberté (CSL)* autonomes sont au nombre de 12. Il faut s'y ajouter encore 4 quartiers CSL qui sont situés dans les CP. Les CSL et les quartiers CSL reçoivent des condamnés, admis par le juge d'application des peines (JAP) au régime du placement extérieur sans surveillance ou de la semi-liberté. Le condamné détenu peut donc s'absenter de l'établissement pénitentiaire pour exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement ou une formation ou encore bénéficier d'un traitement médical. Le régime dans les CSL est assoupli de façon à favoriser la réinsertion.

Afin de pallier le manque de place en centre de semi-liberté, des *centres pour peines aménagées (CPA)* ont vu le jour à partir de 2002. Ils peuvent recevoir en outre des condamnés dont le reliquat de peine est inférieure à un an (CPP, art. D 72-1). Il y en a deux. Le régime des CPA est «principalement orienté vers la réinsertion sociale et la préparation à la sortie des condamnés», comme dans les centres ou quartiers de semi-liberté. Comme toutefois le condamné n'est pas systématiquement à l'extérieur durant la journée pour exécuter un travail ou une formation, des actions d'insertion sont organisées à l'intérieur même de l'établissement.

6 établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) sont prévus dans le programme de la loi d'orientation et de programmation de la justice de septembre 2002. **L'emprisonnement des condamnés mineurs est subi dans un quartier spécial d'un établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs.** Les jeunes condamnés de moins de vingt et un ans peuvent aussi être affectés dans des quartiers spécialisés comportant un régime aménagé (CPP, art. D. 515 et D. 519). Ce régime fait une large place à l'éducation et à la formation professionnelle. Ainsi les détenus âgés de moins de vingt et un ans sont-ils soumis à l'isolement de nuit, sauf pour motif médical ou en raison de leur personnalité (risque de suicide par exemple). Ils ne peuvent alors être placés qu'avec des détenus de leur âge (CPP, art. D. 516). Ils participent – excepté pour les prévenus sur décision du magistrat instructeur – à des activités de formation professionnelle, d'enseignement, ou à des séances éducatives, sportives ou de loisirs. Ils sont bien évidemment autorisés à travailler et les activités de plein air doivent être privilégiées (CPP, art. D. 516).

Il convient de préciser que depuis une loi du 22 juin 1987 concernant le service public pénitentiaire, des établissements dits à gestion mixtes ont vu le jour. «L'état peut confier à une personne de droit public ou privé une mission portant à la fois sur la conception, la construction et l'aménagement d'établissements pénitentiaires» (art. 2 de la loi). Ce secteur privé assure la conception, la construction des établissements ainsi qu'une partie de leur fonctionnement (*hôtellerie, maintenance, blanchisserie, chauffage, restauration, nettoyage, transport, formation professionnelle et travail des détenus*). Le secteur public quant à lui conserve les *fonctions de direction, de greffe et de surveillance*. Cette participation du secteur privé présente l'avantage manifeste du pouvoir rénover et agrandir rapidement le *parc pénitentiaire largement vétuste*, ce que ne pourrait supporter le budget du ministère de la justice. **Actuellement, la moitié environ du parc pénitentiaire est gérée par le secteur privé. L'objectif est d'endiguer la surpopulation carcérale notable depuis quelques années.**

VOCABULAIRE

une norme réglementaire	регламентуюча норма
une norme interne	норма (правило) внутрішнього розпорядку
le règlement intérieur	типові правила внутрішнього розпорядку
un détenu	в'язень; особа, що утримується під вартою
une prison	в'язниця, тюрма
l'administration pénitentiaire	адміністрація пенітенціарного закладу
le directeur de la prison	директор в'язниці, тюрми
un établissement pénitentiaire	пенітенціарний заклад
une maison d'arrêt	слідчий ізолятор; тюрма для осіб, що перебувають під слідством
un centre de détention	пенітенціарний центр (тюремний заклад для засуджених на тривалий термін позбавлення волі, що перевищує 1 рік)
un centre de semi-liberté	тюремний заклад з напіввільним режимом

un centre pour peines aménagées	центр, що опікується засудженими до альтернативних форм покарання (без перебування у місцях позбавлення волі)
un quartier	блок тюрми
gérer	керувати
un lieu privatif de liberté	місце позбавлення волі
un individu dangereux	особа, що становить небезпеку для інших
la réinsertion	соціальна реадaptaція або соціалізація (приспособлення особи, що відбула покарання, до умов соціального середовища)
être en détention provisoire	перебувати у попередньому ув'язненні, перебувати під вартою (у слідчому ізоляторі)
en cours de jugement	у ході винесення рішення
préssumé,-e innocent,-e	той, що має презумпцію невинуватості
une fuite	втеча
condamné,-e à une peine de prison	засуджений до покарання у вигляді позбавлення волі
définitivement	остаточно
épuiser toutes les voies de recours	використати всі можливі шляхи для оскарження
purger sa peine	відбувати покарання
un mis en examen	підозрюваний
un prévenu	звинувачений; підсудний; особа, яка знаходиться під слідством
un accusé	звинувачений (переданий суду присяжних); підсудний (у суді присяжних)
une peine inférieure à	покарання менше ніж...
la surpopulation carcérale	перенаселення тюремного (в'язничного) населення
séjourner	перебувати, знаходитися
sécurisé,-e	охоронюваний,-а
les dispositifs de sécurité	засоби безпеки
nonobstant	не дивлячись на...; незважаючи на...
un régime de détention	режим утримання засуджених у місцях позбавлення волі
la resocialisation	ресоціалізація, відновлення засудженого в соціальному статусі повноправного члена суспільства, повернення його до нормального життя
recevoir des condamnés	приймати засуджених
le reliquat de peine	залишок терміну покарання
bénéficier d'un traitement médical	скористатися медичним обслуговуванням
assoupli,-e	пом'якшений,-а
afin de pallier le manque de place	тут з тим, щоб покращити ситуацію у зв'язку з нестачею місць

l'isolement de nuit	ізоляція в'язнів у нічний час
le risque de suicide	ризик суїциду
les activités de plein air	види трудової діяльності на свіжому повітрі
privilégier	надавати перевагу
une hôtellerie	готельне господарство
une maintenance	технічне обслуговування
une blanchisserie	пральня
le chauffage	опалювання
la restauration	ресторанне господарство
vétuste	застарілий,-а
endiguer	перешкоджати
notable	суттєвий,-а; значний,-а

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

1. Qu'est-ce qui constitue le cadre juridique du droit pénitentiaire?
2. Existe-t-il différents types de prisons françaises en fonction du public? ou non? si oui, de quoi dépend alors une telle variation d'établissements pénitentiaires?
3. Quelles sont les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires?
4. Quels sont les problèmes notables des lieux privatifs de liberté?
5. Quel est l'objectif principal de l'administration pénitentiaire?

2. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/ FAUX):

1. L'ensemble des textes sur la prison se trouvent dans le Code de procédure pénale. V F
2. Chaque prison dispose d'un règlement intérieur particulier qui fixe les règles de la vie interne de cet établissement V F
3. Le règlement intérieur est rédigé par le chef d'établissement V F
4. Une prison est un centre de réinsertion sociale V F
5. Les établissements pénitentiers sont divisés en 194 types V F
6. Les maisons d'arrêt reçoivent les prévenus et les détenus condamnés dont le reliquat de peine n'excède pas un an V F
7. Les établissements pour peine accueillent les détenus qui ont été jugés et condamnés V F
8. On ne peut pas être incarcéré avant d'être jugé V F
9. Toutes les prisons françaises préparent leurs condamnés à la sortie V F
10. Les détenus les plus dangereux sont placés dans les maisons centrales, les plus sûres V F
11. Les mineurs sont toujours incarcérés avec les adultes en France V F
12. Les mineurs incarcérés suivent des cours scolaires en milieu pénitentiaire V F
13. Il est interdit de travailler aux mineurs condamnés à des peines d'incarcération V F

14. La fonction principale des prisons consiste à protéger la société contre les criminels et à punir les personnes qui sont reconnues coupables d'une faute grave

V F

3. Choisissez la bonne réponse (plusieurs possibilités):

1. *En France il y a de différents types de prisons en fonction des détenus*

- a) les maisons d'arrêt et les établissements pour peine;
- b) les maisons centrales et les quartiers maison centrale;
- c) les centres de détention et les quartiers centre de détention;
- d) la Bastille et la Conciergerie;
- e) les centres de semi-liberté et les centres pour des peines;
- f) les établissements pénitentiaires pour adultes et pour mineurs.

2. *En France il y a*

- a) cent quatre-vingt-quatorze établissements pénitentiaires;
- b) deux centres pour peines aménagées;
- c) 106 maisons d'arrêt;
- d) six centres de semi-liberté;
- e) 79 établissements pour peine;
- f) trente-sept centres pénitentiaires.

3. *Les personnes détenues*

- a) sont reconnues coupables et sont condamnées définitivement à des peines de prison;
- b) sont les personnes en cours de transfert;
- c) sont libérés définitivement en vertu d'une décision de juges;
- d) sont présumées innocentes tant que leur culpabilité n'a pas été établie;
- e) sont placées sous surveillance électronique en vertu d'une décision de juge;
- f) sont les prévenus qui ne sont pas encore jugés définitivement.

4. *Le prévenu est*

- a) un condamné qui purge sa peine de prison;
- b) un détenu en attente de jugement;
- c) un détenu incarcéré dont le dossier est entre les mains du juge d'instruction;
- d) un accusé en vertu d'une décision de justice;
- e) un détenu définitivement condamné par la justice;
- f) un justiciable qui comparaît devant un tribunal.

5. *Le condamné est*

- a) un détenu en attente de jugement;
- b) un incarcéré qui purge sa peine de prison;
- c) un détenu définitivement condamné par la justice;
- d) un détenu qui n'a pas encore été jugé définitivement;
- e) un justiciable qui comparaît devant un tribunal;
- f) un prévenu incarcéré qui attend le prononcé du jugement.

4. Expliquez par vos propres mots la différence entre un mis en accusation, un prévenu, un accusé, un condamné et un détenu.

5. Trouvez le passage du texte où il s'agit de la participation du secteur privé dans la gestion des établissements pénitentiaires et résumez-le en 3-5 phrases.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez aux mots suivants leurs équivalents ukrainiens:

a) Incarcérer, écrouer, enfermer, emprisonner, détenir, mettre en prison, placer en prison ferme, coffrer (fam.), priver de liberté, passer 20 ans en prison, être sous les verrous, purger sa peine, être condamné à deux ans de prison, être transféré dans (vers) une prison de Clairvaux.

b) Une personne emprisonnée, une personne privée de liberté, un incarcéré, un écroué, un détenu, un interné, un prisonnier, un prévenu.

c) Une maison d'arrêt, une maison de correction, un centre éducatif fermé, une bague, un cachot, une cage, une cellule, une centrale, un pénitencier, un établissement pénitentiaire, un établissement carcéral, une geôle, une taule, un violon.

d) Une détention, une détention provisoire, un emprisonnement, une réclusion, une réclusion à perpétuité;

e) Une geôle, un violon, une taule, un maton, un geôlier.

2. Trouvez aux mots suivants leurs équivalents français:

a) Посадити в тюрму; ув'язнити; засадити за ґрати; етапувати в колонію; відбувати покарання.

б) Заарештована особа; арештований; особа, взята під варту; засуджений; в'язень; ув'язнений; бранець; арештант; невільник; політичний в'язень; тюряжник; в'язничне населення.

в) В'язниця; тюрма; кримінально-виконавча установа; виправно-трудова колонія; виховно-трудова колонія; арештантська; буцегарня; холодна; каталажка; тузузка; темниця.

г) Затримання особи, яка вчинила злочин; ув'язнення; попереднє ув'язнення; взяття під варту; утримання під вартою; покарання у вигляді позбавлення волі з обов'язковою трудовою діяльністю, засудження до позбавлення волі; умовне засудження до позбавлення волі з обов'язковим залученням засудженого до праці; довічне ув'язнення.

3. Associez les paires synonymiques:

1) une centrale	a) une réclusion à perpétuité
2) un détenu	b) un emprisonnement
3) une prison	c) une maison centrale
4) une détention	d) un incarcéré
5) une prison à vie	e) un établissement pénitentiaire

4. Donnez les antonymes aux termes juridiques suivants:

a) Un accusé, un condamné, un prévenu, une prison;

b) Aller en prison, mettre en prison, emprisonner, tirer de prison, sortir de prison, s'échapper de prison.

5. Précisez les variations notionnelles des listes de synonymes suivantes.

Consultez un dictionnaire s'il est nécessaire.

1) Punition/ châtement/ condamnation/ correction/ répression/ sanction/ peine;

2) Punir /châtier/ condamner/ sévir/ corriger;

3) Accuser/ blâmer/ dénigrer/ dénoncer/ inculper/ incriminer/ imputer/ reprocher;

4) Disculper/ justifier/ innocenter/ réhabiliter;

5) Libérer/ relâcher;

6) Emprisonnement/ arrestation/ capture/ prise/ enlèvement/ détention/ possession/ incarcération

7). Emprisonner/ isoler/ confiner/ enfermer/ séquestrer/ renfermer/ verrouiller/ écrouer/ embastiller/ emmurer/ encelluler/ arrêter/ appréhender/ encager/ serrer/ détenir/ incarcérer

8) Emprisonné/ emmuré/ muré/ écroué/ encellulé/ enfermé/ arrêté/ appréhendé/ encagé/ fermé/ serré.

6. Trouvez l'intrus dans la liste des mots de la même famille:

Emprisonner, une emprise, un emprisonnement, un emprisonné, un emprisonneur, emprisonné,-e.

7. Décomposez les mots suivants en éléments constitutifs:

Emprisonner, dés'emprisonner, dé'prisonner, ré'emprisonner.

8. Retenez:

une cellule

une cellule disciplinaire

une cellule de punition

une cellule individuelle

une cellule d'isolement

une chambre de sûreté

un cachot

une cour

un parloir

le directeur de prison

un gardien de prison

un surveillant de prison

un surveillant-chef

un aumônier de prison

un visiteur de prison

одиночна камера у місцях позбавлення волі

карцер, приміщення дисциплінарного ізолятора

карцер, приміщення штрафного ізолятора

одиночна камера

камера для одиночного утримання

приміщення для утримання затриманих; камера

попереднього ув'язнення

карцер, тюремна камера, застінок, катівня

тюремний двір для прогулянок засуджених

кімната для короткострокових побачень

начальник пенітенціарного закладу

тюремний охоронець

тюремний наглядач

комендант пенітенціарного закладу

священик

добровільний відвідувач пенітенціарних

закладів, що надає моральну підтримку

засудженим на шляху виправлення і соціальної

адаптації

тіснота

скупченість, тіснота

une exigüité

une promiscuité

IV. GRAMMAIRE

1. Déterminez la partie du discours des mots soulignés dans le texte.

2. Expliquez l'emploi de l'inversion du sujet et du verbe dans cette phrase affirmative.

Ainsi les détenus âgés de moins de vingt et un ans sont-ils soumis à l'isolement de nuit, sauf pour motif médical ou en raison de leur personnalité.

3. En consultant le texte choisissez la préposition convenable à chacun des verbes à la forme passive cités ci-dessous: à, dans, de, en, contre, par, vers

Être affecté/ caractérisé/ classé/ complété/ composé/ condamné/ distingué/ géré/ orienté/ placé/ préparé/ rattaché/ rédigé/ réparti.

4. Mettez les verbes mis en italique aux formes verbales convenables indiquées entre parenthèses:

Depuis une loi du 22 juin 1987 (*concerner*, le participe présent) le service public pénitentiaire, des établissements (*dire*, le participe passé) à gestion mixtes (*voir*, passé composé) le jour. «L'état (*pouvoir*, le présent de l'indicatif) confier à une personne de droit public ou privé une mission portant à la fois sur la conception, la construction et l'aménagement d'établissements pénitentiaires» Le secteur public quant à lui (*conserver*, le présent de l'indicatif) les fonctions de direction, de greffe et de surveillance. Cette participation du secteur privé (*présenter*, le présent de l'indicatif) l'avantage manifeste du pouvoir rénover et agrandir rapidement le parc pénitentiaire largement vétuste, ce que ne (*pouvoir*, le conditionnel présent) supporter le budget du ministère de la justice. Actuellement, la moitié environ du parc pénitentiaire (*être géré*, le présent de l'indicatif) par le secteur privé. L'objectif (*être*, le présent de l'indicatif) d'endiguer la surpopulation carcérale notable depuis quelques années.

5. Expliquez l'emploi de *en* et *dont* dans chaque cas concret et dites l'expression complète ou le mot que ces pronoms remplacent:

1. L'ensemble des textes sur la prison sont complétés par des normes internes à l'administration pénitentiaire *dont* un règlement intérieur rédigé par le directeur de la prison. 2. Deux centres pénitentiaires comprennent *en* outre un quartier centre pour peine aménagées des condamnés *en* semi-liberté ou *en* placement extérieur ou *dont* le reliquat de peine est inférieur à un an. 3. Les centres pour peines aménagées peuvent recevoir des condamnés *dont* le reliquat de peine est inférieure à un an. Il y *en* a deux.

6. Révissez les temps du passé et donnez la forme infinitive des verbes employés aux temps passés:

1. Ils ont été emprisonnés tous les deux parce qu'ils étaient soupçonnés de ces deux prises d'otages. 2. Il a été emprisonné pour un crime qu'il n'a jamais avoué. 3. Après avoir été emprisonnée pendant cinq ans et demi elle a été libérée. 4. Il a été condamné à une peine de prison de deux ans avec sursis. Il est très peu probable qu'il aille un jour en prison. 5. Il a été placé en garde à vue. 6. Il a reçu sa condamnation d'un an de prison pour possession illégale d'une arme à feu chargée. 7. La prison ne le corrige pas! Il a été de nouveau incarcéré. 8. Ce multirécidiviste purgeait sa peine à la centrale de Clairvaux (Aube). 9. J'en suis à huit ans de prison pour un crime que je n'ai pas commis. 10. Ce criminel a reçu 30 ans de réclusion criminelle avec une peine de sûreté des deux tiers pour un meurtre de 2007, après ses deux précédentes condamnations pour assassinat en 1999 et viol en 1992. 11. Détenu modèle, il avait pu bénéficier d'une liberté conditionnelle pour bonne conduite, après avoir purgé la moitié de sa peine. 12. Depuis sa remise en liberté, il avait discrètement vendu des drogues aux mineurs. 13. Chaque

fois qu'il sortait de prison, il commettait de nouveaux cambriolages. 14. Nous regrettons que l'innocent ait passé 20 ans de prison et, au contraire, que le coupable soit resté en liberté durant toutes ces années. 15. Aucune preuve ne montre qu'il ait été le vrai tueur et qu'il doive aller en prison. 16. S'il a fait tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il a dit, il mérite la prison.

7. Traduisez vers le français:

Пенітенціарна або кримінально-виконавча система України є державним інститутом, що відає виконанням кримінальних покарань, накладених на громадян відповідно до закону. Забезпечує виконання покарання у вигляді позбавлення волі та утримання підслідних з моменту взяття під варту до суду. У її підпорядкуванні перебувають слідчі ізолятори, виховні колонії, колонії різного рівня безпеки, виправні центри. Пенітенціарна служба перебуває в системі Міністерства юстиції України.

8. Traduisez en ukrainien:

Un mineur peut être incarcéré à partir de 13 ans lorsqu'il a commis un crime (meurtre, viol, agression sexuelle...), à partir de 16 ans lorsqu'il s'agit d'un délit (vol...). Par ailleurs, lorsqu'il a commis un délit, un mineur est condamnable à partir de 10 ans, mais à d'autres peines que la prison.

prison.eu.org/spip.php

Près de 62000 personnes étaient détenues en France au 1^{er} avril 2010, dont une majorité d'hommes. Alors que l'âge moyen des détenus s'élève à 34,2 ans, le nombre de mineurs incarcérés a augmenté de 0,4% sur un an. Les personnes en attente de leur procès représentent un tiers de la population carcérale.

www.lefigaro.fr

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Choisissez l'une des citations ou un proverbe parmi ceux-ci et faites un exposé en oral sur le sujet préféré, en 10-15 phrases au moins, en argumentant votre réponse:

«Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison». *Victor Hugo*

«La prison c'est la privation de la liberté d'aller et de venir et rien d'autre». *Valéry Giscard d'Estaing*

La prison, ça n'arrive qu'aux autres? Qu'en pensez-vous?

2. Donnez l'équivalent ukrainien des proverbes suivants:

Ce n'est que le cerceuil qui corrige le bossu.

Il ne faut jurer de rien.

Être triste/ gai comme une porte de prison.

Être agréable/ aimable/ gracieux comme une porte de prison.

Vivre dans une prison dorée.

3. Traduisez en bon ukrainien technique par écrit:

Peine principale, peine complémentaire, peine accessoire

Prononcer la peine à l'encontre d'une personne poursuivie et reconnue coupable.

Peines principales alternatives: interdictions professionnelles, suspension du permis de conduire, interdiction de conduire certains véhicules, confiscation de véhicules ou d'armes, interdiction de détenir ou de porter une arme, retrait du permis de chasser, interdiction d'émettre des chèques et d'utiliser des cartes de paiement

Interdictions d'aller et venir (interdiction du territoire français et interdiction de séjour), affichage ou diffusion de la décision de condamnation

En 1983, au titre de peines principales alternatives, est ajouté le travail d'intérêt général (TIG), ainsi que le jour-amende, jusqu'ici rarement prononcé.

Peines aménagées: le sursis simple (loi de 1891), le sursis avec mise à l'épreuve (1958), la semi-liberté et s'y ajoute, depuis 1983, le sursis assorti de l'obligation accomplir un travail d'intérêt général.

Peines complémentaires: interdiction de séjour; interdiction des droits civiques, civils et de famille; déchéance (perte de nationalité), incapacité (interdiction de disposer de ses biens); retrait d'un droit (suspension du permis de conduire); injonction de soins (obligation de justifier d'un suivi médical); obligation de faire (obligation de rembourser les victimes); immobilisation ou confiscation d'un objet (confiscation d'armes, de drogue); fermeture d'un établissement; diffusion de la décision prononcée par voie de presse et depuis 2004 par voie électronique.

Peines accessoires: une peine qui découle automatiquement de la condamnation à une infraction déterminée, par ex.: interdiction d'exercer le métier de banquier, ou interdiction pour les agents publics d'exercer toute activité privée lucrative.

Mesures d'aménagement des peines privatives de liberté (décidées par le JAP): réduction de peine, les permissions de sortir, la libération conditionnelle, le placement extérieur et la semi-liberté.

4. Faites un exposé en écrit sur le sujet suivant: «*La typologie des peines purgées par les malfaiteurs en prisons françaises*», «*La typologie des peines purgées par les malfaiteurs en prisons ukrainiennes et françaises*».

5. Résumez ce texte informatif en quelques lignes.

Des intervenants extérieurs pour changer la prison

Les **visiteurs de prison** sont des personnes bénévoles qui interviennent auprès des détenus, tant individuellement que collectivement. Ils accompagnent les détenus pendant leur incarcération pour favoriser leur retour à la vie libre et prévenir la récidive. Les visiteurs apportent aux détenus quelle que soit leur situation pénale une aide et un soutien, une écoute, des connaissances, etc. Leurs visites sont souvent le seul lien qu'un détenu, privé de relations familiales, peut avoir avec l'extérieur. Elles constituent donc un soutien moral irremplaçable. Elles doivent être régulières pour que l'action soit efficace. L'entretien se déroule sans surveillance dans une pièce réservée à cet effet. Les jours et les horaires sont fixés préalablement par le chef d'établissement.

Il y a un service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) auprès chaque département. À l'échelle de tout le pays a été créée l'Association Nationale des Visiteurs de Prison.

www.justice.gouv.fr

Section 5.2

Le statut d'une personne détenue et sa réinsertion sociale

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte suivant. En combien de parties logiques peut-on diviser ce texte? Dressez son plan détaillé et résumez-le en 5-7 phrases.

2. Relevez et regroupez les mots autour des mots clés: les peines alternatives, la population carcérale, la réinsertion des ex-détenus.

3. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre répertoire de mots nouveaux.

4. Trouvez un mot à sa définition: un fait d'insérer, réintroduire à nouveau un détenu dans la société.

5. Retenez les différentes acceptions du terme juridique «*peine*»:

Peine afflictive et infamante «infligée à un individu reconnu judiciairement coupable d'avoir commis un crime»;

Peine correctionnelle «sanction du délit»;

Peine de police «sanction de la contravention».

6. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions suivantes:

1. Quand une personne détenue acquiert le statut de condamné?
2. Quel est le rôle du juge de l'application des peines?
3. Qui est compétent pour accorder des peines alternatives à l'emprisonnement?
4. Quelle est l'origine sociale des détenus?
5. Quel est l'objectif poursuivi de l'aménagement des peines?
6. Quelles peines alternatives à l'incarcération existent-elles?
7. En quoi consistent les difficultés de la réinsertion sociale des anciens détenus?
8. Qu'est-ce que le SPIP?

TEXTE II

Le détenu est désigné comme «condamné» à partir du moment où la condamnation est devenue définitive, c'est-à-dire toutes les voies de recours sont épuisées. Il est alors incarcéré dans une maison centrale, un centre de détention, un établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs, un centre de semi-liberté ou un centre pour peines aménagées. À titre exceptionnel, les maisons d'arrêt peuvent recevoir des condamnés à un emprisonnement égal ou inférieur à 1 an.

Son dossier est suivi par le juge de l'application des peines. Ce dernier peut, après consultation de la commission d'application des peines, accorder ou retirer: réductions de peine, permissions de sortir, semi-liberté, libération conditionnelle, fractionnement ou suspension de peine ou placement à l'extérieur. Il est également assisté par le service pénitentiaire d'insertion et de probation. Il peut entendre tout détenu qui le souhaite, procéder à des enquêtes ou examens utiles concernant un détenu. Les demandes de libération conditionnelle ou de réduction de peine sont toujours examinées.

Les peines alternatives à l'incarcération (*peines de substitution à l'incarcération* ou *aménagement de peines*) sont les moyens de répondre aux problèmes de *surpopulation* dans les prisons, de favoriser la *réinsertion* et réduire les *risques de récidive*.

Les aménagements de peines permettent un passage progressif du *milieu fermé* vers la *réintégration* dans la société. Mais les conditions économiques difficiles ne favorisent pas ces aménagements qui pour la plupart nécessitent d'avoir un travail et un logement, alors que la *population carcérale* est de plus en plus *précarisée* et *désocialisée*. Ainsi une enquête de 2002 de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques montrait

que « parmi les détenus âgés de plus de 25 ans, 28% vivaient seuls avant l’incarcération, 10% étaient *sans domicile fixe*, la moitié n’avaient pas d’activité professionnelle (...), 11% percevaient le revenu minimum d’insertion, 4% des *allocations de chômage Assedic*, 6% l’*allocation pour adulte handicapé* et 2% une *pension d’invalidité* ».

Dans le rapport de la mission parlementaire (2003) il s’agit notamment que « La sortie de prison, quelle que soit la durée de la *peine purgée*, est un moment difficile à vivre. La *personne libérée* sans préparation ni accompagnement risque de se retrouver à nouveau dans un *environnement familial* ou *social néfaste*, voire *criminogène*, ou bien au contraire dans un isolement total, alors qu’elle aurait besoin de soutien pour *se réadapter à la vie libre*. Tout ceci peut l’amener à la *récidive* ».

Le nombre des personnes sans domicile fixe et/ou sans ressources augmente parmi la *population pénale*. Il en est de même des personnes victimes d’*addictions (alcool ou drogues)* ou de *troubles psychologiques*.

Il est clair que ce public, sans prise en charge après *la sortie de prison*, aura un *risque de récidive élevé*, les mêmes causes produisant les mêmes effets ».

Malgré l’intérêt des peines alternatives à l’incarcération, le rapport de la Cour des Comptes remarque (2006) qu’elles restent peu utilisées.

« Les alternatives à l’incarcération peuvent intervenir à tous les stades de la procédure répressive: elles peuvent être décidées lors des poursuites (*composition pénale*) ou pendant l’instruction (*contrôle judiciaire*), mais également au moment du jugement (*peine de jours-amendes, travaux d’intérêts généraux (TIG)*, comme *peine principale* ou *complémentaire: sursis simple* ou avec *mise à l’épreuve*); enfin, lors de l’exécution de la peine, les condamnés peuvent bénéficier de mesures dans le cadre d’une *libération anticipée (libération conditionnelle, semi-liberté, suspension de peine, placement sous surveillance électronique (PSE), chantier extérieur...)*. À condition que la *gravité des faits commis* et que le *comportement* de leur auteur ne s’y opposent pas, elles peuvent concerner des *prévenus* ou des *condamnés* à qui elles permettent de rester libres sous réserve de se soumettre aux contrôles prescrits par les juges. Aux personnes incarcérées, elles offrent la possibilité de sortir plus vite de prison en exécutant leur peine ailleurs, sans être privées de leur liberté ou en subissant un régime de surveillance moins contraignant.

Les alternatives à l’incarcération permettent non seulement de limiter les *effets désocialisants* de l’incarcération, mais aussi de soustraire les condamnés aux *contacts criminogènes* inhérents à la fréquentation de *compagnons de cellule*. De ce double point de vue, elles contribuent à limiter la *récidive...* ».

Le décret N° 99-276 du 14 avril 1999 crée dans chaque département le *Service pénitentiaire d’insertion et de probation (SPIP)*. Les SPIP, proches du terrain, ont pour missions de mettre en place les dispositifs d’insertion pour les *personnes en détention*, de *faire le lien entre milieu fermé et milieu ouvert*, d’*accompagner le détenu* lors de sa libération. Le manque de moyens financiers et humains freinent fortement ces missions d’insertion pourtant affichées parmi les objectifs principaux de l’*administration pénitentiaire*.

www.servicepublic.fr

www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/prison-detention-reinsertion

Mesures d'aménagement de peines: placements extérieurs, libérations conditionnelles, semi-liberté, le bracelet électronique ou placement sous surveillance électronique (PSE).

VOCABULAIRE

la commission d'application des peines	комісія, що опікується виконанням покарань
accorder	надавати, тут застосовувати
retirer	відкликати, відмінити
la réduction de peine	скорочення терміну покарання
la permission de sortir	дозвіл на короткотерміновий виїзд (з місць позбавлення волі)
la semi-liberté	напіввільний режим відбування покарання у вигляді позбавлення волі
la libération conditionnelle	умовно-дострокове звільнення з місць позбавлення волі
le fractionnement de peine	дроблення покарання
la suspension de peine	відстрочка відбування покарання
le placement à l'extérieur	відбування покарання поза кримінально-виконавчою установою
le service pénitentiaire d'insertion et de probation	пенітенціарне управління із соціалізації та умовного засудження із застосуванням режиму пробації (випробування)
une peine alternative	альтернатива покаранню у місцях позбавлення волі
une peine de substitution à l'incarcération	покарання, що призначається замість покарання у вигляді позбавлення волі
un aménagement de peine	міра по гуманізації пенітенціарного режиму
réduire les risques de récidive	скоротити ризики рецидиву
un passage	перехід
progressif,-e	поступовий,-а
un milieu fermé	закрите середовище
de plus en plus	все більш і більш
précarisé,-e	ранній,-я
désocialisé,-e	десоціальний,-а
un sans domicile fixe	особа без певного місця проживання
une personne sans ressources	особа без засобів існування
le revenu minimum d'insertion	гарантована законом мінімальна соціальна допомога для осіб, що не мають необхідних засобів для існування
une allocation de chômage Assedic	соціальна допомога по безробіттю
l'allocation pour adulte handicapé	соціальна допомога особі, що визнана інвалідом (у дорослому віці)
une pension d'invalidité	пенсія по інвалідності
la durée de la peine purgée	строк відбутого покарання
une personne libérée	звільнена особа з місць позбавлення волі

un environnement familial	родинне коло
un environnement social	соціальне оточення
néfaste	згубний,-а
criminogène	криміногенний,-а
dans un isolement total	у повній ізоляції
avoir besoin de	мати потребу в
un soutien	підтримка
se réadapter à la vie libre	пристосуватися до життя на волі
amener à	привести до
une récidive	рецидив
une addiction	<i>тут</i> пагубна звичка, схильність
un alcool	алкоголь
une drogue	наркотик
la population pénale	особи, що утримуються в місцях позбавлення волі (засуджені і ті, що перебувають під слідством)
des troubles psychologiques <i>fpl</i>	психічні розлади, захворювання
sans prise en charge	без взяття під опіку
un risque de récidive élevé	підвищений ризик рецидиву
produire les mêmes effets	спричиняти ті ж самі наслідки
la Cour des Comptes	Рахункова палата
la composition pénale	негайне вирішення справи в суді без права подання апеляції (за особистою згодою правопорушника і з дозволу прокурора, наприклад, стосовно певної категорії правопорушень правил дорожнього руху)
le contrôle judiciaire	судовий контроль (міра запобігання, аналогічна підписці про невийзд, але з додатковими зобов'язаннями)
une peine de jours-amendes	покарання, що полягає у сплаті до державної казни суми, розмір якої визначається суддею з розрахунку щоденного внеску на протязі визначеної кількості днів (не більше 1000 € на термін, що не перевищує 360 днів)
les travaux d'intérêts généraux	суспільно корисні роботи, громадські роботи
un sursis simple	умовне засудження
un sursis avec mise à l'épreuve	умовне засудження з встановленням випробувального строку
une libération anticipée	дострокове звільнення
une libération conditionnelle	умовно-дострокове звільнення
une semi-liberté	напіввільний режим відбування покарання
un placement sous surveillance électronique (PSE)	перебування під наглядом, що здійснюється за допомогою носіння браслета з вмонтованим електронним чипом

un chantier extérieur	будівництво за межами пенітенціарного закладу
la gravité des faits commis	тяжкість скоєних злочинів
le comportement de leur auteur	поведінка винуватця злочину
rester libre	залишатися на волі
sous réserve de	з огляду на
se soumettre aux contrôles prescrits par les juges	підлягати контролю згідно з приписом суддів
exécuter sa peine	відбувати покарання
ailleurs	зовні
subir	знахувати
un régime de surveillance	відбування покарання в умовах напіввільного режиму
contraignant,-e	примусовий,-а
limiter les effets désocialisants	обмежити наслідки, що призводять до десоціалізації
soustraire aux contacts criminogènes	звільнити, позбавляти стосунків з криміногенними елементами
inhérent,-e	невід'ємний,-а
une fréquentation	відвідування
un compagnon de cellule	сусід по камері
être proche de terrain	бути близьким до звичайного людського середовища
les dispositifs d'insertion	міри з влаштування/облаштування осіб, що відбули покарання
faire le lien	зв'язувати, ув'язувати
freiner	гальмувати

7. Découvrez:

Le 18 septembre 1981, par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale adopte, après deux jours de débats, le projet de loi portant *abolition de la peine de mort* présenté, au nom du Gouvernement, par Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la justice. Douze jours plus tard, le texte est voté dans les mêmes termes par le Sénat, par 160 voix contre 126.

8. Observez:

7-3 Règles particulières en matière d'exécution de peine (pour les prisonniers d'origine étrangère)

Vous désirez effectuer votre peine dans votre pays d'origine

Vous pouvez demander à exécuter votre peine dans votre pays, s'il existe une convention entre l'État français et votre pays. Vérifier auprès du greffe de l'établissement si cette convention existe avant de faire votre demande.

Vous avez été condamné à une interdiction du territoire français (ITF)

Deux possibilités s'offrent aux juridictions qui accordent une libération conditionnelle:

– accorder une libération conditionnelle de droit commun, avec possibilité de relèvement de l'ITF à l'issue de la mesure;

– accorder une libération conditionnelle sous condition de l'exécution de l'ITF. Cette mesure peut vous être imposée.

Vous désirez exécuter une mesure de libération conditionnelle dans votre pays d'origine

Il faut que le pays dont vous avez la nationalité ait ratifié la Convention européenne pour la surveillance des personnes condamnées ou libérées sous condition. Vous devez en faire la demande.

Les pays concernés sont l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Estonie, l'Italie, la Macédoine, le Luxembourg, le Monténégro, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, l'Ukraine (état des ratifications au juin 2008)

8-2 Les correspondances

Pour les détenus étrangers

La correspondance en langue étrangère n'est pas interdite mais peut, comme tous les courriers, être contrôlée après traduction.

Les courriers aux autorités consulaires de votre pays doivent être laissés ouverts.

8-3 Les visites

Les agents diplomatiques et consulaires

Les agents diplomatiques et consulaires de l'État dont vous avez la nationalité doivent demander un permis de visite.

Les visites ont lieu en présence d'un surveillant.

www.prison.justice.gouv.fr

9. Associez:

1) un détenu	a) des peines de substitution à l'incarcération
2) purger sa peine	b) une intégration sociale
3) une réinsertion sociale	c) un ex-détenu
4) un ancien détenu	d) un incarcéré
5) l'aménagement de peines	e) exécuter sa peine

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Traduisez en bon ukrainien technique.

Les sources. Les sources de droit supranationales relèvent du niveau international ou européen. Au niveau international, les principaux textes ne présentent pas de *texte contraignant*. La France est ainsi soumise aux règles minima pour le traitement des délinquants de l'ONU de 1957. Le *pacte international* relatif aux droits civils et politiques du 10 décembre 1966, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 2200 A III), contient lui aussi des dispositions concernant les droits des détenus, principalement les articles 7 et 10. La *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1984 et entrée en vigueur le 27 juin 1987, de caractère universel, elle concerne encore les actes commis en prison. Au niveau européen, la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements

inhumains et dégradants, est entrée en vigueur le 1 février 1989. Cette Convention s'est enrichie d'un *Comité européen pour la Prévention de la Torture* (le CPT) chargé d'effectuer des visites des lieux de détention. Il ne dispose pas de pouvoir juridictionnel et ne peut donc statuer sur des plaintes. Son influence est néanmoins réelle, au travers des normes minimales dégagées au fil des visites mais surtout grâce à la reprise des recommandations du CPT dans la jurisprudence même de la *Cour européenne des droits de l'homme*. Ensuite les règles pénitentiaires européennes révisées le 11 janvier 2006 correspondent à une source d'inspiration pour les gouvernements. L'ensemble de ces textes n'a donc pas d'effet contraignant. Tel n'est pas le cas de la *Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme* de 1950, entrée en vigueur le 3 septembre 1953. Elle suscite une nette attraction sur le droit pénitentiaire français. La Convention est un texte qui autorise l'exercice de recours pour violation de l'une de ses dispositions devant la Cour européenne des droits de l'homme. Certes, un faible nombre d'articles de la Convention est consacré à la situation des détenus: l'article 4 paragraphe 3, par exemple, consacre le travail pénitentiaire tandis que l'article 5 concerne le droit à la liberté et à la sûreté.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et remplissez les trous par les mots qui manquent.

STATUT DE LA PERSONNE DÉTENUE

..... . La garde à vue est une par laquelle un (gendarme ou fonctionnaire de police) retient une personne (un) qui, pour les nécessités de l'enquête, doit rester à la disposition des services de police.

Une personne ne peut que s'il existe contre elle des raisons plausibles de soupçonner qu'..... ou La est de heures. Elle peut être prolongée de heures ou heures maximum, sur Toutefois, pour les , , la durée peut être de heures..... .

..... . La personne doit être immédiatement informée: de sur laquelle porte; des dispositions relatives à la durée de la garde à vue; de Le dispose des droits suivants: le droit de faire la personne avec laquelle il vit habituellement, , ou; le droit d'être désigné par le procureur (un membre de sa famille peut également demander un examen médical); le droit de de son choix dès de la garde à vue (l'entretien est et ne peut excéder une durée de).

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires. En consultant le document ci-dessous, discutez avec votre voisin ou voisine des qualités professionnelles requises du personnel d'un établissement pénitentiaire.

Aptitudes professionnelles

Règle 46 (1). L'administration pénitentiaire doit choisir avec soin le personnel de tout grade, car c'est de son intégrité, de son humanité, de son aptitude personnelle et de ses capacités professionnelles que dépend une bonne gestion des établissements pénitentiaires.

Règle 46 (2). L'administration pénitentiaire doit s'efforcer constamment d'éveiller et de maintenir dans l'esprit du personnel et de l'opinion publique la conviction que cette mission est un service social d'une grande importance ; à cet effet, tous les moyens appropriés pour éclairer le public devraient être utilisés.

Règle 48. Tous les membres du personnel doivent en toute circonstance se conduire et accomplir leur tâche de telle manière que leur exemple ait une bonne influence sur les détenus et suscite leur respect.

Règle 51 (1). Le directeur, son adjoint et la majorité des autres membres du personnel de l'établissement doivent parler la langue de la plupart des détenus, ou une langue comprise par la plupart de ceux-ci.

Règle 51 (2). On doit recourir aux services d'un interprète chaque fois que cela est nécessaire.

prison.eu.org/spip.php

Association pour la communication sur les prisons et l'incarcération en Europe

4. Faites un exposé en oral à votre choix sur le sujet suivant en argumentant votre réponse: «*Les peines aménagées ou alternatives*», «*La peine-plancher*», «*Je suis contre la peine de mort, parce que...*», «*Je suis pour la peine de mort, parce que...*».

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Donnez les définitions des termes suivants.

Amnistie, réhabilitation, insertion, réintégration, réadaptation

2. Lisez une interview donnée par le directeur de la maison d'arrêt de Nanterre. Échangez des idées inspirées par cette interview avec votre voisin ou voisine.

INTERVIEW

PASCAL VION – directeur de la Maison d'arrêt de Nanterre

1) Parlez-nous de votre parcours?

Je suis entré dans la pénitentiaire en 1994. J'ai d'abord été nommé sous directeur à la maison d'arrêt de la santé où je suis resté quatre ans. C'est un établissement chargé d'histoire, c'est là que j'ai appris le métier. J'ai ensuite rejoint la direction de l'administration pénitentiaire en qualité d'adjoint au chef du bureau chargé de l'emploi et de la formation des détenus. À la fin de l'année 2001, je suis devenu chef de cabinet du Directeur de l'administration pénitentiaire. J'ai été nommé dans un contexte difficile puisqu'en 2002-2003 ont eu lieu une série d'évasions spectaculaires et de mutineries en maisons centrales.

En mars 2004, j'ai pris la direction de la maison d'arrêt des hommes de Rennes. Le contexte n'était pas simple puisque l'établissement était amené à fermer. J'ai quand même réussi, je pense, à y créer une dynamique. Ça a donc été une expérience très enrichissante avec des personnes qui sont différents de ceux de Nanterre. Ici, le personnel est jeune et assez déraciné. Nous avons peu d'offres de logements, et nous avons du mal à les fidéliser. Beaucoup aspirent à repartir dans leur région d'origine. Cette prison a presque 20 ans mais manque de mémoire. À Rennes, les personnes étaient plus expérimentés mais également plus conservateurs.

L'expérience la plus marquante a été celle de la distribution du journal Ouest France aux détenus de Rennes. Il n'a pas été simple de convaincre le personnel d'adhérer à ce projet. Notre mission est certes de garder les gens mais également de les amener à se poser des questions et à changer. L'accès à l'information quotidienne était une manière de les y aider. Le concept mis en place a donc été: un journal par cellule au moment de la distribution du petit-déjeuner.

Je suis arrivé à Nanterre au mois d'Octobre 2007. À partir du mois de Mars 2008, nous avons mis en place avec le soutien de François Régis Hutin, PDG du journal Ouest France, la distribution

du journal 20 minutes à raison d'un exemplaire par cellule. Comme les détenus cohabitent généralement en cellule, cela leur permet de partager le journal chaque matin.

À Nanterre, la difficulté résidait dans le fait qu'il n'y avait pas de distribution de petit déjeuner car on donnait des dosettes de café et de lait soluble la veille et le pain était distribué le midi. Du coup, j'ai réorganisé avec la société Euresst la livraison du pain tôt le matin et remis en place une distribution de petit déjeuner. Le journal 20 minutes est à la disposition des détenus sur les chariots. Concrètement, ça recrée du contact entre les surveillants et les détenus qui doivent se lever pour récupérer.

2) Pouvez-vous nous décrire la Maison d'arrêt de Nanterre en quelques chiffres?

Il y a 593 places. On accueille actuellement environ 900 détenus, dont une centaine sont seuls en cellule. 1/3 sont en détention provisoire et 2/3 sont condamnés. Conformément à ce que prévoient les règles pénitentiaires européennes, nous avons mis en place une séparation étanche, tant pour l'hébergement que pour les promenades, entre ces deux catégories de détenus.

Si chaque prévenu peut demander une cellule individuelle, cela doit se faire à l'issue d'une procédure spécifique. À défaut de trouver une solution dans l'établissement, le prévenu peut, à cette occasion, être déplacé vers une autre maison d'arrêt sous réserve de l'accord du magistrat instructeur. Concrètement, les prévenus ne font pas ces demandes car ils veulent rester à Nanterre.

Pour les condamnés, nous avons terminé d'installer le 1er avril 2009, 20 cabines téléphoniques. Tous les condamnés définitifs y ont accès et peuvent téléphoner sur les cours de promenades et dans les unités d'hébergement. Les conversations téléphoniques, sont écoutées et enregistrées sauf pour les avocats. Les détenus qui souhaitent appeler leur avocat doivent au préalable prendre un rendez-vous téléphonique et nous vérifions le numéro appelé.

Au quartier des mineurs, nous disposons de 18 places. Nous garantissons l'encellulement individuel, même si tous les mineurs ne sont pas nécessairement demandeurs. On prend évidemment en considération l'avis des médecins en cas de risque particulier.

Nous réorganisons actuellement toutes nos procédures en matière d'accueil des détenus. À terme, chaque détenu bénéficiera de cinq jours d'accueil au quartier des arrivants. Cela nous permettra ensuite d'établir un bilan en présence de tous les intervenants et d'affiner les besoins de chaque détenu (soins, travail, activité).

Nous travaillons également sur le maintien des liens familiaux. Concrètement, nous avons doublé il y a un an le volume horaire des parloirs familles, lequel est passé de 360 heures à plus de 600 heures par mois. Les temps de parloir sont passés de 30 minutes à 45 minutes.

Les parloirs avocats sont eux passés de 24 à 36 heures. La coexistence des parloirs familles et avocats a créé des contraintes plus lourdes pour votre profession car l'entrée des familles bloque l'accès pendant 20 minutes avant chaque tour de parloir. Inversement, les avocats peuvent désormais venir tous les jours du lundi au samedi, ce qui n'était pas le cas auparavant.

3) Quelles sont, selon vous, les difficultés spécifiques à cet établissement?

Je pourrais certes vous parler de la surpopulation. Si un directeur d'hôpital peut refuser une hospitalisation, moi je n'ai pas le droit de refuser un détenu. Je dois donc faire avec.

Pour revenir aux spécificités de cet établissement, j'estime qu'il n'est pas suffisamment inséré dans son environnement local. Il est dommage que les collectivités territoriales ne soient pas mieux impliquées dans ce qui se passe ici. Pourtant, 55% des détenus sont originaires du département des Hauts-de-Seine, 75% sont franciliens et 80% sont français.

La signalétique n'est pas satisfaisante et la maison d'arrêt est souvent difficile à trouver lorsque vous n'y êtes jamais venu. Il existe un vaste projet de tramway sur Nanterre. L'établissement aura-t-il son arrêt: nous avons 4.000 visiteurs titulaires d'un permis pour visiter les détenus aux parloirs.

Les choses commencent néanmoins à changer. J'en veux pour preuve le concert récent du chanteur Merlot dans le cadre du festival Chorus organisé par le conseil général des Hauts de Seine ou la mise en place d'un nouveau partenariat avec la bibliothèque de la Ville de Nanterre.

Par ailleurs, le Préfet nous a aidé à mettre en place une politique sportive dynamique. Aujourd'hui, plusieurs éducateurs sportifs interviennent dans l'établissement à raison d'un millier d'heure par an. Une convention sportive sera prochainement signée sur ce sujet. Il faut savoir que 60% des détenus ont moins de 30 ans et le besoin en exercice physique est fondamental dans cette tranche d'âge.

4) Comment fonctionne le pôle travail des détenus?

Le travail des détenus est une prestation déléguée au partenaire privé GEPSA qui gère également les fonctions de maintenance et de nettoyage. Nous distinguons:

- les détenus qui travaillent pour le compte de l'administration et qui sont payés à la journée, selon 3 classes de rémunération, entre 8 et 15 heures par jour.

- les détenus qui travaillent en atelier de production. Nous y avons une capacité d'accueil de 100 travailleurs. Il s'agit de travail à façon, de conditionnement, payé à la pièce. Les travailleurs perçoivent une rémunération basée sur 50% du SMIC, soit 4 euros de l'heure environ.

Pour le recrutement, nous donnons la priorité à ceux qui ne sont pas aidés par l'extérieur. Pour certains, c'est une première expérience professionnelle.

Sur 900 détenus, 20 à 30 sont réputés indigents, c'est-à-dire qui disposent de moins de 45 euros par mois. C'est très peu. A Rennes, les indigents représentaient près de 20% de la population carcérale.

5) Comment fonctionne le système médical, en êtes-vous satisfaits?

En comparaison de la maison d'arrêt de Rennes, les moyens sont ici renforcés: plus d'une trentaine de personnes (médecins, psychiatres, psychologues, infirmières) assurent 150 à 200 consultations médicales par jour, ce qui est considérable. En moyenne, un détenu a la possibilité de voir un médecin chaque semaine.

Ce qui pose problème, c'est la continuité des soins la nuit. En cas de nécessité, nous appelons le médecin régulateur du 15 qui fait intervenir les pompiers ou le SAMU. Mais lorsque l'urgence n'est pas déclarée, SOS Médecins est compétent. Théoriquement, nous avons une convention passée avec cette association mais cela ne fonctionne pas bien. Certains médecins refusent parfois de venir à la maison d'arrêt. Or, l'expérience montre que pour atténuer le choc carcéral à l'arrivée en prison la nuit ou lorsqu'un détenu ne va pas bien, la visite d'un médecin est un plus incontestable.

6) Un ancien détenu est parti au mois de Janvier 2009, sur une embarcation de 6,60 mètres sur 2, à peine plus large qu'une cellule, pour parcourir 5.400 km des Canaries vers la Guadeloupe. Son PC de course est installé dans une cellule du quartier des mineurs de la Maison d'arrêt de Nanterre. Comment vous êtes-vous investi dans ce projet?

J'ai rencontré Eddy Lesage ancien détenu de la maison d'arrêt de Paris La Santé par l'intermédiaire de Philippe Zoummeroff industriel à la retraite qui se passionne pour les questions de justice. Intéressé par son projet, nous lui avons proposé d'installer son PC course au quartier des mineurs. Il est venu à la maison d'arrêt avec son bateau pour rencontrer les jeunes. Les mineurs ont conçu un blog sur Internet et ils sont rentrés en contact avec lui durant la traversée. Malheureusement Eddy Lesage a connu des avaries et il a dû abandonner au bout d'une dizaine de jours.

Nous avons fait un débriefing à son retour en février dernier. Le PC de course existe toujours et a vocation à connaître une deuxième vie puisque nous modélisons actuellement un nouveau projet avec l'Éducation Nationale pour réaliser un site internet sur le quartier mineurs de Nanterre.

7) Les jurés ont-ils systématiquement la possibilité de venir visiter la Maison d'arrêt avant la session pour laquelle ils seront peut-être amenés à siéger?

Non, ils ne viennent pas systématiquement. C'était le cas à Rennes où j'exerçais auparavant. J'ai récemment proposé à la Présidente du TGI de Nanterre de remettre en place des visites de ce type.

8) Monsieur Jean-Marie DELARUE, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, a établi des recommandations le 24 Décembre 2008 dénonçant notamment l'absence d'un véritable recours hiérarchique du détenu contre les décisions qui lui sont applicables en Maison d'arrêt. Qu'en pensez-vous?

Ces recommandations font suite à la visite de la maison d'arrêt de Villefranche sur Saône, établissement test dans lequel beaucoup d'énergie et de moyens ont été investis par l'administration pénitentiaire.

Globalement, ces recommandations ont été mal perçues par les personnels car elles ne traduisent pas les efforts importants qui ont été mis en oeuvre dans cet établissement par les personnels pénitentiaires et les partenaires pour améliorer le fonctionnement global et notamment l'accueil des détenus.

Sur les préconisations, certains points sont intéressants comme celui sur les cours de promenade qui échappent en partie au contrôle de l'administration pénitentiaire.

Actuellement, les détenus peuvent faire des recours hiérarchiques sur l'ensemble des décisions prises localement. Les détenus font également beaucoup de requêtes sur des questions purement matérielles mais qui sont, pour eux, importantes. Nous travaillons à mettre en place un véritable système d'accusés réception lié aux requêtes des détenus.

D'une manière plus générale, je souhaite diversifier les supports de communication, et notamment développer la chaîne de télévision intérieure. Nous pourrions notamment y diffuser des informations pratiques du type: «comment demander un parloir, solliciter un aménagement de peine, participer à une activité culturelle, voir le médecin etc...».

L'objectif est de parvenir à apporter une réponse à toutes les questions d'un détenu, qu'elles soient écrites ou orales.

9) Quelles sont les mesures mises en place au sein de la MAHS en application des règles européennes pénitentiaires?

Pour accompagner la mise en place des règles pénitentiaire européennes à la maison d'arrêt des Hauts de Seine, nous avons créé un comité de pilotage et trois groupes de travail largement ouverts sur l'extérieur (Barreau, associations, élus, sous-préfet, Ville etc...).

Le premier groupe s'est attaché à réfléchir à l'accueil et au parcours du détenu en maison d'arrêt. Il s'agit à la fois d'améliorer les procédures de prise en charge et de mieux coordonner le recueil d'informations auprès des différents personnels et partenaires, au moyen d'un cahier électronique de liaison.

Le deuxième a proposé un plan de séparation entre les condamnés et les prévenus et la mise en place d'un régime de détention différencié pour les condamnés, basé sur le comportement et le profil du détenu, comme cela se fait dans les centres de détention.

Le dernier groupe a travaillé sur les questions des liens familiaux et de la préparation à la sortie.

Ces groupes ont fait des préconisations que nous allons mettre en oeuvre en 2009.

10) Vous avez déclaré, à l'issue d'une réunion entre Madame Le Garde des Sceaux et les directeurs de Maisons d'arrêt, le 23 Septembre 2008: «Le discours de la Ministre nous ramène 15 ans en arrière». Qu'entendiez-vous par là?

J'ai fait ces déclarations en qualité de représentant syndical FO Direction, qui est le syndicat majoritaire des directeurs de prison. Je les ai faites dans un contexte particulier puisque la Ministre nous avait réunis pour nous indiquer notamment, que nous n'étions pas liés dans nos décisions d'affectation des détenus en cellule aux avis des médecins. La réforme de 1994 qui a confiée la santé des détenus au secteur public hospitalier est une réforme essentielle. Nous avons besoin de développer des relations de confiance avec nos partenaires médicaux. C'est une condition essentielle du travail pluridisciplinaire que nous sommes tenus d'organiser, dans l'intérêt des personnes prises en charge en milieu carcéral.

S'agissant du projet de loi pénitentiaire, nous avons été déçus par la méthodologie obligeant le comité d'orientation restreint auquel nous avons participé à travailler dans l'urgence. Il faut regretter que le projet de loi n'évoque pas suffisamment le rôle et les missions du personnel de l'administration pénitentiaire. En revanche, il comporte des avancées importantes sur les droits des détenus. Le volet sur l'aménagement des peines est par ailleurs intéressant, notamment la généralisation du bracelet électronique.

11) Être Directeur de Maison d'arrêt, tout particulièrement dans le contexte actuel, est-ce être perpétuellement «sous pression»?

La pression est consubstantielle au métier mais c'est aussi un stimulant. On fait face à des situations difficiles parfois périlleuses mais que l'on doit assumer; on est du reste formé pour ça!

Mais ça peut devenir difficile quand s'ajoute à cette pression, le jugement négatif de l'opinion publique et des médias sur notre travail. Les personnes qui servent l'administration pénitentiaires au quotidien ont alors le sentiment d'être bien peu considérées.

Par exemple, un de vos confrères a été récemment détenu à la maison d'arrêt de Nanterre. Nous avons le sentiment d'avoir fait de notre mieux en application d'une décision de justice, certes non définitive. Or, nous avons pu lire dans la presse que cet avocat s'était plaint de ses conditions d'hébergement abominables, de l'absence de parloirs, de télévisions dans sa cellule etc... Tout ceci est pourtant totalement faux. Par exemple, en 50 jours de détention, il a bénéficié de 75 heures de parloirs avocats. J'ai même fait visiter sa cellule à certains de ses défenseurs qui dénonçaient ses conditions de détention et qui ont été surpris de voir que cela ne correspondait pas à la réalité...

12) Vous êtes l'auteur de l'ouvrage intitulé «Le camp de Jargeau, juin 1940, décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret» (ed. du Cercil 2004). Cet ouvrage a été préfacé par Serge Klarsfeld qui est l'un de nos Confrères. Quels rapports entretenez-vous, d'une manière plus générale, avec les avocats?

Dans l'ensemble, j'entretiens d'excellents rapports avec vos confrères. C'est un partenariat nourri et sympathique. Avec mes collègues directeurs, nous avons parfois de grandes conversations avec les avocats devant la machine à café, en attendant que leurs clients arrivent au parloir...

J'ai eu quelques craintes lorsque le système des parloirs avocats a été modifié. Certains avocats regrettaient de ne pas pouvoir venir tous les jours voir leur client, ce qui est désormais possible, mais il est vrai qu'en raison des croisements possibles avec les parloirs famille, l'entrée au parloir avocat peut parfois être retardée. J'ai cependant le sentiment d'avoir été soutenu par le Bâtonnier et par la plupart des avocats qui ont bien compris l'effort en direction des parloirs famille.

Par ailleurs, la présence des avocats aux commissions de discipline est un vrai plus, notamment pour l'explication de la sanction au détenu.

Nous avons encore des choses à faire ensemble: visites de la maison d'arrêt pour les jeunes avocats, la projection du DVD de la Cour d'Assises dans le cadre d'une réunion organisée pour les détenus ou encore lors de votre rentrée de la Conférence.

15) Y a-t-il une question que nous n'aurions pas posée et à laquelle vous auriez souhaité répondre?

Vous auriez pu m'interroger sur l'histoire de Maître Christian Laplanche, ancien détenu réhabilité qui a réussi à devenir avocat en 2008 après avoir passé un doctorat de droit. J'ai découvert cette histoire récemment et j'ai vraiment été surpris d'apprendre qu'il avait eu autant de difficultés à se faire admettre au sein du Barreau. J'espère avoir un jour l'occasion de faire sa connaissance.

**Propos recueillis
par Grégoire Noel – avocat
Isabelle Clanet Dit Lamanit – Avocat**

PARTIE VII LE DROIT PRIVÉ

UNITÉ 1

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Section 1.1

Le droit civil et le Code civil

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Lisez la citation ci-dessous et dites: a) À qui appartiennent ces paroles? b) Sur quoi portent-elles? c) À quelle période de la vie ce célèbre homme politique les a-t-il prononcées? d) Quelle en est votre propre opinion?

Ma vraie gloire n'est pas d'avoir gagné quarante batailles; Waterloo effacera le souvenir de tant de victoires; ce que rien n'effacera, ce qui vivra éternellement c'est mon Code civil /Napoléon Bonaparte, *Le mémorial de Sainte Hélène*/.

3. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions qui suivent: *Quelle est l'autre dénomination du Code civil français? Quelle est sa portée internationale?*

4. Donnez le commentaire développé aux phrases *mises en italique gras* dans le texte. Quels autres passages du texte sont aussi importants d'après le sens que les phrases citées?

5. Relevez dans le texte tous les termes juridiques liés sémantiquement avec le terme juridique «*les biens*».

6. Trouvez dans le texte les équivalents français aux mots et expressions suivants:

Цивільне право, приватне право, загальне право, зобов'язальне право, спадкове право, Цивільний кодекс, сукупність норм, кодифікація, сімейне право, право власності, договірне право, майно, спадщина, майнове право, особисте немайнове право, громадянський стан осіб, повноліття, правосуб'єктність, правоздатність, дієздатність, цивільно-правова відповідальність, кредитор, дебітор.

TEXTE I

Le droit civil français se définit comme l'ensemble des règles de droit privé normalement applicable. Il occupe une place privilégiée: il a une valeur générale et donne les principes généraux. ***Le droit civil est la branche la plus ancienne du droit.*** Il trouve sa source principale dans le Code civil dit encore «Code Napoléon», modifié et complété par un grand nombre de lois postérieures. ***C'est le Code Napoléon qui a servi de modèle***

aux codifications européennes et latino-américaines du XIX siècle. Il est entré en vigueur en 1804.

De toutes les branches du droit le droit civil possède la plus longue tradition. ***C'est le droit de l'individu à chaque moment de sa vie, dans son individualité et ses rapports aux autres.*** Dans une formule célèbre, Jean Carbonnier, un juriste français, professeur de droit et spécialiste de droit civil, énonçait que la famille, la propriété et le contrat sont les trois «piliers» du droit (Flexible Droit, 1969): telles sont en effet les matières cruciales du droit civil français.

Le droit civil constitue le tronc du droit privé. Il s'applique principalement aux personnes physiques, mais aussi aux personnes morales de droit privé. Autrement dit, le droit civil est le droit commun qui régit l'état des personnes, les obligations qu'elles contractent, et les biens. ***Il donne ainsi une armature juridique aux principaux faits et actes de la vie humaine, ceux que tous les hommes, quels qu'ils soient, subissent ou accomplissent: la naissance, la majorité, le mariage et ses conséquences, l'acquisition de biens, les contrats, la responsabilité, la mort... .***

L'ensemble des questions et des actes juridiques dans le domaine du droit civil relèvent des juridictions civiles. En ce sens on oppose le droit civil au droit pénal, au droit commercial et au droit administratif. Quand il n'y a pas de règle spéciale, on applique les règles générales du Code civil.

Le droit civil comprend traditionnellement deux parties:

- le «*droit extrapatrimonial*», c'est-à-dire les droits de la personnalité, le droit des personnes (libertés publiques) et le droit de la famille;
- le «*droit patrimonial*», c'est-à-dire le droit des biens, le droit des obligations et le droit des successions.

Les droits patrimoniaux sont ceux que l'on peut évaluer en argent: ils ont une valeur économique et pécuniaire (maison, argent, immobilier, voiture, actions). Les droits extrapatrimoniaux qui ne sont pas susceptibles d'être évalués en argent: ils peuvent avoir une nature politique (droit de vote), familiale (droit de se marier, de divorcer, autorité parentale et droit de garde sur les enfants), ou être liés à la personnalité. Dans ce dernier cas, on les appelle droits de la personnalité (droit à l'honneur, droit au nom, droit au respect de la vie privée). On ne peut pas disposer des droits extrapatrimoniaux ni les perdre. On dit qu'ils sont indisponibles et imprescriptibles. En revanche, les droits patrimoniaux sont disponibles et prescriptibles. On dit souvent que ce sont des biens.

Les droits patrimoniaux se divisent en plusieurs catégories:

– Les *droits réels*: lien entre un bien quelconque et une personne (droit de propriété). Ils donnent à la personne un pouvoir juridique qui s'exerce directement sur une chose et qui peuvent être défendus contre tout le monde.

– Les *droits personnels* ou *de créance*: lien entre deux personnes, une des personnes s'appelle le débiteur, l'autre s'appelle le *créancier*. C'est un lien d'obligation par lequel le créancier peut exiger quelque chose du débiteur, mais de personne d'autre. Il existe des obligations de donner (on vend une maison), de faire (le garagiste qui fait notre entretien) et de ne pas faire (contrat de bail où les animaux sont interdits).

– les *droits intellectuels*, comme celui qu'un professionnel peut avoir sur la clientèle, un auteur sur son oeuvre littéraire ou artistique ou un inventeur sur son invention (*marques et brevets*).

Les droits patrimoniaux constituent le patrimoine d'une personne. En droit français le patrimoine est défini comme l'ensemble des droits et obligations d'une personne (physique ou morale). Il est composé d'éléments d'*actif* (droit de propriété, créances) et d'éléments de *passif* (obligations, dettes). Une personne physique ne peut avoir qu'un seul patrimoine. Si elle veut mettre des biens à l'abri de ses créanciers, elle peut créer une personne morale, par exemple une société civile ou commerciale.

www.smeno.com/lyceens/2574-les-structures-du-droit.html

VOCABULAIRE

l'ensemble de	сукупність
une règle de droit applicable	правова (юридична) норма застосовуваний, -а
occuper une place	посісти місце
une valeur	цінність
modifié, -e	змінений, -а
complété, -e	доповнений, -а
un grand nombre de	велика чисельність
postérieur, -e	наступний, -а; пізніший, -а
servir de modèle à	служити зразком
entrer en vigueur	набрати чинності, вступити в дію
une formule	формулювання, висловлювання
un professeur de droit	доктор юридичних наук
énoncer	проголошувати
une famille	родина
une propriété	власність
le droit de propriété	право власності
un contrat	трудоий договір, контракт
un pilier	стовп, опора
en effet	в дійсності
crucial, -e	вирішальний, -а; вузловий, -а
constituer	складати
un tronc	стовбур, основа
l'état des personnes	громадянський стан осіб
les obligations <i>fp</i>	зобов'язання
une armature	остов, каркас, основа
subir	<i>тут</i> зазнати
accomplir	здійснювати
la naissance	народження
la majorité	повноліття
le mariage	одруження
une conséquence	наслідок

l'acquisition de biens	придбання (рухомого і нерухомого) майна
une responsabilité	(юридична) відповідальність
une mort	смерть, кончина
relever de	виходити з
opposer	протиставити
comprendre	<i>тут</i> включати до складу
une partie	частина
une juridiction civile	цивільний суд (судова установа)
le droit extrapatrimonial	особисте (немайнове) право
le droit patrimonial	майнове право
le droit des personnes	громадянські (особисті) права
le droit de la famille	сімейне право
le droit des biens	речове право, майнове право
le droit des obligations	зобов'язальне право
le droit des successions	спадкоємне право
évaluer en argent	оцінювати в грошовому еквіваленті
une valeur économique	економія (економічна ефективність) від використання запатентованого винаходу
une valeur pécuniaire	кошторис у грошовому еквіваленті
un immobilier	нерухомість
une action	акція, цінний папір
susceptible de	такий, що підходить/годиться для...
le droit de vote	право голосу
se marier	одружуватися
divorcer	розлучатися
une autorité parentale	батьківські права
le droit de garde sur les enfants	право утримувати дітей при собі
une personnalité	особистість
les droits de la personnalité	особисті (немайнові) права
le droit à l'honneur	право на честь
le droit au nom	право на ім'я
le droit au respect de la vie privée	право на приватне життя
disposer de	володіти, мати
perdre	втратити
indisponible	такий, яким не можна скористатися, такий, що не може використовуватися
imprescriptible	непорушний,-а
des biens <i>m pl</i>	майно
se diviser en	поділятися на
une catégorie	категорія
les droits réels <i>m pl</i>	речове право конкретної особи (узурфруктарія) користуватися чужим майном з одержанням доходів
un lien	зв'язок

un lien d'obligation
quelconque
un pouvoir juridique
s'exercer directement sur

une chose
défendre contre
les droits personnels
les droits de créance

les droits intellectuels
un débiteur
un créancier
exiger qch de qn
une obligation de donner

une obligation de faire
une obligation de ne pas faire

vendre
un garagiste
faire un entretien
un contrat de bail
interdit, -e
un professionnel
une clientèle
une oeuvre littéraire
une oeuvre artistique
un inventeur
une invention
une marque
un brevet

un patrimoine
un élément actif
un élément passif
une créance
une obligation
une dette
mettre à l'abri
créer
une société civile

une société commerciale

зобов'язальні узи
котрийсь, якийсь
тут юридичне панування (над річчю)
здійснюватися безпосередньо/відносно
(стосовно) чогось

річ
захищати від
особисті права
права вимоги (права вимоги щодо
виконання договірних зобов'язань)
права на нематеріальні блага
боржник, дебітор
кредитор
вимагати щось від когось
обов'язок передати річ (майно, товар) або
право власності (на певну річ)
обов'язок вчинити певні дії
обов'язок не вчиняти дій, якими може бути
завдано шкоду

продати
власник станції техобслуговування
обслуговувати
договір найму (оренди)
заборонений, -а
фахівець, спеціаліст
клієнтура
літературний твір
художній витвір
винахідник
винахід
товарна марка, бренд
патент, виключне право на використання
винаходу (патент на корисну модель, на
промисловий знак)

особисте майно (населення)
актив, майно
пасив, заборгованість
право вимоги
обов'язок, зобов'язання
борг
унезбезпечити; застрахувати
створити
товариство, що не переслідує комерційних
цілей
торговельна компанія, товариство

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (*VRAI/FAUX*):

1. Le droit civil français se définit comme l'ensemble des règles de droit commun normalement applicable. *V F*
2. Parmi les autres branches le droit civil français occupe une place privilégiée. *V F*
3. Le droit civil est la branche la plus récente du droit. *V F*
4. Le droit civil se compose du triptyque représenté par: le droit des biens, le droit de la famille et le droit des contrats. *V F*
5. Sa source principale, le Code civil, est modifiée et complétée par un grand nombre de lois postérieures. *V F*
6. Le Code civil dit encore «Code Napoléon» a servi de modèle aux codifications européennes en 1804. *V F*
7. Le droit civil s'applique principalement aux personnes physiques, mais aussi aux personnes morales de droit public. *V F*
8. Le droit civil est le droit commun qui régit l'état des personnes, les obligations qu'elles contractent, et les biens. *V F*
9. L'ensemble des questions et des actes juridiques dans le domaine du droit civil ne relèvent ni des juridictions administratives, ni juridictions pénales, mais des juridictions civiles. *V F*
10. Quand il n'y a pas de règle spéciale dans le domaine des autres branches du droit privé, on applique les règles générales du Code civil. *V F*
11. Le droit civil comprend traditionnellement deux parties: le «droit extrapatrimonial» et le «droit patrimonial». *V F*
12. Le «droit extrapatrimonial» est constitué du droit des personnes et du droit de la famille. *V F*
13. Le «droit patrimonial» comprend le droit des biens, le droit des obligations et le droit des successions. *V F*
14. Ni les droits patrimoniaux ni les droits extrapatrimoniaux ne s'évaluent en argent. *V F*
15. Les droits extrapatrimoniaux peuvent avoir une nature politique, familiale ou être liés à la personnalité. *V F*
16. Les droits extrapatrimoniaux sont indisponibles et imprescriptibles. *V F*
17. Les droits patrimoniaux se divisent en plusieurs catégories: les droits réels, les droits personnels, les droits de créance et les droits intellectuels. *V F*
18. Les droits patrimoniaux constituent le patrimoine d'une personne. *V F*
19. Le patrimoine est défini comme l'ensemble des droits et obligations des personnes physiques et des personnes morales. *V F*
20. Le patrimoine est composé d'actif et de passif. *V F*
21. Une personne physique peut avoir un seul patrimoine. *V F*

2. Choisissez la bonne réponse:

1. *Un lien d'obligation relient un créancier et un débiteur. Le créancier*

- a) est tenu de rembourser sa dette au débiteur
- b) peut exiger une dette du débiteur
- c) peut exproprier le patrimoine du débiteur.

2. *La capacité juridique est*

- a) l'aptitude juridique d'une personne à être titulaire de droits ou d'obligations (capacité de jouissance);
- b) l'aptitude juridique d'une personne à pouvoir exercer ces droits et ces obligations (capacité d'exercice);
- c) l'aptitude des mineurs à avoir des droits et des obligations et à les exercer soi-même.

3. *Le droit réel est*

- a) un droit personnel sur le patrimoine d'un débiteur;
- b) un droit direct sur la chose;
- c) un droit d'une personne sur un bien particulier.

4. *L'état civil*

- a) ne désigne que la situation d'une personne dans la famille et la société telle qu'elle est établie par une procédure écrite d'identification administrative;
- b) ne désigne que le service public chargé de dresser les actes de naissance, de mariage, de décès;
- c) désigne l'ensemble des droits civils et des qualités d'une personne (nom, nationalité, domicile, situation matrimoniale,...) et service en charge des actes de l'état civil.

5. *Un brevet d'invention c'est*

- a) un diplôme délivré par l'État et qui reconnaît une compétence professionnelle;
- b) un titre qui protège une invention de la concurrence et garantit le monopole d'exploitation de cette dernière;
- c) un titre de propriété intellectuelle permettant aux tiers d'exploiter l'invention d'autrui.

6. *Une marque est*

- a) un nom propre, un mot, une expression ou un symbole visuel, signe distinctif qui permet au consommateur de distinguer le produit ou le service d'une entreprise;
- b) l'ensemble de produits fabriqués, vendus sous un label; firme, entreprise qui est propriétaire de ce label;
- c) l'ensemble de produits ou de services proposés par une firme ou entreprise aux consommateurs sur le marché.

3. Cherchez l'intrus:

1. Les droits extrapatrimoniaux sont incessibles, inaliénables, intransmissibles, prescriptibles, insaisissables, non estimables en argent.

2. Les droits patrimoniaux sont constitués de droits réels, de droits de la personnalité ou de droits personnels.

3. Les droits patrimoniaux sont disponibles, cessibles, prescriptibles, inaliénables, estimables et appréciables en argent.

4. Le droit de propriété confère à son titulaire le droit de posséder une chose, de disposer de la chose, le droit de l'user (le droit d'utiliser la chose), d'en percevoir les fruits (les revenus), de l'exproprier ou nationaliser.

4. Trouvez dans le texte le passage où il s'agit des deux subdivisions du droit civil français. Résumez-le en 7-10 phrases.

5. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

1. Qu'est-ce que le droit civil? Qu'est-ce qu'il régit?
2. Il relève de quelle branche de droit?
3. Quel rôle le droit civil joue-t-il pour les autres branches du droit?
4. Quelle est sa source principale?
5. Sur combien de piliers se base-t-il?
6. À quelles personnes juridiques s'applique-t-il?
7. Devant quelles juridictions sont réglés les litiges civils?
8. À quelles branches de droit le droit civil est-il opposé et pourquoi?
9. De quelles parties est-il composé?
10. En quoi consiste la différence entre ces parties?
11. Y a-t-il une différence entre les droits de la personnalité et les droits personnels?
12. Lesquels de ces droits sont indisponibles et imprescriptibles?
13. Comment peut-on caractériser le patrimoine?
14. Qu'est-ce qui constitue le patrimoine?
15. Qui peut avoir un patrimoine?

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez le féminin des adjectifs suivants et leur pluriel au masculin et féminin:

Actif, administratif, civil, commercial, crucial, européen, extrapatrimonial, général, intellectuel, latino-américain, moral, parental, passif, patrimonial, personnel, principal, pénal, postérieur, réel, spécial.

2. Trouvez dans le texte les synonymes aux mots suivants:

Le Code civil, une ramification, une norme, un droit personnel, une dette, un sujet de droit, une invention, un obligé.

3. Trouvez dans le texte les antonymes aux mots suivants:

Le droit privé, une créance, un créancier, un droit, une obligation, l'actif, l'incapacité de jouissance, l'incapacité d'exercice.

4. Donnez l'équivalent français aux mots et expressions ukrainiens:

Сукупність норм приватного права, займати привілейоване місце, мати загальне значення, найстаріша галузь права, знаходити своє головне джерело, змінений і доповнений великою кількістю наступних законів, слугувати зразком, набрати чинності, вузлові питання, застосовувати загальні норми цивільного кодексу, не підлягати оцінці в грошовому еквіваленті, мати політичний характер, бути пов'язаним з особою, поділятися на декілька категорій, бути захищеним від усіх, зобов'язання дати, зобов'язання зробити, зобов'язання не робити, активи, пасиви, винахідник, марка, патент, художній твір.

5. Enrichissez votre vocabulaire juridique. Faites correspondre les expressions latines de la colonne A) à leurs équivalences en français de la colonne B) et remplissez les cases vides avec des lettres correspondantes:

Il existe des *adages coutumiers*, ou *maximes* qui ont été consacrés par la Jurisprudence, même si elle leur assigne un domaine souvent plus restreint qu'il n'était à l'origine.

Pourtant ces adages, inscrits nulle part, sont reconnus par la jurisprudence et ont valeur de droit. On ne peut pas dire qu'il s'agisse de règle jurisprudentielle, car, à l'origine, elles n'étaient que coutumières.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

A)

Adage coutumier

1. *Accessorium sequitur principale*
2. *Affectio societatis*
3. *Actor incumbit probatio*
4. *Infans conceptus pro natur habetur quoties de commodis ejus agitur*
5. *Nulla poena sine lege*
6. *Pater is est quem justae nuptiae demonstrant*
7. *Ad nutum*
8. *Nemo auditur propriam turpitudinem allegans*
9. *In pari causa turpitudinis cessat repetitio*
10. *Nemo cencetur ignorare legem*
11. *Error communis facit jus*

B)

Son équivalent français

- a) À son gré
- b) Nul n'est censé ignorer la loi
- c) L'erreur commune fait le droit
- d) Pas de peine sans loi
- e) L'accessoire suit le principal
- f) Lorsque les parties sont d'une égale turpitude, toute répétition est exclue
- g) Intention de s'associer
- h) L'enfant conçu est considéré comme né quand son intérêt est en cause
- i) Est présumé père le mari de la mère
- j) Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude
- k) La preuve incombe au demandeur

IV. GRAMMAIRE

1. Trouvez dans le texte les adverbes créés sur la base de ces adjectifs (révisez la règle sur la dérivation des averbes en – ment):

- normal → normale →
- principal → principale →
- autre → autre →
- traditionnel → traditionnelle →
- direct → directe →

2. Remplissez les trous par les prépositions et les articles contractés qui manquent:

1. Le droit civil français se définit l'ensemble des règles droit privé normalement applicable.
2. Il trouve sa source principale le Code civil, modifié et complété un grand nombre lois postérieures.
3. Le Code civil est entré vigueur 1804.
4. Il a servi modèle codifications européennes et latino-américaines XIX siècle.
5. C'est le droit l'individu chaque moment sa vie, son individualité et ses rapports autres.
6. Le droit civil constitue le tronc droit privé.
7. Le droit civil s'applique personnes physiques et personnes morales droit

privé. 8 L'ensemble questions et actes juridiques le domaine droit civil relèvent juridictions civiles. 9. Quand il n'y a pas règle spéciale, on applique les règles générales Code civil.

3. Traduisez vers l'ukrainien:

Le droit concerne les individus d'une société, c'est pourquoi les liens entre droit et société sont étroits. Il y a un *adage* qui reflète parfaitement ce lien: ***il n'y a pas de société sans droit, ni de droit sans société***. Pour les Romains, le droit eût pour objet la justice. Le droit fût l'art du bon et du juste. Depuis le droit romain, les personnes occupent une place centrale dans l'organisation du droit.

4. Traduisez avec un dictionnaire de spécialité en français:

1. Узуфрукт – це речове право однієї особи (узуфруктарія) користуватися чужими річчю чи майном (власністю) і одержувати прибутки, 2. Узуфруктарій – особа, що має право користуватися чужим майном з одержанням доходів. Він має право володіти і користуватися чужою річчю у повному обсязі, одержувати від її використання доходи як у натуральному вигляді, так і юридичного характеру. 3. Сервітут – це право однієї особи користуватися річчю чи майном, що належить на праві власності іншій особі в тім чи іншій відношенні чи обсязі, визначеному сервітутом. 4. Сервітут установлюється найчастіше заповітом, коли заповідач установлює сервітут на користь своїх спадкоємців. Він може бути встановлений судовим рішенням, договором, а також підзаконними нормативними актами. 5. Узус – це речове право користування чужою річчю (майном) без одержання доходів. 6. Узуарій може лише користуватися чужим майном, має право користуватися плодами речі для задоволення особистих потреб. 7. Іпотека – застава землі, нерухомого майна, за якої земля та (або) майно, що становить предмет застави (заставне майно), залишається у заставодавця або третьої особи. 8. Кредит, отриманий під заставу нерухомого майна, називається іпотечним кредитом.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Travaillez en paires: a) analysez la structure du Code civil français en vous appuyant sur le texte ci-dessous; b) comparez la structure des *Codes civils français et ukrainien sous forme de questions-réponses*.

Le droit civil trouve son unité dans le Code civil. Il régit d'abord le droit des personnes qui fait l'objet du Livre I du Code civil: l'état et capacité. Il contient ainsi les dispositions concernant les droits civils, les actes de l'état civil, le mariage, le divorce, la filiation, l'autorité parentale, la minorité et la majorité.

Le droit civil régit par ailleurs les biens et les modifications de la propriété qui font l'objet du Livre II du Code civil: propriété et droits réels principaux. Le droit des contrats, le droit de la responsabilité, le droit des successions, le droit de la famille: couples et enfants.

Le Livre III du Code civil prévoit les règles concernant l'acquisition de la propriété. Outre les successions et donations, il s'agit des obligations qui naissent soit de la volonté des parties (contrats ou obligations conventionnelles) soit sans convention (quasi-contrats, délits et quasi-délits) ou par échange des consentements (contrat de mariage et régimes matrimoniaux). Le Livre III du Code civil fixe les règles des contrats spéciaux. Il s'agit de contrats qui transfèrent la propriété des choses: a) contrats de vente ou d'échange qui permettent la disposition des choses: prêt, dépôt et séquestre; b) contrats concernant les services: contrat d'entreprise; c) contrats concernant les litiges: transactions et compromis. Il prévoit aussi les dispositions sur les contrats qui concernent la création des

patrimoines collectifs (sociétés et indivision). Il contient aussi les dispositions concernant les sûretés (nantissement, privilèges et hypothèques), l'expropriation, la prescription et la possession.

Le Livre IV du Code civil prévoit les règles concernant les sûretés. Les sûretés sont un élément fondamental du crédit. Le Livre V comprend des dispositions applicables à Mayotte.

2. Lisez et résumez le texte suivant en relevant ses idées maîtresses. Faites attention à la forme temporelle des verbes employés. Donnez leur infinitif.

Les principales règles du droit civil sont regroupées dans le Code civil de 1804. Premier Consul, Bonaparte confia à quatre hommes, quatre anciens avocats, un projet de réforme du droit français; il s'agissait de François Tronchet, Felix Bigot du Préameneu, anciens avocats au Parlement de Paris, Jacques Maleville, avocat au Parlement de Bordeaux et surtout Jean Portalis, ancien avocat au Parlement d'Aix. Parmi eux il y avait deux juristes des pays de coutumes et deux juristes des pays de droit écrit, dont Portalis. Depuis, au droit romain on doit, essentiellement, le droit des obligations et des contrats; aux coutumes, le droit des biens, des successions, des régimes matrimoniaux. Ils rédigèrent le Code civil en trente-six lois successives, ouvrage d'une très grande qualité et qui fut la plus grande fierté de Napoléon. L'influence du Code Napoléon fut considérable en France: de très nombreuses dispositions du Code civil sont toujours en vigueur aujourd'hui.

Section 1.2

La personnalité juridique et les deux catégories de personnes juridiques

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte qui suit et divisez-le en parties logiques d'après la progression en dressant son plan détaillé.

2. Relevez et regroupez les mots du texte autour des mots clés: *la personnalité juridique, la capacité de jouissance, la capacité d'exercice, l'incapacité de jouissance, l'incapacité d'exercice, la sauvegarde de justice, la curatelle, la tutelle.*

3. Traduisez les mots et les expressions mis en italique vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre répertoire de mots nouveaux.

4. Donnez le commentaire développé aux phrases mises en italique gras dans le texte. Quels autres passages du texte sont aussi importants d'après le sens que les phrases citées?

5. Observez cette assertion et apportez-y des preuves pour confirmer cette thèse en vous appuyant sur le texte qui suit:

Avoir la personnalité juridique ne signifie pas avoir la capacité juridique.

TEXTE II

Les personnes physiques et les personnes morales, sujets de droit, sont dotées de la *personnalité juridique*. *Les personnes physiques acquièrent la personnalité juridique*

par la naissance depuis l'abolition de l'esclavage en 1848 en France et la perdent avec le décès. Une personne morale se crée par la volonté privée de son ou ses membres, matérialisée par la signature des statuts et son inscription au Registre du commerce et des sociétés pour une société, et à la Préfecture pour une association. Elle s'éteint par la dissolution. **La personnalité juridique de la personne morale est distincte de la personnalité juridique de chacun des membres qui la compose. Les choses et les animaux ne sont pas des personnes juridiques.**

La *capacité juridique* d'une personne physique est l'aptitude de cette personne à être titulaire de droits et à exercer ses droits et obligations. **La capacité juridique englobe d'une part la capacité d'exercice, et d'autre part la capacité de jouissance.**

La *capacité de jouissance* est l'aptitude à être titulaire d'un ou plusieurs droits (*détenir le droit* de propriété sur une maison). L'attribution de la *personnalité juridique* pose la question de savoir si la personne est elle-même capable d'exercer ses droits. On doit justement admettre pour les personnes physiques, que l'*acquisition de la personnalité juridique* ne conduit pas, dans un premier temps, à *reconnaître la capacité de jouissance*. Ainsi, les mineurs sont bien sujets de droit, et ce depuis leur naissance, mais on les dit *incapables* parce qu'ils n'ont pas durant le temps de leur *minorité*, l'*aptitude juridique* à exercer eux-mêmes les droits qu'ils détiennent.

La *capacité d'exercice* est l'aptitude à exercer soi-même un droit que l'on détient, sans avoir besoin d'être représenté ni assisté par un tiers (capacité d'agir en justice, de conclure un contrat, de vendre la maison que l'on possède). Cette capacité d'exercice suppose d'avoir la personnalité juridique. Cependant, la reconnaissance de la personnalité juridique ne conduit pas à reconnaître automatiquement la capacité d'exercer soi-même des droits qu'on est apte à détenir. Il se peut qu'une personne dotée de la capacité d'exercice se la voit retirer, sans qu'elle perde pour autant la personnalité juridique.

Certaines personnes peuvent être limitées dans leur capacité. Selon l'article 1123 du Code civil, «toute personne peut contracter si elle n'en est pas déclarée incapable par la loi». Les mineurs non émancipés ainsi que les majeurs protégés au sens de l'article 488 du Code civil sont incapables de contracter (art. 1124 du Code civil).

L'article 388 du Code civil fixe la majorité à 18 ans et dès lors donne la capacité pour tous les actes de la vie civile. L'article 371-1 du Code civil dispose que les enfants restent sous l'autorité des parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation. **L'émancipation donne à un enfant de moins de 18 ans les droits et les devoirs d'un adulte.** Un mineur émancipé ne dépend plus de l'autorité de ses parents. Le mineur non émancipé ne peut pas agir en justice, ce sont ses parents qui doivent le représenter. *Exemple*: si un mineur est titulaire d'un droit de propriété sur un immeuble, ce seront les parents qui en assureront la gestion dans l'intérêt de l'enfant. **Les parents détiennent l'administration et la jouissance des biens de leur enfant.** En France, les mineurs sont placés sous ce que l'on appelle la *tutelle légale*. Il est entendu que les enfants ont besoin de protection, tant pour leur personne que pour l'accomplissement de leurs actes juridiques. Les mineurs sont soumis à l'autorité parentale. Comme toute personne physique, le mineur est titulaire de droits subjectifs, et parmi ces droits, de droits patrimoniaux. En effet, un mineur peut être propriétaire de biens importants (*héritage, gains...*). Cependant, **le mineur est placé**

sous un régime de protection, l'exercice de ces droits se fait donc par la représentation. Le droit français prévoit à cet effet trois situations:

- le mineur a ses deux parents en vie. Ceux-ci sont titulaires de l'*autorité parentale conjointe*, et le régime est ce que l'on appelle l'*administration légale*;
- le mineur n'a plus qu'un parent. Le régime est l'*administration légale sous contrôle judiciaire*;
- l'enfant est *orphelin*. Dans ce cas-là, il n'y a pas d'autorité parentale, le régime est alors celui de la tutelle des mineurs.

Lorsqu'un majeur connaît *une altération de ses facultés mentales* mais aussi corporelles (si elle a aboli la volonté ou entrave son expression, art. 490 du Code civil) qui le met dans l'impossibilité de pourvoir seul à ses intérêts, le juge organise sa protection dans le respect des libertés individuelles selon trois modes de protection:

- la *curatelle* permet d'assister le majeur dans les *actes de la vie civile*;
- la *tutelle* entraîne l'*incapacité juridique* la plus étendue et s'applique dans les cas où le majeur a besoin d'être représenté d'une manière continue dans les actes de la vie civile;
- la *sauvegarde de justice* est une mesure temporaire qui permet au majeur de conserver ses droits.

Il existe aussi trois dispositions communes aux différents régimes de protection:

- le contrôle médical doit être médicalement constaté;
- le contrôle judiciaire, le juge des tutelles peut se déplacer pour aller entendre la personne protégée chaque fois qu'il est nécessaire, de même le procureur de la République peut visiter ou faire visiter les majeurs protégés;
- la protection du logement et des meubles de l'incapable.

Le droit a également prévu des restrictions à la capacité juridique:

– une *incapacité de jouissance* consiste à priver une personne de certains droits (incapacité de se marier avant un certain âge, impossibilité pour un étranger de voter en France, interdiction pour la personne qui administre le bien d'une autre personne d'acheter ce bien);

– une *incapacité d'exercice* ne retire pas à une personne l'aptitude à être titulaire de droits, mais la prive du droit de les exercer elle-même (un enfant de 3 ans peut être propriétaire d'un terrain/ capacité de jouissance car il possède des droits/), mais il ne peut pas le vendre lui-même/ incapacité d'exercice/). Dans les cas d'incapacité d'exercice générales, les droits des personnes incapables (mineur et majeur protégé) sont exercés à leur place et pour leur compte par un représentant légal (tuteur, parents ou curateur).

L'incapacité d'exercice est généralement une incapacité destinée à protéger la personne qui en est privée.

VOCABULAIRE

une personne physique
une personne morale
un sujet de droit
être doté,-e de

фізична особа
юридична особа
суб'єкт права
бути наділений,-ою; мати

la personnalité juridique	правосуб'єктність
acquérir la personnalité juridique	набувати правосуб'єктність/правоздатність
une abolition	відміна, скасування
un esclavage	рабство
la naissance	народження
le décès	кончина, смерть
la volonté privée	особиста воля, волевиявлення
la signature des statuts	підписання статутів
une inscription	запис, реєстрація
une société	товариство, фірма
une association	асоціація, спілка
le Registre du commerce et des sociétés	Єдиний державний реєстр комерсантів і товариств (підприємств)
s'êteindre	слабішати, завмирати
une dissolution	розпуск, ліквідація
une capacité juridique	правоздатність/правосуб'єктність
la capacité d'exercice	дієздатність
la capacité de jouissance	правоздатність
une aptitude juridique	юридична правомочність
détenir le droit	мати право
l'attribution de la personnalité juridique	надання правосуб'єктності
incapable	недієздатний, з обмеженнями правоздатності
la minorité	неповнолітній вік
limité,-e dans sa capacité	обмежений,-а у правоздатності/дієздатності
un majeur protégé	повнолітня недієздатна особа, права якої захищені законом
un mineur émancipé,-e	неповнолітня особа, за якою закон визнає повну дієздатність
la tutelle légale	опіка в силу прямої вказівки закону
un héritage	спадок
un gain	дохід, заробіток
sous le régime de protection	(знаходиться) під цивільно-правовим захистом (стосується неповнолітніх)
l'autorité parentale conjointe	спільна батьківська опіка (з боку і батька, і матері)
l'administration légale	управління майном дитини, що передбачено законом
sous contrôle judiciaire	під судовим контролем
un orphelin, une orpheline	сирота
une altération de ses facultés mentales	погіршення розумових здібностей
une altération de ses facultés corporelles	погіршення фізичних здібностей
abolir la volonté	руйнувати волю
entraver l'expression de la volonté	стояти на перешкоді, заважати прояву волі

pourvoir seul à ses intérêts
la curatelle
la sauvegarde de justice

le juge des tutelles

une incapacité de jouissance
une incapacité d'exercice

досягати самому реалізації своїх інтересів
опіка, опікування

охорона прав неповнолітніх осіб, що є тимчасово обмеженими у дієздатності суддя у справах опіки (у суді малої інстанції)

обмеження правоздатності
недієздатність, обмеження дієздатності

6. Découvrez:

Le *juge aux affaires familiales* qui est devenu Juge des tutelles par l'effet de la loi № 2009-526 du 12 mai 2009 de *simplification et de clarification du droit* et d'*allègement des procédures*, est chargé du contrôle de la gestion du patrimoine du mineur ou du majeur incapable. Il n'est pas exclu, mais la chose est rare, qu'un mineur ait plusieurs tuteurs, ce qui a lieu en particulier lorsque son patrimoine est géographiquement dispersé.

Le *tuteur* agit sous le contrôle d'un «*subrogé-tuteur*» et du *Conseil de famille*. Les pouvoirs du tuteur d'un enfant mineur ou les pouvoirs du tuteur d'un majeur en tutelle sont identiques. Le tuteur soumet chaque année son compte de gestion au greffier en chef du tribunal de grande instance, s'il est tuteur d'un mineur, et au Greffe du tribunal d'instance, s'il est tuteur d'un majeur.

7. Associez les termes juridiques de la colonne A) à leurs définitions de la colonne B):

A)	B)
1) la personne physique	a) l'aptitude à avoir des droits et des obligations et à les exercer soi-même
2) la personne morale	b) l'aptitude d'une personne à être titulaire de droits, garantis par les règles de droit, et de pouvoir en disposer librement
3) le sujet de droit	c) un individu, un être vivant
4) la personnalité juridique	d) l'aptitude d'une personne à exercer les droits dont on est titulaire
5) la capacité juridique	e) un régime de protection qui concerne les mineurs qui ne sont pas sous l'administration légale de leurs parents, mais aussi les personnes majeures dont l'état de santé physique ou psychique altéré ne permet pas de garantir l'autonomie dans les gestes de la vie civile (acheter, vendre, emprunter)
6) la capacité de jouissance	f) l'aptitude à être titulaire de droits et à être soumis à des obligations
7) la capacité d'exercice	g) personne juridique
8) la tutelle	h) des regroupements de personnes auxquelles le législateur accorde une personnalité juridique

9) la curatelle	i) inaptitude à la jouissance ou à l'exercice d'un droit, à l'accomplissement d'un acte juridique
10) l'incapable	j) privation de certains droits et, dans le cas si on acquiert un droit, – obligation d'être représenté pour exercer ce droit
11) l'incapacité de jouissance	k) magistrat chargé d'organiser et de faire fonctionner la tutelle des mineurs au TGI et des majeurs au TI, ainsi que les régimes de protection aménagés en leur faveur: sauvegarde de justice, tutelle, curatelle
12) l'incapacité d'exercice	l) une mesure judiciaire de protection destinée à un majeur à cause de l'altération de ses facultés mentales ou corporelles, qui a besoin d'être conseillé ou contrôlé dans les actes importants de sa vie civile
13) le juge des tutelles	m) une personne dont les engagements, soit en raison de son jeune âge, soit en raison de la défaillance de ses facultés mentales, sont nuls ou annulables et qui, pour ce motif se trouve placée sous un régime légale de protection; la personne ne peut ni exercer un droit ni en jouir

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Rédigez le *compte-rendu* en français de ce texte ukrainien ayant pour titre «*La tutelle et la curatelle en Ukraine*». Faites-le par écrit:

Опіка та піклування – це система заходів, спрямованих на забезпечення особистих і майнових прав та інтересів неповнолітніх дітей, а також повнолітніх осіб, які за віком чи станом здоров'я не можуть самостійно здійснювати свої права і виконувати свої обов'язки.

Опіка і піклування встановлюються відповідними відділами органів виконавчої влади районів, міст, районів у містах, селищах, селах.

Органи опіки та піклування зобов'язані:

1) вирішувати питання про встановлення і припинення опіки та піклування;
 2) здійснювати нагляд за діяльністю опікунів та піклувальників;
 3) забезпечувати тимчасове влаштування неповнолітніх та непрацевдатних осіб, які потребують опіки та піклування;

4) розглядати спори, пов'язані з вихованням неповнолітніх дітей;

5) вживати заходів щодо захисту особистих та майнових прав неповнолітніх дітей і осіб, які перебувають під опікою і піклуванням;

6) брати участь у вирішенні судами спорів, пов'язаних із захистом особистих і майнових прав неповнолітніх осіб, які перебувають під опікою та піклуванням;

7) здійснювати іншу діяльність щодо забезпечення прав та інтересів неповнолітніх дітей та інших осіб, які потребують захисту.

Опіка встановлюється відносно малолітніх осіб, які позбавлені батьківського піклування, та фізичних осіб, які визнані недієздатними.

Піклування встановлюється над неповнолітніми особами, які позбавлені батьківського піклування, та фізичними особами, цивільна дієздатність яких обмежена. Опіку і піклування над фізичною особою встановлює суд.

Опікунами та піклувальниками призначають лише повнолітніх дієздатних осіб за їхньою письмовою заявою і з урахуванням бажання самого підопічного. Опікуни при здійсненні прав і виконанні обов'язків підопічних укладають договори від імені і в інтересах підопічних, діючи як їхні законні представники. Піклувальники над особами, обмеженими у дієздатності, дають згоду на вчинення цими особами правочинів відповідно до закону. Піклувальники над дієздатними особами надають цим особам допомогу при здійсненні ними своїх прав і виконанні обов'язків, а також охороняють від зловживання з боку інших осіб.

www.vuzlib.net

2. Traduisez vers le français:

1. Фізичні та юридичні особи як суб'єкти права (цивільно-правових відносин) наділені правосуб'єктністю. 2. Правоздатність фізичних осіб виникає з моменту народження і припиняється зі смертю особи. 3. Важливою ознакою юридичної особи є наявність у неї цивільної правоздатності і дієздатності (правосуб'єктності) або здатності брати участь у цивільному обігу від свого імені. 4. Юридична особа створюється шляхом волевиявлення свого або своїх членів, матеріально закріплюється підписанням статуту і проходженням реєстрації в Єдиному державному реєстрі торгівлі і товариств або в префектурі для асоціацій. 5. Юридична особа припиняє свою діяльність чи існування шляхом ліквідації. 6. Речі (неживі предмети) і тварини не є суб'єктами права. 7. Правосуб'єктність включає правоздатність (здатність до володіння правами й несення обов'язків) і дієздатність (здатність до самостійного здійснення прав та обов'язків). 8. Окремі особи можуть бути обмежені у цивільній правоздатності. 9. Неповнолітні особи, за виключенням випадків, коли закон визнає за неповнолітньою особою повну дієздатність, і повнолітні недієздатні особи, права яких захищені законом, не можуть вступати в договірні відношення. 10. Опіка встановлюється над малолітніми особами, позбавленими батьківського піклування. 11. Якщо дитина є сиротою, то в цьому разі також передбачено законом режим опіки над нею. 12. Щодо повнолітніх фізичних осіб опіка і піклування встановлюються з метою забезпечення особистих немайнових і майнових прав та інтересів цих осіб. 13. Опікун є представником підопічного. 14. Він діє від його імені і в його інтересах. 15. Опікун вчиняє правочини від імені свого підопічного.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

..... en France soit , sont , ou Une telle mesure

peut être mise en place à l'égard de personnes dont les met dans l'impossibilité de pourvoir seules à leurs intérêts. Dans tous ces cas, la à accomplir les actes de la vie civile et à gérer leurs biens peut être réduite voire supprimée. La loi prévoit un, plus ou moins souple suivant le Sauvegarde de justice, curatelle et tutelle constituent les principaux piliers de ce

Chaque famille peut se trouver un jour concernée par une mesure de protection à l'égard de l'un de ses membres, frappé par, Qu'ils soient, , les guider dans la vie constitue une charge particulièrement lourde pour les familles, souvent mal préparées.

C'est le qui établit le Il tient compte du qui empêche Il prend sa décision et audition de la personne à protéger et de ses proches.

Le juge des tutelles peut pendant la durée de la procédure. Le conserve mais les actes passés pendant cette période sont susceptibles d'être contestés en justice.

La différence entre la tutelle et la curatelle par une notion médicale, la Si le majeur a «besoin d'être représenté d'une manière continue dans les actes de la vie civile», qui s'impose (art. 440). Si en revanche, «sans être hors d'état d'agir lui-même, il a besoin d'être conseillé ou contrôlé», (art. 440).

www.tutelle-curatelle.com

2. En écoutant ce texte relevez ses idées clés et portez vos propres jugements au-dessus.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez par paires. Trouvez les réponses aux questions suivantes:

1) Quelle est la différence entre capacité juridique et personnalité juridique?

2) Qu'est-ce que la capacité juridique d'une personne?

3) Toutes les personnes ont-elles cette capacité juridique?

4) Comment des personnes qui en sont privées peuvent-elles exercer leurs droits?

5) Une personne morale dispose-t-elle de la capacité juridique au même titre que les personnes physiques?

6) Quelles sont les limites de la personnalité juridique?

7) À partir de quel moment apparaît la personnalité juridique?

8) Quand disparaît-elle?

9) Quels sont les attributs de la personnalité juridique?

2. Présentez un exposé en oral sur le sujet suivant: *La personnalité juridique et les deux catégories de personnes juridiques.*

3. En vous inspirant des idées du texte d'audition, engagez un débat autour du sujet suivant: *Le régime de protection juridique des personnes vulnérables par leur inaptitude en France et en Ukraine.*

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Vous participez au *Forum des étudiants en droit de différents pays sur Internet* et vous donnez des informations demandées au Forum par un étudiant français. Vous passez une partie de la nuit sans dormir en lui préparant une réponse détaillée.

Bonjour à tous et à toutes

Je suis étudiant à la fac de droit de Lyon en Master 1. J'ai découvert ce forum par hasard en faisant des recherches sur Google. Je prépare une dissertation sur la tutelle et curatelle en droit comparé et j'ai besoin de l'information sur cette question en droit ukrainien. Quelqu'un peut m'aider?

J'attends les résultats avec impatience et vous souhaite un bon week-end.

2. Préparez-vous à une discussion autour des questions suivantes (le schéma ci-dessous à consulter):

Qu'est-ce que la capacité juridique d'une personne? Toutes les personnes ont-elles cette capacité juridique? Comment des personnes qui en sont privées peuvent-elles exercer leurs droits? Une personne morale dispose-t-elle de la capacité juridique au même titre que les personnes physiques? Qui et à quel âge peut avoir le droit de conclure un contrat, d'agir en justice? Pour se marier un mineur doit-il avoir l'accord de ses parents? Faut-il être majeur pour voter? pour vendre une maison? pour ouvrir un compte bancaire? pour contracter un crédit? Les personnes condamnées disposent-elles de la capacité juridique ou non?

Avoir la personnalité juridique, c'est être titulaire de droits et d'obligations.

1) les règles

cas		définition	exemple
Pour protéger des personnes fragiles	Les mineurs	Les mineurs sont considérés comme trop jeunes pour pouvoir exercer pleinement leurs droits, ils sont donc représentés par leurs parents	Un mineur ne peut pas voter, se marier, s'engager sur des sommes importantes, etc.
	Les incapables majeurs	Il s'agit de personnes fragiles physiquement ou mentalement. On enlève la capacité d'exercice à ces personnes pour pouvoir les protéger.	Handicapés mentaux, personnes âgées malades, etc.
Pour protéger la société	Les personnes condamnées	Il s'agit des personnes condamnées par la loi qui perdent une partie de leur capacité d'exercice	Une personne condamnée pour escroquerie ne peut pas créer son entreprise

2) les exceptions

cas		définition	exemple
Les <i>mesures supplémentaires</i> pour garantir les droits des personnes fragiles	Les <i>mineurs</i>	Le mineur peut être émancipé soit de plein droit a) <i>par son mariage</i> avec l'autorisation de ses parents (à l'âge de moins de 18 ans pour les garçons et pour les filles) et avec une dispense du Procureur de la République pour motifs graves (il y a une dérogation pour l'âge de mariage); b) <i>par la décision de justice</i> à la demande du père et de la mère ou l'un des deux avec l'approbation de l'autre parent, ou alors par le Conseil de famille (si le mineur a 16 ans révolus)	L'émancipation ne dispense pas le mineur d'avoir un curateur: un mineur peut être émancipé dès 16 ans, c'est-à-dire qu'il va acquérir la capacité d'exercice, il sera considéré comme un majeur capable. Le mineur ne peut demander lui-même son émancipation. Le mineur émancipé est considéré comme responsable de tous ses actes (seul responsable de ses dettes, peut effectuer un achat, une vente, une donation, ouvrir un compte bancaire, placer son argent, contracter un crédit). Mais il ne peut cependant pas être commerçant.
	Les <i>certaines catégories de personnes condamnées</i>	Les personnes condamnées qui ont perdu une partie de leur capacité d'exercice peuvent la retrouver	L'escroc qui s'est bien comporté pendant 5 ans pourra ouvrir sa propre entreprise

LE DROIT DES AFFAIRES

Section 2.1

Le droit commercial

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte et partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Trouvez le terme juridique à sa définition: «Ensemble des règles juridiques applicables aux commerçants, aux sociétés commerciales et aux actes de commerce».

3. En lisant le texte trouvez la réponse à la question suivante: Quel rôle dans le développement du droit commercial français les Ordonnances de Golbert ont-elles joué?

4. Trouvez la définition correspondante à ces locutions juridiques:

1) La lex mercatoria	a) Des termes normalisés qui servent à définir les «droits et devoirs» des acheteurs et vendeurs participant à des échanges internationaux
2) Les incoterms	b) Ensemble de règles de droit servant à encadrer les relations contractuelles entre commerçants. Un corpus de règles internationalement accepté s'imposant aux parties d'un contrat de commerce international.

5. Donnez des équivalents français aux mots et groupements de mots suivants:

Ділове життя, торгівля, комерсант (підприємець), продавець, покупець, купівля-продаж, договір купівлі-продажу, торговельна операція, правочин, пропозиція (оферта), згода (акцепт), передача власності, типовий договір, двосторонній договір, договір консесуальний, обтяжливий (кабальний) договір, інтелектуальна власність, торговельно-промислова власність, авторські права на художній твір та мистецькі твори, домовлятися, поставляти, доставка, ціна, кількість, з доставкою, з дегустацією (пробою), з випробуванням, з умовою повернення.

TEXTE I

Le droit commercial contient les règles dont l'application est réservée soit **aux particuliers qui effectuent des actes de commerce**, soit **aux commerçants**. Il régit donc aussi bien les sociétés constituées pour la réalisation d'*opérations commerciales*, que le *fonds de commerce* du simple commerçant ou encore des *actes de commerce*, ensemble

des actes accomplis par un commerçant dans l'exercice et pour les besoins de son commerce. Si le droit commercial a emprunté au droit civil un certain nombre de ses techniques, il s'en est détaché pour constituer un corps de *règles adaptées à la vie des affaires*. Cette autonomie a commencé à se manifester avec les Ordonnances de Golbert sur le commerce de la terre (mars 1673) et sur la marine (1681). Les règles du droit commercial sont principalement réunies dans un Code de commerce promulgué en 1807 mais s'est avéré rapidement dépassé. Il ne comptait que 150 articles environ.

Le législateur a remédié à cela en procédant à la rédaction de nouveaux textes et à leur codification par la suite. Le Code de commerce a donc été récemment *complètement refondu* par une ordonnance du 18 septembre 2000. Il se compose de 9 livres consacrés au commerce en général (livre I), aux sociétés commerciales et aux *groupements d'intérêts économiques* (livre II), à certains *formes de vente* et aux *clauses d'exclusivité* (livre III), aux *prix* et à *la concurrence* (livre IV), aux *effets de commerce* et aux *garanties* (livre V), aux *difficultés des entreprises* (livre VI), à *l'organisation du commerce* (livre VII), à quelques *professions réglementées* (livre VIII) et à l'Outre-mer (livre IX).

Un certain nombre de règles se sont détachées du droit commercial et du droit civil pour constituer une branche autonome de droit de nature mixte (civil et commercial): le droit de la propriété intellectuelle (propriété industrielle et propriété littéraire et artistique), le droit des assurances, le droit des transports, le droit rural (branche du droit civil).

La vente commerciale est le plus courant des contrats commerciaux. Acheter pour revendre, n'est-ce pas l'acte de commerce type? Ce **CONTRAT** est:

- **onéreux** (le prix doit être réel, déterminé ou déterminable);
- **consensuel** (*offre* expresse ou tacite + **acceptation** expresse ou tacite)
- **synallagmatique**: les parties ont des obligations réciproques;
- **translatif de propriété**: article 1583 du Code civil: «La vente est parfaite entre

les parties... dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée, ni le prix payé». Il est très important de savoir qui est le propriétaire de la chose vendue à un moment précis; c'est en effet le propriétaire qui supporte les risques. De plus, en cas de *redressement* ou *liquidation judiciaire*, le sort du propriétaire ou du créancier est différent.

La **règle** est: 1) *choses de genre*: le transfert a lieu quand elles sont individualisées; 2) *corps certain*: le transfert est immédiat.

L'objet du **CONTRAT**: il doit être dans le commerce.

L'écrit n'est pas obligatoire pour la vente commerciale.

Mais une formalité est devenue obligatoire: la **facture** qui comprend des mentions obligatoires: nom et adresse du vendeur et de l'acheteur, quantité, dénomination précise et prix unitaire, date, tous rabais. Elle doit être rédigée en double exemplaire (un pour l'acheteur) et conservée dix ans. Le défaut de facturation ou l'omission de certaines mentions (nom de l'entreprise, du client, date de la facture, du règlement, etc.) constitue un délit. Les infractions sont punies d'une amende de 750 à 75000 euros. En cas de récidive dans les 2 ans, le maximum de l'amende est porté au double. L'amende peut être portée à 50% de la somme facturée ou de celle qui aurait dû être facturée. L'acheteur, comme le vendeur, peut être poursuivi pénalement. L'acheteur est tenu non seulement

de réclamer la facture au vendeur, mais il doit également veiller à ce que la facture comporte les mentions obligatoires.

Différentes modalités de vente peuvent être prévues dans le contrat, par exemple:

<i>en disponible</i>	<i>à livrer</i>	<i>à la dégustation</i>	<i>à l'essai</i>	<i>sous condition de restitution</i>
La livraison est immédiate; l'usage tolère un bref délai	La date de livraison est prévue dans le contrat	C'est la règle pour l'huile, le vin	Souvent employée pour la vente de machines ou de véhicules	L'acheteur peut rendre l'objet s'il ne lui convient pas, un délai est prévu

La vente commerciale est le contrat type où, en l'absence de précision, il convient de se référer aux usages.

Une clause est souvent utilisée: la clause de réserve de propriété.

Les parties peuvent convenir que le transfert de propriété n'aura lieu qu'au moment du paiement du prix. Cette clause est intéressante pour le vendeur; notamment en cas de liquidation judiciaire, cette clause est opposable aux créanciers.

La clause de réserve de propriété doit être écrite et établie au plus tard au moment de la livraison.

VOCABULAIRE

effectuer	здійснювати
un acte de commerce	торговельний правочин
un commerçant	комерсант, підприємець
une opération commerciale	комерційна/торговельна операція
un fond de commerce	торговельне підприємство з приміщенням, у якому воно знаходиться; торговельне приміщення
la vie des affaires	ділове життя
s'avérer	виявитися
dépassé,-e	застарілий,-а
un groupement d'intérêt économique	об'єднання товариств з метою сприяння їхній економічній діяльності (наділене правосуб'єктністю)
une vente	купівля-продаж; продаж; договір купівлі-продажу
les modalités de vente	особливі умови купівлі-продажу, операції з продажу (що ускладнюють його реалізацію, напр., термін, певна умова)
une clause d'exclusivité	умова в договорі стосовно неприпустимості для сторін підписання договорів з іншими контрагентами
un prix	ціна
un prix unitaire	одинична ціна, ціна за одиницю товару

une concurrence	конкуренція
les effets de commerce	ордерні або на пред'явника цінні папери (напр., вексель, чек); комерційні векселі
les difficultés des entreprises	спори комерційного характеру
la propriété intellectuelle	інтелектуальна власність
la propriété industrielle	торговельно-промислова власність (права на фірмове найменування, торговельну марку та інші елементи майна торговельно-промислового призначення)
la propriété littéraire et artistique	авторські права на художній твір та мистецькі твори (твори живопису, архітектури, скульптури та графіки)
le droit des assurances	страхове право
le droit des transports	транспортне право
le droit rural	аграрне право
un contrat type	типовий або стандартизований договір
un contrat onéreux	обтяжливий, кабальний договір
un contrat consensuel	договір консесуальний (вид договору, для укладення якого потрібна згода (консенсус) сторін з усіх істотних умов)
un contrat synallagmatique	двосторонній договір
un contrat translatif de propriété	договір, що зобов'язує до перенесення права власності на визначену річ
une offre	пропозиція/оферта
tacite	припустимий, допустимий; мовчазний
exprès, -esse	чіткий, -а; зрозумілий, -а
une acceptation	прийняття, згода; акцепт; схвалення, ратифікація
une facture	рахунок-фактура
un vendeur	продавець
un acheteur	покупець
une quantité	кількість
un rabais	знижка
en disponible	наявний (товар)
à livrer	з доставкою
à la dégustation	з дегустацією, з пробою
à l'essai	з випробуванням, пробою
sous condition de restitution	з умовою повернення
une livraison	доставка
l'huile	олія
le vin	вино
une machine	станок
un véhicule	транспортний засіб, автомобіль
se référer aux usages	посилатися на звичаї

la clause de réserve de propriété

convenir

le transfert de propriété

une liquidation judiciaire

un redressement

supporter les risques

une chose de genre

un corps certain

умова в договорі про купівлю-продаж індивідуально визначеної речі і про перехід права власності на неї в більш пізній термін, ніж термін підписання сторонами угоди; оговорка про збереження права власності за продавцем до повної сплати покупної вартості

домовлятися

передача власності

провадження по ліквідації майна у випадку неспроможності комерсанта

судове відновлення платоспроможності

нести ризики

річ з родовими ознаками з маси однорідних речей (стосовно віндикаційного позову)

індивідуально-визначена річ

II. COMPRÉHENSION

1. Trouvez le terme juridique à ce type de contrat et remplissez les trous par les mots qui manquent dans cette définition: *le prix, le vendeur, l'acheteur.*

«Contrat synallagmatique par lequel une partie (.....) se défait de la propriété d'une chose entre les mains d'une autre (.....), moyennant le paiement de la valeur de cette chose (.....)». Articles 1582 et suivants du Code civil.

2. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (parfois plusieurs possibilités):

1. *Le droit commercial est réservé*

- a) aux sociétés commerciales;
- b) aux consommateurs;
- c) aux commerçants;
- d) aux vendeurs.

2. *Les sociétés sont constituées pour réaliser*

- a) les actes de commerce;
- b) les fonds de commerce;
- c) les opérations commerciales;
- d) les effets de commerce.

3. *Le droit commercial régit*

- a) les contrats commerciaux;
- b) les sociétés commerciales;
- c) les fonds de commerce;
- d) les actes de commerce.

4. *Le droit commercial devient une branche autonome avec*

- a) le Code civil;
- b) les Ordonnances Golbert;
- c) le Code de commerce de 1673;

d) le Code de commerce de 2000.

5. *Le Code de commerce récent contient*

a) 150 articles;

b) Livre IX;

c) 9 Livres;

d) 1583 articles.

6. *La vente commerciale est*

a) une opération commerciale;

b) un contrat commercial;

c) un fonds de commerce;

d) un acte de commerce.

7. *Le contrat commercial peut être*

a) oral et synallagmatique;

b) translatif et déterminable;

c) onéreux et consensuel;

d) écrit et synallagmatique.

8. *La vente a lieu si les parties s'entendent sur*

a) le prix de la chose à vendre;

b) les modalités de la livraison de la chose à vendre;

c) le transfert de la chose à vendre;

d) la chose à vendre (l'objet de la vente commerciale).

9. *La facture est*

a) obligatoire;

b) au choix de l'acheteur;

c) bénévole;

d) au choix du vendeur.

10. *La facture est rédigée en*

a) trois exemplaires;

b) deux exemplaires;

c) en un seul exemplaire;

d) en double exemplaire.

11. *Dans le contrat de vente sont prévus*

a) les formalités de la facture;

b) les modalités du paiement;

c) les modalités de la livraison;

d) la date et les modalités de la vente.

12. *La clause de réserve de propriété dans le contrat est établie*

a) en cas de liquidation judiciaire;

b) en cas d'opposition;

c) à la livraison;

d) au moment du paiement.

3. Trouvez le passage où il s'agit de différentes modalités de vente et commentez-le en vos propres mots en vous appuyant sur les exemples concrets tirés de la vie réelle.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez des équivalents ukrainiens aux mots français ayant le même radical: le commerce, un commerçant, commercial, commercer, une commercialité, commercialement, commercialiser, commercialisable, une commercialisation.

2. Reliez chaque expression avec le mot clé «vente» en français à son équivalent ukrainien:

- | | |
|------------------------|---|
| 1. vente à la criée | a) продаж з розстрочкою платежу |
| 2. vente à perte | b) продаж з публічних торгів <i>заст.</i> |
| 3. vente au rabais | c) збитковий перепродаж (за ціною, що є нижчою за купівельну) |
| 4. vente à réméré | d) продаж за зниженою ціною (знижки під час розпродажу товару) |
| 5. vente à tempérament | e) продаж (рухомого майна) з публічних торгів |
| 6. vente par acomptes | f) продаж з аукціону |
| 7. vente au déballage | g) купівля-продаж у розстрочку |
| 8. vente aux enchères | h) продаж з правом викупу |
| 9. vente à l'encan | i) продаж товарів методом відкритої викладки товару (розкладки) |

3. Associez chaque terme juridique à sa définition et remplissez les cases vides avec une lettre correspondante: 1) vente à l'encan, 2) vente à la criée, 3) vente à perte, 4) vente à reméré, 5) vente à tempérament, 6) vente au déballage, 7) vente aux enchères.

1)	2)	3)	4)	5)	6)	7)

a) «Une vente au plus offrant, avec une offre supérieure à la mise à prix ou à l'offre précédente»;

b) «Vente de meubles aux enchères publiques»;

c) «Vente d'un bien par paiement du prix en plusieurs versements échelonnés»;

d) «Vente de marchandises effectuée dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public de ces marchandises, ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet. Elle doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente. Les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus»;

e) «Vente qui réserve au vendeur la faculté de racheter la chose vendue»;

f) «Vente à un prix en deça du prix de revient pendant les soldes, une pratique interdite le reste de l'année»;

g) «Vente publique aux enchères».

4. Apprenez les séries lexicales thématiques bilingues:

à l'encan, aux enchères	(продаж) з торгів, аукціону
acheter, mettre, vendre à l'encan/ aux enchères	купувати на публічних торгах, продавати з публічних торгів, продавати з аукціону
une enchère	надбавка ціни на торгах; пропозиція більшої ціни на аукціоні; публічні торги
enchérir/ mettre une enchère	підвищувати ціну; заявляти про зростання ціни на торгах
un enchérisseur,-euse «personne qui fait une enchère»	учасник аукціону, що підвищує ціну
le dernier enchérisseur	останній учасник аукціону, хто запропонував найвищу і остаточну ціну на публічних торгах
une surenchère	повторні публічні торги; надбавка до стартової або попередньої ціни на нерухомість, що продається з публічних торгів
un adjudicateur	особа, що проводить публічні торги
une adjudication judiciaire	продаж з торгів за вироком суду
un adjudicataire «personne en faveur de qui a été prononcée une adjudication»	підприємець, який придбав майно або замовлення на підрядні роботи на публічних торгах (виграв тендер) згідно з рішенням суду

5. Dites en un seul mot:

1. «Personne qui fait une surenchère». 2. «Enchère supérieure aux précédentes et intervenant après une première adjudication; la nouvelle mise aux enchères ainsi provoquée». 3. «L'attribution d'un bien vendu aux enchères publiques à la personne qui en offre le meilleur prix». 4. «Le bénéficiaire de l'adjudication». 5 «Personne qui met une chose en adjudication».

6. Donnez les équivalents ukrainiens aux mots et groupements de mots suivants en consultant un dictionnaire de spécialité:

1) un papier d'affaires, un papier de cavalerie, un papier commercial, un papier de complaisance, un papier de consommation, un papier à en-tête, un papier faux, un papier de crédit, un papier financier, un papier d'identité, sur papier libre, un papier à ordre, un papier au porteur, un papier timbré, un papier à vue, des papiers de commerce (des papiers commerciaux), un papier-valeur;

2) des factures irrégulières, des sans-factures, des fausses factures, des factures fictives;

3) l'audit, les fraudes en comptabilité, les fraudes en vente sur les sites, les fraudes en e-commerce.

7. Donnez les équivalents français aux mots et groupements de mots suivants en consultant un dictionnaire de spécialité:

Види договорів: договір купівлі-продажу, договір найму-продажу, договір найму (оренди), договір поставки, договір контракції сільськогосподарської

продукції, договір міні, договір дарування, договір ренти, договір довічного утримання, договір найму (оренди) земельної ділянки, договір найму (оренди) житла, договір позички, договір позики, договір підяду, договір перевезення вантажу, договір перевезення пасажирів, договір про надання послуг, договір страхування, договір охорони, зовнішньоекономічний договір, концесійний договір, договір про спільну діяльність, кредитний договір.

8. Choisissez la bonne réponse:

Un «paradis fiscal» c'est

- а) країна, що встановила пільговий податковий режим;
- б) зона франко: вільна економічна зона на території певної держави;
- в) торгова зона ризику.

IV. GRAMMAIRE

1. Choisissez dans le texte lu aux verbes suivants tous leurs compléments possibles: *effectuer, réaliser, constituer, accomplir, exercer, emprunter, adapter, compter, procéder à, refondre, promulguer, rédiger, se composer de, convenir de, livrer, payer, supporter, transférer, tolérer, rendre, prévoir, établir.*

2. Trouvez dans le texte les verbes employés à la forme passive, recopiez-les sur vos cahiers et traduisez les phrases avec ces verbes en faisant attention à l'accord des participes passés des verbes et à leur traduction en ukrainien.

3. Remplissez les trous par les éléments qui manquent:

La facture comprend mentions obligatoires: nom et adresse vendeur et 'acheteur, quantité, dénomination précise et prix unitaire, date, tous rabais. Elle doit être rédigée double exemplaire (un pour l'acheteur) et conservée dix ans. défaut facturation ou 'omission certaines mentions (nom 'entreprise, client, date facture, règlement, etc.) constitue délit. infractions sont punies amende 750 75000 euros. cas récidive dans 2 ans, maximum 'amende est porté double. 'amende peut être portée 50% somme facturée ou celle qui aurait dû être facturée. 'acheteur, comme vendeur, peut être poursuivi pénalement. L'acheteur est tenu non seulement réclamer facture vendeur, mais il doit également veiller ce que facture comporte mentions obligatoires.

4. Traduisez vers le français:

1. Угода є головною підставою виникнення зобов'язань. Нею встановлюються певні суб'єктивні права і суб'єктивні обов'язки для сторін, що уклали цю угоду. 2. В основі угоди лежить певна дія, яка має бути правомірною. Якщо предметом договору стає неправомірною дія, то така угода визнається недійсною. 3. Угода вважається дійсною за умови дотримання таких умов: законності дії, волевиявлення сторін, дотримання встановленої законом форми угоди, право- та дієздатності сторін. 4. Розрізняють істотні, звичайні та випадкові умови угоди. 5. Угода, що ґрунтується на волевиявленні однієї особи, називається односторонньою угодою (заповіт, відмова від прийняття спадщини). 6. Угоди, в яких виявлено волю двох осіб, є двосторонніми (договір купівлі-продажу, постачання, оренди). 7. Угоди, підписані між більш ніж двома особами, називаються багатосторонніми угодами (договори про будівництво шляхів, шкіл). 8. Угоди можуть бути реальними і консесуальними, письмовими і

усними. 9. Договір купівлі-продажу є найдавнішим і найбільш розповсюдженим договором цивільного права. 10. Договором купівлі-продажу є договір, яким передбачено, що одна сторона (продавець) передає або зобов'язується передати майно (товар, річ) у власність іншій стороні (покупцеві), а покупець зобов'язується прийняти майно (товар) і здійснити оплату придбаного майна (товару, речі). 11. Ці договори можуть здійснюватися в усній формі, однак закон встановлює для цих договорів обов'язковість письмової форми, нотаріального посвідчення, а також державної реєстрації.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez et résumez le texte qui suit:

L'article 1101 du Code civil énonce: «le contrat est un accord par lequel une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose». Le contrat prévoit une obligation réciproque, une liberté contractuelle ou, autrement dit, l'autonomie de la volonté. Les parties sont donc libres d'accepter, refuser ou négocier le contenu du contrat. Les contrats se forment sur le simple échange de consentement (volonté).

Il y a la classification suivante des contrats:

- *contrat unilatéral*: une seule partie s'engage envers l'autre (donation);
- *contrat synallagmatique*: engagement réciproque (vente, travail);
- *contrat consensuel*: simple échange de consentement (vente > 760 €);
- *contrat solennel*: nécessite un formalisme pour être valable (location, mariage);
- *contrat commutatif*: engagement déterminé dans le contrat (travail);
- *contrat aléatoire*: engagement dépend d'un événement incertain (assurance);
- *contrat à exécution instantanée*: exécution du contrat le jour même (vente);
- *contrat à exécution successive*: se répète pendant une durée fixée (location, travail);
- *contrat négocié*: les parties peuvent négocier le contenu du contrat (vente);
- *contrat d'adhésion*: imposé par la partie «forte» à la partie «faible»;
- *contrat individuel (de travail)*: ne produit des conséquences qu'aux parties l'ayant signé;
- *contrat collectif*: conséquences pour les parties et les tiers (conventions collectives).

2. Trouvez aux questions de la colonne A) les réponses dans la colonne B) et remplissez

les cases vides avec des lettres correspondantes:

1)	2)	3)	4)	5)	6)	7)

A)

B)

1) Quelles sont les conditions de validité d'un contrat?	a) L'objet est ce qui forme la matière de l'engagement, c'est la chose que les parties s'engagent à donner, à vendre, ou à faire. Pour être valable, un contrat doit avoir un objet licite et, être déterminé ou déterminable (tout dépend de la chose).
2) Un contrat doit-il être écrit pour être valable?	b) Pour être capable de contracter, il faut être majeur. Certains majeurs ne peuvent contracter (majeur en tutelle ou en curatelle). En sens inverse, les mineurs peuvent contracter pour les actes de la vie courante, ou s'ils sont émancipés (mariage, décision judiciaire, etc....)
3) Quelles sont les conditions pour que le consentement soit valable?	c) Non, en principe, un contrat n'a pas à être écrit pour être valable: il peut être oral. C'est le cas pour la majorité des contrats de la vie courante (vente, service, location, etc. ...). Cependant, dans certains cas, la loi exige la rédaction d'un écrit (contrat de mariage, donation, reconnaissance d'enfant naturel...) ou de mentions spéciales (vente de fonds de commerce, certains contrats de consommation tels que le crédit à la consommation). Précisons enfin que, lorsque sa valeur est supérieure à 800 €, la preuve du contrat doit être apportée par écrit.

4) Quelles sont les conditions pour être capable de contracter?	d) La cause est ce qui explique l'engagement d'une personne. Pour qu'un contrat soit valable, il faut qu'elle existe, et qu'elle soit licite.
5) Qu'est-ce qu'un «objet certain»?	e) Un contrat qui n'est pas valable est un contrat nul.
6) Qu'est-ce qu'une «cause licite»?	f) Pour qu'il soit valable, le consentement ne doit pas avoir été donné par erreur (erreur sur la personne ou sur la chose), extorqué par violence, ou surpris par dol (tromperie ou manoeuvre destinée à induire en erreur le cocontractant). L'erreur, la violence sont des vices de consentement.
7) Quelle est la sanction du défaut de validité d'un contrat?	g) Elles sont au nombre de quatre: le consentement (la volonté) de la partie qui s'oblige; sa capacité de contracter; un objet certain; une cause licite.

3. Travaillez en paires. Imaginez et jouez le dialogue au sujet suivant: *Les modalités pour conclure un contrat...* (d'après les questions-réponses de l'exercice précédent).

Section 2.2

Les types de sociétés

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les. Dressez son plan détaillé et résumez-le en 7-10 phrases.

2. Donnez le développement aux sigles suivants: une SA, une EURL, une SNC, une SARL, une SAS, une SASU, un CA, le RCS, une SCI, une SCP, une SCOP, une GAEC.

3. Trouvez aux termes suivants leurs équivalents français:

Товариство; товариство однієї особи; просте товариство; господарське товариство; акціонерне товариство; товариство з обмеженою відповідальністю; товариство з додатковою відповідальністю; персональне товариство; повне товариство; командитне товариство; товариство з об'єднанням капіталів; некомерційна організація; мати статутний фонд; частка у статутному фонді; визначатися в установчих документах; нести відповідальність за зобов'язаннями тільки своїм майном; нести додаткову солідарну відповідальність у визначеному установчими документами однаковократному розмірі до вкладу кожного з учасників; вклад; розмір вкладу; вкладник; сплата вкладу в грошовій та/або майновій формі; мінімальний розмір складеного капіталу; акціонер; нести ризик збитків, пов'язаних з діяльністю товариства, у межах своїх вкладів/ у межах вартості належних їм акцій; статус зареєстрованого підприємця (комерсанта); управління майном; вести справи товариства; кредитор; боржник; борг; зобов'язання; неплатоспроможність; банкрутство; ліквідація товариства.

4. En lisant le texte trouvez la réponse à la question suivante:

Comment peut-on classer les sociétés?

TEXTE II

Toute société constitue une réalité juridique, un groupement de personnes distincts: une personne juridique. On l'appelle une personne morale. Elle a une nationalité, un domicile, un patrimoine, des pouvoirs. Le législateur établit une classification des sociétés. On distingue:

A) Les sociétés commerciales par la forme:

a) **sociétés de personnes** (*société en nom collectif, société en commandite simple*). Elles sont formées entre un petit nombre de personnes qui se connaissent. L'*intuitus personae* y est très fort. Les parts sociales ne peuvent être cédées sans le consentement de tous les autres associés. Les associés ont la qualité de commerçant et ne sont pas protégés patrimoniallement. Ils sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes sociales sur leurs biens personnels. Fiscalement, les *résultats* de la SNC sont imposés au niveau de ses associés à l'impôt sur le revenu, sauf si la société opte pour l'impôt sur les sociétés.

b) **sociétés à caractère mixte** (*S.A.R.L., E.U.R.L.*). La personne des associés continue de jouer un rôle important comme dans le cas précédent. Les parts sont librement cessibles entre les associés, mais il faut l'accord des coassociés pour la cession aux tiers. Les associés sont responsables des dettes sociales dans la limite de leurs apports.

c) **sociétés de capitaux** (*sociétés anonymes, avec Conseil d'administration (C.A.) ou avec Directoire, sociétés en commandite par actions, la société par actions simplifiée*). La forme juridique adoptée leur donne et donne à leurs actes une présomption de commercialité. Ce type de sociétés regroupent un grand nombre de personnes. La personne de l'associé ne joue plus de rôle si important que dans les sociétés de personnes et celles mixtes. Ce qui compte c'est le montant de l'apport. Les associés peuvent céder librement leurs parts. Ils répondent des dettes de la société dans la limite de leurs apports.

Toutes les sociétés commerciales sont soumises au droit commercial faisant partie du droit des affaires.

B) Les sociétés non commerciales par la forme: a) **sociétés civiles** (*sociétés agricoles, sociétés civiles immobilières*), y compris *sociétés civiles professionnelles* entre médecins, notaires...et *sociétés d'exercice libéral*; b) **sociétés ayant un statut particulier** (*société à capital variable, sociétés coopératives, sociétés nationalisées, sociétés d'économie mixte, sociétés en participation* n'ayant pas la personnalité morale). Elles peuvent être commerçantes si elles effectuent des actes de commerce. Les sociétés civiles non commerciales sont soumises au droit civil.

Il y a donc des sociétés qui ont la personnalité et celles qui n'ont pas la personnalité morale. Toutes les sociétés ont la personnalité morale, sauf la société en participation qui a un caractère occulte et un but bien précis (ex.: prendre la majorité dans une société en achetant des actions), la société de fait (c'est une société qui a fonctionné, mais qui est frappée d'une nullité), la société «créée de fait» (des personnes qui agissent comme des associés, sans avoir accompli aucune formalité de création). Dans les deux derniers cas la jurisprudence reconnaît une certaine existence à ces sociétés en vue de faire participer les associés de fait à l'actif ou au passif de ces sociétés.

On distingue aussi les sociétés faisant ou non appel public à l'épargne. Les sociétés faisant appel public à l'épargne doivent remplir certaines conditions lors de leur création. Elles sont soumises à une publicité renforcée et au contrôle de la COB (Commission des opérations de bourse). Le recours à l'épargne va du simple usage d'une publicité financière pour trouver des associés jusqu'à la cotation en bourse.

Sont à distinguer aussi les sociétés privées et les sociétés appartenant au secteur public. Depuis 1945, le secteur public n'a cessé de s'élargir. La loi de 1966 est applicable aux sociétés du secteur public, mais elles connaissent un particularisme d'autant plus important que la part détenue par l'État s'accroît; l'État détient la majorité du capital ou sa totalité (entreprises nationalisées).

À partir de son immatriculation, au R.C.S., la société a la personnalité morale, elle peut donc être le sujet de droits et d'obligations. La société est identifiée par *un nom* (toutes les sociétés ont une dénomination sociale qui peut être de fantaisie ou comporter le nom des associés; elle doit figurer sur tous les documents), *un domicile* (il est fixé par les statuts, c'est le siège social; il joue un rôle important notamment en matière fiscale et procédurale), *une nationalité* (elle est en principe déterminée par le lieu du siège social, mais le critère du contrôle est parfois pris en compte: nationalité des dirigeants; origine des capitaux...ce qui permet de déterminer la loi à laquelle la société est soumise). Elle a *un patrimoine autonome*, distinct de celui de ses membres. Elle a une vie juridique propre: elle a *la capacité juridique*, dans la limite de son objet social, elle peut passer des contrats, ester en justice, par l'intermédiaire de ses représentants. Sa *responsabilité civile* peut être mise en jeu pour ses préposés et ses représentants légaux. En matière pénale, le droit français pose le principe de l'*irresponsabilité pénale* des personnes morales; elles peuvent toutefois être condamnées à des amendes fiscales ou pour infractions à la réglementation économique.

VOCABULAIRE

la société	товариство, фірма
la société commerciale	(господарське) товариство, яке займається комерційною діяльністю
la société non commerciale	просте товариство
la société d'investissement	інвестиційне (портфельне) товариство (здійснює управління портфелем цінних паперів членів товариства)
la constitution de la société	створення товариства
la condition de fond	основна (суттєва) умова
la forme juridique	організаційно-правова форма товариства
la dénomination	назва
l'immatriculation	реєстрація (внесення до списку)
la gestion	керівництво, управління
un conseil d'administration	правління акціонерного товариства
un directoire	правління (директорат) в акціонерному товаристві

le contrat de société	статутний договір товариства
un acte de volonté unilatéral	одностороннє волевиявлення
un apport	внесок
à concurrence de leurs apports	у межах їхніх вкладів
un apport en numéraire	внесок у грошовій формі
un apport en nature	внесок у вигляді рухомого або нерухомого майна (внесок у натуральній формі)
un apport en industrie	внесок у вигляді надання послуг (виконання робіт, спеціальні знання)
le bénéfice	прибуток
partager le bénéfice	розподіляти прибуток
une économie réalisée	отримана економія (від впровадження винаходу)
une clause léonine	кабальна стаття договору
nul, -le	недійсний, -на
des pertes <i>fpl</i>	збитки, втрати
une souscription	підписка на акції
souscrire	підписатися на акції
une libération des actions	оплата акціонерами номінальної вартості акцій
une libération des apports	оплата вартості внеску в товариство
un consentement non vicié	згода (без пороку волі)
un objet	предмет (договору)
une cause licite	законна основа договору
une assurance	страхування
un débit de tabacs	підприємство з продажу цигарок
une épargne	збереження
le capital social	майно товариства; акціонерний капітал
le montant	розмір основного капіталу товариства
un créancier, -ère	кредитор
un débiteur	боржник, дебітор
un associé,-e	учасник товариства; акціонер
un sociétaire	пайовик; член спілки або об'єднання, що не переслідує мету отримання прибутку

5. Découvrez:

L'intuitus personae est une expression latine signifiant «en fonction de la personne», c'est-à-dire en considération de la personne de chaque associé. Elle est une référence soit à la personne elle-même, soit à celle du cocontractant en indiquant leur identité dans son ensemble des traits physiques et moraux qui caractérisent un être précis en tant qu'une personne unique (nom, prénom, âge, domicile). *L'intuitus personae* d'une personne morale suppose son capital, sa notoriété commerciale, son savoir-faire technique, etc.

Elle est notamment utilisée pour qualifier une relation existant entre deux personnes qui ne peut pas être transposée à d'autres personnes (un contrat de travail).

L'affectio societatis est la volonté de poursuivre ensemble un but commun.

6. Observez:

Types de sociétés en Ukraine

- унітарне товариство або товариство однієї особи: «entreprise unipersonnelle»
- акціонерні товариства АТ: **АТ** «sociétés par actions ou anonymes» se subdivisant en
 - закрите акціонерне товариство, ЗАТ: **ЗАТ** «société par actions privée» dite fermée (inscription aux actions ordinaires et privilégiées)
 - відкрите акціонерне товариство, БАТ: **ВАТ** «société par actions publique» dite ouverte (inscription aux actions nominatives).

Parmi lesquelles on distingue:

- Повне товариство «société en nom collectif» (la responsabilité des actionnaires est solidaire)
- Командитне товариство «société commandite par actions» (le ou (les) créateur(s) est (sont) responsable(s) de tout son (leur) bien, un associé ou plusieurs associés est (sont) responsable(s) dans la limite de son (leurs) apport(s))
- (товариство з обмеженою відповідальністю, ТОВ): **ТОВ** «société à responsabilité limitée» (avec la responsabilité des actionnaires dans la limite de leurs apports)
- (товариство з додатковою відповідальністю, ТДВ): **ТДВ** «société à responsabilité supplémentaire» (sur la base du statut, avec le capital social égal à 100 salaires minimaux)

7. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes. Argumentez votre réponse.

1. Les associés d'une SARL doivent légalement être 2 au minimum et 50 au maximum.
2. Créer une SARL entre époux est également possible, même si aucun autre associé n'existe et si seuls des biens communs sont apportés.
3. Une EURL est obligatoirement constituée d'un associé unique.
4. Une SA est composée d'au moins 100 actionnaires.
5. Le capital social doit être intégralement souscrit.
6. La variabilité du capital est possible sans modifier les statuts.
7. Les actionnaires peuvent en principe céder librement leurs titres ou actions.
8. Il existe 2 types de SA: a) de type classique avec un CA; b) avec un directoire et un conseil de surveillance.
9. Une SAS peut être constituée d'un ou plusieurs associés et peut faire publiquement appel à l'épargne.
10. Le sociétaire est le membre d'une société.

8. Choisissez la bonne réponse (parfois plusieurs possibilités):

1. Toute société constituée

- a) une personne morale
- b) une personne juridique
- c) une personne physique
- d) une personne civile

2. Les sociétés commerciales comprennent des

- a) SNC
- b) SARL
- c) SA
- d) SCI

3. *Les sociétés non commerciales comprennent des*

- a) EURL
- b) sociétés agricoles
- c) sociétés professionnelles
- d) SCP

4. *La société de fait*

- a) c'est une société qui a fonctionné, mais qui est frappée d'une nullité
- b) c'est une société qui agit au nom des associés, sans accomplir aucune formalité

de création

- c) c'est une société faisant ou non appel public à l'épargne
5. *Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont soumises*

- a) à une publicité
- b) à la gestion continue de la COB
- c) au contrôle de la COB

6. *Dans une société à capital variable*

a) il est impossible d'augmenter ou de diminuer le capital sans refaire les formalités et publications dans un journal d'annonces légales

- b) le capital social n'est pas fixé, mais il ne peut pas être toutefois inférieur à 1 euro
- c) l'entrée et la sortie d'associés se fait de manière extrêmement souple et pratiquement

sans aucune formalité

- d) seules les sociétés anonymes n'appartiennent pas aux sociétés à capital variable

7. *La société a la personnalité morale*

- a) à partir de la décision prise par un ou des associé(s)
- b) à partir de la signature du contrat
- c) à partir de son immatriculation au R.C.S.

8. *La société est identifiée par*

- a) une nationalité
- b) un nom
- c) un domicile
- d) son capital social

9. *La société comme personne morale peut*

- a) condamner à des amendes fiscales
- b) ester en justice
- c) passer des contrats

9. Cherchez l'intrus:

1) *apport en numéraire*

- a) apport en argent
- b) apport en espèces
- c) apport immobilier

2) *apport en nature*

- a) apport immobilier
- b) apport mobilier
- c) apport en espèces

3) *apport en industrie*

- a) apport en services
- b) apport en travail
- c) apport immobilier

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. **Trouvez dans un dictionnaire de spécialité l'équivalent ukrainien aux mots suivants:**

Une société, une société unipersonnelle, une société occulte, une société à responsabilité limitée, une société anonyme, une société anonyme à participation ouvrière,

une société civile, une société civile immobilière, une société civile professionnelle, un groupement agricole d'exploitation en commun, une société coopérative ouvrière de production, une société créée de fait, une société d'économie mixte, une société de capitaux, une société de personnes, une société en nom collectif, une société en commandite simple, une société en commandite, une société en commandite par actions, une société par actions simplifiée, une société en holding, la société-mère, une société-fille, une filiale, une société multinationale (une multinationale), une entreprise publique, une entreprise privée, une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, une personne physique, une personne morale, une personne juridique, une association, un associé, un sociétaire, un gérant, un mandataire, un travailleur, un salarié, un commanditaire, un commandité, un actionnaire, un conseil d'administration, un directoire, un contrat, une convention, une personne, un tiers, un acte de volonté, un acte de commerce, un apport, une part, le bénéficiaire, un profit, une perte, le capital social, une activité professionnelle, une activité commerciale, une activité économique, un agrément, un consentement, un statut commercial, le Code de commerce, le Code civil, des droits et des obligations, des biens, une propriété exclusive, une propriété collective, une production, une main d'oeuvre, une collectivité publique, une collectivité locale, un propriétaire.

2. Remplissez les trous par les mots et les nombres suivants: *un, une SA, cinquante, un commissaire aux comptes, la SARL, un gérant, cent, des associés, de conseil d'administration, le capital, les statuts, l'EURL.*

1... est une forme de société hybride, bien adaptée aux petites structures, 2... est librement fixé dans 3..., le nombre 4... peut varier de 5... (6...) à 7..., précédemment 8..., mais cela est très rare. Un 9... suffit, il n'y a pas 10... comme 11... 12... n'est pas obligatoire.

3. Mettez l'article défini, indéfini ou contracté qui convient:

... démarrage d'... activité exige ... inscription ... Registre ... commerce et ... sociétés. ...'immatriculation d'... entreprise ... RCS s'effectue auprès ... Centre de formalités ... entreprises ... siège de ...'entreprise, ... plus tôt un mois avant ... début de ...'activité et ... plus tard dans ... 15 jours qui suivent ... date de début d'activité.

4. Traduisez vers le français:

1. Товариства у французькому праві являють собою договір, в силу якого дві чи кілька осіб домовляються створити спільне майно та розподіляти прибутки чи вилучати можливу економію з цієї діяльності. 2. Господарським товариством є об'єднання осіб, яке здійснює підприємницьку діяльність з метою розподілу між учасниками одержаного прибутку. 3. Діяльність господарських товариств регулюється цивільним та торговим кодексами, спеціальними законами та судовою практикою. 4. У Франції діють: окремий Закон про торгові товариства (1966), Декрет про торгові товариства (1967), Декрет про реєстрацію торгівлі та товариств (1984). 5. Торгові товариства підлягають обов'язковій реєстрації в торгових реєстрах. 6. Реєструються фірмове найменування, правова форма (вид) товариства, місцезнаходження, статутні документи, розмір статутного капіталу, предмет діяльності, обсяг відповідальності для окремих видів товариств, дані про керівників, представників (ім'я, місце проживання). 7. У французькому праві розрізняють такі види товариств: товариство однієї особи, повне товариство, товариство з обмеженою відповідальністю, командитне товариство, акціонерна командита, акціонерне товариство, негласне

товариство. 8. Усі зареєстровані товариства, окрім негласних, мають статус юридичної особи. 9. Негласні товариства включають, окрім засновника, вкладника, який вносить певні кошти, у межах яких може зазнати збитків. Вкладник має право на прибуток, не бере участі в управлінні та юридично не існує для третіх осіб. 10. Об'єднання осіб (персональні товариства) передбачають об'єднання майна учасників та їхню спільну діяльність як обов'язкову умову існування товариства. Кожен член товариства має право вести справи та представляти товариство; у них обмежуються право на уступку членства іншим особам (повне товариство, командитне товариство, негласне товариство). 11. Об'єднання капіталів (майнові товариства) не передбачає обов'язкової участі членів в організації процесу діяльності господарського товариства. Оперативну діяльність цих товариств та їхнє представництво здійснюють спеціально створені органи. Відповідальність за діяльність таких товариств несе саме господарське товариство, оскільки воно є юридичною особою (акціонерні товариства, товариства з обмеженою відповідальністю).

5. Lisez et résumez ce texte informatif sous la forme d'un sommaire. Inscrivez des mots nouveaux dans votre propre vocabulaire.

Une **action** est un *titre négociable* émis par une société, qui confère à son détenteur la propriété d'une fraction du capital de ladite société. Elle ne peut être émise que par des sociétés de capitaux (SA ou société commandite par actions).

Les actions sont négociables, soit *en bourse* lorsque la société est *cotée* sur un marché organisé. Les actions sont émises en contrepartie des apports lors de la créations de la société, ce qui permet de créer son capital social. Les *détenteurs d'actions* peuvent décider ensuite à tout moment d'en vendre une partie à d'autres *investisseurs*. La société peut *émire* de nouvelles actions placées auprès de tiers actionnaires afin d'augmenter le capital. Dans ce cas, les *actionnaires majoritaires* peuvent perdre tout ou une partie du contrôle qu'ils ont sur leur société. Pour faciliter de telles *transactions*, les actions des sociétés les plus importantes sont généralement *cotées en bourse*. Toute personne ou organisation peut à tout moment y acheter ou vendre les actions de diverses sociétés. Souvent, une société donnée ne fait coter ses actions que sur une seule bourse.

Le prix auquel s'échangent les actions sur les bourses est appelé le *cours de bourse*. Il varie selon l'*offre* et la *demande*, avec un système modérateur destiné à éviter que les cours ne soient trop erratiques.

La **valeur d'une action** correspond à son cours de bourse. Il est le résultat de la confrontation de l'offre et de la demande de titres. Plusieurs méthodes d'évaluation sont à la disposition des investisseurs pour prendre une position sur l'action considérée. La *valeur de bilan* (patrimoniale). On peut déterminer une valeur sur la base des *comptes annuels* de la société. Pour cela on prend les fonds propres de la société (principalement le capital, la *prime d'émission*, les *plus-values de réévaluation* et les *réserves*) que l'on divise par le nombre d'actions. Il en existe d'autres méthodes (les méthodes des multiples de résultats et les méthodes d'actualisation).

La **valeur nominale** ou le *nominal d'une action* résulte de la division du capital de la société par le nombre d'actions émises au moment de sa création. Cette valeur est fixe et ne change pas.

Le **rachat d'action**. Une entreprise peut dans certains cas racheter ses propres actions et les garder à son actif, ou les annuler. Dans ce cas il s'agit de réduction de capital.

La **radiation d'une action**. Une action peut être retirée de la bourse où elle est cotée dans plusieurs cas: lorsque la société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire; lorsque les propriétaires de la société ne veulent pas être cotés sur le marché; lorsque la société a fait l'objet d'une offre publique d'achat (OPA) par une société tierce qui a obtenu la quasi-totalité des titres; lorsqu'une société étrangère décide de se retirer d'une bourse sur laquelle elle estime que les échanges sont insuffisants.

Le **PEA** (Plan d'épargne en actions) a été créé en 1992 et est destiné à favoriser l'investissement boursier des particuliers. Les revenus et les plus-values sont exonérés d'impôts sauf les prélèvements sociaux. Il existe deux formes de PEA: le PEA bancaire et le PEA assurance.

6. Consultez le site www.apce.com et donnez la réponse à la question suivante: quel est le nombre d'associés requis des sociétés? Remplissez la table ci-dessous par des mots qui manquent: SA, SNC, SAS/SASU, SARL, EURL, association, entreprise individuelle.

...	Elle se compose uniquement de l'entrepreneur individuel (celui-ci peut, évidemment, embaucher des salariés)
	1 seul associé (personne physique ou morale)
	2 associés minimum – 100 maximum (personnes physiques ou morales)
	7 associés minimum – pas de maximum (personnes physiques ou morales)
	1 associé minimum – pas de maximum (personne physique ou morale)
	2 associés minimum – pas de maximum (personnes physiques ou morales)
	2 membres minimum – pas de maximum

Source www.apce.com

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ces microtextes, remplissez les trous par les éléments qui manquent et relevez leurs idées principales:

Constitution des sociétés

A. Conditions de fond (de validité du contrat de société). Une société est un Le contrat de société doit avoir a) un de la part des futurs, non vicié; b) des (la capacité juridique des associés); c) un et une déterminés, certains, licites et non contraires aux et à l'..... . Certains objets sont interdits, selon la forme de la société, par exemple (assurances), (pharmacien), (assurance, épargne, banque). Certains objets sont au contraire réservés à certains , par exemple (débits de tabacs), (société d'investissement), (société immobilière de gestion).

En absence de l'écrit des, il n'ya pas du contrat de société, mais cela empêcherait une au Registre du commerce et des sociétés. Le contrat de société est soumis à conditions particulières de validité exigées par le

- l'accord des
- la nécessité d'un
- la participation des associés aux et la aux pertes;
- l'.....

Ces conditions spécifiques au contrat de société s'ajoutent aux de validité du contrat. Quelle est la sanction si l'une de ces conditions fait défaut? C'est la La met fin à l'existence de la société, au contrat pour l'avenir. Elle efface pour le passé tout ce qui a pu être avant son prononcé. Elle est

Il en est ainsi lorsque la société n'a pas du tout fonctionné, lorsqu'elle n'a pas commencé son Chaque associé reprend alors son apport.

En revanche, si la société a commencé son activité, la n'a pas d'effet

B. Formalités de constitution

Il existe quelques formalités de constitution des sociétés. Toutes les sociétés doivent avoir des et, procéder à une dans un journal d'annonces légales, se faire immatriculer au, après y avoir déposé des documents.

Ces formalités sont suffisantes pour la et la La constitution des exige des formalités supplémentaires; les sont en effet habituellement plus; ils ne se connaissent pas forcément et ils seront donc informés ou réunis plus difficilement. S'il s'agit de faisant appel à l'..... .., la procédure de constitution sera encore plus rigoureuse pour les épargnants.

C. Sanctions de ces conditions

L'..... en nullité. Les causes de sont exceptionnelles et strictement réglementées par: a) méconnaissance d'une règle générale de validité des contrats (..... .. illicite ou vice de consentement); b) des règles de formation, seulement pour la

L'action se prescrit par ans.

L'..... en régularisation. Elle est largement admise (les conséquences de la nullité d'une société seraient très).

Tout intéressé peut la demander.

Le tribunal compétent est le pour les sociétés, le pour les sociétés

L'action se prescrit par ans.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires. Systématisez l'information sur les types de sociétés françaises et présentez-la sous forme d'un dialogue en répondant aux questions suivantes.

1. Comment peut-on classer les sociétés?
2. Quel est l'organe qui établit une classification des sociétés?
3. La société est-ce une personne physique ou morale?
4. Qu'est-ce que la forme juridique donne à la société?
5. Quelles sociétés commerciales connaissez-vous? et celles non commerciales?
6. En quoi consiste la différence entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux?

7. Y a-t-il des sociétés qui n'ont pas la personnalité morale?

8. Quels sont les traits distinctifs de la *société de fait*? Par quoi se diffère-t-elle de la *société créée de fait*?

9. Le recours à l'épargne est-il propre à toutes les sociétés?

10. Comment peut-on caractériser les entreprises nationalisées?

11. Comment peut-on identifier une société?

12. Quelle responsabilité est imposée à la société?

2. Résumez ce texte explicatif sous la forme d'un exposé oral.

Починаючи з 2004 року у Франції існує лише два види акцій: звичайні акції і привілейовані акції. Найбільш розповсюдженими є звичайні акції. Так, не існує більше акцій з правом першочергового дивіденду без права голосу, які було засновано в 1978 році, а також інвестиційних сертифікатів без права голосування на загальних зборах, що надавали право на отримання прибутку аналогічно акціям; не існує так само й інвестиційних сертифікатів з правом голосування.

Акції зараховуються на рахунки у цінних паперах емітентом або відповідним уповноваженим органом.

Підписка на акції здійснюється здебільшого за посередництвом депозитних фінансових установ (депозитаріїв). Носій економічної інформації (le support), до реєстру якого надходять емітовані цінні папери, називається рахунком у цінних паперах, депонованих у банку, тобто бухгалтерським обліком вкладів або депозитів. Доручення (un ordre) на покупку і продаж акцій на фондовому ринку передаються установі, у якій відкрито рахунок. Вона здійснює довірчу операцію, надаючи ссуду під цінні папери пропорційно кількості куплених акцій, розміщених на рахунку у цінних паперах. Юридична оцінка стану рахунку у цінних паперах варіюється залежно від коливань біржового курсу, однак кількість цінних паперів залежить лише від виконання фондом доручень клієнта на їх покупку-продаж.

Договір про вклади в цінних паперах є рахунком у цінних паперах, на який надходять лише акції або вклади в акціях Європейського співтовариства і який підпадає під пільговий режим оподаткування залежно від тривалості тримання акцій клієнтом.

Непрямим способом тримання акцій і послаблення ризиків є інвестування в один або декілька інвестиційних фондів шляхом купівлі акцій або паїв цих фондів.

Тримання однієї або декількох акцій надає такі права акціонерів: він має право брати участь у голосуванні, мати свою частку від прибутків, що розподіляються пропорційно кількості акцій, які він тримає, отримувати документи, представлені на загальних зборах, бухгалтерські рахунки, список керівників, список акціонерів, звти, право продавати свої акції. Окрім цього акціонер володіє привілейованим правом підписки на акції у випадку збільшення капіталу.

3. Sujet de débat: *Les types de sociétés ukrainiennes et les formalités de leur création. Discutez ce sujet avec votre voisin ou voisine et comparez les formalités de la création des sociétés ukrainiennes avec celles françaises citées ci-dessous.*

S.N.C.: signature des Statuts – enregistrement – dépôt des pièces constitutives et de la déclaration de conformité – publicité dans un journal d'annonces légales – immatriculation au R.C.S.; acquisition de la personnalité morale – publication au B.A.L.O.

S.A. sans appel public à l'épargne: souscription des actions – libération d'un ¼ des apports – signature des Statuts – enregistrement – dépôt des pièces constitutives et de la déclaration de conformité – publicité dans un journal d'annonces légales – immatriculation au R.C.S.; acquisition de la personnalité morale – publication au B.A.L.O.

S.A. avec appel public à l'épargne: publication des projets de Statuts – souscription des actions – libération d'un ¼ des apports – assemblée constitutive – enregistrement – dépôt des pièces constitutives et de la déclaration de conformité – publicité dans un journal d'annonces légales – immatriculation au R.C.S.; acquisition de la personnalité morale – publication au B.A.L.O.

S.A.R.L et E.U.R.L.: libération des apports – signature des Statuts – enregistrement – dépôt des pièces constitutives et de la déclaration de conformité – publicité dans un journal d'annonces légales – immatriculation au R.C.S.; acquisition de la personnalité morale – publication au B.A.L.O.

Tous les associés doivent être sur un pied d'égalité en vue de partage du bénéfice ou de profit de l'économie. Chacun contribue proportionnellement à la fraction de capital qu'il détient. Les statuts peuvent prévoir des différences.

Les sigles et le vocabulaire utiles:

Le *chiffre d'affaires* обсяг товарообігу

L'*exercice social* звітний рік товариства

Les *résultats annuels* результати господарської діяльності за рік

La *liste des dividendes annoncés* список проанонсованої виплати дивідендів

Le *B.A.L.O.* (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) спеціальний офіційний вісник для товариств, що котируються на біржі, в якому вони зобов'язані публікувати важливу інформацію (про відкриття, припинення діяльності, про скликання загальних зборів, тощо)

Le cours de l'*indice CAC 40* (Cotation Assistée en Continu) КЕК 40: основний фондовий індекс акцій 40 найкрупніших компаній на біржі Euronext Paris у Франції (індекс вираховується кожні 30 секунд в робочі дні з 9.00 до 17.30 за Центрально-європейським часом)

Les *SICAV* Sociétés d'Investissement à Capital Variable інвестиційні компанії зі змінним капіталом

Les *FCP* Fonds Communs de Placement пайові фонди спільного інвестування

Les *OPCVM* Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières інвестиційні компанії з портфельного інвестування (зі спільного розміщення цінних паперів)

un *PEA* (Plan d'Épargne en Actions) договір про довгострокові вклади-інвестиції для фізичних осіб (на які банк, ощадний банк, страхова компанія зобов'язуються придбати цінні папери й керувати ними)

Penny stock se dit des actions dont le cours est inférieur à 1 euro ou 1 dollar. Les sociétés dont les actions sont des penny stock sont des sociétés qui ont fait de *mauvais résultats* et dont les actions ont beaucoup baissé. De telles sociétés sont en règle générale très appréciées par les *traders* à court terme.

Siret № 348 623 562 00017 – *NAF 742 C* комп'ютерний реєстр заснування підприємств

1) *Numéro SIRET est un identifiant d'établissement, se compose de 14 chiffres* ідентифікаційний номер закладу або підприємства, що складається з 14 цифр.

2) *NAF – la Nomenclature d'activités françaises* перелік видів підприємницької (комерційної) діяльності

Association à but non lucratif enregistrée à la Sous-Préfecture de Grasse (06) № 7803/88 асоціація без цілей вилучення прибутку, зареєстрована в супрефектурі Граса.

4. Lisez ces adages boursiers et exprimez votre opinion au sujet de leur contenu. Vous en êtes d'accord ou contre?

Ils m'ont dit d'acheter cette action pour mes vieux jours. Cela a remarquablement fonctionné. En moins d'une semaine, j'étais devenu vieux.

Il y a deux règles dans le placement. La première est: «Ne perdez pas votre argent», la seconde: «N'oubliez pas la première». *Benjamin Graham*

Cité d'après www.bnains.org/rire/rire.htm

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Résumez en français:

В Україні найбільшу популярність мають приватні підприємства, а серед господарських товариств – акціонерні товариства та товариства з обмеженою відповідальністю. Створення юридичної особи для провадження підприємницької діяльності і є фактично початком діяльності щойно створеного підприємства. Згідно із статтею 1 Закону України «Про підприємства в Україні» підприємство, як окрема юридична особа, має самостійний баланс, розрахункові (поточні) та інші рахунки в установах банків, печатку зі своїм найменуванням, знак для товарів і послуг, але не має у своєму складі інших юридичних осіб. Стаття 2 того самого Закону передбачає можливість діяльності в Україні підприємств таких видів: приватне підприємство, засноване на власності фізичної особи; колективне підприємство, засноване на

власності трудового колективу підприємства; господарське товариство; підприємство, засноване на власності об'єднання громадян; комунальне підприємство, засноване на державній власності, зокрема казенне підприємство.

Діяльність господарських товариств регулюється окремим Законом України «Про господарські товариства». Цей Закон передбачає існування в Україні таких господарських товариств: акціонерні товариства, товариства з обмеженою відповідальністю, товариства з додатковою відповідальністю, повні товариства, командитні товариства.

2. Jeu de rôle. Voici le protocole de l'AG d'une SARL. En analysant ce document imaginez d'après le schéma les questions débattues à cette réunion du personnel, son déroulement, ses participants, les principaux rapporteurs, etc.

3. Apprenez à analyser les documents authentiques.

LE PROTOCOLE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

et ses résolutions

Société à responsabilité limitée ... (*dénomination sociale*)

Au capital de ...

Siège social : ...

(n° SIREN) ... RCS ... (*ville*)

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés
du ... (*date*)

L'an ... (*année en toutes lettres*),

Le ... (*jour*),

À ... heures.

Les associés de la société ... (*dénomination sociale*), SARL au capital de ... euros divisés en ... parts sociales, dont le siège social est à ..., se sont réunis audit siège (ou: à ...) sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M./Mme (*préciser ses nom, prénom(s) et qualité de la personne au sein de la société ; il s'agit en principe du gérant*).

Sont présents:

- M./Mme..., propriétaire de ... parts sociales, numérotées de ... à ...;
- M./Mme ..., propriétaire de ... parts sociales, numérotées de ... à ...;
- M./Mme..., propriétaire de ... parts sociales, numérotées de ... à ...;

Sont régulièrement représentés:

- M./Mme ..., propriétaire de ... parts sociales, numérotées de ... à ...;
- M./Mme ..., propriétaire de ... parts sociales, numérotées de ... à ...;

Soit au total ... (nombre) associés présents ou représentés, totalisant ... (nombre) parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant: ... (*indiquer l'ordre du jour tel qu'il a été énoncé dans la lettre de convocation envoyée aux associés*).

Le président dépose sur le bureau les documents suivants:

– les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le ... ainsi que l'inventaire;

- le rapport de la gérance;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée;
- s'il y a lieu, les accusés de réception des lettres de convocations;
- s'il y a lieu, les pouvoirs des associés représentés;
- s'il y a lieu, la feuille de présence;
- s'il y a lieu, le rapport du commissaire aux comptes.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte. S'il y a lieu, M./Mme ... intervient pour souligner que ...
(retranscrire un résumé des propos de chacun des intervenants).

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité (ou: à la majorité de ... (nombre) parts sociales).

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance (ou : dans le rapport spécial du commissaire aux comptes).

Prendre ici l'énumération des conventions soumises à l'approbation des associés telle qu'elle a été énoncée dans le rapport de la gérance.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité (ou: à la majorité de ... (nombre) parts sociales), étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

- si le résultat est positif (*bénéfices*)

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le ... de la manière suivante: ... (à préciser).

S'il y a lieu: en conséquence, le dividende par part sociale s'élèvera à ... euros, et sera mis en paiement.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte du montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui du crédit d'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (ou: à la majorité de ... (nombre) des parts sociales).

– si le résultat est négatif (*pertes*)

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le ..., et qui se chiffrent à ... euros, de la manière suivante: ... (*à préciser*)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (*ou: à la majorité de ... (nombre) des parts sociales*).

Quatrième résolution

Écrire le texte de la résolution soumise au vote des associés (*nomination d'un nouveau gérant, par exemple*).

Cette résolution est rejetée, ... (*nombre*) parts sociales ayant voté contre.

OU: Cette résolution est adoptée à l'unanimité (*ou: à la majorité de ... (nombre) des parts sociales*).

Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M./Mme ... pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant

signature

4. Repérez l'information utile de ces deux petites annonces (PA) et faites la présentation des SARL en précisant les stades de leur existence et le but de leur activité. D'après les données de la première PA remplissez le formulaire du protocole de l'Assemblée générale de l'exercice précédent.

FORMATIONS

H001176 – AFFICHES PARISIENNES

Par acte SSP en date du 1/01/2006, il a été constitué une SARL:

Dénomination:

CANDLES&CO

Objet social: l'achat, la vente, en gros et en détail, l'importation, l'exportation et le négoce de tous les articles de décoration, mobilier, agencement, art de la table, jardinerie, etc.

Siège social: 8, allée de la Cascade, 92500 Rueil-Malmaison.

Capital: 10 000 euros.

Durée: 99 ans.

Gérance: Jean-Claude WIEDER, demeurant 8, allée de la Cascade, 92500 Rueil-Malmaison.

Immatriculation: au RCS de Nanterre

8095 – LE PUBLICATEUR LÉGAL

ART GALLERY

S.A.R.L. au capital de 38.112.25 €

Siège social:

123, avenue des Champs-Élysées

75008 PARIS

383 043 882 RCS PARIS

L'AGO du 23/ 12/ 2005 a constaté la clôture des opérations de liquidation. Mention sera faite au RCS de Paris.

LE DROIT DU TRAVAIL

Section 3.1

Les rapports d'emploi et leur réglementation

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.
2. Trouvez le mot à sa prononciation: [mākəmā],[ãplwa],[manəkɛ],[tɛrsjɛ:r].
3. Donnez le développement aux sigles suivants:
EDF, SNCF.
4. Lisez le texte et trouvez aux mots *mis en italique* leur équivalent français:

Трудове право, соціальне право, право соціального забезпечення, роботодавець, найманий робітник, робота по найму, найманий працівник, чинити примус, допомога (виплати), оплата праці, колективне представництво, право на страйк, звільнення з ініціативи адміністрації, соціальні ризики, хвороба, нещасний випадок на виробництві, безробіття, годувальник, інспекція з охорони праці, професійна діяльність, керівник підприємства, делегування повноважень, реалізувати власну індивідуальність, через працю виразити власну суспільно значиму сутність, носити фірмовий знак, проголошувати принципи, право на працю, право на отримання робочого місця, людина, вік, фізичний і психічний стан, матеріальне становище, непрацевдатність, необхідні засоби для існування, виконання роботи під керівництвом, давати накази і розпорядження, здійснювати контроль над виконанням, карати за порушення свого підлеглого, трудовий договір, взамін отримувати заробітну плату, чиновники, працівники вільних професій, персонально і від власного імені, реєстр ремесляних підприємств, ремесленник, комерсант, реєстр комерсантів і товариств, професія не по найму (вільна професія), сільськогосподарський виробник (фермер), робітник на дому, манекенниця, журналіст, помічниця у дошкільному закладі.

5. Répondez par vos propres mots à la question suivante: *Le droit du travail est relatif à quelles catégories des actifs?*

TEXTE I

Le droit social regroupe le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. Le droit du travail règle les rapports entre les *employeurs* et les *salariés* dans toutes les professions de nature privée. Pourtant ce n'est pas toute activité professionnelle, mais c'est seulement un *travail subordonné*. Souvent, le droit du travail protège le *travailleur salarié* et impose

des *contraintes* à l'employeur. Il régit également la *prestation de travail*; sa *rémunération*, la *représentation collective* des salariés, le *droit de grève*, les pouvoirs de l'employeur, le *licenciement* des salariés, etc.

La sécurité sociale, qui a pris son ressort de 1945, s'est détachée du droit du travail. Le droit de la sécurité sociale réunit un ensemble de règles destinées à s'*appliquer* principalement aux travailleurs pour les *garantir contre* divers *risques sociaux* (la *maladie*, les *accidents du travail*, le *chômage*), mais aussi pour jouer un rôle de solidarité par l'octroi de prestations pour *charge de famille*.

Le droit social se rattache traditionnellement au droit privé car il régit les rapports entre deux particuliers, l'employeur et le salarié qui, à l'origine étaient soumis au Code civil. Mais, il revêt les caractères d'un droit mixte en raison de nombreux éléments de droit public qui y interviennent: le pouvoir de l'employeur est très encadré par de nombreux règlements, l'*inspection du travail* est une institution administrative, l'organisation de la Sécurité sociale est administrative, etc.

Le travail occupe dans nos sociétés une place centrale. Lorsqu'une personne a une *activité professionnelle*, elle est presque nécessairement en rapport avec le droit du travail:

- en qualité d'employeur et/ ou de *chef d'entreprise*;
- en qualité de salarié exerçant ou non une *délégation de pouvoir*;
- 90% de la population active exerce une activité à titre subordonné.

Dans le travail, l'homme *objective* c'est-à-dire qu'il *extériorise*:

- son *individualité*: l'objet porte sa *marque*;
- son *essence sociale*: l'objet sert aux autres et l'homme *jouit de la jouissance* des autres.

Le préambule de la Constitution de 1946 (repris dans celui de celle de 1958) *énonce* plusieurs principes: *droit au travail* («Chacun a le *devoir de travailler* et le *droit d'obtenir un emploi*»), *droit de syndiquer* («Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix»), *droit de grève* («Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent»), certaines garanties politiques et sociales («Nul ne peut *être lésé* dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances») ou «Tout *être humain* qui, en raison de son *âge*, de son *état physique* ou *mental*, de la *situation économique*, se trouve dans l'*incapacité de travailler*, a le droit d'obtenir de la collectivité, des *moyens convenables d'existence*»).

La formule «droit du travail» est relativement récente (1950). Précédemment, on parlait de «législation industrielle» et de «droit ouvrier», mais ce n'est pas seulement l'industrie qui se développe, mais aussi le secteur tertiaire. L'autre appellation fait référence à l'apparition des syndicats.

Sont concernés par le droit du travail les salariés du secteur privé (ou d'une personne publique se comportant comme une personne privée EDF, SNCF par exemple): il s'agit de travailleurs placés dans une relation de subordination juridique vis-à-vis de l'employeur. Selon la Cour de cassation «le lien de subordination est caractérisé par l'*exécution d'un travail* sous l'*autorité* d'un employeur qui a le pouvoir de *donner des ordres et des directives*, d'en *contrôler l'exécution*, et de *sanctionner les manquements* de son *subordonné*» (Cass. soc. 13 novembre 1996). Le caractère juridique de la subordination

découle du *contrat de travail*: c'est le contrat de travail qui donne le droit à l'employeur de *commander* le salarié. *En contrepartie de l'exécution du contrat de travail*, les salariés *perçoivent un salaire*. Le droit du travail a pour objectif de protéger les salariés.

Sont exclus les travailleurs du secteur public: le droit du travail est une branche du droit privé. Il ne s'applique pas aux travailleurs qui relèvent du droit public. Ceux-ci sont en principe régis par les statuts (les *fonctionnaires*).

Sont exclus les *travailleurs indépendants* qui exercent leur activité *à titre personnel et en leur nom propre*. Il s'agit essentiellement de personnes inscrites au *répertoire des métiers* (les *artisans*), au *registre du commerce* (les *commerçants*), de personnes exerçant une *profession libérale* (les *exploitants agricoles*).

Se voient appliquer le droit du travail par extension différentes catégories de personnes comme les *travailleurs à domicile*, les *mannequins*, les *journalistes*, les *assistantes maternelles*.

VOCABULAIRE

le droit social	соціальне право
le droit du travail	трудове право
le droit de la sécurité sociale	галузь права, що регулює сферу соціального забезпечення
les rapports entre	відносини між
un employeur	роботодавець
un salarié	найманий робітник
une activité professionnelle	професійна діяльність
exercer un travail/ une activité	виконувати роботу/ здійснювати діяльність
exécuter	виконувати
une exécution	виконання
subordonné,-e	підлеглий, підпорядкований
un travailleur	працівник
un travailleur indépendant	незалежний працівник (вільної професії)
un travailleur à domicile	працівник на дому
imposer	накладати
une contrainte	примус
régir	регулювати, урегулювати
la prestation de travail	грошова допомога/ грошові виплати
une rémunération	винагорода/ оплата праці
une représentation	представництво
le droit de grève	право на страйк
le licenciement	звільнення за ініціативою адміністрації
la sécurité sociale	соціальне забезпечення
s'appliquer	застосовуватися
garantir contre	гарантувати проти
un risque social	соціальний ризик
la maladie	хвороба, захворювання

les accidents du travail	нещасні випадки на виробництві
le chômage	безробіття
jouer un rôle	відігравати роль
un octroi	збільшення, ріст
la charge de famille	годувальник у родині
un particulier	приватна особа, громадянин
revêtir des caractères	набувати риси
être encadré par	обмежуватися
un règlement	нормативний акт
être soumis,-e à	підлягати
l'inspection du travail	інспекція праці
le chef d'entreprise	керівник підприємства
une délégation de pouvoir	делегування повноважень
objectiver son individualité	реалізувати власну індивідуальність
extérioriser son essence sociale	виразити свою суспільно значиму сутність
porter sa marque	носити його фірмовий знак
jouir	користуватися
une jouissance	насолада, схвалення
énoncer	проголошувати
le droit à	право на
le devoir de travailler	обов'язок працювати
obtenir	отримати
un emploi	посада, робоче місце, оплачувана робота
le droit de syndiquer	право об'єднуватися в профспілки
une action	діяльність
syndical,-e	профспілковий,-а
adhérer à	вступати до
être lésé,-e	бути ураженим
les origines	походження
les opinions	погляди
les croyances	віросповідання
un être humain	людина
un état physique	фізичний стан
un état mental	психічний стан
la situation économique	матеріальне становище
l'incapacité de travailler	непрацездатність
des moyens <i>m pl</i>	засоби
convenable	<i>тут</i> необхідний,-а; належний,-а
une existence	існування
une formule	формулювання, вираз
récent,-e	недавній, -я
ouvrier,-ère	робочий,-а
l'industrie <i>f</i>	промисловість

industriel,-le	промисловий,-а
le tertiaire	невиробничий сектор, сектор обслуговування
faire référence	посилатися
une appellation	назва, найменування
être concerné	стосуватися
une personne publique	юридична особа публічного права (держава, департамент, комуна), суб'єкт публічного права
une personne privée	приватна особа, суб'єкт приватного права
EDF (Électricité de France)	Електрична компанія Франції
la SNCF(Société Nationale de Chemins de Fer)	Французька залізнична компанія
un ordre	наказ
sanctionner	застосувати санкції, покарати
un manquement	порушення, ухилення від виконання
découler	витікати, походити
un contrat de travail	робочий контракт
en contrepartie de	взамін
percevoir un salaire	отримувати заробітну плату
un fonctionnaire	чиновник
à titre personnel	особисто, персонально
en son nom propre	від власного імені
le répertoire des métiers	реєстр ремісничих підприємств
un artisan	ремісник, дрібний підприємець
un commerçant	комерсант, підприємець
une profession libérale	професія не за наймом, вільна професія (адвокат, нотаріус, комерсант, письменник, приватний лікар)
un exploitant agricole	сільськогосподарський виробник, фермер
par extension	у широкому значенні
une assistante maternelle	обслуговуючий персонал, помічниця у дошкільному закладі

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (*VRAI/FAUX*):

- | | | |
|---|----------|----------|
| 1. Le droit du travail est une branche du droit social. | <i>V</i> | <i>F</i> |
| 2. Le droit social se rattache au droit privé. | <i>V</i> | <i>F</i> |
| 3. Le droit du travail règle les rapports entre employeurs et salariés à l'extérieur de l'entreprise. | <i>V</i> | <i>F</i> |
| 4. Le droit du travail protège tous les salariés. | <i>V</i> | <i>F</i> |
| 5. La sécurité sociale s'est détachée du droit du travail. | <i>V</i> | <i>F</i> |
| 6. Le droit du travail ne s'applique pas aux fonctionnaires qui relèvent du droit public. | <i>V</i> | <i>F</i> |

2. Trouvez la bonne réponse (parfois plusieurs possibilités):

1. *Le droit du travail fait partie*

- a) du droit public;
- b) du droit international;
- c) du droit privé.

2. *En ce qui concerne les personnes le droit du travail s'applique*

- a) aux salariés;
- b) aux commerçants, artisans, membres des professions libérales;
- c) aux fonctionnaires et agents des collectivités publiques.

3. *En ce qui concerne son objet il régit*

a) les rapports individuels de travail: durée de travail, réglementation de l'embauche et du licenciement...;

b) les risques couverts par la Sécurité sociale;

c) les rapports collectifs: représentation du personnel, conventions collectives, droits syndicaux... .

4. *Le droit du travail*

- a) protège les salariés;
- b) régit la prestation de travail;
- c) impose des contraintes aux salariés.

5. *Le salarié est celui qui*

- a) exerce son activité à titre personnel et en son nom propre;
- b) accomplit un travail pour le compte d'une autre personne;
- c) exerce une profession libérale.

6. *L'employeur est celui qui*

- a) exécute les ordres de son subordonné et est dans une position de dépendance;
- b) dispose du pouvoir de direction et de gestion du personnel dans son entreprise;
- c) détient le pouvoir disciplinaire et a la faculté de sanctionner.

7. *L'activité professionnelle des mannequins et des journalistes est réglementée*

- a) par le droit du commerce;
- b) par le droit administratif;
- c) par le droit du travail.

3. Répondez aux questions suivantes d'après le texte lu:

1. Qu'est-ce qui est réglementé par le droit du travail?

2. Quelles branches du droit sont regroupées par le droit social?

3. Et le droit social à quelle grande division du droit se rattache-t-il à son tour?

4. Quelle était l'autre dénomination du droit du travail?

5. Quel est l'objectif du droit du travail?

6. Qu'est-ce qui est énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946?

7. Quels sont les pouvoirs de l'employeur?

8. Quels sont les droits et les devoirs du travailleur subordonné?

9. Pouvez-vous citer les travailleurs et leurs métiers qui sont placés dans une relation de subordination?

10. Qui exerce son activité à titre personnel et en son nom propre?

II. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Dites en un seul mot.

1. *Celui* qui accomplit un travail pour le compte d'une autre personne et reçoit en échange une *rémunération fixe*. 2. Avantage à caractère social accordé en application de dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles. 3. La dépendance d'une personne à l'égard d'une autre. 4. État de la population active sans travail. 5. Ensemble des règles juridiques régissant les relations de travail entre employeurs et salariés, dans leurs aspects individuels (conclusion, exécution et cessation du contrat de travail) et collectifs (représentation, négociation et conflits collectifs). 5. Ensemble des règles de droit organisant la protection des individus contre divers risques sociaux, événements heureux ou malheureux susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de travail ou de gain (maternité, invalidité, vieillesse, décès, accidents du travail, maladies professionnelles, charges familiales).

2. Donnez la définition des dénominations qui suivent par vos propres mots ou trouver cette définition dans le dictionnaire juridique ou sur Internet.

Le droit de grève, le charge de famille, les risques sociaux, un travail subordonné, un travailleur indépendant, un artisan, un fonctionnaire, un manquement, un contrat de travail, des moyens convenables d'existence.

3. Indiquez leur contraire:

Un repos, un travail à mi-temps, un travail au noir, un subordonné, un travailleur indépendant, un chômeur, engager qn, licencier, démissionner, rompre un contrat, un contrat à durée indéterminée, une convention collective, l'incapacité de travail.

4. Remplissez le tableau par les noms en *-tion*, *-age*, *-eur*, *-ité*, *-iste* tirés du texte ci-dessous et donnez leur équivalent ukrainien.

<i>-tion</i>	<i>-age</i>	<i>-eur</i>	<i>-ité</i>	<i>-iste</i>
		travailleur		

IV. GRAMMAIRE

1. Employez une préposition correcte après ces verbes ou locution verbale.

Adhérer, s'appliquer, découler, se détacher, faire référence, s'inscrire, jouir, parler, se rattacher, relever, servir.

2. Complétez les phrases suivantes avec le verbe qui convient.

1. Le droit du travail ... les rapports entre les employeurs et les salariés dans toutes les professions de nature privée. 2. Le droit du travail ... le travailleur salarié et ... des contraintes à l'employeur. 3. Il ... la prestation de travail; sa rémunération, la représentation collective des salariés, le droit de grève, les pouvoirs de l'employeur, le licenciement des salariés. 4. Il ne ... qu' aux travailleurs salariés qui relèvent du droit privé. 5. Il ... de travailleurs placés dans une relation de subordination juridique vis-à-vis de l'employeur. 6. Le travail des fonctionnaires ... en principe par les statuts. 7. Les travailleurs indépendants ... leur activité à titre personnel et en leur nom propre et leur activité n'... pas ... par le droit du travail. 8. Le droit de la sécurité sociale ... contre divers risques sociaux (la maladie, les accidents du travail, le chômage).

3. Traduisez vers l'ukrainien par écrit.

1. Le CE et le CHSCT sont amenés à travailler ensemble sur un bon nombre de sujets. 2. Avant de mettre en place certains projets d'entreprise, l'employeur est tenu de recueillir l'avis conjoint du CE et du CHSCT. 3. De plus, les avis du CHSCT doivent être systématiquement transmis au CE (C. trav. art. L. 2323-27). 4. Le CHSCT est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail. 5. Le CE est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise (la durée de travail, les conditions d'emploi, de travail, de formation professionnelle et les modes de rémunération). 6. Un inspecteur de travail (I.T.) est un fonctionnaire d'État qui relève du ministère du travail. 7. Les contrôleurs du travail sont aussi des fonctionnaires. 8. Les IT visitent les entreprises de plus de 50 salariés, tandis que les contrôleurs visitent les entreprises de moins de 50 salariés. 9. Une section d'inspection est donc composée d'un IT, de deux contrôleurs et d'une secrétaire. 10. L'inspection du travail est chargée de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, et de l'amélioration de leurs conditions de travail.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. **Faites un exposé par écrit en vous inspirant des idées de cette citation et/ou de ces témoignages:**

1) En France, aujourd'hui, on est mieux informé des arrêts de travail que des périodes d'activité.

[Philippe Bouvard. Extrait de *Les Pensées*]

2) Le travail pour moi, c'est une vraie corvée.

3) Mon travail, c'est ma passion, même après les heures de bureau.

2. **Apprenez à résumer les textes informatifs et les documents authentiques.**

TEXTE SUPPLÉMENTAIRE 1

Les droits fondamentaux de l'Homme dans le domaine du travail sont notamment la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, l'abolition du travail forcé et du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi.

Au sein du système des Nations Unies, c'est l'Organisation Internationale du Travail (OIT), siégeant à Genève, qui a pour objectifs de promouvoir et faire appliquer les normes du travail, ainsi que les principes et droits fondamentaux au travail, accroître les possibilités pour les hommes et pour les femmes d'obtenir un emploi décent, étendre le bénéfice et l'efficacité de la protection sociale pour tous, renforcer le dialogue social.

L'OIT a été créée en même temps que la Société des Nations lors du traité de Versailles de 1919. Contrairement à cette dernière, l'OIT a vite très bien fonctionné en adoptant des conventions et des recommandations couvrant pratiquement toutes les questions relatives au monde du travail allant de la politique de l'emploi à la sécurité sociale en passant par la sécurité et la santé des travailleurs.

TEXTE SUPPLÉMENTAIRE 2

Le droit du travail est un droit contrôlé. Ce contrôle est exercé par l'inspection du travail qui est indépendante dans l'exercice de ses fonctions. Elle bénéficie d'un statut consacré par la convention N° 81 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) qui prévoit que «le personnel de l'inspection sera composé de fonctionnaires publics dont le statut et les conditions de service leur assurent la stabilité dans leur emploi et les rendent indépendants de tout changement de gouvernement et de toute influence extérieure induue». Ainsi, les inspecteurs et contrôleurs du travail disposent d'un droit

d'entrer, de jour et de nuit, dans tous les établissements qui emploient les salariés. Ils disposent aussi de par la loi, d'un certain nombre de moyens de contrainte. Ce sont les P.C. (procès verbaux), les mises en demeure, le signalement au Procureur de la République, les arrêts de travaux. Les pouvoirs des agents de contrôle sont étendus:

- Droit de visite des entreprises (pour établir les cas du travail clandestin et rechercher des étrangers en situation irrégulière).
- Droit d'interroger les salariés sur l'application, par les employeurs, des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles relatives au droit du travail.
- Droit d'obtenir communication des documents légaux (le cahier des mouvements du personnel, le registre de sécurité de l'entreprise, le relevé des horaires de travail, un contrat de sous-traitance, des factures-astreinte).
- Pouvoir d'injonction, droit de dresser des procès verbaux. Si risque pour l'intégrité des salariés saisine du juge des référés pour faire cesser le risque (fermeture temporaire de l'entreprise).
- Pouvoir d'autorisation: licenciement des RP (représentants du personnel), dépassement du contingent annuel d'heures supplémentaires, etc.

Le non respect de ces prérogatives par l'employeur ou par quiconque, qualifié d'obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur ou d'un contrôleur du travail, est passible d'un an d'emprisonnement et/ou d'une amende de 3750€.

DOCUMENT 1

Les conventions fondamentales de l'OIT

№ 29 Sur le travail forcé (1930)

a pour objet la suppression du travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes. Certaines exceptions sont permises: le service militaire, le travail des condamnés sous surveillance appropriée, les cas de force majeure tels que les guerres, les incendies, les séismes.

№ 87 Sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948)

garantit aux travailleurs comme aux employeurs le droit de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier sans autorisation préalable des pouvoirs publics.

№ 100 Sur l'égalité de rémunération (1951)

cette convention consacre le principe de l'égalité de rémunération et de l'égalité des avantages entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale.

№ 111 Concernant la discrimination (emploi et profession) (1958)

prévoit une politique nationale tendant à éliminer toute discrimination fondée sur la race, le sexe, la couleur, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale en matière d'emploi et de conditions de travail, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des chances et de traitement.

№ 138 Sur l'âge minimum d'admission d'emploi (1973)

cet instrument vise à l'abolition du travail des enfants en stipulant que l'âge minimum d'admission à l'emploi ne doit pas être inférieur à l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.

№ 182 Sur les pires formes de travail des enfants (1999)

exige que soient prises des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, notamment toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, le recrutement forcé des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés ou leur exploitation dans la prostitution, la pornographie ou toute autre activité illicite, ainsi que le travail susceptible de nuire à la santé, la sécurité et la moralité de l'enfant.

www.genevedecouverte.ch/fr/doc/dossier_3_eco.pdf

DOCUMENT 2

Le contrat de travail

C'est un contrat particulier qui a pour objet l'accomplissement d'un travail donné sous la subordination juridique d'un employeur moyennant une rémunération (proverbe latin: c'est le salaire

qui fait le salarié). Il peut fixer les avantages particuliers dont bénéficiera le salarié en complément des avantages collectifs.

Les conventions collectives

La convention collective est un accord entre une ou plusieurs organisations syndicales représentatives des travailleurs, et une ou plusieurs organisations d'employeurs.

Le règlement intérieur est un document écrit par lequel l'employeur fixe après avis du C.E. du C.H.S.C.T. et de l'autorisation de l'I.T., exclusivement:

– Les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise ou l'établissement;

– Les règles générales et permanentes relatives à la discipline et notamment la nature et l'échelle des sanctions que l'employeur peut prendre.

Le C.E. – le comité d'entreprise

комітет підприємства, який є
органом робітничого
представництва)

Le C.H.S.C.T. – le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

комітет з гігієни, охорони праці та
виробничого середовища

L'I.T. – l'inspecteur du travail

інспектор з охорони праці

DOCUMENT 3 PREMIERS LOIS DU TRAVAIL

Droit de grève

– 1791: Loi LE CHAPELIER: la grève est un délit. Interdiction de se coaliser (syndicats interdits).

– 1864: Atteinte à la liberté d'entreprendre, mais plus un délit. La jurisprudence: la grève rompt le contrat de travail (la grève est une liberté mais non un droit).

– 1938: Grève interdite s'il n'y a pas de négociation préalable.

– 1946: La grève est un droit constitutionnel mais reste interdite à certaines professions: policiers, armée, agents des services pénitentiaires, sécurité aérienne, services publics
dépôt d'un préavis de 5 jours

– 1950: La grève ne rompt pas le contrat de travail, elle le suspend.

– 1985: Nullité du licenciement en cas de grève sauf faute lourde.

DOCUMENT 4 LA DURÉE DU TRAVAIL

– 1841: Maximum 8 heures par jour pour les enfants entre 8 et 12 ans.

– 1900: Maximum 11 heures par jour pour les jeunes de moins de 18 ans.

– 1911: Maximum 10 heures par jour pour les jeunes de moins de 18 ans.

– 1936: 40 heures hebdomadaires; heures supplémentaires interdites sauf dérogation accordée par l'I.T. Possibilité de refus pour le salarié.

– 1982: 39 heures hebdomadaires; heures supplémentaires autorisées dans la limite de 130 heures par an, 48 heures par semaine, 10 heures par jour. Pas de possibilité de refus pour le salarié si HS dans les limites.

– 2000: 35 heures hebdomadaires

– 2003: 35 heures hebdomadaires; 180 heures supplémentaires autorisées.

– 2005: 35 heures hebdomadaires; 220 heures supplémentaires autorisées.

DOCUMENT 5 ASSURANCES SOCIALES

Accidents du travail

1884: Allemagne

1897: Angleterre

Retraite

1889: Allemagne

1898: France

Maladie

1884: Allemagne

1911: Angleterre

1897: France
Reconnaissance des syndicats
 1815: Angleterre
 1871: Allemagne
 1884: France

1903: Angleterre 1946: France
Repos hebdomadaire
 1890: Angleterre
 1891: Allemagne
 1905: France

DOCUMENT 6 LE CODE DU TRAVAIL

- 1804: Code Civil des Français qui devient Code Napoléon en 1807.
 - 1901: Commission de codification.
 - 1910 à 1927: Compilation et publication par fragments de la législation sociale sous le nom de Code du Travail.
 - 1973: Nouveau Code du Travail dans sa version actuelle (parties L(ois), R(èglements), D(écrets)).
 - 2008: Modification avec transfert d'une partie des textes législatifs à la partie réglementaire.
- 3. Préparez un exposé en oral sur l'inspection du travail dans l'entreprise et son rôle.**
- 4. Préparez-vous à un débat autour du sujet suivant:** «*Le rôle et la mission de l'inspection du travail en France et en Ukraine.*».

Section 3.2

La sécurité sociale

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte qui suit et divisez-le en parties logiques d'après la progression en dressant son plan détaillé.

2. En lisant le texte trouvez un mot correspondant à sa définition:

«Les mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire les situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, charges de famille...)».

«Un Service public de l'État qui assure la sécurité matérielle des familles et l'ensemble des risques sociaux des travailleurs, salariés et des professions libérales, des travailleurs indépendants et des travailleurs non salariés».

«Ensemble des dispositions légales qui régissent un domaine particulier» dans le domaine de la Sécurité sociale.

«Toute atteinte corporelle, soudaine et extérieure, non intentionnelle de la part de l'Assuré, intervenant dans le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle».

«Personne affiliée à un régime de sécurité sociale».

«Personne ayant droit à une prestation sociale, à quel titre que ce soit assuré social ou ayant droit».

«Personne bénéficiant des prestations de sécurité sociale, non à titre personnel, mais du fait de ses liens avec l'assuré».

3. Répondez aux questions suivantes:

- 1). Comment est organisée la protection sociale en France?
- 2) Quelles sont les branches du système de protection sociale française?
- 3). Quelles sont les régimes de la Sécurité sociale?
- 4) Quel est son financement?
- 5) Quelles sont les catégories de personnes qui bénéficient des prestations sociales?

4. Faites correspondre les termes de la colonne A) à ceux de la colonne B):**A)****B)**

1) la protection sociale	a) соціальна допомога
2) la sécurité sociale	b) сімейна допомога на дітей, що знаходяться на утриманні
3) les prestations sociales	c) пенсійні виплати
4) l'assistance sociale	d) соціальне забезпечення
5) l'assurance sociale	e) режим соціального забезпечення
6) une aide sociale	f) соціальне страхування
7) une allocation familiale	g) соціальні гарантії
8) une allocation chômage	h) система соціального захисту
9) un RMI	i) вид страхування
10) les pensions de retraite	j) соціальні виплати (в порядку соціального забезпечення)
11) le régime	k) гарантована державою допомога для осіб, що не мають засобів для проживання
12) un bénéficiaire	l) правонаступник
13) un soutien de famille	m) особа, що отримує допомогу
14) un ayant droit	n) годувальник у родині
15) des garanties sociales	o) гарантована державна соціальна допомога (для всіх без винятку осіб)

TEXTE II

La *Protection sociale*, apparue il y a 150 ans en France, est un *ensemble d'institutions* qui ont pour fonction de protéger les individus des *conséquences de divers événements* ou *situations* généralement qualifiés de *risques sociaux*.

La Protection sociale est *omniprésente* dans la vie quotidienne des Français. En effet, elle est partout où un risque peut survenir. La Protection sociale permet de *protéger un individu*, une famille ou un groupe de personnes quel qu'il soit, contre un certain nombre d'événements, qualifiés de risques. Elle peut être définie comme un «ensemble de mesures par lesquelles la société entend protéger les individus contre les risques sociaux». En droit des assurances notamment, le risque social est envisagé comme «l'événement futur ou incertain qui, lorsqu'il survient, *engendre un préjudice*». Il peut être *individuel (maladie et maladie professionnelle, vieillesse, décès, chômage, accident, invalidité, maternité et charges familiales...)* ou *collectif (accident, calamités nationales...)*. Face à ces différents risques, il est possible d'être indemnisé par le système de Protection sociale.

La protection sociale désigne tous les *mécanismes de prévoyance collective* qui permettent aux individus de *faire face aux conséquences financières* des «risques sociaux», c'est-à-dire des situations pouvant *provoquer une baisse de ressources ou une hausse des dépenses*.

Les principaux **risques sociaux** couverts par la protection sociale en France concernent:

la santé: les prestations maladie, invalidité, accidents du travail et maladies professionnelles;

la famille: les *prestations familiales* (allocations familiales, aide pour la garde d'enfants), les *indemnités journalières* et prestations liées au congé maternité (*allocations pré et post-natales*);

la vieillesse et la survie: *minimum vieillesse*, *pension de retraite* et *pension de réversion*;

le logement: *allocations de logement*;

l'emploi: *indemnisation du chômage* (*allocation chômage*) et *dispositifs d'insertion* (*allocation d'insertion*) ou de *réinsertion professionnelle*;

la pauvreté et l'exclusion sociale: prestations sociales en faveur des personnes démunies (RMI essentiellement).

Il y a en France deux types de régime d'indemnisation: 1) un *régime d'assurance*, financé par cotisations, au titre duquel des prestations de chômage sont versées aux salariés qui ont préalablement contribué au régime, pendant une durée limitée; 2) un *régime de solidarité*, financé par l'impôt, en vertu duquel des prestations de chômage sont versées aux chômeurs qui ont épuisé leur droit au régime de l'assurance chômage, ou aux chômeurs qui n'ont pas suffisamment cotisé pour s'ouvrir des droits.

En France, la protection sociale est organisée à quatre niveaux:

– la **sécurité sociale**, organisée en branche, qui gère les couvertures de base et se compose de différents régimes suivant les activités professionnelles: 1) le régime général concernant la plupart des salariés, les étudiants, les bénéficiaires de certaines prestations et les simples résidents; 2) les régimes spéciaux pour les fonctionnaires, agents de la SNCF, d'EDF-GDF...; 3) les régimes des non salariés non agricoles qui couvrent séparément les artisans, les commerçants ou industriels et les professions libérales; 4) le régime agricole assurant la protection sociale des exploitants et des salariés agricoles.

– les **régimes complémentaires facultatifs** (excepté pour la retraite des salariés du secteur privé);

– l'**Unedic** (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce), à qui revient la gestion du régime d'assurance chômage;

– l'**Aide sociale**, décidée par l'État et les départements en faveur des situations les plus précaires.

83,6% de ces prestations sont versés par des organismes de sécurité sociale. Le système français de sécurité sociale est issu d'une ordonnance du 4 octobre 1945 instituant un régime de protection sociale commun à toute la population et géré par un service public unique. Il regroupe les risques sociaux en quatre branches «historiques»:

– l'*assurance maladie, maternité, décès*;

– l'*assurance accidents du travail*;

- l'assurance vieillesse et l'assurance veuvage;
- les prestations familiales.

Les prestations versées au titre de la protection sociale se différencient par leurs modes: 1) de *financement* (cotisations, taxes et impôts); 2) de *gestion* (partenaires sociaux, collectivités territoriales...); 3) de *versement* (revenus de substitution: allocations de chômage, rémunérations de stage, pensions de retraite; remboursement de dépenses engagées, aides au logement...). À ces prestations, il faut ajouter les *allègements d'impôts* (quotient familial) qui n'entrent toutefois pas en compte dans l'évaluation du coût de la protection sociale.

La Sécurité sociale comprend aujourd'hui plusieurs régimes:

- le *régime général* couvre les salariés du commerce, de l'industrie et des services;
- les *régimes spéciaux* couvrent les fonctionnaires, les militaires, les agents de la SNCF, des mines;
- le *régime agricole* concerne les salariés et les exploitants agricoles;
- le *régime des non-salariés* s'adresse aux artisans, commerçants, industriels et professions libérales.

Les ressources servant à financer la protection sociale se répartissent en trois catégories: 1) les cotisations sociales sur les salaires; 2) les impôts et taxes affectés, notamment la CSG (la Contribution Sociale Généralisée créée en 1991); 3) les contributions publiques de l'État.

Depuis quelques années, on assiste à une diminution du poids des cotisations sociales (qui restent tout de même la première source de financement) et à une augmentation de la part des ressources fiscales.

VOCABULAIRE

la Protection sociale	система соціального захисту
omniprésent,-e	всюди присутній,-я
un risque (social)	соціальний ризик
survenir	трапитися, виникнути
protéger qn contre	захищати когось від...
le droit des assurances	страхове право
un événement incertain	негативна подія
engendrer un préjudice	наносити, спричиняти збитки
la maladie professionnelle	професійне захворювання
la vieillesse	старість
le décès	смерть, кончина
le chômage	безробіття
l'accident (de travail)	<i>тут</i> нещасний випадок на виробництві
l'invalidité	інвалідність
la maternité	відпустка у зв'язку з майбутнім материнством або по догляду за новонародженою дитиною

les charges familiales	витрати на ведення домашнього господарства
les calamités nationales	лихо національного масштабу, катастрофа
être indemnisé,-e par	компенсуватися
les mécanismes de prévoyance collective	механізми колективної взаємодопомоги
une conséquence	наслідок
provoquer	викликати
une baisse de ressources	падіння статків
une hausse des dépenses	збільшення витрат
couvert,-e par	покритий,-а
une prestation	допомога (грошова, матеріальна)
une allocation familiale	допомога на родину; сімейні виплати; допомога на дитину
une aide	(соціальна) допомога
la garde d'enfants	обов'язок по утриманню і вихованню неповнолітньої дитини; опіка над дитиною
les indemnités journalières	соціальні допомоги і виплати у зв'язку з тимчасовою непрацездатністю
le congé maternité	відпустка у зв'язку з вагітністю і родами; декретна відпустка
une allocation pré-natale	матеріальна допомога у зв'язку з вагітністю
une allocation post-natale	матеріальна допомога у зв'язку з народженням дитини
la survie	подовження дії (залишення в силі) на певний термін
le minimum vieillesse	мінімальний рівень виплат по старості (на випадок старості)
une pension retraite	пенсія у зв'язку з виходом на пенсію
une pension de réversion	мінімальний розмір пенсії у зв'язку з утратою годувальника
une allocation de logement	додаткова матеріальна допомога на оплату житла для багатодітних родин
une indemnisation du chômage	виплати грошової допомоги у зв'язку з безробіттям
une allocation chômage	матеріальна допомога у зв'язку з безробіттям
des dispositifs d'insertion	прийоми, методи з професійної реабілітації і працевлаштування
une allocation d'insertion	разова матеріальна допомога при працевлаштуванні
une allocation de réinsertion professionnelle	разова матеріальна допомога у разі професійної реабілітації та працевлаштуванні
la pauvreté	бідність
l'exclusion sociale	соціально вразливі верстви населення (бездомні та тривало безробітні)

une personne démunie	обездолена людина, бідна
le RMI (revenu minimum d'insertion)	гарантована законом мінімальна грошова допомога для осіб, що не мають засобів для існування
un régime d'indemnisation	правовий режим виплат соціальної допомоги
un régime d'assurance	режим страхування
une cotisation	внесок
contribuer au régime	сприяти режиму солідарних зобов'язань
un régime de solidarité	правовий режим солідарних зобов'язань
un impôt	податок
cotiser	сплачувати внески
la sécurité sociale	система соціального забезпечення, соціального страхування
gérer les couvertures de base	керувати (розпоряджатися) сформованим страховим фондом (основним страховим покриттям)
le régime complémentaire facultatif	додатковий (необов'язковий) вид соціального страхування
en faveur de	на користь
dans une situation précaire	у нестабільному (хиткому) становищі
verser des prestations	виплачувати виплати (державну соціальну допомогу) по соціальному забезпеченню
un veuvage	вдівство
une prestation familiale	державна соціальна допомога малозабезпеченим родинам
un mode de financement	спосіб фінансування
un mode de gestion	спосіб управління соціальними виплатами
un mode de versement	спосіб виплати соціальної допомоги
un revenu de substitution	додатковий дохід
un remboursement	погашення
des dépenses engagées <i>f pl</i>	фактично зроблені витрати
un allègement d'impôts	податкові пільги
un quotient familial	частка доходу, отримана шляхом поділу 1/12 частки чистого річного доходу на родину, + щомісячні державні соціальні виплати на родину, що ділиться на кількість часток доходу, що припадає на членів родини (особа, що платить податок, дружина чи чоловік цієї особи, їхні неповнолітні діти тощо), з якої вираховується сума податку
entrer en compte	враховувати
une évaluation	оцінка
un coût	вартість
le régime général	загальний режим соціального забезпечення

le régime spécial	додатковий режим соціального забезпечення (на добровільній основі)
le régime agricole	режим соціального страхування працівників сільського господарства
le régime des non-salariés	режим соціального страхування серед працівників, що працюють не за наймом (майстри художніх ремесел, адвокати, письменники)
une mine	шахта
un exploitant agricole	сільськогосподарський виробник, землекористувач

5. Observez:

1) Les grands principes du système de protection sociale français sont: l'*universalité*, la *globalité*, la *solidarité*, la *gestion paritaire*.

2) Le préambule de la Constitution de 1946 rappelle: «La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. Elle garantit à tous notamment à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui en raison de son âge, son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'impossibilité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence».

3) La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) indique «Toute personne en tant que membre de la Société a droit à la Sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personne grâce à l'effort national»

«Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment par l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux, ainsi que les services sociaux nécessaires. Elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté».

6. Découvrez:

1) L'*âge légal de la retraite*, en France, est généralement fixé à 60 ans. Dans les régimes spéciaux de retraite, l'âge peut être avancé à 55 ou même 50 ans. Pour les professions libérales, au contraire, il est de 65 ans. La nouvelle réforme de retraite prévoit l'augmentation de la durée d'activité de 60 à 62 ans en 2018. La durée de cotisation, pour profiter d'une retraite à taux plein, qui constitut actuellement 37,5 ans, va passer à 41 ans et demi à l'horizon 2020.

2) Il existe un certain nombre de mécanismes en dehors de la Protection sociale destinés à protéger les individus dans le besoin: la prévoyance individuelle, la responsabilité civile (préjudices causés à la suite de la circulation automobile ou d'un accident du travail), la fiscalité.

La *fiscalité* est un des mécanismes qui permet de prendre en considération la situation du contribuable, qu'il s'agisse de ses charges de famille – impôt sur le revenu, taxe d'habitation – ou de son travail – prime pour l'emploi.

7. Associez les termes de la colonne A) avec leurs équivalences ukrainiennes de la colonne B):

A)	B)
1) le minimum vieillesse	a) персоналізована допомога людям похилого віку на певних умовах
2) l'allocation aux adultes handicapés	b) допомога вдові страхувальника
3) l'allocation parent isolé	c) мінімальна пенсія по старості
4) l'allocation d'assurance veuvage	d) допомога для безробітних на період пошуку роботи
5) l'allocation d'insertion	e) допомога особам, що мають певні фізичні вади
6) le revenu minimum d'insertion	f) державна соціальна допомога медичного характеру для осіб без громадянства
7) la couverture maladie universelle	g) гарантовані законом мінімальні виплати для осіб, що не мають засобів для існування
8) l'aide médicale d'État	h) допомога матері-одиначці або батькові-одиначку
9) l'allocation personnalisée d'autonomie	i) всезагальне медичне забезпечення (покриття витрат на медичну допомогу і лікарняне обслуговування) для певної категорії громадян

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Faites le *compte rendu* des textes qui suivent par écrit:

A) Les premières lois de protection sociale en France datent d'avant la seconde guerre mondiale. Ainsi, la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail engage la responsabilité du chef d'entreprise. La loi du 30 avril 1930 institue une protection contre la plupart des risques sociaux pour certains salariés de l'industrie et du commerce. Ces risques sont maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès. Cependant la totalité de la population ne bénéficie pas d'une protection sociale complète en 1940. Elle reste partielle. Ce sont seulement des fonctionnaires, mineurs, cheminots, salariés qui en bénéficient.

On peut relever quatre grands objectifs de la protection sociale:

- garantir les individus contre les risques sociaux, susceptibles de réduire leurs capacités d'avoir des revenus et ainsi de permettre une réduction des inégalités sociales dans une société juste;

- redistribuer les revenus, des actifs vers les inactifs (retraités), des bien-portants vers les malades, des actifs occupés vers les chômeurs;

- aider les familles à mieux vivre, en leur apportant des ressources (prestations familiales), à faire face à leurs difficultés sociales et financières (perte d'emploi, difficulté à se loger, enfants à charge);

- favoriser la croissance économique lors des crises économiques grâce au maintien du pouvoir d'achat notamment des plus défavorisés.

B) Partie intégrante de la Protection sociale, la Sécurité sociale, la «Sécu» tout court, a été créée en 1945 par le gouvernement du général de Gaulle et avait pour but de garantir à tous les Français une «couverture sociale». Le système de sécurité sociale n'est pas aujourd'hui uniforme. On distingue les assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès), l'assurance contre les accidents du travail et les prestations familiales.

Le système fonctionne comme une assurance et il est contributif, c'est-à-dire dépend de la durée de cotisation de l'assuré. Chaque «assuré social», travailleur ou retraité, cotise chaque mois. Les employeurs versent, eux aussi, des cotisations. Des versements de l'État et divers impôts, taxes complètent les recettes de la Sécurité sociale. Cet argent qui compose le budget de la Sécurité sociale, est réparti entre 3 grandes caisses: l'assurance-maladie, les allocations familiales et l'assurance-vieillesse (retraites).

Le système contributif est complété par un système d'assistance. Les personnes qui ne gagnent assez (ou ceux qui sont au chômage) et les chômeurs qui ne cotisent pas bénéficient des prestations. Elles ne sont accordées qu'après l'examen des ressources.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Ecoutez ce texte informatif et remplissez les trous par les éléments qui manquent.

L'..... doit pouvoir assurer sa survie économique et les par le biais de son Par son travail l'individu se libère de toute forme de dépendance, et sur le seul aspect des moyens de subsistance, le travail doit lui permettre de survivre, ou d'obtenir en échange de son travail, les moyens de son existence... Le raisonnement qui a été à l'origine de l'institution du SMIG (.....). Pour la fixation initiale a été recherché ce que l'ouvrier sans qualification devait avoir comme (combien doit-il manger de?) et l'on a chiffré ce Le chiffre minimal a été ainsi garanti à tout dans des conditions normales de travail (savoir à l'époque heures/semaine). Et l'indexation du SMIG sur l'indice du coût de la vie devait garantir ce de vivre de son travail... L'évolution donnée avec le SMIC devait garantir une participation à la «croissance».

Mais que devient la personne si elle se trouve confrontée à un de l'existence la privant de (trop jeune âge, vieillesse au contraire, maladie, altération des facultés physiques, accident...)? Tout individu est potentiellement exposé à connaître au cours de son existence la survenance de tel ou tel risque l'affectant dans sa personne, dans son ou dans sa capacité de survie économique. On peut penser aux risques sociaux (.....,,, inadaptation sociale). On peut enfin penser aux liés à des événements extérieurs à la personne (....., dommages liés à la) et parfois normalement imprévisibles (contamination transfusionnelle par le virus du Sida, catastrophe naturelle, danger nucléaire, aléa thérapeutique...)

La connaît en France une forte assise professionnelle et elle garantit à toute personne résidant sur le la couverture des risques,,, et les

2. Faites en oral le résumé du texte entendu.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en paires. Simulez un dialogue avec votre voisin ou voisine en commençant par la phrase suivante: «*Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front...*».

2. Travaillez en paires. Vous cherchez un emploi. C'est votre premier emploi sauf quelques expériences dans le cadre des stages que vous avez passés auprès le cabinet d'avocat. Vous avez trouvé une petite annonce dans un journal et vous téléphonez à votre futur employeur pour vous entendre pour l'entretien. Simulez cette conversation téléphonique.

3. En vous appuyant sur le texte de loi et le schéma ci-dessous animez une conversation autour du sujet suivant et reproduisez-le par de petits groupes: *L'organisation du système de la protection sociale français.*

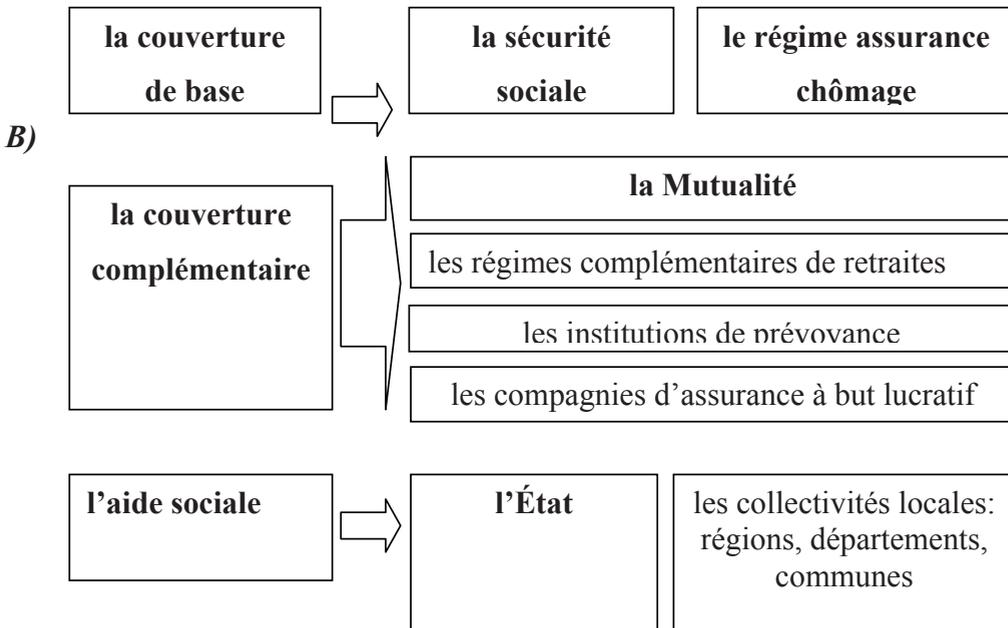
A) Article L. 111-1 du Code de la Sécurité sociale

«L'organisation de la sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale. Elle garantit les travailleurs et leur famille contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain. Elle couvre également les charges de maternité, de paternité et les charges de famille.

Elle assure, pour toute autre personne et pour les membres de sa famille résidant sur le territoire français, la couverture des charges de maladie, de maternité et de paternité ainsi que des charges de famille.

Cette garantie s'exerce par l'affiliation des intéressés et le rattachement de leurs ayants droit à un (ou plusieurs) régime(s) obligatoire(s).

Elle assure le service des prestations d'assurances sociales, d'accidents du travail et maladies professionnelles, des allocations de vieillesse ainsi que le service des prestations familiales dans le cadre des dispositions fixées par le présent code.»



V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Prenez connaissance des prestations accordées aux certaines catégories de personnes en France. Faites la présentation en comparant le système d'aide sociale français avec celui ukrainien.

Les prestations: le *minimum vieillesse* (versé par les caisses de retraite aux personnes de plus de 65 ans); l'*allocation aux adultes handicapés*; l'*allocation parent isolé*, l'*allocation d'assurance veuvage* (elle concerne les veuves de moins de 55 ans ayant un enfant à charge de moins de 16 ans); l'*allocation d'insertion* (concerne les détenus libérés, les réfugiés et demandeurs d'asile); le *revenu minimum d'insertion* (RMI); la *couverture maladie universelle* (versée par les caisses d'assurance maladie); l'*aide médicale d'État* (concerne principalement les étrangers «sans papiers»); l'*allocation personnalisée d'autonomie*.

2. Faites la liste de questions-réponses sur le sujet suivant «Le système de la protection sociale en Ukraine» en employant le vocabulaire suivant:

Система соціального захисту населення, соціальний захист, соціальні гарантії, матеріальна допомога, дестабілізуючі життєві фактори (інфляція, спад виробництва, економічна криза, безробіття), розмір прожиткового мінімуму, розмір мінімальної пенсії, розмір соціальної допомоги, пенсійне забезпечення (людей похилого віку, інвалідів, сімей, що втратили годувальника), соціальні трансферти (допомога з безробіття, одноразові або щомісячні виплати на дітей, з материнства, з хвороби, житлові субсидії тощо), соціальне обслуговування (надання соціальних послуг окремим категоріям громадян і т. ін.), надання необхідної медичної допомоги, соціальне страхування.

LE DROIT DE LA FAMILLE

Section 4.1

Le droit de la famille en Ukraine et en France

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

3. Trouvez le mot correspondant à la transcription: [marjaS], [epu], [kõS wě], [nypsjalite].

4. Expliquez par vos propres mots les acceptions des expressions avec le mot «*famille*»: «*ma famille*», «*mon nom de famille*», «*la famille monoparentale*», «*la famille adoptive*», «*la famille naturelle*», «*livret de famille*», «*soutien de famille*», «*charges de famille*», «*la famille de mots*», «*la famille politique*», «*le conseil de famille*», «*les deux cents familles*», «*les familles de droit*».

5. Trouvez un mot à sa définition: «*Ensemble de personnes unies par le sang ou l'alliance*».

6. Lisez les adages (dont certains sont issus du latin) et dites: *quelle est leur valeur pédagogique?*

Mater semper certa est.	La mère est toujours certaine.
Pater is est pro nuptiae demonstrant.	Le père est le mari de la mère.
	En mariage, il trompe qui peut. Qui fait l'enfant, doit le nourrir. <i>/Antoine Loysel, célèbre juriconsulte à Beauvais, 1536-1617/</i>

7. Trouvez le développement au terme «*pacs*» dans le texte.

TEXTE I

Le droit de *se marier* et de *fonder une famille* est considéré comme un droit fondamental de la personne (article 12 de la Convention européenne des droits de l'homme).

Jusqu'à la Révolution française, seul le mariage religieux était reconnu. Les registres paroissiaux tenaient alors lieu d'état civil. La loi du 20 septembre 1792 instaure le *mariage*

civil, enregistré en mairie, qui devient le seul valable aux yeux de la loi. Il doit précéder toute cérémonie religieuse. Le non-respect de cette règle est constitutif d'un délit. Dès lors, et quelle que soit sa religion d'appartenance, il faut passer devant le maire avant de pouvoir se marier religieusement. En 1804, le Code civil napoléonien définit les conditions du mariage qui figurent toujours au titre V, Livre I du Code civil.

Il faut attendre le XX^{ème} siècle pour voir disparaître le texte selon lequel «le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son mari». Depuis la mise en place du Code civil de 1804 et jusqu'aux années soixante du XX^{ème} siècle, le droit de la famille était *impératif* et la société civile devait se conformer au *modèle conjugal* unique: le mariage. Son rôle premier était la transmission du patrimoine économique et moral d'une *génération* à l'autre. La volonté des personnes n'exerçait alors qu'un rôle secondaire, les rapports entre l'individu et la famille étaient fixés par la loi et la société.

C'est donc au milieu des années soixante que les changements des moeurs familiales s'amorcent en France, comme dans tous les pays occidentaux industrialisés. La famille a dorénavant pour fonction d'assurer l'épanouissement personnel de l'individu. L'amour devient le fondement du mariage. Sa finalité réside dans le bonheur des époux. C'est à partir de cette époque que les *taux de natalité* et de *nuptialité* commencent à chuter et que les taux de *divorce* et de *naissance hors mariage* s'élèvent.

Avec les «lois Carbonnier», le droit civil est entré dans une ère nouvelle, celle de l'égalité, du pluralisme et de la neutralité, et enfin celle de la libéralisation de la sphère conjugale. L'ordre public familial s'est effacé peu à peu devant l'ordre privé. Le principe de l'autonomie de la volonté s'est affirmé face à l'interventionnisme de l'État, l'individu a pris le pas sur l'institution.

L'égalité voit le jour sur plusieurs niveaux. Les lois votées entre 1965 et 1985 redéfinissent le mariage au nom du principe d'égalité des sexes et rétablissent l'équilibre des pouvoirs au sein du *couple marié*. La *famille patriarcale*, hiérarchique, autoritaire et inégalitaire prend fin, les *relations d'autorité* font place à des *relations de réciprocité*. La loi du 4 juin 1970 supprime au mari la qualité de *chef de famille*. La *puissance paternelle* prend fin, faisant place à l'*autorité parentale* exercée conjointement par les deux parents. La réforme, réalisée par la loi du 3 janvier 1972, accomplit l'égalité des *enfants légitimes* et des *enfants naturels* et corrige la discrimination civile dont l'enfant naturel est victime du fait des circonstances de sa naissance.

À côté du mariage sont apparues d'autres formes d'union et de famille : *famille adoptive* (loi du 11 juillet 1966 qui permet l'adoption par une personne seule), *famille naturelle* (loi du 3 janvier 1972), *famille monoparentale*, *famille homoparentale*, *famille unilinéaire* (l'arrivée d'un enfant crée directement une famille autour d'une personne seule), *famille recomposée*. La loi du 15 novembre 1999 a introduit dans le code civil le *pacte civil de solidarité* (pacs) et le *concubinage*. Enfin, le droit a tenu compte de la pluralité des comportements.

Au nom de la neutralité, et selon l'idée qu'en ce domaine ce n'est plus la loi mais la morale et la conscience individuelle qui dirigent les citoyens, le droit s'est progressivement désengagé à l'égard des formes de la *vie familiale et conjugale*. Il en est résulté «un désinvestissement» de l'ordre public familial au profit de l'ordre privé et d'une

contractualisation croissante des relations au sein du couple. Le droit s'est peu à peu retiré pour n'être plus ni prescriptive, ni norme, mais moyen de gestion de la liberté de chacun.

Les «lois Carbonnier» ont assurément donné plus de liberté aux individus: liberté de se marier ou de ne pas se marier, liberté au couple de se former et de se dissoudre librement. C'est certainement dans la libéralisation du divorce que se manifeste le plus la liberté individuelle des époux. Pour preuve, aujourd'hui, en cas de crise et de conflit, les accords entre époux sont toujours favorisés sous le contrôle du juge. On ne demande plus toujours à ce dernier de dire le droit, mais on attend de lui qu'il pacifie les conflits, aménage la crise, suscite l'accord des époux. C'est à défaut d'accord de ceux-ci que le juge statue.

Le mariage est un acte public, juridique et solennel par lequel un homme et une femme s'engagent l'un envers l'autre dans la durée, devant et envers la société, pour fonder ensemble un *foyer*. En se mariant, les époux font ensemble une double démarche. Ils acceptent et reconnaissent l'institution du mariage et la loi commune qui la régit, mais en retour, ils demandent à la société de reconnaître l'existence et la valeur de leur *engagement mutuel* et de leur assurer la protection de la loi. Le mariage civil n'est pas une formalité administrative. Il s'agit avant tout d'un acte juridique qui suppose la réunion d'un certain nombre de conditions posées par le Code civil, c'est-à-dire le respect de règles fixées par la Loi dont la méconnaissance ou la violation est sanctionnée. Les époux dirigent ensemble la famille et exercent en commun l'autorité parentale définie comme ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant (art. 371-1 du Code civil).

Certaines législations étrangères admettent le *mariage polygamique* ou *polyandrique* (situation d'une femme ayant simultanément plusieurs maris, existe au Tibet). Or, le Code civil français impose un mariage de type *monogamique*, quelle que soit la nationalité des époux. La *bigamie* constitue un délit sanctionné par un an d'emprisonnement et 45000 euros d'amende. Les mariages polygamiques célébrés et valablement contractés à l'étranger peuvent être reconnus en France. Sur le plan successoral, des unions polygamiques posent des problèmes aux notaires français en cas de décès d'un *mari polygame*.

Certaines législations étrangères admettent le mariage homosexuel. En Espagne et en Belgique, les *conjoints* bénéficient de l'application du *régime matrimonial* et du *droit de succession*. Aux Pays-Bas les règles du mariage sont les mêmes quelle que soit l'orientation sexuelle des conjoints. En France, aucun texte, aucune décision, n'indique quels effets peuvent être reconnus à des unions homosexuelles valablement célébrées à l'étranger et le sujet fait débat parmi les juristes.

106^e Congrès des Notaires de France Bordeaux du 30 au 2 juin 2010. COUPLES, PATRIMOINES Les défis de la vie à 2 pp.13-14

VOCABULAIRE

le droit de la famille	сімейне право
se marier	одружуватися
le mariage civil	цивільний брак
le mari	чоловік
la femme	дружина
un époux	чоловік, один з подружжя

une épouse	жінка, один з подружжя
un couple marié	одружена пара, подружжя
un registre paroissial	реєстр церковного приходу
devoir protection à qn	бути зобов'язаним надавати захист
devoir obéissance à qn	мати за обов'язок покору /чоловікові/, підкорятися /чоловікові/
conjugal,-e	подружній,-я
un patrimoine économique	особисте майно подружжя
une transmission	передача
une génération	покоління
des moeurs familiales	сімейні традиції
s'amorcer	починатися, назрівати
l'épanouissement individuel	індивідуальний (особистий) розвиток
la natalité	народжуваність
la nuptialité	кількість браків, брачність
chuter	падати
un taux	відсоток
le divorce	розлучення
la naissance	народження
hors mariage	позашлюбний
les lois Carbonnier	закони, розроблені французьким правознавцем Ж. Карбон'є
l'ordre public familial	публічний порядок у сімейному праві
l'autonomie de volonté	самостійне волевиявлення
l'interventionnisme de l'État	політика державного втручання
prendre le pas sur	випереджати
voir le jour	побачити світ, з'явитися
la puissance paternelle	батьківські права, що мають в основі авторитарний (домінуючий) пріоритет батька як глави сімейства
l'autorité parentale	батьківські права, що ґрунтуються на демократичних, партнерських виховних функціях обох батьків
des relations de réciprocité	відношення взаємності
un enfant légitime	народжена у шлюбі, законнароджена дитина
un enfant naturel	позашлюбна дитина
une famille adoptive	прийомна сім'я
une famille naturelle	родина, що живе разом, не узаконивши стосунки, поза шлюбом
une famille monoparentale	неповна сім'я
une famille homoparentale	сім'я з одним батьком
une famille unilinéaire	однолінійна родина, по одній лише лінії рідства

une famille recomposée	заново створена родина, що має нерідних дітей з боку батька і матері
le pacte civil de solidarité	цивільний пакт солідарності
le concubinage	співмешкання (громадянський шлюб)
une contractualisation	обумовлення спірних питань у шлюбному договорі
pacifier les conflits	встановлювати порядок у конфліктах, примирювати
aménager la crise	залагоджувати кризову ситуацію (у сімейних відносинах)
susciter	викликати, породжувати
solennel,-le	урочистий
fonder un foyer	створювати сімейний осередок
un engagement mutuel	взаємне зобов'язання
le mariage polygamique	багатоженство, шлюб між одним чоловіком і декількома жінками
le mariage polyandrique	поліандрія, шлюб між однією жінкою і декількома чоловіками
le mariage monogamique	моногамний шлюб (складається з подружжя: чоловіка і жінки)
la bigamie	бігамія, двоєженство, шлюб з двома чоловіками
successoral,-e	спадковий,-а
un mari polygame	полігамний чоловік
le mariage homosexuel	шлюб осіб нетрадиційної орієнтації
les conjoints	подружжя
un régime matrimonial	режим майнових відносин між подружжям
le droit de succession	спадкове право
faire débat	викликати дебати, спір

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/ FAUX):

1. La famille est considérée comme une des bases d'une société. **V F**
2. L'article 12 de la Convention européenne des droits de l'homme stipule qu'«À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit» **V F**
3. Avant la Révolution française, seul le mariage civil était reconnu **V F**
4. La règle qui prédominait dans les relations familiales était la suivante: le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son mari **V F**
4. Après la Révolution française, il fallait célébrer le mariage à l'Église et puis en mairie **V F**
5. Depuis le non-respect de cette norme est passible d'une peine **V F**
6. Le mariage n'était pas autrefois l'acte privé de l'homme et de la femme basé sur leur volonté réciproque **V F**

7. Le mariage poursuivait l'objectif purement économique et était subordonné aux impératifs de la possession de la terre et de l'argent V F
8. Les moeurs familiales ne changent qu'aux années 60 du XX^{ème} siècle et se fondent sur l'amour et le bonheur, le développement harmonieux des époux V F
9. Avec tous ces changements des moeurs familiales, les facteurs positifs surviennent tels que la croissance des cas de divorce et la baisse de natalité V F
10. Le nombre annuel des mariages et la fécondité des femmes françaises subissent une forte baisse V F
11. Les enfants naturels naissent de plus en plus rarement V F
12. Les «lois Carbonnier» introduisent la libéralisation dans les rapports du couple et abolissent les privilèges de masculinité et de légitimité V F
13. Le rôle du juge est de dire le droit en résolvant les conflits familiaux V F
14. Le mariage est un acte d'amour V F
15. En France, le mariage n'est admis qu'entre deux personnes de sexe différents, un homme et une femme. V F
16. Le titre V, Livre I du Code civil est consacré aux règles relatives au mariage religieux V F
17. L'enfant doit être protégé contre toutes formes de discrimination dans la famille V F

2. Répondez aux questions suivantes:

- Comment le droit de famille a-t-il évolué en France depuis les années d'avant la Révolution et jusqu'à présent?
- Quelles réformes se sont produites ces dernières années dans le domaine du droit de famille?
- Qu'est-ce que les «lois Carbonnier»?
- Quelles formes de mariage existent-elles? Par quoi se caractérisent-elles?
- Quelles sont ces nouvelles formes d'union et nouveaux types de famille qui sont récemment apparus?

3. Mettez les mots dans l'ordre pour former une phrase:

- de – est – famille – de – se – Le – droit – un – une – marier – fondamental – de – fonder – personne. – la – droit – et
- Le – acte – et – solennel – est – foyer. – mariage – un – par – un – juridique – fondent- public, – une – homme – lequel – ensemble – un – femme – et
- époux – l' – famille – Les – enfant. – ayant – dirigent – parentale – en – finalité – de – ensemble – et – commun – la – intérêt – l' – autorité – exercent – pour – l'

4. Trouvez le passage dans le texte où il s'agit de la différence entre a) le mariage religieux et le mariage civil; b) la puissance parentale et l'autorité parentale; c) l'union libre, l'union et le concubinage; d) le mariage monogamique, le mariage polygamique et le mariage polyandrique. Commentez-les.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez dans le texte les synonymes aux mots et expressions *une alliance, la parenté, les père et mère de famille, un couple, une union civile, une union libre* **et les antonymes aux mots et expressions** *le mariage, la puissance paternelle, l'enfant naturel.*

2. Citez les autres mots de la même famille que les mots suivants:

Famille, mariage, divorce, monogame, polygame, parent.

3. Donnez le féminin de ces mots:

Le mari, un marié, un époux, un conjoint, un parent, un enfant, un concubin, un divorcé.

4. Trouvez l'équivalent ukrainien aux groupements de mots suivants:

1) mariage civil, mariage blanc, mariage religieux, contrat de mariage, bans de mariage;

2) procédure de divorce, demande en divorce, demande de divorce, divorce à l'amiable, divorce par consentement mutuel, en instance de divorce, divorce-séparation;

3) signer un pacs, se pacser une union civile.

5. Représentez la parenté du dernier descendant de la famille d'Artagnan en reconstituant son éventuel arbre généalogique.

Le sénateur du Gers Aymeri de Montesquiou a pu faire la preuve de sa parenté avec l'illustre mousquetaire rendu célèbre par Alexandre Dumas. Le sénateur et duc Aymeri de Montesquiou-Fezensac va bientôt pouvoir porter le nom d'Artagnan, dont il est l'un des derniers descendants.

Le héros des Trois Mousquetaires avait été inspiré par un homme de guerre gascon bien réel, Charles de Batz-Castelmore d'Artagnan, qui fut capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires et fut tué au siège de Maastricht en 1673. Aymeri de Montesquiou, sénateur du Parti radical dans le Gers, est un descendant direct du cousin germain de d'Artagnan, Pierre de Montesquiou-Fezensac, comte d'Artagnan et maréchal de France. Le duc et sénateur du Gers vit au château de Marsan, dans le petit village de Marsan dont il est maire.

www.lefigaro.fr/

IV. GRAMMAIRE

1. Déterminez le temps des verbes soulignés dans le texte et indiquez l'infinitif de ces verbes.

2. Dans le texte, relevez a) les participes présents, b) les participes passés, et précisez à quels mots ils se rapportent et les cas de leur accord ou de leur non accord en genre et en nombre avec le sujet ou le complément d'objet direct.

3. Soulignez l'infinitif dans les phrases suivantes et déterminez le type de l'infinitif employé: l'infinitif présent ou l'infinitif passé.

1. Le mariage civil doit précéder toute cérémonie religieuse. 2. Dès lors, et quelle que soit sa religion d'appartenance, il faut passer devant le maire avant de pouvoir se marier religieusement. 3. Il faut attendre le XX^{ème} siècle pour voir disparaître le texte

selon lequel «le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son mari». 4. Les «lois Carbonnier» ont assurément donné plus de liberté aux individus: liberté de se marier ou de ne pas se marier, liberté au couple de se former et de se dissoudre librement. 5. On ne demande plus toujours à ce dernier de dire le droit, mais on attend de lui qu'il pacifie les conflits, aménage la crise, suscite l'accord des époux. 6. Ils demandent à la société de reconnaître l'existence et la valeur de leur engagement mutuel et de leur assurer la protection de la loi. 7. Les mariages polygamiques célébrés et valablement contractés à l'étranger peuvent être reconnus en France. 8. La famille a dorénavant pour fonction d'assurer l'épanouissement personnel de l'individu.

4. Indiquez les mots et les groupes de mots qui sont mis en évidence par les marqueurs emphatiques dans ces phrases et déterminez si l'on met en relief le sujet, le complément direct, indirect ou circonstanciel:

C'est à partir de cette époque que les taux de natalité et de nuptialité commencent à chuter et que les taux de divorce et de naissance hors mariage s'élèvent. C'est certainement dans la libéralisation du divorce que se manifeste le plus la liberté individuelle des époux. C'est à défaut d'accord de ceux-ci que le juge statue.

5. Observez l'emploi de la conjonction de coordination ni...ni dans cette phrase négative et nommez les mots qu'elle joint:

Le droit s'est peu à peu retiré pour n'être plus ni prescriptive, ni norme, mais moyen de gestion de la liberté de chacun.

6. Employez ni...ni dans les phrases suivantes et traduisez-les en ukrainien:

1. Vu et connu. 2. Vous devez le dire et le prouver. 3. L'un et l'autre. 4. Oui et non. 5. Pour et contre. 6. Je suis et pour le mariage et pour le pacs. 7. Le père et la mère, ils sont au courant. 8. Pas marié, pas pacsé, mais on a un enfant en commun.

7. Remplissez les lacunes par les éléments qui manquent:

..... code civil impose âge minimum se marier: 15 ans les femmes et 18 ans pour les hommes. Il est cependant possible obtenir une dispense Président République pour motifs graves cas très rares. Lorsque l'..... des futurs mariés est mineur, il faudra obtenir autorisation parentale pouvoir marier. Pour raisons moralité, le code civil interdit mariage deux personnes ayant lien de parenté entre elles. Cette interdiction est absolue ascendants et descendants ligne directe. Les mariages collatéraux jusqu'..... 2^e degré sont également prohibés.

www.votre-droit.com/droit-famille.php

8. Traduisez le texte en bon ukrainien technique par écrit:

La famille est l'un des *pilliers de la société*. Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, elle s'est profondément transformée. Les contours de la *famille traditionnelle*, fondée sur la *parenté* au 12^e, puis au 6^e degré, se sont rétrécis. Maintenant la place de la *famille large* occupe la *famille-foyer* qui est fondée sur le *mariage*. L'*alliance* éclipse et même en quelque mesure évince le *lignage*.

La famille est généralement définie comme l'ensemble des personnes liées entre elles par un *lien d'alliance* ou de *descendance*, un *lien de parenté* ou la *filiation*. En droit français, l'*alliance* ou «*couple*» est établie juridiquement par le mariage. C'est le lien qui

unie un *époux* aux *membres de la famille* de son *conjoint*. Le lien d'alliance peut se dissoudre contrairement au lien de parenté. Il y a toute une diversité des modèles familiaux: la *famille légitime* qui est issue du mariage et de la *procréation* dans le mariage; la *famille naturelle* qui est née de la parenté, hors du mariage; la *famille adoptive* qui est issue d'un acte juridique, l'*adoption*. Les modèles contemporaines s'y ajoutent: la *famille conjugale*, formée par un couple marié ou pacsé; la *famille par le sang* qui unie les parents; la *famille unilinéaire* dans laquelle l'enfant est légalement rattaché à un seul parent; la *famille monoparentale* dans laquelle l'enfant vit avec un seul parent soit parce qu'il n'y en a qu'un seul parent; la *famille recomposée* qui est née du mariage ou du *PACS* entre deux personnes ayant des enfants dans l'autre *union*; la *famille de fait* qui n'est pas juridiquement constatée mais a un *lien de filiation*. Il s'agit du *concubinage*.

La parenté est un lien du sang ou en cas de parenté adoptive un lien imité des liens du sang. La parenté en ligne directe s'oppose à la parenté en ligne collatérale: 1) en ligne directe, la parenté relie les ascendants aux descendants (ascendante/descendante, maternelle/paternelle...); 2) en ligne collatérale, la parenté relie les personnes ayant un auteur commun (pour les collatéraux consanguins, l'auteur commun est l'homme; pour les collatéraux utérins, l'auteur commun est la femme; pour les collatéraux germains, il y a deux auteurs communs: l'homme et la femme). Dans certains cas, on prend en compte les collatéraux privilégiés (frères/soeurs) et les collatéraux simples (oncles/ tantes).

9. Posez 10 questions différentes d'après le texte de l'exercice précédent: a) échangez de vos questions avec votre voisin ou voisine en oral et répondez aux questions proposées par votre voisin ou voisine; b) engagez une discussion sur la typologie des liens familiaux en France et en Ukraine.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Travaillez par paires. En vous appuyant sur les citations des gens célèbres engagez un dialogue autour des idées exprimées.

La famille sera toujours la base des sociétés. *Honoré de Balzac*

Que pouvez-vous faire pour promouvoir la paix dans le monde? Rentrez chez vous et aimez votre famille. *Mère Teresa*

2. Donnez le résumé de ce document par écrit:

Vідповідно до ч. 3 ст. 51 Конституції України, ч. 1 ст. 5 СК держава охороняє сім'ю, материнство, батьківство, створює умови для зміцнення сім'ї. Визначення нових пріоритетів розвитку українського суспільства спричинило й зміни, що стосуються правового регулювання сімейних відносин. Так, основними засадами сучасного сімейного права є:

- державна охорона сім'ї, материнства, батьківства;
- рівність учасників сімейних відносин;
- недопустимість державного або будь-якого іншого втручання в сімейне життя;
- пріоритет сімейного виховання;
- регулювання сімейних відносин за домовленістю (договором) між учасниками;
- пріоритет захисту прав та інтересів дітей та непрацездатних членів сім'ї.

СК є основним джерелом сімейного законодавства України. Він складається із семи розділів, які містять 292 статті.

Сімейне право України: Підручник/ Л.М. Баранова, В.І. Борисова, І.В. Жилінкова та ін.;

3. Lisez le texte et préparez un exposé en oral sur la procédure de divorce en Ukraine et en France sous un aspect contrastif.

Le divorce.

- ▶ Les interlocuteurs
- ▶ Le divorce par consentement mutuel
- ▶ Les autres cas de divorce
- ▶ Les procédures de divorce

Les interlocuteurs

• *L'avocat.* L'assistance d'un avocat est obligatoire pour chacun des deux époux pendant la procédure de divorce. Toutefois, en cas de *divorce par consentement mutuel*, les époux peuvent choisir, d'un commun accord, un seul et même avocat.

L'avocat conseille son client, le représente devant le tribunal et accomplit les actes de procédure en son nom. La liste des avocats du barreau est disponible et consultable auprès des tribunaux de grande instance. En cas de ressources insuffisantes, il est possible de demander à bénéficier de l'aide juridictionnelle.

• *Le juge.* Le juge compétent pour statuer sur le divorce est le *juge aux affaires familiales* du tribunal de grande instance:

• *du lieu où se trouve la résidence de la famille;*

Si les résidences des époux sont distinctes,

• *du lieu où réside celui avec qui habitent les enfants mineurs;*

ou, à défaut,

• *du lieu où réside le défendeur.*

En cas de demande conjointe, le tribunal compétent est, au choix des époux, celui du lieu où réside l'un ou l'autre.

Le divorce par consentement mutuel

Il concerne le cas dans lequel les époux sont d'accord à la fois sur le principe du divorce et sur l'ensemble de ses conséquences.

• *Les conditions.* Les époux doivent s'entendre sur toutes les conséquences de la séparation et avoir notamment réglé, avec l'aide de leur avocat, les modalités d'exercice de l'autorité parentale sur les enfants (résidence, contribution à leur entretien et leur éducation...) et de partage des biens.

Le juge s'assure de la volonté commune des époux de divorcer et veille à la préservation des intérêts de chacun d'eux ainsi que des enfants. Les motifs de la rupture n'ont, ni à être produits, ni à être examinés par le juge.

• *La procédure.* Les époux sont convoqués par le juge. Il les entend séparément, puis ensemble avec le ou les avocats.

Lors de cette audience, les époux présentent au juge une convention réglant l'ensemble des conséquences juridiques du divorce (autorité parentale, modalités d'hébergement des enfants, contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants, répartition des biens...). Ils doivent avoir impérativement liquidé leur régime matrimonial; l'intervention d'un notaire étant obligatoire en présence de biens immobiliers.

A l'issue de cette audience, le juge prononce le divorce s'il constate que:

• chacun des époux a donné librement son accord;

• la convention préserve suffisamment leurs intérêts et ceux des enfants. Le juge homologue la convention et prononce le divorce dans la même décision.

En cas de refus, le juge peut homologuer les mesures provisoires (pensions alimentaires, sort du logement familial...) que les époux s'accordent à prendre et qui seront valables durant la procédure.

Dans ce cas, les époux disposent d'un délai de six mois pour présenter une nouvelle convention. Si aucune convention n'est présentée à l'issue de ce délai ou si le juge refuse à nouveau l'homologation, la demande en divorce est caduque.

Les époux peuvent présenter une nouvelle requête s'ils souhaitent toujours divorcer.

Les autres cas de divorce

Le divorce peut être demandé dans trois autres cas:

• *Le divorce pour acceptation du principe de la rupture du mariage («divorce accepté»).* Les époux acceptent le principe du divorce mais ils s'en remettent au juge pour statuer sur ses conséquences

à défaut d'un accord global. L'accord des époux sur le principe de la rupture peut intervenir à tout moment de la procédure. Afin de garantir la liberté de cet accord, chacun des époux doit être assisté d'un avocat.

- *Le divorce pour altération définitive du lien conjugal.* Ce divorce peut être demandé lorsque la communauté de vie entre les époux a cessé et qu'ils vivent séparés depuis deux ans lors de l'assignation en divorce. Ainsi, le délai de séparation acquis avant l'assignation est pris en compte.

Ce divorce peut également être demandé, sans que la condition de délai de deux ans ne soit requise, par l'époux qui n'est pas à l'initiative du divorce, en réponse à une demande principale fondée sur la faute.

- *Le divorce pour faute.* Le divorce pour faute peut être demandé par l'un des époux lorsque son conjoint a commis des faits qui constituent une violation grave ou renouvelée des obligations du mariage rendant intolérable le maintien de la vie commune (violences conjugales, injures, infidélités...).

Le juge apprécie si ces faits sont établis et de nature à justifier le prononcé du divorce.

La procédure

Pour ces trois cas de divorce (divorce accepté, pour altération définitive du lien conjugal ou pour faute), la procédure est commune:

- *La phase de conciliation préalable.* Elle débute par le dépôt d'une requête en divorce par l'intermédiaire d'un avocat, qui n'indique pas les motifs de la séparation. Les époux sont convoqués à une audience de conciliation au cours de laquelle le juge tente de les concilier tant sur le principe du divorce que sur ses conséquences. Il peut, par exemple, avec l'accord des époux, ordonner une mesure de médiation.

À l'issue de cette audience, en cas de non-conciliation, le juge prend les mesures provisoires nécessaires à la vie des époux et des enfants durant la procédure de divorce (jouissance du logement conjugal, résidence des enfants, pension alimentaire pour l'un des époux ou pour les enfants...).

- *La procédure de divorce.* Elle est introduite à l'initiative d'un seul époux, par la délivrance d'une assignation, ou des deux par le dépôt d'une requête conjointe. Le ou les époux doivent indiquer le cas de divorce sur lequel est fondée la demande. Ce choix est libre, sauf dans le cas où les époux ont accepté, lors de l'audience de conciliation, le principe de la rupture du mariage (divorce accepté). Dans cette hypothèse, ils ne peuvent introduire l'instance que sur ce fondement. Ce choix ne peut plus être modifié.

Dans les autres cas, les époux peuvent, à tout moment de la procédure, opter pour un cas de divorce plus consensuel en fonction de l'évolution de leur situation.

- *Le jugement de divorce*

3) En cas de demande en divorce accepté, le divorce est automatiquement prononcé sur ce fondement.

4) En cas de demande fondée sur l'altération définitive du lien conjugal, le juge, après avoir vérifié que le délai de séparation de deux ans était acquis à la date de l'assignation, prononce le divorce sur ce fondement. Si ces conditions ne sont pas réunies, le divorce ne peut pas être prononcé.

5) En cas de demande pour faute, le juge examine les justificatifs produits à l'appui de la demande et peut:

- prononcer le divorce aux torts exclusifs d'un époux;
- prononcer le divorce aux torts partagés;
- rejeter la demande et ne pas prononcer le divorce lorsque la faute n'est pas suffisamment prouvée.

Toutefois, si l'autre époux a formé une demande pour altération définitive du lien conjugal, le divorce est alors automatiquement prononcé sur ce fondement.

Section 4.2

Le droit de succession

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Indiquez le groupement de mots qui correspond à cette définition: «L'ensemble des biens, des droits et des actions qui appartenaient au défunt à la date de son décès et dont les divers éléments le composant, reviennent aux personnes appelées à hériter».

3. Trouvez des mots de la même famille dans le texte et précisez leurs acceptions.

4. En lisant le texte trouvez la réponse aux questions suivantes: 1. En quoi consiste la différence entre la donation et le testament? entre un testateur et un héritier? 2. Quel est l'ordre des héritiers prévu par la loi? 3. Qui peut être un héritier privilégié? 4. Quelles sont la règle et les conséquences de l'option dans la transmission successorale? 5. Qu'est-ce que la nue-propriété et l'usufruit dans une succession? 6. Dans quel cas la succession revient-elle à l'État?

5. Déterminez et présentez schématiquement l'ordre de la transmission du patrimoine d'une personne décédée entre ses héritiers éventuels selon leur rang (en imaginant de nombreuses variantes possibles).

TEXTE II

Le droit de succession ou le droit successoral est l'ensemble des règles juridiques et fiscales qui régissent la transmission du patrimoine d'une personne lors de son décès. Si la personne décédée (un défunt ou une défunte) n'a pas rédigé de testament, c'est la loi qui règle le problème de la dévolution de ses biens et de ses dettes.

Une personne peut faire le choix d'organiser de son vivant les modalités de sa succession. En effet, elle peut le faire soit par le biais des différentes formes de donations, soit par un testament. Le Code civil français a prévu quatre catégories d'héritiers qui succèdent dans un ordre déterminé:

- les *descendants* viennent en premier lieu;
- à défaut de descendants, les *ascendants* succèdent pour une moitié tandis que les frères et soeurs succèdent pour l'autre moitié.

Si l'un des père et mère est *prédécedé*, un quart de la succession revient au *survivant* tandis que les frères et soeurs (ou leurs descendants) se partagent le reste de la succession. S'il n'y a plus aucun ascendant, ce sont les frères et soeurs qui recueillent la totalité de la succession.

- s'il n'y a pas (ou plus) de frère ou de soeur, ni de descendants de ceux-ci, ce sont les ascendants les plus proches des *lignes paternelle et maternelle* qui héritent de la personne défunte;

- à défaut de parents appartenant à l'une des catégories précédentes, ce sont les *collatéraux* jusqu'au quatrième degré qui recueillent la succession.

La présence d'un conjoint survivant complique les choses: si le défunt laisse des descendants, le conjoint recueille l'usufruit de la totalité de la succession. Dans cette hypothèse, chaque héritier peut solliciter la conversion de l'usufruit en un capital, en une rente indexée ou en pleine propriété des biens faisant l'objet de l'usufruit. Le conjoint survivant peut même exiger à tout moment la cession de la nue-propriété de l'immeuble qui servait de logement à la famille ainsi que des meubles qui le garnissaient. Si la personne décédée ne laisse aucun héritier, le conjoint recueille la pleine propriété de toute la succession. Lorsque le défunt n'a aucun héritier, la succession revient à l'État.

À l'ouverture de la succession, chaque héritier a le choix entre trois options:

– l'*acceptation pure et simple*: le successeur recueille l'intégralité des biens du défunt, mais aussi l'ensemble de ses dettes, même si le passif est supérieur à l'actif;

– l'*acceptation sous bénéfice d'inventaire*: elle se réalise par une simple déclaration au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement où la succession est ouverte.

Dans ce cas, l'héritier n'est tenu de payer les dettes du défunt que dans la mesure où celles-ci n'excèdent pas l'actif de la succession.

– la *renonciation*: elle se réalise également par une déclaration au greffe du Tribunal de première instance de l'arrondissement où la succession est ouverte.

Les dettes du défunt sont plus importantes que la valeur des biens que l'héritier pourrait recueillir dans la succession. Un impôt frappe les successions, il s'agit des droits de successions. Les droits de succession sont exigibles sur les transmissions faites à titre gratuit lors du décès. Ces droits s'appliquent quel que soit le type de transmission: dévolution légale, dispositions testamentaires ou donations à cause de mort. Les droits de succession frappent en principe tous les biens qui composaient le patrimoine du défunt au jour du décès.

La succession «testamentaire». Il existe trois types de testaments:

– le *testament olographe*: il doit être écrit, daté et signé par le testateur pour être valable;

– le *testament public*: il est reçu par un notaire en présence de deux témoins ou par deux notaires. Il est rédigé par un notaire qui se borne à reproduire par écrit ce qui lui est dicté par le testateur. Il doit être signé par toutes les personnes concernées, c'est-à-dire le testateur, le(s) notaire(s), les témoins.

– le *testament international*: il n'est pas nécessairement écrit de la main du testateur mais ce dernier doit obligatoirement déclarer en présence d'un notaire et de deux témoins qu'il s'agit bel et bien de son testament et qu'il en connaît le contenu.

Le testateur doit le signer et confirmer sa signature. Les témoins et le notaire doivent également le signer et ce dernier mentionne en outre la date à la fin du document.

Le testament peut toujours être révoqué par le testateur sans que celui-ci soit tenu de motiver les raisons qui l'ont amenées à prendre cette décision. La révocation peut être tacite: c'est le cas lorsque le testateur établit un nouveau testament incompatible avec le précédent.

On opère généralement une distinction entre trois catégories de *legs*:

– le *legs universel*: le testateur cède l'intégralité de ses biens à une ou plusieurs personnes. S'il existe des héritiers réservataires (ascendants, descendants, conjoint

survivant), le légataire universel ne pourra recueillir que la quotité disponible telle que fixée par la loi. Il est tenu de payer les dettes de la personne dont il recueille la succession mais il(s) peut (peuvent) l'accepter sous bénéfice d'inventaire par mesure de sécurité.

– le *legs à titre universel*: il porte sur une partie des biens faisant partie de la succession (p/ex.: tous les meubles, un quart de la succession, etc.). Le légataire à titre universel est tenu de payer les dettes du défunt proportionnellement à la part qu'il recueille. Il peut lui aussi accepter la succession sous bénéfice d'inventaire.

– le *legs particulier*: il porte sur un ou plusieurs biens déterminés.

Le testateur désigne assez souvent un *exécuteur testamentaire* chargé de l'*exécution de ses dernières volontés*.

VOCABULAIRE

le droit de succession	спадкове право
fiscal,-e	податковий,-а
la transmission du patrimoine	передача (перехід) спадкового майна
le décès	кончина, смерть
un testament	заповіт
la dévolution des biens	перехід майна
une dette	борг, заборгованість, зобов'язання
de son vivant	прижиттєво, за свого життя
le modalités de la succession	умови успадкування
une donation	дарування
un héritier	спадкоємець; спадкоємець за заповітом
un héritier réservataire	необхідний спадкоємець (визначена законом особа, яка незалежно від змісту заповіту завжди має право отримати певну частку спадщини)
succéder	успадкувати
un ascendant	родич по прямій висхідній лінії (батько, дід, прадід)
un descendant	родич по прямій низхідній лінії (син/дочка/ онук/онука)
à défaut de	за відсутності
une moitié	половина
un quart	четверта частина
un survivant	один із подружжя, що пережив іншого
une ligne paternelle	батьківська лінія
une ligne maternelle	материнська лінія
une personne défunte	померла особа
un collatéral	родич по боковій лінії
un usufruit	узуфрукт, речове право конкретної особи (узуфруктарія) користуватися чужим майном з правом вилучення доходів від нього
une rente indexée	проіндексована рента (визначення ренти)
une pleine propriété	повнота правомочностей власника

une cession	уступка (права вимоги)
la nue-propriété	голе право власності (з обмеженням права власності: власник має тільки юридичну можливість контролювати користувача (узуфруктарія))
un immeuble	нерухомість
un logement	житло
une option	опціон, право вибору
une acceptation pure et simple	безспірний акцепт, прийняття спадкоємцем спадку з повною відповідальністю за борги спадкодавця
l'actif	актив, майно
le passif	пасив, заборгованість
sous bénéfice d'inventaire	з правом інвентаризації (опису) майна
une renonciation	відмова
la valeur des biens	вартість майна
un impôt frappe les successions	спадок обкладається податком
les droits de succession	податок на спадщину
exigible	такий, що вимагається
une dévolution légale	передача у спадок на законній основі залежно від ступеня рідства між померлим і його найближчими родичами
des dispositions testamentaires	спадкове розпорядження у заповіті
un testateur	спадкодавець-заповідач
un testament olographe	власноручний заповіт (зберігається у нотаріуса, але ним не посвідчується)
un testament public	нотаріально посвідчений заповіт
un testament international	міжнародний заповіт
bel et bien	зовсім, начисто, насправді
une révocation tacite	відмова (скасування заповіту шляхом схвалення мовчазною згодою)
un legs universel	універсальний легат, заповідальне розпорядження; заповідальний відказ
un legs à titre universel	частковий легат (заповідальний відказ), що має своїм предметом частку майна
un legs particulier (pur et simple)	простий (сингулярний) легат, що має своїм предметом певну річ
un légataire	легатарій, відказоодержувач (сингулярний правонаступник)
une quotité disponible	доля, частка майна, якою можна вільно розпоряджатися
par mesure de sécurité	з міркувань безпеки
un exécuteur testamentaire	виконавець заповіту
les dernières volontés	останнє волевиявлення

6. Observez:

La *donation* est un seul moyen juridique qui donne la possibilité à une personne de transmettre, de son vivant, une partie de son patrimoine. Elle se distingue du testament qui ne prend effet qu'au décès de son auteur. La donation est un acte par lequel le donateur est définitivement dessaisi des droits et des biens qu'il a donnés. La donation est irrévocable. Avant de faire une donation il est recommandé de consulter son notaire. Le *donateur* signe un contrat de donation au bénéfice d'un *donataire* qui accepte le don. Comme pour tout autre contrat, la donation suppose, pour être valable, la capacité du donateur et du donataire et leurs consentements réciproques. Il existe différents types de donations: les dons manuels ou dons de la main à la main (seuls les biens mobiliers corporels: titres de bourse, bijoux, meubles, objets d'art, argent...), la donation en pleine propriété, la donation en nue-propriété, la donation de l'usufruit d'un actif, la donation précipitaire ou hors part successorale, la donation en avancement d'hoirie ou en avancement de part successorale, la donation simple, la donation-partage (conjonctive et cumulative), la donation entre époux, la donation aux enfants, la donation au dernier vivant, la donation entre vifs, la donation entre pacsés.

7. Associez les termes juridiques de la colonne A) à leurs définitions de la colonne B):

<i>A)</i>	<i>B)</i>
<i>1) Testament authentique</i>	a) testament écrit en entier, daté et signé de la main du testateur.
<i>2) Testament olographe</i>	b) testament rédigé (à la main ou par un autre procédé: en braille, etc.) par le testateur avec l'accompagnement du notaire et de deux témoins choisis par le testateur. Le notaire remet une attestation lorsqu'il est déposé. Le testament est valable dans un pays donné si le testateur doute du pays où il produira finalement ses effets.
<i>3) Testament mystique</i>	c) (testament par acte public): testament dicté à un notaire assisté de deux témoins ou d'un autre notaire.
<i>4) Testament international</i>	d) testament écrit ou dactylographié par le testateur ou un tiers, puis clos, cacheté et scellé. Il est remis par le testateur à un notaire assisté de deux témoins ou d'un second notaire. C'est une forme de testament tombée en désuétude.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT**1. Traduisez en bon ukrainien technique:**

Le droit français laisse la liberté aux époux de choisir librement leur régime matrimonial en établissant un contrat de mariage devant notaire. Cette liberté de choix est prévue par l'article 1387 du code civil et permet aux intéressés d'organiser comme

ils le désirent leurs relations patrimoniales, sous réserves de respecter un minimum de règles communes que l'on nomme le statut impératif de base. À défaut de contrat de mariage, la loi française prévoit que les époux seront soumis automatiquement au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts. (art. 1394 al. 3). Si les futurs époux souhaitent établir un contrat de mariage, ils ont le choix entre 4 régimes distincts. Tous les régimes matrimoniaux peuvent faire l'objet d'aménagement en fonction des objectifs recherchés par les époux. Quel que soit le régime matrimonial choisi au moment du mariage, les époux peuvent le modifier, deux ans après le mariage. Un acte notarié, soumis à l'homologation du tribunal de grande instance, doit être établi à cet effet.

La communauté de biens réduite aux acquêts est le régime légal. Chaque époux conserve comme biens propres les biens qu'il possédait avant le mariage, les biens qu'il reçoit par héritage ou par donation durant le mariage. Tous les biens acquis après le mariage, ainsi que les dettes contractées par l'un ou l'autre des époux, constituent leur patrimoine commun.

La séparation de biens. Ce régime instaure une séparation des patrimoines des époux. Tous les biens acquis avant et pendant le mariage restent la propriété de celui qui les a achetés. Chacun reste personnellement responsable des dettes qu'il a contractées seul, sauf s'il s'agit des dettes ménagères ayant pour finalité l'entretien du ménage et l'éducation des enfants.

La communauté universelle. Ce régime met tout en commun. Tous les biens, meubles ou immeubles, acquis ou reçus (par succession ou donation) avant ou pendant le mariage sont communs. Les époux sont débiteurs solidaires de toutes les dettes.

La participation aux acquêts. Pendant le mariage, ce régime fonctionne comme la séparation de biens: chacun est propriétaire des biens qu'il achète. À la dissolution du mariage, par décès ou divorce, le patrimoine constitué pendant le mariage est partagé en deux parties égales, excepté les biens acquis par héritage ou donation. L'époux qui s'est le plus enrichi pendant le mariage doit à l'autre une créance de participation.

2. Faites un exposé écrit sur le sujet suivant: «Le régime matrimonial des époux en droit ukrainien» (en 15 phrases au moins).

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte d'audition et remplissez les lacunes.

Le rôle du dans le règlement de la

Le est un élément clé dans le cadre de la succession. Son intervention n'est pas, sauf lorsque la succession comporte des Le est cependant indispensable, les opérations de règlement de la succession étant complexes à réaliser. Les doivent être réglés dans les mois du décès, ce qui implique que le règlement de la succession doit avoir lieu rapidement. Le peut cependant être ultérieur.

1^{ère} étape: connaissance des héritiers. Le notaire dresse la liste des personnes susceptibles d'hériter de la succession du défunt, ainsi que leur droit respectif (héritiers réservataires, conjoint, tiers...). Le notaire peut avoir besoin dans ce cadre de certains documents: livret de famille, acte de notoriété,

2^{ème} étape: bilan du Le notaire dresse une (simple état du patrimoine ou inventaire selon le volume du patrimoine), et donne une valeur à ainsi qu'aux Pour ce faire, il peut, notamment les anciennes opérations réalisées (acte de donation).

3^{ème} étape: calcul des Le notaire procède aux calculs destinés à connaître les droits de chaque héritier sur le patrimoine du défunt. Pour ce faire, il prend en compte l'ensemble des et existant le jour du décès. Il vérifie ensuite l'existence d'un du défunt, et procède à la entre les et (régime communautaire), et calcul s'il y a lieu les dues. Il procède le cas échéant au *rapport* à la succession de donations antérieures. Il prend en compte également l'éventuelle existence d'un Il donne une valeur aux droits de chaque héritier, par rapport à la masse successorale vouée au partage.

4^{ème} étape: paiement des et des autres frais. Le notaire réalise l'ensemble des formalités et liées au décès: publication à la conservation des hypothèques pour les, rédaction de la, paiement des droits de succession à la recette des impôts...

5^{ème} étape: Les choisissent entre la ou le maintien en indivision. Le implique que chacun se voit attribué un lot de biens issus de la succession, et éventuellement de en cas d'insuffisance (.....). S'ils refusent, ils restent Tout dépend de l'entente entre les héritiers.

www.expert-invest.fr/tout-comprendre/juridique/succession/role-notaire-reglement-succession

2. Faites en oral le résumé du texte entendu. Relevez ses idées clés et portez vos propres jugements au-dessus.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Imaginez et reproduisez un dialogue entre un notaire et son client autour du vocabulaire spécial portant sur la succession. À partir de vos questions-réponses et par groupes de deux développez le sujet suivant: *Le règlement d'une succession avec un notaire.*

un avancement d'hoirie	donation consentie à un héritier potentiel en compte sur sa part future dans la succession
de cujus	expression latine qui signifie: celui dont la succession est ouverte, c'est-à-dire le défunt
une déshérence	se dit de la succession d'une personne décédée sans héritier (dans ce cas, la succession revient à l'État)
une dévolution successorale	opération par laquelle une succession est attribuée aux héritiers
un exécuteur testamentaire	personne à laquelle le défunt a confié le soin de veiller à l'exécution de son testament
un legs	don fait par testament et qui ne s'exécute qu'après la mort de la personne qui rédige le testament
un légataire	bénéficiaire du legs
un préciput	prélèvement préalable à un partage; donation préciputaire: donation consentie à un héritier potentiel en plus de sa part
un réservataire	héritier ayant droit à une part d'héritage (un enfant, p/ex.)
une réserve	quote-part d'héritage revenant obligatoirement à certains héritiers

un successible	héritier présumé
un testateur	personne qui rédige son testament
un testament	un écrit par lequel une personne indique la destination de son patrimoine à son décès

2. En utilisant la ressource internet faites la présentation de la réforme des successions et des libéralités de 2007 en France: www.service-public.fr/

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. D'après les modèles de formulations testamentaires ci-dessous rédigez un testament de la part de Monsieur Lebon qui désire dresser un testament de sa vie et qui a deux propres enfants, un enfant adoptif et une enfant naturelle et qui possède deux maisons, un appartement, une résidence secondaire, deux véhicules, un compte dans une banque, quelques valeurs mobilières, un titre universitaire.

Ceci est mon testament: il révoque toutes dispositions antérieures.

1) J'institue pour légataires universels, conjointement chacun(e) pour moitié:

2) j'institue pour légataire universel....

3) je lègue à.... un cinquième de tous les biens meubles et immeubles qui dépendront de ma succession

4) je lègue à la maison que je possède à (l'adresse)

Fait à

Le

Signature

2. Apprenez à lire et analyser des documents authentiques.

1) Document 1

09-048

À Monsieur le Président du Tribunal
de Grande Instance de Marseille

REQUÊTE AFIN D'ENVOI EN POSSESSION

Monsieur **Jean Pierre Charvet**

Né le 23 décembre 1956 à Paris 14^{ème}

Informaticien

Demeurant 22 avenue de la Victoire 94260 FRESNES

De nationalité française

ayant pour avocat **Pierre Nicolas**, inscrit au Barreau des Hauts de Seine, Toque

K 230, 11 rue du Coq 92000 Nanterre tel: 01 56 88 99 34 fax: 01 56 88 99 35 mail: [avocatnicolas@](mailto:avocatnicolas@orange.fr)

orange.fr

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER:

Que Madame Joseline BOUVRET née le 3 juin 1942 à , de nationalité française, demeurant en son vivant à 9 boulevard Raspail 75006 Paris, veuve en première nocces de Paul Jean DUBOIS et en seconde nocces de Paul Luc BOUVRET, est décédée sans laisser d'héritiers auxquels une quotité de ses biens soit réservée par la Loi, ainsi qu'il résulte d'un acte de notoriété reçu par Maître Louis Philippe LEBLANC, Notaire à PARIS.

Qu'aux termes de son testament fait en la forme olographe le 24 octobre 1999 enregistré et déposé en l'Étude de ce Notaire le 12 septembre 2010 feu Madame Joseline BOUVRET a institué son neveu Jean CHARVET légataire universel.

Qu'il y a lieu d'envoyer le requérant en possession de ce legs, conformément à l'Article 1008 du Code Civil.

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Jean CHARVET demande qu'il vous plaise:

Vu la requête qui précède,

Vu l'expédition du testament et de l'acte de dépôt auquel il est annexé et celle de l'acte de notoriété ci-dessus énoncé, lesquelles sont jointes à la présente requête,

Vu l'Article 1008 du Code Civil,

L'envoyer en possession du legs universel dont s'agit.

Fait à NANTERRE,
le

PIÈCES ANNEXES

– Acte de notoriété

– Acte de dépôt de testament

Au sein desquels vous trouverez:

– la copie du Certificat de dépôt de testament

– la copie de l'Acte de naissance de la défunte

– Copie des deux livrets de famille délivrés après les deux mariages successives de Mme BOUVRET

– Copie de l'Acte de décès

– Copie de l'Acte de mariage de Mme BOUVRET avec Monsieur DUBOIS

– Copie de l'Acte de mariage de Mme BOUVRET avec Monsieur BOUVRET

– Copie du testament

– Copie de l'acte de naissance du légataire requérant

– Copie de l'interrogation du fichier central des dispositions des dernières volontés

2) Document 2

Pierre NICOLAS
Avocat au Barreau des Hauts de Seine
Toque K 230

Cédric FOUQUET
Avocat

Crédit Mutuel
55 avenue des Gobelins
75013 PARIS
Nanterre, le

NosRéf:09-045 CHARVET SUCC

VosRéf:

Madame, Monsieur,

J'interviens au nom de l'héritier de Madame Joseline CHARVET veuve BOUVRET, décédée le 7 janvier 2010 en la commune de Seyssinet-Pariset, dans l'Isère.

Je vous remercie de me dire s'il existe un compte bancaire au nom de la défunte dans votre établissement ou dans une de vos agences de la région.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure,
Pierre Nicolas

11 rue Voltaire 92000 – Nanterre
Tel : 01 56 88 99 34 – Fax : 01 56 88 99 35 – avocatnicolas@orange.fr
Membre d'une association agréée

LE NOTARIAT

Section 5.1

Le système notarial de l'Ukraine

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre propre répertoire de mots nouveaux.

3. Trouvez le mot correspondant à la transcription: [notarja], [notɛ:r],[notarje], [notarial], [otâtifje], [otâtisite].

4. Expliquez par vos propres mots les acceptions pour les expressions suivantes: «études universitaires» et «études notariales».

5. Trouvez dans le texte les synonymes aux mots et expressions «office notarial», «notaire», «un acte notarié», les antonymes aux mots et expressions «un document principal original», «falsifié» et «incertain».

6. Donnez l'équivalent français aux termes ukrainiens suivants:

Нотаріус, державний нотаріус, приватний нотаріус, нотаріальна контора, державні архіви, вчиняти нотаріальні дії, посвідчувати правочини, засвідчувати справжність підпису, засвідчувати вірність копій, видавати свідоцтво про спадщину, видавати свідоцтво про право власності, видавати дублікати нотаріальних документів, приймати у депозит грошові суми та цінні папери, вчиняти виконавчі написи, вчиняти протести векселів, приймати на зберігання оригінали документів.

TEXTE I

Le notariat en Ukraine est un système des organes et d'agents titulaires (agents de l'autorité) qui sont chargés d'*authentifier* les droits mais aussi les *faits de valeur juridique*, exercer les autres *actes notariés* prévus par la Loi dans le but de leur *conférer l'authenticité*. L'activité des notaires est régie par la Constitution de l'Ukraine, la Loi de l'Ukraine «Du Notariat» et autres actes législatifs de l'Ukraine.

Les notaires sont investis de la charge et de la fonction notariale et sont impliqués dans l'*établissement des actes notariés*. Ils *établissent des actes notariés* au nom de l'État qui leur a réservé ses droits. Les notaires travaillent dans des *études notariales d'État*, des *archives d'État (notaires publics)* ou exercent leur métier en privé (*notaires privés*). Les actes rédigés par les notaires publics et notaires privés ont la même *force probante*.

Peut être notaire la personne qui est citoyen de l'Ukraine et qui est de nationalité ukrainienne, qui a une formation supérieure spécialisée en droit, *possède* au moins *trois ans d'expérience* dans le domaine de droit, celle qui a une bonne maîtrise de la langue

ukrainienne, qui a passé un stage d'un an dans une étude notariale d'État ou auprès d'un notaire privé, celle qui *a subi un examen de qualification à l'aptitude professionnelle* et a obtenu un certificat lui permettant de *s'exercer dans sa profession de notaire*. La personne qui a une condamnation, une limitation à sa *capacité d'exercice* ou qui est *reconnue incapable* par la décision judiciaire, n'a pas le droit d'être notaire. Les notaires ukrainiens doivent prêter serment avant d'entrer en fonction.

Le notaire ne peut exercer aucune activité commerciale, il ne peut pas exercer une activité d'avocat, être fondateur des associations d'avocats, occuper le poste d'un fonctionnaire aux services central ou local, faire partie du personnel de la société ou de toute autre personne juridique, ne peut pas être élu ou désigné aux organes dirigeants des comités exécutifs des entreprises économiques, des établissements de crédit et de finances, il ne peut non plus exécuter un travail rémunéré sauf si c'est un travail dans le domaine d'enseignement, littéraire ou scientifique, exécuté en dehors du temps de travail.

Les notaires ukrainiens exercent de tels actes notariés:

- 1) ils *authentifient* des *actes juridiques* (contrats, *testaments*, *procurations*, etc.);
- 2) ils entreprennent les mesures protégeant les *biens successoraux*;
- 3) ils *délivrent* le *certificat d'hérité*;
- 4) en cas de décès d'un des époux, ils *délivrent* le *certificat de propriété* (dit aussi *certificat de mutation*) pour une *part* nette dans la *communauté conjugale* au *conjoint survivant*;
- 5) ils *délivrent* le *certificat d'achat d'un bien immobilier* aux *enchères publiques*;
- 6) ils *délivrent* le *certificat d'achat d'un immobilier* aux *enchères publiques* si ces dernières n'ont pas lieu;
- 7) ils *établissent/ont/dressent* l'*inventaire des biens* de la personne physique qui est reconnue ou *déclarée comme disparue* ou dont le *lieu de séjour* n'est pas connu;
- 8) ils *délivrent* les *doubles* ou les *copies* des actes notariés qui sont conservés aux archives notariales;
- 9) ils *font* des *protêts* faute d'acceptation ou de paiement (des lettres de change/traites, des billets à ordre et des chèques) et enlèvent l'interdiction de l'aliénation immobilière (droits de propriété immobilière) et des véhicules soumis à l'enregistrement,
- 10) ils *confèrent* l'authenticité à des copies intégrales (photocopies) des documents et de leurs *expéditions (grosses)*;
- 11) ils *certifient* et *attestent* l'authenticité de la *signature apposée* sur les actes originaux (*minutes*);
- 12) ils *certifient* l'authenticité de la traduction des documents d'une langue vers une autre;
- 13) ils *certifient* l'authenticité du fait que la personne physique ou morale est testateur;
- 14) ils *attestent* le fait qu'une personne physique est vivante;
- 15) ils *certifient* le fait de séjour d'une personne physique dans un lieu certain;
- 16) ils *certifient* l'heure de la présentation d'un document;

17) ils transmettent les demandes des personnes physiques et morales aux autres personnes physiques et morales;

18) ils *reçoivent en dépôt* des sommes d'argent ou des titres de valeur;

19) ils *exécutent / dressent/ délivrent des copies exécutoires à ordre*; ils *délivrent / effectuent des clauses exécutoires*;

20) ils *dressent/ établissent/ font des protêts des lettres de change*;

21) ils *rédigent l'acte du protêt maritime/ ils accomplissent des réclamations maritimes*;

22) ils *reçoivent en dépôt* des documents.

La *Chambre notariale de l'Ukraine*, l'*association professionnelle bénévole* de notaires, a été créée le 22 avril 1993 et réunit plus de 4200 notaires publics et privés. Elle adhère comme membre collectif à l'*Union de juristes de l'Ukraine*. Par la décision de la Conférence de la Chambre notariale de l'Ukraine a été adopté le 17 novembre 2007 le *Code de l'éthique professionnelle du notaire*. La Chambre notariale de l'Ukraine est admise en qualité d'*observateur* à l'organisation internationale des notaires que l'est l'*Union internationale du notariat* (anciennement dénommée Union internationale du Notariat Latin) dont 77 pays sont membres.

Vu la portée de l'activité notariale dans la construction d'un État de droit, la Journée de notaire est célébrée en Ukraine chaque année le 2 septembre.

VOCABULAIRE

le notariat	нотаріат
un notaire	нотаріус
un agent titulaire	атестований співробітник
authentifier les droits	посвідчувати права
les faits de valeur juridique	факти, що мають юридичне значення
un acte notarié	нотаріально посвідчений акт; нотаріальна дія
conférer l'authenticité	надавати достовірність/ юридичну вірогідність
être investi de la charge et de la fonction notariale	бути уповноваженим і наділений нотаріальною функцією
l'établissement des actes notariés	укладення нотаріальних актів
une étude notariale d'État	державна нотаріальна контора
une archive d'État	державний архів
un notaire public	державний нотаріус
un notaire privé	приватний нотаріус
avoir la force probante	мати юридичну силу
subir un examen de qualification à l'aptitude professionnelle	скласти кваліфікаційний іспит
s'exercer dans la profession de notaire	працювати нотаріусом
une limitation à la capacité d'exercice	обмеження у дієздатності
être reconnu,-e incapable	бути визнаним недієздатним,-ою

une entreprise économique	госпрозрахункове підприємство, установа
un établissement de crédit et de finances	кредитно-фінансова установа
exécuter un travail rémunéré	виконувати оплачувану роботу
exercer des actes notariés	вчиняти нотаріальні дії
authentifier des actes juridiques	посвідчувати правочини
un testament	заповіт
une procuration	довіреність
entreprendre des mesures	вживати заходи
délivrer un certificat d'hérité	видавати свідоцтво про спадщину
un certificat de propriété	свідоцтво про право власності
un certificat de mutation	свідоцтво про перехід права власності на майно; відчуження майна
une part	частка
une communauté conjugale	спільне майно подружжя
un conjoint survivant	один з подружжя, хто пережив іншого
l'achat d'un bien immobilier	придбання нерухомого майна
aux enchères publiques	на прилюдних торгах, аукціонах
établir l'inventaire des biens	провести опис майна
les copies des actes notariés	дублікати нотаріальних документів
l'aliénation immobilière	відчуження нерухомого майна
un véhicule	транспортний засіб
soumis à l'enregistrement	той, що підлягає реєстрації
une expédition	нотаріальна копія документа
un testateur	виконавець заповіту

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes (VRAI/ FAUX):

1. Le notariat en Ukraine est un système des organes et d'agents de l'autorité chargés d'authentifier les droits et les faits de valeur juridique, mais aussi d'exercer les autres actes notariés prévus par la Loi. V F
2. L'activité des notaires est réglementée par la Loi de l'Ukraine «Du Notariat». V F
3. Tout notaire établit des actes notariés au nom de l'État V F
4. Les notaires publics et privés exercent leur métier dans des études notariales d'État ou dans des archives d'État. V F
5. Un acte notarié rédigé par un notaire privé a force exécutoire de plein droit que celui dressé par un notaire d'État V F
6. Nul ne peut être notaire s'il ne remplit les conditions suivantes: être ukrainien, être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit, avoir un stage de travail dans la sphère de droit, avoir réussi un examen donnant l'accès au métier de notaire, ne pas avoir fait l'objet de condamnations V F
7. Le notaire ne peut exercer aucune activité qui soit incompatible avec l'exercice de la profession de notaire V F

- | | | |
|--|---|---|
| 8. Chaque notaire s'il le veut peut cumuler les fonctions notariales avec l'activité d'enseignant ou d'écrivain | V | F |
| 9. Le notaire n'est ni indépendant, ni impartial | V | F |
| 10. Le notaire est tenu au secret professionnel | V | F |
| 11. Le notaire est un conseil des citoyens pour les questions de succession, de testament, de propriété, d'achat et vente du bien immobilier | V | F |
| 12. Il atteste le fait que tel ou tel document est en conformité avec l'original | V | F |
| 13. Il atteste la vérification d'écritures | V | F |
| 14. Il atteste la véracité de la signature apposé de son client sous un document | V | F |
| 15. Le notaire fait des copies exactes des actes notariés | V | F |
| 16. Il certifie le contenu des volontés du testateur que ce soit une personne physique ou morale | V | F |
| 17. Le notaire ne peut authentifier que les déclarations des volontés et les faits dont il prend connaissance en personne conformément à la législation ukrainienne en vigueur | V | F |

2. Trouvez le passage du texte où il s'agit des conditions à remplir pour devenir notaire. Résumez-le en 3-5 phrases.

3. Chassez l'intrus ou les intrus:

- 1) une expédition authentique – un acte authentique – un original – un document certifié – une minute – un acte notarié;
- 2) une expédition authentique – une exécutoire – une copie authentique – une photocopie conforme – une copie fidèle – une copie légalisée – une copie intégrale;
- 3) une exécutoire – une copie à ordre – une copie exécutoire – une grosse – une expédition – une copie certifiée – un titre exécutoire;
- 4) une expédition – un extrait cadastral – une copie simple – une copie certifiée – une copie authentique – le relevé d'un document;
- 5) un testament par acte public – un acte authentique – un acte notarié – un document juridique – un document écrit – un document primitif – un document probatoire – un document contrefait;
- 6) une procuration authentique – un acte juridique – un acte authentique – un acte notarié – un contrat – un document comptable – un document écrit – une quittance;
- 7) un contrat – un acte juridique – une convention – une opération juridique – un acte authentique;
- 8) un officier de l'état civil – un officier ministériel – un officier public – un notaire – un clerc de notaire.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez un synonyme de chacun des mots suivants:

Un document, un original, un agent de l'autorité, avéré, conforme, légaliser, notarié, la véracité.

2. Trouvez dans le texte lu les expressions synonymiques à celles-ci:

Confirmer l'authenticité de la signature sur un document / certifier l'authenticité de la signature, confirmer la conformité de la traduction d'un document d'une langue à une autre, rédiger des documents, conserver des documents, accomplir des réclamations maritimes.

3. Dites le contraire:

L'original, un faux document, un acte original, une expédition, une minute, une grosse, faire sa protestation par devant notaire / émettre une protestation contre un acte.

4. Regroupez ces mots selon leur sens:

1) un acte	a) une grosse
2) une copie	b) copie, certifiée conforme à l'original
3) une expédition	c) un duplicata
4) une minute	d) un document
5) un extrait	e) un second original
6) le double	f) une partie de la minute
7) pour conforme	g) l'original

5. Apprenez les mots faisant partie d'une même famille:

authentifier – authenticité – authentification – authentique – authentiquement
 attester – attestation – attesté
 certifier – certification – certificat – certificateur – certifié
 notariat – notarié – notaire – notarié – notarial
 minute – minuter – minutier

IV. GRAMMAIRE**1. Choisissez aux verbes de la colonne A) leurs compléments de la colonne B):***A)*

- 1) authentifier
- 2) accomplir
- 3) attester
- 4) assurer
- 5) délivrer
- 6) dresser
- 7) certifier
- 8) conférer l'authenticité à
- 9) conserver
- 10) exercer
- 11) exécuter
- 12) établir
- 13) rédiger
- 14) recevoir en dépôt

B)

- a) une réclamation maritime
- b) un acte juridique
- c) une somme d'argent
- d) des actes notariés
- e) l'aliénation immobilière
- f) un fait de valeur juridique
- g) des clauses exécutoires
- h) un certificat d'héritité
- i) des copies de documents
- j) le certificat de mutation
- k) la conservation des minutes
- l) des documents
- m) l'inventaire des biens
- n) la précision de la traduction d'un document

2. Traduisez en français:

1. В Україні існує поділ на державних і приватних нотаріусів. 2. І державний, і приватний нотаріуси вчиняють нотаріальні дії відповідно до вимог закону з прикладенням печатки із зображенням Державного Герба України (en apposant le sceau où sont gravées

les armoiries de l'Ukraine). 3. Професійні обов'язки нотаріусів суворо (strictement) регламентовані законом. У своїй діяльності вони керуються Конституцією України, Законом «Про нотаріат», іншими державними законодавчими актами. 4. Нотаріальні дії, що вчиняються приватними нотаріусами, мають однакову юридичну силу, що й акти, посвідчені державними нотаріусами. 5. У своїй діяльності нотаріус є неупередженим і незалежним і керується законом. 6. Нотаріусом може стати особа, яка є українцем за національністю, має вищу юридичну освіту, стаж роботи не менш ніж 3 роки у галузі права. Склала кваліфікаційний іспит й отримала посвідчення з правом займатися цією діяльністю. 7. Особа, що має судимість, обмеження в дієздатності або яка визнана недієздатною за судовим рішенням, не може займатися нотаріальною діяльністю. 8. Нотаріуси покликані посвідчувати безспірні права і факти, вчиняти нотаріальні дії, спрямовані на охорону майна та документів як фізичних, так і юридичних осіб. 9. Ними засвідчуються угоди, а саме договори, заповіти, доручення, шлюбні контракти тощо. 10. Нотаріуси засвідчують вірність копій документів та виписок з них, справжність підпису на них, вірність перекладів документів з однієї мови на іншу. 11. Видають свідоцтва про право на спадщину, про право власності, здійснюють виконавчі написи, приймають на депозит грошові суми та цінні папери, вчиняють протести векселів, здійснюють інші нотаріальні дії, передбачені чинним законодавством України. 12. Перед вступом на посаду нотаріуси складають присягу. 13. Кожен нотаріус має власну гербову печатку (le sceau de l'État).

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Traduisez en français le serment des notaires ukrainiens:

«Урочисто присягаю виконувати обов'язки нотаріуса чесно і сумлінно, згідно з законом і совістю, поважати права і законні інтереси громадян і організацій, зберігати професійну таємницю, скрізь і завжди берегти чистоту високого звання нотаріуса».

2. Dites oralement:

Le notaire 1) посвідчує угоди, а саме договори, заповіти, доручення, шлюбні контракти, тощо; 2) видає свідоцтва про право на спадщину, про право власності; 3) видає свідоцтва про придбання нерухомого майна; 4) видає дублікати документів; 5) засвідчує вірність копій документів та виписок з них; 6) засвідчує справжність підпису на документах; 7) засвідчує вірність перекладу документів з однієї мови на іншу; 8) вчиняє виконавчі написи та ін.

3. Préparez un exposé en oral sur le sujet suivant: *L'activité du notaire*

Boîte à outils

Devenir un parfait notaire

Porter avec dignité / fierté le haut titre de notaire

Ne pas ternir l'image de la profession

Se former tout au long de sa carrière (le droit étant en perpétuel mouvement)

Garder/conservier/respecter le secret professionnel

4. Faites correspondre le texte en français dans la suite logique du texte en ukrainien:

1) Завданням нотаріату є забезпечення захисту та охорони власності, прав і законних інтересів фізичних та юридичних осіб, сприяння зміцненню законності та правопорядку, попередження правопорушень.

a) La deuxième mission du notariat porte sur les actes exercés par les notaires visant à défendre et protéger les droits fondamentaux et les intérêts importants des citoyens et des sociétés (organisations) qui sont indissolubles avec leur être, leur existence, leur activité car ils concernent leurs droits de propriété et garantissent l'exercice (la réalisation) de leurs droits inaliénables.

<p>2) Нотаріат виконує три основні завдання. Перше завдання – захист і охорона власності, прав і законних інтересів фізичних та юридичних осіб (вчинення виконавчих написів, протестів векселів, посвідчення несплати чеків та ін.). У випадку порушення процесуальних дій, передбачених Законом України «Про нотаріат», нотаріальні дії можуть бути визнані недійсними.</p>	<p>b) La compétence des organes notariaux est l'ensemble des droits et responsabilités (pouvoirs) des études notariales et des agents de l'État qui sont fixés par la Loi et qui définissent leurs tâches à s'acquitter. Par exemple, l'authenticité des accords et les actes notariés que doit exercer le notaire afin d'authentifier ces accords: réclamer les documents obligatoires à la rédaction de l'acte, aux vérifications nécessaires auprès des diverses administrations; vérifier la légitimité d'un accord; vérifier la capacité juridique des personnes et l'expression de leur volonté; établir des actes notariés après les autres actes exécutés préalablement.</p>
<p>3) Друге завдання нотаріату – дії, що їх вчиняють нотаріальні органи, забезпечують захист і охорону важливих прав та інтересів громадян і організацій, які пов'язані з їх існуванням та діяльністю, бо стосуються їхніх майнових прав та гарантування подальшої реалізації інших суттєвих прав громадян.</p>	<p>c) La troisième mission est de prévenir les infractions en offrant des consultations juridiques et en éclaircissant les éventuels effets des actes notariés.</p>
<p>4) Третє завдання – запобігання правопорушенням виконується через правові консультації, роз'яснення наслідків вчинення нотаріальної дії.</p>	<p>d) Le notariat de l'Ukraine a pour mission d'assurer la défense et la protection de la propriété, des droits et des intérêts légitimes des personnes physiques ainsi que des personnes morales, de contribuer au renforcement de la légalité et de l'ordre juridique, de prévenir les infractions.</p>
<p>5) Компетенція нотаріальних органів – це сукупність встановлених законом прав і обов'язків (повноважень) нотаріальних органів та посадових осіб по здійсненню покладених на них Законом задач. Наприклад, до компетенції нотаріальних органів входить посвідчення угод, а також входять всі дії, які повинен здійснити нотаріус для посвідчення цих угод: витребування документів; перевірка законності угоди; перевірка дієздатності осіб та їх дійсного волевиявлення; вчинення самої нотаріальної дії, але тільки після того, як всі підготовчі дії виконані.</p>	<p>e) Les pouvoirs du notaire sont ses droits ainsi que ses responsabilités de s'exercer dans une situation déterminée de telle façon comme cela est prévu par la loi ou par un autre acte juridique. Il existe toutefois des différences entre la charge d'un notaire public et d'un notaire privé. Par exemple, le certificat d'héritité n'est délivré que par le notaire public. Il y a lieu la compétence géographique.</p>
<p>6) Повноваження нотаріуса є правом та одночасно обов'язком діяти в певній ситуації таким чином, як це передбачено законом чи іншим правовим актом. Існує розмежування нотаріальних дій між різними нотаріальними органами з урахуванням виду і роду цих дій. Наприклад, свідоцтво про право на спадщину видає тільки державний нотаріус. Має місце й розмежування компетенцій з урахуванням території діяльності нотаріального органу.</p>	<p>f) On distingue trois principales missions exercées par le notariat. La première mission est celle de la défense et de la protection des biens, des droits et des intérêts légitimes des personnes juridiques (dresser les actes notariés revêtis de la formule exécutoire, dresser le protêt d'un effet, authentifier les actes de protêt faute de paiement de chèques). Dans le cas de la violation d'une règle processuelle prévue par la Loi de l'Ukraine «Du notariat» les actes notariés peuvent être reconnus non valables.</p>

Section 5.2

Le système notarial de la France

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte suivant. En combien de parties logiques peut-on diviser ce texte?

2. Relevez et regroupez les mots autour des mots clés: un notaire et un acte notarié.

3. Trouvez un mot à sa définition:

«Officier ministériel chargé de recevoir ou de rédiger des actes et des contrats, leur conférant ainsi l'authenticité qui les rend incontestables»

«Document établi par un officier public compétent, rédigé selon les formalités exigées par la loi et susceptible d'exécution forcée»

4. Traduisez les mots et les expressions *mis en italique* vers l'ukrainien. Inscrivez-les dans votre répertoire de mots nouveaux.

5. Trouvez l'équivalent français dans le texte:

Нотаріус, нотаріальна контора, офіційно засвідчений підписом нотаріуса документ, засвідчувати нотаріальні акти, поставити підпис, прикласти печатку, укладати нотаріально засвідчені документи, брати на себе відповідальність за зміст документа, платник податків, перевірити особу, перевірити особу на предмет дієздатності, перевірити обсяг повноважень особи, видавати нотаріально засвідчену копію документа, видавати нотаріально засвідчену виписку з документа, шлюбний договір, договір дарування між подружжям, прижиттєве дарування спадкового майна найближчим родичам, заповіт, спадок, забезпечити збереження нотаріальних актів.

6. En lisant le texte ci-dessous trouvez la réponse à la question suivante:

Quels sont les principaux domaines d'intervention du notaire?

TEXTE II

Le *notariat* est l'un des métiers du droit dans les pays de droit romano-germanique. Selon le dictionnaire de l'Académie française, le notaire est «l'officier ministériel qui reçoit ou *rédige* les *contrats*, les *obligations*, les *transactions* et les autres *actes volontaires* et leur *confère l'authenticité*». La profession de notaire remonte au moins à la Renaissance dans les pays latins. Cependant, de nombreux équivalents existent dans le monde et il existe désormais des *associations internationales de notaires* (l'*Union internationale du notariat*). Cette dernière regroupe les notaires des cinq continents.

Les notaires sont en France des officiers publics, nommés par décision du Garde des Sceaux. Ils sont à ce titre investis d'une *délégation de puissance publique*. Ils exercent leurs fonctions dans un cadre libéral.

Le notaire a le pouvoir de conférer un caractère authentique à tous les actes qui lui sont demandés. Il assure également la conservation des *minutes*, qui, *en cas de pertes*, conduit le notaire à se présenter devant la juridiction adéquate pour «*divulgation involontaire* de données privées». Il a le pouvoir d'*émettre un titre exécutoire* dans certains

domaines précis, mais faut-il encore que les parties requièrent ses services de leur propre initiative. Ce titre permet de *saisir un débiteur (emprunteur, locataire, etc.) défaillant sans avoir à entamer une procédure judiciaire* au préalable.

Le notaire intervient dans l'ensemble des domaines du droit : famille, immobilier, patrimoine, entreprises, rural, collectivités locales, etc. Agissant pour le compte de l'Etat, nommé par le ministre de la justice, il confère aux actes qu'il rédige un gage de sérieux et d'authenticité. Cela signifie qu'il possède de véritables prérogatives de puissance publique, qu'il reçoit de l'Etat.

Il a le pouvoir d'*authentifier les actes en apposant son sceau et sa propre signature*. Il *constate* ainsi officiellement *la volonté* exprimée par les personnes qui les signent et *s'engage* personnellement *sur le contenu* et *sur la date* de l'acte. Cet acte *s'impose* alors *avec la même force* qu'un *jugement définitif*. À ce titre, le notaire est le magistrat de l'amiable, acteur d'une justice amiable.

Bien qu'investi de l'autorité publique, le notaire exerce ses fonctions dans un cadre libéral, assurant ainsi une forme moderne de service public sans coût pour l'Etat, puisqu'il *assume la responsabilité économique de son étude*. C'est un *professionnel libéral, rémunéré* par ses clients (et non par les *contribuables*) selon un tarif fixé par l'Etat pour les *services* qu'il rend.

Le notaire assure un service public juridique de proximité. En effet, les *offices notariaux* ne sont pas soumis à un «*numerus clausus*» particulier (ce qui équivaldrait à une limitation du nombre des notaires) mais sont soumis à une implantation encadrée des offices sur tout le territoire pour répondre aux besoins de la population :

– 4533 offices, nombre auquel il convient d'ajouter 1313 bureaux annexes, ce qui porte à 5846 le nombre de *points de réception* de la clientèle sur tout le territoire.

– 8901 notaires et 56000 personnes travaillant dans les offices (chiffres au 1er juin 2009).

Au moment de la signature de l'acte sont obligatoirement présents les *signataires de l'acte*. Le notaire peut ainsi *vérifier l'identité*, la *capacité* et les *pouvoirs des intéressés*. Il est en mesure d'*éclairer* les parties *sur la portée* de leurs *engagements*, les *conséquences de l'acte*, et de leur donner toutes explications utiles. Il veille au *bon équilibre du contrat* et s'assure du *consentement éclairé, réel et juridiquement valable* des parties. Le notaire signe l'acte. En sa qualité d'officier public, il confère, par sa signature, l'authenticité à l'acte qu'il reçoit et s'engage sur son contenu et sa date.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 définit la mission du notaire de la façon suivante : «*Les notaires sont les officiers publics établis pour recevoir les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions*».

Le domaine traditionnel de son activité ce sont les *contrats de mariage*, les *donations entre époux*, les *donations-partage*, les *testaments*, les *successions*. Le notaire assure l'enregistrement des testaments, authentifie certains actes importants et garantit la conservation des documents pendant 100 ans.

Les offices de notaires se signalent par un double panonceau doré représentant la République. Le panonceau, une enseigne pour le notaire, est obligatoire.

VOCABULAIRE

investi de l'autorité publique	наділений державними повноваженнями
conférer	надавати, надавати
rédiger un acte authentique	укладати офіційно засвідчений підписом документ, акт
un gage	доказ, свідоцтво, знак, гарантія
authentifier les actes	засвідчувати нотаріальні акти
apposer son sceau	прикласти печатку
apposer sa signature	поставити підпис
constater la volonté	констатувати, засвідчити
s'engager sur le contenu	брати на себе зобов'язання (відповідальність) стосовно змісту
s'imposer	накладатися
avec la même force	(мати в законодавчому плані) ту ж силу, що й...
un jugement définitif	остаточне рішення, вирок
assumer la responsabilité économique	нести господарсько-правову відповідальність
une étude de notaire/ notariale	нотаріальна контора
un professionnel libéral	представник ліберальної професії
rémunéré,-e	оплачуваний,-а; той чи та, що отримують винагороду
un contribuable	платник податків
rendre un service	надавати послугу
un office notarial	нотаріальна контора
un point de réception	пункт прийому
un signataire de l'acte	сторона, що підписує документ
vérifier l'identité	перевірити особу
vérifier la capacité	перевірити на предмет дієздатності
vérifier les pouvoirs	перевірити повноваження, межі компетенції
un intéressé	зацікавлена особа, учасник
éclairer	роз'яснити, розтлумачити
la portée de l'engagement	важливість взятого (покладеного) на себе зобов'язання
une conséquence	наслідок
un bon équilibre du contrat	належна урівноваженість договірних положень (контракту)
un consentement éclairé	чітко виражена згода
juridiquement valable	дійсний з юридичної точки зору
assurer la date	підтвердити, засвідчити дату
conserver le dépôt	забезпечити збереження
délivrer	видавати
une grosse	посвідчена копія документа
une expédition	нотаріально засвідчена копія з документа; виписка

un contrat de mariage
une donation entre époux
une donation-partage

un testament
une succession
se signaler
un panonceau

doré,-e
une enseigne

шлюбний договір
договір дарування між подружжям
прижиттєве дарування спадкового майна
найближчим родичам по висхідній лінії
заповіт
спадок
вирізнятися
металевий гербовий щиток (на дверях
деяких установ, посадових осіб)
з позолотою
вивіска

5. Observez:

Le costume des notaires de Paris. Les notaires de Paris ont un costume qu'ils portent encore à l'heure actuelle dans un certain nombre de circonstances, et notamment lorsqu'ils assistent aux obsèques d'un confrère de leur compagnie. Jusqu'en 1962, il se composait: d'un frac en drap noir coupé droit à neuf boutons, avec collet, parements, poches en velours portant une branche courante d'olivier, d'un gilet en soie noire à six boutons, d'un pantalon de drap noir avec bandes de soie noire avec des branches d'olivier, d'un chapeau avec plumes noires, et d'une épée à poignée d'acier. Depuis, le protocole veut qu'ils portent un habit avec boutons de plastron noirs, un gilet noir, cravate blanche et gants noirs. On ne porte plus de coiffure.

6. Associez les locutions latines à leurs analogues français servant de devises aux notaires:

1) Lex est quod notamus	a) Nos écrits donnent la loi et nos conseils, la lumière
2) Lex est ubicumque notemus	b) La loi est ce que nous écrivons
3) Manet quodcumque notanus	c) Ce que nous écrivons est la loi
4) Scriptis dant legem lucem consiliis	d) Ce que nous notons dure

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Traduisez en bon ukrainien technique:

«Le notaire est un officier public établi pour recevoir les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique pour en assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des copies exécutoires et expéditions» (ordonnance du 2 novembre 1945).

«Je jure de loyalement remplir mes fonctions avec exactitude et probité et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent» (article 57 du décret № 75-609 du 5 juillet 1973).

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez le texte et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

Le et son rôle. Les notaires sont en France des, nommés par décision du Ils sont à ce titre investis d'une délégation de

Le notaire a le pouvoir de conférer un à tous les actes qui lui sont demandés. Il assure également la , qui, en cas de pertes, conduit le notaire à se présenter adéquate pour «divulgation ». Il a le pouvoir d'émettre un dans certains domaines précis, mais faut-il encore que les parties requièrent ses services de Ce titre permet de saisir un (emprunteur, locataire, etc.) défaillant sans avoir à entamer une au préalable.

Le est nécessaire pour conclure un , procéder à une (en raison de la publicité foncière) ou à une , constater une mutation immobilière après décès, prendre une , etc.

Les applicables au notaire font qu'il peut agir seul pour conseiller deux parties à un même acte, par exemple le et l'..... d'un bien immobilier. Toutefois, chaque partie peut requérir son , et cela sans accroître le coût de l'opération : en effet, l'..... est essentiellement fondé sur l'acte, de telle sorte que, si deux notaires participent à la réalisation d'une vente ou d'un prêt hypothécaire, l'émolument sera le même que s'il n'y avait eu qu'un notaire et sera simplement partagé entre eux. L'acheteur d'un , ou l'emprunteur d'un , a donc tout intérêt à se faire assister de son propre notaire.

2. Faites en oral le résumé du texte entendu. Relevez ses idées clés et portez vos propres jugements au-dessus.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Lisez ces affirmations et engagez une discussion autour du rôle du notaire dans la vie quotidienne et professionnelle des citoyens.

- 1) Le notaire aime parfois à se définir comme le «médecin du patrimoine».
 - 2) C'est un généraliste du droit ayant une vision globale des problèmes juridiques.
- 2. Faites un exposé en oral sur le sujet suivant «Le notariat en France».**

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Faites un exposé en oral sur le sujet suivant: *Quel est le périmètre du champs d'action du notaire ukrainien et français? Est-il différent ou non?*

2. Jeu de rôle. Organisez une table ronde et discutez autour des règles déontologiques à respecter par un notaire (le document ci-dessous à consulter). Faites un parallèle entre les règles déontologiques des notaires français et l'éthique professionnelle des notaires ukrainiens.

En l'application de l'article 26 du décret N° 71-942 du 26 novembre 1971, le Conseil supérieur du notariat:

- 1) – a édicté les règles morales et professionnelles qui s'imposent à tous les notaires et établi pour les usages de la profession un règlement national;
- 2) – a établi pour les rapports des notaires résident dans des ressorts de cours d'appel différents un règlement inter-cours.

DEVOIRS GÉNÉRAUX DU NOTAIRE

I – ENVERS LUI-MÊME

Art. 1.1: Engagement du nouveau notaire devant l'assemblée générale

Le notaire, lors de la première assemblée de sa compagnie suivant sa nomination, doit, à la demande du Président de la chambre, affirmer qu'il a connaissance de la déontologie de la profession et s'engager solennellement à la respecter, conformément au serment qu'il a prêté devant le Tribunal.

Art. 1.2: Obligations professionnelles

Chaque notaire, par son comportement, doit s'attacher à donner la meilleure image de sa profession.

Il a le devoir de se tenir informé de l'évolution du droit, de l'économie et de la société. Il a l'obligation d'entretenir et renouveler ses connaissances en participant aux actions de formation organisées notamment par ses instances professionnelles. Il doit également renforcer ses compétences en matière de gestion de l'office.

Il doit faire des efforts nécessaires pour améliorer la qualité de ses services et s'assurer de la satisfaction du client en s'attachant à ce que les réclamations qui pourraient parvenir à son office soient traitées avec efficacité, rapidité et transparence. [...]

II – ENVERS L'ÉTAT

Art. 2: Le notaire délégué de l'autorité publique

L'État en le nommant, lui confère des prérogatives attachées aux actes de l'autorité publique: le pouvoir de conférer l'authenticité.

Il doit accomplir cette mission avec loyauté et probité.

Tous actes contraires à la loi sont interdits.

Le notaire doit expliquer la loi et en assurer l'application.

Le notaire consacre tout le temps nécessaire à l'exercice de ses fonctions et doit ses services et conseils à toute personne le requérant, avec une égale conscience et un constant souci d'impartialité.

III – ENVERS LA CLIENTÈLE

Art. 3.1: Libre choix du notaire

Toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public a le libre choix de son notaire: la clientèle d'un notaire est constituée par les personnes qui, volontairement, requièrent ses conseils, ses avis, ses services ou lui confient l'établissement de leurs conventions.

Art. 3.2: Obligations du notaire

3.2.1

Le notaire doit à sa clientèle sa conscience professionnelle, ses égards, l'impartialité, la probité et l'information la plus complète.

L'intérêt du client prime toujours le sien.

Il doit choisir les moyens les plus appropriés pour parvenir au résultat désiré par le client, en conformité avec la loi.

Il est interdit aux notaires, soit par eux-mêmes, soit par personnes interposées, soit directement, soit indirectement de se livrer ou de s'intéresser à aucune des opérations prohibées par l'article 13 du décret N° 45-0117 du 19 décembre 1945.

3.2.2

Le notaire assure la conservation de ses minutes et archives conformément à la loi.

3.2.3

Le notaire est tenu de prêter son ministère lorsqu'il en est requis, sauf à le refuser:

– pour l'établissement d'actes ou de conventions impliquant des personnes ne paraissant pas jouir de leur libre arbitre,

– pour l'élaboration de conventions contraires à la loi, frauduleuses ou qu'il sait inefficaces ou inutiles.

Art. 3.4: Secret professionnel

Le secret professionnel du notaire est général et absolu.

Confident nécessaire de ses clients, le notaire est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues par le Code pénal ou toutes autres dispositions législatives ou réglementaires. [...]

3. Apprenez à comprendre et analyser des documents authentiques:

À un notaire pour une demande d'hypothèque

Prénom Nom Lieu et date

Adresse

Nom et adresse du notaire

Maître,

J'envisage des travaux très importants pour restaurer notre vieille maison familiale dont j'ai hérité. Malheureusement, mes disponibilités financières ne me permettent pas de m'acquitter de la totalité des frais.

Serait-il possible d'hypothéquer tout ou partie de cette maison pour faire face aux dépenses?

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'indiquer une solution à mon problème et vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

signature

À un notaire demande d'inventaire d'une succession

Prénom Nom Lieu et date

Adresse

Nom et adresse du notaire

Maître,

Je vous remercie de m'informer que je suis le légataire universel de (prénom, nom) décédé(e) le (date) à (lieu). Toutefois, ne connaissant pas la situation du défunt (de la défunte), je me permets de vous notifier par la présente que je n'ai l'intention d'accepter cette succession que sous réserve d'inventaire.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de ma parfaite considération.

signature

Modèle de testament

Ceci est mon testament,

Je soussigné(e) (prénom, nom, date de naissance, domicile), sain de corps et d'esprit, agissant en toute liberté, exprime ici mes dernières volontés.

Je déclare instituer pour mon (ou ma) légataire universel(le) (prénom, nom et adresse de la personne).

J'entends que lui soient remis tous mes biens, immeubles et meubles de toute nature qui m'appartiendront au moment de mon décès et dont j'aurai le droit de disposer. Je révoque tous les autres testaments et dispositions que j'ai faits antérieurement.

Écrit en entier, daté et signé de ma main à (lieu), le (date en toutes lettres).

signature

www.lettrepratique.fr/index.php

LE DROIT INTERNATIONAL

Section 1.1

Les sources du droit international

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Trouvez un mot à sa définition dans le texte:

«Pratique généralement acceptée comme étant le droit. Elle est composée d'un élément matériel (pratique générale) et d'un élément psychologique (*opinio iuris*)».

«Ensemble des dispositions juridiques qui règlent les relations entre les sujets de ce système juridique, qui sont les États, les organisations internationales».

3. Commentez les expressions latines tirées du texte: «*ex aequo et bono*», «*pacta sunt servanda*».

4. Donnez le développement aux sigles suivants: La CIJ, les PGD, le DIP, la CEDH, la CESDH.

5. Retenez:

- les **sources non écrites**: la *coutume*, les *principes généraux du droit* ainsi que l'*équité*.

- les **sources écrites**: les *traités* et les *actes unilatéraux* des États, des organisations internationales et les *arrêts et jugements* des juridictions et tribunaux internationaux.

TEXTE I

Le **droit international public** régit les relations entre les sujets de ce système juridique, qui sont les États, les organisations internationales. Les sources conventionnelles de ce droit sont les traités et les conventions. Les sources extraconventionnelles sont la coutume internationale, les principes généraux du droit, la jurisprudence et la doctrine des publicistes les plus qualifiés. Le droit international peut être divisé en deux catégories: le *droit international public* et le *droit international privé* qui régit les relations entre les personnes de nationalité différente. Les différentes sources du droit international sont mentionnées à l'article 38 du Statut de la *Cour internationale de Justice*.

LES SOURCES NON ÉCRITES: 1). La coutume. L'article 38 du statut de la CIJ définit la coutume comme étant une «pratique généralement acceptée comme étant le droit». Les éléments constitutifs de la coutume sont la *pratique générale* (= ensemble d'actes divers non équivoque, accompli de manière analogue, répété par les membres de la société internationale) et *l'opinio iuris* qui est l'élément psychologique (= avoir la conviction d'observer une règle de droit). Les moyens de démontrer la règle coutumière sont divers: documents diplomatiques (recueils, correspondances, etc.), décisions judiciaires ou arbitrales. La codification du droit international coutumier a pour avantage d'établir clairement le sens de la règle de droit et de lutter contre l'éparpillement des règles juridiques. **2). Principes Généraux du Droit (PGD) sont des règles de droit que le juge ou l'arbitre international applique mais sans toutefois les créer.** On peut distinguer 2 sortes de PGD: a) ceux qui sont tirés des droits internes et concernant des procédures ou techniques judiciaires (l'abus de droit, l'égalité des parties, l'autorité de la chose jugée, nul ne peut être juge de sa propre cause, etc.); b) les PGD propres au Droit International Public (*pacta sunt servanda*, le principe de souveraineté, égalité entre États, l'État ne doit pas permettre sur son territoire des activités qui pourraient nuire aux États voisins). **3). L'équité. L'équité se définit comme la justice naturelle, comme l'application des principes de justice à chaque cas.** L'équité peut compléter le droit positif lorsque: a) il y a des lacunes du DIP (surtout au XXe et XXIe siècles); b) les règles de droit sont trop abstraites à l'égard de l'affaire à juger; c) le litige n'a pas un caractère proprement juridique et il est porté devant l'arbitre.

LES SOURCES ÉCRITES: 1). Le Traité. Selon, l'article 2, §1, a) issu de la Convention du 23 mai 1969 sur le droit des traités, «l'expression «traité» s'entend d'un accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international, qu'il soit consigné dans un instrument unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes, et quelle que soit sa dénomination particulière.» Il existe plusieurs types de traités: *le traité bilatéral* conclu entre 2 sujets du droit international, *le traité multilatéral* conclu entre plus de 2 parties. La création d'un traité international passe par les voies suivantes, qui sont des conditions cumulatives: *la négociation, la signature, la ratification, l'adhésion.* **2). L'Acte Unilatéral. 1. L'État.** Les actes unilatéraux des États peuvent être des propos écrits ou oraux tenus par un chef d'État, un chef de gouvernement ou un Ministre des Affaires Étrangères. On peut différencier plusieurs types d'acte unilatéral: *la notification, la reconnaissance, la protestation, la promesse, la renonciation.*

LES ACTES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES. 1) Les actes ayant force obligatoire ce sont les actes qui ont une portée décisive même s'ils ont une dénomination variable. Les actes des organisations internationales qui ont force obligatoire s'appliquent dans plusieurs domaines: 1) le fonctionnement interne des organisations (le règlement intérieur): ces actes ont une portée relativement limitée à l'organisation et à ses membres; 2) la réalisation des objectifs (le budget); 3) les actes qui sont adressés aux États. *La force obligatoire est limitée car elle suppose l'acquiescement du destinataire. De plus, l'abstention d'un État fait qu'il n'est pas lié. Et il n'y a pas de système de sanction efficace.* **2) Les actes n'ayant pas force obligatoire** ils ont une valeur de recommandation: ce sont des avis, résolutions, etc. Ils ont une fonction plus politique: ce sont des éléments de coopération internationale. Il existe plusieurs catégories de

résolutions: les actes formulant des règles générales; les actes appliquant ces règles; les actes adressés à un État ou plusieurs; les actes qui posent les bases d'une négociation aboutissant à un traité international

LES JURIDICTIONS ET TRIBUNAUX INTERNATIONAUX. 1) Arrêt et Jugement: ils ont un caractère définitif: cela est généralement affirmé dans les statuts de la juridiction (CIJ, article 60: «L'arrêt est définitif et sans recours. En cas de contestation sur le sens et la portée de l'arrêt, il appartient à la Cour de l'interpréter, à la demande de toute partie.»). Il est possible de demander une interprétation de l'arrêt. L'existence de voies de recours suppose l'existence d'un ordre international mais les statuts peuvent prévoir une procédure d'appel. Les jugements ont également un caractère obligatoire mais selon le principe de relativité de la chose jugée ils ne produisent des effets qu'entre les parties. Cependant, ce n'est pas systématique. **2) Avis.** Ils portent sur des questions d'ordre juridique qui sont posées à la CIJ par exemple (article 96 de la Charte de l'ONU) ou à la CEDH (Convention européenne des droits de l'Homme) (articles 47 à 49 de la CESDH: «La Cour peut, à la demande du Comité des Ministres, donner des avis consultatifs sur des questions juridiques concernant l'interprétation de la Convention et de ses protocoles»...)

Il n'y a en principe pas de hiérarchie entre ces sources, cependant la convention de Vienne sur le droit des traités de 1969 dans ses articles 53 et 64 semble reconnaître une certaine hiérarchie des normes internationales. Cette hiérarchie est justifiée par ce que les spécialistes du droit international appellent le *ius cogens*. Les normes qui bénéficient du *ius cogens* sont censées être impératives et primer sur toute autre norme internationale telle que le traité (l'interdiction du crime de génocide peut être considérée comme entrée dans le *ius cogens*).

VOCABULAIRE

une conséquence
une quasi omniprésence
mentionner
expressément
une coutume
une répercussion
un éparpillement
sous réserve de
auxiliaire
non équivoque
un abus
nuire
une équité
statuer

une lacune
consigner
un instrument
connexe
une dénomination
s'entendre
un traité unilatéral

наслідок
майже всюдисутність
згадувати, торкатися
точно, недвозначно, визначено
звичай
наслідок, вплив
розпорошеність
з умовою, не виключаючи
допоміжний
недвозначний, безсумнівний
зловживання
шкодити, завдавати шкоди
справедливість
вирішувати (розв'язувати) спір;
вносити рішення
прогалина
тут згадуватися, приводитися
документ, юридичний акт
суміжний, зв'язаний з попереднім
найменування, назва
розуміється, тлумачиться
односторонній міжнародний договір

un traité bilatéral	двосторонній міжнародний договір
un traité multilatéral	багатосторонній міжнародний договір
un traité additionnel	договір про приєднання
rectificatif	ректифікаційний, коригуючий
un concordat	конкордат (угода між папою римським як главою католицької церкви і урядом певної держави щодо діяльності католицької церкви в цій країні)
un libellé	формулювання офіційного документа
un effet juridique	юридичний (правовий) наслідок;
une notification	правова дія
une reconnaissance	нотифікація (у міжнародному праві);
ius (jus) cogens	повідомлення
une protestation tacite	визнання
précaire	імперативні норми права
inopposable	мовчазне (заперечення, протест,
une prétention	претензія)
une renonciation	ненадійний, нестабільний
un abandon	такий, що не протистоїть
se présumer	претензія
un acquiescement	відмова
un destinataire	поступка, відмова
une abstention	передбачатися, допускатися,
contraignant, -e	припускатися
aboutir	згода
une belligérance	адресат правової норми
	утримання
	примусовий,-а; обов'язковий,-а
	закінчуватися, приводити,
	приходити (до чогось)
	стан війни

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions d'après le texte:

1. Dans quel document de portée juridique les sources du droit international sont-elles mentionnées?
2. Quelles sont les sources du droit international?
3. Comment peut-on les classifier?
4. Quels sont les éléments constitutifs de la coutume? Nommez-les.
5. Qu'est-ce que les PDG? Quels types de PDG distingue-t-on?
6. Nommez le principe essentiel de la souveraineté entre les États dans le droit international?
7. Comment peut-on définir l'équité?
8. Qu'est-ce qu'un traité? Nommez les différents types de traités.
9. Quels sont les types d'acte unilatéral?
10. En quoi consiste la différence entre l'acte ayant force obligatoire et celui n'ayant pas force obligatoire?

11. Quelles sortes de sources de droit international sont relevées des juridictions et des tribunaux internationaux?

12. *Ius cogens*, qu'est-ce que cette expression latine prévoit?

2. Faites correspondre les termes juridiques de la colonne A) à leurs définitions de la colonne B)

<i>A</i>	<i>B</i>
1). la réserve	a) on se définit comme la justice naturelle, comme l'application des principes de justice à chaque cas.
2). la pratique générale	b) s'entend d'un accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international, qu'il soit consigné dans un instrument unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes, et quelle que soit sa dénomination particulière
3). l'opinio iuris	c) le traité s'appelle lorsqu'il institue une organisation
4). les PGD	d) le traité s'appelle conclu entre un État et le Saint Siège.
5). la coutume	e) ensemble d'actes divers non équivoque, accompli de manière analogue, répété par les membres de la société internationale
6). l'équité	f) est un élément psychologique (avoir la conviction d'observer une règle de droit)
7). le traité	g) sont des règles de droit que le juge ou arbitre international applique mais sans toutefois les créer.
8). la charte	h) le traité s'appelle lorsqu'il crée une alliance militaire
9). le pacte	i) le traité s'appelle pour un traité additionnel ou rectificatif
10). le protocole	j) est une déclaration unilatérale faite par un État quand il signe, ratifie, accepte ou approuve un traité où y adhère, par laquelle il vise à exclure ou à modifier l'effet juridique de certaines dispositions du traité dans leur application à cet État.
11). le concordat	k) est une pratique généralement acceptée comme étant le droit. Elle est composé d'un élément matériel (pratique générale) et d'un élément psychologique (opinion iuris)

3. Complétez les phrases suivantes en choisissant un terme adéquat:

1. Les différentes 1) du droit international sont mentionnées à l'article 38 2) de la CIJ.

- | | |
|------------|-----------------|
| 1. a) lois | 2. a) du Statut |
| b) sources | b) de la Charte |
| c) textes | c) du protocole |

2. *La mission de la Cour est de 1) conformément au droit international 2) qui lui sont soumis.*

- | | |
|------------------|----------------------|
| 1. a) déterminer | 2. a) les différends |
| b) composer | b) les litiges |
| c) régler | c) les recours |

3. *Les 1) internationales établissent des règles expressement reconnues par les États en 2)*

- | | |
|----------------|--------------------|
| 1. a) pactes | 2. a) belligérance |
| b) statuts | b) contradiction |
| c) conventions | c) litige |

4. *La pratique 1) est un ensemble d'actes divers non 2), accompli de manière analogue, répété par les membres de la société internationale.*

- | | |
|---------------------|------------------|
| 1. a) spéciale..... | 2. a) opposable |
| b) générale | b) problématique |
| c) commune | c) équivoque |

5. *Une réserve est une déclaration 1) faite par un État quand il signe, ratifie, accepte ou approuve un traité où y 2)*

- | | |
|-------------------|----------------|
| 1. a) unilatérale | 2. a) adhère |
| b) bilatérale | b) fait partie |
| c) multilatérale | c) est lié |

6. *En cas de 1) sur le sens et la portée de l'arrêt, il appartient 2) de l'interpréter, à la demande de toute partie.*

- | | |
|---------------------|-------------------|
| 1. a) contradiction | 2. a) au tribunal |
| b) contestation | b) à la Cour |
| c) conflit | c) à l'arbitrage |

7. *1) est définitif et sans 2)*

- | | |
|-------------------|-------------------------|
| 1. a) La décision | 2. a) procédure d'appel |
| b) La directive | b) requête |
| c) L'arrêt | c) recours |

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez l'équivalent français aux termes suivants:

Згадується у статті; з дотриманням положення статті; норми, які прямо визнаються Державами, що є сторонами у тязбі; як допоміжний захід; багатостороння угода (акт); зловживання правом; мати юридичні наслідки; згода адресата правової норми; остаточне рішення; передбачати апеляційні заходи; акти, які мають обов'язкову силу; акти, які мають необов'язкову силу; утримання від голосування; наявність заходів правового захисту.

2. Associez les deux colonnes:

1. les différends qui lui sont soumis	a) якщо сторони згодні виносити рішення з добром і справедливістю
2. les règles expressément reconnues par les États en litige	б) спори, які йому підсудні
3. sous réserve de la disposition de l'article	в) боротися проти розпорошеності юридичних норм
4. si les parties sont d'accord de statuer ex aequo et bono	г) мати юридичні наслідки
5. lutter contre l'éparpillement des règles juridiques	д) норми, які прямо визнаються Державами, що є сторонами у тяжбі
6. des activités qui pourraient nuire aux États voisins	е) рішення є остаточним і не підлягає оскарженню
7. nul ne peut être juge de sa propre cause (nemo est iudex in propria causa)	є) з огляду на (з дотриманням) положення статті
8. l'arrêt est définitif et sans recours	ж) ніхто не може бути суддею у власній справі
9. avoir de conséquences juridiques	з) діяльність, яка може нашкодити сусіднім Державам

3. Trouvez les synonymes aux mots suivants dans le texte:

La tâche; être cité; un arbitre; se définir; aboutir; des limites; conformément à; définir; intérieur; un accord.

4. Trouvez les antonymes aux mots et expressions qui suivent:

Les sources écrites; la non existence; être en désaccord; interdire; les règles concrètes; un traité unilatéral; accepter; une situation opposable; les organisations internationales; la contestation; il est impossible; les normes non obligatoires.

5. Donnez les noms issus des verbes suivants:

Prouver, régler, conformer, permettre, définir, conclure, créer, signer, connaître,

IV. GRAMMAIRE

1. Remplacez les trous par les pronoms *qui, que, dont, laquelle, auxquels*:

1. Aucun État membre n'est tenu de fournir des renseignements il estimerait la divulgation contraire aux intérêts essentielles de la sécurité. 2. Tout État membre peut prendre les mesures il estime nécessaires à la protection des intérêts essentiels de la sécurité et se rapportent à la production ou au commerce d'armes. 3. Le Conseil ... peut adopter à l'unanimité une décision européenne modifiant la liste du 15 avril 1958 des produits les dispositions du paragraphe 1, point b), s'appliquent. 4. Si la Cour de justice de l'Union européenne reconnaît un État membre a manqué à l'une des obligations lui incombent en vertu de la Constitution, cet État est tenu de prendre les mesures comporte l'exécution de l'arrêt de la Cour. 5. Toute personne physique ou morale peut former ... un recours contre les actes elle est le destinataire ou la concernent directement et individuellement, ainsi que contre les actes réglementaires

la concernent directement et ne comportent pas de mesures d'exécution. 6. Des exceptions sont possibles en cas d'urgence, les motifs sont exposés dans l'acte ou la position du Conseil. 7. Les juges les fonctions prennent fin avant l'expiration de leur mandat sont remplacés pour la durée du mandat restant à courir. 8. En outre, lorsqu'elle estime une affaire elle est saisie revêt une importance exceptionnelle, la Cour peut décider, l'avocat général entendu, de renvoyer l'affaire devant l'assemblée plénière. 9. Les juges et les avocats généraux ne peuvent participer au règlement d'aucune affaire dans ils sont antérieurement intervenus comme agent, conseil ou avocat de l'une des parties. 10. Sous réserve des compétences attribuées à la Cour de justice de l'Union européenne par la Constitution, les litiges l'Union est partie ne sont pas, de ce chef, soustraits à la compétence des juridictions nationales.

2. Traduisez le texte ci-dessous en bon ukrainien technique:

Les différentes sources du droit international sont mentionnées à l'article 38 du Statut de la *Cour internationale de Justice*:

1. La Cour, dont la mission est de régler conformément au droit international les différends qui lui sont soumis, applique:

- Les conventions internationales, soit générales, soit spéciales, établissant des règles expressément reconnues par les États en litige;
- La coutume internationale comme preuve d'une pratique générale, acceptée comme étant le droit;
- Les principes généraux de droit reconnus par les nations civilisées;
- Sous réserve de la disposition de l'article 59, les décisions judiciaires et la doctrine des publicistes les plus qualifiés des différentes nations, comme moyen auxiliaire de détermination des règles de droit.

La présente disposition ne porte pas atteinte à la faculté pour la Cour, si les parties sont d'accord, de statuer ex aequo et bono.

3. Traduisez en français:

1. Суд застосовує судові рішення і доктрину найкваліфікованіших теоретиків права різних національностей як допоміжний захід щодо визначення правової норми. 2. Міжнародні конвенції встановлюють правові норми, які прямо визнаються Державами, що є сторонами у тяжбі. 3. Завданням Суду є врегулювання, відповідно до Міжнародного права, спорів, які надходять на розгляд. 4. Загальна міжнародна практика (міжнародна взірцева звичаєва практика) становить сукупність різних яєних і недвозначних за змістом правових актів, що застосовуються за аналогією і які повторюються на практиці членами міжнародної спільноти. 5. Застереження – це одностороння декларація, складена Державою, коли вона підписує, ратифікує, приймає або схвалює договір, до якого приєднується. 6. Ця декларація має за мету виключити або змінити юридичні (правові) наслідки деяких положень договору при його застосуванні в цій Державі. 7. Рішення є остаточним і не підлягає оскарженню.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Résumez ce texte explicatif en citant des exemples concrets pour chacun de ces cas:

On peut différencier plusieurs types d'acte unilatéral:

- la **notification** est un acte par lequel un État porte à la connaissance d'autres États un fait, un point de vue, qui peut avoir des conséquences juridiques.

- la **reconnaissance** est la manifestation de volonté par laquelle un État considère comme lui étant opposable un fait, une situation, une prétention émise par un autre (reconnaissance d'État, de Gouvernement, de belligérance, etc.) Il n'y a pas de retour possible sauf si la reconnaissance était contraire au jus cogens (normes impératives du DIP). La reconnaissance peut être expresse ou tacite, verbale ou écrite.

- la **protestation**, parce qu'elle rend précaire la situation de l'autre, doit être expresse. Elle rend une situation inopposable à l'auteur de la protestation.

- la **promesse** n'engage que celui qui promet. On parle plutôt d'engagement ou d'assurance.

- la **renonciation** est l'abandon par un État d'un droit donc elle ne se présume pas et doit être expresse mais elle peut résulter d'actes répétés non équivoques.

2. Donnez la définition de «la codification» et énumérez les domaines faisant l'objet d'une codification.

Depuis 1899 et la première codification du **droit de la guerre**, la question de la codification de la coutume s'est posée. Elle s'est accélérée à partir de la seconde moitié du XX^e siècle sous l'égide de l'ONU, notamment. L'article 15 du Statut de la Commission du Droit International, créée le 15 novembre 1947 par l'Assemblée Générale de l'ONU, énonce que «l'expression *codification du droit international* est employée [...] pour couvrir les cas où il s'agit de formuler avec de plus de précision et de systématiser les règles du droit international dans des domaines dans lesquels il existe déjà une pratique étatique considérable, des précédents et des opinions doctrinales». Pour Georges Abisabe, la codification est une «activité nécessairement législative».

La codification peut être à l'initiative:

- des États eux-mêmes (la codification du droit de la guerre issue de la première conférence de La Haye (également appelée Conférence internationale de la Paix) s'est déroulée suite à la volonté du tsar Nicolas II de Russie).

- des organisations internationales comme l'ONU: en 1924, est créée la Commission des Jurisconsultes qui a pour but de définir les domaines qui peuvent faire l'objet d'une codification. C'est ainsi qu'en 1927, 3 grands domaines sont retenus (la mer territoriale, la responsabilité de l'État pour des dommages infligés aux étrangers et la nationalité). Puis, en 1947, la Commission du Droit International fait suite à la précédente commission.

- Aujourd'hui, 5 grands domaines ont fait l'objet d'une codification: le droit de la mer en temps de paix; l'apatridie; le droit de la représentation étatique; le droit des traités; le droit de la guerre.

Section 1.2

Les sujets du droit international

DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte suivant. En combien de parties logiques peut-on diviser ce texte ? Dressez son plan détaillé et résumez-le en 15-20 phrases.

2. Trouvez dans un dictionnaire les définitions aux termes suivants: «l'État», «l'Organisation internationale», «l'Individu».

3. Expliquez par vos propres mots la signification du terme du droit international «les États tiers». Citez-en quelques-uns.

4. Répondez aux questions d'après le texte:

1. Qui sont les sujets du droit international?
2. Quelle était la première organisation, qui a atteint le statut du sujet du droit international?
3. Quelles fonctions les sujets du droit international doivent-ils accomplir?
4. Quelles sont les conditions de l'existence d'un État comme sujet du droit international?
5. Quelles sont les compétences exercées par l'État? En quoi consistent-elles?
6. Quelles sont les obligations de l'État?
7. Où les organisations internationales trouvent-elles leur origine?
8. Pourquoi peut-on interpréter «l'Individu» comme un des sujets du droit international? Et à partir de quel moment?
9. Nommez les infractions qui peuvent être imposées à l'individu comme sujet du droit international.
10. Quelle nouvelle organisation internationale faudrait-il créer selon vous et quel pourrait être son objectif?

5. Trouvez l'équivalent français aux termes suivants:

Розповсюдження, відчувати необхідність об'єднатися; набути статус суб'єкта; стати суб'єктом; похідне право; посідати все більш і більш вагоме місце; нові держави з'являються, а деякі зникають; політично ефективна влада; у стані підпорядкування; додержуватися обов'язків; забезпечити ефективне здійснення прав іноземним підданим; надавати права; попереджати Держави, які не є членами ЄС про будь-яку небезпеку; завдавати шкоди іноземцям; багатостороння угода; беззаперечно; визначена мета; дозволяти умови; зміни, що вносяться; бути виключеним; указувати мету; фізична особа є носієм права; міжнародна відповідальність; підлягати деяким міжнародним правилам; кримінально карані діяння; піратство; работоргівля; незаконна торгівля наркотиками.

TEXTE II

Traditionnellement, les seuls *sujets du droit international* sont les *États*, mais la prolifération des organisations internationales depuis une centaine d'années les ont fait reconnaître comme sujets du droit international.

À l'origine, l'État était le seul sujet du droit international. Depuis 1815, les états ont ressenti la nécessité de se grouper en Organisations internationales qui peu à peu vont atteindre le statut de sujets. L'Organisation des Nations Unies est devenu un sujet de droit international, puis cela s'est étendu aux autres organisations internationales (sujets de droit dérivé). Dernièrement, l'*individu* prend une place de plus en plus importante dans le système de droit international. Pourtant le droit international ne l'a considéré longtemps que comme un sujet passif. Toutefois, depuis peu de temps l'individu devient un sujet actif de droit international.

Les sujets du droit international peuvent créer, appliquer ou veiller à l'application des règles de ce droit et porter la responsabilité de sa violation, même en ce qui concerne

les droits de l'homme, le droit humanitaire et le commerce international. Un sujet de droit international est assujéti à ce droit et doit pouvoir s'en prévaloir.

L'État en droit international. Les États sont les sujets par excellence du droit international. De nouveaux États naissent et certains disparaissent. Pour exister, les États ont besoin de trois éléments constitutifs: une population, un territoire, une autorité politique effective. Sur l'arène internationale, ils ne sont pas en situation de subordination car il s'agit d'entités souveraines. Tous les États sont égaux d'un point de vue juridique.

Il est possible de définir l'État au sens du droit international comme une société politique organisée, établie sur un territoire et encadrant les hommes y vivant. L'État exerce sur son territoire une compétence territoriale qui est en principe générale et «exclusive». La compétence territoriale s'exerce à l'égard de toute personne ou de toute chose se situant sur le territoire. Il s'agit d'une compétence législative (droit d'établir des lois), juridictionnelle (droit de réprimer des infractions) et exécutive (droit de prendre toutes mesures pour assurer l'exécution des lois et des jugements). Dans l'exercice de cette compétence, l'État doit respecter certaines obligations: assurer aux ressortissants étrangers l'exercice effectif des droits que leur confèrent les traités internationaux; prévenir les États tiers de tout danger qui pourrait exister sur le territoire de l'État (obligation de bonne conduite); ne commettre aucun acte qui nuise à des étrangers ou à des États tiers.

Les organisations internationales (O.I.) sont les sujets du droit international trouvant leur origine dans un traité et constituées principalement d'États. L'O.I. n'existe en effet que par un traité. C'est donc le droit international lui-même qui permet à l'O.I. d'exister. En ce sens on dira qu'elle est un *sujet dérivé du droit international* alors que les États sont des *sujets originaires* de ce droit.

Les traités à l'origine des O.I. sont, en général, des traités multilatéraux. C'est du reste le premier traité multilatéral, l'Acte final du *Congrès de Vienne* de 1815, qui créa la première O.I.: la *Commission Centrale du Rhin*. Ces traités multilatéraux (*Charte des Nations Unies, Statut du Conseil de l'Europe*) sont considérés comme l'*«acte constitutif»* des O.I. Cette qualité «constitutionnelle» conduit à imposer aux États l'acte dans son entier c'est-à-dire sans réserve. Le traité peut autoriser les réserves mais il faudra qu'elles soient compatibles avec le but assigné à l'organisation. Les modifications apportées à l'acte constitutif pourront être imposées à tout État membre, même non favorable à la modification, faute de quoi il devra quitter l'O.I. ou pourra être exclu. L'acte constitutif précise les compétences de l'organisation et indique son objet. Si celui-ci touche à de nombreux domaines, on parlera d'*organisation générale*, s'il est précis, d'*organisation spécialisée*.

Le traité qui est à l'origine de l'O.I. est toujours le résultat d'une longue discussion, tenue au cours d'une conférence internationale sur l'initiative d'un ou de plusieurs États. Les pays comme la Chine, l'ex-URSS, la Grande-Bretagne et les USA sont initiateurs de la conférence de San Francisco créant l'ONU. L'ONU a convoqué à son tour des conférences pour créer l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Maritime Internationale, ...

L'individu en droit international. En fait, l'individu n'est pas encore un sujet à part entière du droit international puisque, sauf rares exceptions, le droit international ne

s'adresse pas à lui. L'émergence de l'individu en tant que sujet du droit international se fait progressivement au long du XXe siècle et se développe après 1945. Depuis, on peut affirmer que l'individu est titulaire de droits que le droit international définit, garantit et protège. Parallèlement, il est soumis à certaines règles internationales qu'il doit respecter, faute de quoi sa responsabilité internationale pourrait être mise en jeu. La responsabilité que le droit international peut imposer directement à l'individu est liée à des infractions pénalement réprimées.

Aux infractions classiques que constituaient la piraterie et la traite des esclaves, ont été ajoutés le trafic de stupéfiants et l'émission de radio pirate. Ces infractions, dont l'origine est parfois coutumière, font maintenant l'objet de définitions précises dans le cadre de la Convention de Montego Bay de 1982.

VOCABULAIRE

la prolifération	поширення, розповсюдження
ressentir	відчувати
atteindre	здобувати, набувати
depuis peu de temps	недавно, нещодавно
assujettir	підкорятися
le droit dérivé	похідне право
par excellence	раніше, спершу
une entité	(політично) цілісне утворення
encadrer	керувати, організувати
conférer	надавати
nuire	шкодити
multilatéral	багатосторонній
imposer	надавати, наказувати, приписувати
autoriser	дозволяти
les réserves	умови, застереження
compatible	сумісний
le but assigné	визначена мета
exclure	виключати
une émergence	поява
soumettre	підкоряти, підлягати
les infractions pénalement réprimées	кримінально карані діяння
réprimer	карати
une traite des esclaves	работоргівля
le trafic de stupéfiants	незаконна торгівля наркотиками

6. Découvrez:

11 avril 1949, avis de la Cour internationale de Justice: «Les sujets de droit dans un système juridique ne sont pas nécessairement identiques quant à leur nature ou quant à l'étendue de leur droit et leur nature dépend des besoins de la communauté».

7. Observez:

1. a) <i>Considérant</i> la Déclaration universelle des Droits de l'Homme	1. а) <i>Беручи до уваги</i> Загальну Декларацію прав людини ...
b) <i>Considérant</i> que cette Déclaration tend à assurer	б) <i>Враховуючи</i> , що ця Декларація має за мету забезпечити ...

c) Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser	в) Вважаючи , що метою Ради Європи є ...
d) Les Etats signataires, réaffirmant leur engagement en faveur de la paix	г) Держави-учасники, підтверджуючи свою прихильність справі миру ...
e) exprimant leur adhésion commune aux principes qui sont énoncés ci-dessous	г) Виражаючи (висловлюючи) свою прихильність принципам, що викладені нижче ...
2. a) Les Etats participants, désireux de contribuer	2. а) Держави-учасники, які бажають сприяти
b) au renforcement de la paix, conscients de leur histoire commune	б) зміцненню мира, пам'ятаючи про свою спільну історію
3. a) Les États participants se fixent comme objectif	3. а) Держави-учасники ставлять своєю задачею
b) se déclarent prêts	б) декларують (повідомляють) про свою готовність

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Trouvez la fin des phrases:

1. Les sujets du droit international peuvent porter la responsabilité
2. Un sujet de droit international est assujéti à
3. Pour exister, les États ont besoin de
4. Tous les États sont
5. L'État exerce sur son territoire une compétence
6. L'État doit respecter certaines obligations
7. Les O.I. trouvent leur origine
8. L'O.I. n'existe en effet
9. Le traité peut autoriser les réserves mais
10. L'acte constitutif précise
11. Le traité qui est à l'origine de l'O.I. est
12. L'ONU a convoqué

2. Choisissez le terme adéquat et complétez les phrases suivantes:

1. Les États 1) la nécessité de se grouper en Organisations internationales qui peu à peu vont 2) le statut de sujets.

- | | |
|-----------------|-------------------|
| 1. a) avoir | 2. a) atteindre |
| b) ont ressenti | b) obtenir |
| c) ont décidé | c) avoir pour but |

2. Depuis peu de temps l'individu devient actif de droit international.

- a) une personne
- b) une personnalité
- c) un sujet

3. Les sujets du droit international peuvent créer, appliquer ou 1) à l'application des règles de ce droit et porter 2) de sa violation.

1. a) veiller
b) surveiller
c) observer
2. a) la peine
b) la nécessité
c) la responsabilité

4. *Les États sont les sujets par excellence du droit*

- a) privé
b) commun
c) international

5. *Les États ont besoin de trois éléments constitutifs: une population, un territoire, politique effective.*

- a) un pouvoir
b) une autorité
c) un gouvernement

6. *Tous les États sont d'un point de vue juridique.*

- a) égaux
b) souverains
c) démocratiques

7. *L'État exerce sur son territoire territoriale qui est en principe générale et «exclusive».*

- a) une fonction
b) une compétence
c) une obligation

8. *Il s'agit d'une compétence exécutive (droit de prendre toutes mesures pour 1) l'exécution des 2) et des jugements.*

1. a) assurer
b) munir
c) faire
2. a) avis
b) lois
c) normes

9. *L'État doit assurer aux 1) l'exercice effectif des droits que leur 2) les traités internationaux.*

1. a) étrangers
b) ressortissants étrangers
c) réfugiés
2. a) confèrent
b) donnent
c) autorisent

10. *L'acte constitutif précise les compétences de et indique son objet.*

- a) l'État
b) l'individu
c) l'organisation

11. *1) qui est à l'origine de l'O. I. est le résultat d'une longue discussion, tenue au cours d'une 2) internationale.*

1. a) Le jugement
b) Le contrat
c) Le traité
2. a) conférence
b) réunion
c) rencontre

12. *La responsabilité que le droit international peut imposer directement à l'individu est liée à pénalement réprimées.*

- a) des délits
b) des peines
c) des infractions

3. Trouvez les expressions synonymiques aux expressions suivantes:

Avoir besoin; obtenir le statut; bientôt; au niveau international; les normes; sans exceptions; les crimes; selon la loi; les pouvoirs publics.

4. Trouvez les antonymes aux mots et expressions qui suivent:

Sujet actif; naître; progressivement; se prévaloir; quitter l'O.I.

5. Déterminez le temps et le mode des verbes dans ce paragraphe, donnez leurs infinitifs.

Les traités à l'origine des O.I. sont, en général, des traités multilatéraux. C'est du reste le premier traité multilatéral, l'Acte final du Congrès de Vienne de 1815, qui créa la première O.I.: la Commission Centrale du Rhin. Ces traités multilatéraux (Charte des Nations Unies, Statut du Conseil de l'Europe) sont dans son ensemble l'«acte constitutif» des O.I. Cette qualité «constitutionnelle» conduit à imposer aux États l'acte dans son entier c'est-à-dire sans réserve. Le traité peut autoriser les réserves mais il faudra qu'elles soient compatibles avec le but assigné à l'organisation. Les modifications apportées à l'acte constitutif pourront être imposées à tout État membre, même non favorable à la modification, faute de quoi il devra quitter l'O.I. ou pourra être exclu. L'acte constitutif précise les compétences de l'organisation et indique son objet. Si celui-ci touche à de nombreux domaines, on parlera d'organisation générale, s'il est précis, d'organisation spécialisée.

6. Donnez des équivalents ukrainiens aux mots et expressions suivants:

La prolifération des organisations; sujet originaire du droit international; sujet dérivé; établir des lois; réprimer les infractions; prendre toutes mesures pour assurer l'exécution des lois; dans l'exercice de cette compétence; conférer les droits; assurer l'exercice effectif des droits; les ressortissants étrangers; prévenir de tout danger; nuire aux États tiers; le traité multilatéral; imposer aux États l'acte dans son entier (sans réserves); être compatible avec le but assigné; les modifications; non favorable; une émergence; l'individu est titulaire de droits que le droit international définit, garantit et protège; les infractions pénalement réprimées; la piraterie; la traite des esclaves; le trafic de stupéfiants; l'émission de radio pirate.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Regardez les infos à la télé en direct et faites la présentation orale d'un sujet d'actualité internationale: <http://www.webmaster-gratuit.com/tele/france24.htm>

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en petits groupes. Engagez une discussion autour du sujet proposé: «*Les prémices de la création de l'ONU*».

2. Faites un exposé en oral au sujet suivant: «*Les sujets du droit international*».

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Apprenez à analyser les documents authentiques.

Document 1

CONVENTION DE SAUVEGARDE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS
FONDAMENTALES.

Préambule

Les gouvernements signataires, membres du Conseil de l'Europe,

Considérant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948;

Considérant que cette déclaration tend à assumer la reconnaissance et l'application universelles et effectives des droits qui y sont énoncés;

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et que l'un des moyens d'atteindre ce but est la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

Réaffirmant leur profond attachement à ces libertés fondamentales qui constituent les assises mêmes de la justice et de la paix dans le monde et dont le maintien essentiellement sur un régime politique véritablement démocratique, d'une part, et, d'autre part, sur une conception commune et un commun respect des droits de l'homme dont ils se réclament;

Résolus, en tant que gouvernements d'États européens animés d'un même esprit et possédant un patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques, de respect de la liberté et de prééminence du droit, à prendre les premières mesures propres à assurer la garantie collective de certains des droits énoncés dans la Déclaration universelle,

Sont convenus de ce qui suit:

Article 1 – Obligation de respecter les droits de l'homme

Les Hautes Parties contractantes reconnaissent à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définies au titre I de la présente Convention:

Titre I – Droits et libertés

Article 2 – Droit à la vie

1. Le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi. La mort ne peut être infligée à quiconque intentionnellement, sauf en exécution d'une sentence capitale prononcée par un tribunal au cas où le délit est puni de cette peine par la loi.

2. La mort n'est pas considérée comme infligée en violation de cet article dans les cas où elle résulterait d'un recours à la force rendu absolument nécessaire:

a. pour assurer la défense de toute personne contre la violence illégale;

b. pour effectuer une arrestation régulière ou pour empêcher l'évasion d'une personne régulièrement détenue;

c. pour réprimer, conformément à la loi, une émeute ou une insurrection.

Article 6 – Droit à un procès équitable

1. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial, établi par la loi, qui décidera, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle. Le jugement doit être rendu publiquement, mais l'accès de la salle d'audience peut être interdit à la presse et au public pendant la totalité ou une partie du procès dans l'intérêt de la moralité, de l'ordre public ou de la sécurité nationale dans une société démocratique, lorsque les intérêts des mineurs ou la protection de la vie privée des parties au procès l'exigent, ou dans la mesure jugée strictement nécessaire par le tribunal, lorsque dans des circonstances spéciales la publicité serait de nature à porter atteinte aux intérêts de la justice.

2. Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.

Document 2

Protocole 6 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, concernant l'abolition de la peine de mort, tel qu'amendé par le Protocole 11 (Strasbourg, 28.IV. 1983)

Article 1 – Abolition de la peine de mort

La peine de mort est abolie. Nul ne peut être condamné à une telle peine ni exécuté.

Article 2 – Peine de mort en temps de guerre

Un État peut prévoir dans sa législation la peine de mort pour des actes commis en temps de guerre ou de danger imminent de guerre; une telle peine ne sera appliquée que dans les cas prévus

par cette législation et conformément à ses dispositions. Cet État communiquera au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe les dispositions afférentes de la législation en cause.

Article 3 – Interdiction de dérogations

Aucune dérogation n'est autorisée aux dispositions du présent Protocole au titre de l'article 15 de la Convention.

(Article 15 de la CEDH – Dérogation en cas d'état d'urgence)

2. Répondez aux questions suivantes d'après les documents ci-dessus:

1) Quelles sont les considérations qui ont incité les Gouvernements, membres du Conseil de l'Europe, à signer la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales.

2) Dites de quoi les Hautes Parties contractantes sont convenues?

3) Qu'énonce la Convention dans son deuxième article?

4) Quels sont les cas où la mort n'est pas considérée comme une violation de l'article 2 de la Convention.

5) Qu'abolit le Protocole 6? Dites si tous les États signataires respectent ce Protocole?

6) Selon l'article 6 de la Convention, dans quel cas l'accès de la salle d'audience est-il interdit, et à qui? Nommez tous les cas.

7) Quel est le sens de la notion «le droit à un procès équitable». Argumentez votre réponse.

3. Développez le sujet suivant: *«Les aspects juridiques de la peine de mort vu la prise de position des pays différents à l'égard de l'abolition de la peine de mort, du moratoire sur les exécutions capitales».*

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LES DROITS DE L'HOMME

Section 2.1

Traités – conventions -pactes

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et représentez son contenu sous une forme d'un sommaire.

2. Trouvez un mot à sa définition dans le texte; comparez ces définitions et choisissez la plus adéquate parmi celles-ci:

«Un ouvrage didactique consacré à un sujet particulier qui en expose systématiquement toutes les parties, tous les aspects».

«Un accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international, qu'il soit consigné dans un instrument unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes, et quelle que soit sa dénomination particulière».

«Convention faite entre des souverains, des États».

3. Après avoir lu le texte, dites quelles dénominations sont encore prévues par le terme «*traité*».

4. Trouvez dans le texte les équivalences en français aux mots et expressions suivants:

Голосувати за прийняття тексту; згідно з процесуальними нормами; процедура набуття чинності; візування; на міністерському рівні; створення підготовчих (робочих) комісій; виявляти свій намір; ставати стороною договору; стосується компетенцій; давати зелене світло ратифікації; можливі виключення; передбачати можливість приєднання; з моменту публікації.

TEXTE I

Un traité est un contrat conclu entre plusieurs sujets de droit international. *L'accord écrit traduit l'expression des volontés concordantes de ces sujets de droit, en vue de produire des effets juridiques régis par le droit international.* En droit international public, un traité est le nom que l'on donne aux contrats. Seuls peuvent conclure ces contrats ceux qui sont dotés d'une personnalité morale de droit international. Il s'agit le plus souvent des États, mais d'autres personnes morales, comme certaines organisations internationales, peuvent en conclure.

Le vocabulaire juridique est le même tant pour les traités, les conventions et les contrats, qui sont conclus, que pour les Constitutions et tous les autres actes de nature législative ou réglementaire, qui sont légiférés, décrétés, arrêtés...; par ex: un traité est aussi **une convention** écrite et signée solennellement entre deux ou plusieurs Etats.

Étant de nature contractuelle, le traité peut en principe comporter n'importe quelle clause, d'autant plus que les principaux contractants sont les États souverains. Le droit de certains pays impose cependant que les traités respectent les dispositions de la constitution. Dans ce cas, les traités ont une valeur infra-constitutionnelle et supra-législative dans *la hiérarchie des normes*. C'est le cas notamment en France où, dans la hiérarchie des normes, les traités se situent entre la Constitution et les lois. Selon l'article 55 de la Constitution du 4 octobre 1958, "les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une *autorité* supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie."

Dans la jurisprudence il fait valoir que les dispositions des traités internationaux ne peuvent être incompatibles avec la Constitution. Dans la pratique, si une incompatibilité entre un traité et la Constitution est constatée, c'est la Constitution qui est révisée.

Il existe cependant des accords internationaux qui encadrent la conclusion d'autres traités, le plus connu étant la **Convention de Vienne de 1969**, ou «traité des traités».

La création d'un traité international passe par les voies suivantes ou les conditions cumulatives:

1. La **négociation**: les États sont représentés par des plénipotentiaires, individus qui sont dotés de pleins pouvoirs pour pouvoir négocier (ministre des Affaires étrangères, le président de la République).

2. L'**adoption** du texte: les délégués des États engagés à la négociation votent l'adoption du texte selon les règles procédurales.

3. L'**authentification**: les États présents lors de la négociation consultent le texte du traité dans sa forme complète et déclarent qu'il s'agit (ou pas) du texte négocié et que le processus envers la mise en vigueur peut être continué ou remis à un terme indéfini.

4. La **signature**: avec la signature, la phase préparatoire pour la mise en vigueur du traité commence, notamment par l'établissement des commissions préparatoires. Il faut aussi noter que l'État signataire est tenu de ne pas priver un traité de son objet et de son but après sa signature et avant son entrée en vigueur. Au rang ministériel c'est un paraphe et non une signature. À ce niveau, l'État n'est toujours pas engagé; sauf s'il s'agit d'un traité en forme simplifiée.

5. La **ratification**: elle est généralement faite par le pouvoir exécutif, le Chef d'État, le Chef du gouvernement, le Président ou le Premier Ministre (ou une personne officielle à qui sont délégués ces pouvoirs. Un ministre peut également ratifier un traité qui concerne son attribution. Le Parlement ne donne que le feu vert pour la ratification et ne le fait pas soi-même.

6. L'**entrée en vigueur**: selon l'article 24 de la Convention de Vienne sur le droit des traités, "un traité entre en vigueur suivant les modalités et à la date fixées par ses dispositions ou par accord entre les États ayant participé à la négociation. Des exceptions sont quand même possible, surtout dans le cas où ces modalités ne figurent pas au texte du traité concerné. Les États peuvent donner leur consentement à être lié par le traité, si

cela est le cas pour tous les États qui ont participé à la négociation du traité, ce dernier entre en vigueur à cette date qu'on a établi ce consentement commun. Si le consentement d'être lié par un État a été établi postérieurement à l'entrée en vigueur d'un traité, la date de ce consentement constitue le moment d'entrée en vigueur pour cet État. La ratification du texte du traité peut aussi être au même jour que l'entrée en vigueur (pour les traités bilatéraux).

7. L'adhésion: elle ne concerne logiquement que les traités multilatéraux. Elle présente les mêmes caractéristiques que l'adoption d'un traité par la procédure classique du double degré (soit signature et ratification) à la différence près que l'État signataire a déjà des obligations et des droits à partir de sa signature. Des États tiers qui n'étaient pas présents lors de la signature d'un traité ou qui n'ont pas, au moment de la signature, exprimé leur volonté de faire partie d'un traité, peuvent, si le texte de ce traité prévoit la possibilité de l'adhésion (ceci est bien le cas pour la Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969), accéder par une procédure d'adhésion et devenir partie d'un traité.

Pour les personnes morales de droit international, le respect des traités passe le plus souvent par les relations internationales. En effet, les États étant souverains, il est difficile de leur faire appliquer de force des traités, alors même qu'ils les ont ratifiés. Ils peuvent à ce sujet invoquer comme moyen de pression le principe de réciprocité (il n'a pas à appliquer les dispositions d'un traité que l'autre partie ne respecte pas).

Les États peuvent également ester en justice devant la Cour Internationale de Justice (CIJ), organe juridique de l'**Organisation des Nations unies**, qui regroupe 193 des 195 États qu'elle reconnaît.

VOCABULAIRE

les volontés (f) concordantes
conclure les contrats

une clause
une valeur infra-constitutionnelle
et supra-législative

une autorité supérieure
encadrer la conclusion

la capacité
une négociation
plénipotentiaire
être doté d'un pouvoir
règles (f) procédurales
la mise en vigueur

un paragraphe
engager à la négociation
un établissement des commissions

préparatoires
priver un traité de son objet et de son but
s'abstenir d'actes

sous réserve de ratification
manifester son intention
devenir partie au traité

погоджене волевиявлення
укладати контракти
стаття, пункт, положення (договору)

тут підконституційна і надзаконодавча
норма закону

найвища влада
заклучати висновок
правоздатність
переговори
уповноважений
наділений владою (повноваженням)

процесуальні норми
набуття чинності, вступ у силу
візування, парафування
розпочинати переговори

створення підготовчих (робочих) комісій
позбавляти договір об'єкта й мети
утримуватися від дій

тут за умови рагіфікації
виявляти свій намір
ставати стороною договору

concerner son attribution
les modalités (f, pl)
donner le consentement
être lié par le traité

un traité multilateral
accéder
un échange d'instruments
un dépôt
une adoption
une authentification
une signature
une ratification
une entrée en vigueur
une adhésion
ester en justice

стосується його компетенцій
порядок (укладання договору)
давати згоду, погоджуватися
бути пов'язаним (поєднаним) договором;
обов'язковість договору
багатосторонній договір
досягати, дійти до
обмін документами
зберігання, здача на зберігання
прийняття (затвердження)
засвідчення
підписання
ратифікація
набрання чинності
приєднання, адхезія
пред'являти позов до суду

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions suivantes d'après le texte:

- 1) «Traité des traités» – de quoi s'agit-il?
- 2) Quelle valeur le traité a-t-il dans la hiérarchie des normes en France?
- 3) Nommez les plénipotentiaires qui sont dotés de pleins pouvoirs pour négocier.
- 4) Qu'est-ce que les délégués des États engagés à la négociation font?
- 5) Qu'est-ce qui est prévu par une étape de l'authentification d'un texte?
- 6) Avec quoi la phase préparatoire pour la mise en vigueur d'un texte commence-t-elle?
- 7) Quelles sont les conditions de l'entrée en vigueur d'un traité?
- 8) Qu'est-ce que l'adhésion présente et qui concerne-t-elle?
- 9) Comment un État tiers peut-il devenir partie d'un traité?

2. Trouvez la fin des propositions en vous appuyant sur le texte:

1. Seuls peuvent conclure ces contrats ceux qui sont dotés
2. Les traités ont une valeur
3. Dans la jurisprudence il fait valoir que les dispositions des traités internationaux... .
4. Les délégués des États engagés à la négociation
5. Les États présents lors de la négociation consultent le texte du traité dans sa forme complète et déclarent que
6. Après la signature, l'État signataire est tenu de ne pas priver
7. La ratification est généralement faite par
8. Un traité entre en vigueur suivant les modalités et
9. L'adhésion présente les mêmes caractéristiques que l'adoption d'un traité par

3. Déterminez à quelle étape de la création d'un traité international correspond

l'extrait du document ci-dessous:

article 18 de la Convention de Vienne sur le droit des traités qui se lit comme suit:

“Un État doit s'abstenir d'actes qui priveraient un traité de son objet et de son but: [...] lorsqu'il a signé le traité [...] sous réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation, tant qu'il n'a pas manifesté son intention de ne pas devenir partie au traité; ou [...].”

4. En vous appuyant sur le texte ci-dessus, ajoutez les voies manquantes de la création d'un traité et mettez-les dans un ordre logique.

La négociation → la signature → la ratification →

5. Associez les termes de la colonne A) à leurs définitions de la colonne B):

A	B
1. négociier	a) agent diplomatique investi des pleins pouvoirs, en vue d'une mission particulière.
2. un plénipotentiaire	b) approuver, confirmer dans la forme requise (ce qui a été fait ou promis)
3. une modalité	c) engager des pourparlers, procéder à des échanges de vues dans l'intention de traiter une affaire
4. ratifier	d) disposition d'un acte juridique qui aménage son exécution ou ses effets

6. Décrivez les étapes de la création d'un traité.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez les synonymes aux mots et expressions suivants dans le texte:

Une personne, être chargé, une acceptation, une norme, l'entrée en vigueur, être obligé, les pourparlers.

2. Trouvez les antonymes aux mots et expressions suivants:

Finir, en forme compliquée, une désapprobation, le pouvoir législatif, un désaccord, impossible, interrompre.

3. Formez les verbes à partir des noms ci-dessous:

Un rappel, une reconnaissance, une considération, une ratification, un établissement, une signature, une authentification, une négociation, une adoption, un contentement.

4. Expliquez la différence entre les termes suivants:

Un traité, une Constitution, un pacte, une charte, un concordat, une convention, un accord, une déclaration, un protocole, un acte final, un échange de lettres, un échanges de notes.

5. Remplissez les trous par les termes juridiques, tirés de la Convention de Vienne sur le droit des traités: *État contractant; traité; partie; réserve; pleins pouvoir; État tiers; État ayant participé à la négociation; organisation internationale.*

1) L'expression "s'entend d'un document émanant de l'autorité compétente d'un État et désignant une ou plusieurs personnes pour représenter l'État pour la négociation, l'adoption ou l'authentification du texte d'un traité, pour exprimer le consentement de l'État à être lié par un traité ou pour accomplir tout autre acte à l'égard du traité.

2) L'expression "s'entend d'un État qui n'est pas partie au traité".

3) L'expression "s'entend d'une organisation intergouvernementale".

4) L'expression "s'entend d'une déclaration unilatérale, quel que soit son libellé ou sa désignation, faite par un État quand il signe, ratifie, accepte ou approuve un traité où y adhère, par laquelle il vise à exclure ou à modifier l'effet juridique de certaines dispositions du traité dans leur application à cet État".

5) L'expression "s'entend d'un État ayant participé à l'élaboration et à l'adoption du texte du traité".

6) L'expression "s'entend d'un État qui a consenti à être lié par le traité, que le traité soit entré en vigueur ou non".

7) L'expression "s'entend d'un État qui a consenti à être lié par le traité et à l'égard duquel le traité est en vigueur".

8) L'expression "s'entend d'un accord international conclu par écrit entre États et régi par le droit international, qu'il soit consigné dans un instrument unique ou dans deux ou plusieurs instruments connexes, et quelle que soit sa dénomination particulière".

6. Choisissez le terme adéquat et complétez les phrases suivantes:

1. *L'adoption du texte 1) s'effectue par 2) de tous les États participant à son élaboration, sauf dans les cas prévus au paragraphe 2.*

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| 1. a) d'un traité | 2. a) l'approbation |
| b) d'un contrat | b) le consentement |
| c) d'une constitution | c) l'accord |

2. *L'adoption du texte d'un traité à 1) internationale 2) à la majorité des deux tiers des États présents et votants, à moins que ces États ne décident, à la même majorité, d'appliquer une règle différente.*

- | | |
|-------------------|---------------|
| 1 a) une réunion | 2. a) se fait |
| b) un congrès | b) se réalise |
| c) une conférence | c) s'effectue |

3. *Le texte d'un traité est arrêté comme authentique et définitif: a) suivant 1) établie dans ce texte ou convenue par les États participant 2) du traité.*

- | | |
|-----------------|------------------------|
| 1) a) les voies | 2). a) à l'élaboration |
| b) la procédure | b) au travail |
| c) le plan | c) à la signature |

4. *Le consentement d'un État à 1) par un traité peut être exprimé par 2), l'échange d'instruments constituant un traité, la ratification, l'acceptation, l'approbation ou l'adhésion, ou par tout autre moyen convenu.*

- | | |
|----------------------|-----------------|
| 1. a) s'unir | 2. a) le signe |
| b) être lié | b) la signature |
| c) avoir une liaison | c) le paraphe |

5. *Un traité entre en vigueur suivant 1) et à la date fixées par ses dispositions ou par accord entre 10) à la négociation.*

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| 1. a) les voies | 2. a) États ayant participé |
| b) les particularités | b) États tiers |
| c) les modalités | c) États membres |

6. *1) d'un traité ou du consentement d'un État à être lié par un traité ne peut 2) qu'en application de la présente Convention.*

- | | |
|-------------------|----------------------|
| 1. a) La validité | 2. a) être contestée |
| b) La légalité | b) être dénoncée |
| c) La régularité | c) être approuvée |

IV. GRAMMAIRE

1. Remplissez les trous par les données qui manquent (l'internet à consulter):

1. La *Convention de la Haye* de sur,,, a été ratifiée par la France en 2. Les plus importantes *Conventions de Vienne* sont celles de,, portant sur.....,, 3. Les *Conventions de Genève* relatives aux ont été adoptées le et le 4. Le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* a été adopté à le par 5. Le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* a été adopté à le par

2. Traduisez de l'ukrainien en français:

1. Кожна держава володіє правоздатністю укладати договори. 2. “Застереження” означає односторонню заяву в будь-якому формулюванні і під будь-якою назвою, зроблену державою при підписанні, ратифікації, прийнятті чи затвердженні договору або приєднанні до нього, за допомогою якого вона бажає виключити або змінити юридичну дію певних положень договору в їхньому застосуванні до цієї держави. 3. Текст договору приймається за згодою всіх держав, які беруть участь у його складенні. 4. Текст договору стає автентичним і остаточним у результаті застосування такої процедури, яку може бути передбачено в цьому тексті або погоджено між державами, що беруть участь у його складенні. 5. Згоду держави на обов'язковість для неї договору може бути виражено підписанням договору, обміном документами, затвердженням, приєднанням до нього або будь-яким іншим способом, про який домовились. 6. Згода держави на обов'язковість для неї договору виражається шляхом підписання договору представником держави, коли: договір передбачає, що підписання має таку силу. 7. Держава може при підписанні, ратифікації, прийнятті або затвердженні договору або приєднанні до нього формулювати застереження. 8. Договір набирає чинності в порядку і в дату, передбачену в самому договорі або погоджені між державами, які брали участь у переговорах. 9. Договір повинен тлумачитись добросовісно відповідно до звичайного значення, яке слід надавати термінам договору в їхньому контексті, а також у світлі об'єкта і цілей договору. 10. Підтверджуючи, що спори, які стосуються договорів, як і інші міжнародні спори, повинні розв'язуватися тільки мирними засобами і відповідно до принципів справедливості і міжнародного права.

3. Mettez dans l'ordre logique le texte ukrainien de la convention en le rapportant au contenu exact du texte français et en finissant la traduction des phrases ci-dessous. Retenez les clichés ukrainiens mis en italique gras, utilisés dans la documentation officielle.

Держави – учасниці цієї Конвенції,

1. **враховуючи** надзвичайно важливу роль договорів ...
2. **визначаючи** дедалі зростаюче значення договорів ...
3. **відзначаючи**, що принципи вільної згоди і добросовісності ...
4. **підтверджуючи**, що спори, які стосуються договорів, як і інші міжнародні спори, ...
5. **нагадуючи** про рішучість народів Об'єднаних Націй ...
6. **беручи до уваги** принципи міжнародного права, втілені у ...

7. вважаючи, що кодифікація і прогресивний розвиток права ...

8. підтверджуючи, що норми міжнародного звичайного права, ...

домовилися про нижченаведене

LES ÉTATS PARTIES À LA PRÉSENTE CONVENTION,

a) **RAPPELANT** la résolution des peuples des Nations Unies de créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités,

b) **Affirmant** que les règles du droit international coutumier continueront à régir les questions non réglées dans les dispositions de la présente Convention,

c) **CONSIDÉRANT** le rôle fondamental des traités dans l'histoire des relations internationales,

d) **Convaincus** que la codification et le développement progressif du droit des traités réalisés dans la présente Convention serviront les buts des Nations Unies énoncés dans la Charte, qui sont de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer entre les nations des relations amicales et de réaliser la coopération internationale,

e) **CONSCIENTS** des principes de droit international incorporés dans la Charte des Nations Unies, tels que les principes concernant l'égalité des droits des peuples et leur droit de disposer d'eux-mêmes, l'égalité souveraine et l'indépendance de tous les États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force et le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous,

f) **RECONNAISSANT** l'importance de plus en plus grande des traités en tant que source du droit international et en tant que moyen de développer la coopération pacifique entre les nations, quels que soient leurs régimes constitutionnels et sociaux,

j) **AFFIRMANT** que les différends concernant les traités doivent, comme les autres différends internationaux, être réglés par des moyens pacifiques et conformément aux principes de la justice et du droit international,

h) **CONSTATANT** que les principes du libre consentement et de la bonne foi et la règle *pacta sunt servanda* sont universellement reconnus,

Sont convenus de ce qui suit: [...].

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Préparez un exposé en oral sur le sujet suivant: "Le rôle fondamental des traités dans l'histoire des relations internationales".

2. À partir de ce document authentique engagez un débat concernant les rapports du droit international et du droit interne.

PARTIE III – RESPECT, APPLICATION ET INTERPRÉTATION DES TRAITÉS

Section 1 – Respect des traités

Article 26

Pacta sunt servanda

Tout traité en vigueur lie les parties et doit être exécuté par elles de bonne foi.

Article 27

Droit interne et respect des traités

Une partie ne peut invoquer les dispositions de son droit interne comme justifiant la non-exécution d'un traité. Cette règle est sans préjudice de l'article 46.

Section 2 – Application des traités

Article 28

Non rétroactivité des traités

À moins qu'une intention différente ne ressorte du traité ou ne soit par ailleurs établie, les dispositions d'un traité ne lient pas une partie en ce qui concerne un acte ou fait antérieur à la date d'entrée en vigueur de ce traité au regard de cette partie ou une situation qui avait cessé d'exister à cette date.

Article 29

Application territoriale des traités

À moins qu'une intention différente ne ressorte du traité ou ne soit par ailleurs établie, un traité lie chacune des parties à l'égard de l'ensemble de son territoire.

Section 2.2

Les organisations internationales

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan.

2. Donnez le développement aux sigles suivants:

L'ONU, l'OMS, l'OMPI, l'HCR, l'HCDH, l'UNESCO, l'Interpol.

3. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions suivantes:

1. Qu'est-ce qu'une Organisation internationale?
2. Quand et où l'ONU a-t-elle été fondée?
3. Quand naquit l'ONU officiellement?
4. Quels sont les objectifs de l'ONU?
5. De quelles instances l'ONU dispose-t-elle? Nommez leurs tâches.
6. Quelles sont ses langues officielles?
7. Combien d'États membres l'ONU compte-t-elle?
8. Déterminez ses cinq objectifs communs en vertu de la Charte des Nations Unies.

9. Quelles agences l'ONU a-t-elle créé au fil du temps? Où siègent-elles?

10. Qu'est-ce qu'un Interpol?

11. Quand et pour quel but l'Interpol a-t-elle été créé?

12. Présentez la structure d'Interpol et ses composants.

13. Comment fonctionne l'Interpol?

4. Trouvez l'équivalent français aux termes suivants:

Мати за кінцеву мету мир; полегшити співробітництво; міжнародна безпека; стимулювання (розвиток) економічного співробітництва; забезпечення управління; для підтримки і відновлення миру; запровадження міжнародних санкцій; обробка (опрацювання) даних особистого характеру; проводити спільні дії з метою покращення безпеки; боротися з транснаціональною злочинністю.

TEXTE II

Pour être considérée comme *une organisation internationale* au sens du Règlement Financier, l'organisation doit respecter les critères suivants: 1) être *internationale*; 2) du secteur *public*; 3) *créée par des accords intergouvernementaux*.

L'**ORGANISATION DES NATIONS UNIES** (l'ONU) est une organisation internationale regroupant, à quelques exceptions près, tous les États de la planète. Distincte des États qui la composent, l'organisation a pour finalité la paix internationale. *Ses objectifs sont de faciliter la coopération dans les domaines du droit international, de la sécurité internationale, du développement économique, du progrès social, des droits de l'homme et la réalisation à terme de la paix mondiale.* L'ONU a été fondée le 26 juin 1945 à San Francisco, après la Seconde Guerre mondiale pour remplacer la Société des Nations (la SDN), afin d'arrêter les guerres entre pays et de fournir une plate-forme de dialogue. Elle contient plusieurs organismes annexes pour mener à bien ses missions.

L'organisation dispose de six organes principaux:

l'*Assemblée générale* où tous les États membres sont représentés dont chacun ayant des responsabilités différentes;

le *Secrétariat* qui assure la gestion de l'ONU, avec et à sa tête le Secrétaire général des Nations Unies;

le *Conseil de tutelle*, chargé de surveiller les territoires placés sous tutelle;

le *Conseil économique et social* qui aide à la promotion de la coopération économique et sociale et au développement;

le *Conseil de sécurité* qui décide de certaines résolutions en faveur de la paix et la sécurité;

la *Cour internationale de justice* (CIJ) qui est le principal organe judiciaire, chargé de régler les litiges entre les États.

D'autres organes sont chargés de diverses questions et forment ensemble le système des Nations unies. La figure publique la plus visible de l'ONU est le *Secrétaire général* qui est depuis 2007 le Sud-coréen Ban Ki-moon. L'ONU est financée par des contributions volontaires et par les États membres, et a six *langues officielles*: *l'arabe, le mandarin, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol*. Les principaux travaux et débats sont interprétés ou traduits par écrit dans ces 6 langues officielles, mais seuls l'anglais et le français sont les langues de travail du siège new-yorkais.

En 2012, l'ONU compte **193 États membres**, soit presque tous ceux qui sont officiellement reconnus. De son siège qui se situe sur un territoire international dans la ville de New York aux États-Unis, l'ONU et ses agences spécialisées réparties dans d'autres États, prennent toute l'année diverses résolutions sur des sujets qui sont de leur domaine de compétence.

En vertu de la Charte des Nations unies (art. 1), l'ONU s'efforce d'être un lieu où se construit un avenir meilleur pour tous et cela à travers cinq objectifs: favoriser le développement des *pays émergents*, *maintenir la paix et la sécurité* dans le monde, développer des relations amicales entre les nations, réaliser la coopération internationale sur tous les sujets où elle peut être utile et en encourageant le respect des *Droits de l'homme* et être un centre où *s'harmonisent les efforts* des nations dans des objectifs communs.

L'ONU n'est pas un gouvernement mondial et ne légifère pas. Cependant, ses résolutions *donnent une légitimité aux interventions des États* et sont de plus en plus appliquées dans le droit national et international. Toutes ces actions se pérennisent au travers de la *signature de traités ou conventions internationales* entre les nations.

En plus de ces six organes principaux, l'ONU a créé au fil du temps de nombreuses agences spécialisées comme l'OMS pour la santé ou l'UNESCO pour la coopération internationale en matière de développement de l'éducation, des sciences et de la culture mais aussi l'UNICEF pour les enfants. Cinq des six organes principaux de l'ONU sont localisés à New York. Seule la CJI a son siège à La Haye aux Pays-Bas.

L'ONU compte désormais la quasi-totalité des États du monde, soit 193 sur les 196 qu'elle reconnaît – les seuls États n'étant pas membres étant le Vatican (qui a cependant un statut d'observateur), les îles Cook et Nioué.

C'est le 24 octobre 1945, lors de la ratification par la majorité des pays signataires, que l'ONU naquit officiellement. Depuis, la *Journée des Nations unies* est célébrée le 24 octobre de chaque année.

L'INTERPOL est un acronyme pour Organisation INTERNationale de POLice criminelle. C'est un organisme international créé en 1923 pour établir la coopération des polices criminelles. L'organisation dispose de sa propre structure: **1) l'Assemblée générale; 2) le Comité exécutif; 3) le Secrétariat général; 4) les Bureaux centraux nationaux; 5) la Commission de contrôle des fichiers d'INTERPOL.**

Les pays membres sont à l'origine des activités d'INTERPOL qui se déroulent dans un cadre bien défini d'instances dirigeantes et de réunions statutaires. L'Assemblée générale et le Comité exécutif forment la gouvernance de l'Organisation et élaborent la stratégie.

L'Assemblée générale est une institution suprême d'INTERPOL qui est composée de délégués désignés par chaque pays membre. Elle se réunit une fois par an pour prendre toutes les décisions importantes sous forme de résolutions touchant à la politique générale, aux ressources nécessaires à la coopération internationale, aux méthodes de travail, aux finances, aux activités et aux programmes de l'Organisation. Chaque pays membre représenté à l'Assemblée générale dispose d'une voix.

Le Comité exécutif (le CE) est élu par l'Assemblée générale. Il est dirigé par le **Président** de l'Organisation élu pour quatre ans. Le CE donne des conseils et des orientations à l'Organisation, et surveille la mise en œuvre des décisions prises lors de la session annuelle de l'Assemblée générale. Il est composé de 13 membres: le **Président** de l'Organisation, trois Vice-présidents et neuf Délégués, tous de pays différents.

Au quotidien, la mise en œuvre des décisions stratégiques prises par l'Organisation est confiée au Secrétariat général et aux Bureaux centraux nationaux. Le **Secrétariat général** est installé à Lyon (France). Cet organe est opérationnel 24 heures sur 24, 365 jours par an, et est dirigé par le *Secrétaire général*. Il dispose de sept bureaux régionaux répartis dans le monde entier ainsi que de représentants spéciaux auprès des Nations Unies, à New York, et de l'Union européenne, à Bruxelles. L'actuel *Secrétaire général* est M. Ronald K.Noble qui a été réélu en 2010 pour un troisième mandat courant jusqu'en 2015.

Les Bureaux centraux nationaux (les B.C.N.). Chaque pays membre d'INTERPOL a un Bureau central national assurant la liaison entre la police nationale et le réseau

mondial. Il s'agit généralement d'un département de la police nationale ou d'un service d'enquête qui sert de point de contact pour toutes les activités d'INTERPOL sur le terrain. Les B.C.N. dont l'effectif est composé de fonctionnaires hautement qualifiés des services chargés de l'application de la loi nationaux, sont les éléments vitaux de l'Organisation. Les B.C.N. alimentent les bases de données criminelles en coopérant entre eux dans le cadre d'enquêtes et d'opérations transnationales pour procéder à des arrestations. Étant donné le caractère transnational de la criminalité organisée, les B.C.N. sont de plus en plus amenés à collaborer au niveau régional. Dans toutes les régions du monde, les pays membres conjuguent avec succès ressources et expertises dans le cadre d'opérations ciblant les domaines de criminalité qui les touchent le plus (les contrefaçons et les produits piratés en Amérique du Sud, les paris illégaux sur le football en Asie, le trafic d'ivoire en Afrique, etc.).

La Commission de contrôle des fichiers d'INTERPOL (la CCF) veille à ce que le traitement des données à caractère personnel telles que les noms et les empreintes digitales soit conforme à la réglementation d'INTERPOL en la matière, dans le but de protéger à la fois les droits fondamentaux des personnes et assurer ainsi la coopération entre les polices au niveau international.

Sa présence sur la scène internationale est renforcée grâce aux bureaux de liaison auprès des Nations Unies, à New York, et de l'Union européenne, à Bruxelles. Ces représentations permettent de collaborer plus étroitement avec les services et organismes de l'ONU et de l'UE dont la mission, comme celle de l'INTERPOL, consiste à prévenir et à combattre la criminalité transnationale, et de mener des actions communes visant à améliorer la sécurité aux niveaux régional et mondial.

Des fonctionnaires de quelque 90 nationalités travaillent actuellement au Secrétariat général et dans les bureaux régionaux de l'Organisation. Ces liens tissés avec toutes les régions du monde permettent à l'Organisation d'apporter un meilleur soutien partout où le besoin s'en fait sentir.

Le personnel travaille dans les quatre langues officielles de l'Organisation (l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français), et a mis au point de nouveaux outils, services et bases de données pour aider les pays membres à lutter contre un large éventail d'activités criminelles et encourager la communication et la coopération entre les Bureaux centraux nationaux.

VOCABULAIRE

avoir pour finalité la paix	мати за кінцеву мету мир
faciliter la coopération	полегшувати співробітництво
fournir une plate-forme de dialogue	надавати (створювати) платформу для діалогу
une promotion	розвиток
une tutelle	опіка, захист
assurer la gestion	забезпечувати керування (управління)
maintenir	підтримувати
rétablir	відновлювати
les États officiellement reconnus	офіційно визнані Держави
l'intervention militaire	військове втручання
assurer la liaison entre	забезпечити зв'язок між
le réseau mondial	світова мережа

coopérer dans le cadre d'enquêtes
procéder à des arrestations

le traitement des données à caractère personnel
les empreintes digitales
être conforme à la réglementation
collaborer plus étroitement avec
améliorer la sécurité

співробітничати в рамках розслідування
розпочинати затримання, приступати
до арештів
обробка особистих (індивідуальних) даних
відбитки пальців
відповідати законодавчій базі
тісніше співробітничати
покращувати умови безпеки

5. Découvrez:

Préambule de la Charte des Nations Unies

Nous, peuples des Nations Unies, résolu

– à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

– à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,

– à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

– à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

– à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans l'esprit de bon voisinage,

– à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,

– à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,

– à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins

– En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

6. Observez:

De nombreuses agences importantes des Nations unies ont leur siège à Genève, siège européen de l'ONU qui a hérité du siège de l'ancienne Société de Nations unies (SDN), où se déroulent toujours deux tiers des activités du système des Nations unies:

- Organisation mondiale de la santé (OMS),
- Organisation météorologique mondiale (OMM),
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI),
- Organisation internationale du travail (OIT),
- Union internationale des télécommunications (UIT),
- Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR),
- Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH).

D'autres agences sont situées ailleurs dans le monde, dont:

- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à Paris,
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à Montréal.

7. Associez les groupements de mots français de la colonne A) à leurs équivalents ukrainiens de la colonne B):

A)	B)
1. fournir une plate-forme de dialogue	а) проводити спільні дії з метою покращити безпеку
2. la promotion de la coopération économique et sociale	б) завдання складається з попередження і боротьби з транснаціональною злочинністю
3. sur l'autorisation d'employer une force armée pour maintenir ou rétablir la paix	в) надати платформу для діалогу
4. créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations	г) покращити соціальний прогрес і встановити кращі умови життя за більшої свободи
5. favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande	д) зростання економічного й соціального співробітництва
6. la mission consiste à prévenir et à combattre la criminalité transnationale	е) за дозволом (санкціоновано) застосувати військові сили для підтримки або встановлення миру
7. mener des actions communes visant à améliorer la sécurité	є) створити необхідні умови для підтримки правосуддя і дотримання зобов'язань

8. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes. Argumentez votre réponse.

1. L'Assemblée générale et le Secrétariat général forme la gouvernance de l'Interpol. V F

2. L'Assemblée générale est composée de délégués désignés par tous pays. V F

3. Le Comité exécutive est dirigé par le Président de l'organisation qui oriente son action. V F

4. Le Secrétariat général de l'Interpol siège à Lille et est dirigé par le Secrétaire Général. V F

5. Les BCN se composent de fonctionnaires hautement qualifiés qui coopèrent entre eux dans le cadre d'enquêtes et d'opérations transnationales. V F

6. L'activité clé de l'Interpol est un traitement de données à caractère personnel que les noms et les empreintes digitales. V F

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Remplissez le tableau ci-dessous en indiquant les fonctions principales de six organes principaux de l'ONU:

1. L'Assemblée générale	
2. Le Secrétariat	
3. Le Conseil de tutelle	
4. Le Conseil économique et social	
5. Le Conseil de sécurité	
6. La Cour internationale de justice	

2. Traduisez les mots et les expressions en bon ukrainien technique:

Faciliter la coopération dans les domaines de la sécurité internationale, du développement économique, du progrès social; avoir pour finalité la paix; la réalisation à terme de la paix mondiale; fournir une plate-forme de dialogue; assurer la gestion; les États officiellement reconnus; employer une force armée; pour maintenir ou rétablir la paix; la mission fondatrice; surveiller la mise en oeuvre des décisions prises; assurer la liaison entre la police nationale et le réseau mondial d'Interpol; coopérer dans le cadre d'enquêtes et d'opérations transnationales; procéder aux arrestations; le traitement des données à caractère personnel; être conforme à la réglementation; dans le but de protéger les droits fondamentaux des personnes; collaborer plus étroitement.

3. Remplissez les lacunes par les mots et expressions qui conviennent d'après les sens:

a) justice; b) Nations; c) rétablir; d) sécurité; e) pouvoirs; f) autorisation; g) paix; h) intervention; i) Charte; j) Conseil; k) fonctionne; l) Statut; m) maintien; n) sanctions; o) organe judiciaire; p) prendre; q) établir des consensus.

Le Conseil de sécurité des (1) unies est l'organe exécutif de l'ONU. Il a la responsabilité principale du (2) de la paix et de la (3) internationales selon la (4) des Nations unies et dispose pour cela de (5) spécifiques tels que le maintien de la (6), l'établissement de (7) internationales et l' (8) militaire.

La Cour internationale de (9) (CIJ), qui siège à La Haye (Pays-Bas) est établie par l'article 92 de la Charte des Nations unies: «La Cour internationale de Justice constitue l' (10) principal des Nations unies. Elle (11) conformément à un Statut établi sur la base du (12) de la Cour permanente de Justice internationale ...».

Là où la Société des Nations n'était qu'un espace de dialogue, où les diplomates pouvaient se rencontrer pour (13) , l'ONU peut, avec le (14) de sécurité, (15) des décisions concrètes. Celles-ci peuvent déboucher, par exemple, sur l' (16) d'employer une force armée – les fameux «casques bleus» – pour maintenir ou (17) la paix.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez une émission de radio à votre choix en ligne sur le site internet www.unmultimedia.org/radio/french et faites son exposé en oral.

2. Regardez un sujet video à votre choix en ligne sur le site internet www.un.org/fr/multimedia et donnez un avis argumenté sur le sujet.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

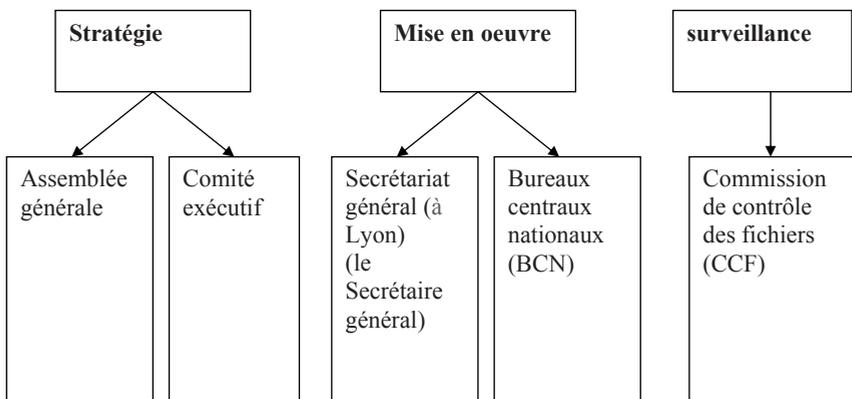
1. En vous appuyant sur cette information exprimez votre point de vue argumenté sur les perspectives de l'Ukraine sur l'arène internationale.

Membre de l'ONU depuis 1945, l'Ukraine est actuellement au CDH (Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU), a le statut d'observateur à l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) à partir du 29/9/2006, a rejoint l'OMC (Organisation Mondiale de Commerce) depuis le 16/5/2008, a signé (20/1/2000) mais pas ratifié l'accord instituant la CPI (Cour Pénale Internationale), a ratifié (12/4/2004) le protocole de Kyoto.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/ukraine/presentation-de-l-ukraine/>

2. Travaillez en paires. D'après le schéma présentez la structure d'Interpol sous formes de questions-réponses:

INTERPOL



2. Résumez le document qui suit oralement:

CHAPITRE I: BUTS ET PRINCIPES

Article 1

Les buts des Nations Unies sont les suivants:

1. Maintenir la paix et la sécurité internationale et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix;

2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;

3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;

4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.

La Charte des Nations Unies

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Analysez et commentez la présentation du site internet www.un.org/fr.

2. Engagez un débat autour d'un sujet suivant: «Le rôle et les pouvoirs de l'ombudsman.»

3. Traduisez ce document en bon ukrainien technique:

CHAPITRE XIV: COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Article 92

La Cour internationale de Justice constitue l'organe judiciaire principal des Nations Unies. Elle fonctionne conformément à un Statut établi sur la base du Statut de la Cour permanente de Justice internationale et annexé à la présente Charte dont il fait partie intégrante.

Article 93

1. Tous les Membres des Nations Unies sont *ipso facto* parties au Statut de la Cour internationale de Justice.

2. Les conditions dans lesquelles les États qui ne sont pas Membres de l'Organisation peuvent devenir parties au Statut de la Cour internationale de Justice sont déterminées, dans chaque cas, par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité.

Article 94

1. Chaque Membre des Nations Unies s'engage à se conformer à la décision de la Cour internationale de Justice dans tout litige auquel il est partie.

2. Si une partie à un litige ne satisfait pas aux obligations qui lui incombent en vertu d'un arrêt rendu par la Cour, l'autre partie peut recourir au Conseil de sécurité et celui-ci, s'il le juge nécessaire, peut faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour faire exécuter l'arrêt [...]

Article 96

1. L'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité peut demander à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur toute question juridique.

2. Tous autres organes de l'Organisation et institutions spécialisées qui peuvent, à un moment quelconque, recevoir de l'Assemblée générale une autorisation à cet effet ont également le droit de demander à la Cour des avis consultatifs sur des questions juridiques qui se poseraient dans le cadre de leur activité.

La Charte des Nations Unies

4. Faites un rapport sur le sujet suivant «Le statut et les compétences de la Cour de Justice Internationale» sous forme de présentation PowerPoint.

5. Classifiez les organisations internationales qui suivent selon leur vocation et les buts visés:

a) faites le résumé en ukrainien en trouvant aux dénominations des OI leurs correspondants ukrainiens; b) indiquez les OI dont l'Ukraine est membre:

a) La Cour pénale internationale (CPI), la Communauté des États indépendants (CEI), la Banque mondiale (BM), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque européenne d'investissement (BEI), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation du traité de l'Atlantique du Nord (OTAN), l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et le développement économique (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Union européenne (l'UE).

Міжнародні організації є численними і відрізняються одна від одної за численними критеріями. Так, у політичній галузі важить РС, ОБСЄ, у військовій – НАТО, у науково-технічній – МАГАТЕ, Європейська організація ядерних досліджень, в економічній – Європейський Союз, у валютно-фінансовій – Міжнародний банк реконструкції і розвитку і Міжнародний валютний фонд, у соціальній – Міжнародна організація праці, у сфері медицини – Всесвітня організація охорони здоров'я...

b) L'Ukraine est membre de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, .

LE DROIT EUROPÉEN

Section 3.1

Le droit européen et le droit national français

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte, partagez-le en parties logiques et intitulez-les.

2. Dans le texte ci-dessous cochez les mots qui sont inconnus pour vous, trouvez leur équivalent ukrainien.

3. Donnez le développement aux sigles et acronymes suivants:

La CEE, l'Euratom, le PESC, la CPJP, l'UE, la CJUE.

4. Trouvez les dénominations ukrainiennes correspondantes:

L'Union européenne, la Communauté économique européenne, les Communautés européennes, une organisation supranationale, un État membre, la Cour de justice de l'Union européenne, le Traité de Lisbonne, le Traité de Maastricht, le droit européen, le droit communautaire, le droit national, le droit interne.

5. Dites en français:

Економічне і соціальне співробітництво в рамках Європейського співтовариства, спільна закордонна та безпекова політика, співробітництво в галузі кримінальної юстиції.

TEXTE I

Le droit de l'Union européenne comprend les règles de droit sur lesquelles est fondée l'*Union européenne* (UE) et les règles qu'elle édicte. Le droit de l'Union européenne comprend le *droit communautaire* (ou le droit de Communautés européennes). La spécificité du droit communautaire est d'être « un système juridique propre, intégré aux systèmes juridiques des États membres » (arrêt *Costa contre ENEL*, 1964), c'est-à-dire qu'il s'applique immédiatement et confère aux particuliers des droits qu'ils pouvaient invoquer en justice, éventuellement à l'encontre d'une *règle nationale* ne respectant pas la règle communautaire.

Avant l'entrée en vigueur du *Traité de Lisbonne*, le 1er décembre 2009, l'UE reposait sur les trois piliers: 1) les *Communautés européennes* qui sont héritières de Communauté européenne, CECA, Euratom et assuraient l'intégration des pays membres au niveau économique et social; 2) la *politique étrangère et de sécurité commune* (PESC) et 3) la *coopération policière et judiciaire en matière pénale* (CPJP). Le traité de Lisbonne a aboli la structure en piliers de l'Union qui s'est dotée de la personnalité juridique en

tant qu'héritière des Communautés. La notion de droit communautaire est devenue par conséquent obsolète mais reste utilisée pour désigner la jurisprudence antérieure.

Le droit européen englobe plusieurs parties du droit. Sont à distinguer a) le **droit communautaire primaire ou originnaire** qui est constitué par les divers traités qui ont institué les Communautés européennes et qui puis ont modifié et complété ces textes; b) le **droit communautaire dérivé** qui est constitué par les différentes normes édictées par les institutions européennes en application des traités (des règlements, des directives, des décisions, des recommandations et avis), c) le **droit complémentaire** ou conventionnel (accords externes conclus avec d'autres sujets du droit international). C'est la Cour de justice de l'Union européenne, située au Luxembourg, qui est garante de l'application du droit européen (communautaire).

Le droit européen prime sur le droit national. Il fixe un cadre qui doit être traduit en droit national. Le droit interne ne peut aller à l'encontre, ni être incompatible aux normes de droit européen. Chaque État membre est tenu d'intégrer ou transposer les directives européennes dans ses règles nationales. La transposition est l'acte obligatoire par lequel un État membre de l'Union européenne insère dans son système juridique une règle de droit demandée pour remplir les objectifs d'une directive de l'Union européenne. L'obligation de transposition à la charge des États est une condition d'effectivité du droit européen (communautaire), à ce titre les États membres encourent des poursuites en cas de mauvaise transposition ou du délai écoulé prescrit.

Le droit européen est par sa nature immédiat. Les deux principes sont à la base de cette immédiateté: l'*effet direct* du droit européen et la *primauté* du droit européen. Le droit européen impose aux autorités nationales sa primauté de cette façon: le législateur est tenu d'abroger la norme nationale contraire, l'administration a l'obligation de ne pas l'appliquer, le juge a l'obligation de ne pas lui faire produire d'effet juridique. Au cas contraire toute norme nationale apparaît comme *inopposable*. L'effet direct a un double objectif: protéger les droits des individus et garantir l'efficacité de l'application du droit européen.

La volonté des États membres de construire un espace économique, politique et social commun implique la nécessité de l'harmonisation et de l'unification des règles communes, l'unité de leur application sur l'ensemble du territoire de l'UE. L'Union européenne agit selon le *principe de subsidiarité*: elle n'intervient que lorsqu'il est incontestable que l'action commune sera plus efficace qu'une action menée isolément par un ou deux pays membres.

Les rapports entre les traités internationaux et communautaires et la Constitution française sont réglés par l'article 54 de la Constitution qui dispose que si un engagement international de la France comporte une clause jugée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel, l'autorisation de le ratifier ou de l'approuver ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution. En principe, émanant d'un ordre juridique supérieur, le traité devrait l'emporter sur la Constitution, mais il en est tout autrement en pratique. En effet, aucun traité ne peut être ratifié par le Président de la République, s'il contient des dispositions contraires à la Constitution française. Pour qu'il puisse être ratifié, la Constitution doit être révisée selon une procédure lourde et complexe afin que la disposition non conforme puisse être modifiée.

Cette procédure a été plusieurs fois utilisée en France. Par exemple, lors de la ratification du **Traité de Maastricht** qui était en complète contradiction avec les dispositions de la Constitution notamment s'agissant des questions de souveraineté, une loi № 92-554 du 25 juin 1992 est venue ajouter des titres nouveaux à la Constitution libellés Titre XIV «des Communautés européennes et de l'Union européenne», Titre XV «De l'Union Européenne», Titre XVI «Dispositions transitoires».

Article 88-1

La République participe à l'Union européenne constituée d'États qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007. (Version en vigueur à compter de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, signé le 13 décembre 2007 à compter résultant de la loi constitutionnelle n° 2008-103 du 4 février 2008).

Article 88-2

La loi fixe les règles relatives au mandat d'arrêt européen en application des actes pris par les institutions de l'Union européenne. (Version en vigueur à compter de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, signé le 13 décembre 2007 à compter résultant de la loi constitutionnelle n° 2008-103 du 4 février 2008).

VOCABULAIRE

l'Union européenne	Європейський Союз
un État membre	країна-член ЄС
une institution européenne	європейський інститут
une règle de droit	норма права
édicter	видавати
le droit communautaire	право європейського співтовариства
la politique étrangère et de sécurité commune	спільна політика безпеки і оборони ЄС
la coopération policière et judiciaire	поліцейське співробітництво
en matière pénale	в кримінальних справах
un pilier	опора, стовбур
abolir	відмінити
obsolète	застарілий
le droit communautaire primaire ou originaire	акти первинного права ЄС
le droit communautaire dérivé	акти вторинного права (похідні європейсько-правові норми)
un règlement	регламент
une directive	директива
une décision	рішення
une recommandation	рекомендація ЄС
un avis	окрема думка
la Cour de justice de l'Union européenne	Європейський Суд справедливості
primer sur	верховенствувати над
une transposition	транспозиція правових норм ЄС
l'effectivité du droit européen	ефективність європейського права
immédiat	невідкладний, обов'язковий для виконання
l'effet direct	принцип прямої дії
inopposable	неможливий для застосування (у європейському або міжнародному праві)

produire un effet juridique
un engagement international
une clause
jugé,-e contraire
émaner de

викликати правовий наслідок
міжнародне зобов'язання
умова в юридичному акті
такий, що протирічить
виходити з

II. COMPRÉHENSION

1. Rétablissez la vérité par rapport aux affirmations suivantes:

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Le droit européen est supérieur au droit interne | V | F |
| 2. Le droit européen est fondé sur les trois piliers | V | F |
| 3. Le droit européen englobe le droit communautaire | V | F |
| 4. Les directives européennes ne sont pas obligatoirement transposées en droit national | V | F |
| 5. Le droit européen est d'applicabilité immédiate et directe | V | F |
| 6. L'effet direct du droit européen suppose le droit d'agir en justice des individus | V | F |
| 7. La norme nationale qui est contraire au droit européen, est opposable | V | F |
| 8. L'harmonisation européenne de certains branches du droit signifie l'adaptation du droit européen aux normes des droits internes des pays-membres | V | F |
| 9. Le principe de subsidiarité est le contraire du principe de suppléance | V | F |
| 10. La non-conformité des dispositions d'une loi européenne entraîne la révision de la Constitution de la France | V | F |

2. Répondez aux questions suivantes:

- 1) Qu'est-ce qui est à l'origine du droit européen?
- 2) Quelles parties du droit inclue-t-il?
- 3) Le droit européen prime-t-il sur le droit interne ou non? Argumentez votre réponse.
- 4) Sur quels piliers reposait l'Union Européenne?
- 5) Avec l'entrée en vigueur de quel traité cette structure en piliers a-t-elle été abolie?
- 6) Les normes du droit européen ont-elles la force obligatoire dans tous les États membres?
- 7) Quelles modifications sont apportées dans la Constitution française avec la loi № 92-554 du 25 juin 1992?
- 8) Quelle institution européenne est garante de la bonne application du droit européen?

3. Trouvez le passage dans le texte où il s'agit de la structure et de la nature du droit européen. Résumez-le en 3-5 phrases.

4. Précisez le rôle de chacune de ces institutions au sein de l'Union européenne et sur l'arène internationale.

Le Conseil européen, le Conseil de l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez le contraire des mots suivants:

Le droit interne, la non-conformité, conforme, opposable, dérivé, l'État membre.

2. Trouvez leurs synonymes:

La priorité, l'unification, un acte juridique de l'UE, une norme nationale.

3. Donnez la liste de groupements de mots avec l'adjectif "unique" en français:

Єдиний європейський акт, єдиний ринок, єдина грошова одиниця, єдиний економічний простір, проект єдиної європейської конституції.

4. Indiquez leurs sigles correspondants:

La Communauté économique européenne, la Communauté européenne du charbon et de l'acier; la Communauté européenne de l'énergie atomique, l'Union Européenne.

5. Inscrivez leur équivalent français dans la case droite:

Європейське економічне співтовариство	
Європейське об'єднання вугілля та сталі	
Європейське співтовариство з атомної енергії (Євроатом)	
Європейський Союз (ЄС)	
Європейський суд справедливості	

IV. GRAMMAIRE**1. Remplissez les trous par les éléments qui manquent:**

1. ... droit européen prime droit national. 2. Il fixe ... cadre qui doit être traduit ... droit national. 3. ... droit interne ne peut aller encontre, ni être incompatible ... normes ... droit européen. 4. Chaque État membre est tenu ... intégrer ou transposer ... directives européennes ... ses règles nationales. 5. Pour remplir ... objectifs ... directive Union européenne, chaque État membre Union européenne insère ... son système juridique ... règle ... droit demandée. 6. ... cas ... mauvaise transposition ... directives européennes, ... États membres encourent ... poursuites. 7. ... droit européen est sa nature est immédiat. Les deux principes sont base ... cette immédiateté: ... effet direct ... droit européen et ... primauté ... droit européen. 8. ... cas contraire toute norme nationale apparaît ... inopposable. 9. ... effet direct a ... double objectif: protéger ... droits ... individus et garantir ... efficacité application ... droit européen.

2. Traduisez en bon ukrainien technique:

Article 88-1. La République participe à l'Union européenne constituée d'États qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences en vertu du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tels qu'ils résultent du traité signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.

Article 88-2. La loi fixe les règles relatives au mandat d'arrêt européen en application des actes pris par les institutions de l'Union européenne.

3. Traduisez vers le français.

1. Право Європейського Союзу включає норми права, на яких він заснований, і норми права, які він видає самостійно. 2. До складу європейського права входить право європейського товариства. 3. Розрізняють 1) акти первинного права, куди входять різні міжнародні договори, які підписані і ратифіковані усіма державами-членами; 2) акти вторинного права, що складаються з регламентів, директив, рішень, рекомендацій та резолюцій, що видаються інститутами Союзу; 3) зовнішні угоди, що укладені ЄС з іншими суб'єктами міжнародного права (з третіми державами і міжнародними організаціями). 4. Основними методами побудови правової системи ЄС є метод уніфікації і метод гармонізації. 5. ЄС діє за прин-

ципом субсидіарності і вдається до дій лише у тому випадку, коли дії верхнього ешелону влади будуть ефективніші за відповідні дії нижніх ланок.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Précisez le rôle de ces Traités dans la construction de l'Union Européenne.

Установчими договорами ЄС є Римський (1958), Маастрихтський (1993), Амстердамський (1997), Ніщський (2003), Лісабонський (2009).

2. Faites un exposé en oral sur le sujet suivant: «*La primauté du droit européen*».

Section 3.2

La Cour de justice de l'Union européenne

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte ci-dessous et représentez son contenu sous forme d'un schéma ou graphique.

2. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions suivantes:

1. Quel rôle La Cour de Justice de l'Union européenne joue-t-elle?
2. Quelle est la composition de la Cour de Justice de l'Union européenne?
3. Quelle est la durée du mandat des juges et des avocats?
4. Qui peut saisir la Cour de Justice?
5. Pour quel but a été créé un Tribunal auprès de la Cour?
6. Quels types d'affaires sont soumises à la Cour?
7. En quoi consiste le renvoi préjudiciel? ~ le recours en manquement? ~ le recours en annulation? ~ le recours en carence? ~ le recours en action directe?
8. Comment sont examinées les affaires?
9. Comment se déroule une étape écrite? ~ une étape orale?
10. Comment les arrêts de la Cour sont-ils rendus?

3. Cherchez dans le texte les équivalences en français aux expressions suivantes:

Застосування права; звертатися до Суду; поважати права; мати завданням представляти думку Суду щодо ...; виконувати свою справу (обов'язок) неупереджено; повторний строк; приймати рішення щодо призначення осіб; допомагати Суду розглядати справи; скарги, які були подані фізичними особами; виконувати зобов'язання; передбачувати; уникати; сумніви щодо законності законодавчого акта; розпочати справу; вважати, що європейський законодавчий акт є незаконним; звертатися до Суду щодо анулювання законодавчого акта; оголошувати недійсним і таким, що не мав місця (не відбувся); отримати офіційне визнання невиконання своїх обов'язків; вимагати компенсацію в Суді; розгляд справи

відбувається; подавати письмову заяву; складати звіт; слухання відбувається у присутності; висловлювати аргументи; обговорювати; виносити рішення; рішення Суду виноситься більшістю голосів і проголошується публічно.

TEXTE II

La Cour de justice interprète la législation européenne et garantit une application uniforme du droit dans tous les pays de l'Union Européenne. Elle statue notamment sur les différends opposant les gouvernements des États membres et les institutions de l'UE. Des particuliers, des entreprises ou des organisations peuvent également saisir la Cour de justice s'ils estiment qu'une institution de l'UE n'a pas respecté leurs droits.

La Cour de justice compte un juge par État membre. La Cour est secondée par huit *avocats généraux* qui ont pour mission de présenter des *avis* sur les affaires soumises à la Cour. Ils s'acquittent de cette tâche publiquement et de façon impartiale. Les juges et les *avocats généraux* sont nommés pour un *mandat renouvelable* de six ans. Les gouvernements des États membres décident des personnes à désigner.

Afin d'aider la Cour de justice à traiter le grand nombre d'affaires qui lui sont soumises, et d'offrir aux citoyens une meilleure protection juridique, un «**Tribunal**» a été créé pour rendre des décisions sur les *recours* introduits par des personnes physiques, des entreprises et certaines organisations, ainsi que dans les affaires de concurrence. En outre, un «Tribunal de la fonction publique» statue sur les différends opposant l'Union européenne aux membres de son personnel.

La Cour rend des arrêts sur les affaires qui lui sont soumises. Les cinq types d'affaires les plus courantes sont:

1. les **demandes en renvoi préjudiciel** (lorsque des juridictions nationales demandent à la Cour de justice d'interpréter un point du droit européen);
2. les **recours en manquement** (introduits à l'encontre des gouvernements des États membres qui ne s'acquittent pas des obligations imposées par la législation européenne);
3. les **recours en annulation** (introduits à l'encontre d'actes législatifs européens qui sont en violation des traités de l'UE ou des droits fondamentaux);
4. les **recours en carence** (introduits à l'encontre des institutions de l'UE qui ne se conforment pas à l'obligation de prendre certaines décisions);
5. les **recours en action directe** (introduits par des personnes physiques, des entreprises ou des organisations contre certaines décisions ou actions de l'UE).

1. Renvoi préjudiciel. Les juridictions nationales de chaque pays de l'UE doivent veiller à ce que la législation européenne y soit correctement appliquée. Le risque existe toutefois que l'interprétation du droit européen varie d'un pays à l'autre. Une procédure de «renvoi préjudiciel» a donc été prévue pour éviter cette situation. Si une juridiction nationale a un doute sur l'interprétation ou la validité d'un acte législatif européen, elle peut **solliciter l'avis de la Cour de justice** (dans certains cas, elle y est même tenue). Cet avis est appelé «renvoi préjudiciel».

2. Recours en manquement. La Commission peut entamer cette procédure si elle pense qu'un État membre ne s'acquitte pas des obligations que lui impose la législation européenne. La procédure peut également être déclenchée par un État membre à l'encontre

d'un autre. Dans un cas comme dans l'autre, la Cour examine les moyens et arguments invoqués et rend un arrêt. Si la Cour démontre la responsabilité d'un pays, celui-ci devra se conformer sans délai à sa décision. Si la Cour estime que le pays n'a pas suivi ses recommandations, elle pourra lui infliger une amende.

3. Recours en annulation. Si un État membre, le Conseil, la Commission ou, dans certaines conditions, le Parlement estiment qu'un acte législatif européen est illégal, ils peuvent demander à la Cour de l'annuler. Ce «recours en annulation» peut également être introduit par une personne physique souhaitant que la Cour annule une disposition particulière la concernant, s'estimant directement et individuellement lésée. Si la Cour constate que l'acte litigieux n'a pas été adopté correctement ou n'est pas correctement fondé sur les traités, elle peut le *déclarer nul et non avenue*.

4. Recours en carence. Le Traité impose au Parlement européen, au Conseil et à la Commission de prendre certaines décisions dans certaines circonstances. S'ils ne *se conforment pas à cette obligation*, les États membres, les autres institutions de l'Union et, dans certaines conditions, des personnes physiques ou des entreprises peuvent saisir la Cour afin d'*obtenir la reconnaissance officielle de cette carence*.

5. Action directe. Toute personne ou entreprise *victime d'un dommage* à la suite de l'*action ou de l'inaction des institutions* ou des *membres de leur personnel* peut réclamer une compensation devant le Tribunal. Un juge et un avocat général sont désignés pour chacune des affaires soumises à la Cour.

La procédure d'examen des affaires se déroule en deux étapes: **une étape écrite et une étape orale.**

1. **Étape écrite:** Tout d'abord, toutes les parties concernées présentent une déclaration écrite au juge chargé de l'affaire. Celui-ci établit un rapport résumant ces déclarations et le contexte juridique de l'affaire.

2. **Étape orale:** L'étape suivante est l'audience publique. En fonction de la complexité de l'affaire, cette audience se déroule en présence d'une chambre composée de trois, cinq ou treize juges. Au cours de l'audience, les avocats des deux parties exposent leurs arguments aux juges et à l'avocat général qui peuvent les interroger.

L'avocat général présente ensuite ses conclusions. À l'issue de cette procédure, les juges délibèrent et rendent leur arrêt. Les avocats généraux ne doivent rendre leurs conclusions sur une affaire que si la Cour estime qu'un nouveau point de droit y est soulevé. La Cour ne suit pas nécessairement les conclusions de l'avocat général. Les arrêts de la Cour sont rendus à la majorité et prononcés lors d'une audience publique. Des images de ces audiences sont fréquemment retransmises à la télévision.

VOCABULAIRE

statuer	вносити рішення; вирішувати суперечку
un différend	(спір)
opposer	спір, розбіжність
estimer	протиставляти
s'acquitter de cette tâche	вважати, визначати
traiter une affaire	виконувати цей обов'язок (справу)
éviter	вести справу
une validité	уникати, запобігати
	законність

solliciter	клопотати, домагатися
entamer	починати, приступати
infliger	ставити у провину; інкримінувати
sans délai	безстроково
déclencher	починати, пускати в хід
démontrer	доводити
renouvelable	повторний
offrir une meilleure protection juridique	надавати кращий юридичний захист
léser	завдавати шкоди, утискати
un acte litigieux	спірний акт
résumer	підводити підсумок, зводиться до
déclarer	оголошувати
nul	недійсний
non avenue	такий, що не відбувся, що не мав місця
une reconnaissance	визнання
obtenir	отримувати
une carence	неспроможність, невиконання обов'язків
invoker	посилатися
imposer	наказувати, накладати
un dommage	шкода, збитки
réclamer une compensation	вимагати відшкодування
concerner	стосуватися
une audience publique	відкрите судове слухання
se dérouler	розгортатися, проводити
exposer les arguments	викладати аргументи
présenter les conclusions	представляти висновки
délibérer	обговорювати, радитися
rendre un arrêt	вносити рішення
à l'issue	по закінченні
retransmettre à la television	транслявати по телебаченню
introduire des recours	подавати скаргу (заяву)
rendre des arrêts sur affaire	вносити судову постанову по справі

4. Découvrez:

Titre VI. Le fonctionnement de l'Union

Chapitre I. Dispositions institutionnelles

Sous-section 5 – La Cour de justice de l'Union européenne

1. La Cour de justice de l'Union européenne contrôle la légalité des lois et loi-cadres européennes, des actes du Conseil, de la Commission et de la Banque centrale européenne, autres que les recommandations et les avis, ainsi que des actes du Parlement européen et du Conseil européen destinés à produire des effets juridiques à l'égard des tiers. Elle contrôle aussi la légalité des actes des organes ou organismes de l'Union destinés à produire des effets juridiques à l'égard des tiers.

2. Aux fins du paragraphe 1, la Cour de justice de l'Union européenne est compétente pour se prononcer sur les recours pour incompétence, violation des formes substantielles, violation de la Constitution ou de toute règle de droit relative à son application, ou détournement de pouvoir, formés par un État membre, le Parlement européen, le Conseil ou la Commission.

3. Toute personne physique ou morale peut former, dans les conditions prévues aux paragraphes 1 et 2, un recours contre les actes dont elle est destinataire ou qui la concernent directement et individuellement, ainsi que contre les actes réglementaires qui la concernent directement et qui ne comportent pas de mesures d'exécution.

[Traité établissant une Constitution pour l'Europe]

2. Choisissez le terme adéquat et complétez les phrases suivantes:

1. *La Cour de justice un juge par État membre.*

- a. se compose
- b. compte
- c. comprend

2. *Les avocats généraux ont pour mission de 1) des 2) sur les affaires de la Cour.*

- 1). a. donner
b. présenter
c. observer
- 2). a. comptes
b. règlements
c. avis

3. *Les juridictions nationales de chaque pays de l'UE doivent à ce que la législation européenne y soit correctement appliquée.*

- a. veiller
- b. suivre
- c. contrôler

4. *La Cour examine les moyens et arguments invoqués et rend*

- a. un compte rendu
- b. une amende
- c. un arrêt

5. *..... publique se déroule en présence d'une chambre composée de trois juges.*

- a. La séance
- b. L'étape
- c. L'audience

6. *Au cours de l'audience, les avocats 1) leurs arguments aux juges et à l'avocat général, qui peuvent les 2)*

- 1) a. exposent
b. donnent
c. présentent
- 2) a. demander
b. interroger
c. discuter

5. Associez:

1) le recours en manquement	a) introduit à l'encontre d'actes législatifs européens qui sont en violation des traités de l'UE ou des droits fondamentaux
2) le recours en annulation	b) introduit par des personnes physiques, des entreprises ou des organisations contre certaines décisions ou actions de l'UE
3) le recours en carence	c) lorsque des juridictions nationales demandent à la Cour de justice d'interpréter un point du droit européen

4) le recours en action directe	d) introduit à l'encontre des gouvernements des États membres qui ne s'acquittent pas des obligations imposées par la législation européenne
5) la demande en renvoi préjudiciel	e) introduit à l'encontre des institutions de l'UE qui ne se conforment pas à l'obligation de prendre certaines décisions

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Donnez les degrés de comparaison pour les adjectifs rencontrés dans le texte:

positif	comparatif	supérlatif
1.		la meilleure
2. généraux		
3.	plus courante	
4. fondamentaux		

2. Associez la colonne A avec la colonne B en faisant attention à la concordance des temps:

A)

B)

1. Si un État membre ne s'acquit pas des obligations de la législation européenne,	a) celui-ci devra se conformer sans délai à sa décision.
2. Si la Cour estime que le pays ne suivit pas ses recommandations,	b) la Commission entamera un recours en manquement.
3. Si la Cour démontre la responsabilité d'un pays,	c) elle le déclarera nul et non avenu.
4. Si un État membre, le Conseil, la Commission estiment qu'un acte législatif est illégal	d) elle pourra lui infliger une amende.
5. Si la Cour constate que l'acte litigieux n'a pas été adopté correctement	e) ils demanderont à la Cour de l'annuler.

3. À partir des listes de mots donnés et des structures grammaticales proposées rédigez un texte d'environ 10 lignes:

Interpréter la législation, garantir une application uniforme, statuer sur les différends, saisir la Cour, avoir pour mission, présenter des avis sur les affaires, s'acquitter de cette tâche, de façon impartiale, traiter des affaires, rendre des décisions sur les recours, être soumis à, la demande en renvoi préjudiciel, les recours en manquement, les recours en annulation, les recours en carence, les recours en action directe, ne pas s'acquitter des obligations imposées par la législation, solliciter l'avis de la Cour de justice, se conformer à la décision, suivre les recommandations, infliger une amende, se dérouler, exposer les arguments, présenter ses conclusions, délibérer, suivre les conclusions de l'avocat général.

4. Remplissez les trous par les éléments qui manquent. Traduisez en ukrainien ce texte:

Les mots manquants: 1) veiller; 2) des particuliers; 3) une amende; 4) interprète; 5) saisir; 6) ses recommandations; 7) membre; 8) garantir; 9) un mandat; 10) les recours; 11) les juridictions; 12) un juge.

La Cour de justice la législation européenne de manière à une application uniforme du droit dans tous les pays.

Des, entreprises ou organisations peuvent également la Cour de justice.

La Cour de justice compte par État

Les juges et les avocats généraux sont nommés pour renouvelable de six ans.

Le tribunal a été créé pour rendre des décisions sur introduits par des personnes physiques, des entreprises et certaines organisations.

..... nationales de chaque pays de l'UE doivent à ce que la législation européenne y soit correctement appliquée.

Si la Cour estime que le pays n'a pas suivi, elle pourra lui infliger

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ce texte informatif et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

En général, les États reconnaissent du droit international en Ainsi la règle *Pacta sunt servanda* est inscrite dans la à la Constitution française de 1946, qui est toujours une : “La République française, fidèle à ses traditions, se conforme aux règles du ”, formulation qui inclut la coutume internationale. Les traités doivent toutefois ou, publiés et appliqués par l'autre partie (article 55 de la Constitution de 1958). En Allemagne et en Italie, la est également applicable directement, mais il faut une loi pour qu'un traité La différence entre la dans un cas et la promulgation d'une loi dans l'autre se situe au niveau de la En France, les traités ont une à la loi : la jurisprudence a reconnu progressivement qu'ils primaient même sur une loi à leur ratification. En Allemagne et en Italie, en revanche, le traité n'a qu'une à la loi et pourrait en principe par un simple loi.

En Suisse, le principe de la est consacré à l'article 5 de la Constitution fédérale: La Confédération et les cantons le droit international. Une fois, un traité international est assimilé au droit suisse et sa peut faire l'objet d'un recours devant le fédéral.

2. Après l'écoute du texte faites le résumé en 5 – 7 phrases.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. D'après les données du site officiel de la Cour de justice de l'Union européenne: www.curia.europa.eu, faites sa présentation en classe.

2. Prenez connaissance de la procédure de nomination des juges et avocats à la Cour de justice. Engagez un débat autour a) des compétences requises de ces personnalités et du prestige important d'une telle nomination; b) du champ d'activité d'un juriste-linguiste qui traduit en qualité de free-lancer à la Cour de justice.

Les juges et les avocats généraux de la Cour de justice et les juges du Tribunal sont choisis parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance et qui réunissent les conditions requises pour l'exercice, dans leurs pays respectifs, des plus hautes fonctions juridictionnelles, ou qui sont des juristes possédant des compétences notoires, sont nommés d'un commun accord par les gouvernements des États membres, après consultation du comité prévu à l'article III-357.

Un renouvellement partiel des juges et des avocats généraux a lieu tous les trois ans dans les conditions prévues par le statut de la Cour de justice de l'Union européenne.

Les juges désignent parmi eux, pour trois ans, le président de la Cour de justice. Son mandat est renouvelable.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Préparez un exposé en écrit sur le sujet suivant «Comment se déroule la procédure d'examen d'une affaire devant la Cour?» en utilisant les mots et les expressions suivants:

1. présenter une déclaration écrite;
2. établir un rapport et le contexte juridique de l'affaire;
3. se dérouler;
4. exposer les arguments;
5. interroger;
6. présenter ses conclusions sur;
7. délibérer;
8. rendre les arrêts;
9. prononcer les arrêts.

2. En lisant ce texte relevez son idée maîtresse et formulez-la en quelques lignes.

La CJUE a développée les bases communautaires de la protection des droits fondamentaux et les a complétées par d'autres. À cette fin, elle a reconnu des principes juridiques généraux et les a appliqués en s'inspirant des traditions constitutionnelles communes aux États membres et des conventions internationales sur la protection des droits de l'homme auxquelles les États membres sont parties. Sur cette base, la Cour a élevé un certain nombre de libertés au rang de droits fondamentaux communautaires: le droit de propriété, la liberté d'exercer une activité professionnelle, l'inviolabilité du domicile, la liberté d'opinion, des droits généraux de la personnalité, la protection de la famille, la liberté économique, la liberté de religion ou de croyance, ainsi qu'un certain nombre de droits procéduraux fondamentaux tels que le droit d'être entendu, le principe de la confidentialité de la correspondance entre l'avocat et son client, l'interdiction de la double sanction ou encore la nécessité de justifier les actes juridiques de l'UE.

L'UNION EUROPÉENNE

Section 4.1

L'Union européenne et ses valeurs

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Donnez un titre à chacune des parties.

2. Cochez les mots qui sont inconnus pour vous dans le texte, trouvez leur équivalent ukrainien.

3. Lisez les mots et les groupements de mots suivants et trouvez-en leur équivalent ukrainien. Apprenez-les en faisant attention à leur prononciation:

La paix durable, être confié, explicitement, le respect de la liberté, l'État de droit, renforcer, l'avis conforme, la violation grave et persistante, la majorité qualifiée, suspendre des droits, l'État membre en question, les conséquences éventuelles, la suspension sur les obligations, incomber, la cause contraignante, prouver, maîtriser les problèmes, la prospérité économique, le bien-être social, la pollution, la compétitivité, la cohésion interne, les convictions, l'handicap, bénéficier d'une prééminence, avoir pour corollaire, la prestation de services, la circulation des marchandises et des capitaux, le consommateur, disposer d'un éventail des produits, le débouché, l'utilisateur, au détriment d'autrui, équitablement, les charges, la sauvegarde du droit, le respect de la dignité, l'épanouissement de la personne humaine, l'inviolabilité du domicile, la croyance, l'interdiction.

4. Prononcez correctement ces sigles:

L'UE, la CE, la CJUE.

5. Donnez un commentaire développé des phrases clés du texte *mises en italique gras*.

TEXTE I

La construction d'une Europe unie se fonde sur des principes fondamentaux dont les États membres se réclament aussi et dont l'application est confiée aux organes exécutifs de l'Union Européenne (UE). Au nombre de ces principes reconnus figurent la réalisation d'une *paix durable*, l'*unité*, l'*égalité*, la *liberté*, la *sécurité* et la *solidarité*. **L'UE est explicitement fondée sur le respect de la liberté, de la démocratie et de l'État de droit**, principes qui sont communs aux États membres. Ces principes ainsi que la protection des libertés et des droits fondamentaux ont été renforcés par le traité UE qui prévoit des mesures en cas de violation des principes de l'Union (article 7 et 8 du traité UE). Si le Conseil de l'UE constate l'existence d'une violation grave et persistante de principes de l'Union, il peut décider, à la majorité qualifiée, de suspendre certains des droits découlant de l'application des traités UE à l'État membre en question, y compris les droits de vote du représentant du gouvernement de cet État membre au sein du Conseil.

Le Conseil tient compte des conséquences éventuelles d'une telle suspension sur les droits et les obligations des personnes physiques et morales. Les obligations qui incombent à l'État membre en question au titre des traités UE restent en tout état de cause contraignantes pour cet État.

Le moteur le plus puissant de l'unification européenne a été la soif de paix. Il n'est donc pas étonnant que la politique européenne et la politique de paix aillent de pair. La création de l'UE a mis en place un ordre qui empêche toute nouvelle guerre entre ses pays membres.

L'unité constitue le seul moyen pour les États européens de maîtriser leurs problèmes actuels, et beaucoup sont d'avis que **la paix en Europe et dans le monde, la démocratie et l'État de droit, la prospérité économique et le bien-être social ne sauraient être assurés à l'avenir sans l'intégration européenne et l'UE.** Chômage, croissance insuffisante et pollution sont autant de problèmes persistants qui ne peuvent plus être résolus au seul niveau national. Ce n'est que dans le cadre de l'UE que peut être établi un ordre économique stable, et les Européens s'unissent pour mener une politique économique internationale garantissant la compétitivité de leur économie et les fondements sociaux de l'État de droit.

L'unité ne peut exister que si l'égalité est assurée. Aucun citoyen européen ne peut faire l'objet d'une discrimination en raison de sa nationalité. Il faut lutter contre toute discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. **Tous les citoyens européens sont égaux devant la loi.** Quant aux États membres, aucun d'entre eux ne doit bénéficier d'une prééminence, et, pour répondre au principe de l'égalité, il convient de ne pas tenir compte des différences naturelles.

La paix, l'unité et l'égalité ont pour corollaire la liberté. La création d'un grand espace réunissant à présent vingt-sept États garantit une série de libertés: celle de la circulation par-delà les frontières nationales, celle de l'établissement et de la prestation de services, celle de la circulation des marchandises et des capitaux. Autant de libertés fondamentales qui permettent à l'entreprise de décider librement, au travailleur de choisir librement son emploi et au consommateur de disposer d'un éventail des produits les plus divers. La libre concurrence ouvre aux entreprises des débouchés bien plus larges.

La liberté exige, en contrepartie, la solidarité: l'abus de liberté se fait au détriment d'autrui. C'est pourquoi un ordre communautaire (européen), pour être durable, devra toujours reconnaître comme principe fondamental la solidarité de ses membres et répartir uniformément et équitablement les avantages – c'est-à-dire la prospérité – et les charges entre tous les membres.

L'Union respecte l'identité nationale de ses États membres (article 6 du traité UE). Les États membres ne doivent pas se fondre au sein de l'UE, mais se retrouver en elle tout en conservant leurs caractéristiques nationales. C'est dans cette diversité de caractéristiques et d'identités nationales que l'UE puise cette force morale qu'elle met au service de tous.

Toutes ces valeurs de base visent, en définitive, la stabilité et la sécurité de tous. **La sécurité devient un besoin élémentaire** dont l'UE doit également tenir compte.

Les ordres juridiques de l'UE reposent sur la sauvegarde du droit ainsi que sur le respect de la dignité, de la liberté et des possibilités d'épanouissement de la personne humaine. Il existe aussi de nombreux accords internationaux en la matière, parmi lesquels

la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales revêt une importance exceptionnelle.

Le Parlement européen, le Conseil de l'UE et la Commission européenne se sont solennellement engagés à respecter les droits fondamentaux dans leur déclaration commune du 5 avril 1977. Les institutions communautaires y ont souligné l'importance des droits fondamentaux pour l'UE et se sont engagés à les respecter dans l'exercice de leurs pouvoirs et dans la poursuite des objectifs de l'UE.

La protection des droits fondamentaux par un ordre juridique communautaire a été assurée à travers d'une jurisprudence constante de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) établie en 1969.

VOCABULAIRE

la construction de l'Europe unie	розбудова об'єднаної Європи
être confié, -e	бути довіреним, -ою
la paix durable	довготривалий мир
explicitement	чітко сформульований; виражений
renforcer	укріплювати
prévoir	передбачати
suspendre	тимчасово призупиняти
incomber	припадати на, лягати
contraignant, -e	примусовий
l'État membre en question	країна, що є предметом розгляду
maîtriser des problèmes	вирішувати проблеми, долати проблеми
la prospérité économique	економічне процвітання
le bien-être	благополуччя, добробут
le chômage	безробіття
la croissance	збільшення, зростання
la compétitivité	конкурентоспроможність
la conviction	переконання
un handicap	інвалідність
bénéficier d'une prééminence	користуватися перевагою
avoir pour corollaire	мати закономірним наслідком
la prestation de services	надання послуг
la circulation des marchandises	рух товарів
l'abus de liberté	зловживання свободою
au détriment d'autrui	на шкоду іншим
répartir uniformément et équitablement	розподіляти однаково і справедливо
se fonder	бути поглинутим
un épanouissement	розквіт
s'engager solennellement	урочисто зобов'язуватися

II. COMPRÉHENSION

1. Relisez le texte ci-dessus et relevez les passages du texte où il s'agit des principes fondamentaux et des valeurs communes de l'Union européenne.

2. Trouvez la fin des phrases suivantes:

1. L'UE est explicitement fondée sur ...
2. Si le Conseil de l'UE constate l'existence d'une violation grave et persistante de principes de l'Union, il peut décider ...

3. La création de l'UE a mis en place un ordre qui empêche ...
4. Chômage, croissance insuffisante et pollution sont autant de problèmes ...
5. Il faut que les Européens s'unissent pour mener ...
6. L'unité ne peut exister ...
7. Aucun citoyen européen ne peut faire l'objet d'une discrimination en ...
8. La libre concurrence ouvre aux ...
9. A l'époque où nous vivons, caractérisée par le mouvement, le changement et l'inconnu, la sécurité devient ...
10. Les ordres juridiques des États membres reposent sur ...
11. Les institutions communautaires ont souligné l'importance des droits fondamentaux pour ...

3. Précisez le sens de ces expressions. Choisissez-en deux ou trois et expliquez-les par vos propres mots.

1. Réalisation d'une paix durable;
2. L'État membre en question;
3. L'unité n'existe que si l'égalité est assurée;
4. Il faut lutter contre toute discrimination;
5. Tous les citoyens européens sont égaux devant la loi;
6. Les possibilités d'épanouissement de la personne humaine;
7. La liberté de religion ou de croyance;
8. Le principe de la confidentialité de la correspondance entre l'avocat et son client.

4. Répondez aux questions suivantes d'après le texte:

1. Sur quoi est fondé l'Union européenne?
2. Quelles sont les conséquences en cas de violation des principes de l'UE par l'un des États membres?
3. Quels sont les problèmes actuels de l'Europe?
4. Comment peut-on maîtriser les problèmes au sein de l'Europe?
5. Quelle est la condition essentielle de l'unité européenne? Par quoi est assurée cette unité?
6. Quelles libertés sont garanties par l'UE?
7. Comment peut-on assurer l'identité nationale?
8. Comment est assurée la sécurité commune au sein de l'UE?
9. La sécurité commune, en quoi consiste-elle?
10. Nommez les principes fondamentaux de l'UE.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Trouvez dans le texte l'équivalent français aux mots et aux groupements de mots suivants:

Проголошувати; здійснення довготривалого миру; єдність; правова держава; основні права; порушення принципів; кваліфікованою більшістю; (тимчасово) призупиняти; права й обов'язки фізичних осіб; вирішувати проблеми; безробіття; забруднення навколишнього середовища; на національному рівні; втілювати

міжнародну економічну політику; гарантувати конкурентоспроможність; внутрішня згуртованість; зміцнювати політичну й економічну незалежність; переконання; користуватися перевагою; мати закономірним наслідком; створення Європейського союзу, який об'єднує 27 держав; свобода пересування; надання послуг; рух товарів і капіталу; вільно обирати рід діяльності; споживач; зловживання свободою; на шкоду іншим; справедливо; цінності; безпека; захист прав; повага гідності; Європейська конвенція з прав людини; Європейське співтовариство.

2. Trouvez la signification correcte aux mots de la colonne A:

A

B

1) l'identité	a) situation matérielle qui rend l'existence aisée et agréable
2) la majorité f	b) qui est à l'abri de toute poursuite
3) inviolable	c) l'ensemble des éléments permettant d'individualiser qn
4) un citoyen, une citoyenne	d) le souci de ne pas porter atteinte à qch
5) un respect	e) le plus grand nombre des suffrages dans un vote
6) un État	f) le ressortissant d'un État
7) un bien-être m	g) la personne morale de droit public qui personifie la nation à l'intérieur et à l'extérieur du pays dont elle assure l'administration

4. Trouvez dans le texte les mots à la même racine, nommez leur partie du discours et donnez leur équivalent ukrainien:

Un effondrement, un renouveau, une unification, coexister, libéraliser, présider, conclu.

5. Remplacez par les synonymes les mots suivants:

Être tenu; en vue; visant; fixer; un objectif; une édification.

6. Retenez par coeur:

La prééminence du droit, l'indépendance politique, respecter l'identité nationale, les principes fondamentaux, l'avis conforme, la majorité qualifiée, le respect de la liberté, une violation grave et persistante, suspendre des droits, l'unification européenne, la prospérité économique, le bien-être social, le chômage, la pollution, résoudre des problèmes, l'abus de liberté, garantir la compétitivité, la cohésion interne, bénéficier d'une prééminence, les convictions, avoir pour corollaire, la prestation des services, la liberté de circulation, la liberté de choisir librement son emploi, équitablement, les charges, les valeurs, le respect de la dignité, la sauvegarde des droits, la sécurité.

7. Faites correspondre la colonne A à la colonne B:

A

B

1) la violation des principes fondamentaux	a) кваліфікована більшість
2) la prospérité économique	б) зловживання свободою

3) le bien-être social	в) свобода руху
4) la majorité qualifiée	г) призупиняти (тимчасово)
5) la réalisation d'une paix durable	г) економічне процвітання
6) suspendre	д) порушення основних принципів
7) l'avis conforme	е) недоторканність житла
8) les conséquences éventuelles	є) використовувати переваги
9) réaliser une politique économique internationale	ж) соціальне благополуччя
10) bénéficier d'une prééminence	з) здійснення довготривалого миру
11) la prestation des services	и) передбачувані наслідки
12) l'abus de liberté	і) здійснювати міжнародну економічну політику
13) la liberté de circulation	к) відповідне рішення
14) l'inviolabilité du domicile	л) надання послуг

IV. GRAMMAIRE

1. Relevez dans le texte tous les verbes employés au subjonctif. Indiquez pour chaque verbe son infinitif. Conjuguez ces verbes au présent du subjonctif.

2. Posez dix questions différentes dont les réponses sont dans le texte ci-dessous.

Préambule de la Déclaration concernant les explications relatives à la Charte des droits fondamentaux

Les peuples d'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur les valeurs communes.

Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'État de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice.

L'Union contribue à la préservation et au développement de ces valeurs communes dans le respect de la diversité des cultures et des traditions des peuples d'Europe, ainsi que de l'identité nationale des États membres et de l'organisation de leurs pouvoirs publics aux niveaux national, régional et local ; elle cherche à promouvoir un développement équilibré et durable et assure la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ainsi que la liberté d'établissement.

À cette fin, il est nécessaire, en les rendant visibles dans une Charte, de renforcer la protection des droits fondamentaux à la lumière de l'évolution de la société, du progrès social et des développements scientifiques et technologiques.

La présente Charte réaffirme, dans le respect des compétences et des tâches de l'Union, ainsi que du principe de subsidiarité, les droits qui résultent notamment des traditions constitutionnelles et des obligations internationales communes aux États membres, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, des Chartes sociales adoptées par l'Union et par le Conseil de l'Europe, ainsi que de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des

droits de l'Homme. Dans ce contexte, la Charte sera interprétée par les juridictions de l'Union et des États membres en prenant dûment en considération les explications établies sous l'autorité du *praesidium* de la Convention qui a élaboré la Charte et mises à jour sous la responsabilité du *praesidium* de la Convention européenne.

La jouissance de ces droits entraîne des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures.

En conséquence, l'Union reconnaît les droits, les libertés et les principes énoncés ci-après.

3. Rédigez le compte-rendu du texte ci-dessus en relevant sa problématique principale.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Prenez connaissance des symboles de l'Union Européenne:

Le drapeau de l'Union représente un cercle de douze étoiles d'or sur le fond bleu.

L'hymne de l'Union est tiré de l'"Ode à la joie" de la Neuvième symphonie de Ludwig van Béethoven.

La devise de l'Union est: "Unie dans la diversité".

La monnaie de l'Union est l'euro.

La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai dans toute l'Union.

2. Lisez et traduisez l'article 1-2 du Traité établissant une Constitution pour l'Europe portant sur les valeurs de l'Union européenne.

Article 1 – 2: Les valeurs de l'Union

L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

3. Développez la pensée du texte "il faut lutter contre toute discrimination".

4. Engagez une discussion autour du sujet suivant: "Ukraine – UE: les perspectives d'intégration".

Section 4.2

Les institutions de l'Union européenne

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan détaillé.

2. Trouvez dans le texte le terme correspondant à cette définition:

"Organe établissant les règles pour une communauté".

3. Nommez les institutions de l'Union Européenne et leurs compétences: législative, exécutive et judiciaire.

4. Trouvez dans le texte l'équivalent français aux mots et aux groupements de mots suivants:

Приймати законодавчі акти; збиратися; обговорювати політичні пріоритети; підписувати угоди; схвалювати бюджет; визначати політику; розділяти відповідальність щодо кінцевого рішення; залишатися відповідальним; давати згоду; здійснювати незалежний нагляд; намагатися слідкувати за; підтримка порядку; приймати рішення кваліфікованою більшістю; під головуванням; міждержавне співробітництво; головувати на засіданні; скликати спеціальне засідання; згідно з положеннями, передбаченими договором; обраний загальним прямим голосуванням; зобов'язаний дотримуватися; стежити за дотриманням законодавства; зміст законодавства; розширювати повноваження; заступити на посаду без згоди Парламенту; не схвалювати вибір; відхилити; звільнити; здійснювати контроль за діяльністю; звітувати; висловлювати думку щодо ...; розташовуватися.

5. Prenez connaissance des tâches du Conseil de l'UE formulées en deux langues.

A	B
1) він підписує угоди між Європейським Союзом і іншими країнами;	a) il adopte la législation de l'UE.
2) приймає законодавство;	b) il coordonne les grandes orientations des politiques économiques des États membres.
3) визначає основні напрями економічної політики Держав-членів;	c) il signe des accords entre l'UE et d'autres pays
4) визначає іноземну політику;	d) il approuve le budget annuel de l'UE.
5) координує співробітництво між судами і силами поліції Держав-членів;	e) il définit la politique étrangère et de défense de l'UE.
6) схвалює річний бюджет.	f) il coordonne la coopération entre les tribunaux et les forces de police des États membres.

TEXTE II

L'Union européenne est une organisation institutionnelle sans équivalent dans le monde. Ses grandes priorités sont fixées par le Conseil européen, qui réunit dirigeants nationaux et européens. Les intérêts de l'UE dans son ensemble sont défendus par la Commission européenne, dont les membres sont désignés par les gouvernements nationaux. Les intérêts des États membres sont défendus par les gouvernements nationaux au sein du Conseil de l'Union européenne.

Le **CONSEIL EUROPÉEN** donne à l'UE sa direction politique globale, mais n'a pas le pouvoir d'adopter la législation. Dirigé par un président — actuellement **Herman Van Rompuy**, il est composé des chefs d'Etat et de gouvernement des États membres et du président de la Commission. Il se réunit au moins une fois par semestre, pendant plusieurs jours, pour débattre des priorités politiques de l'Union.

Trois institutions interviennent dans le processus législatif:

- le **Parlement européen**, composé de députés élus au suffrage universel direct, qui représentent les citoyens européens;
- le **Conseil de l'Union européenne**, qui représente les gouvernements des États membres. La présidence du Conseil est assurée alternativement par chaque État membre, selon un système de rotation;
- la **Commission européenne**, qui représente les intérêts de l'Union dans son ensemble.

Ensemble, ces trois institutions utilisent la «*procédure législative ordinaire*» (ou «codécision») pour élaborer les politiques et la législation mises en œuvre dans toute l'UE. En principe, la Commission présente des propositions de législation, qui sont adoptées par le Parlement et le Conseil. Une fois adoptés, les actes législatifs sont mis en œuvre par les États membres et la Commission, qui est chargée de veiller à ce qu'ils soient correctement appliqués.

Deux autres institutions jouent un rôle crucial: *la Cour de justice de l'Union européenne* veille au respect de la législation européenne; *la Cour des comptes* contrôle le financement des activités de l'UE.

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ou Conseil de l'UE, est l'instance où se réunissent les ministres des gouvernements de chaque pays membre de l'UE pour adopter des actes législatifs et coordonner les politiques. Le Conseil et le Parlement partagent la responsabilité de la décision finale sur les projets d'actes législatifs proposés par la Commission.

Les États membres de l'UE ont décidé de doter l'Union d'une politique économique globale, coordonnée par les ministres de l'économie et des finances de chaque pays. L'objectif poursuivi est également de **créer plus d'emplois et d'améliorer les systèmes d'éducation, de santé et de protection sociale**. Bien que chaque pays reste responsable de ses propres politiques, **les États membres peuvent se mettre d'accord sur des objectifs communs** et apprendre les uns des autres.

Le Conseil conclut des accords au nom de l'UE dans des domaines aussi variés que l'environnement, le commerce, le développement, les textiles, la pêche, la science, la technologie et les transports.

Le budget annuel de l'UE est établi conjointement par le Conseil et le Parlement européen.

Les gouvernements nationaux exercent un contrôle indépendant sur ces questions, mais ils coopèrent ensemble pour élaborer une *politique étrangère et de défense commune* (dite «Politique étrangère et de sécurité commune» PESC). Le Conseil est le cadre principal de cette coopération gouvernementale

Les citoyens européens doivent avoir un accès identique à la justice, partout en Europe. Au sein du Conseil, les ministres de la justice s'efforcent de veiller à ce que les jugements rendus par un tribunal dans un pays de l'UE, dans des affaires de divorce par exemple, soient reconnus dans tous les autres pays de l'Union.

Les ministres de la justice et de l'intérieur coordonnent le maintien de l'ordre aux frontières extérieures de l'UE, ainsi que **la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée**.

Il n'existe pas de membres en tant que tels. Lors de chaque réunion du Conseil, les pays de l'UE délèguent le ministre chargé de la politique faisant l'objet des débats: ainsi,

les ministres de l'environnement participent aux réunions traitant de questions liées à ce thème. Ces réunions sont alors appelées «Conseil Environnement».

Le Conseil de l'UE prend généralement ses décisions à la majorité qualifiée. Plus la population d'un pays est importante, plus ce dernier a de voix.

LE CONSEIL EUROPÉEN. Les réunions du Conseil européen sont, en substance, des sommets rassemblant les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE, qui décident des priorités politiques générales et des grandes initiatives. Le Conseil européen se réunit généralement quatre fois par an, sous la présidence d'un président permanent.

Le Conseil européen élit à la majorité qualifiée un président pour 2 ans et demi, ce qui a mis fin à l'actuelle présidence tournante semestrielle. Son mandat est renouvelable une fois. Le président ne pourra pas exercer en même temps un mandat national. Il sera chargé de conduire et de préparer les sommets européens et d'assurer la représentation de l'Union sur la scène mondiale.

Son rôle est double: il définit **les orientations générales et les priorités politiques** de l'UE et s'occupe de questions complexes ou délicates qui ne peuvent être résolues à un niveau inférieur de coopération intergouvernementale. Bien que jouant un rôle essentiel dans la définition des priorités politiques de l'UE, il n'a **pas le pouvoir de faire adopter des textes législatifs**.

Le Conseil se réunit au minimum tous les six mois, et généralement à Bruxelles. Son président peut toutefois décider de **convoquer une réunion spéciale** si nécessaire.

Le Conseil européen prend ses décisions par consensus, sauf dispositions contraires des traités. Dans certains cas, le Conseil européen statue à l'unanimité ou à la majorité qualifiée, selon les dispositions prévues par le traité. Les présidents du Conseil européen et de la Commission, ainsi que le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ne participent pas au vote.

LE PARLEMENT EUROPÉEN. Élu directement par les citoyens tous les cinq ans, les membres du Parlement européen (les députés européens) sont les représentants du peuple. Le Parlement partage le pouvoir législatif avec le Conseil.

Le Parlement européen joue trois rôles essentiels:

- il examine et adopte les actes législatifs européens avec le Conseil;
- il exerce un contrôle sur les activités des autres institutions de l'UE, notamment la Commission, afin de garantir que celles-ci fonctionnent démocratiquement;
- il examine et adopte le budget de l'UE avec le Conseil.

Dans de nombreux domaines, tels que la protection des consommateurs ou l'environnement, le Parlement coopère avec le Conseil (qui représente les gouvernements nationaux) pour décider de la teneur de la législation européenne et adopter officiellement les actes législatifs. C'est la «procédure législative ordinaire».

Le traité de Lisbonne a étendu cette procédure (nommée avant cela «codécision») à un large éventail de politiques, donnant ainsi au Parlement une plus grande influence sur le contenu des actes législatifs, dans des domaines tels que l'agriculture, la politique énergétique, l'immigration et les fonds européens.

L'approbation du Parlement est également nécessaire pour d'autres décisions importantes, comme l'entrée de nouveaux États dans l'Union européenne. Le Parlement exerce son influence sur les autres institutions européennes de différentes façons. Lors

de la désignation d'une nouvelle Commission, les 27 commissaires — un par pays de l'UE — ne peuvent entrer en fonction sans l'accord du Parlement. Si les députés européens désapprouvent le choix d'un commissaire, ils peuvent rejeter le collège tout entier.

Le Parlement peut également forcer la Commission à démissionner en cours de mandat. C'est ce qu'on appelle une «motion de censure». Le Parlement exerce un contrôle sur les activités de la Commission: il examine les rapports qu'elle élabore et demande aux commissaires de rendre compte de leur action. Les différentes commissions parlementaires jouent un rôle important dans ce domaine.

Les députés européens examinent les pétitions adressées au Parlement par les citoyens et créent des commissions d'enquête. Lorsque les chefs d'État ou de gouvernement se rencontrent à l'occasion des sommets européens, le Parlement donne son avis sur l'ordre du jour des réunions.

Le Parlement adopte le budget annuel de l'UE, conjointement avec le Conseil.

Le nombre de députés européens de chaque pays est en fonction de la taille de sa population. En vertu du traité de Lisbonne, aucun pays ne peut avoir moins de 6 ou plus de 96 députés. Les députés européens sont regroupés par *groupes politiques*, et non par nationalité.

Le Parlement européen est établi dans trois villes: Bruxelles (Belgique), Luxembourg (Luxembourg) et Strasbourg (France). Les services administratifs (le «secrétariat général») sont installés à Luxembourg. Les «séances plénières», auxquelles participent tous les députés, ont lieu à Strasbourg et à Bruxelles. Les réunions des commissions parlementaires se déroulent également à Bruxelles.

VOCABULAIRE

la mise en oeuvre	використання, втілення, запровадження, реалізація
le système de rotation	система ротації
crucial, -e	головний, вирішальний
débattre	обговорювати, дебатувати
doter	наділяти
un objectif poursuivi	мета для досягнення
améliorer	покращувати
se mettre d'accord sur	дійти згоди, погоджуватися
conclure des accords	заклювати угоди
coopérer pour élaborer	співробітничати з метою розробки
avoir un accès	мати доступ
s'efforcer de veiller	намагатися дотримувати
un maintien de l'ordre	дотримання порядку
une frontière extérieure	зовнішній кордон
traiter	трактувати, обговорювати, розглядати
un sommet	зустріч на вищому рівні
à un niveau inférieur	на нижчому рівні
convoquer une réunion spéciale	скликати спеціальне засідання
statuer à l'unanimité	виносити рішення одностайно
un consommateur	споживач
une teneur	зміст (договору)
étendre	розширяти, збільшувати
un éventail	вибір

un contenu	зміст
une influence	вплив
une approbation	згода
entrer en fonction	вступити на посаду
désapprouver le choix	не схвалювати вибір
rejeter	відхилити
forcer	примушувати, змушувати
démissionner	звільняти
en cours de mandat	під час виконання своїх обов'язків;
	протягом виконання повноважень
rendre compte	звітувати
une commission d'enquête	слідча комісія
conjointement	спільно, разом
une taille de la population	кількість населення

6. Découvrez:

Article I-1: Établissement de l'Union [Traité établissant une Constitution pour l'Europe]

1. Inspirée par la volonté des citoyens et des États d'Europe de bâtir leur avenir commun, la présente Constitution établit l'Union européenne, à laquelle les États membres attribuent des compétences pour atteindre leurs objectifs communs. L'Union coordonne les politiques des États membres visant à atteindre ces objectifs et exerce sur le mode communautaire les compétences qu'ils lui attribuent.

2. L'Union est ouverte à tous les États européens qui respectent ses valeurs et qui s'engagent à les promouvoir en commun.

7. Observez:

L'Union européenne (UE) compte vingt-trois langues officielles et de travail: l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le néerlandais, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.

8. Associez les dénominations des institutions de l'UE en français et leurs équivalents ukrainiens:

1) le Parlement européen	a) Рада міністрів
2) le Conseil	б) Рахункова палата
3) la Commission européenne	в) Європейський Парламент
4) la Cour de justice de l'Union européenne	г) Європейська Комісія
5) la Cour des comptes	г) Суд ЄС
6) le Comité des régions	д) Європейський омбудсмен
7) le Comité économique et social	е) Європейський інвестиційний банк
8) la Banque centrale européenne	ж) Європейський комітет з економічних і соціальних питань
9) la Banque européenne d'investissement	з) Європейський центральний банк
10) l'Ombudsman pour l'Europe	и) Комітет регіонів

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Répondez aux questions d'après le texte lu par écrit:

1. Le Conseil de UE quel pouvoir exerce-t-il?
2. Que fait le Conseil? Quelles sont les attributions du Conseil de l'UE?
3. Quels objectifs le Conseil de l'UE poursuit-il?
4. Le Conseil de l'UE quel rôle joue-t-il dans une politique étrangère et de sécurité commune?
5. Qui sont les membres du Conseil de l'UE ? Il y en a combien?
6. Qui préside les réunions?
7. Comment sont prises ses décisions?
8. Quel mode de scrutin s'applique au Conseil de l'UE?
9. Qui réunit le Conseil européen?
10. En quoi consiste la différence entre le Conseil de l'UE et le Conseil européen?
11. Que fait le Conseil européen?
12. De qui est-il composé?
13. Quand et où se réunit le Conseil européen?
14. Comment sont prises les décisions?
15. Comment est élu le président du Conseil européen, pour quelle durée? De quelles fonctions est-il chargé?
16. Quelles sont les institutions de l'UE?
17. Qui établit les priorités de la politique européenne?
18. Laquelle des institutions de l'UE élabore la législation?
19. Quel pouvoir le Parlement européen exerce-t-il?
20. Qui est le membre du Parlement? Comment est-il élu? pour quelle durée?
21. Que fait le Parlement?
22. Où siège-t-il?
23. En quoi consiste la procédure de «codécision»?
24. Comment se répartissent les sièges des députés européens?

2. Reliez les verbes de la colonne A à leurs compléments de la colonne B:

A

B

1). élaborer	a) le fonctionnement démocratique
2). signer	b) la politique
3). exercer	c) les actes législatifs
4). examiner	d) une politique étrangère et de défense
5). adopter	e) de leur action
6). garantir	f) les accords
7). coopérer	g) le contrôle sur ...
8). rendre compte	h) avec le Conseil
9). coordonner	i) le budget annuel

3. Trouvez les synonymes des mots suivants dans le texte:

Solidairement; en vertu; l'objectif à atteindre; se dérouler; se rassembler; participer, une teneur, un domaine, un dirigeant national, convoquer.

4. Indiquez les mots de la même famille:

Présider; représenter; le contenu; le choix; adapter, le gouvernement.

5. Donnez les antonymes:

Approuver; nommer; rejeter; accepter, désigner.

6. Expliquez par vos propres mots ou, s'il est nécessaire, consultez un dictionnaire:

Prendre les décisions – par consensus
à l'unanimité
à la majorité qualifiée

7. Trouvez le nom de la personne correspondant: *exemple: la mairie – le maire*

Le Parlement: _____

La Commission: _____

Le Conseil de l'UE: _____

Le Conseil européen: _____

La loi: _____

Les élections: _____

La fonction publique: _____

8. Traduisez:

L'instance, se réunir, approuver le budget, définir la politique, coordonner la coopération, partager la responsabilité, doter, améliorer, conjointement, exercer un contrôle indépendant, élaborer, un accès identique, s'efforcer de veiller, le maintien de l'ordre, assurer la présidence, issu du pays, être résolu, un niveau inférieur, la coopération intergouvernementale, statuer à l'unanimité, désigner, intervenir, la présidence, partager le pouvoir, la teneur de la législation, l'influence, l'approbation, la désignation, entrer en fonction, désapprouver, rejeter, démissionner, rendre compte, le budget annuel.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL**1. Écoutez le texte suivant et remplissez les trous par les éléments qui manquent.****Politique de voisinage**

Les mots manqués: les droits de l'homme, l'élargissement, définissent, le développement, sécurité, renforcer, politiques et économiques, conclus, les pays voisins, l'Union, l'importance, la sécurité, des valeurs.

La politique européenne de voisinage (PEV) a été élaborée dans le contexte de de l'Union européenne en 2004, afin d'éviter l'apparition de nouveaux clivages entre l'élargie et ses voisins et de la prospérité, la stabilité et de tous.

La PEV repose sur communes: la démocratie,, la primauté du droit, la bonne gouvernance, l'économie de marché et durable.

..... des relations entretenues avec dépend du degré de partage de ces valeurs.

Les plans d'action entre l'Union et chaque pays sont très à cet égard, car ils les réformes et que le pays doit entreprendre à court et à moyen terme.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez par petits groupes. Engagez un débat au sujet suivant: «Les institutions de l'UE, leur rôle, leurs attributions et les particularités de leur fonctionnement».

2. En petit groupe de rédaction faites un rapport sur «L'Ukraine et son avenir européen».

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Pour trouver la définition de termes d'eurojargon, associez la colonne A) à la colonne B), traduisez-les.

A)

B)

1. acquis de l'Union européenne	a) on désigne les «pouvoirs et les responsabilités». Il est souvent utilisé dans les débats politiques sur les pouvoirs et les responsabilités qui devraient être attribués aux institutions européennes et ceux qui devraient être laissés aux autorités nationales, régionales et locales.
2. compétences	b) il consiste pour la Commission européenne à consulter la société civile lorsqu'elle élabore ses politiques et ses propositions législatives.
3. conférence intergouvernementale (CIG)	c) désigne les pays qui ne font pas partie de l'Union européenne. On parlera par exemple des relations entre deux États membres de l'Union et un autre pays, appelé « ... » parce qu'il ne fait pas partie de l'Union.
4. « Directions générales» (DG)	d) l'ensemble des droits et des obligations communs à tous ses États membres; il comprend toute la législation et tous les traités européens, les déclarations, les résolutions, les accords internationaux, les arrêts de la Cour.
5. dialogue civil	e) c'est une réunion où les gouvernements des États membres de l'Union européenne se retrouvent pour modifier les traités de l'Union.
6. initiative citoyenne européenne	f) ce concept désigne l'effort de rapprochement entre les pays et les peuples de l'UE. Au sein même de l'Union, il signifie que les États membres mettent en commun leurs ressources nationales et prennent de nombreuses décisions ensemble. Cette prise de décision collective est possible grâce à l'interaction entre les différentes institutions de l'Union (Parlement, Conseil, Commission, etc.).
7. intégration européenne	g) le personnel des principales institutions européennes (Commission, Conseil et Parlement) est réparti entre plusieurs services qui sont chargés de tâches ou de domaines déterminés. À la tête on trouve directeur général qui en assure la direction sur le plan administratif.
8. pays tiers	h) il s'agit d'une forme de participation des citoyens ordinaires à l'élaboration des politiques de l'Union européenne. Selon une procédure spécifique, une proposition d'élaborer un acte législatif doit être signée par au moins 1 million de citoyens issus d'au moins sept pays de l'UE. Le cas échéant, les institutions de l'UE sont tenus de débattre de la proposition et de prendre une décision.

2. Trois institutions européennes différentes ont le mot «conseil» dans leur nom: le Conseil de l'Europe, le Conseil de l'Union européenne, le Conseil européen. Lisez le texte suivant et remplissez les lacunes par les dénominations correspondantes.

_____ Ce terme désigne la réunion des chefs d'État ou de gouvernement (c.-à.-d. les présidents et/ ou les premiers ministres) de tous les États membres de l'Union européenne, et du président de la Commission européenne. Il se réunit en principe quatre fois par an afin d'arrêter la politique générale de l'Union et d'analyser les progrès accomplis. Il est l'organe politique suprême de l'Union européenne, c'est pourquoi ses réunions sont fréquemment appelées «sommets».

_____ Auparavant dénommé Conseil des ministres, cette instance se compose de ministres des gouvernements de tous les pays membres de l'Union européenne. Le Conseil se réunit régulièrement pour arrêter des décisions et adopter les lois européennes.

_____ Ce n'est pas une institution de l'Union Européenne. C'est une organisation intergouvernementale située à Strasbourg, qui vise notamment à protéger les droits de l'homme, à promouvoir la diversité culturelle de l'Europe et à combattre des problèmes sociaux tels que la xénophobie et l'intolérance. Ce Conseil a vu le jour en 1949. La rédaction de la Convention européenne des droits de l'homme figure parmi ses premières réalisations. Il a également créé la Cour européenne des droits de l'homme pour que les citoyens puissent exercer les droits que leur donne cette convention.

3. Traduisez dans les deux sens:

1). Новий Парламент з більшими повноваженнями і відповідальністю?

Avec les nouveaux pouvoirs que le Traité de Lisbonne lui confère, le Parlement européen déterminera plus que jamais l'avenir de l'Europe. Il assumera également de plus en plus de responsabilités vis-à-vis des citoyens, des parlements nationaux et de l'Union européenne.

Les pouvoirs législatifs du Parlement européen ont augmenté avec le temps. Le Traité de Lisbonne parachève un travail entamé au cours des décennies: il met le Parlement sur un pied d'égalité avec le Conseil de l'UE dans une immense majorité de domaines.

2). Які нові повноваження отримав Парламент внаслідок Лісабонського Договору?

Le Traité de Lisbonne renforce les **prérogatives législatives** du Parlement européen. Plus de 40 nouveaux domaines tombent dans le champ de la procédure dite de «codécision», selon laquelle le Parlement est sur un pied d'égalité avec le Conseil, représentant les Etats membres. Cela concerne l'agriculture, la sécurité énergétique, l'immigration, la justice et les affaires intérieures, la santé et les fonds structurels.

Le Parlement jouit également de **nouvelles prérogatives en matière de budget**. Il n'est plus cantonné aux « dépenses non obligatoires » mais décide de l'ensemble du budget annuel de l'UE avec le Conseil.

Les députés devront également donner leur aval aux accords internationaux négociés par l'UE, comme par exemple les accords commerciaux.

un aval гарантія, підтримка.

3). Чим більше повноважень – тим більша відповідальність?

Plus de pouvoirs, c'est souvent plus de responsabilités. Le Parlement devra, dans toutes ses activités, respecter la Charte des **droits fondamentaux** annexée au Traité de Lisbonne.

De plus, les députés européens joueront un rôle plus important dans la vie des autres institutions européennes. Ils éliront le **Président de la Commission européenne** et devront donner leur aval au collège des commissaires – Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité compris – avant qu'il ne puisse prendre ses fonctions.

Enfin, le Parlement européen peut désormais proposer des modifications aux traités qui régissent le fonctionnement de l'UE.

4. Expliquez les mots du texte «la xénophobie et l'intolérance»; s'il y a le besoin, consultez un dictionnaire. Quelles réflexions vous inspirent-ils?

LA JUSTICE INTERNATIONALE

Section 5.1

La Cour européenne des droits de l'homme

I. ACTIVITÉS PRÉTEXTUELLES

1. Lisez le texte ci-dessous et représentez son contenu sous forme d'un schéma ou graphique.

2. Donnez le développement au sigle suivant: *la CEDH*

3. Continuez à remplir cette liste de pays signataires et des pays membres:

Les Hautes Parties contractantes à la Convention européenne des droits de l'homme sont la France, l'Ukraine,

Les pays membres de la Cour européenne des droits de l'homme sont....

Les pays membres du Conseil de l'Europe sont....

4. Dites en français:

Європейська конвенція з прав людини; Рада Європи; держава-сторона; держава, що домовляється; держава-член; Додатковий протокол до конвенції; Парламентська асамблея Ради Європи; Європейський суд з прав людини; комісія; палата; Велика палата, заява, позивач, клопотання.

TEXTE I

La *Cour européenne des droits de l'homme* (aussi appelée CEDH ou Cour de Strasbourg, par opposition à la Cour de justice de l'Union européenne) est un organe juridictionnel supranational créé par la Convention européenne des droits de l'homme, dans le cadre du Conseil de l'Europe. Sa mission est de veiller au respect de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (nom officiel, souvent appelée Convention européenne des droits de l'homme). La CEDH est compétente lorsqu'un État membre du Conseil de l'Europe, qui a ratifié la Convention et ses Protocoles additionnels (État partie), ne respecte pas les droits et les libertés qui y sont reconnus.

Elle a été créée en 1959 et siège, depuis le 1 novembre 1998, à Strasbourg. La Cour se compose d'un nombre de juges égal à celui des États contractants, soit 47 juges. Les juges de la Cour sont des particuliers issus des États contractants de la Convention européenne des droits de l'homme, et doivent «jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des juristes possédant une compétence notoire.»

Chaque État contractant présente une liste de trois candidats, et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe élit un juge pour chaque État, à la majorité qualifiée

des voix. Les juges sont élus pour un mandat de neuf ans non renouvelable (depuis l'entrée en vigueur du protocole № 14, le **1er juin 2010**: auparavant 6 ans renouvelable), avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Les juges siègent à titre individuel et ne représentent aucun État. Leur fonction leur interdit toute activité incompatible avec leurs devoirs d'indépendance et d'impartialité.

Le président de la Cour, les deux vice-présidents (également présidents de section) et les trois autres présidents de section sont élus par la Cour plénière, formation composée des 47 juges élus de la Cour. Le mandat des titulaires est d'une durée de trois ans renouvelable. Ils sont réputés pour leur moralité et leur compétence. Ils doivent être indépendants et il y a incompatibilité avec d'autres fonctions.

La Cour européenne des droits de l'homme est assistée par un greffe composé d'environ de 600 agents, dont une moitié de juristes répartis en 31 sections. Le greffe effectue un travail préparatoire des affaires à l'intention des juges, et assume les activités de communication de la Cour, avec les requérants, le public et la presse. Le greffier et le greffier adjoint sont élus par la Cour plénière.

La Cour européenne des droits de l'homme est organisée en deux formations administratives et deux formations de jugement.

Les **formations administratives** sont chargées de la gestion de la Cour et des requêtes qui lui sont adressées. La *Cour plénière* est la formation qui réunit l'ensemble des 47 juges de la Cour européenne des droits de l'homme. La formation plénière est chargée de constituer les chambres, d'élire les présidents des chambres parmi les juges, pour un *mandat reconductible*, d'adopter le règlement de la Cour et d'élire le greffier et le greffier adjoint. Les *comités* sont des formations composées de trois juges, et constituées au sein de chaque section de la Cour par les chambres. Les comités sont chargés de se prononcer sur la recevabilité des requêtes individuelles, sur saisine préalable du président de section. Les comités peuvent déclarer une requête irrecevable ou la *raayer du rôle* à l'unanimité «lorsqu'une telle décision peut être prise sans examen complémentaire.»

Les **formations de jugement** sont chargées de l'examen des affaires, tant sur la forme que sur le fond. La chambre et la Grande chambre constituent respectivement les formations ordinaires et extra-ordinaires de jugement. La *chambre* se compose de 7 juges et constitue la formation ordinaire de jugement des affaires. Le juge élu au titre de l'État membre impliqué dans le litige est membre de droit de la chambre. Les chambres sont chargées en premier lieu de statuer sur la recevabilité des requêtes, examinées ou non par les comités. À cet effet, les chambres statuent séparément en matière d'examen de recevabilité et d'examen sur le fond. En second lieu, une chambre peut décider de se dessaisir au profit de la Grande chambre, lorsque la chambre «soulève une question grave relative à l'interprétation de la Convention ou de ses Protocoles, ou si la solution d'une question peut conduire à une contradiction avec un arrêt rendu antérieurement par la Cour», et ce, sauf opposition des parties. La *Grande chambre* est une formation extraordinaire de jugement. Elle est composée de 17 juges, dont le juge élu au titre de l'État membre impliqué dans le litige, le président de la Cour, les vice-présidents, les présidents des chambres et d'autres juges désignés par *tirage au sort*. La Grande chambre se prononce sur les affaires qui lui ont été déferées, et les demandes d'avis consultatif dont elle a été saisie.

La Cour européenne des droits de l'homme dispose d'une *compétence subsidiaire* en matière de violation des droits de l'homme. Le requérant doit avoir épuisé les voies

de recours interne de son État pour engager un recours devant cette juridiction supranationale. Par ailleurs, les requêtes doivent satisfaire certaines conditions pour être déclarées recevables, et examinées au fond. Les requêtes sont nécessairement dirigées contre un État contractant de la Convention.

La Cour estime que le principe de prééminence du droit, visé dans le préambule de la Convention, est «un des éléments du patrimoine spirituel commun des États membres du Conseil de l'Europe» et concerne la Convention dans son ensemble. Ce principe de prééminence du droit a notamment fondé l'exigence de la Cour d'une protection adéquate contre l'arbitraire des *immixtions de la puissance publique*.

VOCABULAIRE

un organe juridictionnel supranational	юрисдикційний наднаціональний орган
requis, -e	необхідний, обов'язковий
jouir de la plus haute considération morale	мати найвищі моральні якості
l'exercice de hautes fonctions judiciaires	здійснювати високі судові обов'язки
posséder une compétence notoire	мати повноваження на здійснення діяльності нотаріуса
interdire	забороняти
incompatible	несумісний, -а
le greffe	канцелярія
assumer les activités	виконувати діяльність (обов'язки)
rayer du rôle	виключати з реєстру
un mandat reconductible	строк поновлюваний (що подовжується)
se désaisir	поступатися, віддавати, робити поступку
par tirage au sort	жеребкуванням
déferer	передавати до суду
une compétence subsidiaire	допоміжна компетенція
examiner au fond	розглядати по суті
engager un recours devant	розпочати справу у
devoir satisfaire certaines conditions	має задовольняти певним умовам
déclarer recevable	оголошувати прийнятним
l'épuisement des voies de recours interne	використання внутрішніх заходів оскарження
faire disparaître les violations	усувати правопорушення
l'incapacité des juridictions nationales	нездатність (відсутність правоздатності, неспроможність) національних юрисдикцій (судових органів)
remédier aux manquements	ухилення від виконання обов'язків
un requérant	позивач
le patrimoine spirituel commun	спільна духовна спадщина
les immixtions de la puissance publique	втручання з боку державної влади (органів)
un arbitraire	свавілля, беззаконня

II. COMPRÉHENSION

1. Répondez aux questions d'après le texte:

1. Par qui la Cour européenne des droits de l'homme a été créée?
2. Quelle est sa mission principale?

3. Quand la CEDH a-t-elle été créée? Où siège-t-elle?
4. De qui la Cour se compose-t-elle?
5. Qui peut devenir juge de la Cour? Quelle est la procédure de sa nomination?

Quelle est la durée de son mandat?

6. Quelles sont les compétences du greffe? Quelle est sa composition?
7. Comment les formations administratives sont-elles organisées? De quoi sont-elles chargées?
8. Comment les formations de jugement sont-elles organisées? De quoi sont-elles chargées?

9. Qu'est-ce que le requérant doit faire pour engager un recours devant la CEDH?

10. En quoi consiste le principe de prééminence du droit?

2. Trouvez la fin des propositions en vous appuyant sur le texte lu:

1. La Cour européenne des droits de l'homme est un organe
2. La mission de la CEDH est de
3. La Cour se compose
4. Les juges de la Cour sont des particuliers qui doivent
5. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe élit
6. Les juges sont élus pour un mandat de
7. La fonction des juges leur interdit toute activité
8. Le président de la Cour, les deux vice-présidents et les présidents de section sont réputés pour
9. Le greffe effectue un travail préparatoire des affaires et assume
10. La CEDH est organisée en
11. Les formations administratives sont chargées de
12. Les formations de jugement sont chargées de
13. La CEDH dispose d'une compétence
14. Pour engager un recours devant cette juridiction supranationale le requérant doit
15. Le principe de la prééminence du droit a fondé l'exigence

3. Associez les formations de la Cour avec leurs compétences:

A

B

1). Les chambres	a) se prononce sur les affaires qui lui ont été déferées, et les demandes d'avis consultatif dont elle a été saisie.
2). La Cour plénière	b) sont chargées de statuer sur la recevabilité des requêtes, examinées ou non par les comités.
3). La Grande chambre	c) sont chargés de se prononcer sur la recevabilité des requêtes individuelles, sur saisine préalable du président de section.
4). Les comités	d) est chargée de constituer les chambres, d'élire les présidents des chambres parmi les juges, d'adopter le règlement de la Cour et d'élire le greffier et le greffier adjoint.

4. Trouvez le passage dans le texte où il s'agit du travail effectué par le greffe.

Résumez-le.

III. ÉTUDE DU VOCABULAIRE

1. Donnez leur équivalent ukrainien:

Veiller au respect; une condition préalable; épuiser des voies de recours interne; l'application de la convention; faire disparaître les violations des droits de l'homme; établir l'incapacité des juridictions nationales; remédier aux manquements; les recours utiles, efficaces et adéquats; ne pas respecter les droits et libertés; un nombre de juges égal à celui des États contractants; jouir de la plus haute considération morale; les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires; élire un juge pour chaque État; à la majorité qualifiée des voix; non renouvelable; avec une limite d'âge fixée à 70 ans; être réputés pour leur moralité et leur compétence; l'incompatibilité avec d'autres fonctions; à l'intention des juges; un mandat reconductible; adopter le règlement; élire le greffier et le greffier adjoint; la saisine préalable; un examen complémentaire; l'examen des affaires sur le fond; impliquer dans le litige; se dessaisir au profit; par tirage au sort; l'arbitraire des immixtions.

2. Trouvez les synonymes aux mots et expressions suivants dans le texte:

Les convictions, les obligations, avoir, proposer qch, se trouver, défendre de f qch, de haute qualification, une personne, exercer les activités, comprendre, le juge participant au procès, le pouvoir public, avoir usé, illicite.

3. Trouvez les antonymes aux mots et expressions suivants:

Inégal; la dépendance; recevable; l'examen sur la forme; au titre de l'État; statuer ensemble; une compétence générale; la légalité; les dispositions générales et finales.

4. Faites correspondre les expressions françaises de la colonne A) à leur équivalent ukrainien de la colonne B). Retenez-les:

A

B

1. l'arbitraire des immixtions de la puissance publique	а) здійснювати (займатися) діяльність по зв'язку Суду з позивачами, громадкістю і пресою
2. les juges designés par tirage au sort	б) беззаконня втручання з боку державної влади
3. statuer sur la recevabilité des requêtes	в) вичерпати внутрішні заходи правового захисту
4. assumer les activités de communication de la Cour avec les requérants, le public et la presse	г) встановлювати нездатність (некомпетентність) (неспроможність) національних юрисдикцій
5. toute activité incompatible avec leurs devoirs d'indépendance et d'impartialité	г) призначати жеребкуванням
6. un nombre de juges égal à celui des États contractants	д) будь-яка діяльність несумісна з їх обов'язком незалежності і неупередженості
7. établir l'incapacité des juridictions nationales	е) визнавати заяви прийнятними (до суду)
8. épuiser des voies de recours interne	є) кількість суддів дорівнює кількості Держав, які укладають договір (сторони договору)

IV. GRAMMAIRE

1. Trouvez tous les participes passés dans le texte; définissez leurs genres et nombres et le temps (si c'est possible); donner leurs infinitifs.

2. Remplissez les trous par les éléments qui manquent:

..... Cour européenne droits homme dispose compétence subsidiaire matière violation droits homme. requérant doit avoir épuisé voies recours interne son État engager recours cette juridiction supranationale. Par ailleurs, requêtes doivent satisfaire certaines conditions être déclarées recevables, et examinées fond. requêtes sont nécessairement dirigées État contractant Convention.

3. Formulez toutes sortes de questions d'après le contenu du texte. Faites-le par écrit.

4. Traduisez vers le français:

Європейська Конвенція з прав людини – це міжнародний договір, відкритий для підпису тільки для Держав, членів Ради Європи. Конвенція, яка встановлює (засновує) Європейський Суд з прав людини і організує його діяльність, включає перелік прав і гарантій, яких Держави зобов'язалися дотримуватися. Ці права, передбачені Конвенцією або її протоколами, є поміж інших наступними: право на життя; право на справедливий судовий розгляд у цивільних і кримінальних справах; право на повагу приватного і сімейного (родинного) життя; свобода висловлювання; свобода мислення, вільність сумління і релігії; право на ефективний засіб правового захисту; право на повагу майна; право обирати і бути обраним.

Які є заборони, передбачені Конвенцією або її протоколами? Серед інших мова йде про заборону:

– тортур і покарань або жорстоке й ганебне поводження; несправедливе й незаконне затримання; дискримінацію у набутті прав і свобод, визнаних Конвенцією; вигнання або утиски Державою своїх власних громадян; смертельний вирок.

V. ACTIVITÉS LANGAGIÈRES ET CRÉATIVES

1. Lisez les articles de la Convention européenne des droits de l'homme qui suivent. Résumez-les en 5 ou 7 phrases.

Article 19 – Institution de la Cour

Afin d'assurer le respect des engagements résultant pour les Hautes Parties contractantes de la présente Convention et de ses protocoles, il est institué une Cour européenne des Droits de l'Homme, ci-dessous nommée «la Cour». Elle fonctionne de façon permanente.

Article 20 – Nombre de juges

La Cour se compose d'un nombre de juge égal à celui des Hautes Parties contractantes.

Article 32 – Compétence de la Cour

3. La compétence de la Cour s'étend à toutes les questions concernant l'interprétation et l'application de la Convention et de ses protocoles qui lui seront soumises dans les conditions prévues par les articles 33, 34 et 47.

4. En cas de contestation sur le point de savoir si la Cour est compétente, la Cour décide.

2. Traduisez en deux sens:**1. *Що таке європейський Суд з прав людини?***

La Cour européenne des droits de l'Homme est une juridiction siégeant à Strasbourg. Elle est composée d'un nombre de juges égal à celui des États membres du Conseil de l'Europe ayant ratifié la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales. Ils sont aujourd'hui au nombre de quarante-sept. Les juges siègent à la Cour à titre individuel et ne représentent aucun État. La Cour, dans le traitement des requêtes, est assistée par un greffe composé essentiellement de juristes provenant de tous les États membres (aussi appelés «référéndaires»). Ceux-ci, entièrement indépendants de leur pays d'origine, ne représentent ni les requérants ni les États.

2. *Що робить (чим займається) європейський Суд з прав людини?*

La Cour applique la Convention européenne des Droits de l'Homme. Sa mission consiste à vérifier que les droits et les garanties prévus par la Convention sont respectés par les États. Pour cela, il faut qu'elle soit saisie d'une plainte (appelée "requête"), introduite par des individus ou, parfois, par des États. Lorsqu'elle constate une violation par un État membre d'un ou de plusieurs de ces droits et garanties, la Cour rend un arrêt. Cette arrêt a force obligatoire: le pays concerné est tenu de l'exécuter.

3. Préparez un exposé en oral sur le sujet suivant: *La Cour européenne des droits de l'Homme.*

Section 5.2

Saisine de la Cour

I. DÉCOUVRIR, OBSERVER ET ASSOCIER

1. Lisez le texte ci-dessous et partagez-le en parties logiques. Dressez son plan.

2. Donnez un commentaire développé des phrases clé du texte *mises en italique* gras.

3. En lisant le texte trouvez les réponses aux questions suivantes:

1. Qui est titulaire du droit de saisir la Cour?
2. Quelles sont les conditions de recevabilité des requêtes?
3. Comment la procédure postérieure à la recevabilité se déroule-t-elle?
4. Quelles sont les mesures d'instruction utilisées par la chambre de la Cour?
5. À quels jugements la chambre peut-elle parvenir?
6. Quelles sont les principales caractéristiques du prononcé de l'arrêt?
7. Comment la procédure se déroule-t-elle dans la CEDH; présentez les étapes essentielles.

4. Trouvez dans le texte les équivalences en français aux mots et expressions suivants:

Суд може приймати заяви від; надавати право звертатися до суду; заява подається за шість місяців після дати остаточного внутрішнього рішення (на національному рівні); палата, що розглядає справу; зняти з розгляду; за відсутності одностайності; прийнятність заяви; клопотати; розгляд справи з участю сторін;

досягати мирової угоди; надати (запропонувати) потерпілій стороні справедливую компенсацію; відшкодування збитків; розглядати справу по суті.

TEXTE II

La Cour européenne des droits de l'homme peut être saisie par une personne physique, une organisation non gouvernementale ou un groupe de particuliers qui se prétend victime d'une violation des droits reconnus dans la Convention et ses protocoles, par l'un des États contractants. Cette conception des droits naturels de l'homme confère un droit de saisir la Cour à toute personne, indépendamment de sa nationalité ou de son lieu de résidence actuelle. Cependant, *le requérant doit être victime d'un manquement d'un État contractant à ses engagements.*

Pour être recevable, une requête doit être introduite dans les six mois suivant la date de la dernière décision interne définitive, et doit être signée par le requérant ou son représentant. **La règle non bis in idem constitue un autre critère de recevabilité des requêtes, au terme duquel la Cour ne retient aucune requête individuelle lorsqu'elle «est essentiellement la même qu'une requête précédemment examinée par la Cour ou déjà soumise à une autre instance internationale si elle ne contient pas de faits nouveaux».**

La requête adressée à la Cour est attribuée par le président de la Cour à une section, et examinée par un juge rapporteur nommé par la Chambre à laquelle il appartient. Le juge rapporteur demande aux parties de soumettre tous les renseignements nécessaires et pertinents à l'examen de la cause, et décide si l'affaire doit être examinée par le comité ou la chambre. Le comité saisi de la recevabilité d'une requête ne peut la déclarer irrecevable ou la rayer du rôle qu'à l'unanimité des membres du comité. À défaut d'une telle unanimité, la requête est adressée à la chambre qui peut admettre sa recevabilité, déclarer son irrecevabilité ou la rayer du rôle à la majorité simple des voix. La Grande chambre peut également être saisie de l'admissibilité d'une requête dans les cas les plus sensibles.

Le protocole 14 permet l'exclusion des requêtes répétitives. C'est un premier élément qui permet d'orienter les affaires. Il va évacuer les affaires qui auront déjà donné lieu à une décision et vont se retrouver traitées les affaires qui «méritent» d'être traitées. 60% des requêtes sont des requêtes répétitives. Cette capacité de filtrage est visible. Ne seront pas examinées les affaires qui auront donné lieu à un préjudice peu important. Les juges ont lié cette condition à une jurisprudence importante. Une fois la requête déclarée admissible, l'affaire est instruite par une chambre de section qui dispose de pouvoirs d'instruction, et peut indiquer des mesures provisoires et solliciter l'avis de tiers. La chambre tente, après examen contradictoire des éléments, de parvenir à un règlement amiable de l'affaire, et le cas échéant, rend un arrêt susceptible de renvoi devant la Grande chambre. Une fois la requête déclarée recevable, la chambre saisie de l'affaire dispose de larges pouvoirs d'instruction en vue d'établir contradictoirement les faits de la cause. Les mesures d'instruction peuvent être adoptées soit d'office, soit à la demande des parties. À cet effet, la chambre peut solliciter la production d'éléments de preuves écrites ou l'audition de témoins et d'experts, en principe à huis clos. La chambre peut également désigner un ou plusieurs juges de la Cour pour procéder à la visite des lieux en vue de

recueillir des renseignements. La chambre peut également indiquer des mesures provisoires et solliciter l'avis de tiers à l'affaire.

Après avoir admis la recevabilité de la requête individuelle, la chambre saisie se met à la disposition des parties, pour parvenir à un règlement amiable de l'affaire. Le cas échéant, la chambre se prononce par un arrêt. Le règlement amiable de l'affaire doit être tenté à l'initiative de la chambre, dans le respect des droits de l'homme reconnus par la Convention et ses protocoles. Le règlement amiable se traduit *par une radiation de l'affaire du rôle*, et le prononcé par la chambre d'une brève décision se limitant à l'exposé des faits et de la solution retenue. À défaut de règlement amiable, et après examen contradictoire de l'affaire, la chambre saisie rend un arrêt qui se prononce sur l'existence ou non d'une violation de la Convention et de ses protocoles. Si la violation alléguée est reconnue, et que le droit interne ne permet pas de réparer efficacement les effets de la violation, la chambre peut accorder à la partie lésée une satisfaction équitable sous forme de dommages-intérêts. ***Les arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme sont obligatoirement motivés. Les juges peuvent exprimer leur opinion individuelle, concordante ou dissidente, en annexe de l'arrêt. Il est arrivé que des juges ajoutent à l'arrêt, non pas une opinion, mais une «déclaration».***

Les arrêts rendus en chambre ordinaire deviennent définitifs trois mois après le prononcé de l'arrêt en l'absence de saisine de la Grande chambre, ou lorsque les parties annoncent leur intention de ne pas saisir la Grande chambre. Le protocole 11 prévoit que les affaires jugées peuvent faire l'objet d'un réexamen dans la Grande Chambre à condition que l'affaire comporte un problème d'interprétation ou que l'affaire donne lieu à une contradiction de jurisprudence. La Cour va examiner de nouveau l'affaire au fond. Le renvoi donne lieu à un arrêt. L'arrêt définitif ne peut faire l'objet que de deux seuls recours: *recours en interprétation* ou *recours en révision*. Les États contractants s'engagent à exécuter les arrêts définitifs, sous la surveillance du Comité des ministres, mais la Cour européenne des droits de l'homme est une juridiction supranationale dépourvue de *pouvoir de coercition* à l'égard des États. Le comité des ministres *est habilité à saisir* la Cour contre un État qui, après mise en demeure, continuera de ne pas exécuter l'arrêt de la Cour. On parle de *recours en manquement* d'un État. La décision est prise à la majorité qualifiée.

En présence d'un arrêt rendu par une chambre de section, un requérant peut demander le renvoi de l'affaire devant la Grande chambre de la Cour, dans un délai de trois mois à compter du prononcé de l'arrêt.

La Cour européenne des droits de l'homme est compétente pour interpréter la Convention et ses protocoles additionnels selon les règles générales d'interprétation des traités définies par la Convention de Vienne du 23 mai 1969.

VOCABULAIRE

se prétendre victime

précédemment

soumettre à une autre instance

un juge rapporteur

ayer du rôle

називатися потерпілою стороною

раніше

представити в іншу інстанцію

суддя-доповідач

зняти з прослухання, викреслити з реєстру справ для слухання

une admissibilité	прийнятність
les requêtes répétitives	однотипні клопотання
évacuer un filtrage	суворий контроль, перевірка
un préjudice	школа, збиток
admissible	прийнятний
soumettre les renseignements	представляти (до розгляду) відомості
saisi, e	такий, що розглядає справу
à défaut de	за відсутністю (через відсутність)
les mesures provisoires	тимчасові заходи (передчасні)
mériter	заслужувати
solliciter	клопотати
tenter	намагатися
un examen contradictoire	розгляд (змагальний), за участю сторін
parvenir	досягти, дійти
un règlement amiable	мирова угода
le cas échéant	у разі необхідності
procéder	розпочинати, приступати до
une audition de témoins	слухання свідків
recueillir des renseignements	збирати відомості (дані)
réparer	виправляти, відшкодувати
la partie lésée	потерпіла сторона
une satisfaction équitable	справедлива компенсація
les dommages-intérêts	відшкодування збитків
le renvoi	передавання справи в іншу інстанцію
alléguer	посилатися, покликатися
un annexe	додаток, доповнення
une intention	намір
une coercition	примушування
être habilité	бути правомочним, правоздатним
infirmer	скасувати, визнати недійсним

5. Découvrez:

L'article 35 de la Convention européenne des droits de l'homme établit une condition préalable à la saisine de la Cour européenne des droits de l'homme, **l'épuisement des voies de recours interne**. Cette condition est la conséquence de la compétence subsidiaire de la **juridiction supranationale**, conçue comme un organe de contrôle de l'application de la convention. Les juridictions des États signataires sont chargées d'appliquer la Convention, et de faire disparaître les violations des droits de l'homme. Pour saisir la Cour, le requérant doit établir l'incapacité des juridictions nationales à remédier aux manquements, en exerçant les recours utiles, efficaces et adéquats, et en invoquant en substance une violation de la convention.

6. Observez:

Ouverte à la signature le 4 novembre 1950, la Convention européenne des droits de l'homme est entrée en vigueur le 3 septembre 1953. Actuellement, elle est ratifiée par 40 pays-membres du Conseil de l'Europe. Le contrôle du respect effectif des droits de l'homme est assuré par la Cour européenne des droits de l'homme. Mise en place en 1959 et siégeant à Strasbourg (France), elle est chargée de veiller au respect de la Convention par les états signataires.

Il est à noter que la France, qui héberge la Cour, n'a ratifié la Convention qu'en 1974, et n'a permis à ses résidents de saisir la Cour qu'en 1981.

Quant à l'Ukraine, elle est devenue membre du Conseil de l'Europe le 9 novembre 1995, et elle a ratifié la Convention le 17 juillet 1997.

7. Associez cet adage latin à son analogue français correspondant:

1) *non bis in idem*

a) nul n'est censé ignorer la loi;

b) nul ne peut être poursuivi ou puni pénalement à raison des mêmes faits;

c) nul n'est prophète en son pays.

II. RÉDIGER: PRATIQUE DE L'ÉCRIT

1. Remplacez les mots mis en italiques par les synonymes tirés du texte lu:

La Grande chambre peut également être saisie de 1) *la recevabilité* d'une requête dans les cas les plus sensibles.

Une fois la requête déclarée 2) *recevable*, l'affaire 3) *est examinée* par une chambre de section qui 4) *jouit* de pouvoirs d'instruction, et peut 5) *proposer* des mesures provisoires et 6) *demandeur* l'avis de tiers. La chambre 7) *tente*, après examen contradictoire des éléments, 8) *d'aboutir* à un règlement amiable de l'affaire, et 9) *par nécessité*, rend un arrêt susceptible de renvoi devant la Grande chambre.

2. Associez le verbe de la colonne A) avec son complément d'objet de la colonne

B). Faites-le par écrit:

A)

B)

1) se prétendre	a) tous les renseignements pertinents à l'examen de la cause
2) conférer	b) l'affaire du fond
3) être introduit	c) victime d'une violation
4) soumettre	d) l'avis de tiers
5) rayer	e) soit d'office, soit à la demande des parties
6) solliciter	f) un droit de saisir la Cour à qn
7) être adopté	g) à la partie lésée une satisfaction équitable
8) parvenir	h) dans les six mois suivant la date
9) réparer	i) du rôle à l'unanimité
10) accorder	j) à un règlement amiable
11) examiner	k) les effets de la violation

3. Remplacez les mots ukrainiens mis en italique gras par les mots français et traduisez ce texte:

Demande de renvoi en Grande chambre

En présence d' (**винесеного рішення**) par une chambre de section, (**позивач**) peut demander (**передачу справи**) devant la Grande chambre de la Cour, dans un délai de trois mois à compter de (**оголошення**) de l'arrêt. La demande de renvoi (**розглядається**)

par un collège de 5 juges de la Grande chambre, et l'(приймає) seulement lorsque «l'affaire (ставить) une question grave relative à l'interprétation ou (застосування) de la Convention ou de ses Protocoles, ou encore une question grave de caractère général». Les auteurs relèvent que «(сторони) laissent devenir (остаточними) l'immense majorité des arrêts de Chambre en (не вимагаючи перенесення) dans les trois mois et que, le feraient-elles, le collège de cinq juges n'accepte leur (клопотання) qu'avec la plus extrême parcimonie».

La Grande chambre peut (скасовувати) légèrement ou plus radicalement les arrêts de chambre de section. Elle peut également (оголосити неприйнятною) une requête qu'une chambre avait déclaré recevable, et peut parfois (призначити перегляд) de l'ensemble de l'affaire.

4. Traduisez en bon français technique:

Заява має бути поданою за шість місяців після дати останнього остаточного рішення національного суду. Суддя пропонує сторонам надати всі необхідні й відповідні відомості для розгляду справи. За відсутністю одностайності заява передається до палати, яка може визнати її прийнятність, оголосити її неприйнятність або зняти з розгляду простою більшістю голосів. Палата намагається після (змагального) розгляду елементів за участю сторін досягти мирової угоди, а при необхідності виносить рішення про перенесення (справи) до Великої палати. Як тільки заява оголошена прийнятною, палата, яка розглядає справу, набуває широких повноважень щодо проведення слідства з метою встановити з участю сторін факти по справі. Слідчі заходи можуть прийматися як офіційно, так і за проханням сторін.

5. Traduisez en deux sens:

1. Коли можна звернутися до Європейського Суду з прав людини?

Vous pouvez introduire une requête devant la Cour si vous vous estimez personnellement et directement victime d'une violation des droits et des garanties prévus par la Convention ou ses protocoles. La violation doit avoir été commise par l'un des États liés par la Convention.

2. Я хочу подати заяву: якими є умови подання, що стосуються безпосередньо моєї справи?

Vous n'êtes pas obligé d'avoir la nationalité de l'un des pays membres du Conseil de l'Europe. Il faut simplement que la violation dont vous vous plaignez ait été commise par l'un de ces États dans sa juridiction qui correspond en général à son territoire.

Vous pouvez être une personne physique ou morale (société, association, etc.).

Vous devez être directement et personnellement victime de la violation que vous dénoncez. Vous ne pouvez pas vous plaindre d'une loi ou d'un acte d'une manière générale; vous ne pouvez pas non plus vous plaindre au nom d'autres personnes ne soient clairement identifiées et que vous ne soyez leur représentant officiel).

3. Чи існують попередньо умови щодо проходження процедури розгляду справи у національних судах?

Oui. Vous devez avoir utilisé, dans l'État en cause, tous les recours qui auraient pu porter remède à la situation dont vous vous plaignez (il s'agit d'une action devant le tribunal compétent, suivi le cas échéant d'un appel et même d'un recours devant une juridiction supérieure telle la cour suprême ou la cour constitutionnelle s'il y en a une).

L'exercice de ces recours ne suffit pas: il faut également que vous ayez réellement soulevé vos griefs (c'est-à-dire les violations de la Convention dont vous vous plaignez) à l'occasion de ces recours.

À partir de la date de la décision interne définitive (en général, le jugement de la plus haute juridiction), vous ne disposez que d'un délai de six mois pour introduire votre requête.

4. Якою є подальша процедура, якщо мою заяву прийнято?

La Cour doit d'abord examiner si votre requête est **recevable**: cela signifie que l'affaire doit satisfaire à certaines conditions définies dans la Convention. Si les conditions ne sont pas remplies, votre requête sera rejetée. Si vous avez formulé plusieurs griefs, la Cour peut en déclarer un ou plusieurs recevables et rejeter les autres.

Si votre requête ou l'un de vos griefs est déclaré(e) recevable, la Cour encourage alors les parties (vous-même et l'État concerné) à parvenir à un règlement amiable. S'il n'y a pas de règlement amiable, la Cour procède à l'examen «au fond» de la requête, c'est-à-dire qu'elle juge s'il y a eu ou non violation de la Convention.

5. Якими будуть мої судові витрати і чи можу я сподіватися на відшкодування матеріальної і моральної шкоди?

Si la Cour constate une violation, elle peut vous accorder une «satisfaction équitable», qui consiste en une compensation financière de certains préjudices. La Cour peut également exiger que l'État concerné vous rembourse les frais que vous avez engagés pour faire valoir vos droits. Si la Cour ne constate pas de violation, vous ne devrez payer aucun frais supplémentaire (notamment les frais engagés par l'État défendeur).

6. Чи може бути скасовано рішення, винесене національним судом?

La Cour n'a pas compétence pour annuler les décisions ou les lois nationales.

L'exécution des arrêts ne relève pas de la Cour. Dès que cette dernière a rendu son arrêt, celui-ci passe sous la responsabilité du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui est chargé de contrôler son application et de veiller au versement des éventuelles réparations financières.

III. DÉVELOPPER: PRATIQUE DE L'ORAL

1. Écoutez ce texte informatif et remplissez les trous par les éléments qui manquent:

Les principales caractéristiques de la procédure devant la Cour

(1) est écrite. Vous serez informé (2)..... de toute (3)..... prise par la Cour. La tenue d'(4)..... est exceptionnelle

L'examen de votre (5) est gratuit.

Bien que vous ne soyez pas tenu d'être (6) par (7) ... au début de la procédure, vous (8) un avocat dès que votre (9) sera notifiée au Gouvernement. Cependant, dans la grande majorité des cas, les requêtes sont (10) avant d'être notifiées au (11)

Vous ne devrez supporter que vos propres (12) (tels les honoraires d'avocat ou les frais de recherche et de correspondance).

Après (13) de votre requête, vous pouvez demander à (14) d'une assistance (15) Cette (16), qui n'est pas automatique, n'est pas accordée immédiatement mais seulement à (17) ... de la procédure.

2. Faites le résumé du texte d'audition et repérez les principales caractéristiques de la procédure devant la CEDH.

IV. DIALOGUER ET CONVERSER

1. Travaillez en petits groupes. Engagez une conversation autour d'un des sujets suivants à votre choix: «*L'ordre de traitement des requêtes*», «*Les modes de la saisine de la Cour*», «*La procédure devant la CEDH*». Profitez de la liste des mots et expressions à employer:

La Cour peut être saisie par; saisir la Cour d'une requête; se prétendre victime d'une violation; conférer un droit de saisir; un victime d'un manquement d'un État contractant à ses engagements; une requête doit être introduite dans les six mois suivant la date de; soumettre tous les renseignements pertinents à l'examen de la cause; le comité saisi de recevabilité d'une requête; rayer du rôle; à défaut de l'unanimité; l'admissibilité d'une requête; une affaire est instruite par; les mesures provisoires; solliciter l'avis de tiers; un examen contradictoire; établir contradictoirement; être adopté soit d'office, soit à la demande des parties; procéder à la visite des lieux en vue de recueillir des renseignements; parvenir à un règlement amiable; le cas échéant; une violation alléguée; réparer les effets de la violation; accorder à la partie lésée une satisfaction équitable; un dommage-intérêt; examiner l'affaire au fond; le renvoi; un recours en interprétation; un recours en révision; dépourvu de pouvoir de coercition; être habilité.

V. POUR ALLER PLUS LOIN

1. Parcourez la chronique de jurisprudence de la Cour relative à l'année précédente pour pouvoir présenter une idée générale sur son rôle. Nommez les types d'affaires dont la Cour a été saisie l'année dernière: La Cour européenne des droits de l'homme sur Internet: <http://www.dhCour.coe.int>

2. Retrouvez les saisines de la Cour relatives à cette année et celles de l'année précédente qui concernent les article 5 et 6 de la Convention. Commentez-les. Précisez leur contenu.

Art. 5 – Droit à la liberté et à la sûreté

Art. 6 – Droit à un procès équitable

3. Apprenez à analyser les documents authentiques.

Document 1.

INSTRUCTION PRATIQUE 1

L'INTRODUCTION DE L'INSTANCE 2

(Requêtes individuelles au titre de l'article 34 de la Convention)

I. Généralités

1. Toute requête au titre de l'article 34 de la Convention doit être présentée par écrit. Aucune requête ne peut être soumise par téléphone.

2. Toute requête doit être envoyée à l'adresse suivante:

Monsieur le Greffier

de la Cour européenne des droits de l'homme

Conseil de l'Europe

F – 67075 Strasbourg Cedex

3. Toute requête doit normalement être établie sur le formulaire 3 mentionné à l'article 47 § 1 du règlement de la Cour et être accompagnée des documents et décisions visés à l'article 47 § 1 [...]

Lorsqu'un requérant saisit la Cour au travers d'une lettre, celle-ci doit exposer, au moins de manière sommaire, l'objet de la requête pour interrompre le délai de six mois visé à l'article 35 § 1 de la Convention.

4. Si le requérant n'a pas soumis sa requête en utilisant le formulaire officiel ou si la lettre introductive envoyée par lui ne comporte pas l'ensemble des informations mentionnées à l'article 47 du règlement, le greffe peut l'inviter par lettre à remplir un formulaire, qui doit alors être envoyé à la Cour dans un délai de huit semaines à compter de la date de la lettre du greffe.

Le non-respect de ce délai à une incidence sur la date d'introduction de la requête et peut, en conséquence, en avoir une également sur la question du respect ou non par le requérant du délai de six mois prévu à l'article 35 § 1 de la Convention.

5. Le requérant peut soumettre sa requête par fax 4. Toutefois, il doit en envoyer l'exemplaire original signé par courrier dans un délai de huit semaines à compter de la date de la lettre visée au point 4 ci-dessus.

1. Edictée par le président de la Cour au titre de l'article 32 du règlement le 1er novembre 2003 et amendée les 22 septembre 2008 et 24 juin 2009.

2. Cette instruction pratique complète les articles 45 et 47 du règlement.

3. Ce formulaire peut être téléchargé à partir du site Internet de la Cour www.echr.coe.int

4. Numéro : +00 33 (0)3 88 41 27 30; les autres numéros de fax sont indiqués sur le site Internet de la Cour www.echr.coe.int.

9. La non-fourniture d'informations ou de pièces sollicitées par le greffe (voir le point 7 ci-dessus) peut amener la Cour à ne pas examiner la requête, à la déclarer irrecevable ou à la rayer du rôle.

6. Si, dans les six mois de l'invitation à accomplir cette formalité, le requérant n'a pas envoyé un formulaire de requête dûment complète, il est procédé à la destruction du dossier.

7. Dès réception de la première communication exposant l'objet de l'affaire, le greffe ouvre un dossier, dont le numéro doit être mentionné lors de toute correspondance ultérieure.

Le requérant en est informé par lettre. Il peut être invité à fournir des informations ou pièces complémentaires.

8. a) Le requérant doit faire preuve de diligence dans la conduite de sa correspondance avec le greffe de la Cour.

b) Un retard mis à répondre ou une absence de réponse peuvent être considérés comme un signe indiquant que le requérant n'entend plus maintenir sa requête.

II. Forme et contenu

10. Toute requête doit être écrite de manière lisible ou, de préférence, dactylographiée.

11. Lorsqu'exceptionnellement une requête dépasse dix pages (en dehors des annexes répertoriant les documents), le requérant doit également en présenter un bref résumé.

12. Lorsqu'un requérant produit des documents à l'appui de sa requête, il ne doit pas en envoyer les originaux. Ces documents doivent être répertoriés par ordre chronologique, être numérotés de manière continue et comporter un bref descriptif (par exemple lettre, ordonnance, jugement, appel, etc.).

13. Lorsqu'un requérant a déjà une autre requête pendante devant la Cour, il doit en informer le greffe et préciser le numéro de cette requête.

14. a) Lorsqu'un requérant demande que son identité ne soit pas divulguée, il doit s'en expliquer par écrit, conformément à l'article 47 § 3 du règlement.

b) Le requérant doit également préciser, pour le cas où sa demande d'anonymat serait accueillie par le président de la chambre, s'il souhaite être désigné par ses initiales ou par une simple lettre (par exemple « X », « Y », « Z », etc.).

Document 2.

Voir Note explicative

Numéro de dossier

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Conseil de l'Europe

Strasbourg, France

REQUÊTE

présentée en application de l'article 34 de la Convention européenne des Droits de l'Homme,

ainsi que des articles 45 et 47 du Règlement de la Cour

IMPORTANT: La présente requête est un document juridique et peut affecter vos droits et obligations

- 2 -

I. LES PARTIES**A. LE REQUÉRANT / LA REQUÉRANTE**

(Renseignements à fournir concernant le / la requérant(e) et son / sa représentant(e) éventuel(le))

1. Nom de famille 2. Prénom (s)

Sexe: masculin / féminin

3. Nationalité 4. Profession

5. Date et lieu de naissance

6. Domicile.....

7. Tel. N°.....

8. Adresse actuelle (si différente de 6.)

9. Nom et prénom du / de la représentant(e)*

10. Profession du / de la représentant(e)

11. Adresse du / de la représentant(e)

12. Tel. N° Fax N°

B. LA HAUTE PARTIE CONTRACTANTE

(Indiquer ci-après le nom de l'État / des États contre le(s) quel(s) la requête est dirigée)

13.

* Si le / la requérant(e) est représenté (e), joindre une procuration signée par le / la requérant(e) en faveur du / de la représentant(e).

- 3 -

II. EXPOSÉ DES FAITS

(Voir chapitre II de la note explicative)

14.

Si nécessaire, continuer sur une feuille séparée

- 4 -

III. EXPOSÉ DE LA OU DES VIOLATION(S) DE LA CONVENTION ET / OU DES PROTOCOLES ALLÉGUÉE(S), AINSI QUE DES ARGUMENTS À L'APPUI

(Voir chapitre III de la note explicative)

15.

- 5 -

IV. EXPOSÉ RELATIF AUX PRESCRIPTIONS DE L'ARTICLE 35 § 1 DE LA CONVENTION

(Voir chapitre IV de la note explicative. Donner pour chaque grief, et au besoin sur une feuille séparée, les renseignements demandés sous les points 16 à 18 ci-après)

16. Décision interne définitive (date et nature de la décision, organe – judiciaire ou autre – l'ayant rendue)

17. Autres décisions (énumérées dans l'ordre chronologique en indiquant, pour chaque décision, sa date, sa nature et l'organe – judiciaire ou autre – l'ayant rendue)

18. Dispos(i)ez-vous d'un recours que vous n'avez pas exercé? Si oui, lequel et pour quel motif n'a-t-il pas été exercé?

Si nécessaire, continuer sur une feuille séparée

- 6 -

V. EXPOSE DE L'OBJET DE LA REQUÊTE

(Voir chapitre V de la note explicative)

19.

VI. AUTRES INSTANCES INTERNATIONALES TRAITANT OU AYANT TRAITÉ L'AFFAIRE

(Voir chapitre VI de la note explicative)

20. Avez-vous soumis à une autre instance internationale d'enquête ou de règlement les griefs énoncés dans la présente requête? Si oui, fournir des indications détaillées à ce sujet.

- 7 -

VII. PIÈCES ANNEXÉES (PAS D'ORIGINAUX, UNIQUEMENT DES COPIES ; PRIÈRE DE N'UTILISER NI AGRAFE, NI ADHÉSIF, NI LIEN D'AUCUNE SORTE)

(Voir chapitre VII de la note explicative. Joindre copie de toutes les décisions mentionnées sous ch. IV et VI ci-dessus. Se procurer, au besoin, les copies nécessaires, et, en cas d'impossibilité, expliquer pourquoi celles-ci ne peuvent pas être obtenues. Ces documents ne vous seront pas retournés.)

21.

- a).....
- b).....
- c).....

- 8 -

VII. DÉCLARATION ET SIGNATURE

(Voir chapitre VIII de la note explicative)

Je déclare en toute conscience et loyauté que les renseignements qui figurent sur la présente formule de requête sont exacts.

Lieu.....

Date.....

(Signature du / de la requérant(e) ou du / de la représentant(e))

4. Jeu de rôle. Vous êtes un célèbre avocat, grand spécialiste en droits et libertés.

Aidez à remplir le formulaire de la requête à l'un de vos nombreux clients.

5. Prenez connaissance des quelques affaires portées devant la Cour.

ACTIVITÉ DE LA COUR

L'article 5 protège la liberté

La régularité de la privation de liberté doit être contrôlée rapidement par un juge

24 mars 2005. Epple c. Allemagne. L'intéressé a refusé de déférer à un ordre de la police lui enjoignant de quitter un lieu de fête. Il affirme que son arrestation et sa détention par la police sont une violation de l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté) de la Convention. La Cour considère que la durée de la détention policière couplée au retard dans le contrôle effectué par le juge n'a pas suffisamment respecté l'équilibre qu'il fallait établir entre la nécessité de garantir l'exécution de l'obligation imposée au requérant et le droit de celui-ci à la liberté. Dès lors, la Cour conclut à la violation de l'article 5, paragraphe 1, alinéa b de la Convention. Communiqué du Greffier.

Violations de l'article 6

Le respect de la présomption d'innocence s'impose à tous:

10 février 1995 et 7 août 1996, Alenet de Ribemont c. France: la Cour rappelle avec netteté les pouvoirs publics à leurs devoirs de réserve devant l'action judiciaire en condamnant la France pour violation de l'article 6: toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie. Michel Poniatowski, ministre français de l'Intérieur, immédiatement après l'assassinat du Prince Jean de Broglie, a publiquement dénoncé comme instigateur de l'assassinat un homme qui a finalement fait condamner la France à Strasbourg pour

«atteinte à la présomption d'innocence», obtenant une indemnisation de plus de deux millions de francs français. Aucun tribunal français ne suit Michel Poniatowski en condamnant ce coupable prédésigné. La Cour souligne que les prescriptions de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme garantissant la présomption d'innocence s'appliquent à tous les niveaux d'intervention de l'autorité publique.

L'égalité des armes devant les tribunaux, quels qu'ils soient, doit être assurée:

18 mars 1997, Foucher c. France: le refus d'accès au dossier pénal est une violation du droit à l'égalité des armes. Poursuivi pour une contravention alléguée, le requérant s'est défendu seul et n'a pu accéder aux procès-verbaux constituant le dossier.

2001, Kress c. France: le Commissaire du gouvernement de la juridiction administrative française (CE) ne doit pas participer au délibéré. De plus, une note en délibéré peut être soumise par les parties après le prononcé de ses conclusions. Cet arrêt est confirmé le 12 avril 2006 par Martinie c. France. La solution est étendue à la Cour des comptes française, qui malgré ses spécificités est qualifiée de juridiction et peut se voir appliquer les principes du procès équitable. Avec les arrêts Borgers (1991) et Delcourt (1970) est mise en évidence la reconnaissance par la CEDH de la théorie des apparences appliquée au droit processuel.

26 juillet 2002, Meftah c. France (arrêt de Grande Chambre): la Cour juge que, faute d'avoir offert au requérant un examen équitable de sa cause devant la Cour de cassation dans le cadre d'un procès contradictoire, en assurant la communication du sens des conclusions de l'avocat général et en permettant d'y répondre par écrit, il y a eu, en l'espèce, violation de l'article 6, paragraphe 1.

www.curia.europa

BIBLIOGRAPHIE

1. Адміністративне право : підручник / Ю. П. Битяк (кер. авт. кол.), В. М. Гарашук, В. В. Богуцький та ін. ; за заг. ред. Ю. П. Битяка, В. М. Гарашука, В. В. Зуя. – Х. : Право, 2010. – 624 с.
2. B. de Gunten, A. Martin, M. Niogret. Les institutions de la France. – P.: Nathan, 2004. – 159 p.
3. Brigitte Hess-Fallon, Anne-Marie Simon. Dossiers de droit. – P.: Sirey, 1991. – 317 p.
4. Dictionnaire Hachette. – P.: Hachette Livre, 2006. – 1858 p.
5. Журбенко Г. Е. Французский язык для юристов. – М.: ОАО «Издательский дом», 2004. – 136 с.
6. Закон України «Про адвокатуру» від 19.12.1992 № 2887-ХІІ. Стан: чинний [Електронний ресурс]. – Режим доступу: www.zakon.rada.gov.ua/go/2887-12
7. Закон України «Про міліцію» від 11.05.2010 № 2164-VI [Електронний ресурс]. – Режим доступу: www.zakon.rada.gov.ua/laws/show/2164-17
8. Закон України «Про нотаріат» від 02.09.1993 № 3425-ХІІ. Стан: чинний [Електронний ресурс]. – Режим доступу: www.zakon.rada.gov.ua/go/3425-12
9. J.-L. Penfornis. Le français du droit. – P.: CLE International, 1999. – 126 p.
10. Кибенко Е. Р. Корпоративное право Украины: Учеб. пособие. – Х.: Фирма «Эспада», 2001. – 287 с.
11. Кримінальне право України: Особлива частина : підручник / Ю. В. Баулін, В. І. Борисов, В. І. Тютюгін та ін. ; за ред. В. В. Сташиса, В. Я. Тація. – 4-те вид., переробл. – Х. : Право, 2010. – 608 с.
12. Кримінальне право України: Загальна частина : підручник / Ю. В. Баулін, В. І. Борисов, В. І. Тютюгін та ін. ; за ред. В. В. Сташиса, В. Я. Тація. – 4-те вид., переробл. – Х. : Право, 2010. – 456 с.
13. Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales [Електронний ресурс]. – Режим доступу: www.conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/005/htm
14. Convention européenne des droits de l'homme [Електронний ресурс]. – Режим доступу: www.lexinter.net/UE/convention_europeenne_des_droits_de_l'homme.htm
15. Corinne Renault-Brahinsky. Procédure pénale. – P.: Gualino, 2010. – 270 p.
16. L. Bas, C. Hesnard. La correspondance commerciale française. – P.: Nathan, 1994. – 160 p.
17. Loïc Cadiet. Découvrir la justice. – P.: Dalloz, 1997. – 202 p.
18. Мачковский Г. И. Французско-русский юридический словарь. – М.: Руссо, 2002. – 437 с.
19. Michel Soignet. Le français juridique. – P.: Hachette, 2003. – 127 p.
20. Маслова Н. М. Французский язык для юристов: гражданское и торговое право – международное частное право – гражданский процесс – административное право. – М.: ООО «Нестор Академик Паблицерз», 2005. – 358 с.
21. Patrick Kolb, Laurence Leturmy. Droit pénal général. – P.: Gualino, 2005. – 544 p.
22. Philippe Malaurie et Patrick Morvan. Droit civil. Introduction générale (2^e éd.). – P.: Defrénois, 2005. – 187 p.
23. Толстикова С. А. Французский язык: Учеб. для студентов юрид. вузов и фак. – М. : Волтерс Клувер, 2005. – 448 с.
24. Сімейне право України : підручник / Л. М. Баранова, В. І. Борисюк, І. В. Жилінкова та ін. ; за заг. ред. В. І. Борисової та І. В. Жилінкової. – 2-ге вид., переробл. і допов. – К. : Юрінком Інтер, 2009. – 288 с.
25. Rafael Encinas de Munagorri. Introduction générale au droit. – P.: Éditions Flammarion, 2006. – 357 p.
26. Sébastien Bissardon. Guide du langage juridique (vocabulaire- pièges et difficultés). – P.: «LexisNexis» Litec, 2009. – 491 p.
27. Stéphane Leclerc. Les institutions de l'Union Européenne. – P.: Gualino, 2010. – 256 p.
28. The Oxford-Duden Pictorial French and English Dictionary. – L.: Clarendon Press- Oxford, 1996. – 667 p.

29. Цивільне право : підручник : у 2 т. / В. І. Борисова (кер. авт. кол.), Л. М. Баранова, Т. І. Бетова та ін. ; за ред. В. І. Борисової, І. В. Спасибо-Фатєєвої, В. Л. Яроцького. – Х. : Право, 2011. – Т. 1. – 656 с.
30. Цивільне право : підручник : у 2 т. / В. І. Борисова (кер. авт. кол.), Л. М. Баранова, Т. І. Бетова та ін. ; за ред. В. І. Борисової, І. В. Спасибо-Фатєєвої, В. Л. Яроцького. – Х. : Право, 2011. – Т. 2. – 816 с.
31. Федько Ю. Французько-український словник правової термінології. – К.: Вища шк., 2001. – 88 с.
32. Підбірка газет за 2005–2006 роки «Les affiches parisiennes»
33. <http://fr.wikipedia.org>
34. www.interieur.gouv.fr
35. www.justice.gouv.fr
36. www.senat.fr
37. www.assemblee-nationale.fr
38. www.dossierfamilial.com
39. www.anpe.fr
40. www.service-public.fr
41. www.politicmania.com
42. www.professionpolitique.com
43. <http://www.francais-affaires.com>
44. www.curia.europa.eu
45. www.lexicos.com/francais_lang
46. www.lexicos.com/ukainien_dict
47. www.le-dictionnaire.com
48. www.synonymes.com
49. www.antonymes.com

Навчальне видання

Чурсіна Людмила Василівна
Осмоловська Олена Юріївна

LE FRANÇAIS POUR LES JURISTES

Навчальний посібник з французької мови
для студентів-юристів

За редакцією доцента,
кандидата філологічних наук ***І. П. Липко***

Коректор *Н. Ю. Шестьора*
Художній редактор *В. М. Зеленько*
Технічний редактор *О. І. Лагоза*

Підписано до друку з оригінал-макета 09.11.2012.
Формат 70×100 ¹/₁₆. Папір офсетний. Гарнітура Times.
Ум. друк. арк. 45,8. Обл.-вид. арк. 35,1. Вид. № 805.
Тираж 300 прим.

Видавництво «Право» Національної академії правових наук України
та Національного університету «Юридична академія України імені Ярослава Мудрого»
Україна, 61002, Харків, вул. Чернишевська, 80а
Тел./факс (057) 716-45-53
Сайт: www.pravo-izdat.com.ua
E-mail для авторів: verstka@pravo-izdat.com.ua
E-mail для замовлень: sales@pravo-izdat.com.ua

Свідоцтво про внесення суб'єкта видавничої справи
до Державного реєстру видавців, виготівників і розповсюджувачів
видавничої продукції — серія ДК № 4219 від 01.12.2011 р.

Виготовлено у друкарні СПДФО Коровін П. Ю.
Тел. (057) 758-35-98